



HAL
open science

Les grandes villes littorales et leurs plages. Une approche par les politiques publiques de gestion à Marseille (France), Barcelone et Valence (Espagne)

Brieuc Cabioch

► To cite this version:

Brieuc Cabioch. Les grandes villes littorales et leurs plages. Une approche par les politiques publiques de gestion à Marseille (France), Barcelone et Valence (Espagne). Géographie. Aix-Marseille Université, 2023. Français. NNT: . tel-04065324

HAL Id: tel-04065324

<https://theses.hal.science/tel-04065324v1>

Submitted on 11 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

THÈSE DE DOCTORAT

Soutenue à Aix-Marseille Université
le 29 mars 2023 par

Brieuc CABIOCH

Les grandes villes littorales et leurs plages

**Une approche par les politiques publiques de gestion
à Marseille (France), Barcelone et Valence (Espagne)**

Discipline

Géographie

École doctorale

ED 355 – Espaces Cultures Sociétés

**Laboratoire/Partenaires de
recherche**

Laboratoire ESPACE (UMR 7300)

Casa de Velázquez (Madrid)

- Composition du jury**
- Michel DESSE, Professeur des Universités, Université de Nantes, Rapporteur, Président du jury
 - Catherine MEUR-FEREC, Professeure des Universités, Université de Bretagne Occidentale, Rapporteur
 - Lise BOURDEAU-LEPAGE, Professeure des Universités, Université Lyon III Jean-Moulin, Examinatrice
 - Elisabet ROCA, Professeure, Universitat Politècnica de Catalunya, Barcelone, Examinatrice
 - Luc VACHER, Maître de Conférences HDR, La Rochelle Université, Examineur
 - Samuel ROBERT, Directeur de Recherches, CNRS, Directeur de thèse



Affidavit

Je soussigné, Briec Cabioch, déclare par la présente que le travail présenté dans ce manuscrit est mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de Samuel Robert, dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche. Les travaux de recherche et la rédaction de ce manuscrit ont été réalisés dans le respect à la fois de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et de la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

Ce travail n'a pas été précédemment soumis en France ou à l'étranger dans une version identique ou similaire à un organisme examinateur.

Fait à Poitiers, le 26/12/2022

Cabioch



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Liste des publications et participations aux conférences

1) Liste des publications réalisées dans le cadre du projet de thèse :

1. Cabioch, B., Robert, S., 2022. Integrated beach management in large coastal cities. A review. *Ocean and Coastal Management* 217, 106019. <https://www.doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2021.106019>
2. Robert, S., Cabioch, B., Trémélo, M.L., Pares, N., Carroll, E., Schleyer-lindenmann, A., 2022. COVID-19. Le retour à la plage dans quatre grandes villes méditerranéennes après le confinement du printemps 2020 : Marseille et Nice (France), Barcelone et Valence (Espagne). *Développement Durable et Territoire*, vol 13, n°2. À paraître.

2) Participation aux conférences et écoles d'été au cours de la période de thèse :

1. Cabioch, B., Robert, S., 2021. Une analyse des politiques publiques de gestion des plages dans trois grandes villes littorales (Marseille, Barcelone, Valence) : le lent passage de l'approche sectorielle à l'approche intégrée. 57^e colloque de l'ASRDLF, ASRDLF, Sept. 2021, Avignon, France. (hal-03507934)
2. Cabioch, B., 2021. Les grandes villes et leurs plages dans un contexte d'attentes sociales et de changement environnemental : Enjeux de gestion à Marseille, Barcelone, Valence et Nice. Maritimité(s), regards croisés sur les identités maritimes en Région Sud. IMERA. 14 Oct. 2021, Marseille.
3. Cabioch, B., 2022. Quels discours sur la gestion intégrée des plages dans les grandes villes littorales ? Une étude de cas dans trois grandes villes méditerranéennes (Marseille, Barcelone et Valence). 58^e colloque de l'ASRDLF, ASRDLF, Juin-Juillet, 2022, Rennes, France
4. Robert, S., Carroll, E., Trémélo, M-L., Cabioch, B. Vers une détermination automatique du nombre d'usagers sur une plage urbaine. De l'observation au modèle à base d'intelligence artificielle pour la plage du Prophète à Marseille. SAGEO, 16th Spatial Analysis and Geomatics Conference, May 2021, La Rochelle, France. 2021. (hal-03229988)

Sommaire

AFFIDAVIT	3
LISTE DES PUBLICATIONS ET PARTICIPATIONS AUX CONFERENCES	5
SOMMAIRE	7
REMERCIEMENTS	9
AVANT-PROPOS	11
INTRODUCTION GENERALE	13
PARTIE 1 : APPREHENDER LA GESTION DES PLAGES DANS UN TERRITOIRE COMPLEXE, LA VILLE	19
CHAPITRE 1 : DEFINIR LA PLAGE A TRAVERS UNE APPROCHE TERRITORIALE.....	21
CHAPITRE 2 : LES PLAGES, UN ENJEU DE GESTION	39
CHAPITRE 3 : APPREHENDER LA GESTION DES PLAGES DANS LES GRANDES VILLES	67
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	79
PARTIE 2 : INSERTION GEOGRAPHIQUE ET MODALITES DE GESTION DES PLAGES A MARSEILLE, BARCELONE ET VALENCE	81
CHAPITRE 4 : ORGANISATION ET STRUCTURE DU LITTORAL DANS TROIS GRANDES VILLES COTIERES	83
CHAPITRE 5 : RELATION HISTORIQUE DES TROIS VILLES AVEC LEUR LITTORAL	113
CHAPITRE 6 : PRINCIPALES MODALITES DE GESTION DES PLAGES ET DU LITTORAL	135
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	158
PARTIE 3 : CARACTERISER LES SYSTEMES DE GESTION DES PLAGES DANS LES TROIS VILLES ETUDIEES.....	159
CHAPITRE 7 : ANALYSER LE CONTENU DES DOCUMENTS LIES AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PLAGE	161
CHAPITRE 8 : APPREHENDER LES DISCOURS ET LES REPRESENTATIONS ASSOCIES A LA GESTION DES PLAGES.....	173
CHAPITRE 9 : IDENTIFIER LES REPONSES APORTEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19	195
CONCLUSION DE LA PARTIE 3	201
PARTIE 4 : LA DIFFICILE MISE EN APPLICATION D'UNE GESTION INTEGREE DES PLAGES A MARSEILLE, BARCELONE ET VALENCE	203
CHAPITRE 10 : DES SYSTEMES DE GESTION INEGALEMENT DEVELOPPES	205
CHAPITRE 11 : DES REPRESENTATIONS DE LA GESTION FRAGMENTEES ET REVELATRICES D'UN MANQUE D'INTEGRATION.....	237
CHAPITRE 12 : UNE CAPACITE INEGALE A REpondre A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19	267
CHAPITRE 13 : QUELLES AVANCEES VERS UNE GESTION DAVANTAGE INTEGREE DES PLAGES DANS LES GRANDES VILLES ?	287
CONCLUSION DE LA PARTIE 4	296
CONCLUSION GENERALE	297
BIBLIOGRAPHIE	303
ANNEXES.....	343
ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES	345
ANNEXE 2 : LISTE DES DOCUMENTS ANALYSES	347
ANNEXE 3 : LISTE DES ACTEURS IDENTIFIES	353
ANNEXE 4 : LISTE DES MODIFICATIONS APORTEES AUX CORPUS INTEGRES AU LOGICIEL IRAMUTEQ.....	355
LISTE DES FIGURES	359
LISTE DES TABLEAUX	363
TABLE DES MATIERES	365
RESUME	371
ABSTRACT	372

Remerciements

À l'issue de ces trois années de doctorat, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des personnes et des institutions qui m'ont aidé dans la réalisation de cette thèse :

Pour son soutien financier, je remercie tout d'abord l'Université d'Aix-Marseille et l'Ecole Doctorale 355 (Espaces Cultures Sociétés) de m'avoir alloué un contrat doctoral dès 2019. Je remercie également la Ville de Marseille et la Direction de la Mer, de m'avoir fait bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'Observatoire Hommes-Milieus – Littoral Méditerranéen, qui m'a permis à plusieurs reprises de me rendre sur mes terrains d'étude espagnols,

Je remercie Samuel Robert, Directeur de Recherches au CNRS, de m'avoir donné l'opportunité de réaliser une thèse. Je lui suis également reconnaissant de m'avoir guidé tout au long de mon travail de recherche grâce à ses conseils, ses remarques et ses relectures en tant que Directeur de thèse,

Je remercie Marie-Laure Trémélo, Ingénieure CNRS, pour son appui régulier dans la réalisation de ce travail,

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des personnes que j'ai eu la chance de côtoyer lors de ces trois dernières années passées sur le site de l'Arbois au sein du laboratoire ESPACE (UMR 7300), à la fois pour leurs conseils et les moments de convivialité passés à leurs côtés,

Pour sa participation à différents travaux de cartographie repris dans cette thèse, j'adresse également mes remerciements à Benjamin Georges, alors étudiant de Master 2 en Géographie au sein du laboratoire ESPACE (UMR 7300),

Lors de mes séjours à Barcelone, j'ai pu à plusieurs reprises présenter l'avancée de mes travaux à des chercheurs travaillant de longue date sur la gestion des plages. Ainsi, je tiens ici à remercier Eduard Ariza, Elisabet Roca et Miriam Villares de m'avoir reçu à l'Université Autonome de Barcelone (UAB) et à l'Université polytechnique de Catalogne (UPC) et de m'avoir fait part de leurs conseils et de leurs remarques à ces différentes occasions.

Dans la conduite de ma recherche, j'ai également bénéficié des conseils de Luc Vacher, Karine Emsellem et Anne Cadoret. Je leur suis reconnaissant d'avoir accepté de participer à trois reprises aux Comités de Suivi Individuel qui ont ponctué ce travail de thèse, et au cours desquels ils m'ont fait part de leurs remarques concernant l'avancée de mes travaux,

Pour leur participation à mon jury de thèse et l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail à cette occasion, je remercie également Catherine Meur-Ferec, Michel Desse, Luc Vacher, Elisabet Roca et Lise Bourdeau-Lepage,

J'adresse également ma plus grande reconnaissance à l'ensemble des acteurs, institutionnels ou associatifs, qui ont accepté de participer à ce travail et sans qui cette thèse n'aurait pas pu voir le jour sous sa forme actuelle. Je les remercie de m'avoir accordé du temps, conseillé,

transmis des documents et orienté vers d'autres acteurs en responsabilité sur les plages et le littoral,

Sur le plan institutionnel, j'exprime également ma reconnaissance à la Casa de Velázquez. Je les remercie d'avoir soutenu mon projet de recherche lors de l'attribution des bourses doctorales et de m'avoir donné l'opportunité de participer à différentes formations doctorales lors de mon séjour à Madrid en 2020.

J'adresse également mes remerciements au personnel de l'ED 355 (Espaces Cultures Sociétés) de l'Université d'Aix-Marseille pour le soutien sur le plan administratif. Je les remercie également de m'avoir permis d'assister à plusieurs reprises à des formations destinées aux doctorants qui ont enrichi mon travail de recherche,

Enfin, pour leur soutien durant ces trois années, je remercie chaleureusement mes parents, Louise et mes amis

Avant-Propos

Ce manuscrit de thèse est l'aboutissement de travaux menés dans le cadre d'un contrat doctoral de l'Université d'Aix-Marseille (AMU), financé par l'Appel à projets de thèse 2019 Partenariat International SHS - Casa de Velázquez (Madrid). Cette recherche a été conduite avec l'Ecole doctorale 355 « Espaces, cultures, sociétés » d'AMU.

Sur le plan scientifique, cette thèse s'inscrit dans le prolongement de plusieurs travaux de recherche. D'une part, la gestion des plages dans les grandes villes constitue l'une des déclinaisons du concept d'« interface ville-mer » proposé par Samuel Robert dans son Habilitation à Diriger des Recherches, soutenue en 2019 (Robert, 2019).

D'autre part, cette thèse constitue une prolongation des travaux de suivi de la fréquentation et des pratiques récréatives sur les plages de Marseille menés par le laboratoire ESPACE (UMR 7300) (Robert & Trémélo, 2018) dans le cadre de l'Observatoire Hommes-Milieu – Littoral Méditerranéen du CNRS (<http://www.ohm-littoral-mediterraneen.fr/>). Sur la base du partenariat initié depuis plusieurs années entre le laboratoire ESPACE (UMR 7300) et la Ville de Marseille, cette thèse a également bénéficié d'une subvention attribuée par la municipalité (Ref. SPV 208261).

En outre, cette thèse s'articule avec le projet de recherche « *Re-Sea-ourcing cities - City-Sea Interface as a resource for people: urban regeneration in the context of ecological transition* », financé par l'appel 2020 du programme Galilée (Partenariat Hubert Curien entre la France et l'Italie), qui associe le laboratoire ESPACE et l'Université Federico II de Naples, et consacré à l'étude de l'aménagement et de la gestion des espaces récréatifs de bord de mer à Naples et à Marseille (Acierno *et al.*, 2021).

Introduction générale

La plage, un espace dynamique où se concentrent de nombreuses pratiques sociales

Cette recherche porte sur « les grandes villes et leurs plages » en prenant Marseille, Barcelone et Valence pour terrains d'étude. La conjonction de coordination qui relie ici ces deux objets peut à la fois être interprétée comme le lien qui unit ces deux espaces mais aussi comme la marque d'une séparation. Cette ambivalence n'est pas un hasard, car le maintien ou la création de plages dans ces espaces complexes que sont les grandes villes peut paraître contre-intuitive. Cette thèse interroge donc la façon dont sont conduites les politiques publiques de gestion des plages dans trois grandes villes méditerranéennes. Face à la polysémie des différents termes qui composent ce sujet, nous proposons dans un premier temps de revenir sur la définition de ces différentes notions.

Les plages constituent la principale entrée de ce sujet et ce terme fait l'objet de multiples acceptions. En effet, si l'on considère un dictionnaire général tel que Le Robert (1996), la plage est à la fois décrite comme un : « [...] *Endroit plat et bas d'un rivage où les vagues déferlent [...] constitué de débris minéraux plus ou moins fins* » qui est progressivement devenue le support de pratiques balnéaires héritées du 19^{ème} siècle : « *par extension désigne un lieu, une ville où une plage est fréquentée par les baigneurs* ». Cette toute première définition souligne déjà une double acception de la plage : elle est à la fois un espace caractérisé par une matérialité biophysique et un objet qui s'est progressivement construit du fait des représentations et des pratiques anthropiques.

En Géographie, plusieurs auteurs se sont saisis de cet objet de recherche dans le cadre de leurs travaux de recherche. À première vue, il apparaît que ces derniers se sont attachés à considérer la dimension physique de ces espaces et les processus géomorphologiques à l'origine de leur existence et de leur évolution : « *Estran formé de matériaux plus grossiers que les constituants de la vase tels que le sable ou les galets [...] les plages sont soumises à des phases d'engraissement ou de démaigrissement* » (Pierre George, 1970). Un intérêt que l'on retrouve dans l'ouvrage *Les littoraux entre nature et aménagement* (Miossec, 1998) où sont décrits les différents processus géomorphologiques à l'œuvre sur ces espaces. Cette attention pour la dimension biophysique de la plage s'explique par le fait que cet objet a d'abord principalement suscité l'intérêt des géomorphologues (Guilcher, 1954, Paskoff, 1998).

Pourtant, en Europe occidentale et dans le reste du monde, les plages sont également des espaces prisés, fréquemment associés aux pratiques balnéaires et aux vacances estivales. Les plages ont donc une dimension sociale indiscutable, car elles se sont vues progressivement attribuées une importante valeur symbolique (Urbain, 1994). Du fait de leur relation étroite avec les loisirs balnéaires, les plages situées dans un environnement naturel ou dans les stations balnéaires ont donc commencé à susciter l'intérêt des sciences sociales (Knafou, 2000 ; Duhamel & Knafou, 2003 ; Vincent, 2008 ; Duhamel & Violier, 2009 ; Coëffé, 2010). La prédominance accordée à ces deux types de plages ne doit cependant pas occulter l'existence de plages situées dans un contexte urbain autre que celui des stations balnéaires. Ce constat nous amène à interroger la place allouée aux plages situées dans les grandes villes parmi les recherches et, pour répondre à cette interrogation, nous proposons de définir ce que nous appelons « les plages des grandes villes ».

Les plages dans les grandes villes, quelle définition ?

Afin de clarifier cette expression, il est nécessaire d'appréhender et de définir ce que nous entendons par la notion de « grande ville ». La lecture du Dictionnaire de Géographie de l'ENS de Lyon¹ révèle la difficulté de définir cet espace, appréhendé comme « *un terme du langage courant désignant le lieu de concentration des hommes et d'accumulation historique. [...] C'est l'accumulation [...] des richesses [...] l'accumulation des strates qui surélève progressivement le niveau des rues et du bâti, et l'accumulation humaine, qui contribuent à différencier la ville de la campagne, bien qu'aucune opposition nette entre les deux termes ne puisse être définitivement tranchée* ». Rapidement, cette première définition se heurte à la question des seuils statistiques et aux limites spatiales, ces derniers variant d'un Etat à un autre. Ces limites étaient déjà pointées par Brunet (1992) dans *Les mots de la Géographie (dictionnaire critique)* qui estime que : « *La ville est évidemment bien plus que ça. Elle est le lieu où s'est élaborée la civilisation, où se sont développées l'information, la formation et l'innovation* ». Ce constat conduit Lévy et Lussault (2013) à s'intéresser aux représentations qui entourent l'utilisation de ce terme dans le langage courant. Selon ces deux auteurs, seule la coexistence au sein d'une même emprise spatiale de pratiques sociales distinctes et d'expériences collectives fonde le fait urbain, et par prolongation la ville. Afin de définir cet espace, les deux auteurs questionnent la notion d'*urbanité*, caractérisée par l'intensité des interactions sociales en un espace donné. En ce sens, la ville serait alors le lieu où s'associent la densité et la diversité de façon bien plus marquée que dans les espaces ruraux.

Les définitions présentées ici révèlent la complexité de l'objet « ville ». Celui-ci pouvant être appréhendé comme un ensemble de constructions abritant des habitants et des activités humaines, une entité administrative ou encore un lieu de vie concentrant diverses pratiques sociales. Les multiples dimensions de cet objet empêchent l'émergence d'une définition unique. Face aux variations précédemment évoquées en matière de seuils statistiques et à l'impossibilité de définir de manière incontestable celui à partir duquel une ville est grande, nous choisissons de considérer que les grandes villes littorales sont des municipalités de plus de 500 000 habitants abritant des fonctions administratives, économiques, culturelles et portuaires. À la différence des stations balnéaires, dont la prospérité a été assurée grâce à la présence des plages, les grandes villes ici considérées doivent leur essor à une plus grande diversité de ressources et d'activités, notamment le développement des activités industrialoportuaires le long du littoral. À première vue, ce constat contredit une quelconque vocation balnéaire et interroge la présence de plages au sein de ces grandes aires urbaines. En raison de la place occupée par ces activités, ce sont les opérations de Waterfront mises en œuvre dans ces grandes villes qui ont suscité l'intérêt des chercheurs (Lecardane, 2008 ; Bergsli, 2008 ; Ferrari, 2008). Pourtant, ces villes ne sont pas nécessairement dépourvues de plages, qu'elles soient naturelles ou qu'elles aient été récupérées ou gagnées sur la mer au prix d'importantes opérations d'aménagement.

¹ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ville>

La définition des notions de « plages » et de « ville » nous permet de circonscrire notre objet d'étude. Ici, seules les plages situées à l'intérieur des limites communales sont étudiées. Cependant, cette délimitation pose question. En effet, les limites communales ne constituent pas à elles seules un critère suffisant pour rendre compte de l'étendue et de la complexité des aires urbaines. Le choix de retenir ces limites territoriales comme critère d'exclusion répond au fait que la ville constitue une entité administrative dotée d'un certain nombre de compétences sur son territoire. Par ailleurs, il arrive qu'une partie des plages situées à l'intérieur des limites communales et qui relèvent partiellement ou entièrement de la compétence de la municipalité ne sont pas des plages urbaines. Les plages qui font l'objet de notre recherche sont celles situées à l'intérieur des limites communales d'une ville dépassant 500 000 habitants et s'inscrivent dans un contexte urbain : elles sont entourées par un tissu urbain dense, stratifié et complexe, un grand nombre d'activités économiques ; elles sont reliées au reste de la ville centre et son agglomération via les transports en commun ; les habitants de la ville représentent une part importante de leurs usagers.

Les politiques publiques de gestion des plages, quels enjeux de connaissance ?

Les politiques publiques sont ici entendues comme « *les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire* » (Grawitz & Leca, 1985 ; cité dans Thoenig, 2019). D'abord issue des sciences économiques (Girard, 2010), la notion de gestion renvoie ici à l'action de gérer et d'administrer un espace sur lequel les pouvoirs publics disposent de compétences spécifiques. Aujourd'hui, les multiples pressions qui s'exercent sur les plages des grandes villes appellent une réflexion sur les politiques publiques conçues et mises en oeuvre afin de gérer ces espaces. Offrant un point de contact avec la nature dans des environnements densément urbanisés et abondamment peuplés, les plages des grandes villes sont soumises à l'afflux de nombreux usagers qui y développent des pratiques sociales spécifiques. Dans le même temps, ces espaces à l'interface de la mer et d'aires urbaines denses et complexes sont confrontés à la menace grandissante des effets du changement climatique (Nicholls *et al.*, 2021). Leur existence est menacée alors qu'elles participent activement à la protection du front de mer.

En matière de gestion, les pouvoirs publics sont également confrontés aux impératifs de justice socio-environnementale, ici entendue comme une action politique visant à garantir à l'ensemble des citoyens un juste accès aux espaces publics et aux aménités environnementales (Reynaud, 1981). Sur les plages, cette notion interroge les actions mises en oeuvre par les pouvoirs publics afin de permettre l'accès aux espaces récréatifs littoraux au plus grand nombre. Ce questionnement s'inscrit dans un contexte où se renforce l'attente des citoyens en matière de qualité de vie et d'accès à des points de contact avec le bord de mer (Donzel, 2015 ; Bertonecello et Hagel, 2016). Dans le même temps, certains auteurs montrent que cette quête se traduit également par une plus grande attention de la société civile aux politiques publiques et aux démarches participatives (Deschezelles & Olive, 2016). Aussi, ces villes s'inscrivent dans un processus de compétition accrue (Kirby, 2004 ; Gravari-Barbas et Ripoll, 2010) afin d'attirer des habitants, des visiteurs, des investisseurs, ainsi que des événements culturels et sportifs de renommée internationale. Dans les grandes villes côtières, cette concurrence est notamment alimentée par de grandes opérations de requalification du front de mer, ces dernières cherchant ainsi à revaloriser leur image en faisant du littoral un atout en matière de grands projets urbains.

Nos trois terrains d'étude – Barcelone et Valence en Espagne, Marseille en France - sont exemplaires de ces différents enjeux qui se manifestent tout particulièrement sur les plages. À la faveur d'un retournement en direction du bord de mer décidé par les pouvoirs publics dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, ces trois villes ont procédé à d'importants investissements afin d'offrir à leurs habitants des espaces de plage (Hérat, 2010 ; Cucó i Giner, 2014 ; De Clasca *et al.*, 2019). Bien que la réouverture de ces villes sur leur littoral bénéficie de la désaffectation d'anciens espaces industrialo-portuaires, la place occupée par ces activités économiques demeure importante², et les pouvoirs publics doivent encore aujourd'hui garantir la cohabitation des fonctions portuaires et balnéaires. Par ailleurs, ces villes sont également impliquées dans l'organisation d'évènements culturels ou sportifs d'envergure internationale à l'image des jeux-olympiques de 1992 à Barcelone, de l'America's Cup en 2007 à Valence ou la Capitale européenne de la culture en 2013 à Marseille. Ces manifestations interrogent la place des plages au sein de ces grandes villes et leur utilisation en tant qu'outil promotionnel dans les politiques publiques. Enfin, ces villes doivent également relever de nombreux défis sur le plan environnemental, que ce soit pour garantir une bonne qualité des eaux de baignade ou pour se prémunir face aux effets du changement climatique.

Des politiques publiques analysées en ayant la gestion intégrée pour référentiel théorique

Dans ces trois villes, les réponses apportées par les pouvoirs publics à ces différents enjeux sont analysées en ayant pour cadre de référence la GIZC, déclinaison littorale du développement durable. Depuis les années 1990, on observe une prise de conscience progressive des impacts associés au changement climatique et aux modes de développement économiques jusqu'ici privilégiés. La Conférence de Stockholm (1972) met en avant la nécessité d'élaborer des politiques publiques soucieuses de l'environnement, une orientation ensuite renforcée lors du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992).

Sur le littoral, la promotion de la durabilité a permis l'avènement de la GIZC (Gestion intégrée des zones côtières). L'origine de cette notion remonte au Coastal Zone Management Act (CZMA) apparu aux Etats-Unis en 1972. Cet outil programmatique a favorisé la diffusion d'une approche politique de la gestion côtière. Sur la base de ce premier pas, s'est renforcée tout au long des années 1980 la volonté d'orienter la gestion du littoral vers une approche davantage durable et intégrée. Cette diffusion est notamment liée à l'intérêt croissant accordé à la notion de « Gestion intégrée des Zones côtière », consacrée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 (Chapitre 17 de l'Agenda 21). Cette notion a par la suite été consolidée grâce à un important effort de conceptualisation entrepris tout au long des années 1990 (Cicin-Sain et Knecht, 1998 ; Vallega, 1999). La déclinaison opérationnelle de cette notion a été réalisée par une recommandation émise par l'Union Européenne en 2002 (2002/413/CE), qui a donné lieu à différents essais pilotes en France et en Espagne (Guineberteau *et al.*, 2006 ; Meur-Férec, 2007; Ruiz, 2009).

² D'après le classement des ports euroméditerranéens établi par le Diario del Puerto (2021) en fonction du trafic de conteneurs, Valence occupe la 6^e place, quand Barcelone et Marseille-Fos sont respectivement 14^e et 27^e.

La GIZC doit favoriser le recours à une approche holistique des différentes problématiques auxquelles font face les littoraux au sein des politiques publiques mises en œuvre sur un territoire donné. Ainsi ce concept permet d'appréhender les interactions entre la dimension sociale, biophysique et juridico-administrative du littoral. Dans notre recherche, le recours à la notion de gestion intégrée afin d'analyser les politiques publiques de la plage, implique également de se décentrer de notre objet d'étude et de considérer son insertion territoriale. En empruntant l'approche systémique du territoire défendue par Le Berre (1992) et par Moine (2006), les plages sont ici appréhendées comme l'une des sous-composantes d'un système territorial bien plus vaste et complexe, la ville. Le recours à ce référentiel théorique nous conduit alors à appréhender la gestion des plages à travers une approche multiscalaire et systémique : les plages qui ponctuent le littoral de nos trois terrains d'étude sont ici envisagées comme des systèmes (James, 2000a, b) à l'interface d'un environnement urbain dense et complexe avec lequel elles entretiennent de nombreuses interactions.

Structure du Manuscrit

Dans une première partie, les différentes dimensions du « système plage » sont présentées à l'aide de la littérature scientifique. À cette occasion, nous exposons l'intérêt d'appréhender les politiques publiques de gestion à l'aide de la GIZC et de recourir à une approche systémique. Les spécificités des plages situées dans les grandes villes côtières sont également évoquées et les différents objectifs de connaissance associés à ce sujet de recherche sont détaillés.

Dans un second temps, nous présentons nos trois terrains d'étude. En particulier, nous passons en revue l'organisation spatiale du littoral, héritée d'une relation complexe entre ces villes et le bord de mer. Nous montrons que le maintien d'un lien hédonique avec le littoral ne constitue pas une évidence et que la gestion des espaces de plage représente un défi pour les pouvoirs publics. À cette occasion, nous faisons état de la répartition dans le temps des différentes opérations d'aménagement et des principales politiques publiques mises en œuvre sur les plages à l'aide de frises chronologiques.

Passé l'état de l'art et la présentation de nos terrains d'étude, nous détaillons dans une troisième partie les divers protocoles méthodologiques mis en œuvre afin d'analyser les politiques publiques de gestion des plages. À cet égard, nous démontrons l'intérêt de mettre en relation une analyse des documents de politiques publiques et de mener des entretiens semi-directifs auprès des acteurs en responsabilité sur la bande côtière. Nous y évoquons également les dispositifs mis en œuvre afin d'appréhender les réponses apportées par les autorités publiques à l'incidence de la covid-19 sur les plages.

Dans une quatrième partie, sont exposés les résultats obtenus suite à la mise en œuvre de ces différents protocoles. Ces différents enseignements sont ensuite mis en perspective à l'aide de la littérature scientifique. Sur la base de ces observations, plusieurs pistes destinées à renforcer l'efficacité de ces politiques publiques sont évoquées et nous montrons également que cette thèse ouvre de nouvelles perspectives sur le plan scientifique.

Partie 1 : Appréhender la gestion des plages dans un territoire complexe, la ville

Du fait de leur taille, les grandes villes côtières abritent de nombreuses fonctions sur le plan économique, industriel, culturel, administratif et politique. Dans l'introduction, nous avons montré que leur développement a souvent été assuré par les activités industrialo-portuaires. À première vue, l'ensemble des activités économiques implantées sur le bord de mer viennent contredire l'existence d'espaces récréatifs sur le bord de mer. Pourtant, dans ces villes densément peuplées, les plages remplissent une fonction sociale majeure en offrant un espace de respiration et de récréation à leurs habitants. Ainsi, l'ensemble de ces activités et de ces fonctions affectent ces espaces qui doivent faire face à de multiples pressions : érosion, atteinte à la qualité environnementale de la plage, rejets, couplées à d'importantes dynamiques de fréquentation. Face à cette contradiction apparente, le sujet appelle à réfléchir sur la place de la plage dans les grandes villes et interroge les réponses apportées par les pouvoirs publics afin de maintenir, de gérer et d'encadrer ces espaces dans un tel contexte. Afin d'apporter une première réponse, nous proposons ici un état de l'art auxquels sont associés plusieurs objectifs de connaissance relatifs à la gestion des plages dans les grandes villes.

Structurée en trois parties, cette revue de la littérature propose dans un premier temps une définition de la plage en mobilisant les travaux issus des différentes disciplines qui se sont saisies de cet objet de recherche. Ce premier chapitre atteste des multiples formes prises par les plages ainsi que des diverses fonctions qu'elles remplissent, et qui varient en fonction de leur environnement.

Dans un second temps, les défis qui caractérisent la gestion des plages sont également appréhendés à l'aide de la littérature scientifique. En écho aux multiples fonctions remplies par les plages, les articles collectés témoignent d'une forte sectorisation des réponses apportées par les chercheurs qui se sont intéressés à la gestion des plages.

Face à ce constat, la GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières), qui se fonde sur une approche systémique des espaces littoraux, constitue le cadre théorique retenu afin d'analyser la gestion des plages dans les grandes villes. À cet endroit, ces dernières semblent peu étudiées dans les articles identifiés dans ces deux premiers chapitres.

En réponse à ces constatations, nous proposons dans un troisième chapitre, une revue systématique de la littérature scientifique consacrée spécifiquement à la gestion des plages dans les grandes villes. Nous présentons les travaux qui se sont intéressés à ce type de plages et à leur gestion, et nous montrons dans quelle mesure celle-ci se rapproche des modèles de gestion intégrée des plages. Sur la base de ces résultats, nous proposons alors une problématisation qui interroge l'existence d'un modèle de gestion intégrée spécifique à ce type de plages.

Chapitre 1 : Définir la plage à travers une approche territoriale

La plage est parfois définie comme un espace « *constitué de sédiments meubles de la dimension des sables, des gravillons [ou] des graviers* » (Miossec & Paskoff, 1979). Cependant, nous postulons ici que l'analyse de la plage à travers une approche holistique implique de dépasser sa seule acception en tant que portion de la surface terrestre soumise à des processus biophysiques. En effet, les plages sont également des espaces gérés, soumis à des réglementations spécifiques et parfois largement aménagés afin de garantir leur intégrité ou pour améliorer l'accueil des usagers. De fait, les plages constituent le support de bon nombre de pratiques récréatives et de représentations qui varient dans le temps et en fonction des contextes géographiques.

Ces différents éléments nous conduisent à considérer les plages à la fois comme un système naturel et un système social (Durand & Jaglin, 2013). Il est admis que la plage est un milieu naturel fragile soumis à des phénomènes naturels, tels que la dérive littorale, ou aux activités humaines (Miossec, 2012). Cette strate naturelle évoluant au grès d'un certain nombre de processus biophysiques supporte en effet de nombreuses interactions d'ordre social.

Afin d'aborder plus précisément la gestion des plages des grandes villes dans les parties suivantes, nous examinons la façon dont la littérature s'est saisie de cet objet. La plage y est tour à tour appréhendée comme un espace naturel dynamique par les géomorphologues, un territoire social pratiqué et approprié (Brunet, 1992) issue d'une construction culturelle (Bély, 1996) par la sociologie et la géographie sociale, mais aussi comme « une maille de gestion » (Brunet, 1992) par les juristes qui s'y sont intéressés.

Plages naturelles, plages de stations balnéaires ou plages urbaines : cette première partie renvoie également à l'idée que la plage constitue l'un des sous-systèmes qui composent des systèmes territoriaux bien plus vastes (Moine, 2006) où interagissent un grand nombre d'acteurs (Le Berre, 1992), et dont les formes varient en fonction du contexte géographique. Ce chapitre s'achève en soulignant l'ambiguïté de la notion de plage urbaine, qui englobe les plages des grandes villes et qui est trop vaste pour rendre compte de leurs spécificités.

1.1. Un territoire aux définitions multiples

Afin de définir la plage, l'ensemble des champs disciplinaires qui se sont saisis de cet objet d'étude ont été considérés. Dans cette première sous-partie, la littérature francophone a été majoritairement consultée et l'analyse conjointe de ces différents articles atteste des différentes dimensions et des multiples fonctions attribuées à cet espace.

Afin d'obtenir une définition générale, les différents types de plages ont ici été considérés, les spécificités des plages insérées dans un contexte urbain et dans une grande ville étant approfondies dans les parties suivantes. Cette sous-partie témoigne ainsi d'approches largement sectorisées où les auteurs cherchent à accumuler des connaissances sur le fonctionnement biophysique et social de la plage ou à clarifier l'application du droit sur ces espaces.

a) Un milieu dynamique et fragile

La plage, un objet d'étude longtemps l'apanage des géomorphologues

Dans la littérature scientifique consacrée aux plages, la primauté de la géographie physique fait aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance unanime. Que ce soit à travers des approches gestionnaires ou des approches sociales, nombreux sont les auteurs qui reconnaissent que les littoraux ont été majoritairement et d'abord étudiés par les géomorphologues : « *Significativement, c'est surtout la géographie physique qui a manifesté un intérêt pour les plages notamment à travers la morphologie des littoraux* » (Coëffé, 2010). Cette primauté s'observe notamment dans les dictionnaires de géographie où la plage est d'abord appréhendée à travers sa dimension physique : « *Espace plan dérivé par l'italien de l'indo-européen plaks (plaine, plat, place, plaque) et avec le grec plagios (en grec : oblique, plan incliné [...]) Accumulation de sédiments (sables, graviers ou galets) en bord de mer, plus ou moins remaniée par les hautes mers et correspondant à l'estran* » (Sens 1 et 2 du mot *Plage*, Brunet, 1992).

Dans les articles de géomorphologie, les plages sont appréhendées comme des « *accumulations non consolidées de sédiments sur le rivage* » (Bird, 1996) qui « *s'étendent vers l'intérieur des terres jusqu'à la limite littorale des systèmes actifs de dunes de sable, soit jusqu'à 1 km de la laisse de haute mer* » (Chapman *et al.*, 1989) et qui « *s'étendent vers la mer à travers la zone de surf jusqu'à la profondeur d'eau à laquelle les vagues de taille moyenne déplacent les sédiments vers le rivage* » (Masselink & Short, 1993). La lecture de la littérature consacrée à la dimension physique des plages montre que c'est la tendance érosive des plages qui a alimenté l'intérêt des Géomorphologues. Dès les années 1950, ils mènent des analyses sectorisées et détaillées de l'ensemble des processus physiques à l'œuvre sur les plages (Guilcher, 1954). Ils s'intéressent également à la variation de la ligne de rivage sur le temps long (Guilcher, 1984) et exposent les facteurs naturels qui ont conduit à une tendance régressive généralisée sur les littoraux dans le monde (Paskoff, 2004). Ces travaux s'inscrivent dans un important corpus d'ouvrages et d'articles consacrés à sédimentologie et à l'érosion des plages au cours du temps (Miossec & Paskoff, 1979 ; Bird, 1985, 2000 ; Paskoff, 1998, 2001) où la dimension sociale des plages est globalement absente. De façon assez ponctuelle, les auteurs se réfèrent aux facteurs humains susceptibles d'expliquer l'aggravation de la tendance érosive de certaines plages. Ils pointent le rôle des infrastructures touristiques implantées sur le littoral (Miossec & Paskoff, 1979) ou le manque de coordination entre les projets menés en arrière-plage et ceux déployés sur les plages (Miossec, 1990).

Bien que ces différents travaux soient datés, le maintien de l'intégrité physique des plages demeure encore aujourd'hui la principale préoccupation des gestionnaires (Ariza *et al.*, 2008a ; Ariza *et al.*, 2011). Cette préoccupation s'inscrit dans un contexte où l'érosion des plages tend à s'accélérer face aux effets cumulés du changement climatique, de l'urbanisation du littoral et des mauvaises pratiques en matière de gestion (Bird, 1996 ; Pilkey *et al.*, 2011). En ce sens, cette thématique occupe une place quasi-exclusive dans une partie des manuels destinés aux techniciens et aux gestionnaires (Rogers *et al.*, CIRIA, 2010).

Des plages aussi étudiées à travers leur dimension biologique

De façon moins affirmée, les écologues, les biologistes ou les éthologues se sont également intéressés aux plages pour leur dimension biologique. Une partie de ces travaux relèvent de l'écologie, ici entendue comme la discipline qui « étudie les relations des êtres vivants au milieu physique » (*Ecologie*, Brunet, 1992). Ils attestent alors d'un intérêt pour la faune présente sur les plages, et leurs auteurs étudient par exemple les stratégies de nidification de certaines espèces telles que le pluvier siffleur (Elias *et al.*, 2000 ; Cohen *et al.*, 2008) ou les tortues marines (Garcia *et al.*, 2003). Dans d'autres cas les auteurs s'intéressent également au cycle de reproduction de certains organismes endémiques tels que les amphipodes (Suzuki *et al.*, 2013) ou à la richesse biologique d'un milieu spécifique, à l'instar des récifs rocheux (Rodrigues-Barreto *et al.*, 2017). L'amélioration des connaissances relatives à leur habitat naturel est ici envisagée comme un moyen d'assurer une meilleure gestion des populations. En ce sens, la fonction sociale de la plage est uniquement considérée au regard de ses effets sur les espèces animales et végétales considérées. En parallèle à ces recherches, certains auteurs s'intéressent également à la qualité environnementale des plages. Ils pointent notamment les risques écologiques associés à la prolifération des déchets (Gardiner, 1996) et étudient leur origine (Rangel Buitrago *et al.*, 2018a, 2019), ainsi que leur incidence sur la qualité paysagère des sites étudiés (Rangel Buitrago *et al.*, 2018b). Enfin, la dimension écologique de la plage est également considérée à travers des analyses consacrées à la qualité de l'eau. Ces articles proposent ainsi une analyse de l'incidence des rejets en mer sur la qualité biologique de l'eau (Uchiyama, 2000). Dans d'autres cas, les auteurs cherchent également à identifier l'origine et les mécanismes de diffusion de la pollution marine ainsi que son incidence sur les organismes vivants (Goeury, 2014).

b) Un espace social

La plage, un territoire issu d'une construction sociale

Il a été démontré que les plages ont été d'abord étudiées par la Géographie physique et qu'elles constituent encore aujourd'hui un objet d'étude privilégié parmi les géomorphologues et les biologistes. Cependant, des auteurs issus de la Géographie sociale, de la Sociologie ou encore de l'Histoire soulignent qu'il est nécessaire de dépasser la définition de la plage en tant que « *construction sédimentaire au contact de l'eau* » (Rieucou & Lageiste, 2008). Ces derniers vont alors s'intéresser à l'ensemble des pratiques sociales qui se sont développées sur et à proximité des plages.

Plusieurs travaux de sociologie étudient la construction de la plage en tant qu'espace consacré aux loisirs balnéaires. En effet, le fait que la plage soit un espace social inventé au 18^{ème} siècle fait l'objet d'un large consensus au sein des sciences sociales (Corbin, 1988, Urbain, 1994, Duhamel & Knafou, 2003 ; Bidet & Devienne, 2017). Plusieurs travaux dépeignent ainsi le passage d'une « répulsion millénaire », où les plages sont diabolisées pendant plusieurs siècles (Urbain, 1994 ; Granger, 2014) et où les noyaux villageois sont implantés à l'écart du littoral (Boyer, 2014), à une transformation des croyances au sein des sociétés occidentales (Urbain, 1994) permettant une « pacification progressive » avec le rivage (Corbin, 1988) dont les prémices s'observent dès le 17^e siècle (Knafou, 2000). En ce sens, bon nombre d'approches

sociales se sont intéressées aux facteurs à l'origine de ce changement de paradigme : les vertus thérapeutiques des bains de mer (Urbain, 1994 ; Knafou & Duhamel, 2003 ; Rieucou & Lageiste, 2008) ; la valorisation des aménités naturelles et paysagères des plages via la diffusion du Romantisme (Corbin, 1988 ; Urbain, 1994 ; Knafou & Duhamel, 2003 ; Granger, 2014) ; l'opposition aux paysages urbains du 19^e siècle (Rieucou & Lageiste, 2008) ; ou encore la fascination pour les voyages liée à l'exploration des terres inconnues (Corbin, 1988).

En parallèle, ces travaux relatent également la codification progressive des bains de mer, initiée lors de l'apparition des premières stations balnéaires (Corbin, 1988 ; Urbain, 1994 ; Granger, 2014). Ils analysent ainsi la standardisation des pratiques de plage qui s'opère dans les sociétés occidentales tout au long du 19^e et du 20^e siècle, bien que certains auteurs dénotent des spécificités en fonction des lieux et usages parallèles selon les époques considérées.

Un territoire où se sont développées de nombreuses pratiques récréatives

Ces différents travaux, inscrits dans une approche socio-historique, offrent une analyse détaillée de l'émergence de la plage en tant qu'espace dédié aux loisirs balnéaires au sein des sociétés occidentales. En parallèle, certains auteurs ont également étudié les pratiques contemporaines des usagers à travers différentes approches sociales. Ici, la notion de « pratique » est entendue comme « *l'action d'un sujet* » qui « *résulte de choix plus ou moins conscients* » et que l'on « *peut considérer comme sociologiquement déterminés, par un habitus par exemple, et qui s'expriment par un comportement* » (Lévy & Lussault, 2013). Certains auteurs vont accorder une attention centrale à ces pratiques. Ils étudient alors la plage en tant que : 1) un espace de liberté ; 2) un espace de ségrégation et de ruptures ; 3) un espace touristique.

1) La question de l'ordre social sur les plages intéresse relativement tôt certains sociologues (Edgerton, 1979). En lien avec la diversification et la massification des pratiques récréatives précédemment évoquées, la plage est parfois décrite comme un « théâtre social » (Urbain, 1994) où se déploient des pratiques spécifiques (Taunay & Vacher, 2018). La plage est alors appréhendée comme un espace où les usagers se mettent en scène mais aussi comme un lieu distinct des autres espaces publics (Urbain, 1994 ; Granger, 2014).

Plusieurs analyses montrent que les individus qui fréquentent les plages cherchent à s'affranchir des normes sociales qui régissent habituellement l'espace public (Coëffé, 2010) et les plages ont été largement étudiées à travers leur fonction émancipatrice (Lageiste, 2008 ; Coëffé, 2010 ; Bidet et Devienne, 2017). En ce sens, les questions relatives à la nudité sur les plages (Kauffman, 1995 ; Barthe-Deloizy, 2003 ; Jaurand, 2006, 2007, 2008 ; Chevalier, 2008 ; Monterrubio & Jaurand, 2014) ou au tourisme sexuel (Herold *et al.*, 2001 ; Borghi, 2016) ont été largement étudiées. Ces articles soulignent ainsi l'abattement des normes sociales permis sur certaines plages (Urbain, 1994 ; Coëffé, 2010 ; Brisson, 2016). Ce constat conduit certains auteurs (Rieucou & Lageiste, 2008 ; Lageiste, 2008) à emprunter le concept « d'hétérotopie » développé par *Michel Foucault* afin de désigner les espaces en rupture ou en contradiction avec les normes qui structurent l'espace public au quotidien. Ce concept, lorsqu'il est appliqué

aux plages, permet de désigner un espace où les individus ont un comportement déviant au regard des normes sociales quotidiennes.

2) Les pratiques de plage ont été également étudiées à travers des approches culturelles et ethnographiques. La plage est alors identifiée comme un espace où se déploie la « coprésence », entendue ici comme « *le rassemblement et l'agrégation en un même lieu de réalités sociales distinctes* » (Levy & Lussault, 2013). Si de nombreuses interactions sociales s'observent sur les plages (Urbain, 1994), elles sont aussi un espace où s'illustrent les ruptures socio-spatiales inhérentes à une société, avec des logiques de « balnéarisation » qui varient en fonction des littoraux ou des groupes sociaux considérés (Bidet & Devienne, 2017). De nombreux travaux de Géographie sociale francophones se sont ainsi intéressés à la spécificité des pratiques de plage en Outre-Mer, soulignant ainsi l'occupation différenciée des espaces de plage et les cloisonnements entre les groupes sociaux qui composent ces sociétés insulaires (Bullard, 1999 ; Desse, 2005 ; Blondy, 2013 ; Claeys, 2017). Ces observations se retrouvent parmi les travaux consacrés aux immigrés sur les plages (Dewitte, 2003 ; Bidet, 2017) ou à l'influence du passé ségrégationniste de certains pays tels que l'Afrique du Sud en matière de pratiques balnéaires (Bank, 2015). Les plages y sont alors dépeintes comme des espaces inhospitaliers ou comme une « frontière », à l'encontre des images idylliques qui leur sont souvent associées (Bruno, 2018). Ces travaux montrent que « *des faits et des réalités hétérogènes* » coexistent sur les plages (Brisson, 2016), sans que cela ne se traduise par des échanges entre ces différents groupes sociaux ou par l'émergence de pratiques communes.

3) Parmi ces approches sociales, les plages ont également été étudiées à travers leur fonction touristique. Coëffé (2005, 2010), à travers le concept de « touristicité », montre que la dimension touristique d'un espace dépend à la fois de sa matérialité et de sa « charge imaginaire ». Par conséquent, les plages ont progressivement incarné un idéal naturel via l'esthétisation des paysages littoraux (Urbain, 1994) et l'exaltation des plages polynésiennes à travers le « paradigme polynésien » (Coëffé, 2010). Cette idéalisation conduit certains auteurs à analyser le rôle des plages dans le développement touristique des territoires littoraux à travers des approches géohistoriques (Duhamel & Knafou, 2003 ; Duhamel & Violier, 2009) quand d'autres s'intéressent aux différences de pratiques récréatives observées entre les résidents et les touristes (Desse, 2006).

Cette première partie de l'état de l'art révèle que les pratiques sociales observées sur les plages ont été largement investies par la littérature scientifique francophone. Ces différents travaux permettent ainsi d'affirmer la fonction sociale des plages et renforcent la nécessité d'avoir une acception de la plage qui ne soit pas uniquement fondée sur ses caractéristiques biophysiques.

Curieusement, les publications en langue française ont été moins nombreuses au sujet des dynamiques de fréquentation et de l'organisation spatiale de ces pratiques récréatives, ou des interactions sociales entre la plage et les territoires environnants. Les travaux francophones collectés à ce sujet (Robert *et al.*, 2008 ; Guyonnard & Vacher, 2016, 2018 ; Robert & Trémélo, 2018) étudient notamment les dynamiques de fréquentation et la répartition des usagers sur

les plages via leur observation quantifiée, associée à des enquêtes de terrain afin d'appréhender le poids d'un certain nombre de paramètres sociodémographiques.

À la différence des articles précédemment mobilisés afin de proposer une définition biophysique et sociale de la plage, ces travaux relatifs à la fréquentation rejoignent un vaste corpus d'articles anglophones qui s'inscrivent dans une approche gestionnaire, présentés dans la section 2.1 (Chapitre 2).

c) Un espace administré

Les points a) et b) ont permis de présenter les aspects biophysique et social de la plage. Ces deux dimensions contribuent à la définition juridique des espaces de plage. En effet le droit régit à la fois la composante biophysique de la plage (délimitation et définition des espaces de plage dans les textes juridiques sur la base de paramètres physiques ; protection de leur dimension naturelle et de leur intégrité physique à travers le zonage et la protection) et sa composante sociale (encadrement des pratiques et de l'accessibilité). En écho aux précédents points, le droit renvoie à l'idée que la plage est à la fois un espace naturel et social, ce qui confirme son caractère de territoire.

Un territoire difficile à définir et à encadrer sur le plan juridique

La forte variabilité spatiale des plages dans le temps et la multiplicité de leurs formes physiques a été largement démontrée par les géomorphologues. En ce sens, Pardini (2014) montre que la définition de la plage par le droit sur la base de ses seules caractéristiques physiques est loin de constituer une évidence : « *la plage est un espace dont l'imprécision lexicale reflète une délimitation physique ambiguë* ». Ainsi, la forte variabilité des plages et des pratiques balnéaires dans le monde, successivement présentées dans le a) et le b) ne permet pas de faire émerger un cadre juridique international spécifique aux plages. En ce sens, le droit international se concentre sur le droit en mer (*Montego Bay, 1982*) ou sur l'ensemble de la bande côtière sans que les plages ne fassent l'objet d'une attention particulière (*Chapitre 17, l'Agenda 21, Sommet de la Terre*). Quant au droit européen, celui-ci se concentre avant tout sur la qualité des eaux de baignade au sein des pays membres (*Directive cadre sur l'eau, 2000 ; Directive cadre sur les eaux de baignade 2006*). Si l'on considère le niveau national en Europe, la pluralité des cadres légaux en vigueur rend impossible une description exhaustive du droit relatif aux plages.

En Europe, le principe du domaine public, hérité du droit romain via le *Digeste*, s'applique dans de nombreux pays. La littérature scientifique consacrée à l'application du droit sur les plages reflète sa difficile définition sur le plan juridique ainsi que la multiplicité des cas de figure observés sur le littoral. En effet, plusieurs auteurs ont dressé un état des lieux du cadre juridique relatif aux plages : aux États-Unis, à travers la délicate délimitation du domaine public sur le littoral (Mangone, 2010) ; en Irlande, concernant la responsabilité des autorités régionales et la variation des règlements mis en application (O'Mahony *et al.*, 2012) ; en Italie, où l'absence de vision unitaire et spécifique au littoral est soulignée (Scovazzi, 2009) ; ou encore au Royaume-Uni, concernant la difficile délimitation des plages et l'éclatement des compétences entre différentes entités administratives (Hubbard, 2019).

Quel encadrement de l'implantation des activités économiques sur les plages ?

En France et en Espagne, les plages jouent un rôle économique majeur du fait de leur contribution à l'activité touristique. En ce sens, plusieurs auteurs se sont intéressés à la question des concessions de plage. En France, ils ont souligné les nombreuses irrégularités observées sur le littoral (Girard, 2007), dans un contexte où l'Etat mène une reconquête de son littoral à travers une stratégie de « déprivatisation » (Bersani, 2000) qui suscite toujours une vive opposition de certains professionnels et usagers (Bruno & Salle, 2017). Dans certains cas, les juristes cherchent à clarifier les modalités d'application de certains décrets, à l'instar du décret « Plages » (2006), qui encadre l'occupation du DPM par des activités économiques. En Espagne, malgré l'existence d'un cadre législatif, Palazón *et al.* (2018) montrent que de nombreux flous juridiques persistent, parfois sources de conflits avec les usagers des plages.

Encadrer les pratiques des usagers

Constatant que « *Sur la plage, c'est toute la société qui se retrouve* » (Pontier, 2014) dans un contexte d'abatement des normes sociales, plusieurs auteurs ont étudié l'encadrement des pratiques de plage par le droit. Dans le prolongement des travaux de Corbin (1988) et de Urbain (1994), certains historiens ont analysé les conflits liés à la dénudation et à l'abolition des normes sociales face à l'ordre social de l'entre-deux guerres (Granger, 2014). Les travaux menés par Devienne (2016, 2017) sur la réglementation des pratiques de plage à Los Angeles entre 1920 et 1960 montrent une transformation du cadre légal corrélée à l'évolution des pratiques de plage. Dans une période plus récente, plusieurs juristes ont travaillé sur l'encadrement des pratiques par le droit (Macleod & Cooper, 2000), notamment à travers les pouvoirs de police dont disposent l'Etat et les maires, garants de l'ordre public sur les plages, nécessaire du fait du grand nombre de personnes réunies sur ces espaces à certaines périodes (Pontier, 2014).

Ces travaux font écho à des articles consacrés à l'encadrement de pratiques spécifiques, à l'instar du port du burkini sur les plages françaises (Degoffe, 2017). Enfin, certains auteurs se sont également intéressés à la mise en application du droit concernant l'accessibilité des personnes handicapées aux plages, au Portugal (Belo & Mendes, 2017) ou en Espagne (Santana-Santana *et al.*, 2020, 2021).

Assurer une bonne qualité environnementale de la plage

Face à la multiplicité des pratiques et des spécificités culturelles, le droit international (MARPOL, 1973 ; Convention de Barcelone, 1976 ; UNCLOS, 1982 ; UNEP, 1995, 2009 ; Rio + 20, 2012) et communautaire (76/160/EEC ; 2000/60/CE ; 2006/7/EC ...) s'est principalement focalisé sur le maintien de la qualité environnementale du littoral. À cet endroit, plusieurs auteurs ont étudié le droit communautaire relatif à la qualité des eaux de baignade, en analysant les effets et les conséquences pour les gestionnaires de la nouvelle directive relative à la qualité des eaux de baignade (2006/7/CE), en comparaison avec la directive précédemment en vigueur (76/160/EEC) (Hynes *et al.*, 2013 ; Bedri *et al.*, 2016). Au niveau national, certains auteurs se sont intéressés au pouvoir de police du maire concernant la salubrité des espaces de plages (Pontier, 2014), notamment au regard des directives

européennes alors en vigueur (Bersani, 2000). Concernant la pollution, Axelsson & Van Sebille, (2017) interrogent la transcription des conventions internationales et des directives européennes dans les politiques publiques locales, soulignant ainsi le déficit d'engagement social et environnemental.

1.2. Des plages et des territoires

La précédente section a permis de montrer que la plage est à la fois un objet écologique et social. Ici, nous présentons comment les différents types de plages sont appréhendés dans la littérature selon leur environnement géographique. Cette section rend compte de la forte attractivité des plages naturelles sur le plan paysager, et du fait que plusieurs travaux de Sociologie et d'Histoire soulignent le rôle des stations balnéaires quant à la diffusion des pratiques balnéaires. Ils montrent que ce modèle, tend à se confondre aujourd'hui avec les plages urbaines de façon générale. L'ambiguïté de la notion de plage urbaine est alors mise en avant, ce qualificatif étant employé dès lors qu'une plage est située dans un environnement urbain sans tenir compte du nombre d'habitants ou des densités de population. L'analyse de la littérature scientifique montre que parmi les articles qui recourent à cette notion, peu s'intéressent aux plages des grandes villes.

a) Des plages naturelles idéalisées

La notion de plage « naturelle » est difficile à définir du fait de l'ambiguïté du terme et des multiples configurations de plages existantes, bien qu'il puisse être admis que les plages sont naturelles lorsque leur environnement n'est pas urbanisé et qu'elles sont dépourvues d'équipements et de services. En ce sens, plusieurs géomorphologues ont uniquement considéré la plage à travers son fonctionnement naturel (Guilcher, 1954, 1984 ; Paskoff, 2004) et certains auteurs s'intéressent tout particulièrement à la diversité biologique de certaines plages situées dans un environnement non-urbanisé (Garcia, 2003 ; Rangel Buitrago *et al.*, 2018a). Ils soulignent ainsi la nécessité de garantir une meilleure protection des espèces qui s'y trouvent, via l'intégration de ces plages à des réseaux d'aires protégées (Harris *et al.*, 2014). Si l'existence de plages situées dans un environnement peu ou non-urbanisé est indéniable, les approches socio-historiques montrent que la charge symbolique qui leur est associée est le résultat d'une importante construction sociale. En se référant au « paradigme polynésien », Urbain (1994), Coëffé (2010) et Blondy (2013), expliquent la fascination d'une partie des usagers pour les plages naturelles à travers le mythe de la plage tropicale et paradisiaque, très ancré dans les représentations associées aux plages (**Figure 1**).



Figure 1: Nuku Hiva, Polynésie française © Tahititourisme

Ils montrent que ce mythe trouve son origine dans les récits des derniers explorateurs ou chez les peintres occidentaux qui érigent les îles du Pacifique en paradis perdus (Coëffé, 2010). Aujourd'hui, des travaux consacrés à la perception du paysage sur les plages confirment qu'une part importante des usagers valorisent davantage les plages qui s'inscrivent dans un contexte naturel (Botero *et al.*, 2013a ; Rodella & Corbau, 2020) et les travaux qui proposent une évaluation des paysages sur les plages conseillent de réduire l'impact visuel de tous les éléments

construits

(Anfuso *et al.*, 2014).

Pour autant, dès les années 1990, certains auteurs montrent que l'attractivité du modèle de la plage naturelle induit une multiplication des pressions, voire dans certains cas, la destruction des paysages



Figure 2: Surfréquentation à Maybay, Thaïlande, 2019 @Consosfutur

recherchés (Urbain, 1994) (**Figure 2**). De ce fait, de nombreuses plages autrefois naturelles se situent désormais dans un environnement plus ou moins urbanisé et largement fréquenté, même si elles font parties d'espaces protégés (Meur-Ferec *et al.*, 2001).

En relation avec cette forte attractivité, certains auteurs ont interrogé la préservation des espaces naturels littoraux face à l'aménagement et au développement de ces territoires (Miossec, 1998), en montrant notamment que l'urbanisation progressive des arrière-plages de sites autrefois naturels entraînait une importante diminution de la surface de plage liée à l'érosion ainsi qu'une altération de leur qualité environnementale (Esteves *et al.*, 2003).

b) Les stations balnéaires, un modèle qui promeut la plage en espace clé des territoires littoraux

En France, tout au long du XIX^e siècle, les pratiques balnéaires décrites par Corbin (1988) et Urbain (1994), se sont notamment diffusées grâce aux stations balnéaires. Si ces dernières sont un temps associées à la noblesse et à la bourgeoisie (Corbin, 1988), ce modèle urbain emblématique permet une popularisation des pratiques balnéaires et des séjours en bord de mer, tout particulièrement en France (Pasteur, 1993) et en Angleterre (Walton, 2011). Ceci à tel point que Brunet (1992) consacre une partie de sa définition du mot *Plage* aux stations balnéaires (Sens 3) : « *Station de vacances en bord de mer comportant en principe un peu de plage au sens 2* ». Plusieurs témoignages historiques tels que des tableaux de Joseph Vernet à Marseille au 18^e siècle (Faget, 2011) ou des peintures du 17^e siècle aux Pays-Bas étudiées

par Knafou (2000) viennent étayer l'idée que le littoral de certaines villes était déjà investi par les citoyens avant la diffusion des stations balnéaires.

Du fait de l'importance de leur rôle en matière de sociabilité et de pratiques récréatives (Debié 1993 ; Duhamel, 2003 ; Duhamel & Violier, 2009), les stations balnéaires sont à l'origine d'aménagements urbains spécifiques qui suivent un principe de linéarité (Knafou & Duhamel, 2003 ; Duhamel & Knafou, 2003), à l'image de la jetée-promenade (Corbin, 1988). Ces stations sont alors à l'origine d'une transformation profonde des territoires où elles sont implantées (Clairay & Vincent, 2008) avec des villégiateurs à la recherche d'une modernité citadine dans des territoires marqués jusque-là par la prédominance des activités traditionnelles (Vincent, 2008). En Espagne, on observe un schéma similaire où certaines petites villes du Pays-Basque deviennent des lieux

de villégiature pour les élites madrilènes, à l'instar de San Sebastian (**Figure 3**) (Bly, 2018). Cette situation se vérifie aussi le long du littoral méditerranéen avec l'arrivée du chemin de fer à partir de 1870 (Chabrera & Kent, 2009). Ces stations de tailles modérées, modèle que l'on retrouve aussi bien le long de la Manche et de l'Atlantique que de la Méditerranée, induisent alors une spécialisation touristique de certains territoires côtiers, à l'instar de la Côte d'Azur (**Figure 4**), et les plages forgent désormais une part importante de leur identité.



Figure 3: San Sebastian, 1915 © G. Gonzales-Galarza



Figure 4: La Croisette, Cannes, 1920 © Ville de Cannes

L'attractivité touristique de certains territoires côtiers provoquée par la balnéarisation se traduit par un certain nombre d'aménagements spontanés et dans certains cas, une urbanisation désordonnée (Knafou, 2012). En France, le modèle de la station est ensuite intégré dans des politiques volontaristes d'aménagement du territoire au cours des années

1960, via des missions interministérielles telles que la Mission Racine (1963) (**Figure 5**) et la MIACA (1969) (Ballesta, 1998 ; Rieucou, 2000).

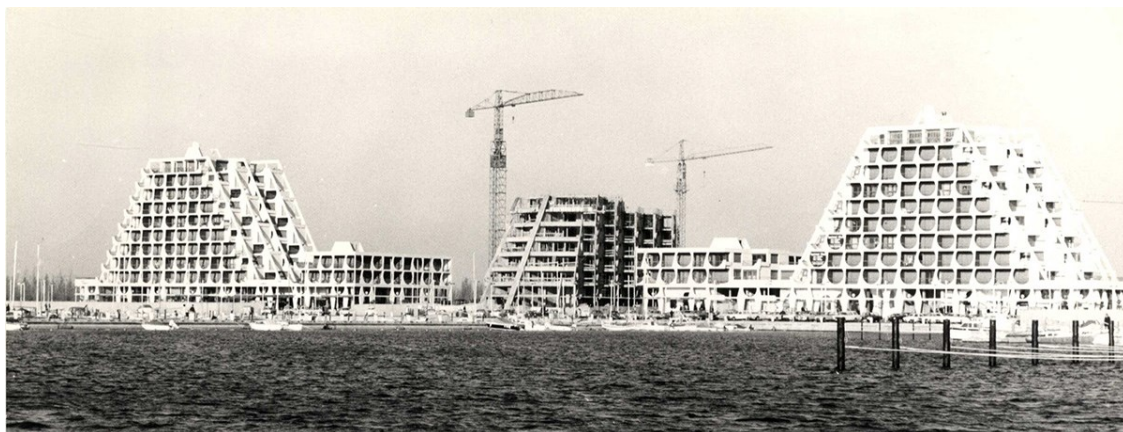


Figure 5: La Grande Motte, 1969 © Bob Ter Schiphorst/ OT

Le développement de ces stations littorales participe au développement du tourisme de masse sur le littoral au cours de la période estivale, une situation que l'on retrouve également en Espagne à travers le modèle touristique du « sol y playa » (Rieucou, 2010). Plusieurs petites localités littorales traditionnellement tournées vers les activités agricoles se sont transformées tout au long du 20^e siècle en véritables stations touristiques, à l'image de *Benicassim* dans la province de Valence, provoquant ainsi des afflux majeurs de visiteurs extérieurs au cours de la période estivale (Chabrera & Kent, 2009). Ce processus a donné naissance à des stations emblématiques de ce tourisme littoral et estival, à l'instar de *Benidorm* (**Figure 6**) (Nolasco-Cirugeda *et al.*, 2020), qui jouent un rôle majeur dans l'économie nationale (Yepes, 2003, Ariza *et al.*, 2008a).



Figure 6: Benidorm, 2017 © Courrier International, José A

Ce modèle s'est exporté à travers le monde, comme par exemple dans l'Etat de *Rio de Janeiro* (Brésil) qui abrite plusieurs stations littorales qui se sont développées à partir des années 1940 (Parente-Ribeiro *et al.*, 2019). Il a fait l'objet d'une diffusion massive mais il est aujourd'hui remis en cause du fait de ses impacts sur l'environnement (Rico-Amoros, 2013 ; Nolasco-Cirugeda, 2020). Par ailleurs, ces stations balnéaires font parfois l'objet d'importants programmes de revalorisation (Ballesta, 1998) et se transforment en villes « normales »,

dotées de nombreuses fonctions et de résidents permanents (Smith, 1992 ; Rieucan 2000). En ce sens, les limites entre la station balnéaire et la ville permanente deviennent floues dans certains cas de figure (Augustin, 2007, 2010).

c) La plage urbaine, une notion ambiguë

Des plages non définies et peu étudiées

Le sens 3 de la définition du mot « plage » proposée par Brunet (1992) contient un court paragraphe consacré aux plages situées dans les villes : « *En dépit de l'extension fabuleuse du tourisme balnéaire, les villes de plage sont rarement devenues de grandes villes, sauf si elles se sont développées à partir ou à proximité de villes importantes (Atlantic City). Les activités associées (pêche, sports de mer, festivals) comptent plus dans ce développement que la plage elle-même, à laquelle on finit par tourner le dos : personne ne va sur la plage d'Acapulco* ». Ce paragraphe montre que l'existence de plages dotées d'une fonction balnéaire dans des villes autres que les stations balnéaires n'est pas une évidence. Pourtant, de fortes concentrations de population s'observent le long des littoraux (Post & Lundin, 1996 ; Cicin-Sain & Knecht, 1998 ; Vallega, 1999) et les villes côtières susceptibles d'abriter des plages sont relativement nombreuses. Cette situation conduit alors à interroger la notion de « plage urbaine » et son utilisation dans la littérature scientifique.

Les travaux précédemment cités montrent que ce sont davantage les plages situées dans des villes avec une forte vocation balnéaire et touristique qui sont étudiées (Rieucan, 2008 ; Rieucan, 2010). Par ailleurs, bon nombre de travaux qui traitent de la gestion des plages en contexte urbain, tendent à privilégier les petites villes ou les villes moyennes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants (Ariza *et al.*, 2008a, b, 2010 ; Roca *et al.*, 2008 ; Roca & Villares, 2008).

Ainsi, la notion de « plage urbaine » est souvent invoquée de façon indifférenciée dès qu'une plage s'insère dans un environnement plus ou moins urbanisé. Afin d'illustrer cette situation, on peut s'appuyer sur le fait que la notion de « plage urbaine » est aussi bien mobilisée dans un travail consacré à la plage de *Cesnatico* (Emilie-Romagne, Italie) (**Figure 7**), une commune de 25 781 habitants selon (*ISTAT*) (*Semeoshenkova et al.*, 2017), que dans un article consacré à une plage de *Xiamen* (**Figure 8**) où vivent 3 531 347 habitants (*population stat.com*) (*Yu et al.*, 2016). Pourtant, des auteurs proposent des typologies de plages



Figure 7: Cesnatico, Emilie-Romagne © Marinas



Figure 8: Xiamen, Fujian © Betcityscape

situées dans un contexte urbain (*May*, 2003 ; *Vaz et al.*, 2017). Ils montrent les différences qui existent en matière de pratiques, de fréquentation, de qualité environnementale ou de gestion en fonction de la taille de la ville où sont situées les plages. Ce premier constat interroge l'intérêt porté aux plages situées dans les grandes villes, où le tourisme n'occupe pas une fonction centrale.

En Europe occidentale, il apparaît que ces villes ont majoritairement été étudiées à travers les opérations de waterfront dont elles ont fait l'objet suite au déclin de leur fonction industrialo-portuaire (*Chaline*, 1994 ; *Gravari-Barbas*, 1998b ; *Peron & Brocard*, 2001). De nombreux travaux ont ainsi été consacrés à la revalorisation de ces espaces à travers d'importantes opérations urbaines (*Rodrigues-Malta*, 2001, 2004), que ce soit à Gênes (*Ferrari*, 2008 ; *Cattedra*, 2011) ou à Naples (*Rubino*, 2011) en Italie, à Marseille (*Bergsli*, 2008 ; *Prelorenzo*, 2010, 2011) en France, à Valence (*Lecardane*, 2008) ou à Barcelone (*Ballester*, 2017) en Espagne, ou encore à Liverpool (*Fageir et al.*, 2020) en Grande-Bretagne où la question des plages occupe une place souvent mineure.

Des plages dans les villes, un oxymore ?

Plusieurs facteurs peuvent être invoqués afin d'expliquer ce manque d'intérêt relatif pour les plages situées dans des villes dont le développement n'est pas corrélé au tourisme littoral. Tout d'abord, les plages situées dans ces villes s'inscrivent en opposition avec le modèle de la plage paradisiaque inexplorée. En ce sens, Corbin (1988) montre que le désir collectif du rivage émerge notamment en opposition à la « *pathologie urbaine* ». La construction du littoral en tant qu'espace de loisir et de bien-être est une réponse au développement urbain effréné du 19^e siècle : « *le lien qui se noue entre l'horreur de la ville et les joies de la villégiature maritime* » (Ibid.). Ainsi, comme cela a été montré dans la sous-partie consacrée à la notion de « plage naturelle », la valorisation sociale des plages localisées dans un environnement naturel ou peu urbanisé persiste dans les représentations collectives, notamment sur le plan paysager. A contrario, certains travaux sont révélateurs d'une perception négative des plages urbaines, à l'image de l'article de Cristiano *et al.*, (2020) où, concernant la perception du paysage sur les plages, les auteurs établissent un gradient qui s'étire de 1 – « *sites naturels extrêmement attractifs* » à 5 – « *aire urbaine non attractive* ».

Rodella & Corbau (2020) proposent également une typologie de plages définies en fonction de leur qualité paysagère, celles situées en contexte urbain étant reléguées en dernière position. Cependant, Devienne (2017) montre que si les plages de Los-Angeles sont à l'opposé du concept de la « *wilderness* » (nature sauvage), elles représentent néanmoins un espace de récréation et de ressourcement au contact de la nature (Devienne, 2016) que des usagers rassemblés en associations tentent de protéger dès les années 1930. De façon générale, les plages représentent des lieux éloignés des préoccupations du quotidien (Bidet & Devienne, 2017). Ainsi, elles revêtent une haute valeur symbolique puisqu'elles offrent un espace de liberté dans un environnement largement urbanisé (Robert *et al.* 2008), caractérisé par une série de normes qui ne donnent pas la possibilité aux individus de « *projeter leur intimité* » sur celle des autres (Urbain, 1994). Bien qu'elles ne soient pas insérées dans un cadre naturel, ces plages constituent des espaces singuliers au sein des villes, car malgré leur environnement, elles restent des lieux de contemplation, au sens de Urbain (1994) et de Coëffé (2010). Elles sont donc autant d'espaces de respiration et de détente, même si du fait de leur localisation, les pratiques sociales y font l'objet de contrôles et de régulations (Devienne, 2016, 2017). Elles constituent donc des espaces particulièrement recherchés au sein des villes, au point que certaines villes non-littorales créent des espaces de plage ex-nihilo à l'instar de l'opération « Paris-plage » (Lallement, 2008 ; Fagnoni, 2009 ; Pradel & Simon, 2014).

Des plages largement aménagées et équipées

Si la notion de « plage urbaine » est relativement ambiguë, les plages situées dans un cadre urbanisé disposent néanmoins de caractéristiques spécifiques. Il est possible de distinguer deux types de plages urbaines. Il peut s'agir de plages naturelles dont les alentours ont été progressivement

urbanisés au point de devenir entièrement artificialisés, à l'image de Nice et de la promenade des Anglais (Urbain, 1994) (**Figure 9**), ou de plages artificielles créées de toutes pièces à l'instar des plages du Mourillon à Toulon, aménagées ex-nihilo au cours des années 1970 (Lafont & Suanez, 2005) (**Figure 10**).

À la différence des « plages naturelles », ces plages acquièrent donc leur identité au prix de nombreuses transformations, et leur insertion au sein du tissu urbain implique une transformation de leur morphologie,

voire d'importantes opérations d'agrandissements (Devienne, 2016). Par ailleurs, ces plages sont davantage entretenues et nettoyées que les plages naturelles (Rieucau, 2008), et certains chercheurs en sciences de l'environnement montrent à ce titre à ce titre que ce nettoyage mécanique quotidien affecte un certain nombre d'espèces naturelles (Acuna & Jaramillo, 2015). Enfin ces plages, du fait de leur localisation, tendent à transformer la structure urbaine de l'arrière-plage (Cartlidge, 2011) que ce soit au niveau des équipements touristiques adjacents (Rigall i Torrent et al., 2011) ou au niveau des formes urbaines observées, avec notamment une importante croissance perpendiculaire des bâtiments construits à proximité des plages (Magarotto et al., 2016, 2019).



Figure 9: Promenade des Anglais, Nice, 1900 © RuedesArchives



Figure 10: Construction des plages du Mourillon, Toulon, 1977 © DR

Conclusion du Chapitre 1

Ce premier chapitre révèle que la plage constitue un objet de recherche multidimensionnel auquel sont associés de plusieurs définitions. Elle est appréhendée comme un espace dynamique par les Géomorphologues, Ecologues, Biologistes, mais aussi comme un territoire qui supporte de nombreuses pratiques récréatives et sociales. Aussi, la difficulté de définir la plage sur le plan administratif et juridique est soulignée par certains auteurs, montrant que le droit doit à la fois garantir la qualité environnementale de ces espaces et encadrer les pratiques récréatives qui y prennent place. Ce premier chapitre révèle également qu'en matière de représentations, les plages naturelles sont davantage valorisées. Malgré cette idéalisation, les plages s'insèrent aujourd'hui dans des contextes territoriaux variés, parmi lesquels figurent les grandes villes, un cas de figure qui semble peu étudié. Après avoir présenté les différentes définitions associées à cet espace, nous présentons dans le chapitre suivant les multiples défis auxquels sont confrontés les gestionnaires ainsi que les outils dont ils disposent pour y faire face. Dans cette perspective, nous nous intéresserons plus particulièrement à la notion de gestion intégrée.

Chapitre 2 : Les plages, un enjeu de gestion

Face aux effets cumulés du changement climatique et d'importants flux de fréquentation, les plages sont confrontées à de multiples pressions sur le plan physique et social. Cette situation induit de nombreux défis en matière de gestion. Les pouvoirs publics doivent encadrer leur fréquentation (Da Silva *et al.*, 2007), garantir une bonne qualité des eaux de baignade (Hynes *et al.*, 2013), prévenir les effets du changement climatique (De Menezes, Klein, 2006 ; Burger *et al.*, 2017) et répondre aux nombreuses attentes des usagers en matière de services ou d'accessibilité (Morgan, 1999 ; Roca *et al.*, 2009 ; Vaz *et al.*, 2009). L'ensemble de ces enjeux appellent des mesures de gestion spécifiques, ce qui questionne les apports de la recherche scientifique pour les élaborer. Face aux limites identifiées lors de la revue de la littérature effectuée au Chapitre 1, ce second chapitre s'intéresse au cadre théorique de la GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières), issue du Sommet de la Terre (1992). Pour ce faire, nous présenterons les lignes directrices de cette notion, fondée sur une approche systémique des plages et reprise dans de nombreux travaux relatifs à leur gestion, et nous verrons leur mise en application dans le contexte des grandes villes littorales.

2.1. Des défis multiples et des réponses sectorielles

Dans sa définition de la « Plage » (Sens 3, Paragraphe 3), Brunet (1992) pointe les nombreuses responsabilités qui incombent aux gestionnaires : « *Les plages fréquentées exigent des entretiens coûteux en nettoyage des sables, dépollution des eaux, surveillance, et souvent des aménagements destinés à se protéger contre les tempêtes et contre les amaigrissements (enlèvement des sédiments par modification des courants)* ». Dans la perspective d'une aide à la décision et d'une amélioration des systèmes de gestion, de nombreux auteurs se sont saisis de ces différents défis à travers des travaux de science appliquée. Cette sous-partie illustre cet intérêt de la recherche, caractérisé par une forte sectorisation des réponses apportées par la littérature scientifique. En ce sens, les travaux qui figurent dans cette partie apportent leur contribution à la gestion des plages mais ils ne proposent pas une réponse globale à l'ensemble des défis auxquels ces espaces sont confrontés.

a) Maintenir l'intégrité physique et biologique de milieux fragiles et menacés

Limiter les effets de l'érosion

Artificialisation du trait de côte, rupture des dynamiques sédimentaires, urbanisation de l'arrière-plage, diminution des apports sédimentaires du fait de l'aménagement des cours d'eau ... Les facteurs à l'origine de l'érosion des plages sont nombreux et tendent aujourd'hui encore à s'accroître du fait des effets cumulés du changement climatique et des activités humaines (Pilkey *et al.*, 2014). En lien avec le poids de cette menace, plusieurs travaux menés auprès des gestionnaires sur le littoral catalan (Espagne) (Ariza *et al.*, 2008a) ou dans la province de Buenos Aires (Argentine) (Semeoshenkova *et al.*, 2017a), montrent que l'érosion demeure la problématique la plus importante aux yeux des acteurs en responsabilité sur les plages (**Figure 11**).

Engendrant une perte de la surface de plage disponible, l'érosion est la source d'importantes pertes économiques, que ce soit la baisse des valeurs foncières en arrière-plage (**Figure 11**) (Parsons & Noailly, 2004 ; Gopalakrishnan *et al.*, 2017) ou le déclin d'activités touristiques et récréatives liées aux plages, comme l'ont montré Alexandrakis *et*



Figure 11: Bicarosse, Landes, 2020 © AVM

al., (2015) à *Rethymnon* (Grèce). En réponse à ces préoccupations, plusieurs grands manuels consacrés à la gestion des plages se focalisent uniquement sur cette thématique, en proposant un panorama des principaux facteurs à l'origine de l'érosion et différentes solutions afin de lutter contre ce phénomène (Bird, 1996 ; Paskoff & Clus-Auby, 2007 ; Rogers *et al.*, 2010). Malgré les nombreuses analyses et les solutions proposées par ces chercheurs, certains autres auteurs déplorent l'absence d'une véritable intervention sur les causes profondes de la disparition des plages autour du globe, seulement compensées par des actions superficielles et isolées « *dans un espoir de résilience* » (Pilkey *et al.*, 2014).

Notre état de l'art souligne que l'érosion constitue une thématique centrale parmi les différentes recherches relatives à la gestion des plages, alimentant ainsi la sectorisation des réponses proposées. Ainsi, une partie des recherches visent à identifier les causes de l'érosion sur le plan physique et mécanique (Seymour *et al.*, 2005) quand d'autres s'intéressent plus particulièrement à l'artificialisation du trait de côte, en identifiant notamment les équipements et les structures à l'origine du recul du trait de côte, comme à Saint-Brévin-Les-Pins (France) (Caillé, 2000). Ils définissent ainsi des stratégies alternatives afin de réduire les risques associés à l'érosion (Canul *et al.*, 2019) en impliquant les décideurs locaux (Ariffin *et al.*, 2018). Cette démarche d'identification des risques liés à l'érosion se traduit également par une évaluation de la vulnérabilité des plages (De Menezes & Klein, 2006), notamment à travers la création d'indices de vulnérabilité à destination des pouvoirs publics (Cazes-Duvat, 2001). Afin d'appréhender le mécanisme érosif des plages et de suivre l'évolution du trait de côte, plusieurs auteurs ont développé des analyses diachroniques (Saramasekara *et al.*, 2018 ; Kim Chan *et al.*, 2019), et de nombreux outils sont mis en avant dans la littérature scientifique. Ainsi, plusieurs auteurs s'attachent à défendre l'utilité et l'efficacité de la modélisation 3D (Kim *et al.*, 2013 ; Pikelj *et al.*, 2018 ; Pagan *et al.*, 2019), parfois couplée à des analyses hydrodynamiques (Brambilla *et al.*, 2016), du suivi vidéo sur le temps long (Montes *et al.*, 2018), de la télédétection (Cabezas-Rabadán *et al.*, 2019a ; Zhang *et al.*, 2019a), des modèles mathématiques afin de définir le profil d'équilibre des plages (Aragonés *et al.* 2016b), ou encore de l'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'analyser le réalignement d'une plage,

comme à *Héraklion* (Grèce) (Tsekouras *et al.*, 2018). Ces outils sont ainsi mobilisés afin de connaître au mieux la dynamique côtière et s'inscrivent dans une approche d'aide à la décision.

Afin d'orienter les projets de régénération, les analyses diachroniques sont souvent mobilisées dans le but d'évaluer la faisabilité et la pertinence des opérations de rechargement sédimentaire programmées (Fichaut & Suanez, 2008 ; Brown, 2016), notamment en matière de dépenses publiques (Costa, 1999). Elles sont également employées afin d'effectuer un suivi des opérations déjà mises en œuvre (Davis *et al.*, 2000 ; Patterson, 2007, Pagan *et al.*, 2019), confirmant ainsi parfois le diagnostic établi par Pilkey *et al.* (2014) à propos d'opérations de rechargements isolées et infructueuses (Psuty *et al.*, 2014 ; Pagan *et al.*, 2019). Enfin, certains auteurs analysent l'efficacité des opérations de rechargement sédimentaires face aux effets du changement climatique (Gopalakrishnan *et al.*, 2017). Le suivi géomorphologique des plages et l'identification des facteurs à l'origine de l'érosion des plages sont également utilisés afin d'orienter la conception et la localisation d'ouvrages de défense en dur (Mallmann & Pereira, 2014) parfois remis en question du fait de leur impact écologique (Semeoshenkova *et al.*, 2015). En ce sens, certains auteurs évaluent l'efficacité des solutions d'ingénierie douce afin de lutter contre l'érosion (Roig *et al.*, 2009), à l'instar des Géotubes (Jang *et al.*, 2019 ; Adeli *et al.*, 2020) ou des méthodes de stabilisation du trait de côte par drainage (Lambert *et al.*, 2007). Ils démontrent que ces procédés constituent des solutions relativement efficaces sur le long terme (Jang *et al.*, 2019), mais qu'ils impliquent parfois la démolition des ouvrages de protection en dur existants (Lambert *et al.*, 2007). Ces différents travaux, qui s'inscrivent dans une approche sectorisée de la gestion des plages, ont pour objectif de démontrer la robustesse d'outils ou de protocoles méthodologiques en ce qui concerne le suivi de l'érosion, ou d'évaluer l'efficacité de procédés techniques de lutte contre l'érosion.

Dans le but de prolonger cette démarche d'aide à la décision, plusieurs auteurs cherchent à intégrer les acteurs en responsabilité afin de définir leurs priorités (Semeoshenkova *et al.*, 2017a), de déjouer les conflits (Prati *et al.*, 2016), ou encore de co-construire des stratégies de gestion spécifiques face au recul du trait de côte (Daniel, 2001 ; Ariffin *et al.*, 2018 ; Pikelj *et al.*, 2018). La nécessité de co-construire les politiques de lutte contre l'érosion est également soulignée par Gopalakrishnan *et al.* (2017) qui montrent que l'absence de coordination entre les acteurs le long de la bande côtière favorise des opérations ponctuelles et inefficaces qui induisent à terme une hausse de l'érosion. Les auteurs démontrent ainsi que la gestion de l'érosion implique de se décentrer du seul niveau local et requiert la participation de tous les acteurs compétents. Cet effort est également prolongé par des enquêtes menées auprès des usagers dans le but de définir leur perception des différents programmes de gestion de l'érosion (Huang *et al.*, 2007).

Lutter contre les effets du changement climatique

En lien avec les travaux menés sur l'érosion des plages, certains chercheurs ont également analysé les effets du changement climatique sur les plages, notamment à travers l'élaboration d'indices de vulnérabilité (Santos *et al.*, 2013 ; Mavromatidi *et al.*, 2018 ; Koroglu *et al.*, 2019), montrant ainsi que la prise en compte des aléas côtiers doit être une priorité en matière de gestion. Les analyses prospectives couplées à de la cartographie révèlent ainsi que de nombreuses plages sont menacées de disparition, que ce soit en Europe (Brunel & Sabatier 2007 ; Fattal *et al.*, 2010) ou en Asie (Ritphring *et al.*, 2018) à cause de l'élévation du niveau de la mer et de la multiplication des épisodes de tempête. Certains auteurs pointent également les pertes financières associées à la disparition des plages, notamment du fait de leur rôle de protection des espaces aménagés et habités en arrière-plage (Genovese & Green, 2015 ; Abadie Luis *et al.*, 2020).

Les menaces liées aux effets du changement climatique revêtent également une dimension sociale. En effet, la disparition progressive des plages sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer et des tempêtes induit une diminution de leur capacité à accueillir des usagers (López-Dóriga *et al.*, 2019) et une perte de leur valeur récréative (Deacon & Kolstad, 2000). Pourtant, des enquêtes menées auprès des usagers des plages révèlent une connaissance limitée et une faible préoccupation concernant les effets du changement climatique sur leur espace de loisirs (Sauer *et al.*, 2019). Ce constat conduit certains auteurs comme R.J. Nicholls à alerter sur la nécessité d'agir face au changement climatique et de changer de paradigme en matière d'aménagement et de développement sur le littoral (Nicholls & Klein, 2005). Ceci implique l'acquisition de données (Karaca & Nicholls, 2008) permettant l'identification des enjeux humains ainsi que la conception de stratégies d'adaptation, en se décentrant du seul niveau local (Nicholls *et al.*, 2021).

Dans le prolongement de ces travaux, différentes stratégies d'adaptation sont analysées au sein de la littérature, que ce soit à travers la création d'infrastructures supplémentaires (Burger *et al.*, 2017), le recul stratégique (Rey-Valette, 2016) ou le recours à des solutions fondées sur la nature, avec une renaturalisation des fronts de mer, comme les expérimentations mises en œuvre sur la *Costa Daurada* et la *Costa Brava* en Catalogne (Sauer *et al.*, 2019). Si la lutte contre les effets du changement climatique sur les plages implique l'élaboration de stratégies d'adaptation, des travaux d'analyse de réseaux d'acteurs démontrent également l'importance de la coordination entre les différentes institutions compétentes (Sauer *et al.*, 2021) et le déblocage de financements (López-Dóriga *et al.*, 2019).

Maintenir la qualité environnementale des plages

Si l'érosion et les effets du changement climatique constituent une menace pour l'intégrité physique des plages, il convient de s'intéresser aussi à la qualité biologique de la plage, une autre préoccupation majeure en matière de gestion, que ce soit afin de prévenir la pollution du sable et de la mer, garantir une bonne qualité des eaux de baignade ou préserver la diversité biologique. Autant de défis qui se traduisent par des réponses sectorielles.

Ainsi, de nombreux travaux s'intéressent à la pollution des plages par les macro-déchets ou les micro-déchets. Les auteurs cherchent notamment à quantifier et à caractériser les déchets recensés sur les plages (Widmer & Hennemann, 2010 ; Rangel-Buitrago *et al.*, 2017 ; Rangel-Buitrago *et al.*, 2019 ; Aytan *et al.*, 2020) ou à définir leur origine. Ils soulignent le poids des déchets d'origine tellurique (Silva-Cavalcanti *et al.*, 2009 ; Costa *et al.*, 2010) et le rôle du ruissellement (He *et al.*, 2019 ; Aytan *et al.*, 2020) ainsi que l'influence du climat et des saisons (Silva-Cavalcanti *et al.*, 2009 ; Kako *et al.*, 2010 ; Chitaka *et al.*, 2019). Ils appellent à une meilleure gestion de cette source de contamination à terre (Rangel-Buitrago *et al.*, 2017 ; Chitaka *et al.*, 2019 ; Rangel-Buitrago *et al.*, 2019), notamment à travers le développement d'outils spécifiques à l'instar du suivi par images satellites, expérimenté à Fuzhou (Chine) (Bao *et al.*, 2018) ou de la vidéosurveillance séquencée, mise en œuvre sur les îles Goto (Japon) (Kako *et al.*, 2010). Ils recommandent également d'accompagner ces stratégies de diminution des déchets par des campagnes de sensibilisation et de communication auprès de la population locale (Liu *et al.*, 2013 ; Rangel-Buitrago *et al.*, 2019), notamment dans un contexte où la population tend à augmenter le long des côtes (Widmer & Hennemann, 2010) et où règne une société de consommation qui recourt massivement au plastique (Chitaka *et al.*, 2019). Enfin, la pollution des plages par les déchets d'origine anthropique représente une source de diffusion d'agents pathogènes sur les plages, avec notamment une forte incidence sur la faune et la flore (Widmer & Hennemann, 2010) et une contamination potentielle des eaux de baignade (He *et al.*, 2019). Des travaux montrent que ce dernier point constitue un élément déterminant dans la gestion des plages puisqu'elle implique la santé des usagers (Hynes, 2013) mais aussi leur représentation de la valeur récréative de ces espaces. Un pan important de la recherche scientifique d'intérêt pour la gestion des plages est donc consacré à la qualité des eaux de baignade, avec une nette prédominance des approches microbiologiques.

En Europe, il apparaît que cette recherche s'est particulièrement développée en réponse à la mise en application de la directive cadre sur la qualité des eaux de baignade (*DCE 2006/7EC*), avec de nombreux travaux mis en œuvre à cette occasion (Hynes, 2013 ; Lopez *et al.*, 2013 ; Amorim *et al.*, 2014 ; Bedri *et al.*, 2016 ; Aragonés *et al.*, 2016b). Ainsi, la qualité des eaux de baignade est analysée afin de définir la concentration d'agents pathogènes, en particulier les entérocoques intestinaux ou *Escherichia Coli*. Les auteurs cherchent à identifier les principales sources de diffusion et à définir les facteurs à l'origine de la variation des taux de concentration, en ayant recours aux modèles prédictifs intégrés (Bedri *et al.*, 2016 ; Thoe *et al.*, 2016) et automatisés (Searcy *et al.*, 2018) ou aux modèles mathématiques (Ashbolt *et al.*, 2010 ; Lopez *et al.*, 2013), notamment afin d'explorer la grande diversité de scénarios de contamination. Leurs résultats montrent la forte variabilité spatio-temporelle des

entérocoques (Enns *et al.*, 2012) et d'*Escherichia Coli* (Aragonés *et al.*, 2016b), notamment en fonction des conditions météorologiques et du ruissellement (Lefèvre & Lewis, 2003 ; Amorim *et al.*, 2014). En prenant appui sur le cas de la Floride, Barreras *et al.* (2019) montrent que le contexte géographique de la plage joue également un rôle clé à plusieurs niveaux sur cette variabilité : efficacité du traitement des eaux usées, modes de gestion des plages, pratiques sociales, concessions de plage. Il apparaît alors que les taux de concentrations sont plus élevés dans les zones densément peuplées (Aguirre *et al.*, 2019) et sur les plages très fréquentées (Toubiana *et al.*, 2021). Pour autant, certains auteurs soulignent que face à la forte variabilité de leur concentration, quantifier les entérocoques n'est pas suffisant pour évaluer la qualité des eaux de baignade (Enns *et al.*, 2012). En parallèle à ces recherches, plusieurs travaux relatifs à l'information délivrée aux usagers ont été menés. Ces analyses remettent notamment en question les labellisations, et montrent qu'elles sont davantage un outil de promotion touristique qu'un indicateur de la bonne qualité environnementale de la plage (Klein & Dodds, 2018).

Face à la forte variabilité de la fréquentation des plages au cours du temps, certains auteurs interrogent également les informations transmises aux usagers, et soulignent la nécessité de disposer de modèles automatisés permettant de transmettre une information valide tout au long de la journée concernant la qualité environnementale des plages (Searcy *et al.*, 2018). Cette volonté d'évaluer et d'orienter la gestion vers une meilleure qualité biologique des plages s'est aussi traduite par de nombreux travaux relatifs au maintien et à la protection des organismes vivants. Ces recherches s'intéressent tout particulièrement à l'incidence des activités anthropiques sur le milieu naturel, notamment du fait d'une régression de la diversité biologique sur les plages (Hubbard *et al.*, 2014 ; Tanner *et al.*, 2014 ; Canul *et al.*, 2019). Ainsi, l'impact du nettoyage mécanique sur les banquettes de posidonies, une plante marine endémique de la Méditerranée, et sur les organismes vivants est mis en évidence à plusieurs reprises (Whitfield, 2003 ; Malm *et al.*, 2004 ; Fanini *et al.*, 2005 ; Rieucou, 2008 ; De Falco *et al.*, 2008 ; Zielinski *et al.*, 2019). Certaines espèces, à l'instar des tortues marines bénéficient d'une attention particulière. Les auteurs soulignent que leur bien-être et leur stratégie de nidification souffrent de la forte fréquentation des plages, (Fanini *et al.*, 2005 ; Wu *et al.*, 2020), de l'éclairage public (Berry *et al.*, 2013 ; Mazor *et al.*, 2013) et de la contamination chimique des sols (Barraza *et al.*, 2019). En conséquence, plusieurs auteurs proposent des recommandations afin de réduire les impacts de ces activités sur le milieu naturel. Ils proposent également des stratégies de communication auprès des autorités locales afin de réduire l'impact du nettoyage mécanique (De Falco *et al.*, 2008). Ils encouragent les gestionnaires à déployer des opérations de réhabilitation des herbiers marins (Tanner *et al.*, 2014) ou à intégrer certaines plages aux aires protégées situées à proximité afin de favoriser la conservation de certaines espèces animales (Harris *et al.*, 2014). Ces recommandations sont notamment motivées par la fonction protectrice de certains organismes vivants tels que les herbiers de posidonies (De Falco *et al.*, 2008) ou les coraux (Martins *et al.*, 2019) contre l'érosion.

b) Quelle prise en compte de la dimension sociale dans la gestion des plages ?

Appréhender et encadrer la fréquentation des plages

Une part importante des articles précédemment mentionnés abordent des problématiques de gestion des plages fondées sur leurs dimensions physiques et biologiques uniquement. Dans ces travaux, la dimension sociale de la plage n'est considérée que de façon secondaire, à travers l'incidence des activités anthropiques sur l'érosion ou sur le maintien de la bonne qualité écologique de la plage. Pourtant, les plages sont des espaces largement fréquentés, où se développent différentes activités récréatives spécifiques qui doivent être encadrées et gérées. Bon nombre de travaux attestent que l'encadrement de la fréquentation constitue une priorité en matière de gestion, notamment sur les plages soumises à une forte pression anthropique : « *La fréquentation de Miami Beach éclipse à elle seule le nombre cumulé de visites à Yellowstone, au Grand Canyon et au parc national de Yosemite* » (Tudor & Williams, 2008). La connaissance du nombre d'utilisateurs sur les plages constitue un prérequis à la conception de systèmes de gestion efficaces puisque le fait d'évaluer le nombre de personnes qui fréquentent une plage permet de reconsidérer ses aménagements mais aussi les services qui y sont proposés (Robert *et al.*, 2008).

Néanmoins, l'évaluation du nombre d'utilisateurs sur les plages représente une réelle difficulté sur le plan méthodologique (Morgan, 2018) et les acteurs en responsabilité s'appuient parfois sur des chiffres peu étayés (Robert *et al.*, 2008 ; Morgan, 2018). Afin d'appréhender cette fréquentation, certains auteurs recourent à des photographies aériennes, comme en Vendée (France) (Dolle *et al.*, 2000), au suivi vidéo, expérimenté sur le Lido de Sète (France) (Balouin & Rey-Valette, 2015), ou à des prises de vue obliques (Robert *et al.*, 2008 ; 2018) où les utilisateurs sont dénombrés a posteriori, quand d'autres extrapolent des échantillonnages collectés sur les plages à l'aide de modèles mathématiques (Dwight *et al.*, 2007). Ils démontrent ainsi une forte fluctuation du nombre d'utilisateurs en fonction de l'heure de la journée ou de la période de l'année considérée. Dans certains cas, cet effort est accompagné d'une enquête par questionnaire (Robert *et al.*, 2008 ; Morgan, 2018) afin d'appréhender l'origine des utilisateurs et leurs pratiques en matière de fréquentation. En outre, certains auteurs se sont plus particulièrement intéressés à l'organisation spatiale de cette fréquentation, en analysant la répartition des utilisateurs sur les plages et les mécanismes de territorialité via la numérisation des utilisateurs à l'aide de photographies aériennes et la distribution de questionnaires (Guyonnard & Vacher, 2016, 2018).

Ces différents travaux permettent de comprendre les dynamiques de fréquentation sur les plages et démontrent que ces pratiques récréatives constituent une importante pression anthropique. En lien avec ces observations, un grand nombre de travaux se sont intéressés à la notion de « capacité de charge de la plage » (Beach Carrying Capacity), définie par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT, 1981) comme « *le nombre maximum d'individus pouvant être présents dans un lieu au même moment sans entraîner une dégradation de l'environnement physique, économique et socio-culturel et sans induire une baisse trop importante de la satisfaction du visiteur* ». Pour autant, la littérature scientifique révèle une acception plurielle de cette notion. Par conséquent, les protocoles méthodologiques destinés à définir la capacité de charge d'une plage sont particulièrement nombreux. Dans certains cas,

seule la capacité de charge physique de la plage est considérée, notamment au regard de la perte sédimentaire induite par la fréquentation (Simeone *et al.*, 2012). Dans d'autres articles, ce sont avant tout les préférences, les habitudes et le ressenti des usagers qui sont considérés afin de définir la capacité de charge de la plage, à travers une variante, la SCC (*Social carrying capacity*) (Cumberbatch & Moses, 2011, Chen & Teng, 2016). Néanmoins, plusieurs travaux montrent que la capacité de charge dépend à la fois des caractéristiques bio-physiques de la plage et du ressenti des usagers. Ainsi, les données spatiales, telles que la superficie de plage sont parfois couplées au ressenti des usagers, mesuré à l'aide de questionnaires (Huamantínco-Cisneros *et al.*, 2016). Dans d'autres cas, les auteurs définissent la capacité de charge récréative d'une plage en fonction de ses caractéristiques naturelles et des services mis à disposition des usagers (Sousa *et al.*, 2017 ; Morales *et al.*, 2018). La sécurité des usagers est également parfois considérée (Jiménez *et al.*, 2007) et certains auteurs montrent que l'état de la mer et les conditions météorologiques affectent la capacité de charge des plages, comme en Biscaye (Espagne) (Basterretxea-Iribar *et al.*, 2019). Enfin, la différence entre la capacité de charge sur le plan écologique et sur le plan social est également soulignée dans certains travaux. Les auteurs montrent que la protection de l'intégrité biophysique de la plage implique la définition de seuils de fréquentation plus restreints que si seule la satisfaction des usagers est considérée (Zacarias *et al.*, 2011 ; Morales *et al.*, 2018).

Garantir l'accessibilité et une offre de services et d'équipements suffisante

Dans un contexte où la concentration des activités sur la bande côtière et la hausse des valeurs foncières contraignent parfois l'accès à la plage au plus grand nombre (Oh *et al.*, 2008, 2009), la gestion des plages implique également de considérer leur accessibilité. À travers une enquête de préférence déclarée mise en œuvre sur certaines plages de Caroline du Sud (Etats-Unis) (Oh *et al.*, 2009) ou en ayant recours à la méthodologie du consentement à payer (Oh *et al.*, 2008 ; Dixon *et al.*, 2012), il a été montré que les usagers considèrent que l'accessibilité devrait être une priorité en matière de gestion. Les résultats de ces recherches sont notamment utilisés afin d'émettre des recommandations à destination des autorités compétentes, en soulignant ainsi l'importance de garantir un libre accès aux plages au plus grand nombre (Dixon *et al.*, 2012).

Par ailleurs, ces travaux révèlent des perceptions contrastées quant à l'implantation d'activités économiques sur le sable (Oh *et al.*, 2009). En particulier, la présence d'un trop grand nombre d'activités économiques et le recours massif à des prestataires privés peut à terme constituer une entrave au libre accès à des plages disposant d'une bonne qualité environnementale, comme le montre notamment l'exemple de Egbert & Todorov (2018) en Bulgarie.

L'accessibilité des plages est également considérée à travers la question des personnes à mobilité réduite. En effet, le littoral est une source de bien-être pour le plus grand nombre (White *et al.*, 2013 ; Peng *et al.*, 2016) et les vertus spécifiques de l'environnement marin pour les personnes handicapées sont reconnues (Shi *et al.*, 2012). Pourtant, l'accessibilité du littoral aux personnes à mobilité réduite n'est toujours pas garantie. En Espagne, certains auteurs ont défendu l'idée d'une adaptation des équipements et des points d'accès existants (Santana-

Santana *et al.*, 2020). Ces mêmes auteurs ont aussi montré que les plages qui bénéficient du plus haut niveau de certification environnementale ne garantissent pas un accès minimum aux personnes à mobilité réduite (Santana-Santana *et al.*, 2021) et militent pour que cette question soit intégrée aux politiques publiques de gestion des plages.

Garantir la sécurité des usagers et maintenir l'ordre public sur les plages

Les risques sur les plages sont variés : noyade (Yang *et al.*, 2014), exposition prolongée aux UV (Utrillas *et al.*, 2010), délinquance (Staines *et al.*, 2005). En réponse à ces différents éléments, la nécessité d'encadrer les pratiques des usagers, notamment pour garantir leur sécurité est mise en avant dans de nombreux travaux. À ce titre, la prévention du risque de noyade est une priorité. Certains auteurs, sur la base d'observations de terrain, proposent une hiérarchisation des différents types de risques liés à la pratique de la baignade afin de favoriser l'émergence d'un cadre de gestion cohérent (Yang *et al.*, 2014). D'autres proposent également une classification des plages sur un territoire donné en fonction de leur dangerosité afin d'orienter la fréquentation et les pratiques récréatives des usagers (Salomon, 1999).

Parmi les facteurs de risques associés à la noyade, la littérature souligne une préoccupation relativement forte en direction des courants d'arrachement du fait de leur dangerosité (Kweon *et al.*, 2011 ; Cervantes *et al.*, 2015 Li & Zhu, 2018). En réponse à ces dangers, certains auteurs proposent de nouveaux outils pour améliorer l'évaluation du risque. Sur la base d'une expérience menée dans les Baléares, Alvarez-Ellacuria *et al.* (2009) proposent par exemple un système automatisé de mesure des courants et des vagues qui communique aux gestionnaires un bilan quotidien permettant de déployer une gestion du risque en temps réel. Cependant, si de nombreuses zones de baignade bénéficient de dispositifs de surveillance et de secourisme (Li & Zhu, 2018), tous les espaces de baignade ne peuvent être surveillés. En prenant exemple sur les cas australiens et néo-zélandais, certains travaux alertent ainsi les gestionnaires sur la dangerosité de la baignade dans les zones rocheuses (Kennedy *et al.*, 2013) ou de la pratique de certaines pratiques sportives, comme le surf, dans des zones non-surveillées telles que certaines plages de la Nouvelle-Galles en Australie (McKay *et al.*, 2014). Ils défendent alors leur prise en compte dans les politiques de gestion et recommandent une meilleure sensibilisation des usagers.

Plusieurs travaux de psychologie sociale confirment que l'information aux usagers et l'incitation à adapter les pratiques devrait également occuper une place centrale dans la gestion du risque lié aux morsures de requin, notamment face à l'inefficacité des campagnes d'élimination (Pepin-Neff, 2012, 2018 ; Gibbs & Warren, 2015). Cette recommandation en matière de prévention se retrouve en Espagne avec d'autres espèces naturelles présentant un risque pour les usagers, à l'instar des méduses (Bordehore *et al.*, 2016). Ces différents exemples attestent que l'encadrement des pratiques doit inclure la prévention des risques liés à un certain nombre d'éléments naturels tels que les requins ou les courants d'arrachement.

En parallèle à ces risques naturels, il a été démontré que les plages sont des lieux où peuvent s'exercer des pratiques à l'écart des normes qui régissent habituellement l'espace public (Urbain, 1994 ; Rieucou, 2008) qui doivent aussi être encadrées. En effet, la plage est également un lieu où prennent place des actes délictueux. Bien qu'ils soient moins nombreux

que les accidents de personnes, ils prennent des formes diverses et variées : agressions, harcèlement, dégradation de bien, ou encore vente à la sauvette (Nelken, 2006).

Plus récemment, la situation de crise liée à la pandémie de covid-19 a imposé aux gestionnaires de nouveaux défis, comme le montre l'ouvrage édité par le réseau « *Proplayas* » qui se consacre à la résilience des activités balnéaires en Amérique du Sud (Botero *et al.*, 2020). L'ensemble de ces travaux font état des différents points sur lesquels doit se porter l'attention des gestionnaires et montrent qu'assurer la sécurité des usagers constitue un défi en matière de gestion sur les plages.

Intégrer les préférences des usagers aux politiques publiques de gestion

Plusieurs auteurs soulignent le poids des approches physiques et biologiques dans la littérature consacrée à la gestion des plages. Ils regrettent que la dimension sociale de la plage ne soit pas davantage étudiée (Roca & Villares, 2008 ; Roca *et al.*, 2009 ; Cabezas-Rabandan *et al.*, 2019b), alors que la prise en compte de l'avis et de la perception des usagers permet de faire émerger de nouvelles opportunités d'intervention (Villares, 2006 ; Marin *et al.*, 2009 ; Magaš *et al.*, 2018). Aborder la plage via la perception qu'en ont les usagers dans une perspective de gestion est resté peu développé pendant de nombreuses années (Morgan, 1999). Ce n'est que récemment que différents auteurs ont analysé la perception des usagers afin de mieux encadrer les pratiques récréatives ou d'adapter les modalités de gestion ainsi que les services et les équipements proposés sur les plages. Ainsi, plusieurs travaux se sont attachés à faire de la perception des usagers un outil d'aide à la décision. Pour la plupart, ces études reposent sur des questionnaires distribués à plus ou moins grande échelle (Cervantes *et al.*, 2008 ; Marin *et al.*, 2009 ; Roca *et al.*, 2009 ; Vaz *et al.*, 2009 ; Mckenna *et al.*, 2011 ; Botero *et al.*, 2013a, b ; Choudri *et al.*, 2016) parfois couplés à d'autres protocoles méthodologiques tels que les entretiens (Roca & Villares, 2008 ; Lucrezi *et al.*, 2015) ou des suivis de la fréquentation (Roca *et al.*, 2008 ; Cabezas-Rabadán *et al.*, 2019b). Ces recherches montrent que les attentes des usagers sont fluctuantes. Certaines approches comparatives déployées en Californie (Etats-Unis) et en Basse-Californie (Mexique) (Cervantes *et al.*, 2008) ou au sein de la Communauté Valencienne (Cabezas-Rabadán *et al.*, 2019b), montrent que les préférences et les attentes des usagers varient fortement en fonction de l'environnement où la plage est située.

D'autres analyses démontrent qu'il est difficile de faire émerger une tendance globale parmi les usagers interrogés, car leurs attentes fluctuent en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques (Roca & Villares, 2008 ; Phillips & House, 2009) ou de leur statut de résidence (Roca *et al.*, 2009). Les résultats montrent par exemple que les usagers locaux sont davantage préoccupés par la qualité environnementale de la plage quand les visiteurs extérieurs sont davantage sensibles aux services proposés (*Ibid.*). Malgré ces différences de perceptions, trois préoccupations relativement communes à l'ensemble des usagers des plages émergent : la qualité des eaux de baignade, le nettoyage des déchets, et l'offre de services. Les attentes des usagers en matière de qualité environnementale sont donc particulièrement fortes. Ainsi, la transparence de l'eau constitue une variable clé en matière d'attractivité des plages et de satisfaction des usagers (Torres *et al.*, 2009 ; Botero *et al.*, 2013b).

Du fait de l'importance des représentations de la qualité environnementale des plages, certains auteurs se sont intéressés à la perception du Pavillon bleu et des différents labels attribués aux plages (Marin *et al.*, 2009). Si la satisfaction de nombreux usagers est corrélée à la propreté du sable et de l'eau, certains travaux montrent qu'ils ne sont pas toujours sensibles à l'attribution du Pavillon Bleu (McKenna *et al.*, 2011). Des recherches ultérieures révèlent que l'importance accordée à ces labels varie en fonction des caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (Lucrezi *et al.*, 2014) et que les usagers ont une mauvaise connaissance des critères utilisés pour attribuer ces labels (Lucrezi *et al.*, 2015). Par ailleurs, Mir-Gual *et al.* (2015) montrent à travers leur analyse des plages espagnoles que l'attribution du Pavillon Bleu dépend avant tout des services offerts aux usagers et non de la qualité naturelle de la plage. Parmi les facteurs qui influencent les usagers en matière de fréquentation, les caractéristiques paysagères jouent également un rôle clé (Morgan *et al.*, 1999 ; Roca *et al.*, 2008 ; Botero *et al.*, 2013a). Des recherches montrent notamment que l'importance accordée à la dimension scénique des plages est particulièrement forte sur les plages situées dans un environnement non-urbanisé (Vaz *et al.*, 2009 ; Rodella & Corbau, 2020) malgré d'importantes variations en fonction des régions du monde considérées (Botero *et al.*, 2013b).

En parallèle à ces recherches, plusieurs auteurs se sont intéressés au consentement à payer des usagers en vue d'une éventuelle amélioration de la qualité des plages (Birdir *et al.*, 2013 ; Alves *et al.*, 2014). Ce protocole méthodologique a également été utilisé afin d'évaluer l'attention des usagers en direction de la lutte contre l'érosion (Alves *et al.*, 2013) et plus particulièrement concernant l'utilisation des méthodes dites « douce », à l'instar du Stabiplage expérimenté à Djerba (Tunisie) (Dribek & Voltaire, 2017) ou en Nouvelle Galles du Sud (Australie) (Ardeshiri *et al.*, 2019).

En lien avec cette thématique et étant donné que la superficie de plage disponible constitue également un facteur clé (Roca *et al.*, 2008), certains auteurs ont également étudié la perception des risques. Il s'agit d'articles qui analysent les préférences des usagers en matière de réponses à adopter face aux effets du changement climatique (Sauer *et al.*, 2019), notamment concernant l'érosion (Rey-Valette *et al.*, 2012, 2013).

c) Des plages soumises à l'influence de leur cadre géographique

Les sections précédentes attestent que la gestion des plages porte autant sur la dimension biophysique de la plage que sur sa dimension sociale et que les enjeux à considérer sont multiples. Pour autant, beaucoup des articles précédemment évoqués révèlent que les plages diffèrent à bien des égards en fonction de leur environnement écologique, social et économique, c'est-à-dire le cadre territorial dans lequel elles sont situées. En ce sens, le développement d'un modèle de gestion unique (Lozoya *et al.*, 2014) est impensable car il ne permet pas d'intégrer les spécificités liées à l'environnement des plages. En réponse à ce constat, certains auteurs encouragent la création de modèles de gestion de plage adaptés en fonction du contexte géographique (Roca & Villares, 2008) et interrogent le développement d'un modèle adapté aux plages situées dans un contexte urbain.

Des pratiques spécifiques et des flux de fréquentation majeurs

Plusieurs articles démontrent que la localisation géographique d'une plage a un impact sur les pratiques des usagers. La particularité des plages situées dans un environnement urbain a notamment été soulignée par plusieurs travaux dans le champ de la Sociologie et de la Géographie sociale (Urbain, 1994 ; Rieucou, 2008, 2010 ; Devienne, 2016, 2017). Ces travaux montrent que ces plages sont fréquentées toute l'année, dépassant ainsi la seule fréquentation touristique au cours de la saison estivale. Ils révèlent qu'un certain nombre de pratiques balnéaires se retrouvent également sur les plages urbaines et entrent en contradiction avec les normes sociales qui régissent l'espace public. Offrant un contact majeur avec une composante forte de l'environnement naturel, ces plages constituent un espace de récréation et de ressourcement unique dans les zones urbanisées (Breton, 1996). Ainsi, bien que la dimension scénique des plages naturelles soit établie (Rodella *et al.*, 2019 ; Rodella & Corbau, 2020), celles des plages urbaines n'est pas nécessairement moindre puisque les usagers y recherchent aussi un point de contact visuel avec la nature à travers le paysage côtier (Roca & Villares, 2008).

En lien avec ce paramètre, les plages urbaines font l'objet d'une importante fréquentation locale (Breton *et al.*, 1996) et populaire (Lozoya *et al.*, 2014). En utilisant la méthode du coût de déplacement, Zhang *et al.* (2015) montrent que la valeur récréative des plages situées dans un environnement urbain est forte, notamment du fait de leur haut niveau de fréquentation. De ce fait, ces dernières connaissent fréquemment des épisodes de saturation (Roca *et al.*, 2009). Ces flux de fréquentation génèrent alors des problématiques spécifiques en matière d'accessibilité (Breton *et al.*, 1996), une question qui figure parmi les priorités des usagers enquêtés (Roca & Villares, 2008 ; Roca *et al.*, 2009 ; Lozoya *et al.*, 2014). Cet enjeu relatif à l'accessibilité des plages s'inscrit dans un contexte où le littoral constitue un espace particulièrement attractif sur le plan résidentiel. En effet, comme l'ont montré Rodríguez-Pérez de Arenaza *et al.* (2019) sur le littoral andalou ou Chica-Olmo *et al.* (2020) à Malaga (Espagne), les plages favorisent l'implantation de nombreux hébergements touristiques en arrière-plage et exercent une influence majeure sur le marché de l'immobilier (Lent *et al.*, 2003) induisant une hausse généralisée des prix (Hamilton & Morgan, 2010).

Les pics de fréquentation sont susceptibles de favoriser des accidents, des conflits d'usages, ce qui implique la mise en œuvre de mesures spécifiques de prévention et de surveillance de la part des pouvoirs publics, comme l'ont montré Silva-Cavalcanti *et al.* (2018). Sur le plan des pratiques, les enquêtes de terrain révèlent des spécificités, que ce soit à travers les logiques territoriales de certains groupes sociaux dans l'Aire métropolitaine de Barcelone (Breton *et al.*, 1996) ou la recherche d'interactions sociales, parfois au détriment de la tranquillité des autres usagers, comme l'ont montré Lozoya *et al.* (2014) dans la ville de Sant Abanell (Espagne). Concernant les attentes et les préférences des usagers des plages urbaines, ces enquêtes montrent que ces derniers sont particulièrement sensibles à la provision de services, à l'instar de la surveillance de la baignade (Morgan *et al.*, 1999). En ce sens, un travail consacré à la capacité de charge sur les plages urbaines montre que cette dernière est notamment conditionnée à la présence d'équipements sur les plages (Morales *et al.*, 2018).

Finalement, du fait de la spécificité sociale des plages urbaines, plusieurs auteurs appellent à une gestion différenciée de ces plages en fonction de leur contexte (Lozoya *et al.*, 2014), en favorisant une approche interventionniste, de la part des pouvoirs publics en matière d'encadrement, de services ou d'équipement sur les plages (Roca & Villares, 2008).

Le difficile maintien d'une bonne qualité environnementale sur les plages urbaines

De nombreux travaux émanant de la géographie physique, de la biologie ou de la biochimie attestent de l'influence du contexte géographique sur les caractéristiques de la plage. En effet, les plages situées dans un environnement urbain se caractérisent par une tendance érosive accrue (Jiménez *et al.*, 2011, Mallmann & Pereira, 2014). Les études conduites sur de telles plages montrent que plusieurs facteurs expliquent cette tendance.

Tout d'abord, les infrastructures et l'urbanisation limitent progressivement les apports sédimentaires des cours d'eau côtiers (Cohen & Anthony, 2007 ; Jiménez, 2011) et altèrent la dynamique sédimentaire naturelle (Ariffin *et al.*, 2018). Par ailleurs, l'urbanisation de l'arrière-plage entraîne une disparition des dunes qui alimentent les plages en sédiments (De Menezes & Klein, 2006) induisant ainsi une réduction de leur superficie (El Mrini *et al.*, 2012). Certaines interventions, telles que l'aplanissement des plages afin d'accroître leur capacité de charge dans un contexte de fortes fréquentations, ou encore l'implantation d'ouvrages de défenses inadaptés, tendent également à favoriser leur érosion (Cohen & Anthony, 2007 ; Pagan, 2016). En conséquence, l'intervention des pouvoirs publics afin de maintenir l'intégrité des plages situées en contexte urbain est inévitable. Parmi les options dont disposent les pouvoirs publics, figurent le rechargement sédimentaire (Cohen & Anthony, 2007), la création de nouveaux ouvrages de défense ou encore la relocalisation de certains bâtiments existants. Néanmoins, Mallmann & Pereira (2014) ont montré en étudiant le cas de la province de Recife que le retrait stratégique était plus difficile à mettre en œuvre dans des zones densément urbanisées. Mais certains auteurs préconisent une adaptation des projets de lutte contre l'érosion, à l'instar du projet européen « *Eurosion* », au contexte urbain de certaines plages (Jiménez *et al.*, 2011).

À l'érosion chronique des plages urbaines s'ajoute le fait qu'elles sont confrontées aux effets du changement climatique, dans un contexte où l'urbanisation de la frange côtière induit une multiplication des enjeux sur le littoral (Cooper & Lemckert, 2012). Plusieurs travaux font ainsi état des multiples aléas susceptibles de mettre à mal l'intégrité des plages que ce soit les tempêtes (Jiménez *et al.*, 2011), l'érosion ou encore les épisodes de submersion marine (Cooper & Lemckert, 2012). Si ces menaces affectent également les plages naturelles, leurs effets sur celles situées dans un environnement urbain sont considérables, car ces plages jouent un rôle majeur pour la protection des nombreux enjeux localisés en arrière-plage (Jiménez *et al.*, 2011). En dépit de ces risques côtiers, l'attractivité du littoral encourage son urbanisation (Porta *et al.*, 2021), alors que l'artificialisation du trait de côte diminue la capacité de résilience des plages (Koroglu *et al.*, 2019) induisant une hausse du risque lié aux aléas maritimes (Ewing, 2015). Dans ce contexte, certains auteurs préconisent un renouvellement des cadres de gestion (Cooper & Lemckert, 2012).

Outre la problématique liée à ces diverses pressions, le maintien de la bonne qualité environnementale des plages représente un autre défi de taille. En effet, les eaux de baignade des plages urbaines souffrent souvent de fortes contaminations, ce que démontrent des analyses réalisées à partir de prélèvements sur le terrain. Des études relevant de la biochimie attestent d'une forte concentration d'entérocoques intestinaux (Lefevre & Lewis, 2003), de bactéries fécales (Amorim *et al.*, 2014 ; Kacar & Omuzbuken, 2017 ; Toubiana *et al.*, 2021), d'agents pathogènes tels que la gastro-entérite (Victoria *et al.*, 2014) ou encore d'antibiotiques (Carney *et al.*, 2019). Bien que la forte variabilité spatio-temporelle de ces contaminations soit établie, ces études démontrent l'incidence globale des rejets en mer qui sont d'autant plus forts que la densité de population en arrière-plage est élevée. L'identification des principales sources de pollution montre que la qualité de l'eau est soumise à l'efficacité du réseau d'eaux usées et des stations de traitement (Lopez *et al.*, 2013), à la proximité des exutoires (Besley & Birch, 2019a, b ; Manning *et al.*, 2019) ou encore aux déjections canines (Walker *et al.*, 2015). Du fait des flux de fréquentation particulièrement élevés observés sur les plages urbaines, certains auteurs montrent que la qualité des eaux de baignade souffre aussi de l'utilisation massive des crèmes solaires (Labille *et al.*, 2020).

Outre la contamination des eaux de baignade, il apparaît que le contexte géographique joue un rôle sur la qualité écologique des plages de façon générale. En effet, De Andres *et al.* (2017) soulignent la fragilité du littoral face à l'extension de l'urbanisation et les nombreuses activités économiques qui reposent sur l'exploitation de ses ressources. Sur les plages, l'approche proposée par De Oliveira *et al.* (2011), qui ont étudié simultanément la qualité des eaux de baignade, la hausse de l'urbanisation et l'érosion, souligne l'influence de l'artificialisation du trait de côte et des activités humaines sur la qualité de l'eau. À travers une approche comparative où des indicateurs identiques sont utilisés sur différentes plages sélectionnées en fonction de leur degré d'urbanisation, Marshall *et al.* (2014) montrent que plus l'environnement de la plage est urbanisé, plus sa qualité globale est faible. Parmi les pressions recensées, de nombreux articles font état de l'importance des déchets d'origine tellurique répertoriés sur les plages situées en contexte urbain, notamment après des épisodes pluvieux (Silva-Cavalcanti *et al.*, 2009 ; Costa *et al.*, 2010 ; Sarafraz *et al.*, 2016 ; Chitaka *et al.*, 2019) parfois couplés à une forte concentration chimique, comme l'ont montré Camacho *et al.*, (2019) aux Canaries (Espagne). Par ailleurs, en étudiant la qualité écologique des plages situées au sud de la Californie, Schooler *et al.* (2019) ont démontré l'impact négatif de la récurrence du nettoyage mécanique sur ces espaces situés dans un environnement urbain. Aussi, à travers une analyse des tortues marines dans la baie de San Diego, Barraza *et al.* (2019) montrent également que la concentration en métaux lourds est plus importante chez les animaux présents sur les plages urbaines. Enfin, d'autres travaux montrent que leur cycle de reproduction est aussi contrarié par l'éclairage artificiel (Mazor *et al.*, 2013 ; Berry *et al.*, 2013).

2.2. Dépasser les approches sectorielles par la gestion intégrée

Par la multiplicité des questions à traiter, la gestion des plages constitue un défi important pour les pouvoirs publics, en particulier dans les villes. Nombre d'articles scientifiques témoignent du nombre et de la diversité des sujets pour la gestion, à la fois sur la plage elle-même mais également sur son contexte géographique. Face à la multiplicité de ces défis, de nombreuses disciplines se sont penchées sur différentes facettes de la gestion des plages en proposant des analyses et des mesures spécifiques. Dans ces travaux, les points abordés sont souvent analysés de façon isolée, en ne prenant pas ou peu en considération les autres paramètres sur lesquels doit intervenir la gestion. Bien que chacune de ces approches soit de nature à permettre in fine une amélioration de la gestion, elles n'autorisent pas une appréciation globale des enjeux qui caractérisent les espaces de plage. La GIZC (Gestion Intégrée de la Zone Côtière), un cadre théorique établi suite au Sommet de la Terre (1992), a d'ailleurs démontré les limites de ces approches cloisonnées. Aussi, à travers une présentation de sa genèse et de ses principes, nous souhaitons démontrer pourquoi la GIZC constitue un cadre théorique pertinent pour l'étude des plages en contexte urbain. Bien que ce concept et les références conceptuelles qui l'accompagnent soient relativement anciens, il demeure encore aujourd'hui largement mobilisé car « accepté(e) comme la clé d'un développement écologiquement durable » (Kenchington & Crawford, 1993).

a) La GIZC, une prolongation du développement durable

Un cadre théorique issu du Sommet de la Terre (1992)

Les espaces côtiers ont fait partie des aires les plus exploitées de la planète au cours de l'Histoire du fait de leurs ressources (Post & Lundin, 1996). Aujourd'hui, la multiplication des activités sur la bande côtière couplée à une augmentation continue de la population tout au long du XX^e siècle font de la gestion du littoral un véritable défi (Cicin-Sain & Knecht, 1998). Face aux discours alarmistes grandissants alimentés par la dégradation des espaces côtiers et l'épuisement des ressources (Merckelbagh, 2009), la gestion du littoral fait l'objet d'une attention soutenue à partir des années 1980 (Vallega, 1999). Plusieurs objectifs clés favorisent l'émergence d'une réflexion sur la gestion du littoral au cours de cette période : Ralentir la dégradation des écosystèmes côtiers (Post & Lundin, 1996) ; Poursuivre l'aménagement du littoral en vue de son exploitation à des fins économiques et récréatives ; Répondre aux effets du changement climatique (Vallega, 1999) ; Limiter les conflits d'usages sur le littoral où cohabitent des activités parfois antagonistes (Chua, 1993).

C'est aux Etats-Unis qu'une première expérience gouvernementale et formelle de gestion intégrée voit le jour à travers le *Coastal Zone Management Act* (CZMA, 1972) (Post & Lundin, 1996). Cet instrument législatif, qui définit des objectifs et des principes, guide pendant plusieurs années les politiques publiques de gestion du littoral aux Etats-Unis (Vallega, 1999). Bien que cette expérience stimule les pays développés à prendre des mesures pour leurs propres littoraux (Ibid.), l'approche demeure relativement sectorisée.

Pourtant, plusieurs auteurs soulignent dès les années 1970 des dysfonctionnements quant aux modes de gestion à l'œuvre sur le littoral. Parmi les freins identifiés, Englander *et al.*,

(1977) pointent la prédominance des préoccupations d'ordre économique, l'absence de planification et d'objectifs clairement établis, le manque de fonds et de coordination entre les agents en responsabilité, ainsi que la participation limitée de la société civile au processus décisionnel. Ces carences en matière de gestion sont reprises dans les années 1990 par Mac Donald *et al.* (1991) qui relèvent également l'application inadéquate des lois et de la réglementation ainsi que les insuffisances des mécanismes de coordination entre les Etats et les niveaux d'administration infranationaux, favorisant ainsi l'apparition de conflits relatifs à l'utilisation des ressources sur le littoral. Ces limites attestent que les approches sectorielles classiques sont insuffisantes pour assurer la gestion des enjeux complexes du littoral, souvent de nature intersectorielle (Chua, 1993).

Ce constat appelle une alternative via un système de gestion efficace, qui se traduit par l'émergence de la GIZC. Ce cadre conceptuel est issu d'un long processus de transformation des perceptions qui entourent la gestion des ressources environnementales, notamment à travers des conférences internationales (Stockholm, 1972 ; Rio de Janeiro, 1992) et des rapports (Rapport Bruntland, 1987) qui aboutissent à l'avènement du concept de développement durable (Vallega, 1999). Dans la déclaration qui suit la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement de Stockholm (1972), plusieurs principes font écho au développement durable, que ce soit à travers la notion d'équité sociale, de prudence écologique ou via la coordination des Etats (Kenchington & Crawford, 1993). Cependant la notion de « développement durable » n'apparaît que quinze ans plus tard au sein du rapport « Bruntland » (1987), issu de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Merckelbagh, 2009). Le développement durable y est défini comme le « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». À cette définition sont associés trois objectifs qui doivent guider les politiques publiques des Etats : la protection de l'intégrité des écosystèmes, le développement économique, et la défense de l'équité sociale et des droits des générations futures (Vallega, 1999) (**Figure 12**).

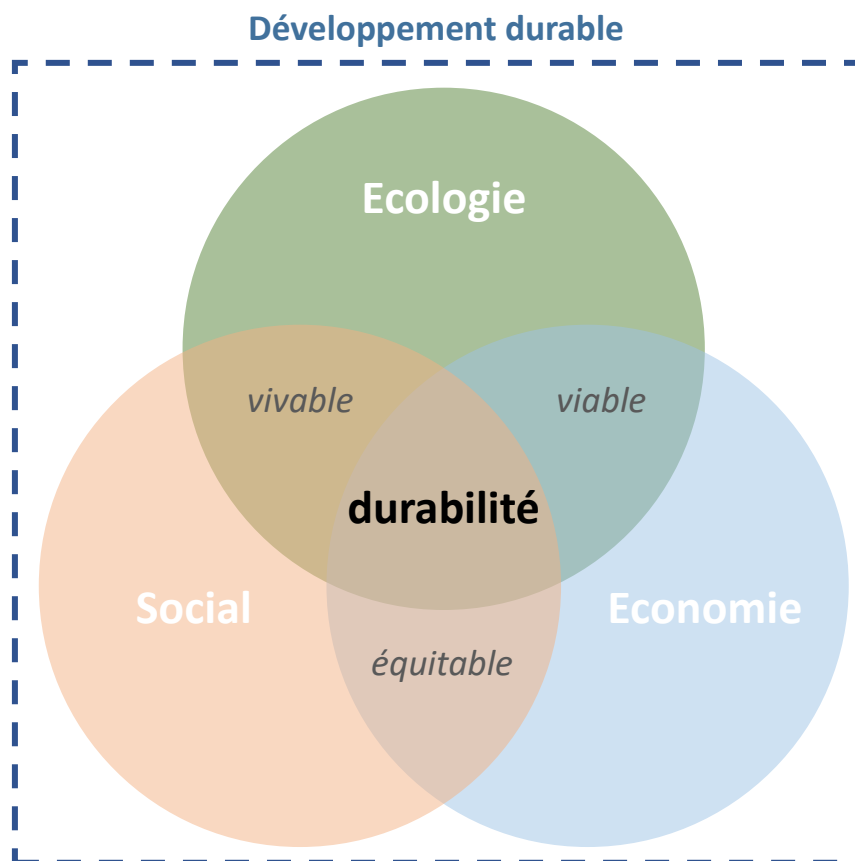


Figure 12: Définition schématique du développement durable issue du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992)

Cette définition et ces objectifs sont consacrés à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) qui ancre définitivement la triple nature sociale, économique et environnementale du développement durable (Burbridge, 1997 ; Merckelbagh, 2009). C'est à l'occasion de cette conférence internationale que les grandes lignes de la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) sont définies via leur inscription dans l'Agenda 21 (Chapitre 17) où sont regroupées les 2500 actions à mener pour le 21^e siècle. De fait, ce cadre de gestion est directement inspiré des préceptes du développement durable, et l'équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale figurent parmi les principes clés de la GIZC (Kenchington & Crawford, 1993). En conséquence, la GIZC et le développement durable sont désormais considérés comme « *des composantes inhérentes et nécessaires l'une de l'autre.* » (Vallega, 1993). Ainsi, le Sommet de la Terre de 1992 constitue un tournant en matière de gestion sur le littoral, et certains des principes établis à cette occasion seront de nouveau réaffirmés à l'occasion de la Convention d'Aarhus (1998), lors de la Conférence de Johannesburg (2002) (Merckelbagh, 2009) ou encore dans le cadre des Objectifs pour le Développement Durable (2017).

Définition de la GIZC

Avec l'inscription de la GIZC à l'Agenda 21, plusieurs objectifs relatifs à la gestion du littoral ont été définis au sein du Chapitre 17 : Assurer le développement durable des littoraux ; Limiter les conflits d'usages ; Favoriser l'adaptation des espaces côtiers au changement climatique ; Encourager les mécanismes de coordination entre les acteurs associés à la gestion du littoral. Malgré ces premiers jalons, les écrits théoriques consacrés au sujet montrent que la définition de la GIZC est loin de constituer une évidence.

L'analyse de la littérature scientifique témoigne d'une multiplication des tentatives de définition à la suite du Sommet de la Terre (1992), où, en fonction du rattachement disciplinaire des auteurs, différents points sont soulevés (Sorensen & McCreary, 1990 ; Cicin-Sain, 1993 ; Kenchington & Crawford 1993 ; Vallega, 1993 ; Post & Lundin, 1996). Malgré ce constat, un consensus autour de grandes lignes directrices a progressivement émergé et figurent dans la définition, plus tardive, proposée par Cicin-Sain & Knecht (1998) : « *La GIZC peut être définie comme un processus continu et dynamique par lequel des décisions sont prises afin d'assurer le développement et l'utilisation durable et la protection des ressources et des espaces marins et côtiers. Tout d'abord, ce cadre est conçu afin de dépasser la fragmentation des compétences entre les différents niveaux de gouvernance et au niveau de l'interface terre-mer. Pour cela, il faut s'assurer que les décisions de tous les acteurs impliqués et à tous les niveaux de gouvernance sont harmonisées et cohérentes au regard des politiques publiques côtières de la nation considérée. Une dimension clé de la GIZC est la conception de cadres institutionnels afin de mener à bien cette harmonisation et qu'elle demeure politiquement acceptable. La GIZC est également un cadre où la spécificité du littoral est reconnue – une ressource en soit – ainsi que la nécessité de le protéger pour les générations présentes et futures* ».

Bien que cette définition offre une approche générale du concept, Merckelbagh (2009) rappelle qu'il n'existe pas de définition unique de la GIZC. Aussi, nous avons choisi ici de considérer point par point les différentes dimensions de ce cadre conceptuel en nous référant aux différents écrits théoriques qui lui sont consacrés. Par ce procédé, nous cherchons à mettre en évidence les différents ressorts de la gestion intégrée du littoral. Bien que cette analyse soit relativement conséquente, elle permet une compréhension globale de ce cadre théorique et permet dans un second temps, de le transposer sur les plages.

Une approche fondée sur la notion de système littoral

Tout d'abord, la GIZC repose sur l'acceptation de la bande côtière en tant que système socio-écologique, soit une zone dont les composantes (également nommées « dimensions » ou « systèmes » selon les travaux considérés) biophysiques et sociales interagissent et font l'objet d'une évolution constante (Post & Lundin, 1996). Ainsi, Mitchell & Hollick (1993) montrent que les systèmes de gestion sont intégrés dès lors que sont prises en compte « *les interactions entre les composantes des systèmes naturels et humains et les liens entre ces systèmes* ». La GIZC implique ainsi de renoncer aux visions mécaniques et sectorisées, encore prédominantes, comme l'atteste une grande partie de la littérature consacrée à la gestion des plages. Ce changement de paradigme implique une approche holistique où l'ensemble des

composantes et leurs interactions sont considérées au sein des programmes de gestion (Vallega, 1993). Ces programmes doivent en effet permettre d'appréhender la capacité de production des systèmes naturels, la capacité d'assimilation de l'environnement, les conditions politiques, socioculturelles et économiques, les demandes actuelles et futures ainsi que les coûts sociaux (Chua, 1993). Ainsi, la gestion devient véritablement intégrée lorsque l'enjeu considéré est mis en relation avec les autres enjeux existants sur le littoral (Vallega, 1999).

Par ailleurs, plusieurs auteurs ont également démontré que le système littoral interagit avec son environnement externe (Cicin-Sain & Knecht, 1998) que ce soit sur le plan biophysique ou social. Ainsi, Vallega (1999) défend l'idée que les apports externes et les interactions que le littoral entretient avec son environnement extérieur doivent être intégrés aux plans de gestion mis en œuvre. Ce constat appelle alors une réflexion quant à la délimitation du périmètre sur lequel doit intervenir la GIZC. En effet, il a été montré que les limites de la zone côtière, fondées sur des limites administratives et juridictionnelles, sont souvent définies de façon arbitraire et varient en fonction des nations (Post & Lundin, 1996). De ce fait, certains auteurs pointent les limites induites par la fragmentation des normes et des compétences du fait de ces délimitations variables (Cicin-Sain & Knecht, 1998). En réponse à ce constat, certains auteurs ont cherché à définir le périmètre de la GIZC. Pour Vallega (1993), la gestion intégrée requiert que les écosystèmes et les différents usages de la côte soient considérés comme les composantes d'un seul et même système. Ainsi, il défend l'idée que la gestion devient intégrée dès lors que ce système est appréhendé dans son ensemble via une seule et même juridiction à l'échelle nationale. Cette idée est également reprise par Cicin-Sain & Knecht (1998) qui estiment que cinq zones doivent être considérées au sein des programmes de gestion afin de couvrir l'ensemble du système littoral : les terres intérieures, les terres côtières, les eaux côtières, les eaux du large, la haute mer. Parfois, l'idée que la GIZC devrait comprendre toute la zone entre le bassin versant et la haute mer a été mise en avant. Dans les faits, cette délimitation est très difficile à mettre en pratique et certains auteurs estiment que les limites de la GIZC doivent être en permanence adaptées en fonction des problèmes à traiter (Post & Lundin, 1996).

Ainsi, les délimitations établies dans les programmes de gestion doivent être cohérentes, permettre une approche systémique et être coordonnées avec l'environnement externe du système considéré. Cependant, des écrits plus tardifs montrent que cette délimitation théorique de la bande côtière est particulièrement difficile à mettre en œuvre car celle-ci ne correspond pas à « la réalité de l'organisation administrative » (Merckelbagh, 2009).

Un cadre théorique qui repose sur l'intégration systémique et politique

À la lecture du Chapitre 17 de l'Agenda 21, il ressort que la notion d'intégration n'est pas clairement définie (Vallega, 1993). Par ailleurs, les notions d'intégration et de coordination sont régulièrement utilisées de façon interchangeable, sans que la distinction ne soit clairement établie (Kenchington & Crawford, 1993). En effet, les définitions associées à ces deux notions sont relativement proches dans les dictionnaires généraux. Ainsi, dans le Robert (1996), l'intégration renvoie à l'action de « *combiner pour former une entité plus complète et*

plus harmonieuse » quand la coordination désigne le fait « *[d'] agir dans un ordre combiné pour la production d'un résultat particulier* » ou l'action de « *réunir en une action commune, régler ou combiner en une action harmonieuse* ». Face à un possible glissement sémantique lié à la proximité des deux notions, nous privilégierons ici la notion d'intégration, en sachant qu'elle contient l'idée que les actions conduites sur le littoral doivent être coordonnées. Cette idée se retrouve notamment dans la définition du Webster dictionary, reprise par Vallega (1999) où l'intégration implique que « *des parties séparées ou composées soient unifiées afin de former une entité davantage complète, harmonieuse et coordonnée* ». L'intégration joue alors un rôle essentiel au sein des systèmes de gestion. En effet, elle assure non seulement « *la cohérence interne entre les politiques et les actions, les projets et les programmes* », mais aussi « *les liens entre le processus de planification et de mise en œuvre* » (Chua, 1993). Afin d'illustrer cette idée, les différents ressorts de l'intégration au sein de la GIZC, tels que présentés au sein de la littérature scientifique, peuvent être exposés comme suit :

- L'intégration systémique renvoie à l'acceptation de la bande côtière en tant que système complexe. Cette forme d'intégration doit ainsi garantir que les processus biophysiques, les modes d'utilisation des ressources et le contexte socio-économique soient pris en considération au sein des politiques publiques de gestion du littoral (Chua, 1993). La reconnaissance de la zone côtière en tant que système complexe doit ainsi permettre de dépasser les approches sectorielles et favoriser une approche holistique où sont intégrés les écosystèmes littoraux dans leur ensemble, soit toutes leurs composantes biotiques et abiotiques, les différents types d'utilisation ainsi que leurs interactions (Post & Lundin, 1996). De ce fait, l'intégration systémique renvoie à l'Axe A du Chapitre 17 de l'Agenda 21 qui recommande « *[d'] Assurer l'optimisation* » via la gestion de tous les usages, leurs interactions ainsi que leur incidence sur l'environnement. Pour ce faire, l'intégration systémique suppose également une harmonisation des politiques publiques entre les différents niveaux de gouvernance.
- La GIZC requiert également une intégration fonctionnelle et politique, qui se joue à la fois au niveau des documents qui encadrent la gestion du littoral et des acteurs en responsabilité sur la bande côtière. L'intégration fonctionnelle doit favoriser la création de liens entre les différentes actions de gestion, de telle sorte que les objectifs contenus dans les projets et les programmes soient cohérents entre eux, aboutissant ainsi à une complémentarité des politiques publiques (Chua, 1993 ; Merckelbagh, 2009). Ce principe implique également d'assurer une certaine cohérence avec les documents préexistants (Vallega, 1993). Sur le plan administratif, le Chapitre 17 de l'Agenda 21 insiste fortement sur la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination entre les administrations compétentes sur le littoral, tant au niveau local que national.

En lien avec l'approche systémique précédemment exposée, cette intégration doit garantir que le littoral soit considéré dans son entièreté même s'il relève de juridictions distinctes (Kenchington & Crawford, 1993). La GIZC implique ainsi de garantir la cohérence des actions entreprises par les différents centres de décisions opérant sur

le littoral à différents niveaux administratifs (Post & Lundin, 1996 ; Vallega, 1999), même si leurs rôles et leurs intérêts sont parfois distincts (Cicin-Sain & Knecht, 1998). Ainsi, la GIZC implique l'intégration de toutes les parties prenantes de façon à faire émerger un compromis lors de la construction des politiques publiques (Post & Lundin, 1996 ; Merckelbagh, 2009).

Par conséquent, la principale difficulté de la GIZC réside dans la coordination et l'harmonisation des actions mises en œuvre face à la multiplicité des acteurs impliqués (Cicin-Sain & Knecht, 1998) dotés d'une légitimité inégale sur le littoral (Merckelbagh, 2009).

Un cadre de gestion qui doit garantir la participation de la société civile

Les travaux théoriques issus de la GIZC montrent que la réussite et l'acceptation des programmes d'action sont conditionnées à l'éducation et à la sensibilisation de la société civile (Vallega, 1999). Ce dernier point induit que les acteurs en responsabilité sur le littoral garantissent la transparence des politiques publiques et veillent à ce que les objectifs énoncés et les actions mises en œuvre soient compréhensibles par le plus grand nombre. Ce principe implique alors l'accessibilité de l'ensemble des documents et des processus qui entourent la GIZC (Post & Lundin, 1996). Plus encore, certains auteurs encouragent la création de cadres à même de permettre aux associations et à la société civile de participer au processus de gestion (Kenchington & Crawford, 1993 ; Post & Lundin, 1996), même s'ils rappellent que les intérêts divergents qui se côtoient sur le littoral pousseront une partie des acteurs à éviter la mise en œuvre de telles stratégies (Kenchington & Crawford, 1993).

Garantir la flexibilité et l'adaptation aux changements des cadres de gestion

Bien que les points précédents présentent un certain nombre d'objectifs à atteindre, la GIZC est également un processus évolutif qui requiert des démarches itératives afin d'appréhender des problèmes complexes et changeants (Post & Lundin, 1996). Par conséquent, la GIZC repose à la fois sur la planification globale et progressive (Kenchington & Crawford, 1993). En lien avec l'approche systémique inhérente à la gestion intégrée, la planification globale permet d'aborder l'enjeu considéré dans son ensemble. La planification progressive assure quant à elle une capacité de réaction aux changements qui surviennent sur la bande côtière, bien que ces adaptations ne doivent pas entraver la stratégie globale définie en amont (Ibid.). Par ailleurs, la dimension itérative de la GIZC est inévitable face à la multiplicité des acteurs impliqués car les négociations se déplacent en fonction des enjeux considérés (Merckelbagh, 2009).

Les freins à la mise en œuvre de la GIZC

Bien que la GIZC soit appréhendée comme un outil au service d'une amélioration des politiques de gestion à l'œuvre sur le littoral, plusieurs freins sont identifiés dès le milieu des années 1990 (Vallega, 1999). Certains auteurs craignent une « GIZC politique », où l'accent serait uniquement mis sur la dimension réglementaire, au risque de ne pas intégrer l'ensemble des facteurs environnementaux et économiques (Post & Lundin, 1996).

La GIZC représente un processus vaste et difficile à mettre en œuvre. En effet, la gestion intégrée implique un nouveau cadre normatif concernant l'accès aux ressources, l'attribution de nouvelles responsabilités politiques ou un remaniement des compétences parmi les acteurs en responsabilité sur le littoral (Kenchington & Crawford, 1993 ; Post & Lundin, 1996). Par ailleurs, du fait de la lourdeur des changements à mettre en œuvre, certains acteurs institutionnels sont susceptibles d'interroger la légitimité de la GIZC face à l'urgence des problèmes à traiter (Post & Lundin, 1996). Malgré ces difficultés, la littérature montre que la GIZC garantit une amélioration en profondeur des systèmes de gestion et ses différents principes sont repris dans de nombreux articles théoriques consacrés aux différentes zones et aux différents milieux qui composent le littoral. Les plages n'y font pas exception, et certains écrits font état d'une théorisation des plages en tant que système socio-écologique, un concept issu de la durabilité et de la GIZC.

b) Des plages appréhendées comme des socio-écosystèmes en interaction avec leur environnement

Appréhender les interactions entre l'Homme et son environnement

À l'issue du Sommet de la Terre (1992), s'est répandue l'idée que l'Homme et l'environnement sont intimement liés à travers une influence mutuelle et il a été démontré que la gestion intégrée du littoral requiert de considérer de façon conjointe ces deux dimensions. Dans le prolongement de cette approche systémique, certains auteurs se sont attachés à théoriser la notion de système socio-écologique (aussi appelée socio-écosystème). Ils montrent que les interactions Homme-Nature sont connues et étudiées depuis longtemps (Marsh, 1864 ; William, 1956) mais que la complexité des socio-écosystèmes a été tardivement appréhendée.

Directement liée à la notion de « durabilité », la notion de socio-écosystème est une réponse à l'inefficacité des politiques sectorielles (Levin, 1998, 1999 ; Gunderson & Holling, 2002) qui s'inscrit dans un contexte d'urgence sur le plan social et écologique (Holling & Meffe, 1996).

Ces travaux révèlent que les politiques sectorielles ne permettent pas d'appréhender la complexité des systèmes qu'elles sont censées encadrer, planifier et gérer, et qu'elles aboutissent à des résultats négatifs sur le plan environnemental. Bien que cette notion émerge dès le Sommet de la Terre (1992), c'est dans le contexte du Millenium Ecosystem Assessment de 2005 que les socio-écosystèmes sont véritablement théorisés (Folke *et al.*, 2005 ; Folke, 2007 ; Liu *et al.*, 2007a, b). Ils sont alors définis comme « *Les systèmes humains et naturels sont des systèmes intégrés au sein desquels les hommes interagissent avec les composants naturels* » (Liu *et al.*, 2007 ; Folke, 2007). Cette définition est complétée par Chenorkian & Lagadeuc (2009) qui montrent que « *Les SES correspondent à des systèmes intégrés couplant les sociétés et la nature (Liu *et al.*, 2007), ce qui vise finalement à redéfinir les écosystèmes en considérant explicitement l'ensemble des acteurs, en intégrant donc l'homme comme une composante active du système* ». En lien avec cette définition, il est établi que la multidisciplinarité est indissociable de l'approche systémique. En effet, le recours aux socio-écosystèmes révèle des structures et des processus nouveaux et complexes qui ne sont pas évidents à penser lorsqu'ils sont étudiés séparément par les sciences sociales ou les sciences naturelles (Liu *et al.*, 2007 ; Folke, 2007). Ainsi, le seul fait de considérer à la fois la dimension humaine ou naturelle du système étudié n'est pas suffisant. Le recours au concept de socio-écosystème implique d'appréhender les interactions entre ces deux dimensions, de caractériser leur influence réciproque ainsi que l'incidence des mesures de gestion (Liu *et al.*, 2007).

Enfin, ces écrits théoriques soulignent également la nécessité de considérer les interactions entre les différents systèmes et entre les échelles spatiales et temporelles. En écho aux principes de la GIZC, on retrouve l'idée que le système étudié entretient des liens avec son environnement et que ses limites ne coïncident pas toujours avec les limites administratives.

Le système plage

L'idée que les plages constituent des socio-écosystèmes où interagissent l'Homme et l'environnement est défendue à partir du début des années 2000 à travers trois articles (James, 2000a, b ; Micallef & Williams, 2002). Dès son introduction, James (2000a) adopte une approche holistique des pressions auxquelles les plages sont soumises. Icônes symboliques, elles sont le support de nombreuses pratiques de loisirs socio-culturelles, et souffrent de nombreuses pressions : pollutions liées aux rejets en mer, ingénierie en dur et aménagements, équipements, présence d'espèces invasives, urbanisation du littoral, hausse du niveau de la mer liée au changement climatique. Pourtant, l'attention des pouvoirs publics se concentre sur les risques naturels et les processus géomorphologiques (James, 2000a ; Micallef & Williams, 2002).

Ces auteurs montrent que la gestion des plages s'est structurée autour de deux objectifs majeurs : 1) prévenir les risques géomorphologiques et 2) assurer la bonne qualité des eaux de baignade et la propreté des plages au regard de leur vocation récréative. En ce sens, ils

s'opposent à la définition de la gestion des plages proposée par certains auteurs, pour qui « *La gestion des plages a pour but de maintenir ou d'améliorer une plage en tant que ressource récréative et comme moyen de protection de la côte, tout en fournissant des installations qui répondent aux besoins et aux aspirations de ceux qui utilisent la plage* » (Bird, 1996).

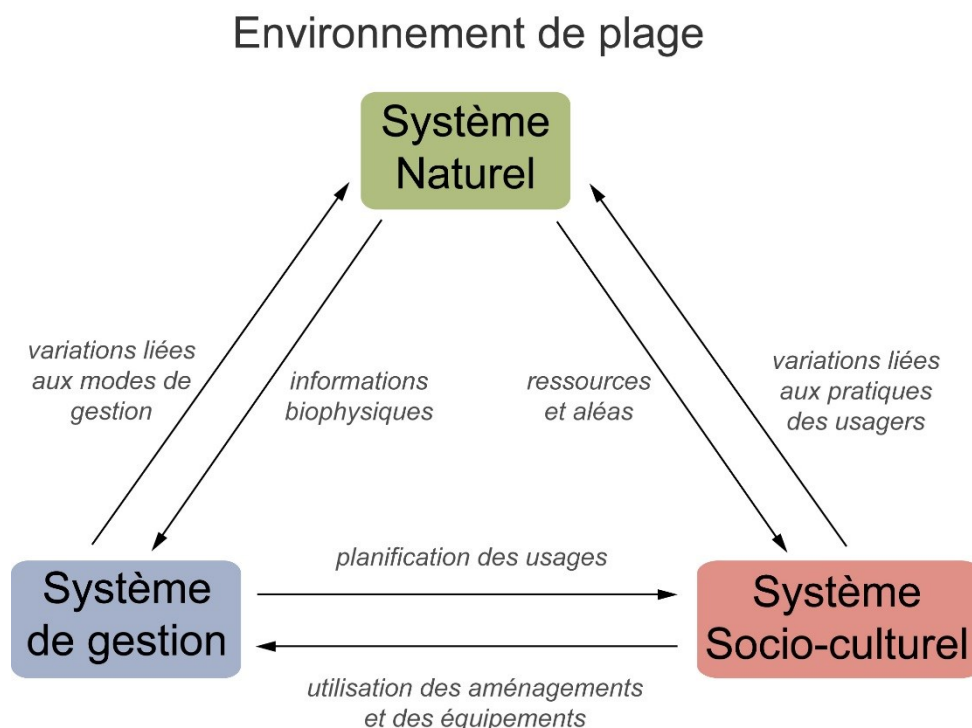


Figure 13: Représentation du « système plage » développé par James (2000)

En lien avec le Sommet de la Terre (1992), James (2000a) estime que le développement durable est devenu le nouveau paradigme dominant en matière de gestion, mais il note l'absence de lignes directrices clairement établies pour les plages. En réponse à ce constat, il propose un modèle conceptuel (**Figure 13**) où les plages sont appréhendées comme des systèmes socio-écologiques où les composantes biophysique (le système naturel) et sociale (le système socio-culturel) interagissent avec la gestion :

- **Le système naturel** est entendu comme l'ensemble des processus physiques et écologiques qui modèlent l'espace de plage par le biais des interactions entre les composantes biologiques et abiotiques qui s'étendent des systèmes dunaires à la mer ;
- **Le système socio-culturel** désigne la pluralité des usages et des pratiques développés par les usagers des plages ;
- **Le système de gestion** renvoie quant à lui aux pouvoirs publics et aux organismes privés impliqués dans la gestion des plages, ainsi que les programmes et les politiques publiques mis en œuvre sur le littoral.

Traditionnellement, ces trois composantes étaient jusqu'alors étudiées de façon sectorisée alors que la gestion intégrée des plages requiert de considérer de façon conjointe ces trois composantes et leurs interactions à travers une approche systémique (Micaleff & Williams, 2002). Cette séparation s'explique notamment par le fait que chacune de ces trois

composantes (ici appelées systèmes) est rattachée à un champ disciplinaire distinct. Ainsi, les sciences naturelles se sont intéressées aux interactions à l'intérieur des systèmes naturels ; les interactions propres aux systèmes socio-culturels ont été étudiées par les sciences humaines et sociales ; et les interactions à l'intérieur des systèmes de gestion relèvent principalement des sciences politiques et des gestionnaires eux-mêmes. Si James (2000a) et Micallef & Williams (2002) estiment que des recherches sont nécessaires dans chacun de ces domaines car les connaissances sont parfois insuffisantes, ils estiment qu' lorsqu'ils sont mis en commun, ces différents travaux permettent d'appréhender le système plage dans son ensemble. Néanmoins, la gestion holistique de la plage requiert une prise de recul afin d'intégrer les interactions entre ces différentes composantes. En ce sens, l'approche systémique des plages implique une approche pluridisciplinaire afin de saisir ces interactions qui demeurent mal connues. En lien avec les principes de la GIZC, on retrouve l'idée que le « système plage » est lui-même inséré dans un système côtier plus large où l'on retrouve des interactions sociales, économiques et écologiques (James, 2000a). Cette idée est reprise par Micallef & Williams (2004) qui soulignent « *La nécessité d'appréhender les systèmes de plage dans une perspective holistique en raison de la complexité potentielle des influences internes et externes [et d'] Identifier la cause et l'effet des actions et des processus dans une zone côtière plus large, en utilisant une approche intégrée* ». Bien que ces deux articles se réfèrent à un système côtier plus englobant, l'influence de ce dernier sur la plage demeure globalement peu étudiée. Par conséquent, les modèles qu'ils élaborent ne tiennent pas compte du contexte géographique de la plage, alors que l'influence de ce dernier a été largement démontrée.

Ces différentes idées sont reprises dans un second article où James (2000b) insiste sur la nécessité de développer un cadre politique efficace doté de mécanismes de coordination entre les différents acteurs impliqués. Micallef & Williams (2002) montrent aussi que cette coordination entre les acteurs en responsabilité sur les plages est d'autant plus nécessaire que les intérêts écologiques et socio-économiques sont parfois concurrents. Ils estiment également que la mise en œuvre de cette approche systémique repose sur la sensibilisation et la prise en compte des usagers au sein des politiques de gestion.

À travers leurs travaux, James (2000a, b) et Micallef & Williams (2002, 2004) ont inspiré de nombreux articles sur la gestion des plages, montrant qu'une approche basée sur les systèmes sociaux et écologiques doit être privilégiée pour développer des modèles de gestion cohérents et efficaces.

c) Une approche reprise dans de nombreux travaux

Suite à la diffusion progressive du concept de GIZC, différents travaux consacrés aux plages ont curieusement fait référence à ce cadre théorique sans pour autant recourir à une approche systémique. Ces articles, tantôt consacrés à l'érosion des plages (Lamberti & Zanuttigh, 2005 ; Rey-Valette *et al.*, 2006 ; Rey-Valette *et al.*, 2012 ; Marzetti *et al.*, 2016), tantôt aux pratiques et aux préférences des usagers (Magaš *et al.*, 2018 ; Aretano *et al.*, 2017 ; Rodella *et al.*, 2017) évoquent la GIZC car ils mobilisent une partie des lignes directrices qui y sont rattachées. Certains soulignent ainsi la nécessité d'intégrer l'ensemble des acteurs en responsabilité (Rey-Valette *et al.*, 2006) et d'autres montrent l'importance de considérer les

représentations des usagers (Lamberti & Zanuttigh, 2005). Mais ces approches demeurent insuffisantes en matière de gestion intégrée car les enjeux qui caractérisent les plages y sont traités de façon cloisonnée. Cependant, afin de dépasser ces approches sectorisées de la GIZC, plusieurs auteurs recourent à une approche systémique pour évaluer les méthodes de gestion actuelles ou pour proposer de nouveaux modèles de gestion plus intégrés.

Dès 2007, Eduard Ariza propose dans sa thèse consacrée à la gestion du littoral catalan une sélection de critères représentatifs du système plage (James, 2000a), qui seront repris ensuite dans différents travaux. À travers un article basé sur la distribution de questionnaires à des gestionnaires de plage, Ariza *et al.* (2008a) montrent que les préoccupations de ces derniers se concentrent majoritairement sur l'érosion, et dans une moindre mesure sur la surfréquentation et les coûts d'entretien. Ces tendances se vérifient ensuite dans différents articles consacrés aux priorités des gestionnaires, que ce soit sur la péninsule de Gower (Pays de Galles) (Phillips *et al.*, 2011a) ou dans la province d'Alicante (Espagne) (Palazón *et al.*, 2016). Ces travaux attestent d'une vision sectorisée des défis à relever sur les plages et soulignent ainsi l'inefficacité des systèmes de gestion à l'œuvre. Sur la base de ce constat, Ariza *et al.* (2008b) analysent les critères de qualité, à l'instar du Pavillon Bleu, utilisés jusqu'ici pour évaluer la performance des modèles de gestion mis en œuvre. Pour ce faire, des indicateurs inspirés des différentes composantes du système plage (James, 2000a) ont été utilisés. Ils montrent que les systèmes d'évaluation et les critères de qualité couramment utilisés n'encouragent pas l'utilisation de modèles de gestion systémiques. Du fait des lacunes identifiées dans ces deux articles, Ariza *et al.* (2010) ont ensuite développé un index intégré, intitulé BQI (Beach Quality Index) composé d'indicateurs basés sur les composantes et les différentes fonctions de la plage. Cet outil doit ainsi permettre une évaluation intégrée de la qualité globale des plages. Dans deux articles ultérieurs (Ariza *et al.*, 2011, 2012), ces index sont utilisés afin de proposer une analyse globale de la gestion des plages en Catalogne. Constatant que les compétences relatives à la dimension sociale et à la dimension biophysique de la plage sont séparées, les auteurs appellent alors à une meilleure coordination des acteurs en responsabilité sur la bande côtière.

Cette démarche d'analyse par indicateurs est ensuite reprise dans plusieurs travaux relatifs à la gestion des plages. Lucrezi *et al.* (2016), Semeoshenkova *et al.* (2017b) et Palazón *et al.* (2019) ont ainsi développé des index de qualité globale destinés à évaluer les modèles de gestion des plages à travers une approche systémique, où l'influence de l'environnement externe est considérée. À l'instar d'Ariza *et al.* (2008b), leurs résultats démontrent que la gestion des plages et l'obtention de labels se limitent le plus souvent à la seule qualité biophysique de la plage. Afin d'évaluer ces modèles de gestion, certains auteurs recourent également au modèle DPSIR (Drivers–Pressures–State Change–Impact–Response) expérimenté au Royaume-Uni par Atkins *et al.* (2011). Ils démontrent que seule une approche holistique du littoral où les interactions entre ses différentes composantes sont considérées permet d'aboutir à une gestion intégrée.

Afin de dépasser la seule évaluation des modèles de gestion à l'œuvre via des index de qualité globale, certains auteurs proposent des modèles de gestion plus intégrés. En effet, le recours à des approches systémiques est plébiscité dans de nombreux travaux théoriques mais la mise

en application reste modeste, notamment du fait de l'éclatement des compétences sur le littoral. En ce sens, Ariza *et al.* (2008b) développent le « Système de gestion environnemental des plages » (EMSB, *Environmental Management System for Beaches*). Ce modèle, qui reprend les principes de la gestion intégrée précédemment évoqués, est ensuite prolongé et renforcé par Sardá *et al.* (2013, 2015) via l'EBMS-Beaches (*Ecosystem Based Management System for Beaches*). Selon ces auteurs, l'EBMS-Beaches doit se démarquer des autres modèles de gestion uniquement destinés à maintenir la bonne qualité environnementale des plages (ISO 14001, EMAS, and Q of Quality et Pavillon Bleu) et ainsi garantir la satisfaction des usagers. Ce modèle holistique repose notamment sur l'utilisation du BQI (Ariza *et al.*, 2010), la coordination institutionnelle, la prise en compte de l'influence de l'environnement externe, ou encore la participation de la société civile. Ce premier modèle de gestion développé par des chercheurs est ensuite complété par un second outil relatif à la prise de décision parmi les acteurs en responsabilité sur le littoral. Le « Ecosystem Based Management System » est ainsi prolongé par le DEMA « DEcision MAking tool » (Sardá & Lozoya, 2018) qui répond à l'objectif d'orienter et de prioriser les actions des gestionnaires en vue de parvenir à une gestion intégrée des plages. Cette démarche d'aide à la décision fait écho à des articles plus anciens où les auteurs proposent des modèles de gestion à destination des décideurs publics sur la base d'une approche systémique des plages (Mclachlan *et al.*, 2013).

Les auteurs précédemment mentionnés évoquent également les difficultés inhérentes à l'évaluation des cadres de gestion ou à la mise en œuvre de modèles davantage intégrés. Malgré des tentatives, ils soulignent que les approches pluridisciplinaires demeurent peu nombreuses (Ariza *et al.*, 2012). Certains pointent également l'inertie des politiques publiques mises en œuvre sur le littoral, en montrant que si les écrits relatifs à la GIZC ou aux socio-écosystèmes sont nombreux, la mise en application de telles approches reste faible (Sardá *et al.*, 2015). Enfin, Palazón *et al.* (2019) montrent que certains outils présentés comme une aide à la décision, à l'instar du BQI (Ariza *et al.*, 2010) sont difficiles à employer par les techniciens et les gestionnaires des plages.

Au final, la GIZC a été identifiée par de nombreux auteurs comme une opportunité d'offrir une réponse globale aux nombreux défis auxquels les plages sont confrontées. Bien que ce cadre conceptuel soit relativement ancien, les articles parus au cours de la dernière décennie montrent que la gestion intégrée demeure un objectif à atteindre. Afin d'y parvenir, plusieurs travaux démontrent la nécessité de renoncer aux approches sectorielles et de privilégier des approches systémiques. Ils montrent que la plage constitue un système composé de sous-systèmes en interaction, qui interagit avec un système côtier plus global (James, 2000a). Plusieurs articles théoriques relatifs à la GIZC soulignent en effet l'importance de considérer l'influence réciproque que le système étudié entretient avec cet environnement externe (Cicin-Sain & Knecht, 1998 ; Vallega, 1999).

Conclusion du Chapitre 2

Les approches sectorielles étudiées dans la sous-partie précédente montrent que la qualité écologique de la plage et sa fonction sociale sont conditionnées par son insertion territoriale, notamment sur les plages situées dans un environnement urbain. Les articles qui s'inscrivent dans une approche systémique évoquent également cette influence mais de façon relativement limitée. Dans bien des cas, seuls les abords immédiats de la plage sont considérés. Enfin, il apparaît que les plages des grandes villes ne sont pas considérées, les auteurs étudiant principalement des plages naturelles, de stations balnéaires ou situées dans des villes moyennes. Ce constat nous conduit ainsi à poursuivre notre état de l'art afin de définir la façon dont la littérature scientifique s'est saisie de la gestion intégrée des plages dans le cas spécifique des grandes villes.

Chapitre 3 : Appréhender la gestion des plages dans les grandes villes

Notre revue de littérature a montré que les systèmes littoraux, à l'instar des plages (James, 2000a), entretiennent une relation étroite avec leur environnement externe (Cicin-Sain & Knecht, 1998 ; Vallega, 1999). Elle a également permis de mettre en évidence que les plages situées dans un contexte géographique urbain présentent un certain nombre de spécificités sur le plan social (Roca & Villares, 2008) ou biophysique (Lefevre & Lewis, 2003). Pour autant, certaines typologies consacrées aux plages urbaines (May, 2003 ; Vaz *et al.*, 2017) montrent que cette notion désigne des plages dotées de caractéristiques divergentes, notamment en fonction de la taille de la ville où elles sont situées. Par conséquent, la notion de « plage urbaine » ne permet pas à elle seule de rendre compte de la particularité des plages situées dans une grande ville, contexte géographique qui semble peu pris en compte. Ce constat interroge les réponses apportées par la littérature scientifique quant à la gestion de ces lieux de contact avec la mer, à l'interface d'espaces densément peuplés qui abritent de nombreuses fonctions économiques et administratives. Par ailleurs, il a été démontré que la GIZC permet une approche holistique où les différentes pressions auxquelles sont confrontées les plages et les milieux littoraux sont appréhendées de façon globale. Néanmoins, là encore, les articles qui s'inspirent de ce cadre théorique afin de proposer des modèles de gestion des plages plus ambitieux ne font pas cas de la spécificité des grandes villes.

Afin de confirmer ces premiers résultats mais aussi dans le but d'identifier des articles spécifiques relatifs à notre objet d'étude, une revue systématique de la littérature scientifique a été mise en œuvre. Sur la base des principaux enseignements recueillis, ce dernier chapitre présente la problématisation, ainsi que les principales questions de recherche qui vont guider les analyses mises en œuvre dans notre recherche.

3.1. Le traitement de la spécificité de la gestion des plages des grandes villes par la littérature scientifique

Pour définir la façon dont la gestion des plages des grandes villes est traitée dans la littérature scientifique, nous avons réalisé une revue systématique de la bibliographie scientifique, inspirée par les travaux de Sierra-Correa & Cantera-Kintz (2015), Dupont *et al.* (2020), et de Metze (2020). Notre protocole méthodologique, présenté de façon détaillée dans un article paru dans *Ocean & Coastal Management* (Cabioch & Robert, 2022), a permis d'isoler et d'analyser 53 articles anglophones collectés sur le Web Of Science. Si des articles francophones ont été majoritairement mobilisés afin de définir la plage dans la première partie de notre recherche, cette revue systématique de la littérature a en effet été réalisée à partir de la littérature anglophone. Ce choix est motivé par le fait que la gestion des plages dans les grandes villes constitue un enjeu majeur à l'échelle mondiale et que la majorité des productions scientifiques se font en anglais.

Afin d'être assurés de travailler sur des grandes villes, seules les articles dont les cas d'étude sont des municipalités de plus de 500 000 habitants ont été considérés. Défini de façon relativement arbitraire, ce seuil garantit de considérer des villes relativement denses qui abritent de nombreuses activités sur leur littoral, couplées à des fonctions économiques et

administratives majeures. Du fait de leur taille, ces villes sont confrontées à de nombreuses pressions mais elles disposent d'une importante capacité d'action, qui leur permet de déployer des investissements sur leurs plages, que ce soit pour les aménager ou mieux les gérer. Dans ce contexte, cette revue de la littérature doit nous permettre d'identifier si des modèles de gestion spécifiques ont été proposés par certains auteurs, et s'ils recourent à des approches systématiques de nature à favoriser la gestion intégrée de ces espaces.

a) Des pressions exacerbées qui appellent un modèle de gestion spécifique

L'influence de l'environnement urbain sur les plages a été précédemment démontrée, que ce soit au niveau de la qualité des eaux de baignade, des déchets ou en matière de niveaux de fréquentation et de pratiques sociales. Pour autant, les plages situées dans des grandes villes côtières, entendues ici comme des villes de plus de 500 000 habitants n'y sont pas directement abordées. Or, les défis liés à la gestion des plages sont plus importants dans ces municipalités densément peuplées, en comparaison des villes de taille plus modeste.

Tout d'abord, certaines de ces villes ont mis en œuvre d'importants aménagements pour reconquérir des espaces en bord de mer, transformant d'anciennes zones industrielles et portuaires en nouveaux espaces récréatifs ouverts à la population (Gu *et al.*, 2013 ; Timur, 2013 ; Fageir *et al.*, 2020). Les fortes densités de population induisent des pressions majeures en matière de traitement des eaux usées, un enjeu environnemental croissant (Amorim *et al.*, 2014 ; Axelsson & Van Sebille, (2017) ; Besley & Bierch, 2019a, b ; Manning *et al.*, 2019 ; Toubiana *et al.*, 2021). Certains auteurs montrent ainsi qu'il y est plus difficile de maintenir une bonne qualité environnementale sur les plages (Marshall *et al.*, 2014). Ces grandes villes doivent également assurer l'accessibilité de leur rivage à un plus grand nombre de citoyens tout au long de l'année (Kim & Nicholls, 2016 ; Kim *et al.*, 2019), dans un contexte d'augmentation des attentes sociales en termes d'espaces publics et de qualité de vie (Banister, 1998 ; Nicholls, 2001 ; Antuña-Rozado *et al.*, 2019). La question de l'accessibilité des plages renvoie également à la pression urbaine et immobilière qui s'exerce sur le front de mer (Magarotto *et al.*, 2016 ; 2019 ; Chica-Olmo *et al.*, 2020) ainsi qu'à la forte fréquentation touristique (Freytag & Bauder, 2018 ; Gonzalez-Reverte, 2022) qui viennent s'ajouter à des dynamiques de fréquentation déjà élevées et à des pratiques sociales hétéroclites (Montaner, 2006).

Les grandes villes sont également confrontées aux nombreux risques induits par le changement climatique (Nicholls, 1995 ; Hallegatte, 2013). Elles sont susceptibles d'être plus durement touchées (Adeli *et al.*, 2020) car de nombreux enjeux sont localisés en arrière-plage et le tissu urbain ne peut pas être facilement adapté (Ewing, 2015). Face à ces multiples pressions, la gestion des plages dans les grandes villes représente un véritable défi et leur gouvernance est bien plus difficile (Bombana *et al.*, 2016). En matière de gestion intégrée, la spécificité des grandes villes est soulignée dès la fin des années 1990. En effet, la poursuite conjointe de l'intégrité des écosystèmes, de l'efficacité économique et de l'équité sociale est encore plus difficile à garantir dans les grandes villes côtières du fait des pressions qui s'y exercent (Vallega, 1999). Sur les plages, cette situation appelle la conception de modèles de

gestion spécifiques, où toutes les interactions entre la plage, la mer et la ville doivent être appréhendées.

b) Un objet pourtant peu considéré dans la littérature

Les premiers résultats de cette investigation portent sur la répartition chronologique et spatiale des articles collectés sur le Web of Science. Tout d'abord, il apparaît que la grande majorité des articles que nous avons identifiés ont été publiés après 2010 (n = 45). Ce premier résultat tend à montrer que la gestion des plages dans les grandes villes est une préoccupation plutôt récente dans la littérature. Concernant la répartition géographique des terrains d'étude, l'analyse met en évidence de grandes disparités entre les pays (**Figure 14**), avec une prédominance des articles concernant des grandes villes situées en Australie (n=10), aux Etats-Unis (n=10) ou au Brésil (n=7).

On peut noter que plusieurs articles ont la même ville pour terrain d'étude, telle que *Gold Coast* (Australie) ou *Recife* (Brésil), ce qui suggère que les articles sont plutôt rares et menés par quelques groupes de recherche seulement. En conséquence, certaines zones géographiques sont très peu étudiées, comme les côtes d'Afrique ou d'Amérique centrale, voire absentes, comme la côte Pacifique de l'Amérique du Sud. Curieusement, l'Europe (n=3) et le Japon (n=1) ne sont pas non plus bien représentés, alors que le nombre de grandes villes situées sur leurs côtes pourrait motiver davantage d'études.

Concernant la répartition des 53 articles collectés, ces derniers ont été publiés dans 32 revues différentes. Bien que ce résultat suggère une répartition des articles entre un nombre relativement élevé de publications différentes, les articles sont concentrés dans 4 revues en particulier : « *Journal of Coastal Research* » (n=11), « *Ocean & Coastal Management* » (n=5), « *Journal of Environmental management* » (n=4), et « *Marine Pollution* » (n = 4), soit un total de 24 articles, représentant près de la moitié des articles retenus dans le corpus analysé (**Figure 15**).

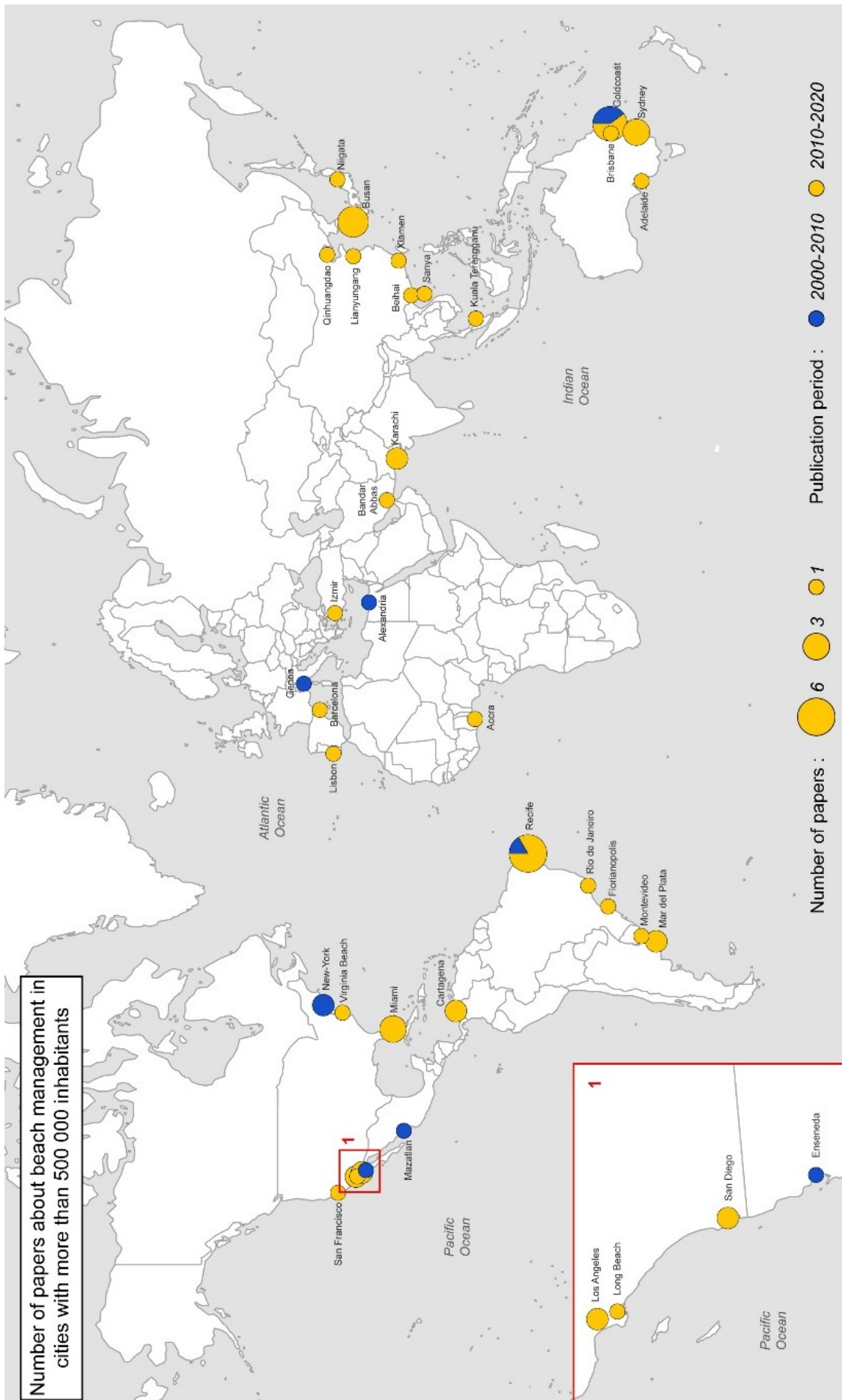


Figure 14: Distribution spatiale et temporelle des articles inclus dans le Data Set 2

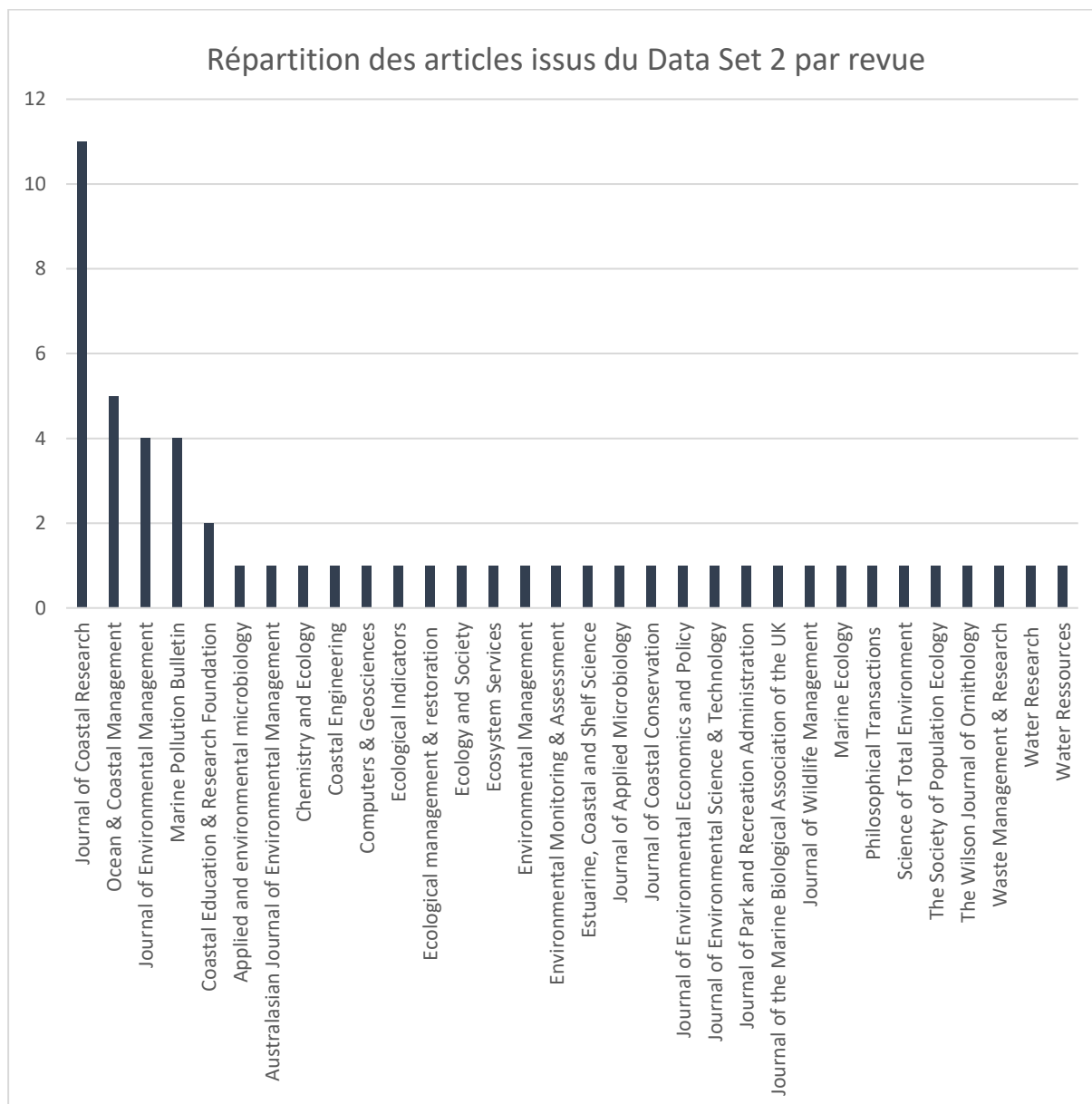


Figure 15: Répartition des articles entre les trente-deux revues

À l'exception de deux articles publiés dans « *Coastal Education & Research Foundation* », les autres articles figurent dans des revues où ils étaient le seul article traitant de la gestion des plages dans une grande ville entre 2000 et 2020. Ce résultat suggère qu'un très petit nombre de revues proposent davantage d'articles portant sur la gestion des plages dans les grandes villes côtières. De même, le nombre important de revues consacrées à la biologie (« *The Wilson Journal of Ornithology* », « *Journal of Wildlife Management* », « *Journal of the Marine Biological Association of the UK* »), à l'analyse de l'eau (« *Water resources* », « *Water research* ») ou à la qualité de l'environnement (« *Chemistry and Ecology* », « *Waste Management & Research* ») souligne l'importance des sciences environnementales dans les recherches consacrées à la gestion des plages.

c) Des plages peu appréhendées à travers des approches systémiques

Des approches sectorielles dominantes

Bien qu'elle soit systématiquement mentionnée, il apparaît que la gestion des plages occupe une place secondaire dans un nombre important d'articles. Le plus souvent, elle évoquée dans l'introduction ou la conclusion, permettant ainsi aux auteurs de revendiquer la valeur ajoutée de leur recherche. Par ailleurs, l'analyse de contenu montre que peu d'articles appréhendent la gestion des plages à travers une approche systémique, telle que recommandée par James (2000a).

Ces plages sont étudiées à travers des approches sectorielles, avec une nette prédominance des articles consacrés à la dimension biophysique de la plage. Ces articles traitent de la dynamique sédimentaire des plages (Corradi *et al.*, 2004 ; Patterson, 2007 ; Brignone *et al.*, 2012 ; Rollnic & Medeiros, 2013 ; Mallmann & Pereira, 2014), de la faune (Elias *et al.*, 2000 ; Cohen *et al.*, 2008, Suzuki *et al.*, 2013 ; Wu *et al.*, 2020), des risques naturels (Kweon *et al.*, 2011) ou de la qualité environnementale (Noble *et al.*, 2010 ; Philipps *et al.*, 2011 ; Enns *et al.*, 2012 ; Pirez *et al.*, 2013 ; Sarafraz *et al.*, 2016) sans jamais aborder la composante sociale de la plage, et en se référant uniquement à la gestion de la plage au début ou à la fin de l'article. À l'inverse, parmi les articles collectés, peu s'intéressent à la composante sociale de la plage. Au sein de cette catégorie d'articles, les auteurs s'intéressent tout particulièrement aux représentations des usagers. Par exemple, un article étudie le consentement à payer des usagers pour améliorer la qualité des plages à *Karachi*, au Pakistan (Talpur *et al.*, 2018). Un autre évalue la valeur récréative des plages de *Gold Coast*, en Australie, en utilisant la méthode des coûts de déplacement couplée à une enquête auprès des usagers (Zhang *et al.*, 2015). Enfin, trois autres articles se concentrent sur les préférences déclarées des usagers des plages de *Mazatlan*, *Ensenada*, *Rosarito* et *Oceanside* au Mexique et en Californie (Cervantes *et al.*, 2008), et de *Cartagena*, *Santa Marta*, *Riohacha*, *Manaure* et *Puerto Colombia*, en Colombie (Botero *et al.*, 2013a ; Botero *et al.*, 2013b). Tout comme les articles axés sur la dimension biophysique, ceux-ci font une simple référence à la gestion, car les auteurs estiment que leurs résultats sont susceptibles d'influencer les pratiques des gestionnaires.

Notre analyse met également en évidence le faible nombre d'articles qui se concentrent sur deux composantes du « système plage » (n=6). D'une part, quatre articles sont à la fois dédiés à la dimension biophysique de la plage et à sa gestion. Ils traitent de la gestion de la dynamique sédimentaire à *Gold Coast* (Turner & Anderson, 2007), de la gestion de la qualité environnementale des plages à *Adélaïde* (Tanner *et al.*, 2014) et à *Miami* (Marshall *et al.*, 2014), et de la gestion des risques côtiers sur les plages de *San Francisco* (Ewing, 2015).

Parmi les articles qui s'intéressent à la dimension sociale de la plage, un seul article (Dominguez-Tejo *et al.*, 2018) accorde également une place centrale à la gestion, en étudiant la prise en compte des représentations des usagers dans les modèles de gestion à *Sydney*, en Australie. Un second article traite à la fois de la composante biophysique et de la composante sociale, en étudiant à la fois les représentations des usagers sur l'érosion et sur les services proposés sur la plage de *Brisbane* (Windle & Rolfe, 2014). Enfin, un dernier article traite spécifiquement de la gestion tout en faisant référence aux deux autres composantes. Cet article présente une typologie des plages de la région métropolitaine de *Lisbonne* (Portugal)

en fonction de leurs caractéristiques et des éventuels critères à prendre en compte pour leur gestion (Vaz *et al.*, 2017).

Un nombre restreint d'articles consacrés aux trois dimensions du « système plage »

Les trois composantes du « système plage » (James, 2000a) sont rarement étudiées de façon conjointe. Sur les 53 articles collectés, notre analyse montre que seuls six articles s'inscrivent dans cette approche systémique. Parmi ces articles, deux sont particulièrement intéressants car ils reposent sur une collaboration avec les autorités locales. Dans l'un d'eux, les auteurs expérimentent avec les gestionnaires locaux l'application d'une approche systémique aux plages de Barcelone (Tomlinson *et al.*, 2011). Dans l'autre, ils se concentrent sur les défis de gestion rencontrés par les villes côtières en raison de l'étalement urbain induit par l'attractivité des plages et du tourisme balnéaire (Isla, 2013).

Deux autres articles sont axés sur la conception d'indicateurs et l'évaluation de modèles de gestion. L'un propose un indice de qualité des plages de Gold Coast qui inclut des données relatives aux dimensions biophysique et sociale de la plage, tout en considérant les systèmes de gestion mis en œuvre (Todd & Bowa, 2016). L'autre publication repose sur une comparaison entre deux systèmes de gestion mis en œuvre à Xiamen et Pingtan (Chine). Les auteurs cherchent à définir le modèle le plus à même d'assurer une gestion intégrée de la plage dans une grande ville côtière (Yu *et al.*, 2016).

Enfin, les deux articles restants concernent la gestion des risques côtiers : l'un traite de la gestion et de la prévention des risques de noyade liés aux courant d'arrachement chez les usagers de la plage à Recife (Silva-Cavalcanti *et al.*, 2018), et le second analyse la gestion des risques côtiers par le développement de scénarios relatifs à l'élévation du niveau de la mer à Gold Coast (Cooper & Lemckert, 2012). Dans une certaine mesure, ces six articles se rapprochent le plus du cadre théorique créé par James (2000a).

d) Une faible prise en compte du contexte géographique de la plage

L'importance accordée aux interactions entre la ville et la plage a été évaluée dans chacun des articles. Elle révèle que pour 26 d'entre eux, la ville est simplement mentionnée dans le titre, l'introduction et/ou la méthodologie. Ce simple chiffre indique donc que dans la moitié des articles collectés, les interactions ville-plage sont peu étudiées et que le contexte géographique de la plage n'est qu'une donnée contextuelle.

Concernant l'influence de la ville sur la plage, l'analyse nous a permis de hiérarchiser les thématiques les plus récurrentes au sein des articles. Tout d'abord, l'importance accordée aux problématiques liées à la dimension écologique de la plage est majeure quand celles liées à sa dimension sociale sont bien moins considérées. Dans bon nombre d'articles, l'influence de la ville sur la plage n'est étudiée qu'à travers son incidence sur la qualité écologique de la plage. Il s'agit d'études portant sur la faune (Elias *et al.*, 2000 ; Suzuki *et al.*, 2013), la qualité environnementale de l'eau et du sable (Noble *et al.*, 2010 ; Costa *et al.*, 2010 ; Phillips *et al.*, 2011b ; Pirez *et al.*, 2013 ; Sarafraz *et al.*, 2016 ; Besley & Birch, 2019a, b ; He *et al.*, 2019) ou les risques liés aux courants d'arrachement (Kweon *et al.*, 2011 ; Li & Zhu, 2018).

Concernant l'influence de la ville sur la dimension sociale de la plage, il apparaît que celle-ci est principalement considérée pour son incidence sur les pratiques récréatives et les représentations des usagers (Cervantes *et al.*, 2008 ; Botero *et al.*, 2013a, b ; Zhang *et al.*, 2015 ; Usher & Gomez, 2017 ; Dominguez-Tejo *et al.*, 2018 ; Talpur *et al.*, 2018). Parmi les six articles s'inscrivant dans une approche systémique, notre analyse révèle que seuls 3 d'entre eux s'intéressent à l'influence de la ville de façon relativement exhaustive (Todd & Bowa, 2016 ; Yu *et al.*, 2016 ; Silva-Cavalcanti *et al.*, 2018) quand les trois autres se concentrent plus spécifiquement sur l'influence de la ville sur la dimension biophysique de la plage (Tomlinson *et al.*, 2011 ; Cooper & Lemckert, 2012 ; Isla, 2013).

Concernant l'influence de la plage sur la ville, celle-ci n'est presque pas étudiée. Parmi les 53 articles collectés, 20 n'évoquent à aucun moment cette influence, et dans la plupart des cas les auteurs se réfèrent à l'incidence de la plage sur les projets urbains, les infrastructures ou le développement touristique, sans que ces différents points constituent le cœur des articles. Cette influence est parfois mise en relation avec les risques côtiers et la perspective de l'élévation du niveau de la mer et ses répercussions sur les infrastructures urbaines (Cooper & Lemckert, 2012 ; Ewing, 2015, Bagheri *et al.*, 2019). Dans d'autres cas, les auteurs analysent l'influence de la plage et du tourisme balnéaire sur le développement urbain, comme à *Mar del Plata*, en Argentine (Isla, 2013) ou sur l'offre de services et d'équipements proposés à proximité des plages, comme à *Ensenada*, *Mazatlan* et *Rosarito* et *Oceanside* (Cervantes *et al.*, 2008). Enfin, plusieurs articles qui s'intéressent aux modèles de gestion des plages, que ce soit pour évaluer des modèles existants (Yu *et al.*, 2016) ou en proposer de nouveaux (Marshall *et al.*, 2014 ; Vaz *et al.*, 2017), cherchent à définir si ces derniers prennent en compte les différentes influences de la plage sur la ville.

e) Favoriser la concertation entre acteurs et avec la société civile

L'analyse montre que peu d'articles adoptent une approche intégrée de la gestion des plages dans les grandes villes côtières. En particulier, peu d'entre eux proposent ou mentionnent des modèles de gestion qui intègrent les interactions entre les différentes autorités locales et/ou la participation du public. La plupart des articles n'abordent tout simplement pas la question des interactions entre les autorités locales responsables de la gestion des plages, ni la participation du public. Seul un article fait écho à ces deux éléments, en montrant que l'absence d'interaction entre les parties prenantes alimente les conflits et ralentit les mécanismes de gestion (Yu *et al.*, 2016). Ses auteurs rappellent également que la participation du public aux systèmes de gestion est l'un des principes clés de la GIZC et favorisent une meilleure compréhension et acceptation des politiques publiques.

En dehors de cet article, plusieurs travaux soulignent l'importance de favoriser les interactions entre les acteurs compétents sur les plages. Ils montrent que la coordination des acteurs en responsabilité permet de renforcer les dispositifs de protection de certaines plantes marines, à l'instar des zostères à Adélaïde, en Australie (Tanner *et al.*, 2014) ou de développer des systèmes de gestion novateurs et plus efficaces, à l'instar du "*Systems Approach Framework*", expérimenté à Barcelone (Tomlinson *et al.*, 2011).

En ce qui concerne la sensibilisation et la participation de la société civile, Cervantes *et al.* (2008) suggèrent de s'appuyer davantage sur les perceptions et les représentations des usagers lors de la conception des modèles de gestion des plages. Ils montrent que ces modèles seraient plus conformes à leurs attentes et à leurs pratiques récréatives. Une recommandation qui fait écho à l'article sur la qualité des plages de Gold Coast (Todd & Bowa, 2016), où les auteurs cherchent également à mesurer la participation de la population au sein des politiques de gestion afin de construire leur indice. Enfin, l'article sur la prévention des risques liés aux courants d'arrachement montre que la réduction des risques passe notamment par la mise en place de stratégies de communication auprès des usagers (Silva-Cavalcanti *et al.*, 2018).

3.2. Quelle gestion intégrée pour les plages des grandes villes ?

Notre revue de la littérature souligne à la fois le faible nombre d'articles consacrés à la gestion des plages dans les grandes villes, et la prédominance des approches sectorielles. Ces résultats appellent une réflexion sur les facteurs susceptibles d'expliquer ce faible nombre d'articles et interrogent la possibilité de conduire une gestion intégrée sur les plages des grandes villes. En effet, certains modèles fondés sur des approches systémiques (Ariza *et al.*, 2010 ; Sardá *et al.*, 2013, 2015) peuvent être appliqués aux grandes villes mais ils doivent être adaptés. Il s'agit de modèles de gestion intégrée où les interactions avec l'environnement externe (Cicin-Sain & Knecht, 1998 ; Vallega, 1999) sont peu prises en compte ou se limitent aux environs immédiats de la plage. Or, dans les grandes villes côtières, les plages sont à l'interface d'un système urbain complexe (Liu *et al.*, 2007) avec lequel elles entretiennent de nombreuses interactions qui entraînent des répercussions majeures en termes de fréquentation, de pratiques ou d'accessibilité. Ces interactions doivent être intégrées aux politiques publiques des plages en vue de leur gestion.

En lien avec ce dernier point, nous proposons de réfléchir à une adaptation de ces modèles et d'étudier différentes orientations de recherche permettant d'évaluer la mise en œuvre d'une gestion intégrée des plages dans les grandes villes en prenant pour terrain de réflexion trois villes méditerranéennes que nous présentons en Partie 2.

a) Vers une adaptation des modèles de gestion intégrée issus de la littérature scientifique ?

Malgré les nombreux défis auxquels les grandes villes côtières et leurs plages sont aujourd'hui confrontées et l'ancienneté de la GIZC, les approches systémiques demeurent peu utilisées. Les différents problèmes liés à la gestion de ces plages sont principalement abordés de façon sectorisée, alors que les principes de la GIZC soulignent la nécessité d'adopter des approches globales pour gérer les systèmes littoraux (Chua, 1993 ; Kenchington & Crawford, 1993 ; Cicin-Sain & Knecht, 1998). Sachant que l'un des obstacles à la mise en place d'une gestion intégrée est le manque de transversalité entre les sphères écologiques, économiques et socioculturelles (Klinger, 2004), le faible nombre d'articles intersectoriels est surprenant. Ce constat interroge les éventuels obstacles politiques et techniques qui sous-tendent ce manque de travaux. En travaillant sur des modèles de gestion intégrée dans des villes de petite ou moyenne taille, certains auteurs ont montré que le manque de coordination entre les acteurs

en responsabilité sur le littoral rend plus difficile la mise en œuvre de modèles de gestion intégrée (Sardá *et al.*, 2015 ; Palazón *et al.*, 2016).

Dans les grandes villes, les difficultés associées à la fragmentation des compétences ont été récemment mises en évidence par Sauer *et al.* (2021) dans un article consacré à l'adaptation de l'Aire Métropolitaine de Barcelone au changement climatique. Cet article atteste de la complexité de la gouvernance côtière au sein des grandes zones urbaines et confirme les observations de Bombana *et al.* (2016) quant à la coordination des différents acteurs associés à la gestion des plages de *Montevideo* (Uruguay) et de *Balneario-Cambriu* (Brésil).

Ce premier constat invite à poursuivre les recherches sur les mécanismes de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des plages dans les grandes villes. Par ailleurs, le faible nombre d'articles consacrés à notre objet d'étude appelle une réflexion sur un éventuel effet de la taille de la ville sur les projets de recherche. En effet, le faible nombre d'articles peut s'expliquer par la difficulté de traiter une telle question dans des territoires complexes et densément peuplés, où il est difficile d'interagir avec toutes les parties prenantes (*Ibid.*). Certains travaux consacrés aux socio-écosystèmes soulignent cette complexité des systèmes urbains (Liu *et al.*, 2007) et la revue de la littérature tend à confirmer que la mise en œuvre d'approches intégrées dans les municipalités de plus petite taille est plus aisée. Que ce soit à travers la création d'indicateurs globaux tels que le BQI (Ariza *et al.*, 2010), l'amélioration des modèles de gestion via leur évaluation auprès des gestionnaires locaux (Ariza *et al.*, 2008b, Palazón *et al.*, 2016), ou directement auprès des utilisateurs (Lozoya *et al.*, 2014) ou encore la création de modèles de gestion davantage intégrés (Sardá *et al.*, 2013, 2015 ; Sardá & Lozoya, 2018), ces travaux soulignent la valeur ajoutée de considérer une plage comme un système socio-écologique lors de la conception de modèles de gestion, mais ces derniers portent sur des municipalités de petite taille. Par ailleurs, Sardá *et al.* (2015) montrent à travers l'EBMS (*Ecosystem Based Management System*) l'importance de considérer l'influence des politiques d'urbanisme sur les plages, ce qui fait clairement sens dans les grandes villes. C'est également ce qui ressort des travaux de Semeoshenkova *et al.* (2017b), dont les calculs pour produire un indice de qualité des plages sont pondérés en fonction du degré d'urbanisation du lieu où se trouvent les plages. Malgré ces deux exemples, les modèles évoqués dans la section 2.2. se limitent souvent à la plage et ses abords immédiats alors que les interactions ville-plage exercent une influence géographiquement plus étendue dans les grandes villes. Certes, la plage entretient une relation forte avec le front de mer, que ce soit à travers son influence sur la structuration des tissus urbains (Cartlidge, 2011) ou sur les prix des locations touristiques (Rigall-I-Torrent *et al.*, 2011). Mais cette relation n'est pas circonscrite aux abords immédiats de la plage et elle doit être envisagée à l'échelle de la ville, que ce soit en matière d'accessibilité et de fréquentation (Kim & Nicholls, 2016) ou en termes de grands projets urbains liés à l'attractivité du bord de mer (Prytherch & Boira Maiques, 2009).

Si aucun des 53 articles collectés dans le cadre de notre étude bibliographique n'explore l'équité de l'accès aux plages, plusieurs auteurs ont montré qu'il s'agissait d'un enjeu majeur dans les villes côtières, à travers des études sur l'accessibilité (Micallef & Williams, 2002 ; Oh *et al.*, 2008 ; Dixon *et al.*, 2012 ; Kim *et al.*, 2019) ou sur les prix de l'immobilier dans les

quartiers proches des plages (Chica-Olmo *et al.*, 2020). De fait, les plages des grandes villes doivent être considérées comme des espaces publics urbains pleinement intégrés au reste de la ville en termes de fréquentation, de pratiques et de planification. Aussi, la gestion intégrée des plages dans un tel contexte nécessite de se décentrer de la plage elle-même et de développer des stratégies de planification et de gestion à différentes échelles (Kenchington & Crawford, 1993).

Les écrits théoriques relatifs à la GIZC ont montré que les limites juridictionnelles ne correspondent pas nécessairement à la zone géographique concernée par le fonctionnement du système socio-écologique. À partir de ces différentes observations, les modèles de gestion intégrée conçus à partir des petites ou moyennes municipalités pourraient être adaptés. En effet, les spécificités des grandes villes en termes de pratiques, d'infrastructures ou de transports publics doivent être prises en compte dans ces modèles. Ainsi, il pourrait être intéressant d'adapter et d'appliquer ces modèles et ces index à différentes grandes villes et d'évaluer leur progression vers la gestion intégrée malgré leurs spécificités sur le plan physique, social et institutionnel.

b) Une adaptation qui requiert une évaluation et une compréhension globale des politiques publiques de la plage

Partant du constat que la gestion intégrée des plages dans les grandes villes a été peu étudiée, et que les modèles proposés dans la littérature scientifique doivent faire l'objet d'une adaptation, les politiques publiques mises en œuvre sur les plages de certaines grandes villes devraient faire l'objet d'une analyse approfondie. En effet, plusieurs articles ont démontré l'importance d'évaluer, à travers une approche globale, les politiques publiques à l'œuvre sur les plages avant de proposer des modèles davantage intégrés (Ariza *et al.*, 2011 ; Ariza *et al.*, 2012 ; Lucrezi *et al.*, ; 2016a ; Semeoshenkova *et al.*, 2017b ; Palazón *et al.*, 2019). En ce sens une des directions de recherche mises en œuvre s'articule autour d'une première question : « comment les plages sont-elles gérées dans les grandes villes ? ».

Afin d'y répondre, nous proposons dans un premier temps de procéder à une étude chronologique de la gestion des plages de plusieurs villes côtières dépassant 500 000 habitants. Pour ce faire, nous chercherons à appréhender la création d'une offre balnéaire dans ces villes ainsi que les politiques publiques de gestion mises en œuvre sur leur littoral.

Un second objectif consiste à définir si les politiques publiques déployées sur les plages étudiées s'orientent vers une gestion intégrée. En effet, les approches intégrées identifiées dans notre revue de littérature proposent de nombreuses améliorations en matière de gestion, mais ces pistes sont-elles mises en application par les gestionnaires dans les villes retenues comme terrains d'étude ? À terme, cherchent-ils à instaurer une approche systémique de la gestion ? Les interactions ville-plages sont-elles intégrées aux politiques publiques ? Dans le but d'appréhender ces questions, nous proposons ici un modèle (**Figure 16**) sous la forme d'un schéma inspiré des lignes directrices de la GIZC et tout particulièrement du « système plage » de James (2000a) et de l'article de Tomlinson *et al.* (2011).

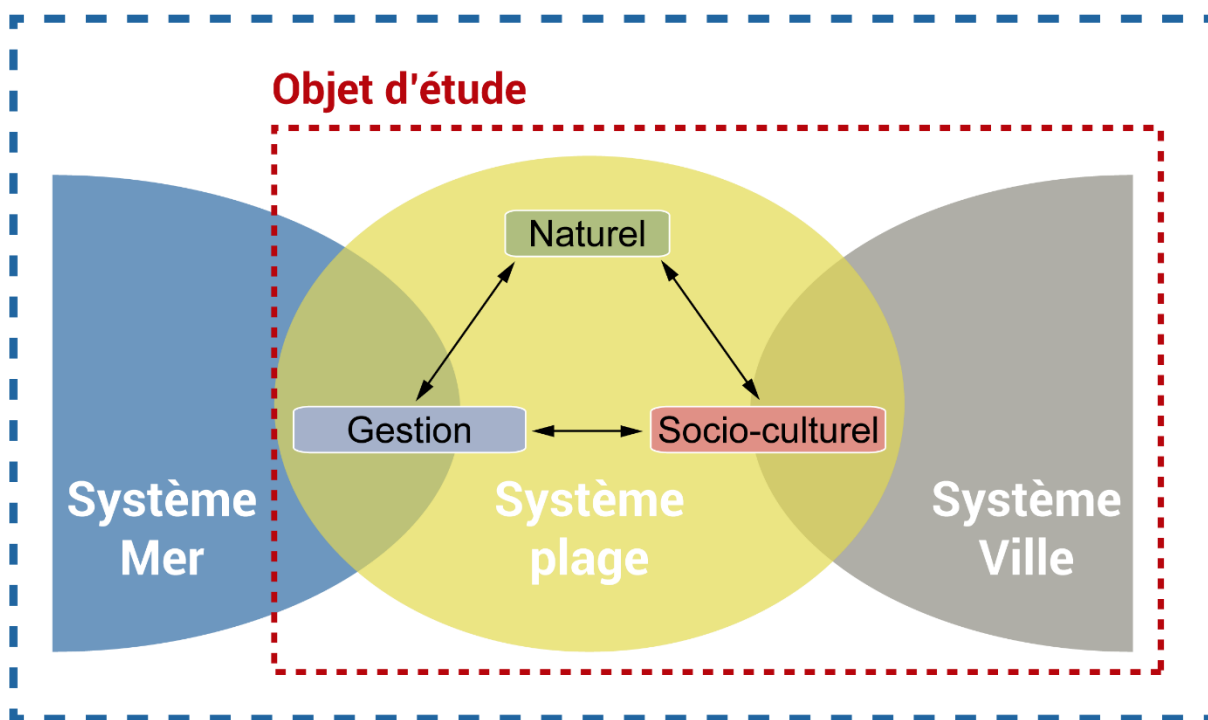


Figure 16: Modèle idéal de gestion intégrée dans les grandes villes (d'après James, 2000a et Tomlinson et al., 2011)

Ce modèle reprend l'idée que la gestion et les composantes biophysique et sociale interagissent et que ce système interagit lui-même avec son environnement (Cicin-Sain & Knecht, 1998 ; Vallega, 1999), qui prend ici la forme de deux systèmes plus vastes et plus complexes : la mer et la ville. Dans le cadre de notre recherche, notre attention se concentre plus spécifiquement sur les interactions entre la ville et la plage.

Au regard des articles consultés, nous postulons que ce modèle constitue un idéal à atteindre, et nous nous donnons pour objectif d'évaluer si les politiques publiques mises en œuvre sur les plages des grandes villes attestent d'une volonté de s'orienter vers une gestion intégrée où les interactions ville-plage sont considérées. Cette ambition interroge les différentes dimensions des politiques publiques. Les travaux d'Ariza *et al.* (2010, 2011, 2012b) soulignent l'importance de considérer les documents liés à la gestion des plages et du littoral car ils témoignent des orientations des pouvoirs publics. Ce constat, partagé par d'autres auteurs (Ehler, 2003 ; Pickaver *et al.*, 2004f ; Yu *et al.*, 2016) questionne les politiques publiques mises en œuvre sur les plages des grandes villes. Tiennent-elles compte de leur spécificité ? Font-elles référence à des approches systémiques et intégrées ? L'influence réciproque de la ville sur la plage est-elle prise en compte ?

En écho aux principes énoncés dans les travaux théoriques relatifs à la GIZC (Vallega, 1993, 1999 ; Post & Lundin, 1996 ; Cicin-Sain & Knecht, 1998) plusieurs travaux montrent que la coordination des acteurs en responsabilité sur le littoral renforce l'efficacité des politiques publiques de gestion (Tomlinson *et al.*, 2011 ; Tanner *et al.*, 2014 ; Yu *et al.*, 2016). Par ailleurs, les travaux d'Ariza *et al.* (2008b, 2019) et de Palazón *et al.* (2016) démontrent l'importance d'intégrer les gestionnaires aux recherches relatives à la gestion des plages. Cet aspect de la gestion intégrée fait particulièrement sens dans les grandes villes littorales où de nombreux

acteurs interviennent dans la gestion de la bande côtière (Bombana *et al.* 2016 ; Sauer *et al.*, 2021). Comment se représentent-ils les plages et leur gestion ? Leur insertion dans un environnement aussi complexe ? L'articulation des politiques publiques et la coordination des acteurs ?

Conclusion du Chapitre 3 :

Dans ce dernier chapitre, nous avons exposé les questions sous-jacentes à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des plages au sein des grandes villes côtières et nous avons précisé notre questionnement. Ces différentes directions de recherche vont alors guider la suite de nos travaux.

Conclusion de la Partie 1

Cette première partie a révélé une définition plurielle de la plage. Les articles émanant des différentes disciplines scientifiques qui ont étudié et qui ont construit cet objet de recherche montrent que les plages constituent des espaces complexes, qui varient fortement en fonction de leur contexte géographique. Bien que les caractéristiques propres aux différents types de plage soient appréhendées dans la littérature scientifique, il apparaît que la spécificité des plages situées dans des grandes villes est relativement peu étudiée, révélant ainsi l'absence d'une véritable réflexion concernant les modèles de gestion qui devraient être appliqués sur ces espaces. L'analyse de ces différentes publications révèle également un certain nombre de limites en matière de gestion intégrée.

Malgré la diffusion des principes de la GIZC depuis 1992, la gestion des plages reste encore largement appréhendée à travers des approches sectorielles dans de nombreux articles. Il a également été démontré que la gestion des plages représente un défi pour les pouvoirs publics face aux nombreuses pressions auxquelles les plages sont exposées, tout particulièrement dans les grandes villes. Sur la base de ce constat, la GIZC apparaît comme un objectif à poursuivre en matière de gestion, mais la mise en application de ce cadre théorique sur les plages des grandes villes demeure peu éprouvée dans la littérature scientifique.

Dans ce contexte, notre thèse propose une analyse globale des politiques publiques à l'œuvre sur les plages de trois grandes villes méditerranéennes. Ce travail doit permettre d'identifier les freins à la mise en œuvre de la GIZC et de proposer des mécanismes afin de favoriser sa mise en œuvre sur les plages de telles grandes villes.

Partie 2 : Insertion géographique et modalités de gestion des plages à Marseille, Barcelone et Valence

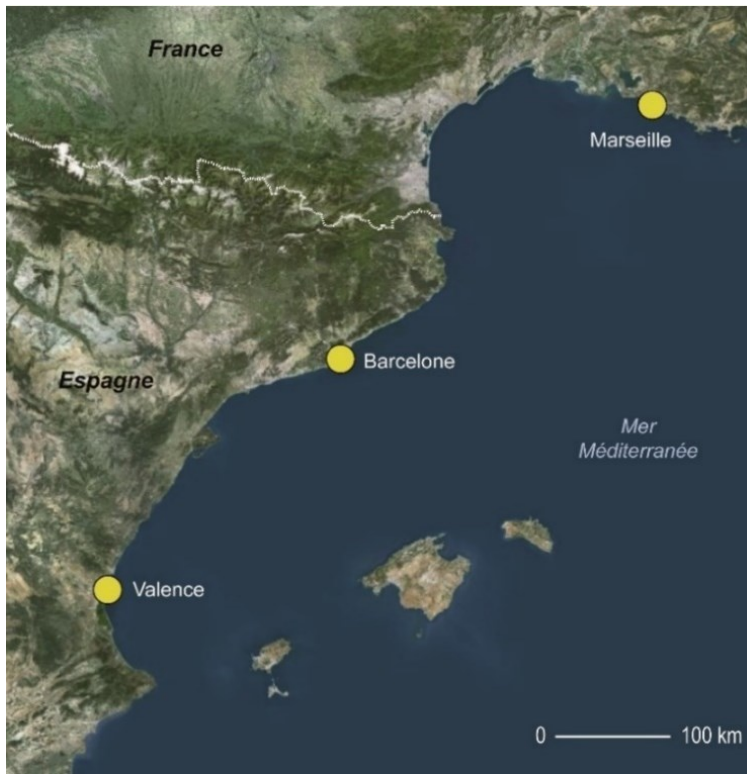


Figure 17: Localisation des trois terrains d'étude (fond de carte : Géoportail)

Pour étudier la gestion des plages dans les grandes villes, trois municipalités sont ici considérées : Marseille, Barcelone et Valence. Situées en Méditerranée nord-occidentale (**Figure 17**), elles partagent un certain nombre de similitudes liées à leur relative proximité géographique, historique et culturelle. En dépit de cette lointaine parenté, ce travail interroge la nature et la spécificité de ces trois territoires, et la façon dont les plages s'y insèrent. En réponse à l'idée que les villes côtières constituent de vastes « systèmes territoriaux » (Moine, 2006) dont les plages

seraient l'un des sous-systèmes, nous proposons de présenter ici les différentes strates de ce territoire, à la lumière de la relation qu'il entretient avec ses plages et son littoral. Pour appréhender les différentes composantes de ce système, notre attention se porte sur la morphologie actuelle de la côte et la façon dont cette dernière a évolué au rythme des interventions anthropiques. L'analyse de la gestion des plages dans ces systèmes territoriaux où interagissent un grand nombre d'acteurs (Le Berre, 1992) implique également de considérer la répartition des compétences sur la bande côtière, ainsi que la façon dont se sont structurées les politiques publiques de gestion des plages dans le temps.

Chapitre 4 : Organisation et structure du littoral dans trois grandes villes côtières

À la fois capitales régionales et pôles économiques à l'échelle de la Méditerranée, Marseille, Barcelone et Valence assurent de nombreuses fonctions et présentent des territoires qui interrogent la façon dont ces activités structurent et rythment leur littoral. Dans un contexte où les rivages de trois ces villes ont connu d'importantes transformations (Prelorenzo, 2011 ; Provansal *et al.*, 2007 ; Prytherch & Boira Maiques, 2009) et demeurent encore aujourd'hui en mutation, nous proposons dans ce chapitre de présenter leur structure générale afin d'apprécier la place allouée aux espaces récréatifs sur le bord de mer. Après avoir présenté les différentes plages qui ponctuent leur littoral, nous interrogeons également leur insertion territoriale au regard de différentes variables socio-démographiques.

4.1. Marseille : Un littoral composite

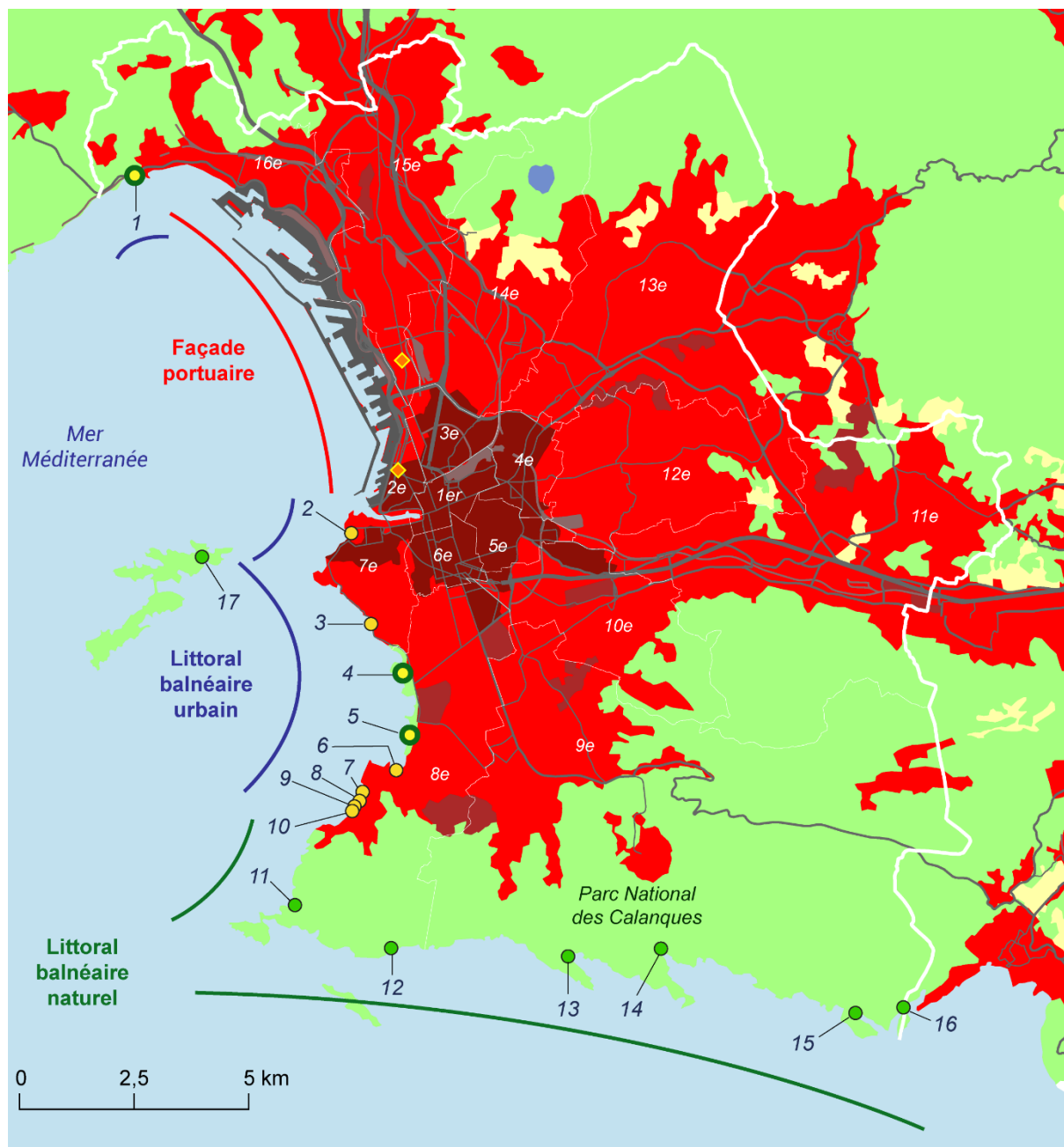
Villes	Marseille
Habitants	862 211 (2016)
Densité (nb d'habitants / km ²)	3 583 (2016)
Superficie (km ²)	240 (2016)
Habitants / Métropole	1 898 950 (2019)
Superficie / Métropole (km ²)	3 149 (2015)

Sources : INSEE, 2015, 2016, 2019

Tableau 1: Caractéristiques générales du territoire marseillais

Marseille est une municipalité dont la façade littorale s'étend sur environ 57 kilomètres de l'Estaque au Nord à Cassis au Sud. Doté d'une importante superficie, le territoire communal présente des densités de population relativement faibles (**Tableau 1**). En effet, Marseille se distingue notamment par la forte discontinuité de son tissu urbain, son centre aggloméré se limitant aux six premiers arrondissements. Par ailleurs, son importante façade portuaire (Prelorenzo, 2010) (**Figure 18**) et les différents massifs (*la Nerthe, l'Etoile, les Calanques*) qui entourent la ville participent à son extension spatiale (Donzel, 1998, 2015). Sur le plan administratif, Marseille est la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, et s'insère dans une métropole particulièrement vaste (**Tableau 1**) née en 2016 de la difficile fusion de six anciennes intercommunalités (Douay, 2013 ; Ronai, 2014). Sur le plan économique et social, Marseille est fréquemment présentée comme une ville qui concentre de nombreuses difficultés (Peraldi & Samson, 2006). Cependant, une reprise est amorcée depuis le milieu des 1990, avec le lancement d'opérations d'envergure, telle que l'Opération d'intérêt national *Euroméditerranée* en 1995 (Prelorenzo, 2010 ; Ronai, 2014 ; Arrighi *et al.*, 2019). Ce second souffle est successivement renforcé par la création du Parc National des Calanques (2012) et l'inauguration de grands équipements tels que le MUCEM (*Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée*) en 2013 (**Figure 19**).

a) Présentation générale du territoire et du littoral marseillais



- - Urbain dense ■ - Équipements ■ - Espaces boisés ■ - Infras. ferroviaires
- - Tache urbaine ■ - Espaces cultivés ■ - Infras. portuaires ■ - Infras. viaires

Sources : CLC (2018), Urban Atlas (2012), Route 500 (IGN, 2015)

- - Municipalité ● - Plages urbaines ● - Plages naturelles ● - Parc balnéaire ◆ - Euroméditerranée 1 & 2

- | | | | |
|-------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|
| 1 - Plages de Corbière | 6 - Pointe Rouge | 10 - Bonne Brise | 14 - Morgiou |
| 2 - Catalans | 7 - Bain des Dames | 11 - Les Goudes | 15 - En Vau |
| 3 - Prophète | 8 - Anse des Phocéens | 12 - Marseilleveyre | 16 - Port Pin |
| 4, 5 - Prado Nord / Sud | 9 - Sablettes | 13 - Sormiou | 17 - Saint Estève |

Figure 18: Structure du littoral marseillais et localisation des plages

La rade nord est marquée par la prédominance des activités portuaires suite à l'extension du port vers le nord à partir de la seconde moitié du 19^e siècle (Faget, 2011) dans une ville dont la vie est rythmée par les activités portuaires tout au long du 20^e siècle (Bertrand, 2012). Bien que les plages de Corbière s'y trouvent (**Figure 18**), ce secteur de la ville est avant tout occupé par les infrastructures portuaires du GPM (Grand Port Maritime de Marseille, 2008) et se caractérise par des quartiers arrière portuaire dégradés, réhabilités dans le cadre d'Euro-méditerranée 1 et 2 (Bergsli, 2008 ; Prelorenzo, 2010 ; Bertoncello & Hagel, 2016). Dans le cadre de ce projet urbain, plusieurs équipements culturels tels que le Mucem ou le musée Regard de Provence, ont été inaugurés à l'occasion de la « Capitale européenne de la Culture » en 2013 (**Figure 19**). Au sud du vieux port et du centre historique se trouve la rade sud, où se répartissent la majeure partie des plages urbaines de la ville (**Figure 18**).



Figure 19: Bassin du Mucem, 26-06-2022, BC

Malgré la prédominance des côtes rocheuses, la section sud du littoral marseillais bénéficie de nombreuses ouvertures sur la mer où s'ancrent de nombreuses pratiques balnéaires tout au long du 19^e siècle (Beunard 1993, 1999 ; Faget, 2011), en parallèle au développement du modèle du cabanon (Gontier, 1991). De ce fait, la rade sud est historiquement considérée comme la façade balnéaire de la ville. Cette fonction a ensuite été renforcée par la création du parc balnéaire du Prado, un important espace de loisirs dont les travaux sont initiés dans la seconde moitié des années 1970 (Hérat, 2010). Bien que la ville ait inauguré le parc balnéaire de Corbière en 1992 (Ville de Marseille, 2022), destiné à rééquilibrer l'offre balnéaire entre le nord et le sud de la ville, la concentration des points d'accès à la mer dans la rade sud renforcent une fracture urbaine historique entre les quartiers situés au nord de la ville et ceux localisés au sud (Donzel, 1998, 2015). Sur le littoral, Donzel (2014) a également montré que cette rupture est alimentée par la concentration de propriétés issues du modèle « bastidaire » bénéficiant d'une vue sur la mer dans le sud de la ville.

Tout au sud se trouve le Parc National des Calanques, officiellement créé en 2012 suite à la refonte des Parcs Nationaux et à la création du GIP Calanques en 1999 (Claeys, 2014 ; Claeys *et al.*, 2016). D'une superficie totale d'environ 150 000 hectares³, dont la majeure partie est située en mer, ce Parc National (**Figure 20**) abrite de nombreuses plages naturelles qui sont aujourd'hui largement fréquentées⁴.



Figure 20: Calanque de Sugiton, 21-01-2021, BC

b) Localisation et caractéristiques des plages

Sur le littoral marseillais, 24 plages officielles se répartissent en 17 sites distincts. Tout au nord de la ville se trouvent les plages de Corbière (Plage du Fortin, de la Batterie et de la Lave), parfois présentées comme un parc balnéaire (**Figure 21**). À la fois composées de plages de sables et galets, ces plages s'insèrent dans un environnement relativement peu urbanisé. Situé au pied des abrupts calcaires du massif de la Nerthe, ce site est ponctué par de nombreux pins maritimes et bénéficie de nombreux atouts sur le plan paysager du fait de ces aménités environnementales et du panorama (**Figure 21**).



Figure 21: Plages de l'Estaque, 23-08-2020, BC

³ <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/identite-du-parc-national-des-calanques>

⁴ <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/la-surfrequentation>

Plus au sud se trouve la plage des Catalans, à proximité immédiate du Vieux-Port et du centre-ville (**Figure 22**). Du fait de sa situation, ce site se caractérise par son insertion dans un environnement urbain complexe qui présente de fortes densités de population avec 5 073 habitants au km² (*Données IRIS, INSEE, 2012*). Délimitée au nord par le Cercle des Nageurs et un



Figure 22: Plage des Catalans, 15-05-2020, BC

nouveau complexe hôtelier et au sud par la Corniche Kennedy, cette plage est aujourd'hui en cours de réaménagement suite aux opérations initiées dans le cadre du Plan Plages initié en 2011 : création d'un nouveau solarium, réfection des cabines de bains historiques, création de nouveaux accès, déplacement des terrains de volley-ball (cf. 5.1, 6.1 et 6.2) (**Figure 22**).

En contrebas de la corniche se situe également la plage du Prophète (**Figure 23**). Parfois présentée comme l'une des plus anciennes plages de Marseille (Gontier, 1991 ; Faget, 2011), elle a fait l'objet de plusieurs opérations de réensablement couplées à la création d'une digue afin d'augmenter sa superficie et de lutter contre son érosion.



Figure 23: Plage du Prophète, 18-10-2020, BC

Par ailleurs, si la Corniche Kennedy n'abrite que deux des 24 plages de la ville, elle offre de nombreux points d'accès au littoral sous la formes d'anses et de côtes rocheuses telles que l'anse de Malmousque (**Figure 24**), l'anse de la Batterie des Lions ou l'anse de Maldormé.



Figure 24: Anse de Malmousque, 27-06-2022, BC

Passé la corniche et le 7^e arrondissement, se trouve le parc balnéaire du Prado, aménagé à partir de 1975 sous l'impulsion de Gaston Defferre, alors Maire de la ville. Ces plages entièrement artificielles ont été aménagées sur des avancées gagnées sur la mer au bénéfice des remblais issus de la construction des deux lignes de métro. Ces six plages (*Plages du Petit Roucas Blanc, du Prado Nord, Sud, de l'Huveaune, Borély, de Bonneveine et de la Vielle-Chapelle*) s'étendent sur 3,5 kilomètres de littoral et sur une superficie de 26 hectares. Outre ses plages, ce parc balnéaire se caractérise également par de larges étendues gazonnées (**Figure 25**) héritées d'un important projet immobilier avorté suite aux lois Defferre (1973) (Hérat, 2010). Libres de tout équipement, ces étendues ont vu se développer de nombreux usages et sont encore aujourd'hui largement appréciées (Tamisier, 2011) et ont été complétées par une offre commerciale notamment située au niveau de l'Escale Borély. Le parc souffre aujourd'hui de diverses difficultés : érosion chronique, conflits d'usage, vieillissement des infrastructures. À cet endroit, le Plan Plages prévoyait pour ce parc une importante opération de réaménagement qui n'a aujourd'hui toujours pas été mise en œuvre.



Figure 25: Parc balnéaire du Prado, 28-03-2021, BC

Face à la plage de la Vieille-Chapelle se trouve la Pointe-Rouge (**Figure 26**), une plage naturelle accolée à un important port de plaisance et une base nautique. Située en contrebas d'un boulevard très emprunté, ponctué par des commerces de proximité, cette plage s'insère dans un environnement



Figure 26: Plage de la Pointe-Rouge, 19-12-2020, BC

urbain relativement moins dense que celui de la plage des Catalans, avec 4200 habitants au km² (INSEE, 2012). À l'instar du parc balnéaire de Corbière, de la plage des Catalans et du parc balnéaire du Prado, cette plage fait partie des sites balnéaires concernés par la mise en application du Plan Plages. À cet endroit, la plage a bénéficié d'une importante opération de réaménagement à partir de 2018. Vers le Sud, sur la route qui mène au Parc National des Calanques, se succèdent plusieurs plages naturelles de petites tailles (*Bain des Dames, Anse des Phocéens, Plages des Sablettes et de la Bonne Brise*) (**Figure 27**), qui s'inscrivent dans un environnement urbain de faible densité.



Figure 27: Plage des Sablettes, 31-05-2020, BC

4.2. Barcelone : Un littoral reconquis

Villes	Barcelone
Habitants	1 620 343 (2018)
Densité (nb d'habitants / km ²)	15 866 (2018)
Superficie (km ²)	102 (2018)
Habitants / Métropole	3 239 337 (2012)
Superficie / Métropole (km ²)	636 (2012)

Sources : INE, 2018; AMB, 2012

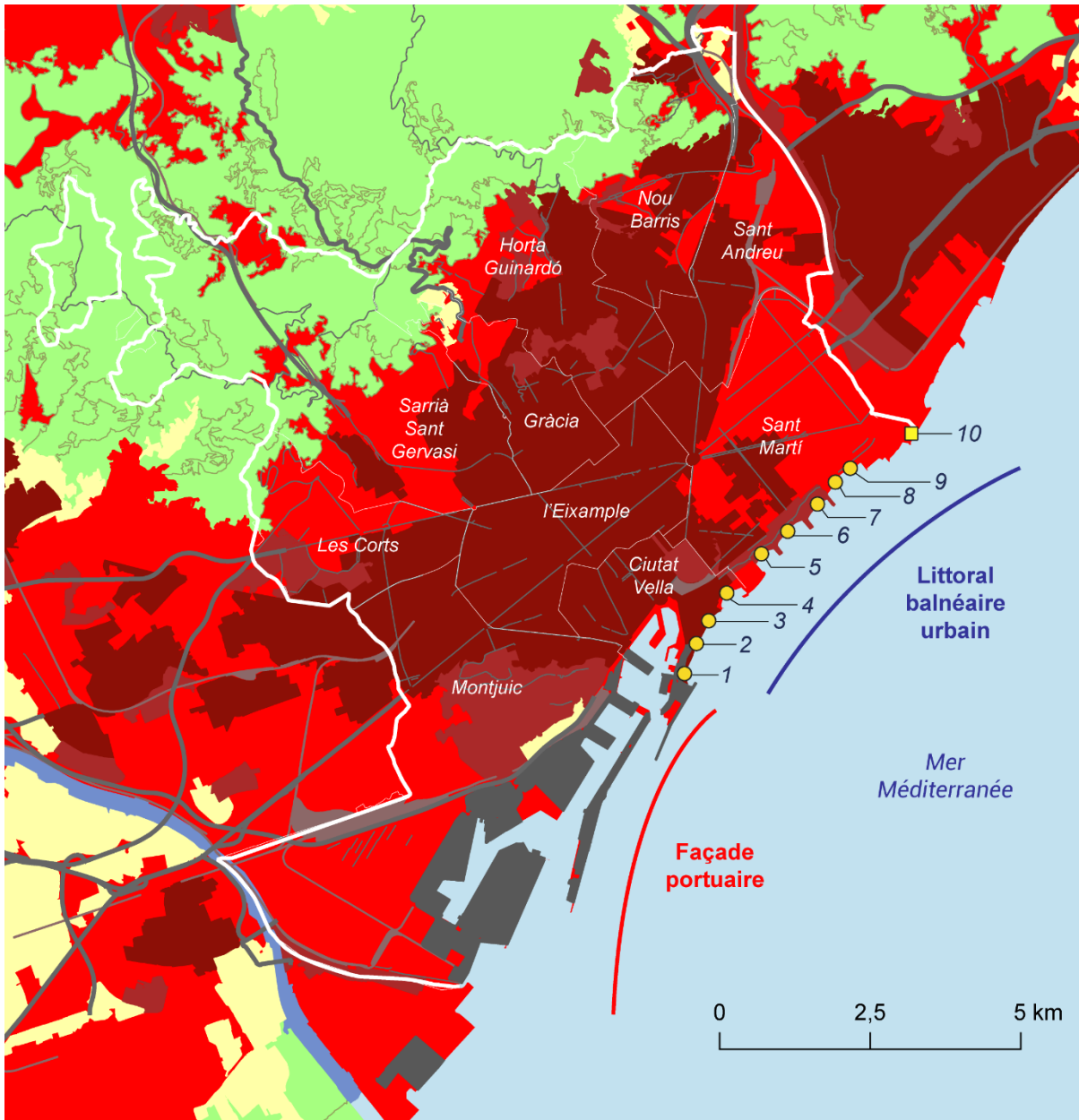
Tableau 2: Caractéristiques générales du territoire barcelonais

Capitale administrative de la Catalogne et de la province éponyme, Barcelone est une ville dont le littoral s'étend de l'embouchure du Besòs au nord, au delta du Llobregat au sud (**Figure 28**). Le **Tableau 2** montre que la densité de population y est relativement élevée du fait de la compacité du centre historique (Seguí Ilinas, 1993 ; Busquets, 2004) et du plan Cerdà (1859), qui a permis une extension et une densification ordonnée de la ville (Ferrás & Volle, 2021).

À l'instar de Marseille, Barcelone est également au cœur d'une importante aire métropolitaine. Restructurée à plusieurs reprises (Carreras i Verdaguier, 1993), cette institution prend sa forme définitive en 2011 (García-Bragado, 2019). Particulièrement dense et étendue, elle abrite de nombreuses activités industrielles et économiques (Breton *et al.*, 1996) qui lui donnent un poids économique majeur à l'échelle de la Catalogne et de l'Espagne. Passée la Révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, Barcelone est longtemps restée le prototype d'une ville industrielle peu ouverte sur le reste du monde (Provansal *et al.*, 2007). Les grands plans urbains de 1985 qui précèdent les Jeux-Olympiques (1992) permettent l'ouverture de la ville sur la mer et induisent des transformations majeures dans des quartiers auparavant caractérisés par d'importantes difficultés socio-économiques (Seguí Ilinas, 1993). Les équipements urbains, culturels et sportifs qui apparaissent au cours de cette période permettent alors à Barcelone d'émerger sur la scène internationale à travers un développement massif du secteur tertiaire et touristique (Provansal *et al.*, 2007 ; Ballester, 2012).

a) Présentation générale du littoral barcelonais

À la différence de Marseille, le littoral barcelonais se scinde en deux parties : au nord, une façade balnéaire, et au sud, une façade portuaire située dans le district de *Montjuic* (**Figure 28**). Cette scission du littoral est le résultat de deux facteurs. D'une part, les extensions successives du port en direction du sud ont accaparé cette portion de la côte, induisant la déviation du fleuve *Llobregat* avec la création d'une nouvelle embouchure en 2003 (De Clasca *et al.*, 2019). D'autre part, les projets urbains orchestrés après la sélection de la ville en tant qu'organisatrice des Jeux Olympiques de 1992 ont permis de reconquérir la façade nord de la côte, alors occupée par des infrastructures ferroviaires, industrielles et des quartiers dégradés (Seguí Ilinas, 1993 ; Carreras i Verdaguier, 1993 ; Provansal *et al.*, 2007), et de rouvrir la ville sur la mer à travers la création de nouveaux espaces publics et de plages.



- - Urbain dense ■ - Equipements ■ - Espaces boisés ■ - Infras. ferroviaires
- - Tache urbaine ■ - Espaces cultivés ■ - Infras. portuaires - - - Infras. viaires

Sources : CLC (2018), Urban Atlas (2012), ICGC (2015)

- ▬ - Municipalité ● - Plages urbaines ■ - Zone de bain

- | | | |
|------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| 1 - Platja de Sant Sebastià | 5 - Platja de la Nova Icària | 9 - Platja de Llevant |
| 2 - Platja de Sant Miquel | 6 - Platja del Bogatell | 10 - Zona de Banys Fòrum |
| 3 - Platja de la Barceloneta | 7 - Platja de la Mar Bella | |
| 4 - Platja del Somorrostro | 8 - Platja de la Nova Mar Bella | |

Figure 28: Structure du littoral barcelonais et localisation des plages

Très vite fréquentés et appropriés par les habitants (Breton *et al.* 1996), ces espaces renforcent également l'attractivité de la ville qui a connu un important développement du



Figure 29: Port Vell, 13-07-2020, BC

secteur touristique entre les années 1990 (1,75 million de visiteurs) et les années 2010 (13 millions de visiteurs) (Barcelona Turisme, 1992, 2011). Situé entre la façade industrialo-portuaire de la ville et les plages, la darse historique, le Port Vell (Figure 29), a également bénéficié d'un important projet de réhabilitation en 1992 (Ballester, 2011).

Cette opération de *waterfront* s'est traduite par la création d'un port de plaisance, de nouveaux espaces publics, et d'un important centre commercial, le *Maremagnum* (Ballester, 2017).

Au nord de la ville, l'offre balnéaire est complétée par l'opération « Port Forum », mise en œuvre en 2000 à l'occasion du « Forum des cultures » (2004). Ce complexe est composé d'équipements culturels tels que le Musée des sciences naturelles de Barcelone (Provansal *et al.*, 2007 ; Ballester, 2017) mais aussi d'une nouvelle zone de bain entièrement artificialisée (Figure 30). D'autres part, d'importantes superficies ont été gagnées sur la mer en vue d'accueillir sur ce périmètre des équipements récréatifs à l'instar d'une extension marine du zoo de Barcelone qui n'a pu être concrétisée, au sein d'un projet parfois controversé en matière d'aménagement (Provansal *et al.*, 2007).



Figure 30: Zone de bains du Fórum, 06-12-2019, BC

Finalisant la *Diagonal* de Barcelone, cette partie du littoral s'inscrit dans le prolongement de l'opération 22@. Né en 2000 (Clos & Sagarra, 2019), ce projet urbain de grande ampleur répondait alors à l'ambition de réhabiliter le quartier du *Poblenou* (*Sant Martí*) et de prolonger les efforts entrepris sur le littoral à la veille des Jeux-Olympiques de 1992 (Ballester, 2012). Bien que la bande côtière ne soit pas directement incluse dans le périmètre du projet, ce dernier a influencé les nombreux programmes immobiliers qui ponctuent cette partie du littoral barcelonais (**Figure 31**).

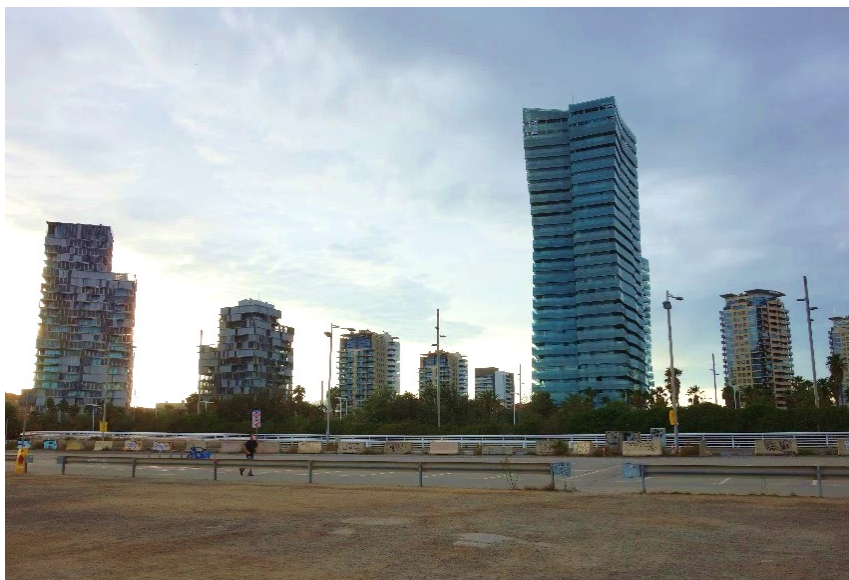


Figure 31: *Diagonal Mar*, 22-09-2021, BC

b) Localisation et caractéristiques des plages



Figure 32: *Port Olympique*, 21-09-2021, BC

Au sud du Forum se trouvent les neuf plages de la ville. Traditionnellement, celles-ci sont réparties en deux sections séparées par le Port olympique de 1992 (Seguí Illinas, 1993 ; De Clascá *et al.*, 2019) (**Figure 32**) : les plages du *Poniente* (Plages de la *Barceloneta*, de *Sant Miquel*, de *Sant Sebastia* et de *Somorrostro*) et les plages du *Levante* (Plages de la *Nova Icària*, de *Bogatell*, de la *Mar Bella*, de la *Nova Mar Bella* et de *Llevant*). Suite à la mise en

application des plans de 1985, les plages historiques de la ville ont fait l'objet d'importantes transformations quand d'autres ont été construites ex-nihilo grâce à des avancées gagnées sur la mer (Seguí Illinas, 1993 ; *Ville de Barcelone*, 2012). Situés dans les districts de la *Ciutat Vella* et de *Sant Martí* (**Figure 28**), ces 30 hectares de plages sont aujourd'hui devenus l'un des principaux espaces publics de Barcelone.



Figure 33: Plage de la Barceloneta, 26-09-2021, BC

Les plages du Poniente, plus au sud, constituent les plages historiques. Supports de pratiques balnéaires dès le 19^e siècle⁵, ces plages bénéficient d'une proximité immédiate avec la *Ciutat Vella* et le quartier de la *Barceloneta*. Du fait de leur localisation, ces plages sont largement fréquentées (**Figure 33**), à la fois par les habitants et les touristes (*Enquêtes de l'Aire*

métropolitaine de Barcelone, 2018). Au nord, les plages de *Levante* sont entourées par d'importants espaces verts. Ils résultent de la suppression des infrastructures ferroviaires et de la construction d'une dalle couvrant partiellement la « *Ronda litoral* », l'une des principales artères urbaines de la ville (De Clasca *et al.*, 2019).

Aujourd'hui, ces zones arborées et ces plages jouissent d'une forte dotation en matière d'équipements récréatifs et sportifs (**Figure 34**). Cette partie du linéaire côtier est définitivement achevée en 2006 avec la construction de la plage de *Llevant*. Bien que des épis rocheux aient été construits afin de limiter l'érosion, les pouvoirs publics ont dû procéder à une importante opération de rechargement sédimentaire en 2010. Cette situation a notamment conduit les pouvoirs publics à réfléchir au futur des plages dans la ville dans le cadre du *Pla Litoral* (2019) (cf. *Chapitre 6, Sections 6.1 et 6.2*).



Figure 34: Vue des plages depuis la Torre Mapfre, 21-09-2021, BC

⁵ <https://www.barcelona.cat/es/que-hacer-en-bcn/banos-y-playas/historia-de-las-playas>

4.3. Valence : Raccrocher la ville au littoral

Villes	Valence
Habitants	791 413 (2018)
Densité (nb d'habitants / km ²)	5 850 (2018)
Superficie (km ²)	134 (2016)
Habitants / Métropole	1 774 350 (2008)
Superficie / Métropole (km ²)	629 (2008)

Sources : INE, 2008, 2018

Tableau 3: Caractéristiques générales du territoire valencien

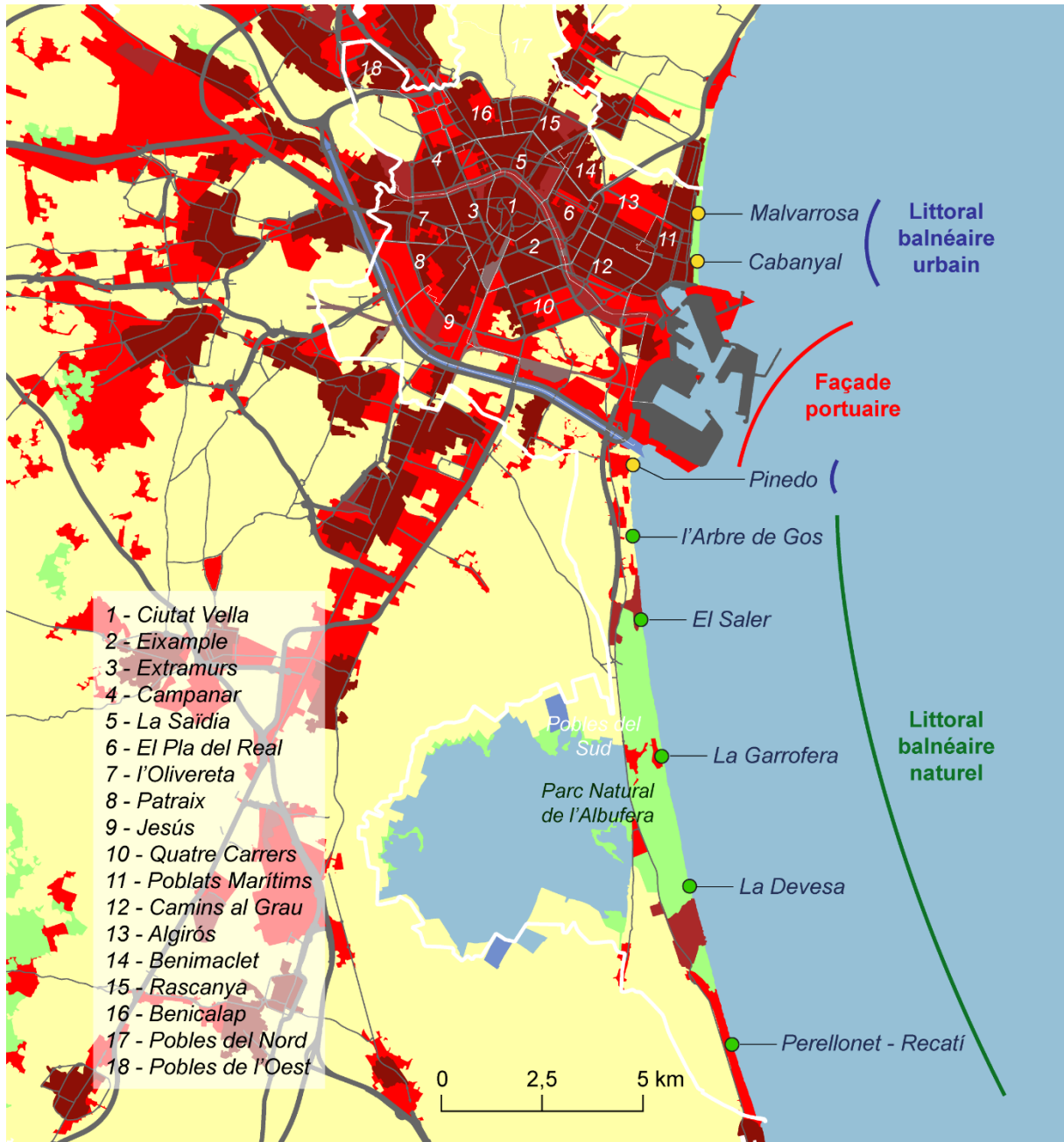
demeure lâche et discontinu (Ripoche, 2016). La ville se situe aujourd'hui au centre d'une aire urbaine étendue (Prytherch & Boira Maiques, 2009) composée de 28 communes. Néanmoins, ses fonctions métropolitaines demeurent particulièrement limitées, faute de véritable institution (Ogáyar, 2016). À cet endroit, seul un département au sein de la Généralité Valencienne gère les questions métropolitaines sans que celle-ci n'ait d'existence propre.

Longtemps décrite comme une ville agricole et provinciale (Prytherch & Boira Maiques, 2009), Valence est aujourd'hui devenue un centre culturel et économique à l'échelle de la Méditerranée ainsi qu'une destination majeure pour les touristes étrangers (Prytherch, 2003). Cette transformation a été permise par les aménagements structurants mis en œuvre entre les années 1980 et 2000 (Lecardane, 2008) couplés à un « cycle d'hyperconstruction » dont l'aire urbaine de Valence est devenue l'un des symboles (Gaja I Diaz, 2016).

a) Présentation générale du littoral valencien

Valence est une ville située sur une vaste plaine côtière entre un golfe et des massifs montagneux dont les neiges fondues irriguent le fleuve *Turia* et les nombreux canaux qui parsèment la ville et ses alentours (Prytherch & Boira Maiques, 2009). En effet, localisée sur une plaine d'alluvion basse et étendue (Aragonès *et al.*, 2016a) dotée d'une fertilité exceptionnelle, la ville s'est développée à l'écart de son littoral (**Figure 35**), privilégiant l'agriculture et le maraîchage pendant de nombreux siècles (Peretó & García, 1999 ; Prytherch, 2003). En ce sens, la capitale régionale a longtemps entretenu des liens privilégiés avec son fleuve. L'actuel littoral valencien prend seulement forme lorsque les noyaux villageois du *Cabanyal* et de *Nazaret*, situés à plusieurs kilomètres du centre historique (Kazimierczak & Wrona, 2019), sont intégrés au territoire municipal au 19^{ème} siècle du fait de l'expansion urbaine de Valence (Boira Maiques, 2019). Aujourd'hui, ce littoral s'étire entre les districts des *Poblats Marítims*, des *Quatre Carrers* et les *Pobles del Sud* (**Figure 35**) et se scinde en trois sections : une façade balnéaire urbaine, une façade portuaire et une façade balnéaire naturelle.

Troisième ville d'Espagne en nombre d'habitants (**Tableau 3**), Valence est également la capitale administrative de la Communauté Valencienne et de la Province du même nom. La ville est dotée d'un linéaire côtier d'environ 25 kilomètres où s'étirent de nombreuses plages séparées par le Port de Valence (**Figure 35**). Bien que la ville ait fait l'objet d'une importante restructuration suite aux inondations de 1957 (Courtot, 1996), son tissu urbain



- - Urbain dense ■ - Equipements ■ - Espaces boisés ■ - Infr. ferroviaires
 - - Tache urbaine ■ - Espaces cultivés ■ - Infr. portuaires ■ - Infr. viaires
- Sources : CLC (2018), Urban Atlas (2012), G. Valenciana (2015)
-
- - Municipalité ● - Plages urbaines ● - Plages naturelles

Figure 35: Structure du littoral valencien et localisation des plages

Sur cet important linéaire côtier, les 19,5 kilomètres de plages sont séparés par d'importantes infrastructures portuaires (**Figure 36**), résultant des extensions successives du port dans la seconde moitié du 20^e siècle (Prytherch & Boira, 2009 ; Ferrandis-Peña, 2015 ; Cucó i Giner, 2016).



Figure 36: Plage del Pinedo, 10-07-2020, BC



Figure 37: Nazaret, 13-11-2021, BC

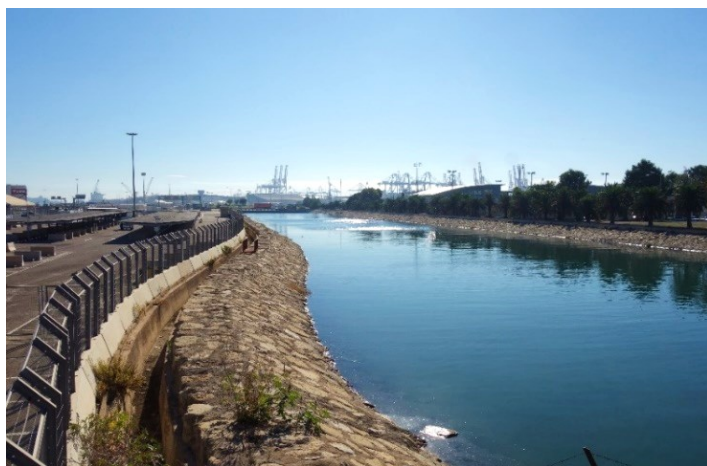


Figure 38: Embouchure du Turia, 08-11-2021, BC

Par conséquent, cette frange du littoral, située entre les quartiers de Nazaret et de la Punta, s'est vue privée à partir des années 1980 de son accès à la côte mais aussi de sa *huerta*, engendrant sa paupérisation (Cucó i Giner, 2016 ; Gaja i Diaz, 2016), symbolisée par la présence de nombreux terrains vagues et de friches (**Figure 37**).

Dans le prolongement du port, la côte est également fractionnée par la nouvelle embouchure du Turia (**Figure 38**), détourné de son lit naturel suite aux inondations meurtrières de 1957 (Lecardane, 2008 ; Prytherch & Boira Maiques, 2009). Contournant désormais le centre historique par le sud (**Figure 35**), cette embouchure est enjambée par une série d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires.

b) Localisation et caractéristiques des plages

Passé le fleuve et la plage *del Pinedo*, la dernière à être insérée dans un environnement urbain, se trouve le Parc Naturel de la *Albufera* (**Figure 35**). Créé en 1986 par la Généralité valencienne (*Parc Natural de l'Albufera, Area sensible, Valence, 2018*), ce parc répond à l'objectif de protéger la Huerta de Valence en luttant contre la pollution et l'urbanisation du littoral



Figure 39 : Plage del Saler, 07-12-2019

(Cabrejas & Garcia, 1997). Cette aire abrite la deuxième lagune d'Espagne (Ibor *et al.*, 2007) ainsi que de nombreuses plages naturelles (*l'Arbre de Gos, el Saler, Garrofera, la Devesa, Perellonet-Recatí*) (**Figure 39**).

Ces dernières ont été réhabilitées suite à l'abandon d'un projet immobilier lancé en 1965 (*Parc Natural de l'Albufera, à area sensible, Valence, 2018*).

Aujourd'hui, ces plages demeurent menacées par l'incidence des infrastructures portuaires sur la dynamique sédimentaire (Sanjaume & Pardo, 1991), malgré les nombreux apports sédimentaires (Aragonès *et al.*, 2016a) et les programmes de protection et de sensibilisation dont bénéficient ces plages (**Figure 40 et 41**). Du fait de ces pressions, plusieurs documents ont été élaborés par les pouvoirs publics afin d'encadrer la gestion et la protection de ce Parc Naturel (*PATIVEL, 2016 ; PAT Huerta, 2018*) (cf. 6.2).



Figure 40: Dunes del Saler, 07-12-2019, BC



Figure 41: PN de l'Albufera, 07-12-2019, BC



Figure 42: Paseo del Cabanyal, 07-07-2020, BC

Au nord de la ville se trouvent les deux principales plages urbaines de Valence : la *Malvarrosa* et la plage du *Cabanyal*, situées dans le district des *Poblats Maritims* (Figure 42). Longtemps mal connectées au reste de la ville du fait de leur éloignement, ces plages accueillent tout au long du 19^e siècle la bourgeoisie valencienne qui cherche alors à s'éloigner du tumulte de la ville (Cucó i Giner, 2014 ; Gaja i Diaz, 2016).

Les plans déployés suite au débordement du fleuve en 1957 permettent de lier davantage cette partie du littoral au reste de la ville et le PGOU (*Plan General de Ordenación Urbana*) de 1988 entraîne le réaménagement des abords immédiats de la plage via la création du *paseo*, inauguré en 1992 (Gaja i Diaz, 2016). Aujourd'hui, ces plages se démarquent par la présence de nombreux services et une offre commerciale relativement importante, développée sur la base de concessions accordées par l'Etat (Palazón *et al.*, 2018) (cf. 4.3) (Figure 43). Du fait de leur statut de plages urbaines, elles disposent également de nombreux équipements publics, garantissant leur accessibilité au plus grand nombre (Santana-Santana *et al.*, 2021).



Figure 43: Plage de la Malvarrosa, 09-11-2021, BC



Figure 44: Quartier du Cabanyal, 07-11-2021, BC

Par ailleurs, ces plages renforcent l'attractivité de la ville, une tendance perceptible à travers la hausse du nombre de logements touristiques et une augmentation généralisée des prix de l'immobilier à proximité de ces plages (Verdú & Pérez, 2020). Cette dynamique est également liée à la progressive réhabilitation du quartier

du Cabanyal, situé en arrière-plage (Figure 44). Longtemps dégradé et marqué par une importante paupérisation, il fait aujourd'hui l'objet d'une importante politique de réhabilitation via le PEC (*Plan Especial del Cabanyal*, 2016) (Boira Maiques, 2019).

Situées au nord du port, ces plages sont également caractérisées par leur étendue (Figure 45), due à un important phénomène d'accrétion liée à la rupture de la dynamique sédimentaire induite par les infrastructures portuaires (Aragonés *et al.*, 2016a). Malgré cette particularité, ces plages demeurent menacées par les effets du changement climatique, notamment en matière de submersion marine (Ibarra-Marinas *et al.*, 2017).



Figure 45: Plage du Cabanyal, 08-11-2021, BC

4.4. Insertion des plages dans les trois villes étudiées

La localisation des plages dans nos trois terrains d'étude est à la fois le résultat d'un long processus géomorphologique (Beunard, 1999 ; Peretó & García, 1999 ; Faget, 2011) et de choix en matière d'aménagement. En effet, l'extension des infrastructures industrialo-portuaires (Beunard, 1993 ; Segui Ilinas, 1993 ; Boira Maiques, 1994 ; Bertrand, 2012 ; De Clasca *et al.*, 2019) couplée à des opérations d'envergure destinées à créer de toute pièce des espaces propices aux loisirs balnéaires (Hérat, 2010 ; Sodupe & Alarcón, 2019) ou à récupérer des plages existantes (Segui Ilinas, 1993 ; Gaja i Diaz 1996) ont façonné la morphologie des littoraux marseillais, barcelonais et valenciens.

Aujourd'hui, l'effet cumulé de ces différents facteurs interroge l'insertion des plages au sein de ces trois villes. Qui bénéficie de la proximité des plages ? Comment se répartissent les groupes sociaux sur le territoire communal au regard de la localisation de ces espaces propices au ressourcement ? Afin de répondre à ces questions, l'insertion des plages dans ces trois villes a été appréhendée à travers la notion de justice socio-environnementale, héritée du concept de « *environmental justice* » (Blanchon *et al.*, 2012), ici entendue comme « *le traitement équitable de toutes les personnes, indépendamment de leurs caractéristiques ethniques ou socio-économiques, en ce qui concerne les avantages et les coûts environnementaux* » (Floyd & Johnson, 2002).

Pour aborder cette direction de recherche, la littérature scientifique consacrée à la justice socio-environnementale et à l'équité d'accès aux plages a été considérée (Kim & Nicholls, 2016, 2018 ; Kim *et al.*, 2019). Ces différents articles nous ont permis de définir quatre grande catégories de variables, régulièrement mobilisées de façon conjointe afin d'évaluer la précarité d'un territoire donné au regard de l'accessibilité d'une aménité environnementale : l'âge, le niveau de formation, les caractéristiques du logement occupé et l'origine ethnique des personnes. Ces données, disponibles dans les recensements nationaux en France (2016) et en Espagne (2011), ont été collectées sur les sites nationaux de statistiques, à savoir l'INSEE et l'INE. En réponse aux travaux de Zhang *et al.* (2011) et Kim & Nicholls (2016, 2018) qui mobilisent les *Census Tract* (Unités statistiques d'environ 4 000 habitants employées dans les aires urbaines aux Etats-Unis) du fait de leur relative homogénéité statistique, ce travail a été conduit en utilisant leur équivalent français, les IRIS, et espagnol, les *secciones censales* (SC). Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) constituent une maille statistique de 2000 habitants (INSEE, 2016) et les *secciones censales* résultent d'un découpage infra-municipal en unités qui comprennent entre 1000 et 2500 habitants (*Instituto de Estadística*, Madrid, 2021). Via un système d'information géographique (QGIS 3.10), les données statistiques issues des recensements français et espagnols ont été associées à une couche *shapefile* des IRIS et des *secciones censales* qui composent le territoire municipal de Marseille, Valence et Barcelone. Les cartes obtenues permettent d'apprécier la localisation des plages au regard de ces différentes variables et permettent d'interroger les réponses apportées par les pouvoirs publics afin de garantir une équité d'accès à ces espaces récréatifs.

a) Localisation des plages par rapport au niveau de formation des habitants

Il est établi que niveau de formation participe à l'évaluation du niveau de vie et permet d'apprécier la répartition de la diversité sociale dans un espace donné (Lees, 1990). La comparaison des données des trois villes montre que la population sans aucun niveau de formation est proportionnellement bien plus importante à Marseille. Dans cette ville, les personnes sans aucun niveau de formation se concentrent dans les arrondissements du nord dans les quartiers arrière-portuaires dégradés et paupérisés, situés loin des plages (AGAM, 2009) (**Figure 46**). À Barcelone, on observe que les extrémités sud et nord de la ville se distinguent par une part importante de personnes sans aucun niveau de formation. Sur le littoral, la **Figure 47** révèle une situation contrastée. Les SC de *la Barceloneta* et de *la Mina*, bien reliés aux plages, se caractérisent par une part importante de personnes sans formation, ce qui s'explique par le fait que ces quartiers souffrent de difficultés sociales (Provansal *et al.*, 2007 ; Crespi-Vallbona & Mascarilla-Miró, 2018). Mais au nord du port olympique, les SC bien reliées aux plages ont une population moins marquée par l'absence de formation. Quant au littoral valencien, une concentration relativement importante de personnes sans aucun niveau de formation s'observe également dans les quartiers d'arrière-plage et arrière portuaires, longtemps en déprise sur le plan économique et social (Cucó i Giner, 2016 ; Boira Maiques, 2019). Néanmoins, la **Figure 48** montre que cette situation n'est pas spécifique à ces quartiers et se vérifie également dans plusieurs *secciones censales* situées à l'ouest du centre historique.

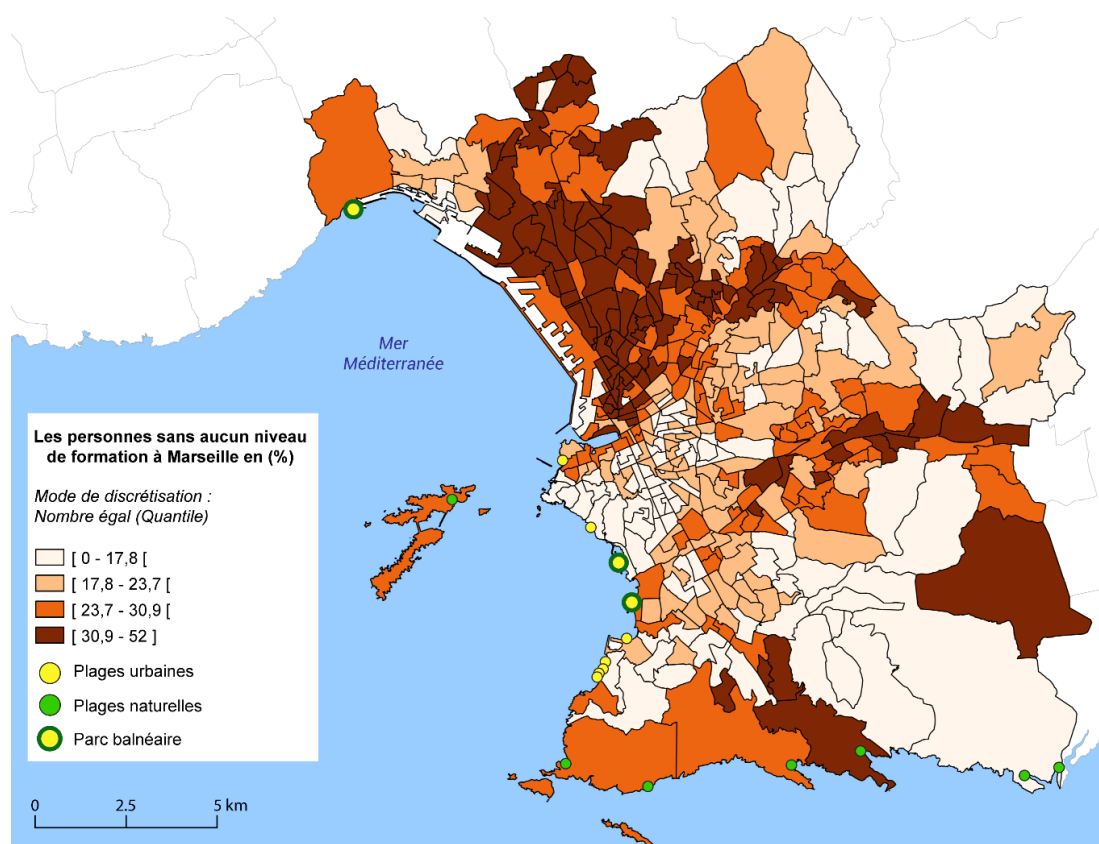


Figure 46: Personnes sans aucun niveau de formation à Marseille en fonction des IRIS (en %)

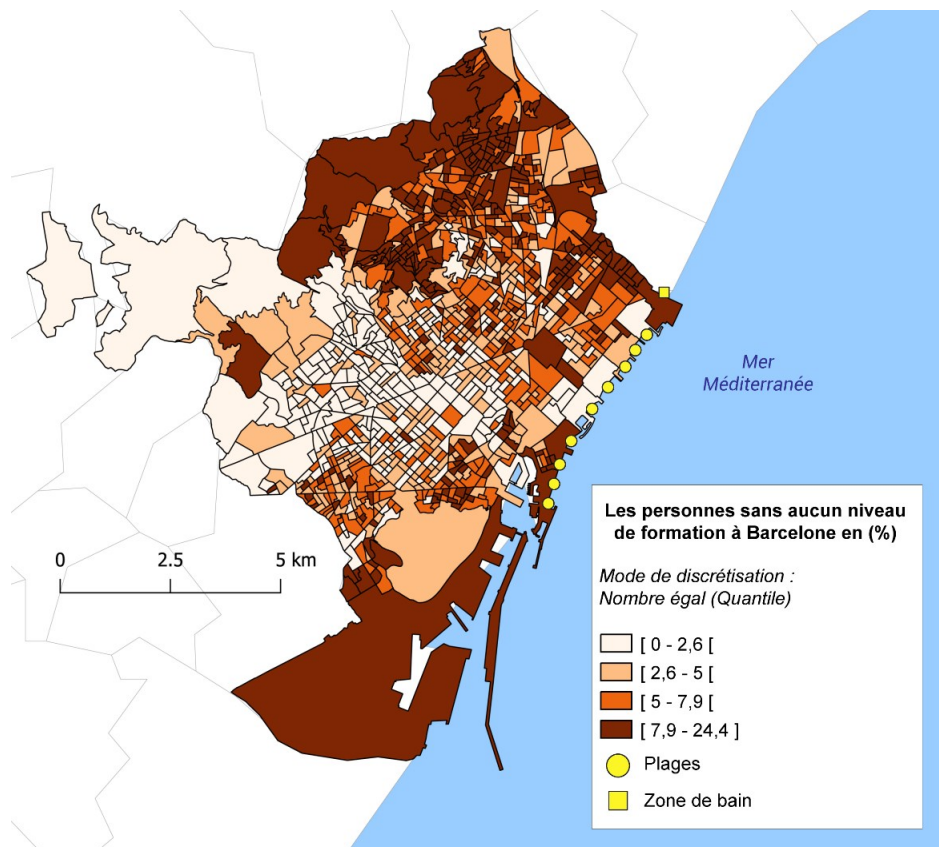


Figure 47: Personnes sans aucun niveau de formation à Barcelone en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011)

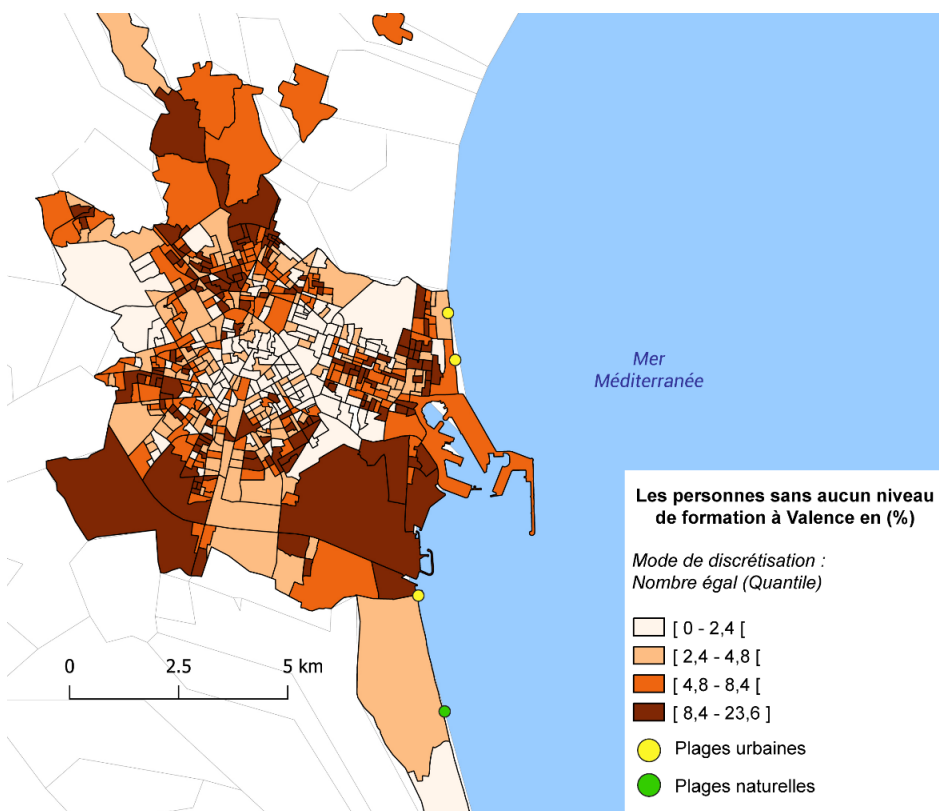


Figure 48: Personnes sans aucun niveau de formation à Valence en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011)

b) Localisation des plages par rapport au type de logement

Concernant le statut d'occupation des logements, il convient de rappeler la spécificité de l'Espagne, où la culture de la propriété privée a été davantage développée et constitue un héritage encore prégnant du franquisme (Vorms, 2009). En conséquence, la part des propriétaires occupants est plus importante à Barcelone et à Valence. À Marseille, il apparaît à nouveau que les quartiers arrière-portuaires et le centre-ville concentrent bien moins de propriétaires occupants alors qu'il s'agit d'un indicateur régulièrement mobilisé afin d'évaluer la précarité d'un territoire (Kim & Nicholls, 2016, 2018) (**Figure 49**). Si elle est plus importante qu'au nord, la part de propriétaires occupants dans les IRIS de la façade balnéaire est en deçà d'autres quartiers périphériques au nord et à l'est de la ville. À Barcelone, une concentration s'observe également au nord-est de la ville. Sur le littoral, la **Figure 50** révèle une distribution hétérogène des propriétaires occupants. À Valence, les *secciones censales* concentrant la plus forte part de propriétaires se situent en périphérie du centre-ville (*Camins al Grao, Rascanya, Patraix, Jesus*). À l'instar de Barcelone, on observe une situation hétérogène à proximité des plages. Alors que la **Figure 51** illustre la forte concentration de propriétaires résidant à proximité de la plage de la *Malvarrosa*, elle montre également que ces derniers sont moins présents dans les *secciones censales* qui jouxtent la plage du *Cabanyal* et *del Pinedo*.

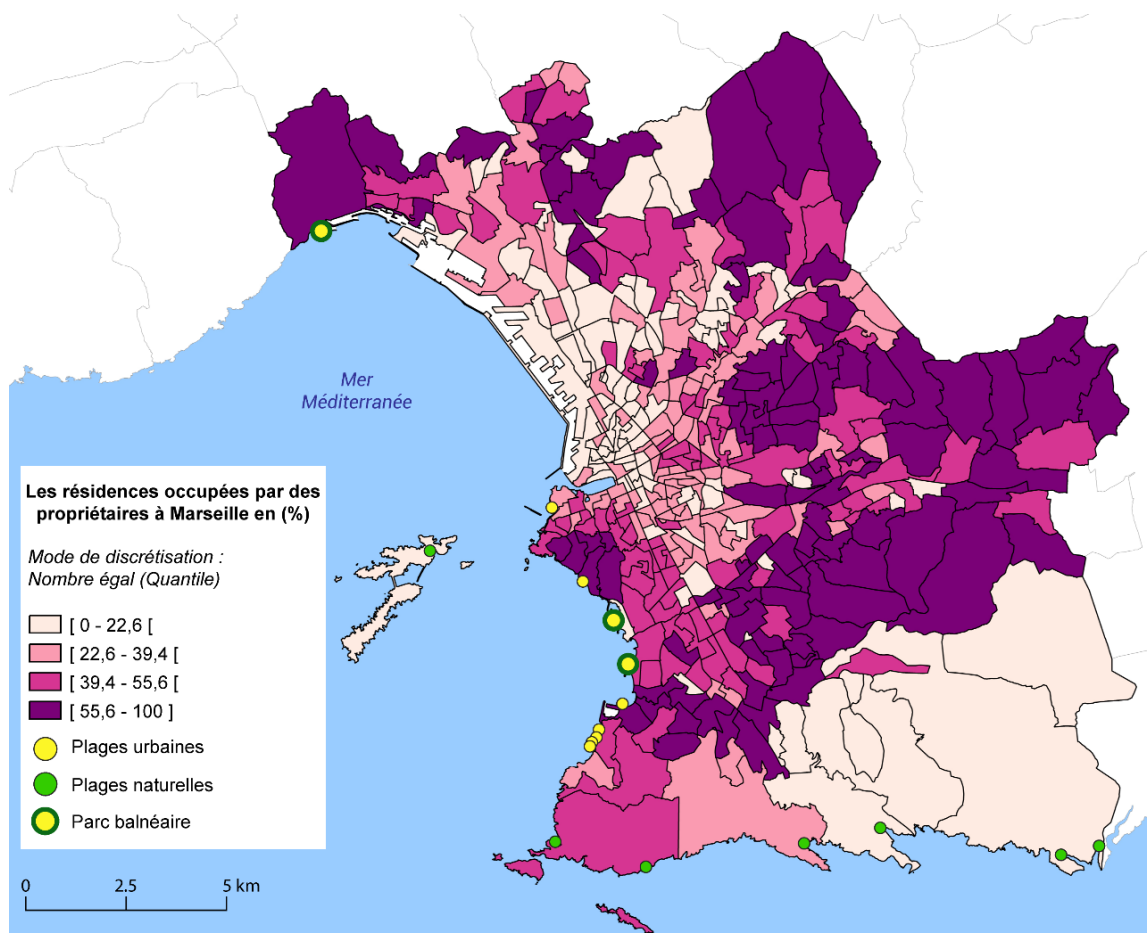


Figure 49: Répartition des résidences occupées par des propriétaires à Marseille en fonction des IRIS (en %) (INSEE, 2016)

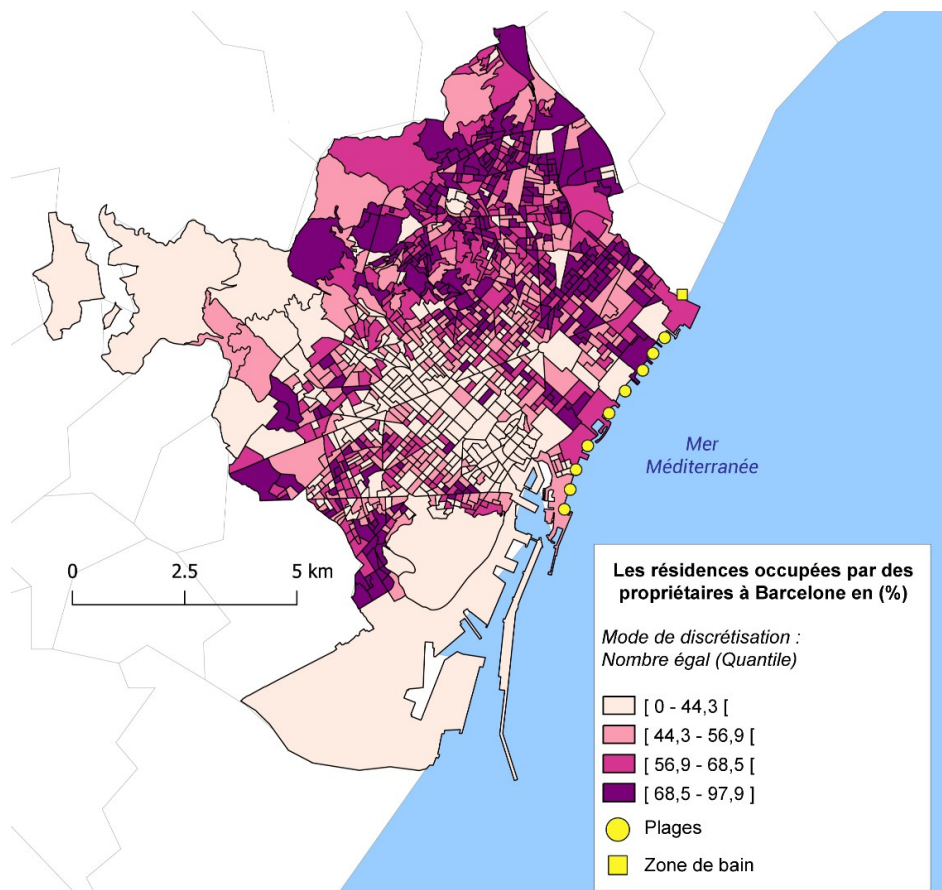


Figure 50: Répartition des résidences occupées par des propriétaires à Barcelone en fonction des sections censales (en %) (INE, 2011)

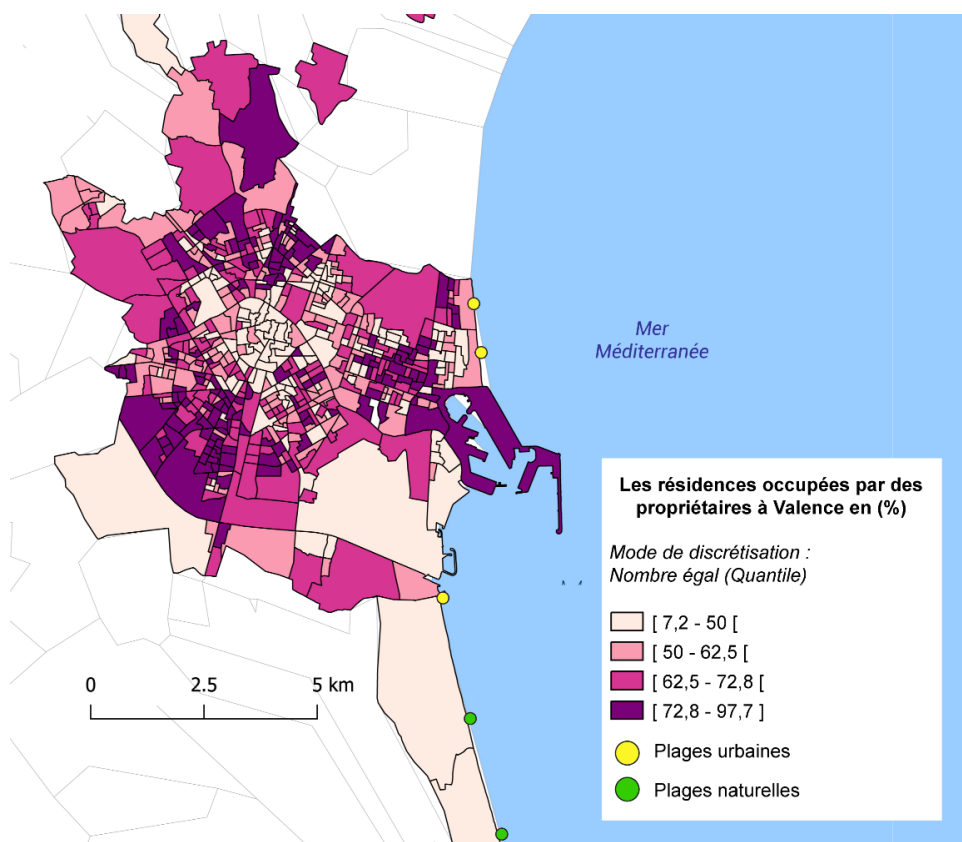


Figure 51: Répartition des résidences occupées par des propriétaires à Valence en fonction des sections censales (en %) (INE, 2011)

c) Localisation des plages par rapport aux habitants de nationalité étrangère

Les minorités ethniques constituent un groupe social particulièrement soumis à des difficultés socio-économiques (Kim & Nicholls, 2016, 2018 ; Kim *et al.*, 2019). Du fait de l'absence de statistiques ethniques dans les deux pays considérés, il a été décidé de s'appuyer sur la répartition des personnes de nationalité étrangère (*Conseil à l'Intégration, 2007*) dans les trois villes. À nouveau, on observe à Marseille que cette population se concentre dans le centre-ville et les quartiers arrière-portuaires, dégradés et paupérisés depuis le déclin des activités portuaires. Malgré cette forte concentration, la **Figure 52** montre que ce seuil ne dépasse jamais les 50 %, alors que certaines sections censales concentrent plus de 73,7 % de personnes étrangères à Barcelone et plus de 68,5 % à Valence. Afin d'apprécier ces valeurs, il convient de rappeler que les villes espagnoles demeurent d'importants récepteurs des flux migratoires internes et internationaux (Gurría-Gascón *et al.*, 2008). À Barcelone, la répartition de cette population est davantage hétérogène, bien que l'on puisse noter une concentration relative dans le centre historique et le district de Montjuïc, principaux récepteurs des flux migratoires (López-Gay, 2016) (**Figure 53**). À Valence, on observe également une situation disparate, et il est difficile de déceler une logique quant à la distribution de population de nationalité étrangère dans la ville, même si à proximité du littoral, on note une légère concentration dans les quartiers du *Cabanyal* et de *Nazaret* (**Figure 54**). De façon générale, la distribution des étrangers obéit à de multiples facteurs externes à la seule proximité du littoral, même si leur répartition dans la ville interroge l'accessibilité des plages.

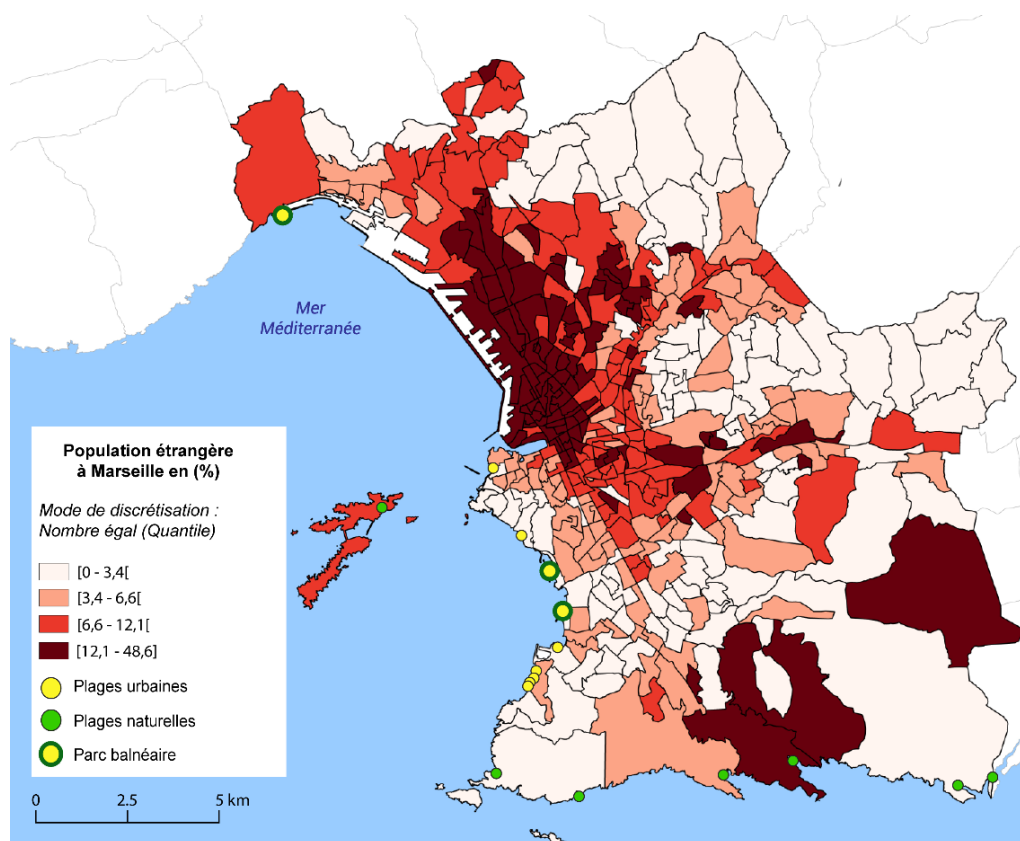


Figure 52: Répartition de la population étrangère à Marseille en fonction des IRIS (en %) (INSEE, 2016)

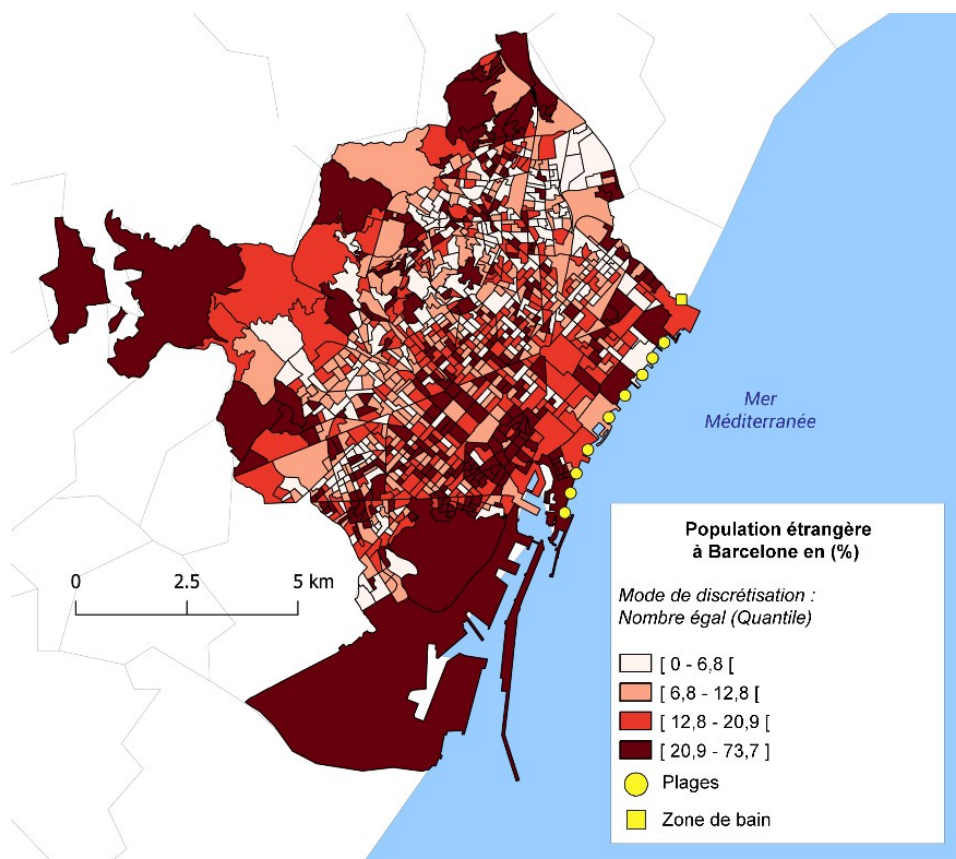


Figure 53: Répartition de la population étrangère à Barcelone en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011)

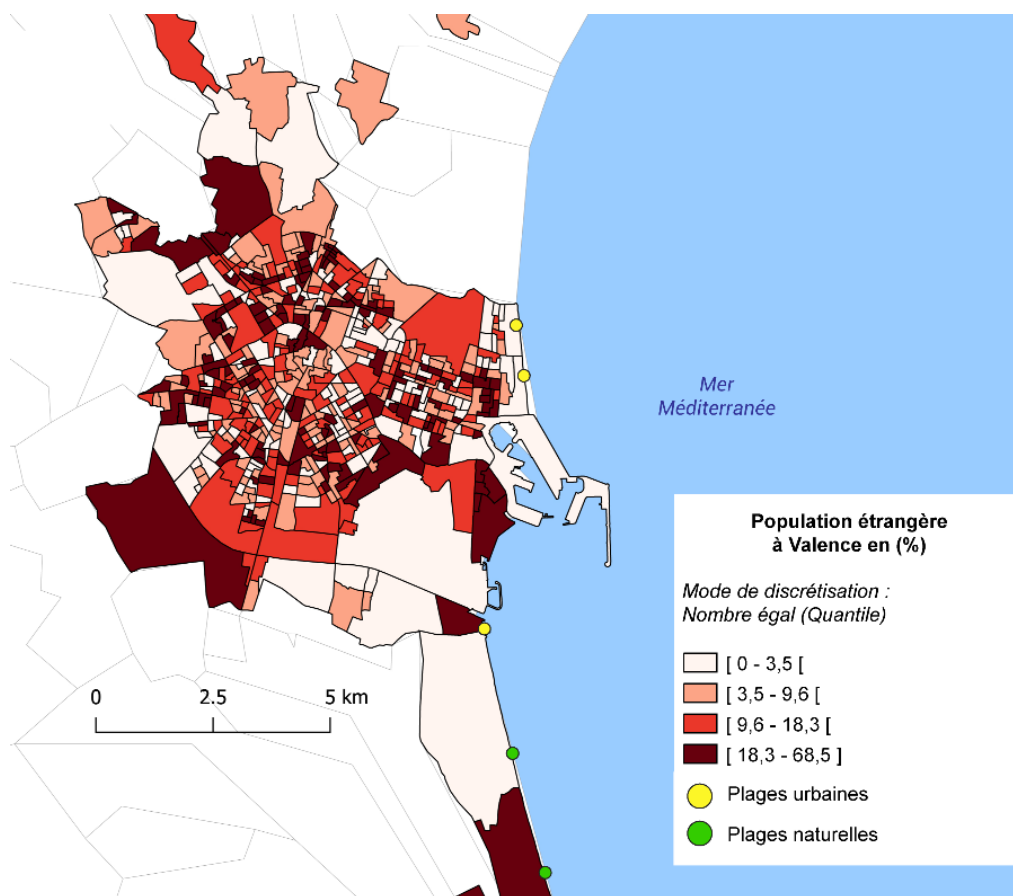


Figure 54 : Répartition de la population étrangère à Barcelone en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011)

d) Localisation des plages par rapport à l'âge de la population

À Marseille, ville où la population jeune est particulièrement importante (Arrighi *et al.*, 2019), la **Figure 55** révèle une distribution disparate des personnes de moins de 17 ans sur le territoire. Alors qu'elles constituent plus de la moitié de la population dans certains IRIS, elles sont quasi absentes d'autres. Par ailleurs, la **Figure 55** souligne la forte concentration des moins de 17 ans au nord de la ville, où l'accès au littoral est limité par les infrastructures portuaires (Bertoncello & Hagel, 2016). Par opposition, les quartiers bénéficiant d'un accès privilégié aux plages comptent de faibles proportions de cette frange de la population. À Barcelone, la **Figure 56** illustre la concentration de personnes de moins de 16 ans dans les *secciones censales* où sont situées les plages. Ces dernières sont également largement représentées dans les districts de *Sarrià-Sant Gervasi* et des *Corts*, particulièrement éloignés du bord de mer. Sur le littoral, cette situation peut être liée avec la construction de logements collectifs et d'équipements publics suite à la réhabilitation des anciens quartiers industriels orchestrée dans le cadre des Jeux-Olympiques (1992) et de l'opération 22@ (Ballester, 2012). À Valence, à l'exception du quartier de *Nazaret*, on observe une faible représentation de personnes de moins de 16 ans dans les *secciones censales* situées à proximité des plages du nord, alors que ces derniers sont davantage présents dans les quartiers péri-centraux (**Figure 57**).

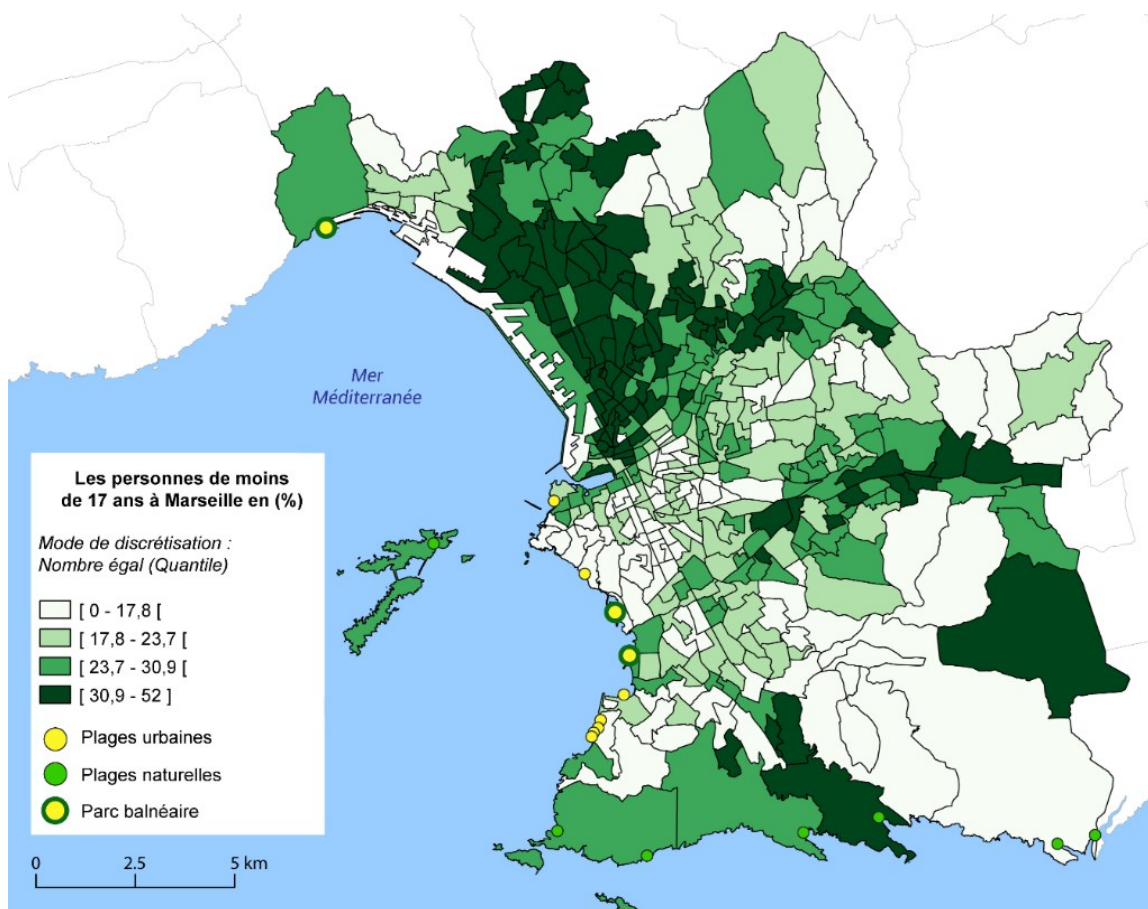


Figure 55: Répartition des personnes de moins de 17 ans à Marseille en fonction des IRIS (en %) (INSEE, 2016)

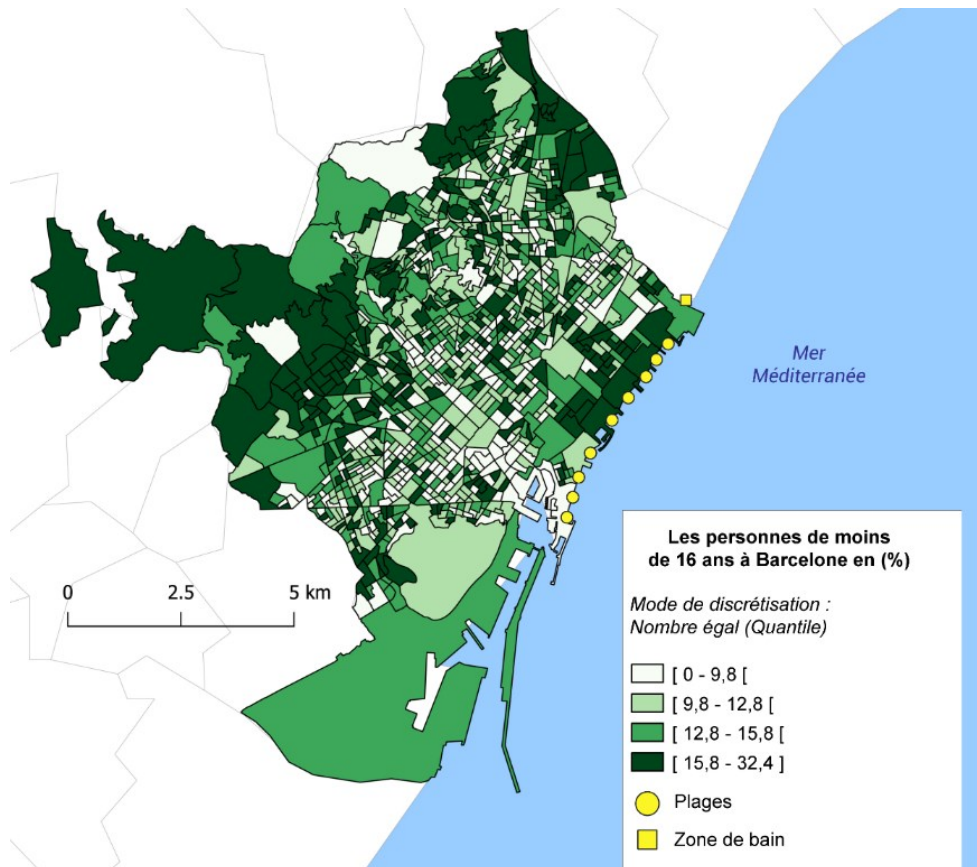


Figure 56: Répartition des personnes de moins de 16 à Valence en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011)

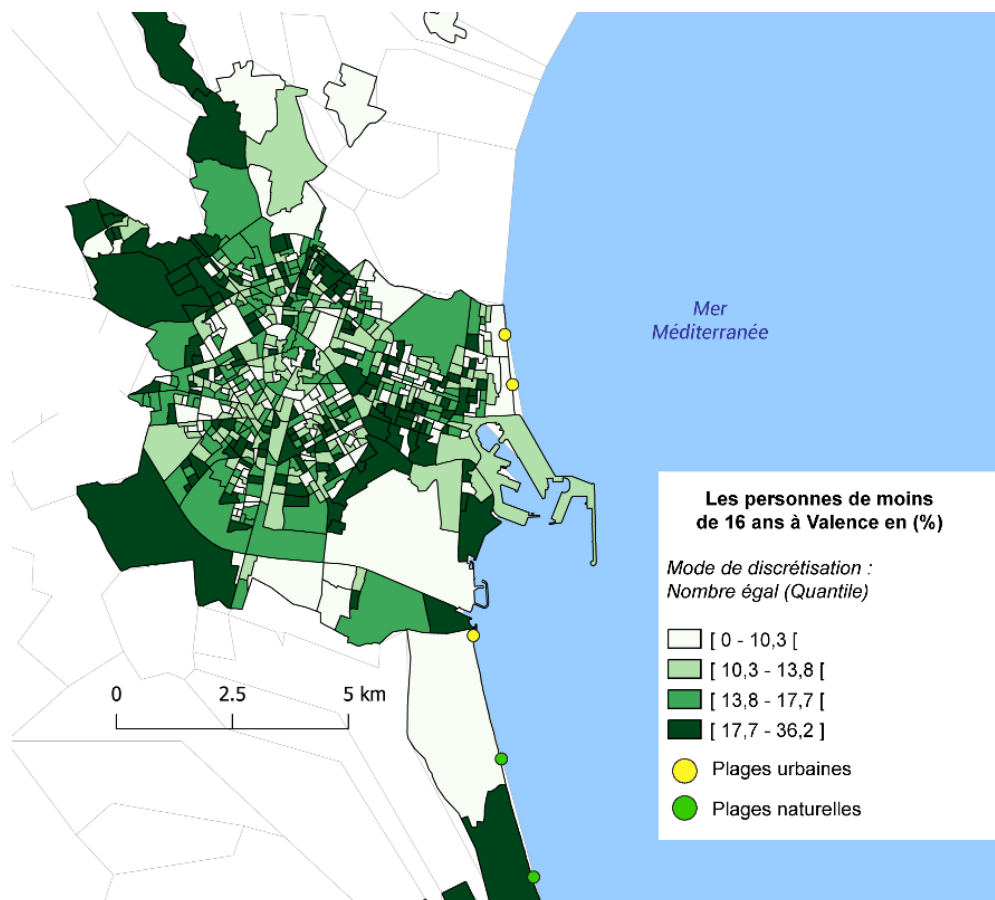


Figure 57: Répartition des personnes de moins de 16 à Valence en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011)

e) Localisation des plages par rapport aux résidences secondaires

Dans les trois villes, les cartes montrent une distribution hétérogène des résidences secondaires sur le territoire communal. Si dans la majorité des IRIS et des *secciones censales*, la part occupée par ce type de logement est particulièrement faible, certaines unités statistiques se démarquent tout particulièrement. À Marseille, la **Figure 58** démontre de façon significative l'influence du littoral, avec une forte concentration de résidences secondaires entre le Vieux-Port et le Parc National des Calanques, portion du linéaire côtier dont la fonction balnéaire et récréative est historique (Beunard, 1999). À Barcelone (**Figure 59**), la part des résidences secondaires est plus faible que dans les deux autres villes. Curieusement, la carte montre que sur le littoral, ce type de logement se concentre davantage vers le *Forum* et la *Mina*, alors que ces derniers souffrent de difficultés urbaines et sociales (Sodupe & Alarcón, 2019). La part de résidences secondaires est également importante à l'ouest, une situation qui peut s'expliquer par la proximité du Parc Naturel de *la Serra de la Collserola*. À Valence, à l'exception de certaines plages naturelles, la **Figure 60** ne démontre pas explicitement l'influence du littoral sur la répartition des résidences secondaires. À Barcelone et à Valence, l'influence du littoral sur cette variable ne peut être démontrée avec les cartes réalisées. D'autre part, l'influence du littoral sur le parc de logements mérite de considérer également les autres hébergements touristiques, comme l'ont montré les récents travaux sur Airbnb (Crespi-Vallbona & Mascarilla-Miró, 2018 ; Chica-Olmo *et al.*, 2020).

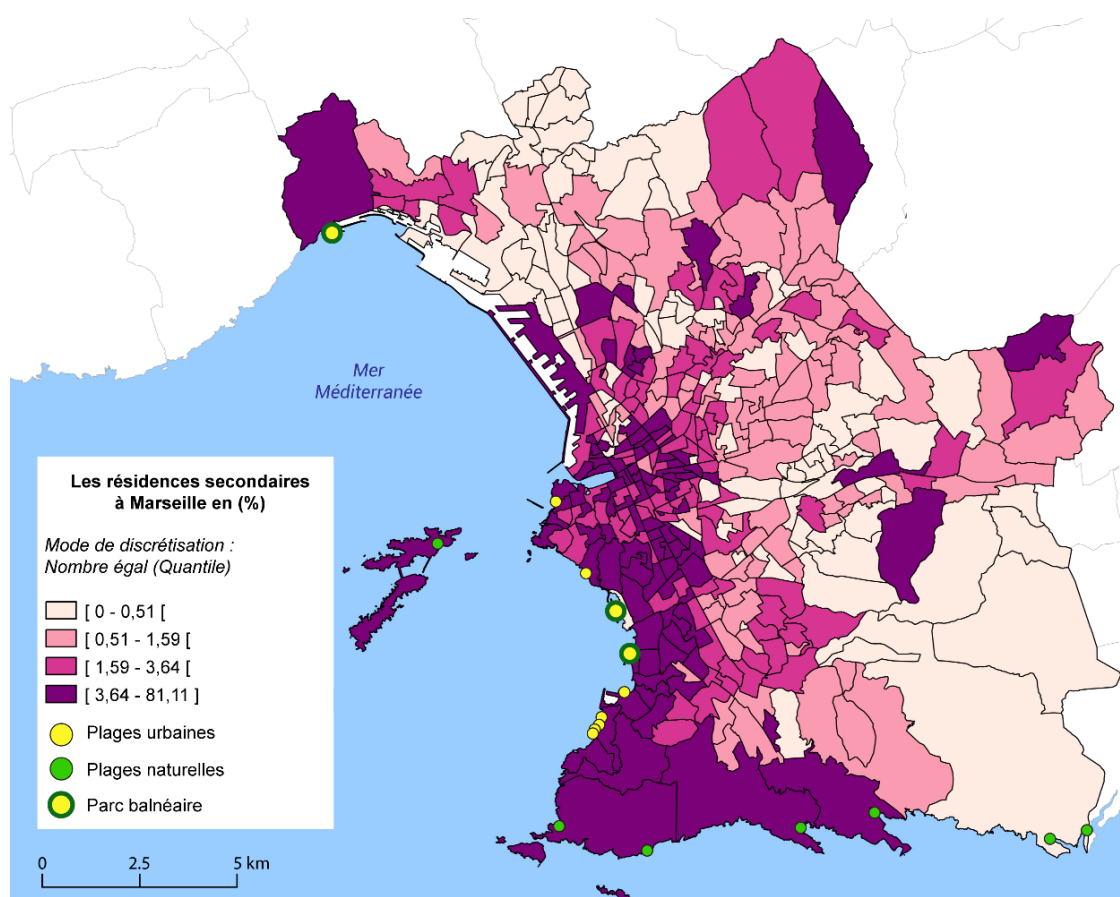


Figure 58: Répartition des résidences secondaires à Marseille en fonction des IRIS (en %) (INSEE, 2016)

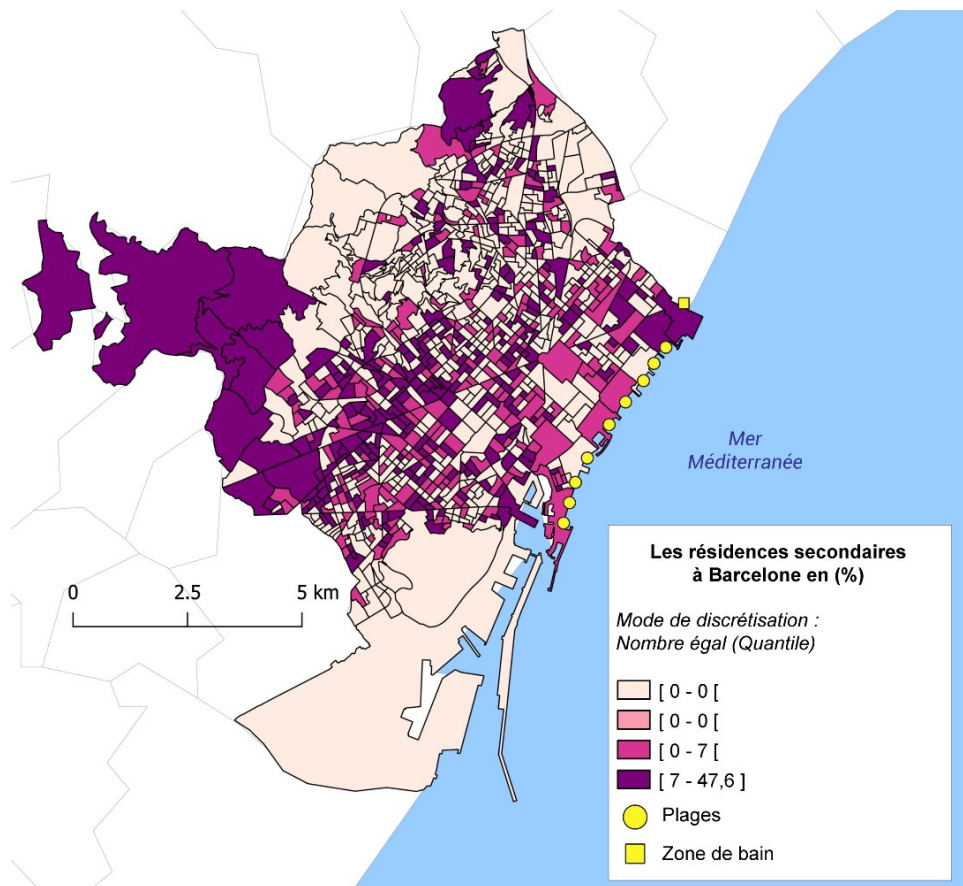


Figure 59: Répartition des résidences secondaires à Barcelone en fonction des sections censales (en %) (INE, 2011)

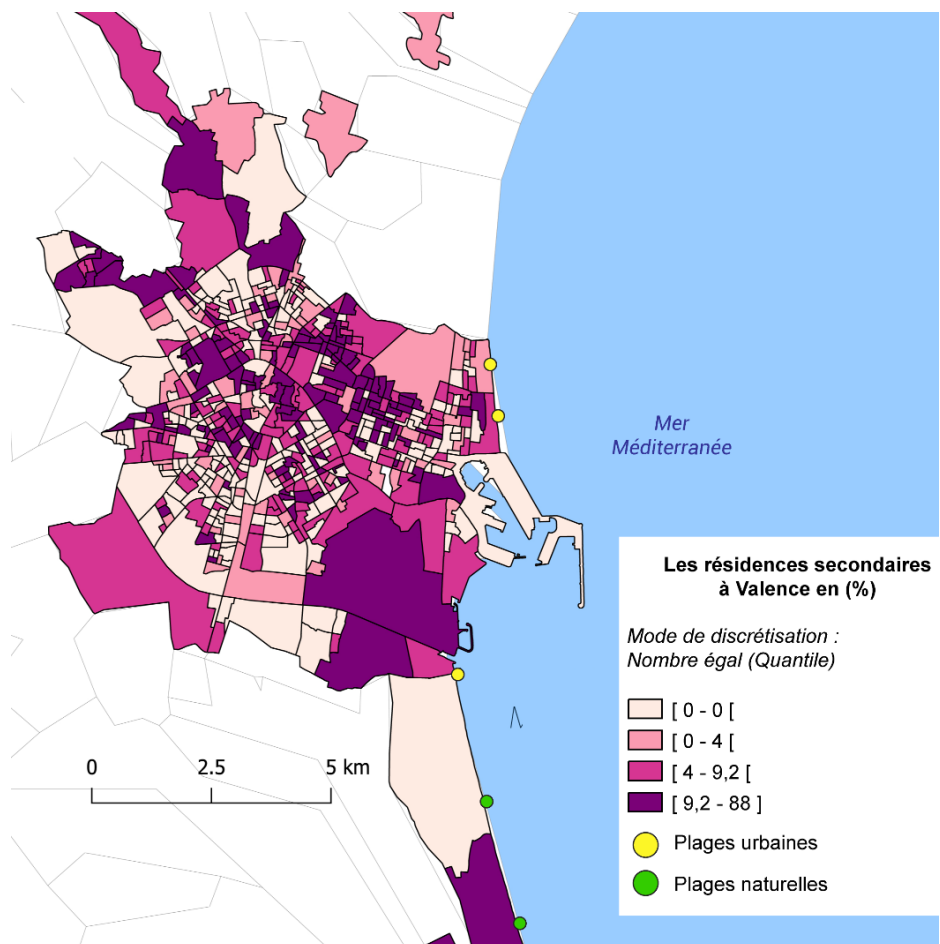


Figure 60: Répartition des résidences secondaires à Valence en fonction des sections censales (en %) (INE, 2011)

Conclusion du Chapitre 4

Dans nos trois terrains d'étude, ce quatrième chapitre révèle que le littoral constitue un espace morcelé où cohabitent des activités industrialo-portuaires et des zones dévolues aux loisirs balnéaires. Nous avons montré que la structure actuelle de la bande côtière résulte d'importantes opérations d'aménagement mises en œuvre tout au long du 20^e siècle. Malgré de fortes pressions, les trois villes disposent de plages. Sur la base d'un travail consacré à l'insertion spatiale de ces espaces dans chaque ville, d'importantes disparités socio-démographiques ont pu être identifiées. Ces premiers résultats nous amènent à interroger la relation historique que ces villes entretiennent avec leur littoral et les interventions déployées par les pouvoirs publics afin de garantir le maintien ou de récupérer des espaces de plage.

Chapitre 5 : Relation historique des trois villes avec leur littoral

Comment expliquer l'organisation du littoral dans nos trois terrains d'étude ? Afin de poursuivre la présentation de la bande côtière et la répartition des plages dans les trois villes, nous revenons dans ce chapitre sur les principaux événements qui ont façonné le rivage de ces trois municipalités. Dans les grandes villes côtières, il a été démontré que l'évolution des activités portuaires et la régénération des espaces qui y sont associés (Rodrigues-Malta, 2001, 2004 ; Lecardane, 2008 ; Prelorenzo, 2010 ; Ballester, 2011) ont eu une incidence majeure sur le littoral. Contraintes par ces activités et la juxtaposition d'un tissu urbain complexe et ancien, la présence de plage dans de telles villes ne constitue pas une évidence. Aussi, nous proposons ici d'exposer les différents facteurs qui ont favorisé ou freiné la diffusion des pratiques récréatives sur le bord de mer au cours du temps et les principales opérations qui ont permis à ces trois communes de garantir aux habitants et aux visiteurs extérieurs des espaces propices aux loisirs balnéaires.

5.1. Marseille : De l'essor des activités portuaires à la création des plages

Dans la littérature et dans l'imaginaire collectif, Marseille est souvent associée à son port⁶, du fait de son mythe fondateur et du développement des activités portuaires qui rythment la vie de la ville jusqu'à la première moitié du 20^e siècle (Faget, 2011 ; Bertrand, 2012). Par ailleurs, Marseille demeure à l'écart de la diffusion des loisirs balnéaires qui caractérisent les littoraux de la Manche (Urbain, 1994) et de la Côte-d'Azur tout au long du 19^e siècle (Beunard, 1993 ; Clairay & Vincent, 2008). Cette situation questionne la genèse des loisirs balnéaires dans cette ville portuaire et les solutions portées par les pouvoirs publics afin de garantir un accès récréatif au rivage, dans un contexte où l'accessibilité au littoral est contrainte par la prédominance des côtes rocheuses.

a) Genèse des pratiques balnéaires

Le mythe fondateur de Marseille rappelle que la cité phocéenne doit sa naissance à la mer (*Aristote, Constitution des Massaliètes, dans Athénée, Deipnosophistes, 2^e siècle ap. J-C*) et les échanges maritimes conditionnent pendant plusieurs siècles le lien qui unit la ville à l'élément marin. La prédominance des activités maritimes jusqu'au milieu du 20^e siècle (Bertrand, 2012) a induit le développement d'importantes infrastructures portuaires qui occupent aujourd'hui une partie majeure de son littoral. La prééminence du port conditionne longtemps le rapport des Marseillais à la mer, qui reste marqué par le sceau du travail. Cette situation a ralenti la généralisation d'un lien hédonique avec le littoral et la pratique du bain de mer est longtemps restée sporadique (Beunard, 1993). Pourtant, et malgré l'absence d'infrastructures balnéaires d'envergure, la pratique des bains de mer est relativement ancienne au regard du développement des pratiques balnéaires en France. Dès le 18^e siècle, les tableaux de Joseph Vernet dépeignent des scènes de baignade sur le littoral marseillais, un loisir alors réservé aux

⁶ Voir Albert Londres, *Le Chemin de Buenos Aires*, 1927. Arléa.

hommes jeunes (Faget, 2011). Dans son ouvrage consacré au « désir du rivage », Corbin (1988) souligne la spécificité des pratiques de la baignade à Marseille dès le 18^e siècle, en se référant à la correspondance de Laurent Pierre Béranger et de Martin Couret de Villeneuve (1783-1784) : « des groupes d'enfants nus plongent dans la mer, nagent sur le dos, ou s'occupent sur les roches à détacher des coquillages. Les groupes se multiplient, les anfractuosités de ces balmes servent d'asile à des bandes joyeuses, qui, à moitié dans l'eau se livrent à mille folâtres jeux ». Dans ce court passage consacré au cas marseillais, il montre qu'à l'inverse des stations balnéaires qui se développent le long des rives de la Manche et de l'Atlantique (Duhamel & Knafou, 2003, Duhamel & Violier, 2009 ; Debié 1993), les loisirs balnéaires ne sont pas l'apanage des classes sociales dominantes, mais de simples plongeurs qui recherchent la fraîcheur des eaux de la Méditerranée.

Ces pratiques sont relativement éloignées de celles observées dans les stations balnéaires voisines de la Côte-d'Azur (Beunard, 1993), où la bourgeoisie anglaise et française profite de la douceur hivernale et des vertus thérapeutiques du climat méditerranéen (Clairay & Vincent, 2008). La particularité du cas marseillais réside également dans la fonction sociale des premières pratiques balnéaires : ces dernières revêtent toujours une dimension ludique et s'inscrivent fréquemment dans un cadre festif, avec des baigneurs particulièrement nombreux les jours de fête (Corbin, 1988). En ce sens, Beunard (1999) et Faget (2011) rappellent qu'à Marseille, le littoral n'est pas seulement associé à la pratique de la baignade mais qu'il constitue un lieu où s'ancrent de nombreuses pratiques sociales de la population locale. Pourtant, ces mêmes auteurs soulignent qu'au 19^e siècle, les lieux propices aux pratiques balnéaires sont relativement peu nombreux et leur superficie est restreinte du fait de la morphologie du littoral marseillais, caractérisé par une côte rocheuse édentée. Seule la plage d'Arenc au nord (**Figure 61 et 62**) présente des conditions d'accès qui sont relativement aisées, et ce lieu, où se côtoient promeneurs et pêcheurs, participe au développement des pratiques sociales sur le littoral de la ville (Beunard, 1993 ; Faget, 2011).



Figure 61: Pierres Plates, Arenc, 1905 © Marseille Tourisme

b) Un développement des pratiques balnéaires contraint par l'expansion des activités portuaires

Néanmoins, cet usage va connaître une importante mutation au cours du 19^e siècle. En effet, les baigneurs assistent à la disparition des lieux de baignade situés aux environs immédiats de la ville et au nord du Vieux-Port (**Figure 62**).



Figure 62: Localisation et évolution des sites balnéaires à Marseille (1850-1950) (CLC, 2018)

Ces sites sont profondément remaniés afin de favoriser la croissance de la ville et le développement du port vers le nord à partir de 1850 (**Figure 63**) (Beunard, 1993 ; Bertrand, 2012). Entraînant la disparition de la plage d'Arenc, les extensions successives du port, privent les couches les plus populaires de la société



Figure 63: Quai de la Joliette, début 20e © Geneanet

marseillaise d'un point d'accès à la mer (Beunard, 1999). Dans un second temps, la pollution associée au développement des activités industrielles provoque également le déclin de ces premières activités balnéaires. À titre d'exemple, l'anse du Pharo ou celle des Catalans (**Figure 62**) sont progressivement recouvertes par les cendres émanant des savonneries avoisinantes et ces plages sont également soumises aux rejets industriels liquides (Faget, 2011).

La perte de ces points d'accès au littoral est partiellement compensée par le percement de l'avenue du Prado et la création du chemin de la Corniche entre 1848 et 1863 (Beunard, 1993) (**Figure 62**). Ces deux opérations majeures permettent de relier le reste de la ville à la partie sud du littoral et favorisent le développement de nouvelles pratiques balnéaires. La Corniche délimite alors un nouvel espace de loisirs au sein duquel une partie des Marseillais entretient une relation active avec la mer, qui passe à la fois par la pratique de la pêche et de la nage (Beunard, 1999). La rade nord étant accaparée par les infrastructures portuaires à partir du 19^e siècle, le développement des pratiques balnéaires s'est concentré au sud de la ville, notamment sous la forme des cabanons. Aujourd'hui considérés comme des constructions emblématiques, les cabanons répondent au modèle de la double résidentialité adoptée par la bourgeoisie marseillaise (Beunard, 1999).

Ce mode de vie conduit les classes aisées à investir peu à peu la rade sud. Dans un second temps, les ouvriers les plus aisés cherchent eux aussi à disposer d'une villégiature balnéaire et investissent alors le littoral en construisant des cabanons, souvent situés entre la route et la mer (Gontier, 1991 ; Beunard, 1999). Ces cabanons sont parfois habités de façon régulière et conduisent certains groupes sociaux à se rapprocher de la mer, notamment les gens de terre comme les ouvriers ou les employés (Faget, 2011). Cependant, leur rôle en tant que point de contact avec la mer doit être relativisé. D'une part, ces constructions ne sont pas inhérentes aux calanques ou au littoral marseillais, et ce type d'habitat se retrouve également dans le centre-ville. D'autre part, si l'anse du Prophète ou Endoume (**Figure 62 et 64**) abritent une grande partie des cabanons, leur nombre reste néanmoins limité et le prix des loyers les rend inaccessibles pour une part importante de la population marseillaise (Gontier, 1991 ; Faget, 2011). En outre, les Marseillais qui possèdent un cabanon ne s'y rendent pas spécialement pour voir la mer mais pour la côtoyer dans le cadre de leurs pratiques hebdomadaires, à l'instar de la pêche ou du repas dominical dans un contexte où la contemplation du paysage, davantage pratiquée par les classes aisées, n'est pas prédominante (Beunard, 1999). Ces cabanons, construits entre le Second Empire et la Belle Epoque, sont devenus des symboles de la sociabilité marseillaise du 19^e siècle. Néanmoins, il apparaît aujourd'hui que cette reproduction populaire de la bastide bourgeoise est une réalité en partie fantasmée (Gontier, 1991).



Figure 64: Plage du Prophète, 1910 © R. Viollet

Passée la Belle Époque, la bourgeoisie s'installe progressivement sur l'ensemble du littoral sud de la ville. Cette appropriation se traduit notamment par le rejet puis la destruction des cabanons, justifiée par le nécessaire élargissement de la Corniche entrepris pour répondre à l'augmentation du nombre d'automobilistes (Beunard, 1999). Le *Plan Directeur de la Région Marseillaise* (1928) confirme la vocation récréative du littoral sud (Herat, 2010) et les aménagements qui accompagnent l'extension de la Corniche renforcent cette tendance, cette dernière étant peu à peu ponctuée par de nombreuses activités sportives et récréatives liées au littoral. Cette prédominance des populations aisées sur cette portion du littoral contribue à accentuer la rupture entre le sud de la ville et le nord, caractérisé par la présence des classes populaires et des infrastructures portuaires.

c) Offrir aux Marseillais des espaces d'envergure consacrés aux loisirs balnéaires

À l'exception de quelques anses, Marseille ne dispose pas de sites permettant la généralisation des loisirs balnéaires. Afin d'offrir aux Marseillais un espace de loisir et de détente d'envergure sur le littoral, les pouvoirs publics décident une opération d'aménagement sur le site du Prado à partir de 1968 (Hérat, 2010). Néanmoins, cet espace présente de nombreuses contraintes sur le plan sanitaire (Beunard, 1993). À la veille de cet aménagement, les plages du Prado sont de maigres bandes de sable situées le long d'une route qui jouxtent une eau dont la qualité est très dégradée (*La pollution de la plage, AGAM, 1969*). Cette situation, imputable à la fonction de collecteur à ciel ouvert assignée au fleuve côtier de l'Huveaune, est également aggravée par l'émissaire de Cortiou dont les eaux infestées sont rabattues en direction de Marseille par les courants d'est (Faget, 2011). Néanmoins, la conjonction de plusieurs facteurs permet à la ville de créer ce nouvel espace. D'une part, les activités portuaires qui s'étaient développées aux environs du centre déclinent suite à la décolonisation et au déplacement des infrastructures vers le secteur de Fos-sur-Mer à partir des années 1960 (Bertrand, 2012). D'autre part sur le plan matériel, les gravats issus de la construction du métro qui débute en 1973 facilitent la mise en œuvre de cette opération qui repose sur des terrains conquis sur la mer (Bertrand, 2012, Herat, 2010). Il est alors décidé de réaliser un ensemble balnéaire de 45 hectares qui s'étire sur près de trois kilomètres de littoral (*Le parc balnéaire du Prado sud, AGAM, 2011*). Un projet d'urbanisation de la rade sud où sont attendus entre 5000 et 10 000 habitants est également projeté, mais abandonné suite aux lois Defferre (1973) et à la mobilisation locale (Herat, 2010). Répartie sur 13 ans, la construction de cet important parc balnéaire (**Figure 65**) s'achève en 1988 et dote la ville de sept nouvelles plages (*Le parc balnéaire du Prado sud, AGAM, 2011*). Cet espace gagné sur la mer connaît rapidement un véritable succès auprès de la population locale (**Figure 65**).

Rapidement, le parc balnéaire du Prado devient un espace public à part entière du fait de ses grandes étendues gazonnées, qui permettent au plus grand nombre de fréquenter le littoral (Herat, 2010) et autorisent de nombreux usages récréatifs (Roncayolo, 1990), malgré un paysage très éloigné des côtes rocheuses qui caractérisent le littoral marseillais (Beunard, 1999). Si ce nouvel espace littoral rencontre un succès populaire, ce projet suscite des tensions à l'échelle du quartier et des groupes de pression locaux rejettent avec force la vocation « *ouverte et populaire* » du site (Herat, 2010). En effet, les populations issues des quartiers nord, souvent dépeints comme populaires et alors privés d'espace de plage, investissent massivement ce parc situé dans des quartiers davantage aisés (Beunard, 1999). Cette situation est l'un des facteurs qui entraîne la création des plages de Corbière à l'extrémité nord de la ville à partir de 1988 (Ville de Marseille, 2022)⁷. Envisagée dès la fin des années 1970 (*Pour une base de loisirs sur le site de Corbière*, AGAM, 1977) et inaugurée en 1991, cette seconde opération de grande ampleur se traduit par la création de trois plages artificielles. Ces dernières offrent alors un nouveau point d'accès à la mer sur cette portion du linéaire côtier marseillais longtemps caractérisé par la seule présence des infrastructures portuaires.



Figure 65: Finalisation de la première tranche du parc balnéaire du Prado, 1978 © AGAM

Le tournant instauré par la construction du parc balnéaire du Prado se vérifie également grâce aux divers services mis à la disposition des usagers. Ces services se traduisent pendant un temps par un service de bus gratuit, mais également par l'organisation d'événements festifs et populaires comme l'installation d'un écran géant lors de la coupe du monde de 1998 (Beunard, 1999). Ainsi, le bouleversement provoqué par ce projet dépasse le seul domaine de l'aménagement puisqu'il induit une mutation de la relation qui unit les Marseillais à la mer.

⁷ <https://www.marseille.fr/environnement/parcs-et-jardins/jardin-de-corbieres>

Aujourd'hui, les différents espaces de plage qui ponctuent le littoral marseillais sont largement fréquentés, comme en attestent les différents chiffres avancés par les pouvoirs publics. Ainsi les rapports de l'USPL (Unité de Sécurité et de Prévention du Littoral, 2014)⁸ font état de 1,8 million de baigneurs sur les plages surveillées au cours de la haute saison quand la Ville de Marseille (2011) évoque le chiffre de 2 millions d'utilisateurs sur l'ensemble des plages urbaines lors de la saison estivale⁹.

⁸ Bilan de la haute-saison, USPL, 2014.

⁹ Approbation de la Politique de la Mer et du Littoral à mettre en oeuvre sur les années 2010/2020 et du principe de l'affectation des moyens et budgets nécessaires à sa mise en oeuvre, Ville de Marseille, 2011.

5.2. Barcelone : De la prédominance des activités industrielles aux Jeux-Olympiques

Suite aux Jeux-Olympiques de 1992 et la réhabilitation de plusieurs quartiers longtemps dégradés (Seguí Ilinas, 1993), Barcelone est devenue une destination touristique majeure (Provansal *et al.*, 2007) dont l'attractivité est renforcée par ses plages et son littoral. Pourtant, l'expression « *Barcelone vivait le dos tourné à la mer* » est communément employée (De Clasca *et al.*, 2019) afin de souligner la rupture historique entre la ville et l'élément marin engendrée par le développement des infrastructures industrialo-portuaires tout le long de son littoral. Cette section revient sur le progressif développement des activités balnéaires dans cette ville, longtemps limitées face aux différentes fonctions imputées au littoral, et sur le retournement en direction de la côte qui s'est opéré à la fin du 20^e siècle.

a) Genèse des pratiques balnéaires

Il a souvent été dit que les liens qui unissent Barcelone au littoral ont longtemps été rompus, mais la genèse et le développement de la ville sont liés à la mer et aux activités portuaires. Les vestiges des ports ibériques et romains découverts le long de son littoral l'attestent, la ville doit sa fondation à sa fonction portuaire et les liens qui l'unissent à la mer garantissent sa croissance au cours des siècles, comme le montrent les chantiers royaux érigés au 14^e siècle (De Clasca *et al.*, 2019). L'intensité des activités portuaires diminue suite à la découverte des Amériques par les Européens au 15^e siècle, la ville demeurant à l'écart des routes maritimes empruntées par les navires, et sa croissance subit alors un important coup d'arrêt (Seguí Ilinas, 1993).

La capitale catalane connaît un rebond lors de la Révolution industrielle, qu'elle intègre dès la fin du 18^e siècle. Cette dernière entraîne le développement de nombreuses industries (Pointelin, 2011), la reconfiguration du port historique (Tatjer, 1995 ; Muñoz Corbalán, 2015), et provoque une extension désordonnée du tissu urbain, au point de faire sortir la ville de son enceinte historique (Carreras i Verdagué, 1993). Ce sursaut préfigure une restructuration de la ville qui intervient tout au long du 19^e et du 20^e siècle (Seguí Ilinas, 1993). Parmi ces transformations figurent la création d'importantes infrastructures ferroviaires liées à l'ouverture de la ligne de chemin de fer entre Barcelone et *Mataró* (1848), couplées à l'implantation de nombreuses activités industrielles sur la quasi-totalité du linéaire côtier (Seguí Ilinas, 1993 ; Provansal *et al.*, 2007 ; Pointelin, 2011 ; De Clasca *et al.*, 2019). La forte concentration d'usines et de manufactures qui s'enracinent sur le littoral du fait de la proximité des infrastructures portuaires et ferroviaires contraint le développement des loisirs balnéaires qui se limitent aux plages de la *Barceloneta* (Tatjer, 1995).

Malgré les ambitions d'expansion économique liée à la fonction industrialo-portuaire de la ville, affichées par les pouvoirs publics dès l'exposition universelle de 1888 (Seguí Ilinas, 1993), persiste une pratique récréative du littoral (**Figure 66**). Celle-ci est permise par différents établissements de bains qui se succèdent sur les plages du *Poniente* (*San Sebastián, la*



Figure 66: *Escola del Mar*, 1938, Barceloneta © A. Martorell

Senyora, Astillero, Sant Miquel, la Deliciosa, Junta de Damas, Neptuno, la Sirena, el Tritón) tout au long du 19^e siècle et au début du 20^e siècle (*Histoire des plages, Ville de Barcelone*¹⁰). La diffusion de ces pratiques est également assurée par des camps destinés aux enfants scolarisés au sein de la municipalité (Comas Rubí & González Gómez, 2020), tels que *l'Escola del Mar* ouverte en 1922 au niveau de la *Barceloneta* (**Figure 66 et 67**).



Figure 67: Localisation et évolution des sites balnéaires à Barcelone (1850-1992) (CLC, 2018)

¹⁰ <https://www.barcelona.cat/es/que-hacer-en-bcn/banos-y-playas/historia-de-las-playas>

Le travail de Brasó & Torrebadella Flix (2020) montre que ces camps répondent à deux objectifs : maintenir une culture maritime au sein de la population et assurer une fonction hygiéniste, Barcelone étant alors une ville durement touchée par la pollution industrielle.

b) Un littoral progressivement accaparé par les activités industrialo-portuaires

Malgré ces initiatives, la pratique des bains de mer demeure résiduelle et les différentes tentatives pour construire un long paseo, destiné à encourager le tourisme et les loisirs balnéaires, demeurent vaines jusqu'à l'ouverture d'un premier tronçon au niveau de la *Barceloneta* en 1959 (Tatjer, 1995). La *Zona Franca* (1927) et le *Plan Macià* (1934) confisquent définitivement le sud du littoral au profit de l'expansion des activités portuaires (**Figure 67**). À l'est, d'importants bidonvilles se développent au pied des usines qui bordent le front de mer tels que ceux de *Somorrostro* (**Figure 68**) ou du *Camp de la Bota* (Tatjer, 2008 ; Terrasa, 2017) qui voient le nombre de leurs habitants augmenter jusque dans les années 50. Ces derniers sont progressivement démolis en réponse à la volonté affichée de Franco de les voir disparaître en 1964 (Terrasa, 2017) et à l'avancée progressive du Paseo (Tatjer, 2008). Face à l'impossible exploitation balnéaire des plages situées sur le périmètre municipal, ce sont celles situées dans les communes riveraines du sud de la capitale catalane (*Gava, Castelldefels, Viladecans*) qui



Figure 68: Somorrostro, années 50, © M. Chaperro

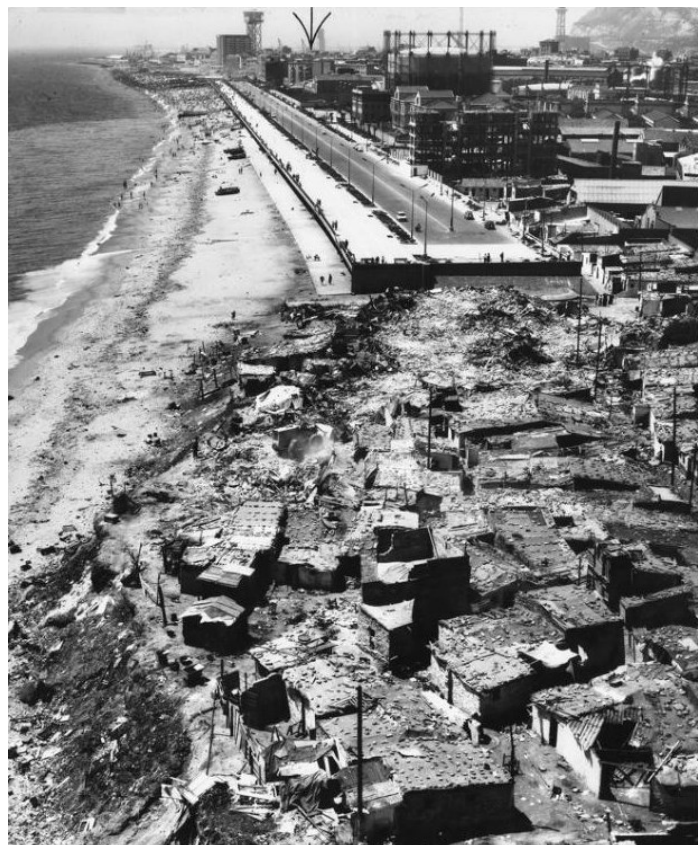


Figure 69: Ultimas barracas, Années 60, © S.Paolo

assurent cette fonction, au point d'être parfois appelées « *la playa de Barcelona* » à partir des années 1950 (Guàrdia, 2020).

La lente résorption des bidonvilles enclenchée à partir de 1966, couplée au déclin des usines qui parsèment cette partie de la ville (Carreras i Verdaguer, 1993 ; García Bragado, 2019), préfigure la mise en œuvre d'une importante transformation du littoral barcelonais (García Bragado, 2019) (**Figure 68 et 69**). Si les aménagements réalisés à la veille des Jeux-Olympiques de 1992 constituent un tournant majeur, plusieurs facteurs alimentent dès les années 1960 la volonté des pouvoirs publics de procéder à la récupération de la partie est de la frange littorale. Sur le plan sociétal, la classe moyenne espagnole voit son confort de vie augmenter alors que dans le même temps, le tourisme de type « *Sol y playa* » devient une nouvelle norme dans la société (De Clasca *et al.*, 2019 ; Guàrdia, 2020), qui est à la recherche d'équipements lui permettant de s'adonner aux loisirs balnéaires.

c) Rouvrir la ville sur la mer

Dans le même temps où l'Espagne s'ouvre au tourisme de masse, fruit de l'orientation libérale du franquisme des années 1950 (Carreras i Verdaguer, 1993), les villes espagnoles souffrent d'un déficit de logements. Conséquence de l'exode rural qui frappe le pays tout au long du 20^e siècle, les villes espagnoles connaissent une explosion de la demande de logements. À Barcelone, cet afflux migratoire provoque la multiplication des bidonvilles précédemment évoqués, qui s'installent entre le littoral et la voie ferrée (De Clasca *et al.*, 2019). La crise du logement qui gagne alors Barcelone conduit les pouvoirs publics à définir des solutions afin de densifier la ville (Provansal *et al.*, 2007) dans un contexte où la population ne cesse d'augmenter : 1 700 000 personnes vivent à Barcelone dans les années 1960, contre 500 000 au début du 20^e siècle (Carreras i Verdaguer, 1993).

Le tournant industrialo-portuaire engagé dès la fin du 19^e siècle et encouragé tout au long de la première moitié du 20^e siècle, couplé à l'absence d'un véritable réseau de collecte des eaux usées, se traduit par une importante dégradation de la qualité environnementale du littoral (Breton *et al.*, 1996 ; Micallef & Williams, 2002). Par conséquent, les plages de Barcelone et des communes riveraines ne peuvent plus assurer leur fonction sociale et naturelle. Or dans la seconde moitié du 20^e siècle, s'ouvre en Espagne une ère consacrée à la mise en œuvre de grands projets urbains, confortée par la transition démocratique. À Barcelone, cette période charnière est marquée par la volonté de résorber les dysfonctionnements précédemment exposés et de procéder à la récupération de l'Est et du littoral de la ville (Breton *et al.*, 1996). Ainsi, le maire demande à des architectes de concevoir un grand plan d'aménagement qui s'étend du centre historique à l'extrémité est de la ville afin de « *retrouver les origines portuaires et l'ouverture sur la mer de la ville, qui avait disparu du fait de l'industrialisation massive* » (Pointelin, 2013). De cette initiative découle le *Pla de la Ribera* (1968), projeté sur l'ensemble des terrains situés en arrière-plage qui avaient cessé d'être stratégiques pour les groupes industriels qui occupaient cette zone (Caballé, 2010). Il est développé et encouragé

par un consortium d'acteurs (banques, entreprises, pouvoirs publics) animés par la volonté de rouvrir la ville sur la mer et d'exploiter le potentiel économique d'une telle opération. Soumis à une contreproposition échaudée par un groupe d'architectes, d'ingénieurs et d'urbanistes, une seconde version de ce plan est adoptée en 1971. Bien qu'il n'ait jamais été mis en œuvre du fait du choc pétrolier de 1973 et de la fin du régime franquiste, amorcée dès 1975 (De Clasca *et al.*, 2019), ce plan constitue la première réflexion globale destinée à rouvrir la ville sur la mer en récupérant les quartiers dégradés situés en arrière-plage (Caballé, 2010). Par ailleurs, ce premier grand projet s'inscrit dans une série de plans sectoriels relatifs aux infrastructures routières (1962), ferroviaires (1967), à l'extension du métro (1971) et à la récupération des plages (1972) qui préfigurent les transformations majeures (**Figure 70**) que connaît Barcelone à la veille des Jeux-Olympiques (De Clasca *et al.*, 2019).



Figure 70: Plages de Barcelone, 1987 © AFB

En prévision de son éventuelle sélection par le Comité International Olympique en 1986, Barcelone élabore dès 1985 le « *Plan Especial de la Fachada costera* », qui prévoit notamment : la création d'une rocade semi-souterraine, la restructuration des collecteurs d'eaux usées, la régénération des plages (**Figure 70**) et la création d'un port et d'une ville olympique (Seguí Ilinas, 1993 ; De Clasca *et al.*, 2019). L'ensemble de ces orientations supposent alors de lourdes interventions sur le littoral : la suppression de l'ensemble des infrastructures ferroviaires qui ont longtemps bloqué l'accès aux plages, l'élimination des égouts à ciel ouvert, et l'amélioration du traitement des eaux usées (Seguí Ilinas, 1993 ; García Bragado, 2019). Par ailleurs, la mise en application de ce plan implique à partir de 1987 la démolition d'une importante partie des quartiers historiques situés en arrière-plage et des usines qui s'y trouvent (Caballé, 2010). En accord avec l'adoption de la *loi littoral* (1988), qui interdit toute occupation du DPM à l'exception d'équipements balnéaires, l'ensemble des installations qui s'y trouvent sont démantelées (Breton *et al.*, 1996). L'ensemble de ces opérations impliquent alors un élargissement du périmètre initialement prévu afin de garantir la fonctionnalité du projet urbain (De Clasca *et al.*, 2019). En ce sens, les opérations entreprises

permettent de résoudre une part importante des dysfonctionnements urbains dont souffre alors Barcelone (Seguí Ilinas, 1993).

Outre les nombreux logements et les équipements publics créés pour l'occasion (De Clasca *et al.*, 2019), ces opérations offrent aux barcelonais et aux visiteurs extérieurs un point de contact majeur avec la mer dans la ville, via la création de plages, d'un paseo et d'espaces verts littoraux, accessibles à tous. Nombreux sont les auteurs à considérer que la transformation du littoral entreprise dans le cadre des Jeux-Olympiques constitue un tournant historique dans la trajectoire de la ville (Carreras i Verdagué, 1993 ; Seguí Ilinas, 1993 ; Montaner, 2006 ; Provansal *et al.*, 2007 ; Lecardane, 2008 ; Capel, 2010) et que ces équipements ont largement participé à renforcer son attractivité auprès des visiteurs extérieurs (De Clasca *et al.*, 2019).

À la suite des Jeux-Olympiques, trois plans confortent le rapprochement de Barcelone avec son littoral. Les deux premiers concernent le Front Maritime du *Poblenou* (1996-1999) et la *Diagonal Mar* (1997-2000). Menés en parallèle au programme 22@ conçu pour réhabiliter le *Poblenou* (De Clasca *et al.*, 2019), ils se limitent principalement à la production de logements (Provansal *et al.*, 2007) et rompent la trame *Cerdà* avec d'imposantes réalisations architecturales sur le front de mer (Capel, 2008). Un troisième, mis en œuvre entre 2000 et 2004, répond à l'objectif de prolonger les opérations menées sur le littoral jusqu'au fleuve *Besòs*. Au sein de cette zone disparate se déploient une station d'épuration, un incinérateur, une centrale de production d'électricité (Sodupe & Alarcón, 2019) (**Figure 71**) ainsi qu'un quartier particulièrement dégradé, La Mina (Provansal *et al.*, 2007). Mise en œuvre à l'occasion des Forum des Cultures (2004), cette opération se traduit notamment par la création d'une nouvelle zone de baignade et permet dans un second temps la finalisation de la façade



Figure 71: Construction du Forum, Années 2000 ©Revista de Obres Públiques

balnéaire de la ville, avec la création de la plage de *Llevant* (2006). Au terme de ces opérations, certains auteurs considèrent que Barcelone est parvenue à « reprendre possession » de son littoral (Montaner, 2006). Ainsi, ces espaces reconquis font aujourd'hui l'objet d'une forte affluence : 3, 8 millions d'usagers se sont rendus sur ces plages en 2018 et ce nombre s'élève à 13 millions pour l'ensemble des espaces récréatifs du bord de mer¹¹.

¹¹ Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Ville de Barcelone, Barcelona Regional, 2019

5.3. Valence : Une ville longtemps restée le dos tourné à la mer ?

Autrefois érigée en « *Capitale de l'anti-tourisme* » (Prytherch & Boira Maiques, 2009), Valence se situe aujourd'hui dans une région où le tourisme balnéaire s'est massivement diffusé tout au long du 20^e siècle (Rico-Amoros, 2013). Ce dualisme questionne d'emblée la place allouée aux plages et aux loisirs balnéaires au sein de la troisième ville d'Espagne (INE, 2019). Tournée pendant plusieurs siècles vers sa huerta (Prytherch, 2003), la capitale régionale s'est longtemps tenue à l'écart de son littoral malgré le développement progressif de son port (Boira Maiques, 1994). Cette césure interroge alors les solutions déployées par les pouvoirs publics afin de tisser un lien entre la ville et son rivage, ainsi que la façon dont les loisirs balnéaires se sont diffusés au sein de la population locale.

a) Des loisirs balnéaires qui émergent dans une ville tournée vers sa huerta

En 138 avant J.C., une colonie romaine s'implante sur une petite île située dans le lit du fleuve *Turia*, à l'intérieur des terres de la Méditerranée. Le climat doux et la fertilité de cette plaine d'alluvions (Peretó & García, 1999) richement irriguée compensent la double absence d'un port naturel et de plateaux élevés assurant une fonction défensive naturelle. Cet atout est ensuite largement exploité par les Maures qui créent un système d'irrigation complexe, à l'origine d'un paysage agricole particulièrement riche (Prytherch, 2003 ; Prytherch & Boira Maiques, 2009). Durant plusieurs siècles, la ville se construit en étant tournée vers le développement agricole de son hinterland, une situation qui perdure jusque dans les années 1960 (Ferrandis-Peña, 2015).

Dans cette ville qui vit en symbiose avec son environnement naturel (Prytherch & Boira Maiques, 2009), le fleuve joue un rôle central, au détriment du littoral situé à environ 3 kilomètres du centre-ville. Il faut attendre 1792 pour que Valence se dote d'un véritable embarcadère en pierre (Lecardane, 2008) connecté par une route à une ville historique relativement peu développée à la veille de la Révolution industrielle. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du 19^e siècle qu'un rapprochement s'opère entre la ville et son littoral. Elle sort alors de son enceinte historique et s'étend sur le modèle des *Eixamples d'Idelfons Cerdà* vers la côte, un train la relie au port à partir de 1852 et les noyaux villageois du bord de mer sont intégrés au territoire communal à la fin du 19^e siècle (Prytherch & Boira Maiques, 2009 ; Cucó i Giner, 2016). À cette occasion, cette rupture est atténuée par l'extension progressive de la grande avenue *Blasco Ibanez*, dessinée en direction de la côte alors que dans le même temps s'intensifie le trafic portuaire avec la création de nouveaux quais (Lecardane, 2008). Dans ce contexte, seuls les habitants des noyaux villageois qui composent les *Poblats Marítims* entretiennent un lien privilégié avec l'élément marin, notamment sur le plan professionnel via la prééminence des activités liées à la pêche et au port (Ferrandis-Peña, 2015 ; Cucó i Giner, 2014, 2016 ; Boira Maiques, 2019).

En matière de pratiques récréatives, Valence voit se développer les loisirs balnéaires le long de son littoral à partir de la seconde moitié du 19^e siècle. S’y retrouvent alors la bourgeoisie locale et la classe ouvrière, dont la cohabitation est illustrée par la succession de cabanes, de petites maisons et de villas sur le bord de mer (Cucó i Giner, 2014, 2016). La plage de *Nazaret* est particulièrement appréciée par les classes privilégiées, et devient progressivement un quartier balnéaire lors de la période estivale avec le *Balneario* de *Benimar* (Ferrandis-Peña, 2015) (**Figure 72**).



Figure 72: Playa de Nazaret, 1954 © Valencia en ByN

Dans le quartier du *Cabanyal*, petit village de pêcheur, les loisirs balnéaires se développent également avec la création de restaurants de plages et d’établissements de bains, tels que le *Balneario* de *Las Arenas* du *Canyamelar* (Ferrandis-Peña, 2015 ; Boira Maiques, 2019) (**Figure 73 et 74**). À l’instar des plages de *Nazaret*, celles du *Cabanyal* et de la *Malvarrosa* sont dépeintes dans la littérature comme le lieu où la bourgeoisie valencienne venait prendre ses quartiers d’été à l’écart du tumulte de la ville (Sanchis Pallarés, 2011). Par conséquent, elles demeurent très fréquentées avant la diffusion massive de l’automobile, moment à partir duquel les habitants recherchent des plages davantage reculées (Gaja i Diaz, 1996).



Figure 73: Las Arenas, 1925, © Las Provincias

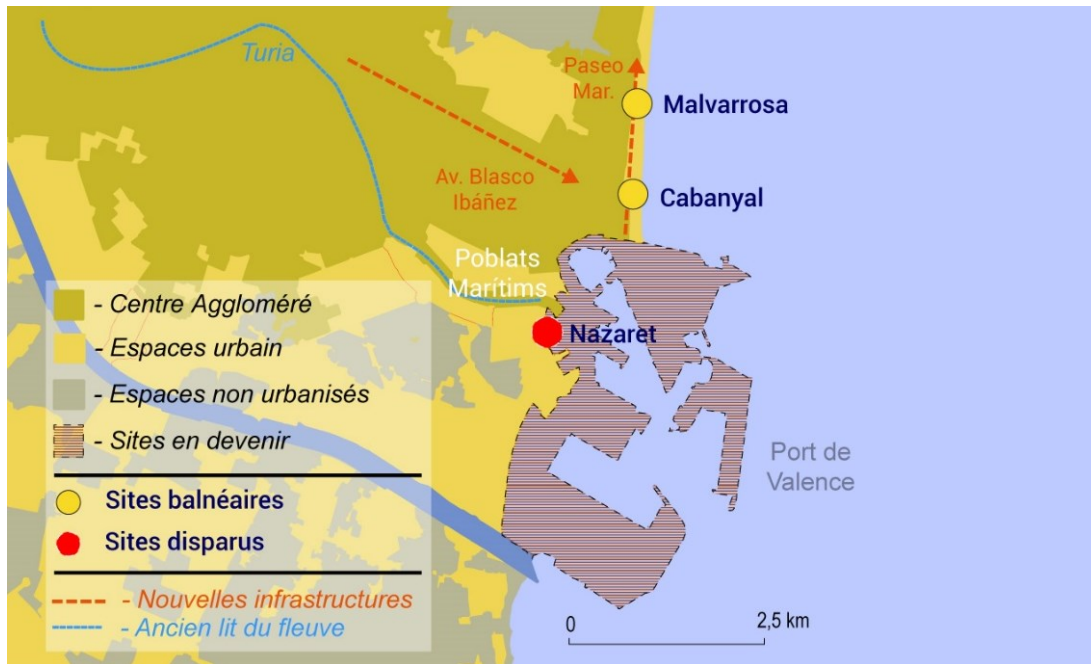


Figure 74: Localisation et évolution des sites balnéaires à Valence (1850-1992) (CLC, 2018)

b) Des pratiques récréatives freinées par le développement des infrastructures industrialo-portuaires

Au début du 20^e, Cucó i Giner (2014) souligne le dualisme du littoral valencien, un phénomène encore perceptible aujourd’hui. Alors que les plages et leurs environs immédiats jouissent d’une certaine attractivité auprès des classes privilégiées locales, les quartiers d’arrière-plage et portuaires souffrent déjà d’une paupérisation à travers la multiplication des usines et la dégradation du tissu urbain. Au même moment, le port connaît ses premières extensions et certains noyaux villageois à l’instar du *Grau (Poblats Marítims)* (**Figure 74**) voient leur rivage disparaître sous les infrastructures industrialo-portuaires et ferroviaires (Boira Maiques, 1994).



Figure 75: Playa de Nazaret, Années 70 © Asociación de Vecinos de Nazaret

Face à l'essor de ces fonctions, s'ensuit une période où les activités commerciales liées à la vocation balnéaire des plages avoisinent des usines particulièrement polluantes (Gaja i Diaz, 1996). De ce fait, certaines plages, à l'image de celle située à Nazaret, deviennent impropres à la baignade à partir des années 1970 (**Figure 75**). Leur environnement est de plus en plus marqué par la précarité des populations ouvrières venues travailler dans les usines qui entourent le port. Ces dernières logent alors dans des bidonvilles construits à proximité de l'embouchure du fleuve (Cucó i Giner, 2014, 2016). Malgré l'ancrage progressif des loisirs balnéaires sur les plages de *Nazaret*, du *Cabanyal* et de la *Malvarrosa* et le développement des activités portuaires dans la première moitié du 20^e siècle, Valence demeure une ville qui vit relativement à l'écart de son littoral. Plusieurs facteurs, d'ordre environnemental, social et politique conduisent alors les pouvoirs publics à mettre en œuvre un rapprochement de la ville avec son littoral.

c) Une ambition : raccrocher la ville à son littoral

En 1957, la ville connaît une inondation particulièrement meurtrière suite à une crue du fleuve *Turia* qui touche l'ensemble des quartiers historiques et littoraux de la ville. Cette inondation conduit les autorités publiques à concevoir un projet urbain nommé la « *Solución sur* », soit la déviation du fleuve de son lit naturel à l'aide d'un nouveau parcours conçu dans les zones agricoles (Prytherch & Boira Maiques, 2009). Considérée par certains comme le point de départ du rapprochement qui s'opère entre la ville et son littoral (Lecardane, 2008), cette « *gran riada* » conduit les pouvoirs publics à réfléchir à la fonction du lit naturel du fleuve. D'abord destiné à devenir un important axe routier suite au PGOU (*Plan General de Ordenación Urbana*) de 1966 (Prytherch & Boira Maiques, 2009), il devient finalement un imposant espace vert accessible à tous (Gaja Diaz, 1996).

C'est dans ce contexte que se déploient ensuite une série de plans stratégiques réunis sous le concept de « Valence et la mer » (*Ayuntamiento de València*, 1984) (Sorribes, 1998). Ces derniers sont élaborés alors quela ville voit sa population augmenter fortement à partir des années 1960, du fait de l'exode rural, et les pouvoirs publics doivent répondre au manque de logements (Boira Maiques, 1994). Ainsi, la municipalité est soumise à un

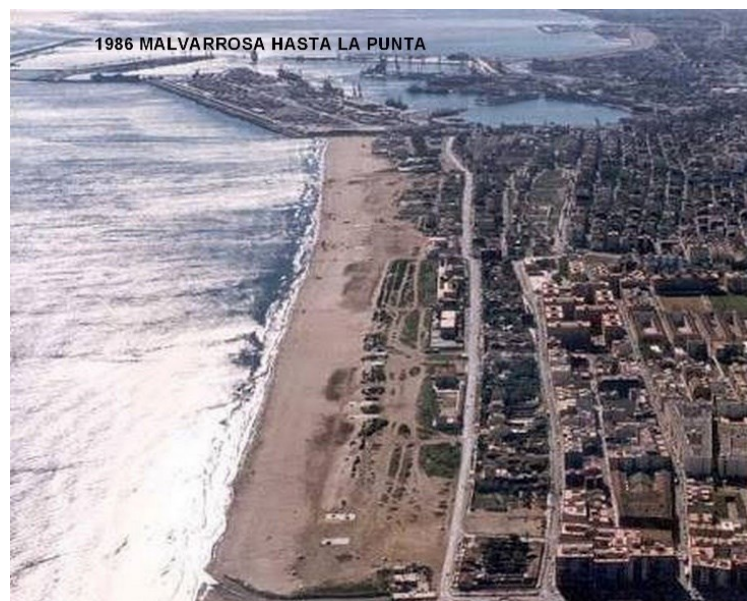


Figure 76: Playas del Cabanyal y de la Malvarrosa, 1986 © Pinterest

important processus de restructuration urbaine qui s'articule à la fois avec la transition démocratique et la nomination de Valence en tant que capitale régionale (Prytherch & Boira Maiques, 2009). Dès 1976, la municipalité signifie sa volonté de réhabiliter ses plages, alors peu valorisées (Gaja i Diaz, 1996) (**Figure 76**), mais c'est seulement lors de la mise en application du PGOU de 1988 qu'un imposant paseo est inauguré en 1992 le long des plages du *Cabanyal* et de la *Malvarrosa* (*Ayuntamiento de VLC*, 1987) (Gaja Diaz 1996 ; Prytherch & Boira Maiques, 2009).

En parallèle à ces projets, la Ville procède également à la restauration des plages naturelles du sud de la ville. Lancée dès 1979, cette opération est une réponse à un important projet immobilier lancé en 1965, à l'origine de la destruction d'un tiers de la dune del Saler, et de la végétation nécessaire à son maintien (**Figure 77**). Face à cet impact écologique majeur, la municipalité a ensuite décidé de procéder à des investissements massifs. Les dunes sont ensuite déclarées « environnement naturel protégé » en 1983 et l'Albufera devient un parc naturel en 1986, suite à une décision de la Généralité valencienne (Sanjaume & Pardo, 1991). Ces opérations renforcent alors l'attractivité de ces différents espaces de plage qui font l'objet d'une fréquentation principalement locale sur les plages urbaines, alors que cette dernière est davantage ouverte aux visiteurs extérieurs du fait de leur insertion dans un parc naturel. Néanmoins la Ville ne dispose d'aucune donnée concernant les flux d'usagers qui se rendent sur ces espaces¹².



Figure 77: Playa del Saler, 1974 © AVV Dehesa-Saler

¹² Declaración ambiental 1 playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2019

Dans le même temps, plusieurs équipements culturels sont implantés au niveau de l'ancienne embouchure du *Turia* (**Figure 78**) afin de sceller le lien qui unit Valence à son littoral : le Palais de la Musique (1987) suivi par la Cité des Arts et des Sciences (1998), l'Hémisphère (1999), le Musée des Sciences (2000) et un aquarium (2002). Ces différents équipements emblématiques répondent à l'objectif affiché par le PGOU de 1988 de raccrocher la ville à son littoral et s'inscrivent également dans le contexte de l'opération *Balcón al Mar* (1997). À la fois porté par les autorités portuaires, la Généralité et la municipalité, ce projet doit prolonger et finaliser le réaménagement du lit du fleuve et préfigure l'accueil de la 32^e édition de l'America's cup avec la création d'un port de plaisance (Lecardane, 2008) (**Figure 79**). Sur le plan politique, ces opérations sont alimentées par l'idéologie néolibérale du Parti Populaire qui règne alors sur le territoire valencien et se caractérise notamment par un urbanisme agressif et la multiplication d'équipements d'envergure qui doivent faire rayonner l'image de la ville (Prytherch & Boira Maiques, 2009 ; Cucó i Giner, 2014).



Figure 78: Embouchure du Turia, années 1980 © Pinterest



Figure 79: America's cup, 2007 © Navigamus

L'America's cup en 2007 (**Figure 79**) et la création d'un circuit de Formule 1 en 2008 au niveau de la darse historique sont le point d'orgue de cette politique, avec la restructuration de l'ancien port et la réhabilitation des docks historiques (Lecardane, 2008 ; Kazimierczak & Wrona, 2019). Outre le rapprochement avec le littoral, ces événements renforcent durablement l'attractivité de Valence auprès des visiteurs extérieurs (Prytherch & Boira

Maiques, 2009 ; Capel, 2010). L'ensemble des efforts entrepris dans la seconde moitié du 20^e siècle ont permis de rapprocher la ville de son littoral et de réhabiliter une partie de ses plages. Néanmoins, cette ambition a été largement contrariée par le développement du port et un certain nombre de choix politiques. En effet, les extensions successives des infrastructures portuaires ont eu pour effet d'isoler les quartiers de *Nazaret* et de la *Punta*, dont les plages, classées dès 1966 en tant que zone industrielle dans le PGOU, sont définitivement comblées en 1985 (Cucó i Giner, 2016). Ce quartier est ainsi privé de son identité littorale et ses habitants sont désormais dépourvus d'un accès à la côte (Ferrandis-Peña, 2015) (**Figure 80**). La marginalisation de ce quartier est ensuite renforcée par la ZAL (*Zona de Actividades Logísticas*), une importante réserve foncière destinée au Port. Décidée en 1994 et créée en 1999, cette dernière prive les habitants d'une huerta littorale particulièrement productive, malgré le fait qu'elle bénéficie du plus haut niveau de protection dans le PGOU de 1988 (Cucó i Giner, 2016 ; Gaja I Diaz, 2017). La mise en œuvre de cette opération suscite alors une importante colère sociale (Peretó & García, 1999).



Figure 80: Comblement de la plage de Nazaret, 1987
© Benimar

Animée par la volonté de resserrer le lien qui unit Valence au littoral et de réhabiliter le quartier du *Cabanyal-Canyamelar*, alors en déprise (Kazimierczak & Wrona, 2019), la municipalité lance en 1998 le PEPRI (*Plan Especial de Protección y Reforma Interior*). Ensuite décliné à travers le plan *Cabanyal 2010*, ce plan prévoyait une stratégie urbaine de type « tabula rasa » (**Figure 81**) où la démolition des habitations et des édifices historiques devait permettre la prolongation de l'avenue Blasco Ibanez jusqu'aux plages urbaines (Boira Maiques, 2019 ; Kazimierczak & Wrona, 2019). Conçu sur le mode des « super projets » établis dans l'ancien lit du *Turia*, ce plan destiné à ouvrir un peu plus la ville sur la mer rencontre également de fortes oppositions locales, au point d'être finalement annulé en 2015 par l'Etat espagnol (Navarro Elseva, 2014). Présenté par certains comme « *le rêve de la ville idéale qui ne verra jamais sans doute le jour* » (Ripoche, 2016), ce projet est entièrement revu dans le cadre du PEC (*Plan Especial del Cabanyal*) (2016), qui cherche notamment à favoriser le développement touristique du quartier lié à la proximité des plages. Malgré la restauration des plages du sud et la réhabilitation des abords immédiats des plages du nord, ces dernières demeurent menacées par les effets couplés du changement climatique et l'extension continue des infrastructures portuaires (Alberola, 2006 ; Lecardane, 2008).



Figure 81: Cabanyal, 06-07-2020, BC

Conclusion du Chapitre 5

Marseille, Barcelone et Valence ont consenti à d'importants investissements afin de garantir à leurs habitants l'accès à des plages. Ce cinquième chapitre montre que la récupération ou le maintien de ces espaces a été permis par des opérations d'aménagement plus vastes. Ces dernières suggèrent un tournant en matière de politiques publiques où les autorités locales entreprennent de rouvrir la ville sur le littoral, longtemps accaparé par les activités industrialo-portuaires. Sur le littoral de nos trois terrains d'étude, le développement d'une fonction récréative ne signifie pas la disparition de ces activités qui se sont parfois elles-aussi étendues, au prix de la disparition d'anciens espaces de plages. Ce constat nous amène à aborder les politiques publiques mises en œuvre afin d'accompagner ces transformations et garantir la cohabitation de ces différentes activités.

Chapitre 6 : Principales modalités de gestion des plages et du littoral

Dans nos trois terrains d'étude, nous avons pu démontrer que le paysage actuel de la bande côtière et la présence de plages résultent de choix politiques couplés à d'importantes opérations d'aménagement. En effet, à la différence des stations balnéaires dont le développement économique repose sur leur attractivité touristique (Corbin, 1988 ; Urbain, 1994), le littoral de ces grandes villes méditerranéennes s'est vu attribuer des fonctions économiques d'envergure nationale du fait de leur port. Malgré l'expansion des activités industrialo-portuaires dans la première moitié du 20^e siècle (Provansal, 2007 ; Cucó i Giner, 2014 ; Bertrand, 2012), l'existence d'un lien hédonique avec l'élément marin n'a jamais complètement disparu (Beunard, 1993, 1999). Pour autant, le Chapitre 5 nous rappelle que la pérennité de la fonction récréative du littoral a été assurée par la création de plages ou la réhabilitation de celles préexistantes (De Clasca *et al.*, 2019). Avec l'ouverture de ces espaces, les défis sont nombreux pour les pouvoirs publics : garantir leur accessibilité, assurer le maintien de leur intégrité physique, encadrer les pratiques récréatives auxquelles s'adonnent les usagers. Ces différents défis interrogent la façon dont se structurent les politiques publiques du littoral et comment s'organise sa gestion. Afin de répondre à ces questions, nous proposons ici de dresser un panorama des différents acteurs qui interviennent dans la gestion des plages, et de présenter la réglementation et la façon dont les politiques publiques produites par les différentes entités compétentes sur le rivage sont apparues au cours du temps.

6.1. Acteurs et modalités de gestion des espaces de plages

Dans des grandes villes où le littoral remplit plusieurs fonctions, la gestion des plages questionne la répartition des compétences sur la bande côtière ainsi que le fonctionnement des différentes entités administratives et politiques qui y prennent part. En outre, notre recherche s'inscrit dans un contexte où s'opère une décentralisation des politiques publiques (Faure & Douillet, 2005), particulièrement marquée en Espagne (Prytherch, 2003), et où les grandes villes européennes qui montent en puissance se voient attribuer de nouvelles compétences (Le Galès, 2003). Encouragés par l'idée que l'analyse et la comparaison des politiques publiques infranationales implique une connaissance fine des différents acteurs associés et de leur organisation (Dupuy & Pollard, 2012), nous exposons ici les principales modalités de gestion des plages dans les trois villes et l'organisation des différentes institutions qui y participent.

a) En France et à Marseille

La gestion des plages dans les grandes villes renvoie inmanquablement aux différentes législations qui encadrent les espaces de plage. En France, les plages relèvent de la compétence de l'État et elles constituent des espaces publics qui font partie du DPM (*Domaine Public Maritime*). La *loi Littoral* (1986) régit leur gestion et renseigne les missions des différents acteurs territoriaux compétents sur les plages. Elle impose notamment que l'accès au public y soit sécurisé et autorisé.

Sur l'ensemble du littoral, le mode de gestion le plus étendu est la gestion directe par l'Etat : il doit à la fois entretenir, exploiter et maintenir son intégrité physique. L'Etat exerce ces missions à travers le préfet de département qui a la charge de la gestion du DPM et exerce cette mission par le biais des DDTM (*Directions Départementales des Territoires et de la Mer*) en France métropolitaine. Il s'agit d'un service déconcentré de l'État dans le département. Placées sous l'autorité du préfet de département, les DDTM sont un interlocuteur technique sur les thématiques relatives à l'aménagement, l'occupation, la prévention des risques et la protection des plages. Elles sont également responsables de la délimitation du DPM et doivent procéder au suivi de son évolution dans le temps. En matière de réglementation environnementale, la puissance publique doit également garantir la bonne qualité des eaux de baignade, au titre des dispositions établies par la directive européenne 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, auparavant encadrée par la directive 76/160/CEE. Transposée dans le droit français (*art. D.1332-14 à D.1332-38-1 du Code de la Santé Publique*), cette directive impose aux pouvoirs publics de définir la qualité des eaux de baignade en fonction de critères réglementés (*Escherichia coli* et entérocoques intestinaux) sur la base de prélèvements effectués par les Agences Régionales de Santé sur une période d'évaluation de 4 ans (*ministère de la Santé, 27 août 2019*). Si ces responsabilités incombent à l'Etat, la gestion de tout ou partie du domaine peut être déléguée à une collectivité ou un organisme. En effet, le *Code Général de la Propriété des Personnes Publiques* permet d'établir des conventions de gestion (*Article L.2123-2 du CGPPP*), par lesquelles l'Etat confie à une personne publique la gestion de dépendances de son domaine, dans le respect de sa vocation, à l'image des terrains acquis par le Conservatoire du littoral en vue de leur protection. Pour répondre aux besoins du public, l'Etat peut conclure, le plus souvent avec les communes du fait du droit de priorité instauré par le *Décret Plage* (2006), à des concessions pour organiser l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de la plage (*Article L.2124-4 du CGPPP*).

Concernant les compétences attribuées par la *loi Littoral* (1986) aux municipalités, le Maire est affecté d'une mission de police sur les plages. Il doit veiller à ce titre au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique du DPM, si celui-ci n'a pas fait l'objet d'une attribution à un gestionnaire particulier (*Article L-2212-3, Code Général des Collectivités Territoriales*). Par ailleurs, la municipalité doit également exercer une police spéciale des baignades et des activités nautiques jusqu'à 300 mètres du rivage. Si le Maire est chargé d'encadrer et de sécuriser les pratiques sur les plages, son pouvoir d'intervention reste néanmoins limité. La ville peut toutefois se voir attribuer une concession de plage par la

DDTM. À ce titre, elle acquiert des compétences supplémentaires en matière de gestion et d'aménagement, mais elle doit également verser une redevance à l'État. Lorsque la commune prend une plage en concession, elle peut alors décider d'y d'implanter des activités économiques par le biais des sous-traités d'exploitation, parfois aussi nommés sous-concessions.

Selon le *Décret Plages* (2006), ces conventions entre le concessionnaire et le sous-traitant sont destinées à répondre aux attentes du public en matière de services balnéaires. Par ailleurs, les structures qui prennent place sur les plages dans le cadre de ces sous-traités ne doivent pas occuper plus de 20 % de la surface de sable (chiffre qui passe à 50 % s'il s'agit d'une plage artificielle) et elles doivent être démontées six mois par an. Ce décret apporte ainsi des réponses à certains dysfonctionnements qui étaient jusqu'ici observés sur les plages. En effet, les municipalités devaient garantir le respect de la législation en vigueur, mais elles étaient également responsables du développement de la commune sur le plan économique (Bersani, 2000). Cette situation est par ailleurs renforcée sur les plages urbaines puisque leur insertion au sein d'un environnement citadin tend à accroître la demande sociale en matière d'activités récréatives et de services sur les plages (Lozoya *et al.*, 2014). À ce titre, il convient de considérer que l'implantation de ces activités économiques s'est parfois faite en contradiction avec la loi Littoral. Ce constat a induit le lancement d'une stratégie de reconquête du DPM par les services de l'État qui ont fait la promotion d'une « *déprivatisation des plages* » et d'une « *ouverture du littoral au plus grand nombre* » (Bersani, 2000).

De fait, il apparaît qu'il existe une opposition entre la volonté de garantir l'accès aux plages au plus grand nombre et la possibilité offerte par la législation d'organiser sur les plages une exploitation à caractère commercial. Cet antagonisme est parfois renforcé sur les plages urbaines puisqu'elles sont soumises à des dynamiques de fréquentation bien plus importantes (Robert *et al.*, 2008) avec des usagers qui recherchent des services de consommation (Lozoya *et al.*, 2014). Ainsi, le décret Plages permet de clarifier l'attribution des sous-traités d'exploitation et d'éviter les constructions en dur sur le DPM. Cette adaptation du cadre législatif tend ainsi à mieux encadrer le développement d'activités commerciales sur le littoral, particulièrement sollicitées sur les plages situées en milieu urbanisé (Bersani, 2000).

Après avoir dressé un panorama des différents acteurs compétents sur les plages à l'échelle nationale, nous nous intéressons plus spécifiquement ici au cas marseillais.

Niveau	Organisme	Compétences
Etat	Ministère de la Transition écologique	Gère le DPM
	Ministère de la Mer	Intervient (avec le Ministère de la Transition écologique, le Ministère de l'Intérieur, en relation avec les collectivités territoriales) dans la conduite et l'animation des DDTM
	Ministère de la Santé	Responsable du suivi de la qualité des eaux de baignade
	GPMM	Gère le trafic et les infrastructures portuaires
	PNC	Surveillance, protection et animation du parc national des Calanques
	Police nationale	Assure la sécurité des personnes, des biens et des institutions; Maintien de l'ordre public.
Région	DREAL	Gère l'ensemble des thématiques liées aux risques côtiers : lutte contre l'érosion, prévention des risques naturelles et du changement climatique
Département	DDTM	Gère le DPM et les concessions de plage accordées par l'Etat
Métropole	RTM	En charge de la gestion des transports publics à Marseille, Septème, Plan de Cuques, Allauch
	SERAMM	Gère le traitement des eaux usées jusqu'à leur rejet dans les milieux naturels
	Service : Cadre de vie	Nettoyement des plages et du DPM
	AGAM	Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise : Réalisation d'études et de diagnostics notamment consacrés aux plages et au littoral pour le compte de l'AMP et de la Ville de Marseille
	Service GEMAPI	Depuis 2018) = défense contre la mer et les inondations, protection et restauration des sites, des écosystèmes naturels et des zones humides
Municipalité	Direction de la mer	Aménagement du littoral, Equipements; Gestion des activités nautiques et de la plongée; Protection des milieux naturels.
	Comission littorale	Consortium d'acteurs liés au littoral réunis pour assurer la gestion du littoral en haute-saison : RTM, AMS, Direction de la Mer, Mairies de Secteur, CIQ
	AMS	Association de Médiation sociale contractualisée dans le cadre du dispositif de médiation sociale mis en œuvre en haute-saison
	Police municipale	Prévention; Surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité

Tableau 4: Répartition des compétences sur les plages marseillaises

Sur les plages de Marseille, le **Tableau 4** montre que les compétences se répartissent entre cinq niveaux administratifs : l'État, la région, le département, la métropole et la municipalité. Outre les compétences précédemment évoquées de façon générale, la présence de certains acteurs et de certaines spécificités doit être clarifiée. Lors de la présentation des terrains d'étude, la structure tripartite du littoral marseillais a été mise en avant. Les différentes fonctions attribuées aux différentes portions de la côte ont une incidence en matière de gestion. Concernant la façade balnéaire naturelle, sa gestion est en grande partie assurée par le Parc National des Calanques : un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire (*Rapport du Secrétariat général, 2019*) et dont le conseil d'administration réunit des acteurs nationaux et locaux. Au nord, la façade portuaire relève de la compétence du GPMM (Grand Port Maritime de Marseille) qui bénéficie d'une importante autonomie depuis la réforme portuaire de 2008 (Debrie & Lavaud-Letilleul, 2010 ; Lavaud-Letilleul, 2012). Sur les plages, la compétence des autorités portuaires est relativement limitée, bien que ces dernières constituent un interlocuteur majeur à Corbière. En effet, le GPMM est le propriétaire du foncier relatif à l'une des trois plages qui composent ce parc balnéaire, obligeant la ville à lui verser une redevance annuelle dans le cadre d'une convention (**Figure 82**) (*Plan Plages, 2011*).

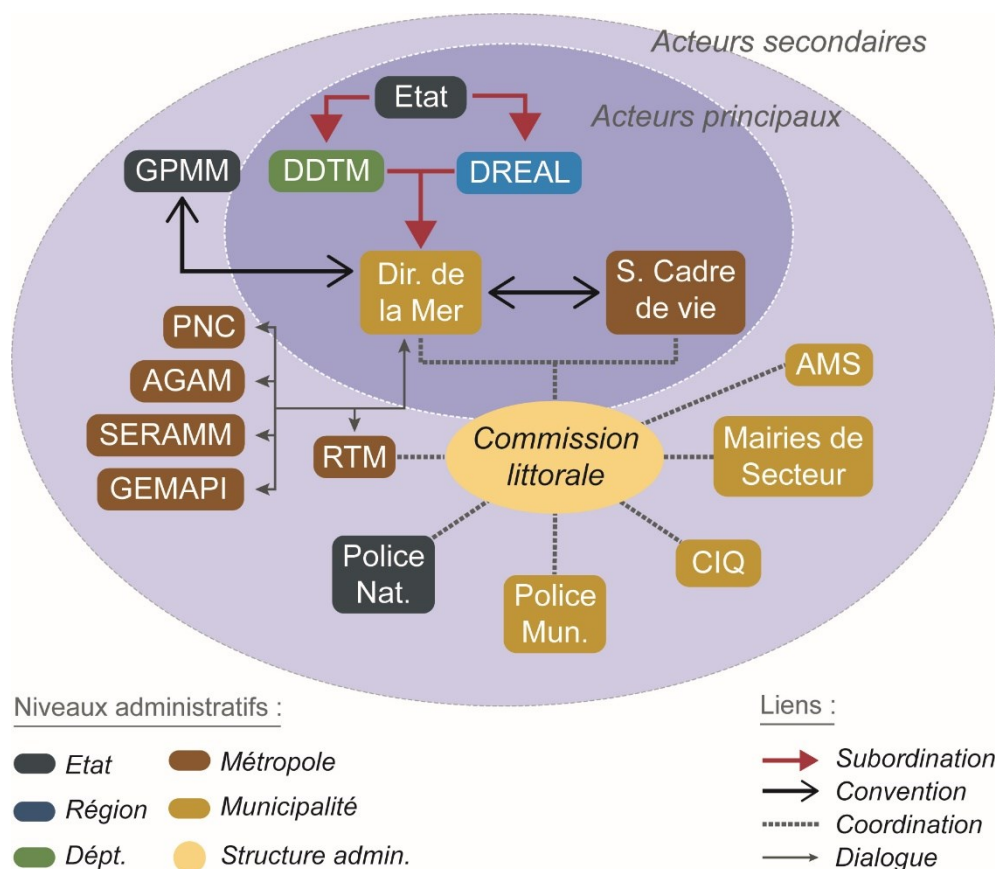


Figure 82: Réseau d'acteurs intervenant dans la gestion des plages de Marseille

Sur la façade balnéaire urbaine, le **Tableau 4** et la **Figure 82** exposent les différents acteurs qui participent à la gestion des plages et les relations qu'ils entretiennent à cette fin. L'Etat, à travers le ministère de la Transition écologique, est le propriétaire du DPM, dont la gestion et le suivi sont assurés par la DDTM au niveau du département. À Marseille, la municipalité bénéficie de plusieurs concessions de plage : Parc balnéaire du Prado (1976) ; Parc balnéaire de Corbière (1991) ; plage de la Pointe-Rouge (1991) ; plage des Catalans (2013) (*Rapport relatif aux concessions de plage, DDTM13, 2013*). Ces dernières sont aujourd'hui renouvelées du fait des différents projets portés par la municipalité sur ses plages (cf. 6.2). Outre les compétences définies par la loi Littoral (1988), la ville dispose également de compétences supplémentaires en matière d'aménagement et de gestion. Ces missions sont assurées par la Direction de la Mer qui dispose d'une division spécifique. Lorsque l'on considère le **Tableau 4**, on s'aperçoit que la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP) participe à différents niveaux à la gestion de ces espaces. En effet, malgré un difficile transfert de compétence (Douay, 2013 ; Ronai, 2014), la Métropole est aujourd'hui responsable du maintien de la qualité environnementale des plages, que ce soit au niveau du nettoyage exécuté dans le cadre d'une convention signée avec la Ville ou en matière de traitement des eaux usées. Du fait de sa compétence en matière de transports collectifs, la Métropole joue également un rôle clé quant à l'accessibilité des plages à l'échelle de la ville et de l'aire métropolitaine.

Face au grand nombre d'acteurs impliqués dans la gestion des plages, des commissions littorales ont été mises en place à partir de 2013 par Caroline Pozmentier, alors Adjointe au Maire déléguée à la Prévention de la Délinquance (*Communiqué de Presse, 2013*). Cet outil vise à fluidifier les échanges entre les différents acteurs compétents et repose sur des réunions hebdomadaires consacrées à la gestion des plages et du littoral pendant la haute saison.

b) En Espagne, à Barcelone et à Valence

À l'instar de la France, le rôle de chacune des administrations compétentes sur les plages et les principales modalités de gestion de ces espaces sont définis en Espagne par la *Ley de Costas* (Ley 22/ 1988). Cette dernière est le fruit d'une volonté politique de protéger les côtes face à l'urbanisation croissante du littoral espagnol (Breton, 1996 ; Alfosea, 2010). Ainsi, les plages bénéficient d'une servitude de protection qui s'étend de la ligne du rivage jusqu'à 100 mètres dans les terres, seuil porté à 200 mètres dans certains cas.

L'État est le propriétaire du DPMT (*Dominio Público Marítimo Terrestre*), équivalent espagnol du DPM. Il doit effectuer les travaux administratifs nécessaires pour délimiter et garantir l'intégrité du domaine public. En ce sens, il est responsable de sa gestion, de l'octroi des autorisations d'occupation du DPMT et du contrôle de la navigation et de la pollution en lien avec les autres autorités compétentes sur le littoral (*Artículos 110, 111, 112 de la Ley de Costas, 1988*). L'exercice de ces compétences est assuré par la *Demarcación de Costas*, un service déconcentré de l'État qui dépend du ministère de la Transition écologique et qui est implanté dans chaque province littorale du pays. Pour le compte de l'État, il est responsable de la délimitation du DPMT et du suivi de l'ensemble des opérations qui y sont réalisées

(transferts sédimentaires, ouvrages de défense, équipements). Il doit être consulté lors de l'octroi de concessions ou lorsque les communautés autonomes et les municipalités définissent de nouvelles modalités de gestion des plages. À l'instar de la France, la qualité de l'eau sur les plages espagnoles est également encadrée par la Directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil, du 15 février 2006. Sa transposition dans le droit espagnol (*Real Decreto 1341/2007*) rend les Communautés autonomes responsables du suivi de la qualité des eaux de baignade sur la base de programmes de prélèvements hebdomadaires. Outre cette compétence, il convient de rappeler que peu de pays incarnent mieux le dynamisme politique des régions que l'Espagne (Prytherch, 2003). En effet, l'approbation de la nouvelle constitution en 1978, suite à la mise en œuvre de la transition démocratique, entraîne un important processus de décentralisation. Ce dernier se traduit par le transfert aux Communautés Autonomes de nombreuses compétences dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Dans un travail consacré à la gestion et à la répartition des compétences sur les côtes catalanes, Ariza *et al.* (2011) font état des missions qui relèvent des Communautés Autonomes sur le littoral. Ces dernières sont également responsables de la planification et de la gestion de l'occupation du sol sur les terrains situés en arrière-plage. Les Généralités procèdent également au contrôle et au suivi des rejets en mer, à la distribution des différents usages sur les plages, en accord avec la *Demarcación* de la province concernée. Enfin, elles disposent d'un droit de regard sur les documents d'urbanisme locaux et sont parfois responsables de l'aménagement des abords des plages (*Artículo 114, Ley de costas, 1988*).

Quant aux municipalités, ces dernières disposent d'un nombre de compétences relativement limité sur les plages. En effet, elles doivent tout d'abord garantir l'hygiène et la salubrité des plages situées sur le territoire municipal. Elles sont également responsables d'établir les usages permis sur les plages en accord avec la *Demarcación*, et les orientations définies par la Généralité. N'étant pas propriétaires du DPMT, toute demande liée à un changement de mode de gestion doit faire l'objet d'une autorisation accordée par les services de l'État. Enfin, les communes sont aussi chargées de l'exploitation des services saisonniers permis par la *Demarcación* (*Artículo 115 de la Ley de Costas, 1988*).

Niveau	Organisme	Compétences
Etat	Ministerio para la Transición Ecológica	Transferts sédimentaires, Aménagement des ouvrages de défense; Suivi des concessions attribuées par la Généralité
Port de Barcelone	Autorité portuaire de Barcelone (APB)	Suivi de l'althymétrie et la bathymétrie du delta du Llobregat; Transfert sédimentaire annuel
Généralité de Catalogne	Servei del Litoral	Concessions sur les plages; Gère les redevances des occupants du DPMT; Participe au PGIL
	Agencia Catalana del Aigua (ACA)	Suivi de la qualité des eaux de baignade en Catalogne
	Mossos d'Esquadra	Remplit les mêmes missions que la police nationale.
Province	Demarcación de Costas	Délimitation du DPMT; Suivi : Transferts sédimentaires, Ouvrage de défense, Equipements, Octroi de concessions; Gestion municipale
Métropole	Servicio de Playas (AMB)	Nettoyage du sable; Gestion des déchets; de la faune; Suivi de la qualité environnementale, Installation et entretien des équipements, de la signalisation
	TMB	Exploitation et gestion du réseau de métro et de bus au niveau métropolitain
	IERMB	Produit des études relatives aux plages et au littoral
Municipalité	Oficina Estrategica del Ambit Litoral	Mise en application et suivi du Pla Litoral (2019)
	PGIL (Plan de Gestion Intégré du Littoral)	Organisation des services en haute-saison, Gestion des autorisations octroyées sur le DPMT, Discussion des projets portés par la Municipalité.
	Barcelona Cicle de l'Aigua, S.A. (BCASA)	Suivi et coordination des services relatifs au cycle de l'eau, les plages, le littoral et l'environnement.
	Centro de Platja	Sensibilisation et éducation aux problématiques littorales et environnementales
	Services municipaux (B:SM)	Gestion du port olympique et du forum
	Guardia Urbana	Prévention et surveillance de l'espace public urbain
	Barcelona Regional	Produit des études consacrées à l'aménagement du littoral et au suivi de la qualité environnementale des plages

Tableau 5: Répartition des compétences sur les plages barcelonaises

À Barcelone, le **Tableau 5** et la **Figure 83** montrent que les modalités de gestion des plages diffèrent de celles observées à Marseille. Outre les modalités générales de gestion précédemment exposées qui s'appliquent au littoral barcelonais, la gestion des plages dans cette ville présente un certain nombre de spécificités. Ces dernières sont à la fois liées à sa position de deuxième ville espagnole et au statut particulier de la Catalogne. En effet, la Généralité dispose d'un service spécifique au littoral (**Tableau 5**), qui dispose de missions supplémentaires à la suite d'un transfert de compétences survenu en 2008 (*Real Decreto 1387/2008*). La Catalogne participe ainsi au suivi des concessions et des autorisations relatives aux installations fixes et saisonnières. Elle gère également les redevances des occupants du

DPMT pour le compte de l'État, et participe activement à la gestion des plages à travers le PGIL, une structure administrative propre à Barcelone (**Figure 83**).

À l'instar du cas marseillais, la Métropole, créée pour la première fois en 1973 (Carreras i Verdaguer, 1993), participe activement à la gestion des plages de Barcelone et des communes riveraines. Ce rôle clé est déjà souligné par Breton *et al.* (1996) à l'occasion d'un travail consacré aux pratiques récréatives du littoral de l'aire métropolitaine. En effet, dès les années 1980, cette institution met en œuvre une unification et une systématisation des services partagés entre les communes, à l'instar de la signalisation et des équipements. Aujourd'hui, sur la base d'une convention établie entre la ville et la Métropole (*Ayuntamiento de Barcelona, 2012*) (**Figure 83**), l'aire métropolitaine est notamment responsable du maintien des équipements et du mobilier urbain situés sur les plages. Sur la base de contrats établis avec des entreprises privées (BOE, 37688, 2015), cette institution participe également au nettoyage des plages et au ramassage des déchets.

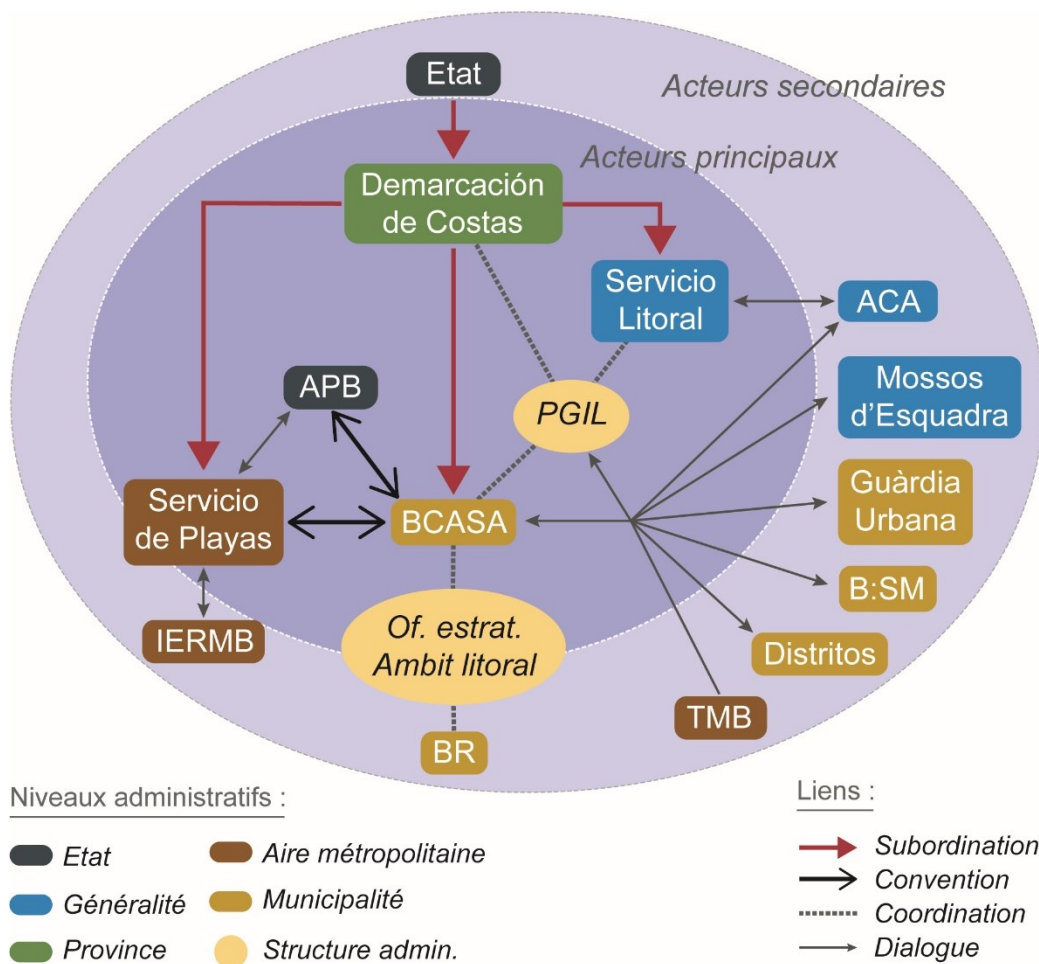


Figure 83: Réseau d'acteurs intervenant dans la gestion des plages de Barcelone

Au niveau municipal, le **Tableau 5** montre les différents acteurs impliqués dans la gestion des plages. La **Figure 83** souligne la position centrale de l'entité « *Barcelona Cicle del Agua, S.A* » (BCASA). Cette société, créée par la municipalité en 2014 (BOPB, 06/12/2013), est responsable de la gestion de l'ensemble du cycle de l'eau. Sur les plages, elle est chargée du suivi de la

qualité des eaux de baignade et de lancer les alertes lors des épisodes de pollution. Enfin, elle participe à la coordination de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les plages et procède à la contractualisation des sociétés privés (**Ajuntament de Barcelona, 2016**).

C'est que Barcelone dispose d'un régime spécifique en Espagne (*artículo 6.3 de la Ley 1/2006, de 13 de marzo*) et à ce titre, la ville dispose d'un outil spécifique concernant la gestion des plages, le PGIL (*Plan de gestión integral del litoral*). Fondée en 2007 (*Comisión de la Carta de Barcelona, 2007*), cette entité unique en Espagne fonctionne sur la base de réunions périodiques qui rassemblent la *Demarcación de Costas*, la *Generalitat* et la Municipalité. Elles répondent à l'objectif de fluidifier la gestion des plages en réunissant les principaux acteurs compétents sur la bande côtière afin de procéder à l'organisation des services en haute-saison et des autorisations octroyées sur le DPMT, et de discuter des projets portés par la municipalité (**Figure 83**). À ces entités s'ajoute l'*Oficina Estratégica de l'Àmbit Litoral*, une structure administrative interne issue d'un accord entre la Municipalité et *Barcelona Regional*, une agence de développement urbain. Le rôle confié à cette structure est la rédaction d'un plan, le *Pla litoral* (2019) (cf. 6.2) destiné à procéder à un état des lieux du littoral barcelonais et à proposer de nouvelles orientations concernant sa gestion et son aménagement. Il doit notamment permettre d'intégrer davantage les interactions entre la ville et son littoral, ainsi que la parole de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de ces espaces, dans le cadre du « nouveau municipalisme » (Petithomme, 2019).

À l'inverse de la Catalogne qui a acquis de nouvelles compétences en 2008, la Généralité valencienne n'intervient pas directement dans la gestion du DPMT, qui relève toujours des services déconcentrés de l'État (**Tableau 6**). Cependant, la Communauté autonome remplit deux missions en lien avec la gestion des plages et du littoral (cf. *Ley 22/1988*). Le décret 1341/2007 rappelle ainsi que la Généralité doit veiller à ce que la qualité des eaux de baignade soit conforme aux seuils établis par la Directive européenne (2006/7/CE). Par ailleurs, elle procède au suivi de l'urbanisation au niveau de la servitude de protection qui entoure les espaces de plage et dispose d'un droit de regard concernant les projets d'aménagement déployés dans cette zone. Enfin, la Généralité valencienne, liée à la *Demarcación de Costas* dans le cadre d'une convention établie en 2005 (*Resolución de 21 de julio de 2005, DOGV, Número 5.069*) (**Figure 84**), oriente les différents usages qui prennent place sur le linéaire côtier. Sur la base de ces compétences, la Généralité valencienne a élaboré conjointement avec les *Demarcaciones* des provinces concernées le PATIVEL (*Pla d'Acció Territorial de la Infraestructura Verda del Litoral*, 2016). Ce document réglementaire relatif à la gestion et à l'urbanisation de l'ensemble du littoral de la Communauté autonome (*Decreto 58/2018, Generalitat Valenciana*) s'accompagne d'un Catalogue des Plages destiné à davantage encadrer et protéger ces espaces, en établissant notamment un règlement qui doit être appliqué par les municipalités.

Niveau	Organisme	Compétences
Etat	Ministerio para la Transición Ecológica	Transferts sédimentaires, Aménagement des ouvrages de défense; Suivi des concessions attribuées par la Generalité
Port de Valence	Autorité portuaire de Valence (APV)	Suivi de la dynamique sédimentaire, transferts sédimentaires ponctuels
Généralité Valencienne	Emergencia Climática y Transición Ecológica	Gestion de la qualité de l'eau en lien (Pavillon Bleu); des effets du changement climatique sur le littoral
	Turisme	Promotion, gestion des activités et des équipements touristiques
	Servicio de Costas	Suivi de l'urbanisation sur le littoral; Elaboration du PATIVEL (Plan d'Action Territorial de l'Infrastructure Verte du Littoral)
Province	Demarcación de Costas	Délimitation du DPMT; Suivi : Transferts sédimentaires, Ouvrage de défense, Equipements, Octroi de concessions; Gestion municipale
Municipalité	Servicio de Playas	Service en charge de la Gestion quotidienne des plages sur le périmètre communal (contractualisation des équipes de nettoyage, équipements, services, encadrement des usages)
	Emergencia Climática y Transición Energética	En charge de la gestion de la dimension environnementale des plages et des effets du changement climatique
	Alcaldía	Conseil municipal / A l'origine de projets portés sur le littoral et les plages (ex: renaturation du paseo)
	Cruz Roja	Organisation contractualisée pour assurer le sauvetage et le secourisme sur les plages
	EMT	Exploitation et gestion du réseau de bus à Valence

Tableau 6: Répartition des compétences sur les plages valenciennes

Le **Tableau 6** reflète également l'absence d'une véritable institution métropolitaine à Valence. Seul un département de la Généralité valencienne gère les questions métropolitaines mais celui-ci n'intervient pas directement dans la gestion du littoral. Au niveau municipal, la **Figure 84** montre que la gestion quotidienne des plages repose principalement sur un service, le Service des Plages. Comme le soulignent le **Tableau 6** et la **Figure 84**, ce dernier coordonne la majorité des actions et des acteurs qui interviennent sur ces espaces au niveau municipal. De façon ponctuelle, ce service collabore avec le département consacré à la Transition écologique et les services impliqués dans la gestion des espaces verts et de la faune. L'ensemble des actions qui relèvent de la municipalité sont entreprises dans le cadre d'un plan de gestion élaboré chaque année depuis 2006. En effet, les modalités de gestion définies par ce service municipal font tous les ans l'objet d'une autorisation octroyée par la *Demarcación de Costas*.

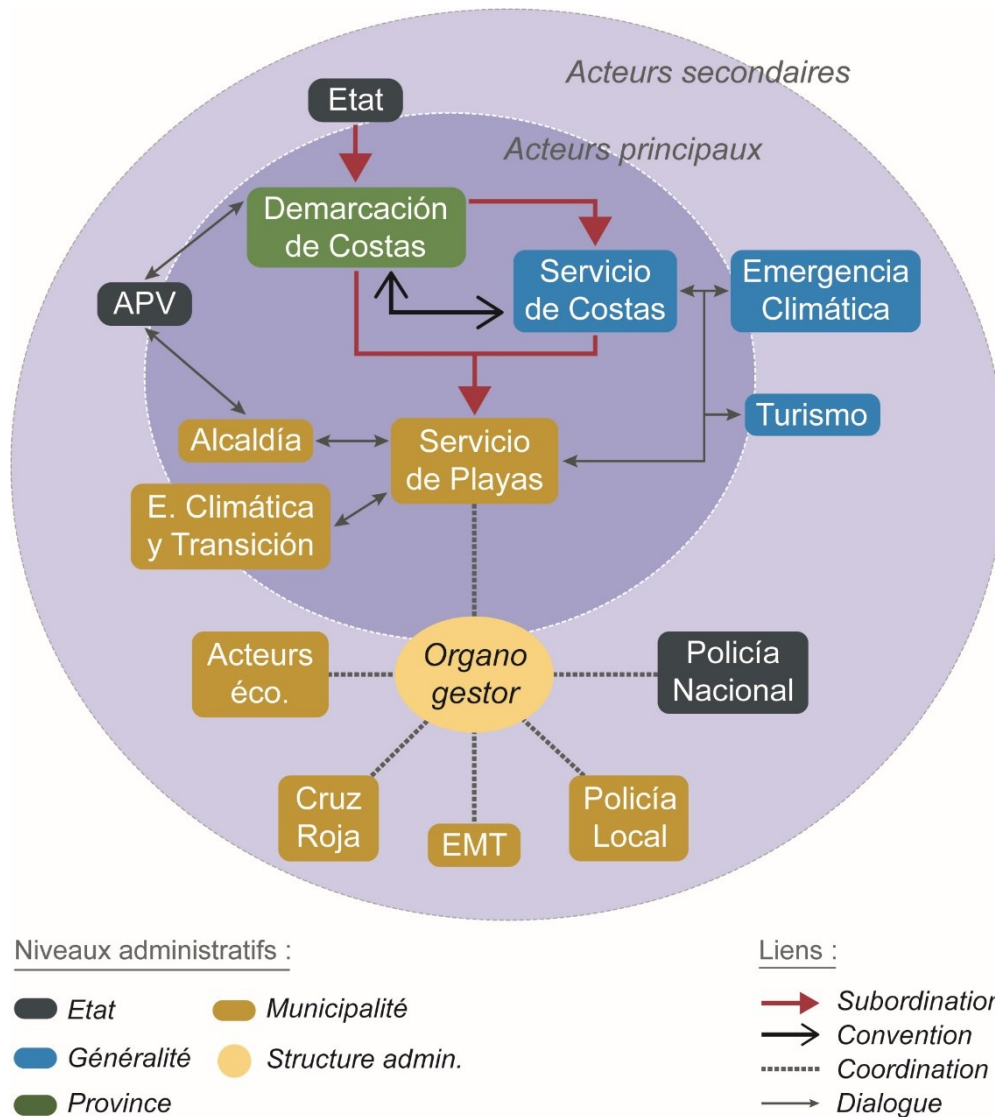


Figure 84: Réseau d'acteurs intervenant dans la gestion des plages de Valence

En parallèle à ce plan consacré à l'encadrement des usages et aux services proposés sur les plages, ce service anime également un organisme de gestion spécifique (**Figure 84**). Créée en 2007 (*Ayuntamiento de Valencia, 24/07/2015*), cette structure administrative pilotée par le Service Plage coordonne l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la bande côtière, que ce soient les différents services municipaux ou les différents prestataires de service contractualisés lors de la saison estivale. Enfin, la municipalité s'est engagée dans une démarche de gestion durable depuis 2014, et élabore chaque année un document contenant les principales orientations prises par le Service Plages sur ces espaces.

Enfin, bien que le Port n'intervienne pas directement dans la gestion des plages, il influence considérablement leur morphologie du fait de ses extensions successives (Alberola, 2006 ; Lecardane, 2008). À ce titre, l'Autorité Portuaire de Valence est parfois amenée à prendre part aux opérations de transferts sédimentaires mises en œuvre afin de régénérer les plages du sud de la ville, dont le suivi incombe à la *Demarcación de Costas* (cf. *BOE, n°237, 2013 ; Anuncio 30212, BOE, 2019*).

6.2. Chronologie des politiques publiques de gestion des plages

Outre la création des établissements de bain et les pratiques récréatives spontanées observées sur les littoraux des trois villes dès la fin du 19^e siècle (Tatjer, 1995 ; Faget, 2011 ; Cucó i Giner, 2014, 2016), les articles cités dans le Chapitre 5 montrent que la majorité des actions entreprises sur le linéaire côtier ont eu lieu après 1960 (Beunard, 1999 ; Prytherch & Boira Maiques, 2009 ; De Clasca *et al.*, 2019). En effet, c'est au cœur de la décennie 1960 qu'émergent les premières réflexions relatives à un retournement de la ville en direction de la mer et que les autorités publiques mettent en œuvre des opérations d'envergure. Celles-ci se traduisent notamment par la création de nouveaux espaces de plage à Barcelone ou à Marseille (Seguí Ilinas, 1993 ; Herat, 2010) et le réaménagement des plages urbaines de Valence (Gaja Diaz 1996). Bien que la littérature rende compte de ces différentes initiatives, l'analyse de la gestion de ces espaces implique d'appréhender leur apparition au cours du temps de façon globale.

La création de ces nouveaux espaces publics précède de nouveaux défis en matière de gestion, à la fois sur le plan écologique et social, et interroge les réponses apportées par les pouvoirs publics. Notre travail relatif à la chronologie des politiques publiques a été guidé par deux questions : Comment les opérations d'aménagement mises en œuvre sur le littoral se répartissent-elles dans le temps ? Comment les politiques publiques des plages et du littoral se sont-elles structurées et à quel niveau administratif ? Pour répondre à ces deux questions, plusieurs frises chronologiques inspirées du travail de l'OHM Littoral Caraïbes (*Labex DRIIHM*) (Laffargue *et al.*, 2019) ont été conçues sur la base des principes méthodologiques établis par Street & Ward (2012). Dans chacune des trois villes, ces frises présentent l'articulation des projets et des politiques publiques mis en œuvre sur les plages et le littoral entre 1960 et 2020. Les informations qui y figurent résultent d'un travail de prospection réalisé à partir de différentes sources : les archives municipales et métropolitaines, les documents collectés et produits par les agences d'urbanisme, les sites internet des collectivités, et les documents identifiés dans certains articles scientifiques consacrés à nos trois terrains d'étude. Enfin, une partie de ces documents ont également été inclus au terme d'entretiens menés auprès d'acteurs en responsabilité sur les plages. Afin d'appréhender la logique et l'emboîtement de ces politiques publiques, plusieurs niveaux administratifs ont été considérés : européen, national, régional, métropolitain et communal. Cette démarche méthodologique a permis de produire une frise comparative, ainsi que trois frises détaillées faisant état des trajectoires propres à chacun de nos trois terrains d'étude.

a) Comparaison de l'évolution des politiques publiques dans les trois villes étudiées

La **Figure 85** retrace les opérations d'aménagement et les politiques publiques mises en œuvre sur le littoral de nos trois terrains d'étude. Elle nous montre que l'année 2000 constitue un tournant majeur, entre deux grandes périodes. Dans les trois villes, les décennies qui précèdent ce point de bascule sont caractérisées par l'apparition de nouveaux espaces publics et de nouveaux équipements destinés à favoriser un retournement de la ville en direction du

littoral. La **Figure 85** fait ainsi état des aménagements structurants présentés dans le Chapitre 5. Au cours de cette période, la **Figure 85** montre aussi que les documents collectés sont relativement peu nombreux. C'est seulement après l'an 2000 que ce corpus s'étoffe avec une série de documents et d'outils dédiés à la gestion des plages et du littoral. Plusieurs données contextuelles peuvent être invoquées afin d'appréhender cette rupture. Le Chapitre 5 nous rappelle que le littoral des trois villes étudiées est progressivement accaparé par les activités industrialo-portuaires tout au long de la première moitié du 20^e siècle (Faget, 2011 ; De Clasca *et al.*, 2019 ; Cucó i Giner, 2014, 2016a, b). Par conséquent, les villes ont dû préalablement procéder à la récupération de leur littoral. D'autre part, si des conventions et des conférences internationales consacrées à la protection de l'environnement et du littoral se succèdent dans les années 1970 et 1980 (*Stockholm, 1972 ; PAM, 1975 ; Barcelone, 1977 ; Bruntland, 1987*) (**Figures 86, 87, et 88**), il faut attendre les années 1990 pour que se déploient les notions de développement durable et de GIZC (Gestion Intégrée de la Zone Côtière) (*Rio de Janeiro, 1992 ; Aalborg, 1994*) (Donzel, 2015). Ce changement de paradigme est renforcé par les directives européennes relatives à la qualité des eaux de baignade (*DCE, 2000 ; 2006*) et les recommandations en faveur d'une gestion intégrée du littoral (*UE, 1999, 2002/413/EC ; PNUE/PAM/PAP, 2001 ; UNESCO/COI, 2001 ; UICN, 2004*) (Rey-Valette *et al.*, 2006 ; Alves *et al.*, 2013). Ces différents jalons encouragent les trois municipalités à élaborer des politiques publiques spécifiques à ces espaces de plages qui se voient attribuer une fonction balnéaire au cours de la décennie précédente. Bien que ces deux temps s'observent dans les trois villes, la **Figure 85** révèle que chacune a suivi une trajectoire spécifique en matière de politiques publiques.

À Barcelone, les pouvoirs publics se saisissent plus rapidement de cette question, à travers une série de réglementations, d'outils administratifs et de plans d'action qui interviennent dès le début 2000. À l'inverse, les politiques publiques du littoral se déploient à Marseille et à Valence après 2005 et se renforcent à partir de 2010 avec une multiplication de documents destinés à préserver l'intégrité environnementale des plages et à encadrer les pratiques sociales qui y prennent place. La **Figure 85** atteste d'une multiplication des documents relatifs à la gestion des plages et du littoral après 2015, pouvant être interprétée comme un renforcement de l'intérêt et des préoccupations des pouvoirs publics pour ces espaces

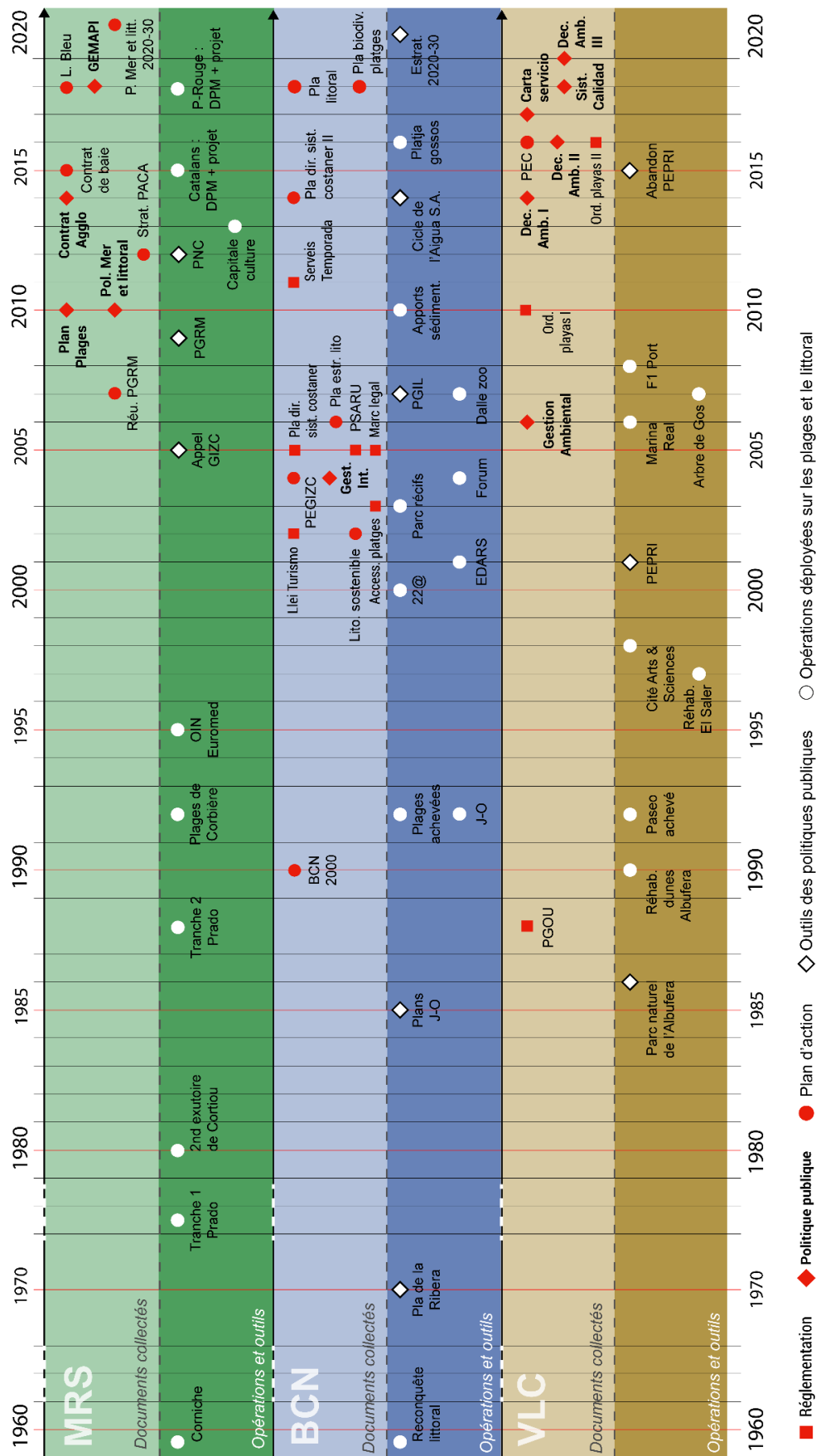


Figure 85: Projets, aménagements et politiques publiques des plages à Marseille, Barcelone et Valence

b) Marseille : Un tournant au milieu des années 2000 impulsé par l'Etat

La chronologie des politiques publiques du littoral marseillais se scinde en trois périodes : une première s'étend de 1970 à 2000, une deuxième de 2000 à 2010, et une dernière de 2010 à 2020 (**Figure 86**).

La première période est marquée par les interventions déployées par les pouvoirs publics afin de créer de nouveaux espaces propices au développement des loisirs balnéaires. Cette nouvelle offre récréative appelle des opérations d'envergure, à l'instar du détournement de l'Huveaune (1980) ou la création d'un second émissaire à Cortiou afin d'éloigner les rejets émanant de la ville (*La Pollution de la plage, AGAM, 1969*). Cette période, marquée par le déclin progressif des activités portuaires (Chaline, 1994 ; Prelorenzo, 2011), traduit un changement de regard sur le littoral et renvoie à l'émergence des premières préoccupations environnementales, avec la ratification de la charte d'Aalborg (1994) relative aux villes durables (Donzel, 2015).

En réponse à la réglementation nationale ainsi qu'aux directives et aux recommandations européennes relatives à la qualité des eaux de baignade et à la GIZC, la décennie 2000-2010 constitue un tournant en matière de politiques publiques (**Figure 86**). Animée par la volonté de fédérer les acteurs intervenant sur la bande côtière, la ville répond à l'appel à projet sur la GIZC émis par les services de l'Etat en 2005 (Rey-Valette *et al.*, 2006 ; Meur-Ferec, 2007) suite à la recommandation de l'Union Européenne relative à la GIZC (413/2002/EC). Le projet élaboré à cette occasion se traduit par plusieurs plans de gestion (**Figure 86**), dont le PGRM (Plan de Gestion de la Rade de Marseille). Voté en 2009 au Conseil municipal afin de valoriser et protéger les ressources de la rade de Marseille, sa mise en application implique de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques sur le littoral. En parallèle, trois autres événements soulignent l'intérêt des autorités locales pour la gestion des plages et du littoral : la création du GIP Calanques (*Groupement d'Intérêt Public*) (1999), du Parc maritime des îles du Frioul (2002) et l'installation des récifs artificiels au large du Prado (2008). En réponse aux orientations du PGRM, la Ville vote au conseil municipal une « politique mer et littoral » en 2010 (*Délibération du 6 décembre 2010*). Ce vote constitue un acte fondateur sur le littoral marseillais, puisqu'il aboutit à la mise en œuvre de politiques publiques spécifiques à sa gestion et marque l'entrée de la ville dans une troisième période, celle qui s'étend de 2010 à 2020.

À cet endroit, cette politique se décline notamment par le Plan Plages (2011) (**Figure 86**), qui propose de nouvelles modalités de gestion et la mise en valeur des plages en matière d'aménagement et sur le plan économique. Cette politique publique fait également écho au décret Plages institué en 2006 au niveau national afin de clarifier les procédures relatives à l'attribution de concessions de plages, dans un contexte où s'accroît la décentralisation (Paoli *et al.*, 2008) et où l'État souhaite transférer une partie de ses compétences aux communes (Bersani, 2000).

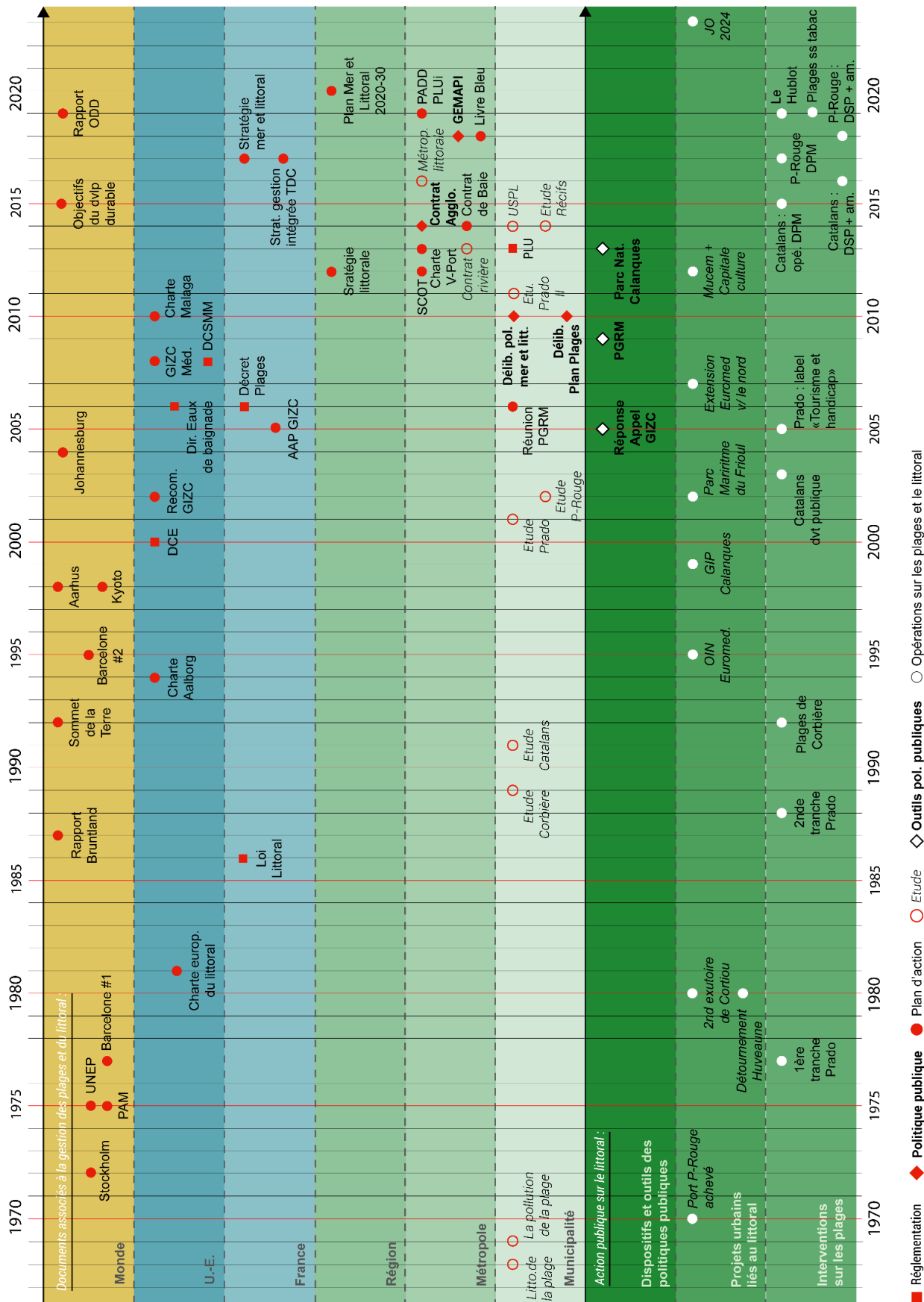


Figure 86: Chronologie des politiques publiques des plages et du littoral à Marseille

En lien avec ces objectifs, les services de l'État orchestrent une importante opération de reconquête du DPM au niveau national qui se traduit à Marseille par la démolition de plusieurs constructions en contradiction avec la loi littoral (1986). Ce décret ainsi que le projet porté par la Municipalité dans le cadre du Plan Plages précèdent l'octroi de nouvelles concessions (plage des Catalans, 2013) ainsi que le renouvellement de celles déjà octroyées les services de l'État (cf. 6.1). Les nouvelles modalités d'attribution de concessions de plage permettent à la ville de développer dans le cadre du Plan Plages (2011) une réflexion relative à la valorisation économique des plages via une refonte des services qui y sont proposés.

Actée au niveau national, la création du Parc national des Calanques en 2012 (Claeys, 2014 ; Claeys *et al.*, 2016), destiné à protéger l'intégrité et la qualité biophysique de cet espace, souligne un renforcement de l'attention en direction du littoral marseillais. La création de ce parc s'inscrit également dans un contexte où la ville est désignée « Capitale européenne de la Culture » pour l'année 2013, et où la ville affiche son ambition d'être en mesure d'accueillir une fréquentation touristique sur ces plages (*Plan Plages*, 2011).

Malgré une mise en œuvre forcée par le pouvoir étatique (Loi MAPTAM, 2014) et des difficultés institutionnelles (Douay, 2013 ; Ronai, 2014), la décennie 2010-2020 est également marquée par l'apparition de la métropole Aix-Marseille Provence (2016). Bien que ses compétences sur les plages se limitent au nettoyage, la **Figure 86** montre que de nombreux documents relatifs à la gestion du littoral sont élaborés à ce niveau administratif après 2015. Parmi ces derniers figurent notamment le Contrat de Baie. Fruit d'un travail conjoint entre la Municipalité, la Métropole, le Parc national des Calanques et le GPMM, ce plan d'action lie l'ensemble des orientations contenues dans les différents plans issus du PGRM (2009) afin d'assurer leur prise en compte au sein du SCOT métropolitain (2022). Ce document, fait écho à *La Métropole Littorale* (2016) et au *Livre Bleu* (2018) et révèle une volonté de renforcer le poids du niveau métropolitain en matière de gestion sur le littoral.

Aujourd'hui, les opérations prévues dans le Plan Plages sont achevées ou toujours en cours, et la ville rencontre de nouveaux défis suite au renouvellement de la concession accordée à la Ville sur le parc balnéaire du Prado, conditionnée à l'élaboration d'un nouveau projet porté par la municipalité. Malgré la modernisation de la station d'épuration de Marseille via l'ajout d'un nouvel étiage biologique en 2008, les documents présents sur la **Figure 86** publiés après 2015 sont révélateurs d'une forte préoccupation concernant la qualité écologique des eaux de baignade, dans un contexte où celle-ci demeure parfois insuffisante (Toubiana *et al.*, 2021) au regard des seuils établis par la Directive européenne de 2006.

c) Barcelone : Une approche proactive de la gestion intégrée ?

La **Figure 87** rappelle le rôle fondateur du Pla de la Ribera (Caballé, 2010 ; De Clasca *et al.*, 2019) et des différents plans stratégiques (Provansal *et al.*, 2007) qui l'ont prolongé, à l'instar du plan de récupération des plages. En effet, la frise montre que ces différents documents préfigurent la récupération du littoral précédemment exposée et précèdent également les nombreuses politiques publiques élaborées à partir des années 2000.

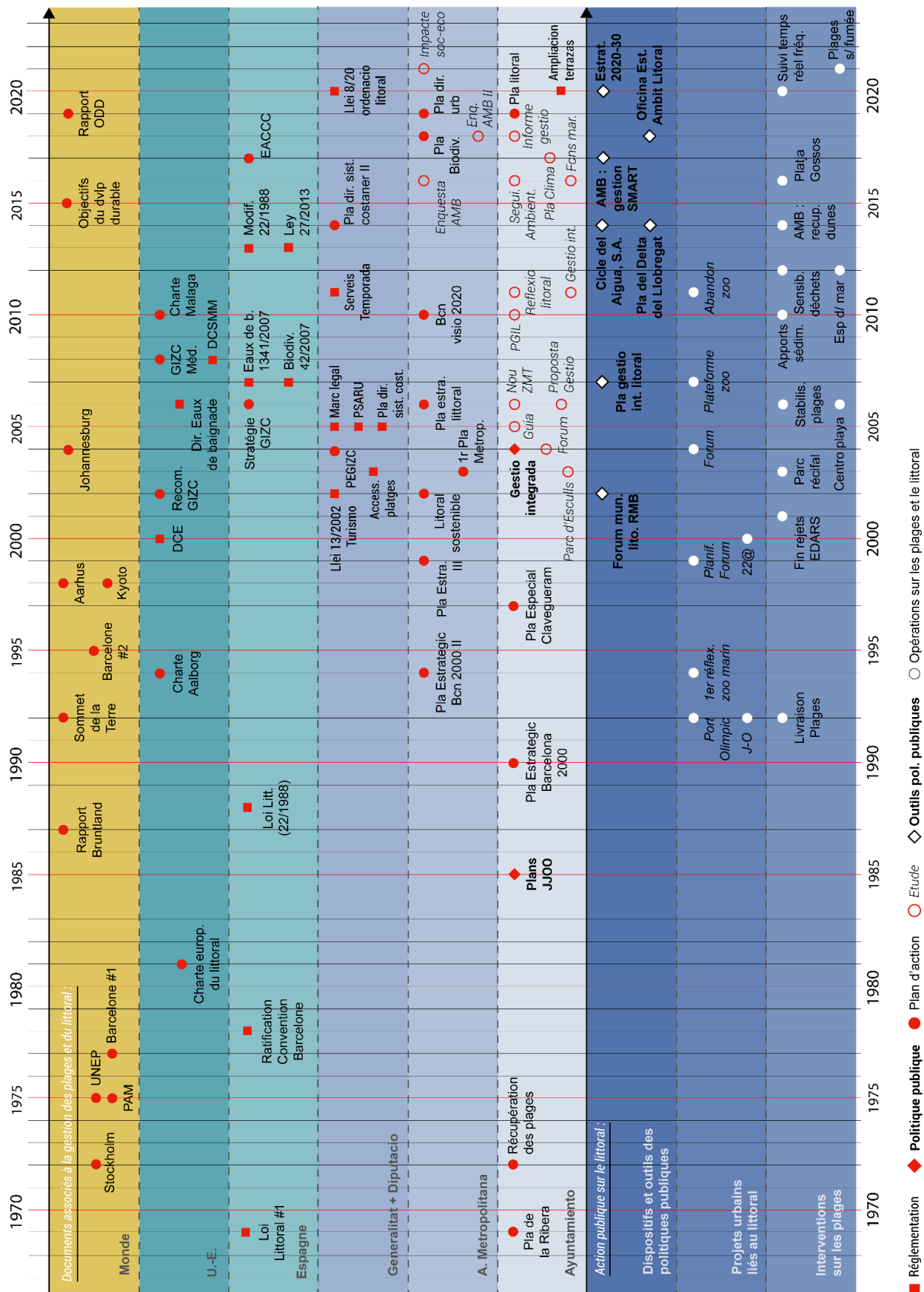


Figure 87: Chronologie des politiques publiques des plages et du littoral à Barcelone

Afin d'appréhender la répartition et l'articulation de ces différents documents, il convient également de rappeler le rôle fondateur de la loi Littoral (1988) (Ariza, 2011 ; Ariza *et al.*, 2012), même si son efficacité est parfois contestée (Alfosea, 2010). Permise par la transition démocratique de 1978, cette loi était alors une réponse directe à la pression immobilière et touristique initiée sous le régime de Franco (Yepes, 2002). Elle répartit les compétences entre les différents acteurs associés à la gestion du littoral et constitue ainsi le point de départ de l'ensemble des politiques publiques déployées au niveau régional, métropolitain et municipal à Barcelone.

À cet endroit, Ariza (2011) et la **Figure 87** soulignent le rôle clé joué par la Généralité de Catalogne au début des années 2000. En réponse aux principes de la Loi Littoral (1988), la Communauté Autonome s'est dotée d'une réglementation relative à l'accessibilité des plages (2003). En parallèle, cette dernière s'intéresse relativement tôt à la notion de gestion intégrée en développant le PEGIZC (*Pla Estratègic per a la Gestió Integrada de les Zones Costaneres de Catalunya*, 2004), précédant ainsi la stratégie élaborée par l'État espagnol (2006) en réponse à la Recommandation de l'Union européenne (413/2002/EC). La **Figure 87** montre également que ce plan stratégique s'articule avec la décision de la Ville de Barcelone de développer une politique de gestion intégrée (2004). En réponse à l'attractivité touristique et immobilière de la Costa Brava (Ariza *et al.*, 2012) et au titre de sa compétence en matière de suivi de l'urbanisation du littoral (Ariza, 2011), la Généralité développe également le PDUSC (*Pla Director Urbanistic del Sistema Costaner*, 2005, 2014), destiné à encadrer l'aménagement des espaces adjacents au rivage (Banchini *et al.*, 2009). Enfin, le PSARU (*Pla de Sanejament d'Aigües Residuals Urbanes*, 2002, 2005) régleme sur l'ensemble du territoire le traitement des eaux résiduelles en contexte urbain en fonction des seuils établis par la Directive Cadre sur l'eau (2000/60/CE), devançant ainsi la directive cadre sur la qualité des eaux de baignade (2006/7/CE). Sur le plan institutionnel, ces multiples documents semblent préfigurer le transfert de compétences survenu en 2008 qui confie à la Généralité de nouvelles missions sur le littoral (*Real Decreto*, 1387/2008).

La **Figure 87** souligne que le tournant survenu au début des années 2000 en matière de politiques publiques se vérifie également au niveau municipal. Dans un contexte où la qualité écologique du littoral barcelonais a longtemps souffert des rejets en mer, le premier acte de cette période charnière prend la forme du *Pla Especial de Clavegueram de Barcelona* (1997) (Sodupe & Alarcón, 2019), devançant ainsi le PSARU (2005) de la Généralité et la DCE (2000). De façon générale, la frise souligne l'attitude proactive de la Municipalité sur son littoral qui, dès 2004, s'emploie à inscrire au sein de la charte communale son ambition de déployer une gestion intégrée des plages. La **Figure 87** montre que ce choix constitue un tournant en matière de politiques publiques, qui aboutit à la création de nombreux outils en faveur d'une politique davantage intégrée sur le littoral. En effet, le PGIL (*Plan de Gestión Integral del Litoral*, 2007), qui facilite l'articulation des différentes entités compétentes sur le littoral barcelonais, prolonge cette décision et fait également écho à la réponse de l'Etat espagnol (2006) à la recommandation de l'Union européenne sur la gestion intégrée (413/2002/EC).

Cet arsenal s'étoffe en 2014 avec la création de la société municipale BCASA (Barcelona Cicle del Aigua, S.A) (BOPB, 06/12/2013). Cette dernière est chargée de coordonner l'ensemble de la gestion du cycle de l'eau, auquel les plages sont intégrées et semble à nouveau renforcer cette approche intégrée de la gestion du littoral. À la différence de Marseille, la Métropole intervient de façon plus précoce dans la gestion des plages (Breton *et al.*, 1996). Bien que ses compétences directes sur les plages de Barcelone se limitent à la convention présentée plus tôt, les différents documents produits au niveau de l'aire métropolitaine soulignent l'ambition de cette institution de définir des orientations sur l'ensemble de la bande côtière à l'échelle de la métropole et d'encourager une vision intégrée du littoral (Banchini *et al.*, 2009). Bien que Ariza (2011) dénote un manque de coordination entre certains documents et ces trois administrations, la **Figure 87** atteste que tous les niveaux administratifs dotés de compétences se saisissent dès le début des années 2000 des problématiques relatives à la gestion du littoral.

En matière d'interventions sur les plages, la **Figure 87** montre également que l'attention des pouvoirs publics se concentre aussi bien sur la dimension sociale de la plage que sur sa dimension biophysique. Ces interventions témoignent des deux grands défis auxquels sont confrontés les pouvoirs publics depuis la livraison des plages en 1992. D'une part, il s'agit de régénérer la qualité biologique d'espaces soumis à une dégradation continue pendant plusieurs décennies (Banchini *et al.*, 2009). D'autre part, les pouvoirs publics doivent également garantir l'intégrité physique d'espaces gagnés sur la mer (Seguí Ilinas, 1993 ; De Clasca *et al.*, 2019), soumis à une érosion continue et ponctuellement mis en péril par des événements météorologiques extrêmes comme l'a récemment illustré la tempête *Gloria* (2020). Aujourd'hui, le changement de majorité survenu en 2015 (Petithomme, 2019 ; Tomàs, 2019) semble marquer un renouveau des politiques publiques sur le littoral avec la mise en œuvre du *Pla Litoral*, hérité du *Pla du Delta*, doté d'une structure administrative dédiée (*L'Oficina*, 2018) destinée à promouvoir une approche davantage intégrée de la gestion du littoral. Ces ambitions sont aujourd'hui confrontées à un contexte économique défavorable (Baron & Loyer, 2015), obligeant la municipalité à allouer davantage de place aux services payants (*Resolució municipal*, 2020).

d) Valence : Un sursaut tardif en matière de gestion des plages

À l'inverse des frises précédentes, la césure symbolisée par l'an 2000 est moins marquée à Valence. D'une part, les interventions mises en œuvre sur les plages nous rappellent qu'à la différence de Marseille et de Barcelone, la Ville n'a pas été contrainte de procéder à la création ex-nihilo d'espaces dédiés aux loisirs balnéaires. Situé sur une importante plaine côtière et alimenté par les apports du Turia (Prytherch, 2003), le littoral de Valence bénéficie d'importantes plages naturelles. Ainsi, les abords des plages urbaines ont seulement été réaménagés suite à la mise en application du PGOU (*Plan General de Ordenación Urbana*, 1988) (Gaja Diaz, 1996) quand les plages du Parc Naturel ont été réhabilitées suite à un projet urbain avorté (Sanjaume & Pardo, 1991). D'autres part, la **Figure 88** illustre une distribution davantage disparate des politiques publiques dans le temps.

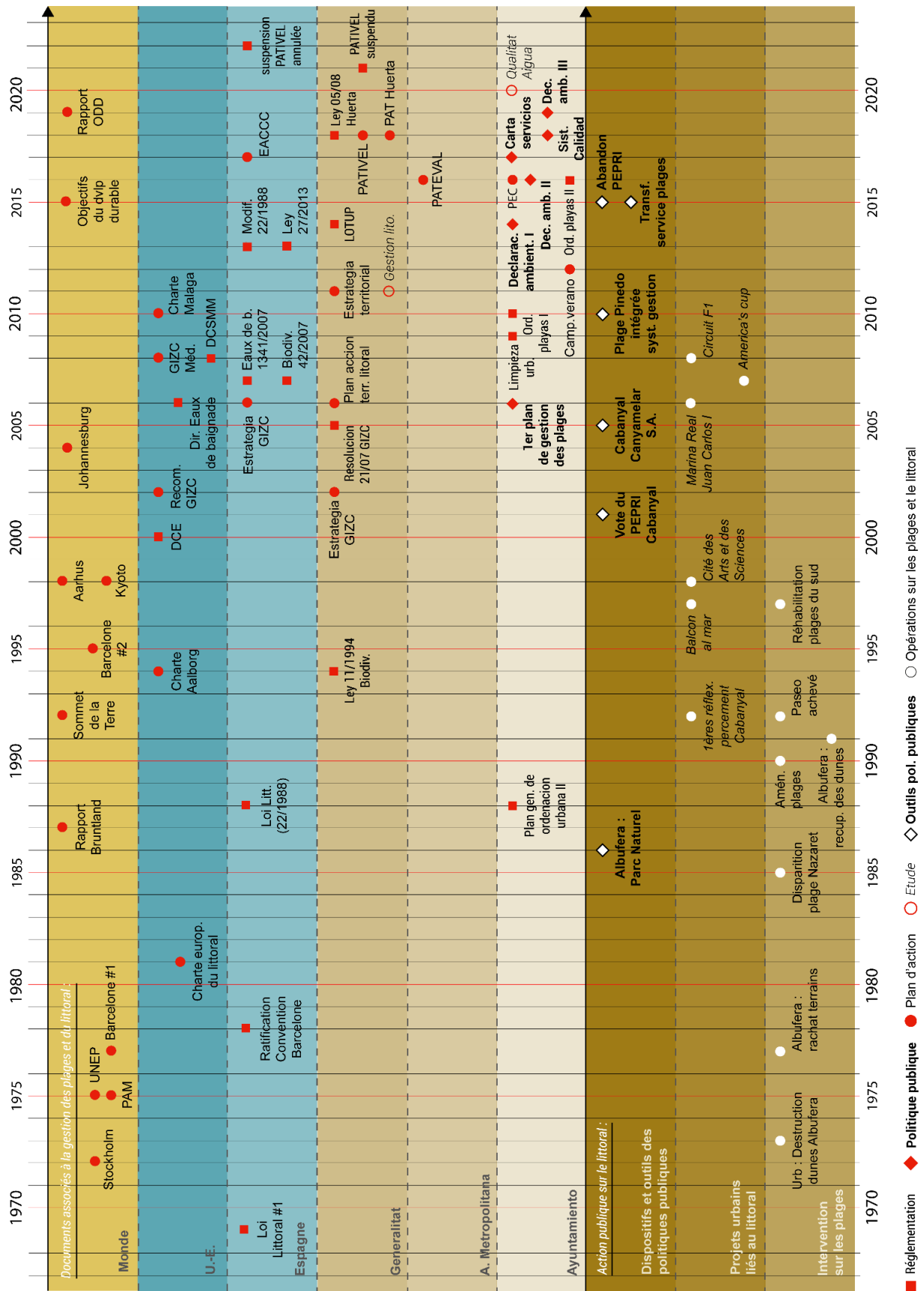


Figure 88: Chronologie des politiques publiques des plages et du littoral à Valence

Les documents produits au niveau de la Généralité semblent traduire une préoccupation relativement précoce en matière de gestion intégrée des espaces côtiers. Dès 2002, un premier plan stratégique consacré à la GIZC est élaboré au niveau de la Communauté Autonome, suivi de près par la résolution du 21/07/2005. Cette dernière instaure une convention entre la Généralité Valencienne et la *Demarcación de Costas* afin de renforcer la coordination entre ces deux institutions, dans la perspective d'une gestion davantage intégrée du littoral. À l'instar du cas barcelonais, ces documents élaborés au niveau de la Généralité précèdent la réponse de l'Espagne (2006) à la Recommandation de l'Union Européenne relative à la GIZC (413/2002/EC). Pourtant, la **Figure 88** montre que cette dynamique s'essouffle rapidement et les documents suivants ne s'inscrivent pas spécifiquement dans la perspective d'une gestion intégrée du littoral. Il s'agit de deux stratégies territoriales (2006, 2011) élaborées en écho aux compétences attribuées aux communautés autonomes sur le littoral par la loi éponyme de 1988.

Dans le même temps les premiers documents produits au niveau de la municipalité apparaissent avec un premier plan de gestion des plages (2006). Sa mise en œuvre semble initier un tournant au niveau municipal en matière de politiques publiques sur le littoral. Ce dernier se confirme au cours de la décennie 2010-2020 sur la base de différentes *Declaración ambiental* qui attestent de l'ambition de la Municipalité de développer une gestion environnementale de son littoral. En lien avec le nombre de documents produits au niveau municipal au cours de cette période, l'attention accordée à la gestion des plages semble se renforcer autour de 2015, à la fois aux niveaux municipal et régional. Sur le plan politique, on assiste à un changement de majorité au sein de la Municipalité et de la Généralité (Petithomme, 2019). À Valence, ce renouvellement se traduit par une restructuration du service dédié à la gestion communale des plages (2015) couplée à la création d'une charte d'engagement relative aux actions mises en œuvre et aux services proposés sur les plages.

Au niveau de la Généralité cette nouvelle ère trouve également son origine dans la LOTUP (*Ley de Ordenación del Territorio, Urbanismo y Paisaje, de la Comunitat Valenciana*) (Ley 5/2014 ; BOE, 231, 23/09/2014). En effet, cette loi procure davantage de poids à la Généralité en matière d'aménagement et d'encadrement sur le littoral, même si les compétences acquises diffèrent de celles obtenues par la Catalogne en 2008 (*Real Decreto, 1387/2008*). Grâce aux compétences nouvellement acquises, la Généralité définit, sous le contrôle de la *Demarcación de Costas*, un nouveau document nommé PATIVEL (*Pla d'Acció Territorial de la Infraestructura Verda del Litoral*, 2016) dont l'incidence est majeure en matière de gestion des plages. À l'instar du PDU SC (2005, 2014), ce document établit un certain nombre de normes et de prescriptions relatives à l'urbanisation du littoral, notamment sur les espaces encore vacants sur le littoral, bien que ces derniers demeurent peu nombreux (Rico-Amoros *et al.*, 2013). Il instaure également de nouvelles modalités de gestion et d'occupation des plages qui s'imposent aux communes littorales, via le Catalogue des plages. La dimension contraignante de ce dernier est remise en cause par de nombreuses communes littorales, notamment Valence dont le territoire communal comprend une grande part du Parc Naturel de l'*Albufera*.

Une première fois suspendu en 2021 par le Tribunal régional (*TSJCV, Sentencia nº 46/2021*), cette suspension est annulée en 2022 par le Tribunal Suprême (*TS, 27/04/2022*) suite à un recours déposé par la Généralité Valencienne (*Recurso de casación nº 4034/2021*).

À la différence des deux autres villes où les institutions métropolitaines se saisissent des problématiques littorales, il apparaît ici qu'un seul document est produit à ce niveau administratif. Il s'agit du PATEVAL (Plan de Acción Territorial Metropolitano de Valencia, 2016) qui porte notamment sur la frange littorale du territoire. Bien qu'il s'inscrive au niveau métropolitain, ce document a été produit par un département spécifique au sein de la Généralité, faute d'une véritable institution métropolitaine malgré son poids économique (Ogáyar, 2016).

Conclusion du Chapitre 6

Le Chapitre 6 révèle que l'aménagement d'espaces dédiés aux loisirs balnéaires s'est accompagné dans un second temps de différentes politiques publiques de gestion. Les frises chronologiques élaborées dans les trois villes rendent compte de cette dynamique. Elles suggèrent également des avancées hétérogènes quant à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des plages et appellent une étude plus approfondie des politiques publiques.

Conclusion de la Partie 2

Les grandes villes côtières constituent des systèmes territoriaux complexes où le littoral joue un rôle clé du fait des multiples activités qui y sont implantées et des fonctions antagonistes qui y cohabitent. Marseille, Barcelone et Valence illustrent bien le fait que la création, l'aménagement et le maintien d'espaces dédiés aux loisirs balnéaires se fait au prix de lourds investissements et que leur entretien constitue encore aujourd'hui un défi pour les pouvoirs publics. Notre analyse du réseau d'acteurs associés à la gestion des plages et la chronologie des politiques publiques déployées sur littoral révèle par ailleurs une gouvernance particulièrement complexe. Tout ceci semble indiquer que la mise en œuvre d'une gestion intégrée des plages est plus complexe dans une grande ville littorale. Ainsi, la présentation de nos trois terrains d'étude interroge la façon dont ces acteurs se représentent la gestion des plages, leur insertion dans cet environnement et si ces derniers parviennent à mettre en application les préceptes de la GIZC.

Partie 3 : Caractériser les systèmes de gestion des plages dans les trois villes étudiées

À Marseille, Barcelone et Valence, trois grandes villes qui ne se sont pas développées grâce aux loisirs balnéaires, le maintien d'espaces récréatifs sur le bord de mer s'est fait au prix de lourds investissements. Aujourd'hui, ces espaces sont soumis à de multiples menaces liées à l'élévation du niveau de la mer, ou aux rejets des eaux usées. Espaces de ressourcement majeurs au sein d'aires urbaines densément peuplées, ces plages sont largement fréquentées. Du fait des pressions qui s'y exercent, l'état de l'art a démontré que leur gestion constitue un véritable défi, souvent appréhendé à travers des réponses sectorielles alors que la GIZC permet une approche globale et systémique des enjeux à considérer. Dans ce contexte, notre recherche se structure autour de deux objectifs de connaissance :

- 1) Définir comment les plages sont gérées dans les trois villes étudiées et ;
- 2) Évaluer une éventuelle progression en direction d'approches davantage intégrées.

Les frises chronologiques présentées dans la partie 2 attestent d'un renforcement de l'attention accordée aux plages et certains cadres institutionnels, tels que le *PGIL (Plan de Gestion Intégrée du Littoral)* de Barcelone, semblent traduire une intention plus marquée de gestion intégrée. Sur la base de ces différents constats, trois protocoles méthodologiques ont été déployés pour approfondir notre analyse :

- En ligne avec James (2000a) et Ariza *et al.* (2010), qui soulignent l'importance d'évaluer les systèmes de gestion à l'œuvre sur les plages afin de pouvoir développer de nouveaux modèles davantage intégrés, nous proposons un protocole méthodologique afin d'analyser l'ensemble des documents relatifs à la gestion des plages et du littoral à Marseille, Barcelone et Valence. L'objectif est d'évaluer la gestion des plages telle qu'elle émerge des documents institutionnels produits au niveau municipal, métropolitain et régional.
- Parce que les articles théoriques relatifs à la GIZC soulignent l'importance de « l'intégrité fonctionnelle » (Chua, 1993 ; Merckelbagh, 2009), qui doit garantir l'articulation des politiques publiques et les programmes d'action mis en œuvre sur le littoral ainsi que la coordination de l'ensemble des acteurs compétents sur la bande côtière (Post & Lundin, 1996), nous proposons une enquête par entretiens semi-directifs auprès de différentes catégories d'acteurs dans l'objectif d'appréhender comment ils se représentent la gestion des plages et leur insertion dans un environnement complexe (Tomlinson *et al.*, 2011).
- Plusieurs travaux démontrant que les attentes et les représentations des usagers varient fortement en fonction de l'environnement des plages (Cervantes *et al.*, 2008 ; Cabezas-Rabadán *et al.*, 2019b) et que dans les grandes villes, ces espaces sont le support de pratiques spécifiques (Breton *et al.*, 1996), nous proposons de mener une enquête de terrain, mêlant observation in situ et enquête par questionnaire destinée à appréhender

les pratiques des usagers et la façon dont ils se représentent la gestion des plages. Cette démarche répond aux recommandations de la GIZC de considérer la société civile et, dans le contexte spécifique de la pandémie de Covid-19, elle vise à tenter une évaluation « sur le vif » de la gestion des plages et du retour à la plage après le confinement généralisé du printemps 2020.

Chapitre 7 : Analyser le contenu des documents liés aux politiques publiques de la plage

Le Chapitre 17 de l'Agenda 21 issu du Sommet de la Terre (1992) établit un certain nombre de lignes directrices en matière de gestion intégrée sur le littoral, commentées et renforcées par plusieurs travaux théoriques. Si les principes qui structurent ce cadre théorique font encore aujourd'hui l'objet d'une unanimité (Objectifs du développement durable, 2017), leur mise en œuvre dépend au niveau local d'une volonté politique, et d'une bonne coordination des acteurs en responsabilité sur le littoral (Merckelbagh, 2009). Se pose alors la question d'appréhender la mise en œuvre de ces principes dans les territoires côtiers. En effet, comment mesurer une éventuelle progression en direction de la gestion intégrée ? Cette question de recherche figure déjà dans les premiers travaux consacrés à la GIZC (Mitchell & Hollick, 1993 ; Kenchington & Crawford, 1993), qui soulignent la nécessité de procéder à une évaluation des politiques publiques et des programmes d'action implantés sur le littoral. En réponse à cette recommandation, il a été décidé d'analyser l'ensemble des documents liés aux politiques publiques des plages dans les trois villes d'étude. En effet, ces documents révèlent les ambitions des pouvoirs publics sur les plages et font état des principales orientations en matière de gestion. Pour ce faire, une analyse de contenu, entendue comme « [l'] ensemble des techniques d'analyse des communications utilisant des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages » (Bardin, 1998) a été mise en œuvre. Ce choix méthodologique nous a conduit à investiguer les protocoles proposés par la littérature scientifique afin d'évaluer ces documents. Après avoir rappelé l'intérêt de procéder à une évaluation des politiques publiques et présenté les principaux objectifs de recherche associés à cette démarche, ce chapitre fait état des différentes démarches méthodologiques dont s'inspire notre analyse.

7.1. Evaluer la progression des systèmes de gestion vers des approches davantage intégrées

Les travaux présentés dans la section 2.2 (Partie 1, Chapitre 2) soulignent les limites des approches sectorielles en matière de gestion et encouragent l'adoption d'approches systémiques (Ariza *et al.*, 2008a, 2012 ; Sardá *et al.*, 2013, 2015 ; Palazón *et al.*, 2016, 2019). Se pose alors la question de la transposition des approches intégrées défendues dans la littérature aux systèmes de gestion mis en œuvre dans nos trois terrains d'étude. En réponse à cette interrogation, nous proposons ici une brève revue de la littérature consacrée à l'évaluation des modes de gestion et à l'analyse des politiques publiques. Sur la base de ce référentiel théorique, les principaux objectifs de recherche associés à notre démarche méthodologique sont ensuite présentés.

a) *Évaluer les systèmes de gestion, un prérequis indispensable au développement d'une gestion intégrée*

L'un des objectifs de notre recherche est d'analyser la gestion des plages dans les grandes villes et de définir si les politiques publiques mises en œuvre sur ces espaces traduisent une approche intégrée. Pour atteindre cet objectif, il est pertinent de s'appuyer sur les travaux de James (2000b), qui démontrent que la conception de protocoles d'évaluation efficaces des politiques publiques est une des exigences de la gestion intégrée du littoral et des plages. En effet, l'approche systémique qu'il défend (James 2000a, b) peut être entravée par des processus de planification inefficaces et la mauvaise organisation de la gestion. Ce constat appelle alors une meilleure connaissance des politiques publiques et implique d'évaluer les systèmes de gestion mis en œuvre sur les plages afin de renforcer leur efficacité.

Burbridge (1997) montre que l'un des premiers moyens d'observer une progression vers la GIZC est de considérer l'ensemble des documents qui font état des politiques publiques, des plans et des stratégies mis en œuvre sur le littoral. Un constat partagé par James (2000a) qui considère que l'analyse des réglementations et des plans stratégiques constitue une première étape pour définir comment ces différents documents peuvent se coordonner et aboutir finalement à des politiques publiques davantage intégrées. Afin de procéder à l'évaluation de ces documents, Burbridge (1997) défend l'idée que la progression vers la GIZC peut seulement être évaluée à travers une approche systémique où les interrelations entre facteurs humains, environnementaux et économiques sont considérées. Il recommande par ailleurs de prêter attention au contexte au sein duquel est évaluée cette progression vers la GIZC : le niveau administratif considéré et son articulation avec les autres niveaux. Afin de mener à bien cette évaluation systémique et d'observer une éventuelle progression vers une gestion davantage intégrée, plusieurs articles théoriques sur la GIZC encouragent l'utilisation d'indicateurs (Mitchell & Hollick, 1993). Ces derniers doivent rendre compte de la performance des systèmes de gestion.

Parmi les articles parus sur ce registre, certains soulignent la nécessité de développer de nouveaux outils de gestion davantage intégrés tels que le EMSB (*Environmental Management System for Beaches*) (Ariza *et al.*, 2008b) ou l'EBMS-Beaches (*Ecosystem Based Management System for Beaches*) (Sardá *et al.*, 2013, 2015). Ils démontrent que la mise en œuvre de ces modèles implique une évaluation de la qualité globale des plages et de leur gestion à travers des indicateurs intégrés tels que le BQI (*Beach Quality Index*) (Ariza *et al.*, 2010). Les auteurs exposent également les deux raisons qui motivent cette évaluation : appréhender les systèmes de gestion mis en œuvre afin de cerner leurs limites, et effectuer un suivi de l'efficacité des modèles qu'ils proposent. Cette idée d'évaluation de la qualité globale des plages et de leur gestion est ensuite reprise dans de nombreux articles (Ariza *et al.*, 2011, 2012b ; Lucrezi *et al.*, 2016 ; Semeoshenkova *et al.*, 2017b ; Palazón *et al.*, 2019), qui proposent des indicateurs pour évaluer l'incidence des systèmes de gestion sur la qualité globale des plages et non pour réaliser une analyse de contenu des documents liés aux politiques publiques de gestion. Le seul article (Ariza *et al.*, 2011) qui s'intéresse à ces documents traite

de façon quasi-exclusive du cadre réglementaire et très peu des autres documents qui interviennent dans la gestion des plages (politiques publiques locales, plans stratégiques et études).

En lien avec les recommandations précédemment mentionnées (Mitchell & Hollick, 1993 ; Burbridge, 1997 ; James, 2000a, b), nous proposons donc de recourir à la démarche par indicateurs afin de proposer une évaluation et une analyse intégrée de l'ensemble des documents liés à la gestion des plages à Marseille, Barcelone et Valence. Pour concevoir et mener cette analyse, la littérature scientifique consacrée à l'analyse des politiques publiques a été considérée. Il apparaît que ce sont majoritairement des auteurs issus des sciences politiques et économiques qui se sont saisis de cette question (Dupuy & Pollard, 2012 ; Givord, 2014 ; Grégoir, 2014 ; Wasmer, 2014 ; Douillet, 2015 ; Bozio, 2018) et qu'ils cherchent avant tout à évaluer la dimension économique des politiques publiques. Néanmoins, plusieurs éléments figurant dans leurs travaux font écho aux lignes directrices de la GIZC (Kenchington & Crawford, 1993 ; Vallega, 1993, 1999 ; Post & Lundin, 1996 ; Cicin-Sain & Knecht, 1998) et méritent d'être considérés dans notre analyse des documents liés aux politiques publiques des plages. En effet, ils soulignent que l'efficacité des politiques publiques doit être évaluée dans un contexte de restriction budgétaire généralisée (Grégoir, 2014 ; Duran *et al.*, 2018). Ils montrent également que l'évaluation des politiques publiques contribue à les rendre intelligibles pour les acteurs sociaux, dans un contexte où la société civile exige davantage de transparence, et à disposer d'une connaissance partagée de l'action publique (Duran *et al.*, 2018). Enfin, la nécessaire évaluation des politiques publiques à différents niveaux de gouvernance est également pointée par certains auteurs (Douillet, 2015).

b) Une évaluation des politiques publiques basée sur quatre objectifs de connaissance

Notre analyse des différents documents liés à la gestion des plages à Marseille, Barcelone et Valence est motivée par quatre objectifs de recherche. De façon générale, nous cherchons à définir comment les plages sont gérées dans les trois villes étudiées et à observer si les systèmes de gestion mis en œuvre font écho aux grands principes de la GIZC.

1) En lien avec l'approche systémique proposée par James (2000a, b) et reprise dans de nombreux travaux consacrés à la gestion intégrée des plages (Ariza *et al.*, 2008a,b ; 2010, 2011, 2012b; Sardá *et al.*, 2013, 2015 ; Lozoya *et al.*, 2014 ; Palazón *et al.*, 2016, 2019 ; Lucrezi *et al.*, 2016 ; Semeoshenkova *et al.*, 2017b), ce travail doit établir si les documents liés à la gestion des plages de Marseille, Barcelone et Valence reposent sur une approche systémique ou s'en inspirent. En ce sens, cet objectif de recherche fait écho au modèle d'évaluation proposé par Burbridge (1997) où le recours à des approches systémiques fait l'objet d'une attention particulière.

2) James (2000a) estime que l'ancrage d'une gestion intégrée passe par la définition d'un « cadre politique efficace », celui-ci affectant ensuite l'ensemble des autres paramètres qui interviennent dans la gestion des plages : cadre législatif et réglementaire, politiques

publiques locales, documents stratégiques. Dans cet article, il reprend l'idée que la définition de ce cadre repose sur la création de mécanismes de coordination entre les acteurs compétents (Kenchington & Crawford, 1993) et entre les documents de gestion (Vallega, 1993), permettant ainsi une complémentarité des politiques publiques sur le littoral (Chua, 1993 ; Merckelbagh, 2009). Plusieurs de nos objectifs de recherche sont associés à ce second point. Tout d'abord, l'analyse doit révéler si les documents font part de mécanismes de coordination entre les différents acteurs en responsabilité sur le littoral. La section 6.2 (Chapitre 6, Section 2) a d'ores et déjà présenté l'apparition des documents au cours du temps et a montré que ces derniers ont été élaborés à différents niveaux administratifs (Région, Métropole et Ville, notamment). L'analyse du contenu de ces documents doit permettre d'observer si leur répartition dans le temps répond à une logique spécifique et d'évaluer une éventuelle progression en direction d'une gestion intégrée des plages. Enfin, l'analyse vise également à vérifier l'existence d'une articulation entre les documents élaborés à différents niveaux administratifs.

3) Notre troisième objectif de recherche concerne les interactions ville-plage. En comparaison avec d'autres types de plages, il a été démontré que les plages des grandes villes font face à des pressions plus importantes, que ce soit sur le plan biophysique ou social rendant leur gouvernance et leur gestion plus complexe (Bombana *et al.*, 2016). Les auteurs qui se sont intéressés à la gestion intégrée des plages dans les grandes villes ont également souligné les nombreuses interactions entre les plages et la ville (Tomlinson *et al.*, 2011 ; Yu *et al.*, 2016). Par ailleurs, il est admis que la mise en œuvre de la GIZC implique de considérer les liens que le système étudié, ici les plages, entretient avec son environnement externe (Vallega, 1999). Notre analyse doit donc permettre d'évaluer si ces interactions sont prises en compte dans les documents ainsi que les réponses proposées par les gestionnaires. En d'autres termes, il s'agit de répondre aux questions suivantes : comment l'influence de la ville sur la qualité environnementale de la plage (Marshall *et al.*, 2014 ; Manning *et al.*, 2019 ; Toubiana *et al.*, 2021) et sur les pratiques sociales des usagers (Breton *et al.*, 1996 ; Montaner, 2006) est-elle encadrée ? Ces documents témoignent-ils d'une réflexion sur l'équité d'accès aux plages (Kim & Nicholls, 2016 ; Kim *et al.*, 2019) ou sur l'influence de la plage sur le front de mer (Magarotto *et al.*, 2016 ; 2019 ; Chica-Olmo *et al.*, 2020) ? L'intégration des interactions ville-plage implique un changement d'échelle et cette évaluation doit permettre d'observer si celui-ci s'opère dans les trois villes étudiées.

4) Dans un contexte où les exigences de la société civile en matière de participation à la construction des politiques publiques tendent à se renforcer (Duran, 2018), l'analyse du contenu des documents répond aussi à l'objectif d'évaluer la place accordée à la société civile et à ses représentants. La littérature souligne en effet l'importance de considérer l'avis des usagers afin d'améliorer la gestion des plages (Villares, 2006 ; Roca & Villares, 2008). Il s'agit ainsi d'observer si les documents collectés font référence à des processus de co-construction

des politiques publiques ou à des dispositifs permettant l'intégration de la société civile ainsi que la prise en compte de l'avis des usagers des plages.

7.2. Une analyse menée à l'aide d'indicateurs intégrés

Comment analyser les politiques publiques des plages dans une grande ville ? Afin de répondre à cette question et aux quatre objectifs de recherche précédemment exposés, nous proposons ici une démarche spécifique à nos trois terrains d'étude. Celle-ci doit notamment permettre d'évaluer si les pouvoirs publics recourent à des approches systémiques (James, 2000a, b ; Micaleff & Williams, 2002), si les interactions ville-plage sont considérées (Tomlinson *et al.*, 2011 ; Yu *et al.*, 2016) et si les acteurs compétents sur les plages et le littoral tendent à se coordonner (Bombana *et al.*, 2016 ; Sauer *et al.*, 2021). Après avoir défini les paramètres relatifs à la collecte des documents, cette section fait état du protocole méthodologique déployé afin de procéder à l'analyse de contenu des documents.

a) Présentation des documents collectés et identification des niveaux administratifs considérés

Pour analyser la gestion intégrée du littoral, Burbridge (1997) considère qu'il convient de distinguer deux types d'évaluation : celles qui cherchent à définir si des programmes de GIZC sont déployés par les pouvoirs publics et celles qui évaluent leur performance. Cependant, dans les deux cas, Burbridge (1997) ne considère que des programmes de GIZC ou des documents présentés comme tels. En nous inspirant du travail de Yu *et al.* (2016), nous avons choisi de procéder plus largement et de collecter l'ensemble des documents liés à la gestion des plages dans les trois villes. Ces derniers se répartissent en quatre grandes catégories de documents :

1) Les réglementations : Elles sont ici entendues comme « *un ensemble de textes réglementaires, comportant un certain nombre d'impératifs juridiques, obligations de faire ou de ne pas faire, habilitations octroyées à des autorités, qui ont vocation à s'appliquer à un ensemble de destinataires* » (Ricci, 2014). Cette catégorie renvoie notamment à l'ensemble des documents qui encadrent les activités permises sur les plages et leurs abords ainsi que l'implantation d'activités économiques sur le domaine public maritime.

2) Les politiques publiques locales : Pouvant à la fois être un document et / ou un processus (Turgeon & Savard, 2012), les politiques publiques sont difficiles à définir. Pour Nyeck (2014), les politiques publiques désignent à la fois « *un document élaboré par les acteurs gouvernementaux pour présenter leur vision d'un enjeu susceptible d'une action publique* » mais aussi « *un processus au cours duquel les élus politiques décident d'une action publique sur un enjeu pour lequel certains décideurs publics, gouvernementaux ou non, exigent une action* ». Afin de synthétiser sa pensée, il défend l'idée que les politiques publiques constituent « *des actions spécifiques interreliées et officielles, annoncées ou entreprises à un moment donné par une autorité étatique légitime, au niveau local, national ou international et orientées vers la résolution d'un problème public* ». En lien avec cette définition, nous plaçons dans cette catégorie les documents qui attestent d'un processus politique au niveau

municipal, métropolitain ou régional qui a pour finalité de modifier les systèmes de gestion des plages et du littoral.

3) Les plans stratégiques : Également nommée « plans d'actions », cette catégorie renvoie aux documents qui établissent des lignes directrices ou des orientations en matière de gestion et d'aménagements sur les plages et le littoral. Parfois adossés à une politique publique (Duran, 2018), ces documents n'ont pas de portée normative. Élaborés à la fois par les pouvoirs publics à différents niveaux administratifs ou par des structures parapubliques, telles que les agences d'urbanisme, leur rôle est de guider, sinon orienter les actions des pouvoirs publics.

4) Les études : Cette dernière catégorie désigne les documents, souvent élaborés par des structures parapubliques, des cabinets de conseil ou encore des chercheurs, qui dressent un état des lieux sur une thématique donnée à l'instar de la fréquentation des plages ou la qualité des eaux de baignade. En théorie, les orientations des plans stratégiques et les décisions prises par les pouvoirs publics sont notamment guidées par les résultats de ces études. De même, ces études peuvent être commandées par des orientations de politiques publiques.

La sous-partie 6.2 (Chapitre 6, Section 2) a montré que dans les trois villes étudiées, les plages ont fait l'objet d'une attention particulière en matière d'aménagement et de gestion à partir des années 1960. L'un des objectifs de notre analyse est d'appréhender l'évolution des politiques publiques mises en œuvre sur les plages et de répondre à plusieurs questions. Les différents documents collectés révèlent-ils une articulation des politiques publiques ? Au contraire, le contenu de ces différents documents reflète-t-il des ruptures en matière de gestion sur les plages ? Afin de répondre à ces questions, l'analyse a donc porté sur les documents liés à la gestion des plages élaborés entre 1965 et 2021. En lien avec la section 6.1. (Chapitre 6, Partie 2) où la répartition des compétences entre les différents niveaux de gouvernance a été présentée, quatre niveaux administratifs ont été considérés pour l'identification et la collecte de données :

- La Région / Communauté autonome ;
- Le Département / la Province ;
- L'aire métropolitaine
- La municipalité.

En effet, l'évaluation de la progression vers la gestion intégrée implique de considérer le contexte institutionnel à différents niveaux de gouvernance (Burbridge, 1997) et les écrits théoriques relatifs à la GIZC insistent sur la nécessité d'analyser l'articulation des politiques publiques entre les administrations compétentes sur le littoral (Kenchington & Crawford, 1993 ; Post & Lundin, 1996 ; Vallega, 1999). Par ailleurs, Alves *et al.* (2013) ont montré que l'analyse de la progression vers la GIZC des politiques publiques requiert d'étudier à la fois le contexte politique national et communautaire. En ce sens, bien qu'elles ne soient pas directement intégrées à cette analyse, les politiques publiques établies au niveau national et communautaire doivent être convoquées lors de l'analyse des documents collectés au niveau infranational. Ainsi, plusieurs sources ont été utilisées afin de mener à bien cette collecte : les

sites internet et les archives des différentes institutions considérées ainsi que les sites internet et les archives des agences d'urbanismes. Ce corpus obtenu a également été complété lors des entretiens semi-directifs. Les documents ont été recueillis sous la forme de fichiers au format PDF. Ces derniers ont ensuite fait l'objet d'une analyse de contenu.

b) Des documents étudiés à l'aide d'une grille d'analyse basée sur des indicateurs

Afin de répondre aux quatre objectifs de recherche, il a été décidé d'analyser les documents collectés à l'aide d'une série d'indicateurs définis à partir de différents travaux scientifiques publiés. Les indicateurs retenus ont ensuite été rassemblés dans une grille d'analyse de contenu. Le recours à des indicateurs est motivé par Pickaver *et al.* (2004) qui ont démontré que ces derniers « *donnent une vue simplifiée d'un phénomène plus complexe ou fournissent des informations sur une tendance ou un événement qui ne peut être observé directement. Les indicateurs sont couramment utilisés comme outils de gestion pour définir la nature et l'ampleur des problèmes, fixer des objectifs pour les résoudre et suivre les progrès accomplis vers ces objectifs* ». Cette recommandation a guidé différents travaux relatifs à la gestion des plages (Ehler, 2003 ; Pickaver *et al.*, 2004 ; Ariza *et al.*, 2010 ; Alves *et al.*, 2013) et ces articles constituent le socle du protocole méthodologique que nous avons mis en œuvre.

Ehler (2003) et Alves *et al.* (2013) estiment que les indicateurs favorisent une gestion adaptative du littoral en permettant aux gestionnaires d'améliorer leurs pratiques de gestion. Néanmoins, Ehler (2003) considère que la performance des systèmes de gestion est parfois mesurée avec de mauvais indicateurs, à l'instar du nombre d'investissements déployés sur le littoral. En réponse à ce constat, il propose une série d'indicateurs destinés à appréhender la progression des politiques publiques vers une gestion intégrée du littoral. Une partie des indicateurs présentés dans cet article, tels que la qualité des eaux de baignade, l'accessibilité, la qualité environnementale, la prise en compte des risques côtiers ou le développement économique ont été intégrés à notre analyse. Ces différents indicateurs représentent des objectifs à atteindre en matière de gestion, néanmoins, les auteurs n'expliquent pas clairement comment la progression vers ces objectifs est évaluée.

Dans le prolongement de cet article, Pickaver *et al.* (2004) proposent de diviser l'ensemble des lignes directrices qui structurent la GIZC (Chapitre 17, Agenda 21, 1992) en 26 « actions », qui font figure d'indicateurs. Ces derniers ont été partiellement repris afin d'analyser les documents (**Tableau 7**). Afin de concevoir cette série d'indicateurs, le BQI (Beach Quality Index) développé par Ariza *et al.* (2010) a également été considéré. Bien que ces auteurs s'intéressent à la qualité globale des plages et non aux documents liés à leur gestion, ils emploient dans cet article des indicateurs qui permettent, une fois compilés, d'observer si la gestion des plages s'inscrit dans une approche systémique. Par ailleurs, ces indicateurs sont issus d'une large revue de la littérature consacrée à la gestion des plages, que ce soit en matière de pratiques récréatives, d'accessibilité, d'aménagements touristiques, de dynamique sédimentaire, de risques côtiers ou encore de labellisation et d'évaluation de la qualité. Nous avons donc choisi d'exploiter en les adaptant les indicateurs déployés dans ces

trois articles (Ehler, 2003 ; Pickaver *et al.*, 2004 ; Ariza *et al.*, 2010), que nous présentons dans le **Tableau 7** où les trois composantes du système plage (James, 2000a) sont déclinées en thématiques, elles-mêmes déclinées en items. À ces trois composantes ont été ajoutées les interactions ville-plage. En écho aux principes énoncés par Cicin-Sain & Knecht (1998) et Vallega (1999), l'ajout de cette quatrième composante correspond à l'objectif de définir si les interactions ville-plage (Tomlinson *et al.*, 2011 ; Yu *et al.*, 2016) sont intégrées aux documents collectés.

Composantes	Thématiques	Items
Biophysique	Biophysique	Paysage
		Qu. environnementale
		Qu. Eau de baignade
	Risques côtiers	Erosion
		Autres risques
Social	Usages	Fréquentation
		Pratiques sociales
	Encadrement	Sécurité
		Sûreté
	Accessibilité	Accessibilité
Transports publics		
Gestion	Intervention	Aménagement
		Coûts
		Equipements
		Act. Économiques
	Image	Tourisme
		Marketing
	Coordination	Autres Documents
		Benchmarking
		Autres Acteurs
	Communication	Communication
		Concertation
	Notions	Gestion env.
		Gestion intégrée
Insertion	Insertion territoriale	Abords immédiats
		Ville

Tableau 7: Présentation des items considérés afin d'analyser le contenu des documents collectés

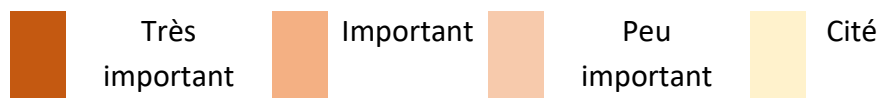
Dans la grille d'analyse proposée par Pickaver *et al.* (2004), seules deux modalités de réponses sont proposées : « Oui » et « Non ». Cette méthode permet de dresser un état des lieux, mais elle ne permet pas de mesurer l'importance accordée à chacune des 26 « actions » dans les documents considérés. Afin de pallier cette limite, notre protocole méthodologique a été adaptée sur la base du travail de Henocque (2003) qui propose d'attribuer une valeur comprise entre 0 et 3 à une série d'indicateurs afin de mesurer plus finement les progrès

réalisés en matière de gestion. Cette approche se retrouve dans le travail de Alves *et al.*, 2013 qui porte sur l'évaluation de la stratégie de GIZC élaborée par le Portugal. Les pouvoirs publics ont élaboré des indicateurs qui peuvent être évalués à travers différentes réponses : « *Non commencé* », « *Commencé* », « *En cours* », « *Achévé* », afin de mesurer leur progression en direction d'une gestion davantage intégrée du littoral. Ces différents protocoles méthodologiques nous ont conduit à élaborer une grille d'évaluation basée sur des indicateurs auxquels sont associées plusieurs modalités de réponse.

Pour chaque terrain d'étude, une même grille a été appliquée. Celle-ci a été élaborée comme suit :

- en ligne figurent les documents collectés et analysés ;
- en colonne se trouvent les 26 indicateurs, ici appelés items, utilisés afin d'analyser les documents. La date de publication, le type de document, la source ainsi que le niveau administratif auquel ils sont rattachés sont également précisés en colonnes.

Cette grille d'analyse a été mise en forme sur un tableur Excel et a été utilisée de la façon suivante. Dès lors qu'un item est évoqué dans un document, une croix est renseignée dans le tableau. Afin d'évaluer l'importance accordée à cet item, quatre codes couleur ont été définis selon la graduation suivante :



Il est admis que l'attribution de telles valeurs repose sur une démarche subjective et renvoie à une limite déjà identifiée par Lucrezi *et al.*, 2016 : « *Les évaluations intégrées présentent des limites. Elles tendent à se caractériser par un certain degré de subjectivité dans l'analyse des différentes fonctions de la plage, ce qui n'est pas facile à éviter* ». Face à cette limite, nous exposons ici la façon dont ces quatre couleurs ont été attribuées au cours de notre analyse. Si un item est seulement cité au sein du document afin d'expliquer un phénomène (l'influence du paysage sur les dynamiques de fréquentation par exemple), il se voit attribuer la couleur la plus claire (l'item n'est que « cité » dans le document). À l'inverse, si un item est analysé et que le document considéré atteste d'une volonté de résoudre les problématiques qui y sont associées (à l'image d'une réflexion intégrée sur l'accessibilité des plages mobilisant à la fois les transports en commun, la morphologie de la ville et des variables socio-démographiques), alors la couleur la plus foncée lui est assignée (l'item fait l'objet d'un traitement « Très important » dans le document). L'attribution de ce code couleur est ensuite modulée en fonction de la place accordée aux différents items traités au sein de chacun des documents. Ce procédé permet ainsi d'identifier les items qui reçoivent le plus d'attention en fonction des terrains d'étude, des périodes ou des niveaux administratifs considérés (**Tableau 8**).

titre du document	Type de document	Auteur / Origine	année	Niveau géo.	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2	E1	E2
Enquête : Littoral de la P	étude	AGAM	1968	Ville de Marseille		X	X	X		X	X			X	X
La pollution de la plage	étude	AGAM	1969	Ville de Marseille		X	X			X					X
Quelques éléments conc	étude	AGAM	1989	Ville de Marseille										X	
L'anse des Catalans (réfl	étude	AGAM	1991	Ville de Marseille	X									X	
Marseille les plages du F	étude	AGAM	2001	Ville de Marseille						X	X				
Port de la Pointe Rouge	étude	AGAM	2002	Ville de Marseille	X						X				
Le plan de gestion de la r	Plan stratégique	qualité de vie	2006	Ville de Marseille		X				X					
Délibération relative à l'	Politique publique	lle de Marsei	2010	Ville de Marseille	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Délibération relative au	Politique publique	lle de Marsei	2010	Ville de Marseille	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Délibération relative à l'	Politique publique	lle de Marsei	2011	Ville de Marseille		X	X					X	X	X	X

Tableau 8: Extrait non-exhaustif du tableau Excel utilisé pour analyser les documents collectés sur Marseille

Les colonnes codées A1, A2, etc. correspondent aux items.

Une fois la grille d'analyse (**Tableau 8**) complétée pour les trois villes, il a été décidé de calculer la valeur relative de chacun des items. Pour ce faire, une seconde grille a été générée sur Excel pour chacune des trois villes. Ce tableau est structuré de la façon suivante :

- En ligne se trouvent les 26 indicateurs utilisés, ainsi que les thématiques et les composantes auxquelles ils sont rattachés ;
- Les quatre couleurs utilisées pour analyser les documents figurent en colonne, ainsi que le nombre total de fois que chaque item a été cité (T).

Composantes	Thématiques	Items	MRS								T	% MRS
Biophysique	Biophysique (A)	Paysage (A1)	3	7,9	2	5,3	0	0,0	6	15,8	11	28,9
		Qualité environnementale (A2)	9	23,7	2	5,3	8	21,1	4	10,5	23	60,5
		Qualité des eaux de baignade (A3)	10	26,3	4	10,5	5	13,2	1	2,6	20	52,6
	Risques côtiers (B)	Erosion (B1)	3	7,9	7	18,4	2	5,3	3	7,9	15	39,5
		Autres risques (B2)	3	7,9	4	10,5	3	7,9	4	10,5	14	36,8
Gestion	Usages (C)	Fréquentation (C1)	2	5,3	3	7,9	1	2,6	12	31,6	18	47,4
		Pratiques sociales (C2)	2	5,3	7	18,4	3	7,9	7	18,4	19	50,0
	Encadrement (D)	Sûreté (D1)	2	5,3	1	2,6	1	2,6	3	7,9	7	18,4
		Sécurité (D2)	2	5,3	2	5,3	2	5,3	1	2,6	7	18,4
	Accessibilité (E)	Accessibilité globale (E1)	5	13,2	5	13,2	4	10,5	5	13,2	19	50,0
		Transports (E2)	8	21,1	1	2,6	1	2,6	5	13,2	15	39,5
Gestion	Intervention des pouvoirs publics (F)	Aménagement / Projet (F1)	5	13,2	1	2,6	3	7,9	4	10,5	13	34,2
		Coûts (F2)	2	5,3	6	15,8	3	7,9	2	5,3	13	34,2
		Equipements (F3)	4	10,5	7	18,4	3	7,9	1	2,6	15	39,5
		Activités économiques (F4)	1	2,6	4	10,5	3	7,9	4	10,5	12	31,6
	Attractivité (G)	Tourisme (G1)	6	15,8	4	10,5	2	5,3	4	10,5	16	42,1
		Marketing urbain (G2)	2	5,3	5	13,2	1	2,6	5	13,2	13	34,2
	Coordination (H)	Autres documents (H1)	4	10,5	7	18,4	4	10,5	2	5,3	17	44,7
		Bench Marking (H2)	2	5,3	0	0,0	1	2,6	1	2,6	4	10,5
		Autres acteurs (H3)	11	28,9	5	13,2	2	5,3	0	0,0	18	47,4
	Communication (I)	Information aux usagers (I1)	3	7,9	0	0,0	1	2,6	6	15,8	10	26,3
		Concertation (I2)	1	2,6	1	2,6	0	0,0	4	10,5	6	15,8
	Concepts (J)	Gestion environnementale (J1)	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
		Gestion intégrée (J2)	0	0,0	1	2,6	0	0,0	1	2,6	2	5,3
Ville-Plage	Interactions (K)	Front de mer (K1)	1	2,6	4	10,5	1	2,6	7	18,4	13	34,2
		A l'échelle de la ville (K2)	0	0,0	3	7,9	6	15,8	5	13,2	14	36,8

Tableau 9: Poids relatif de chacun des items dans les documents collectés (Ici, à Marseille)

Pour chacun des 26 items, la valeur relative de chaque code couleur a été calculée par rapport au nombre total de documents. Afin de calculer le nombre total de fois qu'un item est cité, les valeurs brutes associées à chaque code couleur ont été additionnées (**Tableau 9, colonne T**). À partir de cette addition, la valeur relative de ce total a ensuite été calculée (**Tableau 9, colonne % MRS**).

Pour illustrer notre démarche, il est possible de prendre en exemple l'une des lignes du tableau. Si l'on considère la qualité des eaux de baignade à Marseille (Item A3), il s'agit d'un item « très important » dans 10 documents, « important » dans 4 documents, « peu important » dans 5 documents, et « cité » dans 2 documents. L'addition de ces valeurs brutes figure dans la colonne T (valeur = 20), tandis que la colonne %MRS fournit le poids relatif de cette somme par rapport au nombre total de documents collectés sur la ville, qui est de 38 à Marseille (valeur brute/ensemble des documents collectés*100). Le poids relatif de chaque code couleur a été calculé selon le même principe. Grâce à ces calculs, il est possible d'obtenir des résultats utiles au regard des objectifs de connaissance définis en amont. L'utilisation des pourcentages permet d'observer les items les plus fréquemment cités ainsi que l'importance qui leur est accordée au sein des documents.

Afin d'éclairer et de restituer les résultats obtenus à l'aide de cette grille, des segments de texte ont également été identifiés dans chaque corpus et répertoriés dans un tableur Excel distinct pour chaque ville. Ce travail a permis d'illustrer concrètement les résultats obtenus à l'aide de la grille d'analyse. Sur la base de cette double approche, l'évolution des systèmes de gestion dans le temps peut être appréhendée, ce qui permet d'observer si les documents collectés attestent d'une progression en direction d'une gestion intégrée des plages. L'emploi d'une grille distincte pour chaque terrain d'étude, constitue également une opportunité de comparer les trajectoires des trois villes en matière de politiques publiques.

Conclusion du Chapitre 7

En accord avec les travaux théoriques (Mitchell & Hollick, 1993 ; Kenchington & Crawford, 1993) qui recommandent d'évaluer les progrès en direction d'une gestion davantage intégrée du littoral, ce septième chapitre expose l'intérêt d'analyser le contenu des documents associés à la gestion des plages dans nos trois terrains d'étude. En s'inspirant de travaux dédiés à l'évaluation des programmes de GIZC (Burbridge, 1997 ; Ehler, 2003 ; Pickaver *et al.*, 2004) ou de la qualité globale des plages (Ariza *et al.*, 2010), il présente le protocole méthodologique élaboré pour répondre à nos quatre objectifs de recherche. À l'aide des 26 indicateurs issus des lignes directrices de la GIZC, cette analyse doit révéler si les villes étudiées s'orientent vers une gestion intégrée des plages et si les interactions ville-plage sont prises en compte parmi les orientations retenues par les pouvoirs publics.

Chapitre 8 : Appréhender les discours et les représentations associés à la gestion des plages

Aujourd'hui, les plages font face à de multiples défis : forte fréquentation (Da Silva *et al.*, 2007), hausse des exigences en matière de qualité des eaux de baignade (Hynes *et al.*, 2013), multiplication des impacts liés au changement climatique (Menezes & Klein, 2006 ; Burger *et al.*, 2017), hausse des exigences en matière de prise en compte de l'avis des usagers (Morgan, 1999 ; Roca *et al.*, 2009 ; Vaz *et al.*, 2009), essoufflement des collectivités pour gérer ces espaces, entraînant une montée en puissance des acteurs privés (Zielinski *et al.*, 2019). Ces défis et ces pressions s'exercent dans un contexte où les ressources économiques des collectivités sont particulièrement limitées en France (Duran, 2018) et en Espagne (Baron, Loyer, 2015). Si la GIZC est présentée comme une réponse globale permettant de traiter ces problèmes à travers une approche holistique et systémique, ces derniers interrogent les réponses, mais aussi les représentations, des différents acteurs associés à la gestion des plages. Leurs discours révèlent-ils une volonté d'aller vers une gestion intégrée des plages ? Comment se représentent-ils l'insertion des plages dans une grande ville ?

Afin de répondre à ces questions, une enquête par entretiens semi-directifs a été mise en œuvre auprès de différentes catégories d'acteurs. Le présent chapitre relate le protocole méthodologique mis en application afin de conduire ces entretiens. Ici, les représentations sont entendues comme « [la] forme que prend dans l'intellect une idée, un phénomène, un objet, un espace » (Brunet, 1992). Afin d'écartier toute confusion, nous travaillons ici sur les représentations individuelles des acteurs, entendues comme : « le produit d'un itinéraire de vie, d'une vision du monde singulière, d'un être au monde » (Lévy & Lussault, 2013).

8.1. Intégrer les différents acteurs associés aux plages et à leur gestion

Curieusement, la revue de la littérature scientifique présentée en Partie 1 a révélé que les acteurs compétents sur les plages étaient peu intégrés aux différents travaux de recherche portant sur la gestion des plages. Alors que la majorité des articles de science appliquée défendent l'idée que leurs résultats sont de nature à orienter les pratiques des gestionnaires, ces derniers ne sont le plus souvent pas consultés, considérés ou associés à la recherche. Cette absence de dialogue a été identifiée comme l'un des freins à la mise en œuvre d'une gestion intégrée du littoral par plusieurs auteurs (Beatley *et al.*, 2002 ; Shipman & Stojanovic, 2007). Cette mise en garde nous conduit à démontrer la pertinence de considérer les représentations de l'ensemble des acteurs associés à la gestion des plages au regard de leurs compétences et de leurs activités. Afin d'appréhender les positions de ces acteurs, nous proposons une rapide revue des travaux développés en ce sens (Ariza *et al.*, 2008b ; Tomlinson *et al.*, 2011 ; Palazón *et al.*, 2016). Pour clarifier notre démarche, les principaux objectifs de recherche associés à ce protocole méthodologique sont également exposés.

a) Une démarche méthodologique relativement peu éprouvée

Les travaux théoriques qui ont contribué à définir la GIZC (Chua, 1993 ; Vallega, 1993, 1999 ; Kenchington & Crawford, 1996 ; Cicin-Sain & Knecht, 1998) ont établi différents critères permettant d'aboutir à une gestion intégrée du littoral. Parmi ceux-ci, figurent la nécessité d'intégrer l'ensemble des composantes du système considéré ainsi que les différents acteurs en responsabilité sur le littoral. À cet endroit, ils défendent l'idée que l'intégration implique la création de mécanismes de coordination entre ces acteurs et les divers documents réglementaires ou plans d'action liés à la gestion du littoral. Enfin, ils soulignent l'importance d'appréhender le système étudié à différents niveaux et à différentes échelles car d'une part les processus biophysiques ne suivent pas les découpages administratifs, et d'autre part la séparation des compétences entre acteurs nuit à la gestion du littoral. En conséquence, certains écrits plus tardifs (Cicin-Sain & Knecht, 1998 ; Vallega, 1999), insistent sur l'importance d'intégrer aux cadres de gestion existants ou en cours de développement les interactions entre le système considéré et son environnement, notamment afin de gagner en cohérence.

Chacun de ces principes de GIZC précédemment évoqués, renvoie aux responsabilités et aux compétences des acteurs liés à la gestion des plages. Dans de nombreux cas, les travaux de recherche appliquée identifiées dans la Partie 1 défendent l'idée que leurs résultats permettent d'influencer les pratiques des gestionnaires, et certains auteurs développent des outils qui leur sont spécifiquement destinés (Sardá *et al.*, 2015). Sur la base de ce constat, plusieurs auteurs soutiennent que la gestion intégrée requiert de considérer l'avis des acteurs en responsabilité sur le littoral (Beatley, 2002 ; Ariza *et al.*, 2010). Malgré ce principe, Ariza *et al.* (2019) pointent le manque de travaux qui intègrent les opinions et les représentations des acteurs compétents sur les plages (Ariza *et al.*, 2008b ; Tomlinson *et al.*, 2011 ; Palazón, 2016). Par ailleurs, les objectifs de recherche associés à la mise en œuvre d'une enquête auprès des acteurs en responsabilité varient en fonction des articles considérés. Dans certains cas, les auteurs cherchent à obtenir des réponses précises, que ce soit à travers la distribution de questionnaires aux gestionnaires (Ariza *et al.*, 2008b) ou la mise en œuvre d'enquêtes directives (Palazón *et al.*, 2016). Dans ces deux articles, les auteurs n'interrogent pas les ambitions ou les représentations des acteurs rencontrés. Ces derniers ne sont que questionnés sur des points précis tels que la gestion du budget sédimentaire, l'encadrement des pratiques sociales ou encore l'organisation administrative de la gestion des plages. À l'inverse, Tomlinson *et al.* (2011) ont élaboré un protocole méthodologique basé sur des réunions participatives où des acteurs en responsabilité sur le littoral barcelonais sont invités à s'exprimer sur leurs préoccupations en matière de gestion. Cette démarche d'enquête leur permet notamment de faire émerger des problématiques spécifiques à certains groupes d'acteurs en fonction du niveau administratif considéré. Néanmoins, cette méthodologie ne permet pas de connaître les représentations propres à chacun des acteurs rencontrés lors de ces réunions.

Dans ce contexte, notre démarche s'appuie davantage sur le travail de Ariza *et al.* (2014). Ce dernier est fondé sur une enquête par entretiens semi-directifs menés auprès d'un panel d'acteurs diversifiés : gestionnaires locaux et nationaux, consultants, représentants de groupes de défense de l'environnement. Sur la base de questions ouvertes issues de cinq thèmes : 1) *organisation institutionnelle de la gestion* ; 2) *rôle des gestionnaires* ; 3) *participation de la société civile* ; 4) *conflictualités* ; 5) *regard sur les modèles de gestion implantés*, les enquêtés sont amenés à évoquer leur perception de la gestion des plages. En outre, parmi les acteurs considérés dans cet article figurent des représentants d'associations. Cette catégorie d'acteurs semble peu considérée dans les travaux relatifs à l'aménagement et la gestion des plages (Devienne, 2017), et certains auteurs préfèrent les exclure de leur démarche participative afin de prévenir tout conflit avec les acteurs institutionnels (Tomlinson *et al.*, 2011).

b) Questionner la gestion des plages et leur insertion dans une grande ville

En lien avec notre référentiel théorique (James, 2000a, b ; Tomlinson *et al.*, 2011 ; Ariza *et al.*, 2014), nous avons choisi de mener une enquête par entretiens devant répondre à l'objectif d'appréhender comment les acteurs liés aux plages se représentent ces espaces, leur gestion et leur insertion dans une grande ville. Il s'agit également d'évaluer, à travers leurs propos, les avancées possibles en direction d'une gestion davantage intégrée. Enfin, cette démarche vise à confronter les points de vue des différents acteurs en responsabilité sur les plages. Pour ce faire, sept questions de recherche ont été définies (**Tableau 10**). Nous présentons ci-après les objectifs de connaissance associés à ces questions.

Question 1	Comment les enquêtés évoquent-ils les plages ? Comment se représentent-ils leur gestion dans les trois villes ?
Question 2	Quelles sont les priorités en matière de gestion ?
Question 3	Comment les acteurs se représentent-ils l'insertion des plages dans la ville ? Les interactions entre la plage et la ville ?
Question 4	Comment les enquêtés perçoivent-ils la coordination entre les différentes administrations compétentes sur le littoral ?
Question 5	Comment les élus et les gestionnaires se représentent-ils la place allouée à la société civile dans la construction des politiques publiques des plages ?
Question 6	Les politiques publiques garantissent-elles l'équité en matière d'accessibilité aux plages ?
Question 7	Comment prévenir les effets du changement climatique sur les plages ?

Tableau 10: Questions de recherche liées à la démarche d'enquête par entretiens semi-directifs

1) Comment les enquêtés évoquent-ils les plages ? Comment se représentent-ils leur gestion dans les trois villes ?

Les entretiens ont une dimension exploratoire. Ils doivent permettre d'obtenir des informations non présentes dans les documents collectés (ou non identifiées lors de leur

lecture) auprès de personnes expérimentées bénéficiant d'une bonne connaissance des plages. Par ailleurs, ceux menés avec les acteurs associatifs, doivent permettre d'obtenir d'autres informations sur ces espaces, notamment sur le plan historique. Ces entretiens visent donc à développer une meilleure compréhension du fonctionnement global des plages et de leur gestion. Pour ce faire, les échanges avec les enquêtés ont porté sur la façon dont ces derniers se représentent les politiques et les documents associés existants, leurs chronologies, les leviers d'action dont ils disposent aujourd'hui et les principaux obstacles qu'ils rencontrent en matière de gestion et d'aménagement sur les plages.

2) Quelles sont les priorités en matière de gestion ? Le discours des enquêtés révèlent-ils une approche systémique de la plage et de sa gestion ?

Les travaux relatifs à la gestion intégrée des plages soulignent que les approches sectorielles perdurent et prédominent sur le littoral. Pourtant, les villes sont aujourd'hui incitées à développer des politiques publiques urbaines durables, comme l'illustre la *Charte de Malaga* (2011) signée par bon nombre de villes méditerranéennes, dont Marseille, Barcelone et Valence. Par ailleurs, plusieurs documents stratégiques relatifs à la gestion des plages et du littoral dans les trois villes revendiquent une approche intégrée ou environnementale : *Plan GIZC* (2004) et *Pla Litoral* (2019) à Barcelone, *Plan de gestion environnementale des plages* (2014) à Valence, *PGRM* (2009) et *Contrat de baie* (2015) à Marseille. Au regard de ce contexte, ces entretiens doivent permettre d'appréhender si les gestionnaires partagent une vision systémique des plages et comment ils envisagent la transcription de cette vision dans les politiques publiques locales.

3) Comment les acteurs se représentent-ils l'insertion des plages dans la ville, de même que les interactions entre la plage et la ville ?

En lien avec l'objectif d'apprécier l'inscription des politiques publiques de gestion dans une approche systémique, les enquêtés sont également invités à s'exprimer sur les interactions entre la ville et la plage. Les travaux théoriques de Cicin-Sain & Knecht (1998) et de Vallega (1999) ont montré l'importance de tenir compte des composantes de l'environnement du système littoral considéré ainsi que leurs interactions.

En ce sens, les entretiens ont vocation à apprécier la façon dont les acteurs rencontrés se représentent l'inscription des plages dans un système territorial complexe, la ville. Il s'agit ainsi d'observer si ces différentes interactions sont évoquées au cours des entretiens et comment les enquêtés envisagent leur transcription au sein des politiques publiques. Par ailleurs, ces interactions sont ici envisagées à différents niveaux, allant de l'influence de la plage sur les projets urbains déployés sur le front de mer, à l'accessibilité à l'échelle de la ville. L'insertion des plages dans une grande ville conduit également à analyser la façon dont l'enquêté parle de cet espace. Les plages constituent-elles des espaces publics au même titre que les places ou les parcs ? Un espace au contact de la nature qui doit être au mieux préservé ?

En lien avec cette question, l'influence de la plage sur le développement de la ville est également questionnée. En effet, nous avons vu que les trois villes étudiées s'inscrivent dans

un processus de compétition accrue, afin d'attirer des habitants, des visiteurs, des investisseurs ainsi que des événements culturels et sportifs de renommée internationale (Jeux Olympiques de Barcelone 1992 ; Forum de Barcelone 2004 ; America's Cup à Valence en 2007 ; Marseille capitale européenne de la culture 2013, ville hôte des compétitions de voile des Jeux Olympiques en 2024). Par ailleurs, la contiguïté ville-plage a permis d'accélérer ou a servi à justifier la mise en œuvre de projets de requalification à l'échelle des quartiers riverains de la plage (le *Cabanyal* à Valence et le *Poblenou* à Barcelone). Ce contexte compétitif interroge alors l'utilisation des plages dans les trois villes étudiées en matière de communication et de marketing urbain : les acteurs publics cherchent-ils à faire des plages un vecteur d'attractivité supplémentaire ?

4) Comment les enquêtés perçoivent-ils la coordination entre les différentes administrations compétentes sur le littoral ? Existe-t-il des mécanismes de coordination ? Le cas échéant, comment les enquêtés se représentent-ils ces instruments ? La séparation des compétences constitue-t-elle au contraire une source d'opposition et de rupture ?

Au regard du contexte théorique présenté en amont, les entretiens semi-directifs doivent également permettre d'appréhender les représentations des enquêtés concernant la coordination entre les acteurs et entre les différents documents relatifs à la gestion des plages et du littoral. Cet objectif de connaissance s'inscrit dans un contexte où les effets néfastes de l'éclatement des compétences sur les littoraux français et espagnols ont été démontrés. Par conséquent, les entretiens doivent permettre aux enquêtés d'évoquer l'ensemble des facteurs susceptibles d'entraver ou de faciliter la mise en application de ces politiques de gestion dans un contexte de sectorisation. Du fait du rôle central joué par la coordination dans la gestion intégrée du littoral, les entretiens doivent être conduits de façon à identifier les oppositions et les ruptures ou au contraire les mécanismes de coordination existants.

5) Comment les élus et les gestionnaires se représentent-ils la place allouée à la société civile dans la construction des politiques publiques des plages ?

Les questions précédentes s'adressent principalement aux acteurs en responsabilité sur les plages et le littoral, car ces derniers jouent un rôle décisif dans la construction et la mise en application des politiques publiques. En effet, ils sont les acteurs les plus en capacité de mener une gestion intégrée des plages. Néanmoins, les écrits théoriques relatifs à la gestion intégrée soulignent l'importance de considérer l'ensemble des acteurs du littoral. En effet, ce type de démarche renforce la durabilité des politiques publiques et facilite leur mise en application auprès des usagers. Ici, plusieurs des objectifs de connaissance de l'enquête font écho à l'intégration de la société civile dans l'élaboration des cadres de gestion :

- Identifier les éventuels projets de participation citoyenne ou de concertation initiés par les pouvoirs publics mais aussi les initiatives portées par les associations de riverains ou les associations thématiques ;
- Appréhender le regard que portent les acteurs en responsabilité sur la concertation et la co-construction des politiques publiques. Par exemple, considèrent-ils que la prise en

compte de la société civile est un moyen de garantir la durabilité des politiques publiques ?

Ainsi, en complément des discours portés par les gestionnaires et les élus, les acteurs associatifs doivent être invités à exprimer leur point de vue sur les politiques publiques mises en application. Se sentent-ils écoutés ? Se sentent-ils intégrés à la construction des politiques publiques ? Comment perçoivent-ils les cadres de gestion actuellement en place dans les trois villes ?

L'analyse des entretiens menés avec ces différentes catégories d'acteurs doit permettre à terme d'observer si les discours des acteurs publics font écho aux aspirations des habitants en matière de consultation, de concertation et de co-construction des politiques publiques. Cet objectif de connaissance s'inscrit dans un contexte où les habitants et les usagers tendent à exiger davantage de démocratie et de participation (Deschezelles & Olive, 2016) en matière d'accessibilité, de gestion et d'aménagement des espaces urbains, publics et récréatifs. Par ailleurs, certains auteurs ont démontré un renouvellement en matière de construction des politiques publiques au niveau municipal dans le cadre du « nouveau municipalisme » (Petithomme, 2019 ; Tomàs, 2019). Ce changement sur le plan politique doit donc être abordé avec les acteurs associatifs, notamment afin d'observer s'ils évoquent une meilleure prise en compte de leurs demandes et de la société civile de façon générale.

6) Les politiques publiques garantissent-elles l'équité en matière d'accessibilité aux plages ?

Ces entretiens revêtent également une dimension prospective et les perspectives en matière de construction des politiques publiques des plages nécessitent d'être interrogées. L'amélioration de l'accessibilité aux plages et la justice socio-environnementale représentent notamment des dimensions à explorer. En effet, si les villes étudiées se caractérisent par un réseau de transports en commun relativement développé, celui-ci permet-il à l'ensemble de la population de profiter des plages de la même manière ? Par ailleurs, les prix des logements situés à proximité du bord de mer sont généralement plus élevés que dans le reste de la ville (Hamilton & Morgan, 2010). Dans ce contexte, les enquêtés doivent être entendus sur une éventuelle évolution des politiques publiques. Au regard de la localisation des plages dans la ville et de leur accessibilité, les cadres de gestion existants garantissent-ils des plages « pour tous et tout le temps » ? À travers ces questions, les enquêtés doivent donc être amenés à réfléchir et à s'exprimer sur les mesures souhaitables afin de garantir l'équité en matière d'accessibilité aux plages.

7) Comment prévenir les effets du changement climatique sur les plages ?

En lien avec cette dimension prospective, la littérature montre que les risques associés à la hausse du niveau de la mer et au réchauffement climatique constituent une pression grandissante dans les villes. Du fait de cette menace, l'enquête doit donner l'occasion aux acteurs visés de s'exprimer sur l'intégration de ces enjeux. Font-ils état du risque encouru par la plage et les espaces publics adjacents du fait de la hausse du niveau de la mer et de la multiplication des tempêtes littorales ? Quel est le modèle de gestion de l'érosion, des aléas

climatiques et de la hausse du niveau de la mer proposé dans les politiques publiques de la plage ? Si l'érosion des plages est un phénomène connu et subi (Jiménez *et al.*, 2011), les solutions à privilégier afin de lutter contre ce processus ne font pas l'objet d'un consensus (Campbell & Benedet, 2006 ; Phillips & Jones, 2006 ; Canul *et al.*, 2019). Par conséquent, il est pertinent d'entendre les acteurs sur les différentes options qui s'offrent à eux afin de contrer l'incidence croissante de ces phénomènes naturels. En lien avec le 3) précédemment exposé, les entretiens doivent également permettre d'observer si les acteurs interrogés abordent le rôle joué par la plage en tant que point de contact entre la ville et la mer en matière de risques.

8.2 Recueillir la parole des acteurs à l'aide d'entretiens semi-directifs

En lien avec l'objectif d'appréhender la façon dont les plages et leur gestion dans les grandes villes sont perçues par différentes catégories d'acteurs, une enquête basée sur des entretiens semi-directifs a donc été mise en œuvre. Les entretiens semi-directifs sont aujourd'hui répandus dans de nombreuses approches de sciences sociales et ne sont plus « *distinctifs d'un courant de recherche en particulier* » (Barbot, 2012). Nous présentons ici comment cet outil a été adapté à nos différents objectifs de connaissance. Pour ce faire, sont exposés la structure du guide d'entretien mis en œuvre auprès des enquêtés ainsi que le déroulement de la collecte de données sur le terrain.

a) Un guide d'entretien conçu sur la base d'une approche systémique

La conception de l'enquête a induit l'élaboration d'un guide afin de mener des entretiens semi-directifs sur la base des sept questions de recherche précédemment exposées. Une première version du guide, conçue sur la base d'hypothèses et d'objectifs de connaissance, divisée en quatre thèmes, s'est rapidement révélée inopérante lors des premiers entretiens pour plusieurs raisons : rigidité dans l'enchaînement des questions, diversité des acteurs rencontrés avec des compétences différentes sur le littoral, acteurs dont les compétences ne portent pas directement sur les plages, difficultés liées à la langue. De fait, ce premier guide comprenait des questions directives permettant uniquement d'obtenir des réponses sur des points précis (Ariza *et al.*, 2008b ; Palazón *et al.*, 2016). Ce constat renvoie à une observation de Barbot (2012) qui montre que la grille d'entretien « *n'est pas une recension de questions préformatées destinées, à l'instar du questionnaire ou de l'entretien directif, à être administrées comme telle aux enquêtés* » et qu'elle ne constitue pas un « *outil figé* ». En lien avec l'objectif d'appréhender les représentations, les opinions ou les ambitions des enquêtés, une seconde version du guide a donc été conçue sous une forme plus simple à vocation exploratoire (**Tableau 11**). Inspiré par le travail de Ariza *et al.* (2014) et les recommandations de Barbot (2012), ce second guide permet une approche moins contrainte, tout en permettant de répondre à nos objectifs de connaissance.

Thème 1	Missions et parcours personnel	Récit
Thème 2	Composante Gestion (A)	Entretien (A1)
		Services (A2)
		Projets (A3)
		Co-construction (A4)
		Informations (A5)
		Concertation (A6)
Thème 3	Composante bio-physique (B)	Qualité de l'eau (B1)
		Ecologie (B2)
		Risques (B3)
Thème 4	Composante sociale (C)	Frequentation (C1)
		Pratiques (C2)
		Encadrement (C3)
Thème 5	Interactions Ville-plage (D)	Front de mer (D1)
		Accessibilité (D2)
		Image (D3)
		Tourisme (D4)

Tableau 11: Guide d'entretien mis en application auprès des enquêtés

Afin d'intégrer différents acteurs associés à la gestion des plages, quatre catégories d'acteurs ont été considérées :

- **Les Élus** : chargés d'établir de grandes orientations et de définir les lignes directrices des politiques publiques mises en œuvre sur le littoral
- **Les Gestionnaires** : soit l'ensemble des fonctionnaires rattachés aux différentes administrations compétentes sur le littoral. Cette catégorie d'acteurs regroupe : les responsables et les chefs de services, les chefs de projet, les chargés d'opérations et les techniciens chargés de la mise en application ces orientations.
- **Les Structures parapubliques** : telles que les agences d'urbanisme ainsi que l'ensemble des acteurs qui interviennent indirectement sur le littoral.
- **Les Associations** : qu'elles soient vicinales ou thématiques, qui entretiennent un lien avec les questions littorales et qui représentent la société civile.

b) Cadre méthodologique mis en application lors de la collecte de données

Les entretiens ont été réalisés après prise de contact et définition d'un rendez-vous avec les enquêtés. Afin d'obtenir leur accord, il a été nécessaire de mettre en œuvre une stratégie d'intéressement : présenter le travail de recherche et souligner la plus-value de leur participation au regard de nos objectifs de connaissance. Bien que quatre catégories d'acteurs aient été identifiées, nous avons suivi le principe de « l'échantillonnage théorique » (Barbot, 2012). En effet, cette enquête ne visait pas à aboutir à une représentativité de chacune de ces quatre catégories. Si certains acteurs ont été identifiés au préalable, d'autres l'ont été au gré des rencontres afin d'obtenir des situations contrastées. Au regard de notre objet d'étude, il est apparu que bon nombre des acteurs rencontrés sont « singularisables » : à leur poste, sont adossées des fonctions spécifiques. Cette donnée a impliqué une légère adaptation de la grille dans certains cas et a parfois complexifié la démarche d'enquête, puisqu'en cas de refus, ces acteurs ne sont pas remplaçables (Barbot, 2012).

Concernant le déroulement des entretiens, les prises de parole des enquêtés ont souvent interféré avec l'ordre des points à aborder au cours de la rencontre, tel qu'établi dans la grille. Ainsi, ces entretiens ont progressivement pris la forme « d'improvisations réglées » (Blanchet & Gotman, 2007) et certaines thématiques ont parfois été plus longuement abordées ou éludées dans certains cas. Ces ajustements continus ont permis d'assouplir l'exercice et de rebondir sur ce qui était mis en avant par l'enquêté. Il a été établi que cette technique renforce l'implication de la personne interrogée et contribue à dynamiser l'entretien (Kauffman, 1996). En lien avec ces considérations, Barbot (2012) fait valoir que « *Au cours de l'entretien, les meilleures questions sont toujours celles qui viendront s'inscrire dans le fil de ce qu'a dit l'enquêté* ». Ainsi, le fait de rebondir systématiquement sur les propos de l'enquêté permettait également de gagner progressivement sa confiance en lui signifiant que ses propos étaient bien pris en considération et qu'ils suscitaient un intérêt particulier (Kauffman, 1996).

Néanmoins, cet exercice implique la collecte d'informations en lien avec le questionnement initial dans un temps restreint (Barbot, 2012) et il a été nécessaire de conserver des points de repère tout au long des rencontres. À ce titre, il a parfois été nécessaire de recadrer les enquêtés, notamment lors des entretiens menés avec les acteurs associatifs, souvent plus longs, même si ces écarts sont parfois riches en information (Barbot, 2012). La longueur des entretiens menés avec les acteurs associatifs a aussi permis d'approfondir les idées et les opinions mentionnées (Beaud & Weber, 2003). Néanmoins, cet exercice présente une limite qui est l'influence de l'enquêteur sur les réponses formulées par les usagers. En effet, les relances sont dans certains cas susceptibles d'influencer le propos de l'enquêté (Blanchet & Gotman, 2007).

En lien avec cette posture méthodologique, ces entretiens ont été caractérisés par une tension entre le fait de laisser l'enquêté s'exprimer librement sur le thème évoqué au cours de la rencontre et de le recadrer s'il s'en écarte trop. Cette tension renvoie à la question du « méthodologisme » où l'enquêteur cherche à neutraliser l'ensemble des biais possibles. Barbot (2012) souligne la contre-productivité d'une grande maîtrise technique dès lors que l'on souhaite rendre l'enquêté actif (Kauffman, 1996) et qu'il est établi que le langage est indissociable des facteurs culturels, sociaux ou affectifs qui le conditionnent (Windisch, 1982). Cette stratégie suppose une bonne connaissance du guide afin d'orienter le discours de l'enquêté en fonction de ses réponses, au risque de transformer l'exercice en questionnaire (Barbot, 2012).

Sur le plan pratique, puisqu'il est convenu que le contexte de l'entretien influence les propos de l'enquêté (Barbot, 2012), les entretiens devaient être réalisés sur le lieu de travail des gestionnaires et des acteurs politiques et dans les locaux des acteurs associatifs pour plusieurs raisons : inscrire les entretiens dans un cadre institutionnel ; s'assurer que les entretiens se déroulent dans un lieu relativement calme et éviter les interférences, parfois nombreuses, dans les lieux publics ; permettre, au besoin, de consulter lors des entretiens les documents dont disposent les enquêtés ; rencontrer d'autres acteurs liés à la gestion du littoral avant ou à l'issue des entretiens et leur soumettre l'idée de réaliser un entretien semi-directif.

Cependant, le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 a mis à mal cette stratégie. Du fait des confinements successifs en France et en Espagne, ces entretiens ont en partie été réalisés en visioconférence sur Skype ou Microsoft Teams. Si les confinements ont empêché de rencontrer les acteurs in situ, plusieurs d'entre eux ont admis que cette situation inédite leur avait permis de se rendre davantage disponibles pour un entretien de ce type. Plusieurs rencontres in situ ont néanmoins précédé ces entretiens par visioconférences, également complétés par deux missions successives à Valence et à Barcelone à l'automne 2021.

Finalement, moins de la moitié des entretiens ont été menés en visioconférence (15 contre 21 en face à face). Outre les confinements liés à la pandémie, les entretiens conduits à distance ont pallié la courte durée des missions réalisées en Espagne. Sur le plan technique, tous les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un enregistreur vocal (Olympus, VN-731PC) après avoir obtenu l'autorisation des enquêtés par voie orale. Afin d'obtenir leur consentement, les modalités d'exploitation des enregistrements ont été préalablement exposées. Une fois l'entretien achevé, chaque enregistrement a donné lieu à une transcription, suivie d'une traduction en langue française pour ce qui est des rencontres avec des acteurs espagnols.

c) Récapitulatif des entretiens réalisés et structure du corpus final

Suite à la mise en application de ce protocole d'enquête, nous proposons ici un récapitulatif de l'ensemble des entretiens réalisés dans les trois villes.

Marseille :

Le **Tableau 12** présente les entretiens réalisés à Marseille, qui est plus important que dans les deux villes espagnoles ($n = 17$). Plusieurs facteurs expliquent cette différence. Tout d'abord, laboratoire ESPACE (UMR 7300) travaille depuis plusieurs années avec la ville de Marseille, notamment dans le cadre de l'OHM-Littoral méditerranéen (Robert & Trémélo, 2018). Il a donc été plus aisé d'entrer en contact avec certains gestionnaires et certains acteurs associatifs. D'autre part, nous avons réexploité des entretiens réalisés lors d'un stage de Master 2 consacré à la gestion et à la valorisation des plages de Marseille dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Plages, réalisé en 2018 au sein de ce même laboratoire (cf. section 6.2, Chapitre 6, Partie 2). Précisément, deux entretiens menés avec des acteurs politiques alors en responsabilité ont été intégrés à ce corpus : l'entretien réalisé avec l'Adjoint au littoral à la Ville de Marseille de l'époque, et la Maire des 1^{er} et 7^e arrondissements d'alors, tous deux en poste jusqu'aux élections municipales de 2020. Deux entretiens menés auprès d'acteurs associatifs ont également été intégrés : l'un mené auprès d'un membre d'Action Environnement Estaque et l'autre auprès d'une adhérente de Ensemble Mieux Vivre dans notre Ville Marseille 7^e. Par ailleurs, le fait de résider à Marseille a également permis une certaine flexibilité concernant la définition des rendez-vous auprès des enquêtés. Enfin, une meilleure connaissance des usages et du fonctionnement des administrations en France peut également expliquer que le nombre d'entretiens réalisés à Marseille soit plus important.

Institution / Service	Poste/Responsabilité	Date	Durée	ID
<u>Gestionnaires</u>				
Service Mer et Littoral / Division aménagement du littoral	Responsable de la Division / Architecte-urbaniste	09/04/2020	1h09''16'	M1
	Chef de projet	08/04/2020	1h20''15'	M2
	Chargée d'opération	14/08/2020	48''58'	M3
	Cheffe de projet	02/04/2021	51''34'	M4
Service Mer et Littoral	Responsable du Service	20/05/2020	1h00''03'	M5
<u>Elus</u>				
Municipalité	Ancien Adjoint au littoral	24/04/2018	24''35'	M6
	Ancienne Maire des 1-7	15/05/2018	17''52'	M7
	Adjoint au littoral	19/10/2020	46''12'	M8
	Adjointe au littoral à la Mairie des 1-7	13/11/2020	46''27'	M9
	Maire des 6-8	15/03/2021	55''14'	M10
<u>Associations</u>				
CIQ de l'Estaque	Anc. Présidente de la fédération des CIQ (16e)	08/02/2021	1h04''16'	M11
CCAS Mer et Collines	Directrice du centre	05/03/2021	21''55'	M12
Les Libre-nageurs	Membres de l'association	02/04/2021	1h09''40'	M13
AEE (Action environnement Estaque)	Membre de l'association	17/04/2018	44''41'	M16
Ensemble Mieux Vivre dans notre Ville Marseille 7e	Membre de l'association	02/04/2018	1h05''50'	M17
<u>Agences d'urbanisme / Autres structures</u>				
AGAM	Chargée d'étude environnement	05/03/2021	48''55'	M14
AMP / Projet urbain	Architecte-Paysagiste-Urbaniste	14/04/2020	36''58'	M15

Tableau 12: Récapitulatif des entretiens menés auprès des acteurs du territoire marseillais

Barcelone :

À Barcelone, la conduite de l'enquête a été facilitée par l'appui du Responsable du Service Plages de l'Aire Métropolitaine de Barcelone, rencontré lors d'une première mission de terrain en décembre 2019. Grâce à lui, il a été possible de rencontrer une grande partie des acteurs associés à la gestion du littoral barcelonais à différents niveaux administratifs. Néanmoins, le nombre d'entretiens est plus faible que dans les deux autres villes (n = 8). Cette différence s'explique majoritairement par l'absence de réponse à certaines sollicitations (**Annexe 3**) mais aussi par l'absence d'élue(e) dotée d'une mission spécifique aux questions littorales. L'absence d'un séjour de longue durée sur place constitue également un facteur explicatif. Cependant, la durée des échanges (**Tableau 13**) a permis de produire un nombre d'informations relativement important.

Institution / Service	Poste/Responsabilité	Date	Durée	ID
<u>Gestionnaires</u>				
AMB / Service Plages	Chef du Service Plages	04/12/2019	1h09''36'	B1
		15/04/2020	54''28'	B2
CAT / Service de gestion du littoral	Chef du Service de gestion du littoral	06/04/2020	1h01''40'	B3
BCN / Service Littoral	Responsables du service littoral	20/04/2020	1h03''34'	B4
TMB/ Dpt Planification des TC	/	11/12/2020	43''06'	B5
Demarcacion de costas	Proyectos y obras	21/09/2021	1h11''10'	B8
	Gestion			
<u>Associations</u>				
AVV Besos-Maresme, AVV Diagonal Mar	Membres de l'association	09/02/2021	1h30''14'	B6
Barceloneta Proa a la Mar	Membre du collectif	08/02/2021	1h04''30'	B7

Tableau 13: Récapitulatif des entretiens menés auprès des acteurs associés au territoire barcelonais

Valence :

Bien que le nombre d'entretiens réalisés à Valence (n= 11) soit plus élevé qu'à Barcelone, la mise en œuvre de l'enquête dans cette ville a été plus complexe. En effet, le nombre de réponses favorables a été particulièrement faible au regard du nombre d'acteurs identifiés et sollicités. À la différence de Barcelone, la durée des entretiens est par ailleurs particulièrement hétérogène, ce qui s'explique à la fois par le temps limité dont disposaient certains acteurs mais aussi par leur degré d'implication sur le littoral. En effet, un nombre plus important d'acteurs exerçant des fonctions plus distantes de la gestion des plages, à l'instar de l'Autorité portuaire de Valence (APV) ou de l'Entreprise Municipale de Transports (EMT) a été rencontré dans cette ville. Le **Tableau 14** révèle également qu'un plus grand nombre d'acteurs associatifs a été rencontré, diversifiant ainsi les points de vue sur la gestion du littoral. Pour autant, ces associations n'ont pas pour objet principal la gestion des plages, mais la lutte pour la préservation des quartiers littoraux et arrière-portuaires.

Institution / Service	Poste/Responsabilité	Date	Durée	ID
<u>Gestionnaires</u>				
VLC / Service des plages	Responsable du Service Plages	02/12/2019	1h06''20'	V1
VLC / Service des plages	Responsable du Service Plages	11/11/2021	36''18'	V6
VLC / Service des plages	Responsable administrative des plages			
GV / Service littoral	Responsable du Service littoral	10/11/2021	50''25'	V7
APV / Comission Ville-Port	Sous-directeur général adjoint à la Présidence	08/11/2021	50''11'	V8
EMT / Dpt Planification	Directeur du département de la planification à la EMT	10/11/2020	59''12'	V2
<u>Elus</u>				
Generalitat Valenciana	Secrétaire à l'habitat, aux travaux publics et à la str. Du territoire à la GV	23/04/2020	27''55'	V3
<u>Associations</u>				
Cuidem Cabanyal Canyameler	Responsable de l'Association	09/07/2020	29''04'	V4
PELPAP	Membre de l'association	23/02/2021	1h31''06'	V5
PELPAP	Membre de l'association	08/11/2021	27''02'; 20''09'	V9
PELPAP / AVV Nazaret	Membre de l'association	08/11/2021; 11/11/2021	24''51'; 31''51'	V10
PELPAP / AVV La Punta	Membre de l'association	13/11/2021	1h01''26'	V11

Tableau 14: Récapitulatif des entretiens menés auprès des acteurs associés au territoire valencien

d) Principales limites identifiées

L'enquête a permis de toucher 36 personnes et d'apporter une somme d'information très conséquente. Cependant, plusieurs limites doivent être soulignées. Tout d'abord, il n'a pas été possible de rencontrer l'ensemble des acteurs identifiés (**Annexe 3**). Malgré plusieurs relances, certains acteurs n'ont jamais répondu à nos sollicitations, quand d'autres n'ont pas été sensibles ou réceptifs à la démarche. À titre d'exemple, les services dédiés à l'urbanisme à la Ville de Valence ou à la Ville de Barcelone, contactés afin d'échanger au sujet des interactions ville-plages, ont systématiquement indiqué qu'il fallait se rediriger vers les services « plages ».

Les tableaux récapitulatifs des entretiens menés dans les trois villes révèlent également certaines lacunes. Tout d'abord, on observe un déséquilibre en ce qui concerne le nombre d'entretiens réalisés par catégories d'acteurs. Le nombre d'entretiens menés auprès d'élus en

responsabilité (n=1) et de structures parapubliques (n=0) est quasi nul dans les deux villes espagnoles. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : demandes qui n'ont jamais abouti (Elu à Valence, Bureau d'études de la Ville de Barcelone) ; absence d'élus consacré aux questions littorales au niveau de la municipalité ou au niveau de la Métropole de Barcelone ; absence d'une véritable agence d'urbanisme à Valence). Ensuite, il apparaît également que la durée des entretiens a été fluctuante, corrélée au temps dont disposait les enquêtés mais dépendante aussi de leur compétence sur le littoral. Ainsi, les entretiens menés avec des acteurs n'exerçant pas une fonction en lien direct avec les plages ont été globalement plus courts. Malgré ces limites, les 36 entretiens ont globalement permis de recueillir une information riche et diversifiée, et d'atteindre ce qu'il est coutume d'appeler la « saturation », c'est-à-dire le recueil de l'exhaustivité des thèmes et points de vue sur l'objet de l'enquête.

D'autres limites relatives à la conduite des entretiens peuvent également être mentionnées. Au regard de la grille d'entretien précédemment présentée, ces rencontres ont été largement centrées autour de la gestion intégrée des plages. Dans certains cas, le fait de poser des questions concernant l'approche systémique de la gestion des plages et les interactions entre la ville et la plage a pu conduire certaines personnes à reconsidérer leurs idées initiales au cours de l'entretien. Bien que le fait de rebondir sur les propos de l'enquêté ait été la stratégie privilégiée, il a parfois été nécessaire de recentrer le propos à travers des questions plus précises. En ce sens, certaines relances n'ont pas permis de recueillir des « représentations stables et définitives » puisque les questions posées conduisent parfois à co-construire le discours de l'enquêté (Marchand, 1998).

Concernant les entretiens menés avec les acteurs politiques et les responsables de service, il a été plus difficile de gagner la complicité de l'enquêté au cours de l'entretien (Kauffman, 1996) et de faire émerger le point de vue personnel des individus rattachés à cette catégorie d'acteurs. En ce sens, « *l'institution a toujours gardé le pas sur la personne* » (Bruno, 2002). Par ailleurs, la conduite de certains entretiens menés à Valence s'est révélée particulièrement complexe, notamment auprès des acteurs associatifs. En effet, lors de la préparation des entretiens en amont, nous avons sous-estimé les multiples incidences du Port sur le littoral valencien (cf. Partie 2, Chapitre 6, section 5.3). En conséquence, cette thématique a occupé une place centrale dans certains entretiens, et la question de la gestion des plages a principalement été évoquée à travers l'influence du Port sur l'accessibilité aux plages ou sur la dynamique sédimentaire. Enfin, il faut noter que le recours à la visioconférence a probablement eu une incidence sur la qualité globale des entretiens, que ce soit sur le plan technique (coupures ou grésillements) ou en ce qui concerne la compréhension mutuelle (difficultés renforcées par la conduite de l'enquête en langue étrangère).

8.3. Associer l'analyse qualitative et structurale des transcriptions

Afin de comprendre les discours collectés et relever les représentations collectives des plages et de leur gestion, ces entretiens ont fait l'objet d'une double analyse, à la fois qualitative et quantitative (Lajarge, 2003 ; Germaine, 2011). Ces auteurs soulignent que la combinaison de ces deux approches renforce la démarche d'analyse et que le recours à des logiciels d'analyse textuelle permet de représenter la structure des discours collectés « sous une forme graphique originale » (Germaine, 2011). Dans cette section, nous exposons les différentes étapes de cette analyse.

a) Présentation de la structure de la grille d'analyse qualitative

Après transcription (passage du format audio au format texte), les trente-six entretiens ont tout d'abord fait l'objet d'une analyse de contenu qualitative. Celle-ci s'est faite au moyen d'une grille de lecture, identique à celle utilisée pour conduire les entretiens. Ainsi, chaque entretien a été analysé isolément à l'aide de cette grille, reproduite dans un tableur Excel. Dans un premier temps, nous avons identifié les thématiques abordées au cours de l'entretien par chaque acteur rencontré. Dans un second temps, les propos de l'enquêté relatifs à la thématique considérée ont été consignés dans une cellule Excel (**Tableau 15**). Pour plusieurs thématiques, il a été décidé d'isoler les verbatims où les enquêtés mettent en évidence l'influence de la ville.

			Cité	Citation
Thème 1	Missions et parcours personnel	Récit		
Thème 2	Composante Gestion (A)	Entretien (A1)		
		A1 / Ville		
		Services (A2)	Oui	(Compétence Generalitat // plages) . En principe, ce q
		A2 / Ville		
		Projets (A3)	Oui	(Aménagement des plages de la Albufera) Elles font ég
		A3 / Ville	Oui	(Revégétalisation paseo nord) Il y a également le proj
		Co-construction (A4)	Oui	(Compétence Generalitat // plages) Nos compétences
		Informations (A5)		
		Concertation (A6)		
Thème 3	Composante bio-physique (B)	Qualité de l'eau (B1)	Oui	(Compétence suivi qualité eaux de baignade) La Direct
		B1 / Ville	Oui	(Plages du nord) Non, ce n'est pas une plage d'une gra
		Ecologie (B2)	Oui	(Valeur écologique plage du sud) Celles qui sont au suc
		B2 / Ville	Oui	(Différences nord/sud // plages) En principe, ces plage
		Risques (B3)	Oui	(Prospective // Generalitat Valencia) Eh bien, je pense
		B3 / Ville	Oui	(Surcôte // Valence) Oui, il y a des tempêtes. Il y a de j
Thème 4	Composante sociale (C)	Fréquentation (C1)	Oui	(Suivi fréquentation par la GV) Oui, il y a des études, oi
		C1 / Ville		
		Pratiques (C2)	Oui	(Largeur des plages du nord) En ce sens, dès que la larg
		C2 / Ville	Oui	(Différence Nord/Sud) Il s'agit plutôt de se promener c
		Encadrement (C3)	Oui	(PATIVEL) , nous sommes bien à l'origine d'un travail q
		C3 / Ville	Oui	(PATIVEL) En ce qui concerne les usages, oui, bien sûr,
		Accessibilité (C4)		
		C4 / Ville	Oui	(Accessibilité plages Valence) C'est une plage qui est é
Thème 5	Influence de la plage (D)	Front de mer (D1)	Oui	(Restrictions // PATIVEL) Le fait d'être réglementé ? O
		Structure urbaine (D1)		
		Image (D3)	Oui	(Plages de Valence) On peut dire que les plages de Val
		Tourisme (D4)	Oui	(Tourisme GV) : Oui, oui, bien sûr. La pression est là, p

Tableau 15: Extrait d'une grille utilisée lors de l'analyse qualitative des entretiens

Ce mode de traitement a ainsi permis d'apprécier les propos de chaque enquêté sur chacune des thématiques et d'identifier celles auxquelles les enquêtés accordent davantage d'importance. Il nous a également donné la possibilité d'évaluer si les enquêtés font référence à l'influence réciproque de la ville sur la plage dans leur discours. Une fois cette phase achevée, il a été possible de comparer les discours collectés par thématique, en fonction des villes et en fonction des catégories d'acteurs. Une fois mise en œuvre, cette analyse a permis d'éclairer les résultats obtenus à l'aide de l'analyse quantitative.

b) Le recours à l'analyse statistique textuelle afin d'identifier la structure des discours collectés

Dans un second temps, un traitement des entretiens a été réalisé à l'aide du logiciel d'analyse textuelle « Iramuteq », développé par le laboratoire LERASS, qui s'appuie sur le logiciel de statistique « R »¹³. Ce logiciel propose plusieurs fonctions qui permettent de mettre en évidence la structure des discours collectés et d'explorer le schéma de pensées des personnes enquêtées grâce à des traitements quantitatifs sur les mots employés et leur relation dans les entretiens.

À l'instar d'autres logiciels de statistiques textuelles, les analyses réalisées à l'aide d'Iramuteq reposent sur l'identification de co-occurrences de mots à l'intérieur de segments de texte. Le logiciel donne ainsi la possibilité de connaître pour un mot donné, sa fréquence d'apparition dans le corpus d'entretiens, la fréquence d'associations qui le relie à d'autres termes au sein du corpus, son appartenance à une catégorie de discours (classe issue d'une typologie). Il a ainsi été possible de mettre en évidence les associations entre les formes les plus récurrentes au sein du corpus à travers des analyses de similitude. Fondées sur l'idée que les représentations sociales sont le reflet d'une organisation basée sur un ensemble de relations entre des éléments (Bouriche, 2005), les graphes de relation issus de ces analyses permettent de représenter la cooccurrence des différents termes employés par les enquêtés et ainsi illustrer la façon dont se structure leur discours (Degenne & Vergès, 1973).

Création des Corpus :

Afin de mener l'analyse des entretiens, il a été décidé de créer trois corpus. Ce choix donnait la possibilité de comparer à posteriori les graphes obtenus à l'aide du logiciel. Pour ce faire les transcriptions ont été rassemblées par ville (**Tableau 16**).

<i>Nom des Corpus</i>	<i>Entretiens contenus dans le corpus</i>
MARS_Corpus	Entretiens menés à Marseille (n=17)
BCNA_Corpus	Entretiens menés à Barcelone (n=8)
VLCA_Corpus	Entretiens menés à Valence (n=11)

Tableau 16: Les différents corpus constitués à partir des transcriptions et effectif d'entretiens

¹³ <http://www.iramuteq.org/>

Plusieurs précisions doivent être apportées au regard des tableaux récapitulatifs précédemment présentés. Il avait d'abord été envisagé de créer des sous-groupes au sein des entretiens rassemblés par ville. À titre d'exemple, un corpus rassemblant uniquement les entretiens menés auprès de gestionnaires à Marseille a été constitué. Cependant, le nombre d'entretiens étant trop faible (n= 5) pour réaliser des statistiques et des analyses de similitude sur Iramuteq, cette piste a été abandonnée.

Phase de test :

Dans un premier temps, une phase de test a été mise en œuvre afin de repérer les biais et de corriger les corpus pour s'en prémunir. Ainsi, les différents corpus ont été intégrés tels quels dans le logiciel, sans que le texte ait fait l'objet de modifications. Néanmoins, le logiciel procède à une lemmatisation, soit la réduction de l'ensemble des formes contenues dans le corpus à leur forme canonique (masculin, singulier, infinitif).

Les premières statistiques et les premières analyses de similitude ont d'emblée fait apparaître que les mots « plage », « exemple » et « choses » écrasaient toutes les autres formes au sein des résultats produits par le logiciel. La phase de test a également permis un second constat : les noms de ville peuvent induire une lecture et une interprétation erronée des résultats obtenus. Dans les entretiens, « Marseille », « Barcelone », ou « Valence », peuvent aussi bien désigner le lieu (la ville) que la municipalité, en tant qu'institution. Ainsi, sur les premiers graphes réalisés, ces formes occupent une place prépondérante sans que l'on puisse définir ce à quoi ils renvoient. De même, certains termes centraux dans le discours des enquêtés, à l'instar de « DPM » (domaine public maritime) en France ou de « DPMT » (domaine public maritime-terrestre) en Espagne, ne figurent pas sur les graphes car ces derniers ne font pas partie des formes reconnues par le logiciel. Enfin, certains mots-valises, ou certaines expressions qui renvoient à un seul et même objet sont considérés comme deux mots distincts par le logiciel.

Ces difficultés sont inhérentes à l'analyse statistique de corpus textuels. Comme le rappelle Germaine (2011) concernant une analyse de discours consacrés aux représentations paysagères, il est souvent nécessaire de procéder à un « nettoyage » du corpus lorsque l'on recourt à un logiciel d'analyse textuelle. En conséquence, notre corpus a fait l'objet de diverses modifications.

Modification du corpus :

Lorsqu'un corpus est intégré à Iramuteq, le logiciel requiert de sélectionner la langue des textes soumis à l'analyse car il fonctionne sur la base de thésaurus préétablis, disponibles par défaut en Français, Anglais, Allemand, Espagnol et Italien. Ces thésaurus ne sont pas figés. Il est possible de les compléter en y ajoutant des éléments supplémentaires. Cette possibilité permet d'intégrer de nouveaux mots, absents de la version de base, mots du vocabulaire commun mais aussi sigles ou noms propres. Il a donc été décidé de procéder à une modification du thésaurus en français pour deux raisons :

1) Transformer les mots « plage » en « plaj », « exemple » en « exempl » et « chose » en « chos » dans les différents corpus et en faire des formes non reconnues par le logiciel, pour les exclure par la suite des analyses ;

2) Intégrer les acronymes, les noms de lieux en les distinguant des institutions et les noms propres au corpus en tant que noms communs.

Pour ce faire, le thésaurus de français proposé par le logiciel a été modifié et enregistré dans une nouvelle version. Celle-ci a été sélectionnée pour l'analyse. Cependant, malgré plusieurs tentatives, les mots rajoutés dans le dictionnaire n'étaient toujours pas reconnus. En réponse à ces difficultés, les corpus ont été directement modifiés avec un logiciel de traitement de texte. À la suite des différents tests mis en œuvre et de la lecture analytique qui a précédé l'utilisation du logiciel, une liste de termes à modifier ou à supprimer a été définie. Certaines modifications étaient communes à l'ensemble du corpus (exemple : suppression du mot « plage », quand d'autres étaient propres à certains terrains d'étude (exemple : Transformation de « Port », l'institution, ou de « Autorité portuaire » en APB dans l'ensemble des entretiens menés à Barcelone).

Dans certains cas, ces modifications avaient pour objectif de rassembler derrière le même terme des mots distincts ayant un sens quasi-identique = handicapés/ PMR ; Domaine public (maritime)/ DPMT / DPM ...). Les noms propres pouvant signifier à la fois le lieu et l'institution ont également été dissociés via des acronymes. Ainsi, à titre d'exemple, « VLC » renvoie à la Municipalité quand « Valence » désigne la ville en tant que lieu. Enfin, les mots-valises et les expressions renvoyant à un seul objet ont également été rassemblés derrière le même terme afin de faciliter l'analyse des différents corpus par le logiciel. Par exemple, les expressions « les 15-16 » ou les « 15^e et 16^e » utilisées par les enquêtés afin de désigner le 15^e et le 16^e arrondissements de Marseille, ont toutes été remplacées par l'expression « les1516 ». L'ensemble de ces modifications figurent de façon détaillée en annexe (**Annexe 4**).

c) Description des analyses mises en œuvre à l'aide d'Iramuteq

Une fois ces modifications achevées, les corpus ont été de nouveau intégrés à Iramuteq et ont fait l'objet d'analyses portant sur les noms communs et sur les formes non reconnues, uniquement. Ainsi, les acronymes et les expressions modifiées ont été intégrés aux analyses réalisées.

Dans un premier temps, la fonction « statistiques » du logiciel a été utilisée afin de connaître la fréquence des formes au sein de ces nouveaux corpus. Ensuite, après avoir vérifié que l'ensemble des modifications avaient été bien intégrées, des analyses de similitude ont été réalisées. Ces dernières sont couramment utilisées pour décrire les représentations sociales, suivant une approche structurale (Ratinaud & Marchand, 2012). Le principal objectif de cette technique est d'étudier « la proximité et les relations entre les éléments d'un ensemble » (Ibid.). Dans le cas présent, il s'agit des mots employés par les enquêtés au sein des différents corpus. Cette fonctionnalité permet de réaliser des graphes où figurent les liens entre les termes prononcés par les enquêtés. Le logiciel donne la possibilité d'intervenir sur ces graphes en choisissant le « seuillage » ou en sélectionnant l'option « arbre maximum ». Le seuillage permet de définir la cooccurrence à partir de laquelle deux mots et le lien (aussi appelé arrête) qui les unit doivent apparaître sur le graphe.

En fonction du seuillage défini en amont, tous les termes qui ont un lien avec un autre mot (la cooccurrence) figurent sur les graphes réalisés. Ces termes sont reliés entre eux par des arrêtes où il est indiqué le nombre de fois que les deux mots sont reliés dans le discours des enquêtés. Ainsi, les graphes réalisés mettent en évidence l'articulation des thématiques dans le discours des enquêtés. Ils permettent également d'identifier des pôles relativement homogènes nommés « cluster » (Germaine, 2011) qui traduisent la structuration du discours des enquêtés (Robert *et al.*, 2016). À l'issue de tests successifs, les analyses de similitude réalisées sur la base de nos trois corpus ont été seuillées à 10. Une fois ce seuillage défini, les graphes ont été réalisés en choisissant le mode de représentation « Graphopt ». Le logiciel donne également la possibilité d'intervenir sur la forme des graphes, notamment dans le but de clarifier leur lecture, avant de les enregistrer au format svg.

Dans un second temps, ces graphes ont été retravaillés sur le logiciel *Adobe Illustrator* afin de hiérarchiser les cooccurrences en fonction de leur valeur. Ainsi, la taille de la police des cooccurrences les plus importantes a été augmentée afin que ces dernières se démarquent davantage. Ce choix en matière de représentation graphique doit notamment faire émerger des pôles, et mettre en évidence les thématiques centrales au sein des différents corpus, afin de faciliter leur lecture. Une fois ces graphes réalisés, un important travail de relecture a été mené afin de les interpréter. Ce travail a été effectué en utilisant la fonction « concordancier » d'Iramuteq (**Figure 89**).

The screenshot shows the Iramuteq software interface. On the left, a table lists various forms and their frequencies. On the right, a concordance window titled 'Concordancier - problème' displays several text segments where the word 'problème' is highlighted in red. The segments are separated by four asterisks (****).

Forme	Freq.	Types
port	495	nom
municipalite	396	nr
mer	363	nom
ville	355	nom
projet	321	nom
gens	318	nom
quartier	290	nom
année	272	nom
service	253	nom
problème	249	nom
partie	246	nom
espace	216	nom
eau	208	nom
cas	192	nom
zone	191	nom
metropole	183	nr
question	179	nom
etat	177	nr
moment	170	nom
niveau	169	nom
barcelone	165	nr
temps	165	nom
marseille	162	nr
sable	162	nom
fois	160	nom
travail	158	nom
place	149	nom
gestion	140	nom
ligne	135	nom
politique	134	nom
côté	133	nom
façon	128	nom
sud	116	nom
monde	115	nom

Concordancier - problème

donc on s est demandé s il n était pas question de mettre des très grands bus mais il y a un **problème** parce que ils ne peuvent pas tourner au niveau des catalans

la question je l oriente dans le sens de la quantité d espace qu ils occupent et enlèvent à l usager public d une certaine manière oui à barcelone aussi nous avons exactement le même **problème**

des images de littoral pour le meilleur et pour le pire d ailleurs puisque je te donne un l année dernière en fait je participais au groupe de travail sur sormiou où le **problème** majeur

moi sincèrement je pense que le **problème** à régler c est surtout l été mais après le reste du temps idéalement oui vous supprimez les voitures et puis vélos piétons et que du tc

après mettre plus de bus je ne suis pas sûre enfin le **problème** se pose en été mais actuellement moi même il m arrive de prendre le 83 et en ce moment il n est pas bondé loin s en faut

oui et puis il y a le **problème** de la du pharo oui mais qui pour le moment n est pas accessible

porté par la conselleria est un projet de réhabilitation environnementale avec des dunes et une promenade cela relève de l etat le **problème** est qu aujourd_hui ils donnent davantage la priorité aux projets de régénération ou de résolution des **problèmes** d'érosion

Cancel Save Construire un sous-corpus

Figure 89: Concordancier sur Iramuteq (Ici, une illustration avec le terme "problème")

Celle-ci donne la possibilité de sélectionner une forme au sein d'un corpus et de visualiser les différents segments de texte dans lesquels elle apparaît. En parallèle, ce travail d'interprétation des graphes réalisés à l'aide d'Iramuteq a été mené à l'aide de la grille d'analyse qualitative, qui permet une vision globale du propos des enquêtés et d'interpréter les différents liens figurant sur les graphes.

Conclusion du Chapitre 8

Parmi les lignes directrices de la GIZC figure la recommandation de considérer les positions de l'ensemble des acteurs en activité sur le littoral (Vallega, 1993,1999). Pourtant notre revue de la littérature consacrée à la gestion des plages montre que ces acteurs demeurent relativement peu consultés (Ariza *et al.*, 2008b ; Palazón *et al.*, 2016). Si de nombreuses approches sociales recourent aux entretiens semi-directifs (Barbot, 2012), cet outil demeure peu exploité dans les travaux consacrés à la gestion des plages (Ariza *et al.*, 2014), notamment dans les grandes villes. Pourtant, la multiplicité des acteurs intervenant dans la gestion des plages et du littoral dans les grandes villes (Tomlinson *et al.*, 2011 ; Bombana *et al.*, 2016 ; Sauer *et al.*, 2021) encourage l'intégration de leurs préoccupations et de leur perception des actions entreprises sur les plages. Nous avons par conséquent défini un protocole méthodologique, basé sur une enquête par entretiens semi-directifs pour collecter la parole des différentes catégories d'acteurs qui interviennent sur les plages : Élus, Gestionnaires, Associations, Structures parapubliques. Afin de révéler les perceptions associées à la gestion de ces espaces, après transcription ils ont fait l'objet d'une double analyse afin d'appréhender à la fois le contenu et la structure des discours collectés.

Chapitre 9 : Identifier les réponses apportées par les pouvoirs publics à la crise sanitaire de la covid-19

En lien avec notre objet d'étude et en accord avec les préceptes de la GIZC (Kenchington & Crawford, 1993 ; Post & Lundin, 1996), une partie de ce travail de thèse devait être consacrée aux représentations des usagers quant à la gestion des plages et leur insertion dans la ville. Alors qu'une mission de terrain a rapidement été envisagée en ce sens, cet objectif de connaissance s'est rapidement heurté à la pandémie mondiale de Covid-19. Cette dernière ayant entraîné des répercussions majeures sur les plages en termes de pratiques, de fréquentation et de gestion (Botero *et al.*, 2020), il était difficile d'écarter cette thématique lors de ce travail. Dans le contexte du « retour à la normale » en juin 2020, où les autorités nationales et régionales ont progressivement levé les restrictions de déplacement après plusieurs semaines de confinement, la question de la gestion de cette situation de crise sur les plages s'est rapidement posée. En écho à notre objectif de connaissance, notre attention s'est principalement centrée sur les dispositifs déployés par les pouvoirs publics face à cette situation inédite et leur réception par les usagers. Pour répondre à cette question, plusieurs protocoles méthodologiques ont été déployés.

En ayant pour objectif d'appréhender l'incidence du confinement sur les plages et les mesures mises en œuvre lors de leur réouverture, la presse locale et nationale a été analysée à l'aide d'un protocole spécifique. Face à l'urgence de la situation et conscients de sa dimension extraordinaire, il a également été décidé d'interroger les usagers des plages. Ce premier objectif a rejoint celui d'une initiative portée par le laboratoire ESPACE (UMR 7300) en écho aux précédents travaux menés sur les plages de Marseille (Robert & Trémélo, 2018 ; Labille *et al.*, 2020 ; Toubiana *et al.*, 2021 ; Robert *et al.*, 2021). À cette occasion, les différents dispositifs mis en application par les pouvoirs publics ont été appréhendés sur la base d'observations de terrain.

9.1. Suivre la réouverture des plages à distance

Très vite, la fermeture des plages et leur réouverture dans le contexte de la covid-19 a suscité de nombreuses interrogations. La pandémie a mis à rude épreuve la résilience des territoires (Salama, 2020) et la pression sociale engendrée par le confinement a souligné, tout particulièrement dans les grandes villes, le rôle des espaces publics sur le plan social et récréatif (Olszewska-Guizzo *et al.*, 2021 ; Poortinga *et al.*, 2021 ; Ugolini *et al.*, 2021). En France, le confinement a duré du 17 mars au 11 mai 2020 quand ce dernier s'est déroulé du 15 mars au 21 juin en Espagne. Au cours de cette période inédite, l'interdiction de fréquenter le bord de mer a été décrétée par les autorités nationales avant d'être progressivement levée à la veille de l'été. Ce contexte interroge les différentes mesures décidées par les autorités nationales et locales sur les plages et la façon dont ces dernières ont été retranscrites dans les médias locaux et nationaux. En réponse à cette interrogation, nous revenons ici sur le protocole méthodologique mis en œuvre afin de collecter et analyser des articles de presse consacrés aux plages.

a) Appréhender l'incidence du confinement et de la réouverture des plages par l'étude de la presse locale et nationale

Face à l'impossibilité de se déplacer sur nos sites d'étude espagnols et afin d'obtenir une vision d'ensemble des itérations qui ont accompagné la fermeture puis la réouverture des plages dans les trois villes, il a été décidé de procéder à une analyse de la presse. Cette démarche méthodologique a été décidée de façon simultanée à l'élaboration des questionnaires, mais sa mise en œuvre s'est faite à posteriori. Ce choix a été envisagé comme une opportunité d'éclairer les réponses des usagers au regard du contexte national et local (Robert *et al.*, 2022).

En effet, si cette situation inédite interroge les représentations des usagers, elle questionne également les facteurs qui ont pu influencer leur perception. Cette étude de la presse a ainsi permis de définir les paramètres qui ont alimenté des représentations positives ou négatives à l'égard des mesures et des dispositifs déployés par les autorités publiques. La mise en œuvre de ce protocole répond à plusieurs objectifs de recherche. Il s'agit tout d'abord de définir la récurrence des articles consacrés aux plages et à la covid dans les médias nationaux et locaux. Cet exercice a ainsi permis d'identifier des périodes charnières où ce sujet a bénéficié d'une plus grande attention.

Dans un second temps, l'exercice a permis d'identifier les thématiques les plus fréquemment mises en avant en lien avec ce sujet. Sur le plan temporel, il est possible de questionner la façon dont le traitement de l'information a pu évoluer et ainsi attester de préoccupations récurrentes au cours de certaines périodes. Considérer l'influence de la presse sur les perceptions des usagers des plages se justifie par le fait que ce type de média ne peut rapporter un événement ou un discours avec une totale transparence. Les médias sont parfois guidés par l'urgence de l'actualité (Charaudeau, 1997) et cette situation a été aggravée par la rapidité avec laquelle la situation sanitaire et les mesures associées ont pu évoluer au printemps 2020. D'autres part, les médias considérés sont destinés à un large public, et par conséquent, l'information transmise est simplifiée, ce qui induit parfois une déformation du savoir d'origine. Cette situation s'est tout particulièrement vérifiée dans un contexte où de nombreuses données sanitaires étaient avancées par différents acteurs, avec des points de vue divergents. Ainsi, les informations contenues dans ce type d'articles ou de brèves ne sont jamais neutres et la seule sélection des informations publiées par les médias constitue déjà une forme de subjectivation (Lorda, 2001). Ce constat justifie alors le fait de chercher à identifier les thèmes, les événements et les dispositifs de gestion qui ont le plus reçu l'attention de la part des médias.

b) Collecte et analyse des articles de presse consacrés aux plages et à la covid en France et en Espagne

Afin de considérer la façon dont les médias se sont emparés de l'effet de la covid-19 sur les plages en France et en Espagne, nous avons constitué un premier corpus en exploitant le site Google Actualités. En effet, cette interface permet de recenser de nombreuses productions médiatiques sur différents supports (presse écrite, média radiophonique, média télévisuel, média web, etc.). Ce site permet également de concentrer les recherches sur une zone géographique donnée sur la base de la langue sélectionnée dans les paramètres. Afin

d'appréhender la couverture médiatique dont a bénéficié la fermeture des plages lors du confinement puis leur réouverture, nos recherches se sont centrées sur une période allant du 15 avril au 31 juillet 2020. Les publications ont été sélectionnées sur la base de requêtes séquencées. Dans une première requête, le mot « plage » a été associé aux mots « covid » et « coronavirus ». Cette dernière a été effectuée dans les deux langues (« playa » remplaçant « plage » en espagnol), pour obtenir des publications au niveau national en France et en Espagne. Cette requête a ensuite été relancée trois fois en intégrant le nom des trois villes étudiées (**Tableau 17**). Sur la base de ce protocole, cinq sous-corpus ont été constitués. Cependant, la lecture des articles collectés a révélé la présence de doublons et d'aberrations. Afin de les éliminer et de ne conserver que des articles en lien avec notre objet d'étude, seuls ceux dont le titre mentionne le mot « plage » ou « playa » ont été conservés pour les sous-corpus français et espagnols. Pour les sous-corpus propres à chacune des trois villes, seuls les articles comprenant à la fois le mot « plage » / « playa » et le nom de la ville dans le titre ont été conservés (**Tableau 17**).

Sous-Corpus	Mots clés	Nb articles retenus
Espagne	playa+covid+coronavirus	87
France	plage+covid+coronavirus	59
Barcelone	playa+Barcelona+covid+coronavirus	33
Valence	playa+Valencia+covid+coronavirus	23
Marseille	plage+Marseille+covid+coronavirus	21

Tableau 17: Nombre d'articles collectés par sous-corpus sur la base des requêtes renseignées dans Google Actualités

Bien que les doublons aient été retirés au sein de chaque sous-corpus, certains articles figurent à la fois au sein du sous-corpus national et du sous-corpus local. Ainsi, un article traitant de la réouverture des plages à Marseille peut à la fois figurer dans les sous-corpus « Marseille » et « France ». Lorsque les sous-corpus locaux et nationaux ont été mis en commun lors de certains traitements, ces doublons ont également été retirés.

Les articles ainsi collectés au format PDF ont fait l'objet d'une double analyse. Tout d'abord, nous avons considéré leur distribution dans le temps, en fonction des villes et des pays à l'aide d'Excel. Ensuite, le contenu des titres des articles a également été analysé. Pour ce faire, les titres des articles contenus dans chacun des sous-corpus ont été importés sous la forme d'un fichier .txt au sein du logiciel Iramuteq. Cette première étape a permis de connaître la récurrence des termes mobilisés au sein des articles dans chaque sous corpus. Au sein des listes de mots ainsi produites pour chaque sous-corpus, certains ont été identifiés et classés en quatre catégories. Les mots qui renvoient au « *risque* », à la « *réouverture des plages* », aux « *dispositifs d'encadrement* » et à la « *fréquentation et aux usages récréatifs* » ont ainsi été identifiés et séparés du reste du corpus.

Afin d'observer une évolution dans le traitement de l'information, huit périodes ont été définies : 15/04 - 26/04 ; 27/04 – 10/05 ; 11/05 – 24/05 ; 25/05 – 07/06 ; 08/06 - 21/06 ; 22/06 - 05/07 ; 06/07 - 19/07 ; 20/07 - 31/07.

Sur la base de ce traitement, deux nouveaux tableaux ont été conçus : un premier rassemblant les termes identifiés au sein sous-corpus « France » et « Marseille » et un second avec les termes identifiés au sein des sous-corpus « Espagne », « Barcelone » et « Valence ». Pour chaque tableau, ces termes ont été disposés en ligne et nos 5 périodes en colonne. En reprenant un à un les articles, il a été possible d'observer les termes mentionnés dans les titres de presse en fonction des périodes.

9.2. Le retour à la plage à l'épreuve du terrain

Cette situation inédite interroge à la fois les dispositifs déployés par les pouvoirs publics afin de garantir la sécurité des usagers lors du retour à la plage, mais aussi la façon dont les usagers ont perçu la gestion des plages dans le contexte de la covid-19. Ont-ils jugé les réponses proposées par les pouvoirs publics adaptées et suffisantes ? Les autorités publiques locales et nationales bénéficient-elles de la confiance des usagers ? Afin de répondre à ces questions, deux protocoles méthodologiques ont été mis en relation. En effet, lors de l'administration de questionnaires destinés à appréhender l'incidence de la covid-19 sur les plages (Robert *et al.*, 2022), nous avons procédé à une observation continue de l'ensemble des mesures mises en application afin de garantir la sécurité des usagers. Après avoir exposé la façon dont ce questionnaire, initié dans le cadre d'un projet de recherche porté par le laboratoire ESPACE (UMR 7300), a été intégré à nos travaux de recherche, nous revenons dans un second temps sur le déroulement de la collecte de la donnée.

a) Adaptation d'un questionnaire déjà éprouvé

Le questionnaire a repris un protocole méthodologique éprouvé depuis plusieurs années sur les plages de Marseille (Robert & Trémélo, 2018) dans le cadre de l'Observatoire Hommes-Milieu « Littoral méditerranéen » (OHM-LM), dispositif interdisciplinaire de recherche du CNRS (Chenorkian, 2020). L'enquête a par conséquent été conçue sur la base du questionnaire distribué depuis plusieurs années en y intégrant des questions propres à l'influence de la covid-19 sur les pratiques et les représentations des usagers. Ce questionnaire est structuré en 25 questions réparties en cinq rubriques (**Tableau 18**). La plupart des questions sont fermées mais le questionnaire donne la possibilité d'enregistrer des réponses libres sur certains items. Il comprend des questions relatives aux pratiques sociales ou à la perception de la gestion, à même d'apporter des réponses à nos différents objectifs de connaissance.

Afin de clarifier le contenu du questionnaire administré sur les plages, le **Tableau 18**, élaboré lors du projet de recherche porté par le laboratoire ESPACE (UMR 7300) fait état des différentes thématiques questionnées auprès des usagers. En jaune figure la rubrique ainsi que les thèmes mobilisés afin d'étudier les représentations des enquêtés concernant les mesures mises en application par les pouvoirs publics.

Rubriques	Thèmes questionnés
Votre rapport à cette plage	Fréquence de venue ; moment privilégié pour venir ; temps passé en général ; moyen de locomotion utilisé, temps mis pour venir, heure d'arrivée ; motivation pour la venue le jour précis de l'enquête ; autres plages fréquentées dans la ville et autour
Vos activités et vos pratiques sur la plage	Préférence de localisation sur le site ; activités pratiquées ; modification des pratiques du fait de la COVID-19 ; sentiment de manque de la plage pendant le confinement ; venue sur la plage pendant les moments de sortie autorisée pendant le confinement.
Votre perception du lieu	3 mots libres pour évoquer le site ; appréciation des services et de la qualité du site (propreté, information, etc.) ; appréciation de la fréquentation au moment de l'enquête ; souhait d'évolution pour le futur
Votre perception de la COVID-19 et des risques en général	Acuité du risque sur la plage ; sentiment d'être exposé ; sentiment de pouvoir se protéger efficacement ; connaissance de mesures spécifiques sur la plage ; niveau de confiance dans les institutions pour gérer la situation ; comportement général vis-à-vis de différentes situations à risque
Profil de la personne enquêtée	Lieu et statut de résidence ; genre ; année de naissance ; activité professionnelle ; genre, âge et lien avec personnes accompagnant l'enquêté ;

Tableau 18: Présentation des questions associées à chacune des cinq rubriques du questionnaire

b) Collecte et analyse des données collectées sur les plages

Menée en partenariat avec d'autres membres du laboratoire, l'opération de terrain conduite en juillet 2020 s'est focalisée sur un seul site balnéaire dans chacune d'elles :

- La plage de Bogatell à Barcelone, située dans le district de Sant Marti et le quartier du Poblenou
- La plage du Cabanyal à Valence, localisée dans le district Poblats Maritims et le quartier du Cabanyal
- La plage du Prophète à Marseille, située dans le 7^e arrondissement et le quartier du Roucas-Blanc, en contrebas de la corniche Kennedy.

Ces trois plages sont insérées dans le tissu urbain, plus ou moins bien reliées au reste de la ville par différents transports en commun (métro, tramway et bus). Bien que situées au sein du périmètre communal, ces plages se trouvent à la périphérie du centre-ville (**Figure 18, 28 et 35**), une situation susceptible d'avoir influencé les réponses de certains enquêtés. Sur le plan pratique, l'enquête de terrain s'est déroulée en Espagne entre 9h et 21h afin de toucher un large spectre de personnes puisqu'il est établi que les usagers diffèrent en fonction de la période de la journée.

Bien qu'il ait été impossible de faire passer les questionnaires au même moment dans les trois villes, les données et les observations ont pu être collectées sur un temps relativement court, entre le 6 et le 22 juillet 2020 (**Tableau 19**).

Ville (plage)	Dates de passation	Nombre de personnes enquêtées
Valence (Cabanyal)	06/07/2020 au 09/07/2020	79
Barcelone (Bogatell)	13/07/2020 au 15/07/2020	81
Marseille (Prophète)	15/07/2020 au 22/07/2020	84

Tableau 19: Récapitulatif des questionnaires distribués à Valence, Barcelone et Marseille

Les réponses obtenues ont été renseignées dans un même tableur Excel où figurent en ligne l'ensemble des questionnaires distribués et en colonne les 25 questions qui composent ce questionnaire. À partir de ce tableau, des analyses descriptives ont été mises en œuvre afin d'observer le degré de confiance qu'ils accordent aux pouvoirs publics, à la fois au niveau local et au niveau national. Cette enquête par questionnaire s'est accompagnée de nombreuses observations de terrain, étayées de prises de vue photographiques afin de recenser l'ensemble des protocoles déployés par les autorités locales pour prévenir la diffusion de la covid-19 sur les plages suite à leur réouverture. Lors de ces journées, des observations de terrain (comportements des usagers sur la plage, passages de personnes dépositaires de l'autorité publique sur la plage, messages diffusés par haut-parleurs, dispositifs d'information et de prévention mis en place sur site, etc.) ont été relevées et des photographies illustrent les différents dispositifs mis en œuvre. En lien avec ce dernier point, la distribution du questionnaire à Barcelone a été marquée par le reconfinement progressif de certaines communes limitrophes et l'instauration de quotas sur les plages.

Conclusion du Chapitre 9

Au sein de ce chapitre, les différents protocoles méthodologiques mobilisés afin d'étudier les réponses apportées par les pouvoirs publics à l'incidence de la covid-19 sur les plages ont été présentés. Face à l'urgence de la situation, nous avons jugé opportun de croiser et de mettre en commun les données collectées à travers différentes démarches de suivi. Ces dernières doivent permettre d'appréhender à différents niveaux les dispositifs mis en œuvre sur ces espaces prisés du bord de mer. Ces protocoles doivent également rendre compte du contexte social et sanitaire dans lequel s'est déroulé le retour à la plage après plusieurs semaines de confinement.

Conclusion de la Partie 3

En écho à l'état de l'art réalisé en Partie 1, cette troisième partie montre que la nature multidimensionnelle de la gestion des plages implique la mise en œuvre de différents protocoles méthodologiques pour en faire l'étude. Afin d'apprécier les différentes épaisseurs des systèmes de gestion concernant les plages des villes étudiées, cette partie fait état des trois protocoles méthodologiques élaborés.

Premièrement, les documents liés aux politiques publiques de la plage ont fait l'objet d'une analyse de contenu à l'aide d'indicateurs. Ces derniers devaient permettre d'évaluer les ambitions et les orientations affichées par les pouvoirs publics au cours du temps, au regard des principes de la GIZC.

Deuxièmement, la gestion des plages étant subordonnée à la volonté politique mais aussi aux représentations des différents acteurs en responsabilité sur ces espaces, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de différentes catégories d'acteurs. Les données collectées ont donné lieu à une analyse qualitative et structurale des transcriptions. Ces dernières devaient révéler la structure du discours des enquêtés et les résultats obtenus, présentés dans la partie suivante, éclairent la façon dont ces différents acteurs perçoivent la gestion des plages dans une grande ville.

Troisièmement, en écho à la crise sanitaire, trois protocoles méthodologiques distincts ont été mis en application. Ils devaient ainsi révéler le contexte national et local qui a entouré le retour à la plage et les mesures prises par les pouvoirs publics. Les usagers étant les premiers destinataires des politiques publiques mises en œuvre sur le littoral, les questionnaires distribués sur les plages ont également permis d'appréhender les perceptions d'une partie des usagers quant aux dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Partie 4 : La difficile mise en application d'une gestion intégrée des plages à Marseille, Barcelone et Valence

Les grandes villes sont des objets territoriaux particulièrement complexes du fait de leur densité de population et des multiples fonctions qu'elles abritent (Roncayolo, 1990). Dans ce contexte, il a été démontré que la gestion des plages dans les grandes villes côtières représente un défi pour les pouvoirs publics. Sur le plan environnemental, elles font face à de multiples pressions, auxquelles s'additionnent des usages hétéroclites. En outre, du fait de leur étendue et de la complexité du tissu urbain, il peut être difficile de garantir l'accessibilité de ces espaces au plus grand nombre. Sur le plan théorique, ces défis plaident pour une approche globale de la gestion des plages et, sur le plan pratique, ils interrogent sur les réponses apportées par les pouvoirs publics. Pour rendre compte de la situation à Barcelone, Marseille et Valence, cette quatrième partie expose en quatre chapitres les résultats de la recherche menée suivant les protocoles méthodologiques présentés dans la partie précédente.

Les trois premiers chapitres présentent les principaux enseignements issus des analyses mises en œuvre. Le quatrième revient sur la mise en œuvre de la GIZC dans les grandes villes au regard des résultats obtenus et s'interroge sur l'application des grands principes qui structurent la gestion intégrée sur les plages et sur le littoral. Comment ce concept hérité du Sommet de la Terre de 1992 (Chapitre 17 de l'Agenda 21) peut-il être mis en application sur les plages des grandes villes ? En écho aux recommandations établies par la littérature scientifique, ce dernier chapitre expose différentes pistes destinées à favoriser la mise en œuvre d'une approche systémique de la gestion. Cette réflexion doit ainsi guider les réponses apportées aux grands défis socio-environnementaux auxquels les plages des grandes villes sont aujourd'hui confrontées.

Chapitre 10 : Des systèmes de gestion inégalement développés

La ratification de documents tels que la Charte d'Aalborg (1993) ou la Charte de Malaga (2011) en faveur des villes durables semble indiquer que nos trois villes d'étude sont activement engagées dans la voie de la transition écologique (Donzel, 2015). Sur les plages, les frises chronologiques présentées dans la Partie 2 font état de différentes initiatives en matière de gestion intégrée en écho à la recommandation européenne du 30 mai 2002 (2002/413/CE) (Guineberteau, 2006, McKenna *et al.*, 2008 ; Drobenko, 2012). Cependant, ces réponses ponctuelles ne garantissent pas un véritable engagement en faveur d'une gestion intégrée des plages (Lozachmeur, 2009). Par conséquent, nous avons montré dans la Partie 3 l'intérêt de procéder à une analyse plus complète des politiques publiques du littoral, malgré les difficultés inhérentes à ce type d'exercice (Ehler, 2003). En effet, l'évaluation des modèles de gestion (Kenchington & Crawford, 1993 ; Mitchell & Hollick, 1993 ; James, 2000a) est nécessaire avant de pouvoir concevoir des modèles de gestion davantage intégrés (Ariza *et al.*, 2010 ; Sardá *et al.*, 2015).

10.1. Un corpus révélateur d'importantes disparités entre les trois villes en matière de de gestion intégrée

Cette première section présente la structure des corpus de documents collectés dans les trois villes. Elle expose la répartition de ces documents en fonction de leur nature et du niveau administratif auquel ils sont établis. Étant donné la grande hétérogénéité entre les villes du bassin méditerranéen quant à la prise en compte des défis socio-environnementaux (Donzel, 2015), cette comparaison constitue une première source d'information sur la façon dont se structurent les politiques publiques dans chacune des villes étudiées. Elle permet d'identifier les documents par type et par nombre, ainsi que les principaux protagonistes de la gestion. En écho à la Partie 2, cette comparaison, montre également comment ces documents se répartissent dans le temps.

a) Un corpus hétérogène

Pour rappel, quatre catégories de documents ont été considérées : les réglementations, les politiques publiques locales, les plans d'action et les plans stratégiques, ainsi que les études et les diagnostics. Cette première catégorisation permet d'observer la structuration des politiques publiques locales au sein des trois villes considérées (**Tableau 20**).

	Marseille (n = 38)	Barcelone (n = 41)	Valence (n = 44)	Total
Réglementations	0	9	11	20
Politiques publiques locales	5	3	10	18
Plans d'action	12	14	13	39
Etudes / Diagnostics	21	15	10	46

Tableau 20: Répartition des documents collectés en fonction de leur nature

Ce premier tableau montre une répartition inégale des documents. Celle-ci se distingue à deux niveaux, d'abord entre les trois villes avec un nombre plus important de documents collectés à Valence, puis à Barcelone et enfin à Marseille. À titre d'exemple, un plus grand nombre de documents réglementaires a été collecté à Valence et à Barcelone alors que ces derniers sont inexistant à Marseille. En outre, on peut également observer que le nombre d'études et de diagnostics est plus important à Marseille et à Barcelone qu'à Valence. Ensuite, ces documents sont inégalement répartis en fonction de leur nature. On note en effet un nombre bien plus important d'études et de plans stratégiques par rapport aux politiques publiques locales et aux réglementations. Ce déséquilibre est lié au fait que les études et plans stratégiques ont une portée moindre comparés aux politiques publiques locales et aux réglementations. Ce tableau montre également des disparités en fonction des trois villes étudiées.

Plusieurs facteurs peuvent être mobilisés afin d'interpréter ces tout premiers résultats. L'absence de documents réglementaires à Marseille renvoie au fait que ce type de documents ne s'établit pas à l'échelle locale en France, mais au niveau national. Bien qu'une partie importante des plages fassent l'objet d'une concession octroyée à la Municipalité par les services de l'État sur une période déterminée, la réglementation nationale (Loi Littoral de 1986 et Décret Plages de 2006) continue de s'appliquer sur le domaine public maritime (Lacrouts, 2007 ; Braud, 2013).

En Espagne, ces compétences ont en partie été décentralisées au profit des Généralités et des municipalités suite à l'adoption de la loi littoral (1988) (Ariza *et al.*, 2008a). La Généralité catalane a par ailleurs bénéficié de mesures de décentralisation supplémentaires en 2008 (*Real Decreto 1387/2008*). Le tableau 20 révèle aussi que le nombre d'études collectées à Valence est plus faible. Ce constat peut s'expliquer par l'absence de structures parapubliques destinées à épauler les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques publiques, à l'instar de l'AGAM (*Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise*) à Marseille ou de Barcelona Régional et de l'IERMB (*Institut d'Estudis Regionals i Metropolitans de Barcelona*) à Barcelone.

Le **Tableau 21** présente la répartition des documents composant le corpus étudié en fonction du niveau administratif auquel ils ont été élaborés. On constate à nouveau une inégale répartition de ces documents en fonction des trois villes, que l'on peut expliquer par les

compétences des différentes administrations sur le littoral. Au niveau régional, les Généralités espagnoles jouent un rôle décisif en matière de gestion, comme l'illustre notamment le cas de la Généralité Valencienne. En comparaison, ce tableau atteste à travers le cas de Marseille que les régions françaises disposent de peu de compétences sur le littoral (Merckelbagh, 2009).

En écho à cette répartition des compétences définies par les Lois Littoral de chaque pays (1986, 1988), le **Tableau 21** montre également que la Province/le Département joue un rôle particulièrement minime en matière de gestion des plages. Enfin, le **Tableau 21** fait apparaître un important déséquilibre quant au rôle des Métropoles. Ces dernières jouent un rôle bien plus important à Marseille et à Barcelone qu'à Valence. En effet, malgré l'existence d'une métropole de fait (Ogáyar, 2016), cette ville ne bénéficie d'aucune institution métropolitaine.

	Marseille (n = 38)	Barcelone (n = 41)	Valence (n = 44)	Total
CCAA / Région	2	7	18	27
Province / Dept.	0	3	1	4
Métropole	15	15	0	30
Municipalité	21	16	25	62

Tableau 21: Répartition des documents collectés en fonction du niveau administratif

b) Des documents inégalement répartis dans le temps

Les frises chronologiques présentées en Partie 2, Chapitre 6, démontrent une distribution inégale des politiques publiques dans le temps et en fonction des villes. La **Figure 90** permet d'appréhender de manière synoptique la répartition chronologique des documents qui composent nos trois corpus.

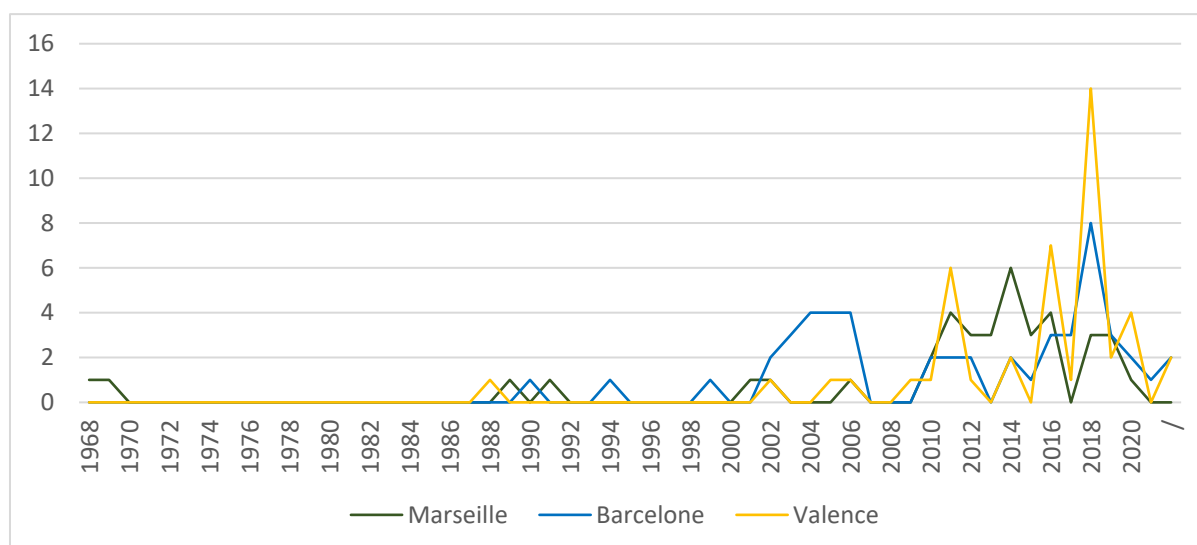


Figure 90: Distribution chronologique des documents collectés

La **Figure 90** montre que les documents relatifs à la gestion des plages sont globalement très peu nombreux avant les années 2000, voire jusqu'en 2010. Ce graphe souligne également les spécificités propres à chacune des trois villes. À Marseille, les premiers documents apparaissent particulièrement tôt au regard des deux autres villes. Cette spécificité s'explique par les études préalables à la construction du parc balnéaire du Prado, puis celle du parc balnéaire de Corbière au début des années 1990. À l'inverse, le PGOU (*Plan General de Ordenacion Urbana*) de Valence et les premiers documents relatifs à la récupération des plages de Barcelone datent respectivement de 1990 et de 1988. Passés ces premiers documents isolés, la **Figure 90** montre clairement que la hausse du nombre de documents consacrés aux plages intervient plus tôt à Barcelone que dans les deux autres villes. Enfin, la figure montre également une forte augmentation du nombre de documents après 2010, notamment à Marseille et à Valence, où plusieurs facteurs peuvent être mobilisés pour expliquer cette tendance. Pour Marseille, la frise chronologique présentée dans la Partie 2 a clairement montré le rôle déterminant joué par la mise en œuvre du PGRM (Plan de Gestion de la rade de Marseille) et de tous les documents produits suite à ce tournant dans les politiques publiques du littoral. Pour Valence, après 2005, nous savons que les services municipaux ont été restructurés avec la création d'un service spécifiquement dédié aux plages.

Quant à la hausse particulièrement flagrante du nombre de documents après 2010, plusieurs facteurs peuvent être mobilisés afin de l'expliquer. Il est possible d'invoquer des changements au niveau européen avec la transformation de la Directive européenne relative à la qualité des eaux de baignade (2006/7/CE), engendrant une transposition de cet objectif dans les politiques publiques locales. Il est également possible de voir l'effet des changements politiques locaux, comme l'arrivée en 2015 de *Barcelona en Comú* à la mairie de Barcelone (Tomàs, 2019), et de *Compromís* à Valence (Petithomme, 2019), tous deux reconduits aux élections de 2019. À Marseille, la création de l'AMP (*Aix-Marseille Provence*) en 2016 (Ronai, 2014) a également pu jouer dans la prolongation de la dynamique issue du PGRM et du vote de la politique Mer et Littorale (2010).

Après avoir présenté la structure de notre corpus, nous présentons dans les trois sections suivantes les analyses réalisées sur la base des documents collectés dans chacun de nos trois terrains d'étude.

10.2. Marseille : Un manque de coordination malgré de nombreuses initiatives

Cette seconde section présente la situation marseillaise. L'analyse de la répartition des documents a montré que la majorité d'entre eux se concentrent au niveau local (municipal et métropolitain) et qu'ils apparaissent majoritairement après 2010 suite à l'adoption de la politique mer et littoral par le conseil municipal. Afin d'apprécier la spécificité de la gestion des plages et du littoral marseillais, il est nécessaire de rappeler l'importance de l'emprise du GPMM (*Grand Port Maritime de Marseille*) sur la partie nord du littoral de la ville, où se concentrent des difficultés socio-économiques (Donzel, 1999, 2015) malgré les importantes opérations de réhabilitation et de rénovation urbaines destinées à donner un second souffle à ces quartiers arrière-portuaires dans le cadre d'*Euroméditerranée 1* et 2 (Bergsli, 2008 ; Prelorenzo, 2011 ; Bertoncetto & Hagel, 2016).

Il faut également souligner qu'en matière de gestion des plages, la réponse de la Ville à l'Appel à projet lancé en 2005 par les services de l'Etat sur la GIZC a déclenché l'élaboration de politiques publiques spécifiques dès le début des années 2010 (Deboubt *et al.*, 2008). Enfin, il faut souligner que la ville a bénéficié d'une forte revalorisation de son image après avoir été Capitale Européenne de la Culture en 2013, avec la livraison de nouveaux espaces publics notamment littoraux et une hausse très conséquente du nombre de visiteurs extérieurs.

Dans ce contexte, comment ont été élaborées les politiques publiques sur le littoral ? Le tournant initié en 2010 est-il un vecteur favorable à la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée ? Afin de répondre à ces interrogations, nous présentons ici les principaux résultats obtenus à partir de l'analyse qualitative des documents de politiques publiques de la plage.

a) Une absence d'approche globale

Dans un premier temps, la grille d'analyse inspirée des travaux de Ehler (2003) et de Pickaver *et al.* (2004) permet de mesurer la fréquence des items considérés dans chacun des documents (**Figure 91**).

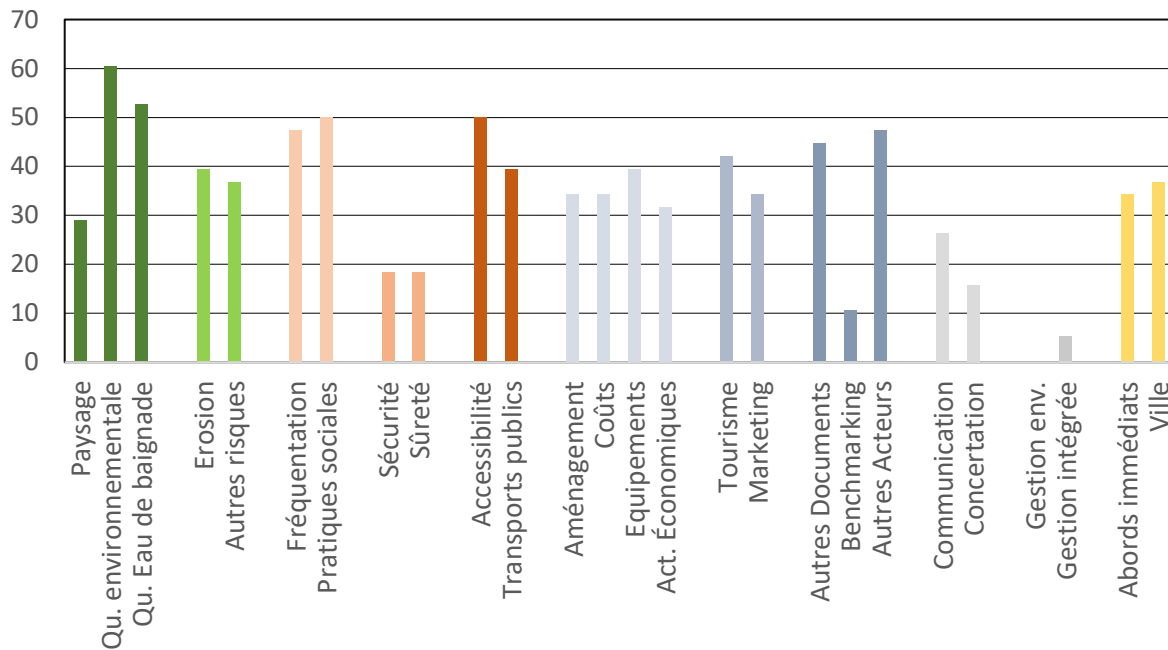


Figure 91: Fréquence d'apparition des thématiques liées à la gestion des plages dans les documents à Marseille (en % du nombre total des documents collectés, n= 38)

La **Figure 91** montre que les items relatifs à la qualité biophysique de la plage (« Paysage », « Qualité environnementale », « Qualité des eaux de baignade ») sont les plus cités : la qualité environnementale des plages et la qualité des eaux de baignade apparaissent dans plus de 50 % des documents. Ce premier graphique confirme les préoccupations des pouvoirs publics pour la qualité environnementale de la plage, bien que l'érosion ou les autres risques côtiers soient moins cités. Il apparaît également qu'une partie des items liés à la dimension sociale de la plage sont particulièrement récurrents dans les documents. Ainsi, les questions relatives à la fréquentation, aux pratiques sociales et à l'accessibilité des plages sont fréquemment mentionnées.

Pour autant, certaines thématiques qui renvoient également à l'encadrement des pratiques sociales sont très peu citées, à l'instar de la sûreté et la sécurité sur les plages. Parmi les autres points saillants qui apparaissent sur cette figure, il apparaît que les items qui renvoient à l'intervention des pouvoirs publics (« Aménagement », « Coûts », « Équipements » et « Activités économiques ») sont mentionnés de façon relativement fréquente. En matière de coordination, ce graphique montre aussi que de nombreux documents se réfèrent à d'autres documents ou aux acteurs compétents sur les plages (cf. items : « Autres documents », « Autres acteurs »). À l'inverse, cette figure fait également apparaître que les items « gestion intégrée » et « gestion environnementale » sont très peu mentionnées au sein des

documents, traduisant le manque d'attention accordée à ce type d'approche. Certains items qui renvoient à des principes clés de la GIZC, tels que la « Communication » ou la « Concertation » (Kennington & Crawford, 1993) sont globalement absents des documents collectés à Marseille. Enfin, les enjeux relatifs à l'intégration des interactions ville-plage, que ce soit au niveau du front de mer ou de la ville sont relativement peu cités. La **Figure 92** répond à l'objectif d'évaluer l'attention accordée à chacun de ces items, outre leur fréquence au sein des documents. Pour rappel, la graduation 1, 2, 3 et 4 renvoie à l'intensité du traitement de l'item au sein des documents (Cf. Partie 3, Chapitre 7, Section 7.3b).

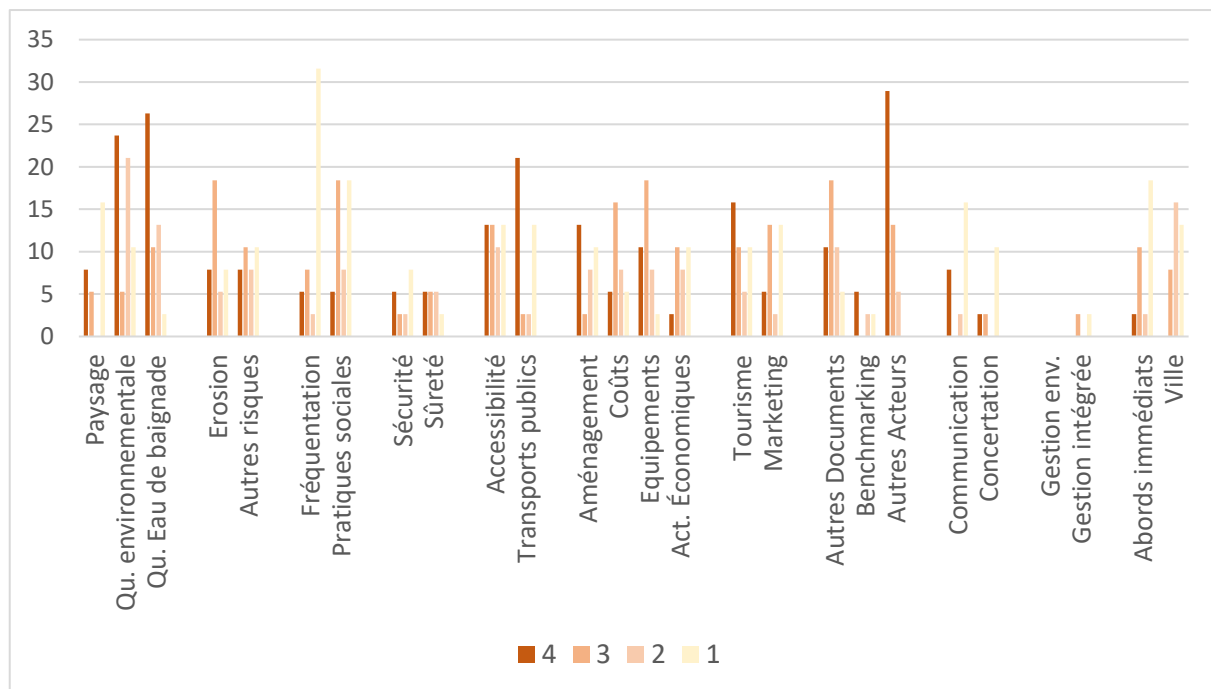


Figure 92: Attention accordée aux différentes dimensions de la gestion (Marseille) (en % du nombre total de documents n=38)

Ici, les données confirment que la dimension biophysique de la plage constitue une priorité. Outre leur récurrence, la **Figure 92** illustre que la « Qualité environnementale » des plages et la « Qualité des eaux de baignade » font l'objet d'une attention soutenue dans le corpus. À l'inverse, bien que le graphique précédent montre qu'une partie des items relatifs à la dimension sociale sont régulièrement cités, la **Figure 92** montre que ces derniers sont cités mais demeurent peu analysés, à l'exception de l'« Accessibilité ». Ce graphique montre également que certaines thématiques à l'instar du tourisme sont moins citées que d'autres mais qu'elles bénéficient d'une attention soutenue. Par ailleurs, la figure confirme que certaines thématiques sont globalement absentes des documents collectés à l'instar de la « Concertation », la « Gestion environnementale » et la « Gestion intégrée ». Malgré l'importance de considérer les interactions ville-plage en matière de gestion (Vallega, 1993 ; 1999), les données montrent donc que ces dernières bénéficient d'une faible attention parmi les documents collectés à Marseille (cf. items « Abords immédiats », « Ville »).

b) Une attention majeure pour la qualité environnementale des plages

Les **Figures 91 et 92** attestent que la qualité environnementale des plages bénéficie d'une attention soutenue dans les documents consacrés à la gestion des plages et du littoral à Marseille, soulignant ainsi la préoccupation des pouvoirs publics sur cette thématique. En effet, cette dernière renvoie à la fois à la question de l'image (McKenna *et al.*, 2008), à l'évolution de la législation (2006/7/CE). Notre analyse de contenu révèle que de nombreuses problématiques environnementales sont énoncées et souvent soulignées, mais que peu de documents évoquent des mesures concrètes pour répondre à ces impératifs écologiques. Les documents les plus anciens du corpus constitué sur Marseille s'intéressent à cette dimension car l'amélioration de la qualité environnementale des plages constituait un prérequis indispensable à leur aménagement [**Enquête : Littoral de la Plage, AGAM, 1968 ; La pollution de la plage, AGAM, 1969**]. Quarante ans après, le Plan Plages montre que les préoccupations des pouvoirs publics à ce sujet perdurent. Ainsi, parmi les objectifs affichés figure la volonté d'« améliorer l'hygiène et la propreté » [**Délibération relative à l'approbation de l'affectation des crédits pour le Plan Plages (2010/2020), Ville de Marseille, 2011**]. Cette ambition se traduit par l'annonce de nombreuses mesures telles que la « Mise en place pour les personnels d'un protocole de nettoyage adapté à chaque nature et usage de plage », la « mise en place de moyens nautiques de récupération des déchets flottants », ou encore la « mise en place de moyens d'accès (rampes d'accès ou élévateurs) aux engins d'entretien pour les plages situées en contrebas des voiries » [**Délibération relative à l'approbation du Plan Plages (2010/2020), Ville de Marseille, 2010**].

Outre le Plan Plages, les documents relatifs aux possibles interventions à mettre en œuvre sur le parc balnéaire du Prado sont également révélateurs de la place centrale occupée par la dimension biophysique de la plage, que ce soit à travers la présentation de l'opération « Récifs Prado », l'intégration du site au réseau *Natura 2000* ou les enjeux associés à la conservation des herbiers de posidonie [**Le Parc Balnéaire du Prado Sud (Diagnostic), AGAM, 2011**]. L'importance accordée à ces enjeux de conservation et de qualité du milieu naturel transparaît également dans des documents plus généraux tel que le **SCOT [CU MPM, 2012]** : « *Le PADD prône des usages diversifiés du littoral, tout en protégeant les espaces naturels terrestres le long du littoral marin et lacustre* ». Malgré le fait que de grands objectifs soient annoncés, par exemple « *Contribuer à la réduction des déchets à la source, sur les plages et en bord de mer, en développant des actions de sensibilisation auprès des citoyens* », comme affiché dans la **Stratégie régionale de la mer et du littoral [PACA, 2012]**, les discours sont globalement plus limités concernant les stratégies et les actions à adopter afin de concrétiser de telles orientations.

Le **Contrat de Baie [CU MPM, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, AGAM, 2015]** et le **Livre Bleu [AMP, AGAM, AUPA, 2018]** font exception. Au niveau métropolitain, ils établissent en effet une série de mesures afin de garantir la coordination entre les acteurs pour aboutir à une meilleure qualité des eaux de baignade ainsi que les budgets correspondants. Au sein du corpus, l'importance de cette thématique s'explique également par la présence de bon

nombre de documents uniquement focalisés sur cette dimension de la gestion, à l’instar du document intitulé **Opération RECIFS PRADO** [Ville de Marseille, 2014]. L’intérêt porté à cette thématique peut être appréhendé comme une réponse aux souhaits des usagers des plages. Ainsi, l’atelier informatif organisé par l’AGAM et l’association Robin des Villes dans le cadre de la Fête du Vent (2016), dont les principaux résultats figurent dans le document intitulé **Quel parc balnéaire du Prado demain ?** [AGAM, Robin des Villes, 2016] montre que propreté et qualité environnementale des plages représentent une priorité en matière de gestion pour les usagers « *Les questions de pollution, de saleté, ou de propreté du lieu sont celles qui ont été le plus abordées au travers de la carte participative. Au moins 17 personnes ont évoqué un besoin de nettoyage des plages* ».

Outre la satisfaction des usagers, cette thématique s’inscrit dans une logique de valorisation dans bon nombre de documents. Ainsi, l’intérêt économique lié à la mise en valeur des sites de baignade sur le plan environnemental et paysager est mis en avant dès 1991 par l’AGAM dans un document intitulé **L'anse des Catalans (réflexions d'urbanisme)** [AGAM, 1991]. On retrouve à nouveau cette motivation dans un document produit par l’AGAM en 2002 consacré à la valorisation du Port de la Pointe-Rouge. Cette ambition est également clairement affichée dans les documents liés à la mise en œuvre de la politique de la Mer et du littoral, où parmi les objectifs énoncés figure la nécessité de "*valoriser le patrimoine culturel littoral et les paysages littoraux*" [Délibération relative à l'approbation du Plan Plages (2010/2020), Ville de Marseille, 2010]. Cette ambition figure aussi dans des documents plus généraux à l’instar du **SCOT** [CU MPM, 2012] où le mode de rédaction laisse penser que le littoral est avant tout envisagé comme un puissant vecteur d’attractivité : « *Le PADD valorise le paysage littoral dans toute son épaisseur. Il s’agit à la fois de renforcer la perception du littoral depuis le trait de côte et les infrastructures et de déterminer « un espace d’ambiance » spécifique au littoral. Puissant vecteur d’image de la Métropole avec une rade et des Calanques élevées au rang « d’objet monde »* SCOT [CU MPM, 2012]. Ainsi, il apparaît qu’une partie non négligeable des documents qui composent ce corpus (**Contrat de rivièrè du Bassin Versant de l’Huveaune** [Syndicat Intercommunal de l’Huveaune, 2013] ; **Charte pour la biodiversité urbaine** [AGAM, 2014] ; **Contrat d’agglomération** [CU MPM, Agence de l’Eau, 2014] ; **Contrat de Baie** [CU MPM, Ville de Marseille, Agence de l’Eau, AGAM, 2015] ; **Le Livre bleu** [AMP, AGAM, AUPA, 2018]) se focalisent uniquement sur la dimension biophysique des plages et du littoral, la dimension sociale de la plage n’étant abordée qu’à travers son influence sur la dimension biophysique de ces espaces.

c) La dimension sociale des plages : un impensé ?

Les **Figure 91** et **92** nous montrent que la fonction sociale des plages est peu abordée dans les documents étudiés et notre analyse pointe de nombreuses lacunes. Dans un premier temps, la lecture des documents montre que de nombreux chiffres sont avancés en matière de fréquentation. À titre d’exemple, les documents intitulés **Marseille les plages du Prado, Un grand équipement urbain** [AGAM, 2001] et **Le Parc Balnéaire du Prado Sud (Diagnostic)**, [AGAM, 2011] avancent le chiffre de 3,5 M de visiteurs en 2000 sur le parc balnéaire du Prado.

La **Délibération relative à l'approbation du Plan Plages (2010/2020)** [Ville de Marseille, 2010], indique quant à elle que 2 millions de baigneurs fréquentent le littoral au cours de l'été, quand le **Contrat de Baie** [CU MPM, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, AGAM, 2015] reprend le chiffre de 4 millions d'usagers lors de la canicule de 2003.

Outre que ces informations sont contradictoires, aucun document ne fait état de protocoles méthodologiques justifiant ces chiffres, ni d'un dispositif spécifique pour appréhender et suivre les pratiques sociales des usagers. Parmi les documents collectés, les seules informations faisant état d'un suivi de la fréquentation figurent dans les rapports de l'USPL [USPL, 2014]. Pourtant, le niveau élevé de la fréquentation est un argument fréquemment mobilisé pour justifier la mise en œuvre d'importantes opérations d'aménagement : "*Le linéaire de plages est sous-dimensionné par rapport à la demande locale, et la surfréquentation de certaines plages devient problématique, car elle peut engendrer des conflits et potentiellement porter atteinte au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes*" [Délibération relative à l'approbation du Plan Plages (2010/2020), Ville de Marseille, 2010]. Ces chiffres sont également utilisés pour qualifier le niveau d'adéquation de l'offre de services au nombre d'usagers « *Des plages surfréquentées et parfois carencées en offre de service* » [Le Livre bleu, AMP, AGAM, AUPA, 2018], alors qu'une connaissance plus approfondie des dynamiques de fréquentation serait nécessaire pour l'adaptation des services et des équipements déployés sur les plages.

Quant aux pratiques sociales, l'analyse des documents révèle que ces dernières sont également peu appréhendées. Plusieurs documents font état de pratiques « diversifiées » ou « hétérogènes » sur le littoral, notamment sur le parc balnéaire du Prado (**Marseille les plages du Prado, Un grand équipement urbain** [AGAM, 2001] ; **Le Parc Balnéaire du Prado Sud (Diagnostic)** [AGAM, 2011]), mais celles-ci sont peu quantifiées et analysées dans leur globalité. De plus, les spécificités liées à l'insertion de ces plages dans la ville sont peu prises en compte. À titre d'exemple, la proximité entre le centre-ville et la plage des Catalans ou la proximité des plages de Corbière avec les quartiers nord sont très peu mises en avant.

Concernant la sûreté et la sécurité des usagers, les **Figures 91** et **92** ont montré que ces items bénéficient d'une attention moindre. Avec les rapports de l'**USPL (2014)** qui décrivent l'ensemble des opérations mises en œuvre sur le littoral lors de la haute saison, le Plan Plages (2011) fait figure d'exception et annonce un très grand nombre de mesures et d'ambitions telles que la « *mise en place d'une signalétique dynamique adaptée installée sur tous les endroits de baignade, y compris les endroits non surveillés, indiquant le danger en cas de mauvaise météo* » la « *modernisation du dispositif de surveillance et de sauvetage, qui permettra sans augmenter les moyens humains d'intervenir plus efficacement, et sur un plus grand linéaire de littoral* » ou encore la « *création de zones de baignade sécurisées de faible profondeur aménagées pour les jeunes enfants et personnes ne sachant pas nager* » [Délibération relative à l'approbation du Plan Plages (2010/2020), Ville de Marseille, 2010].

Les items relatifs à l'accessibilité des plages et aux transports en commun sont les seuls où les interactions ville-plage sont véritablement appréhendées. Ainsi, les premiers documents produits par l'AGAM préalablement à la construction du parc balnéaire du Prado démontrent qu'il s'agit d'une préoccupation relativement précoce. Le document intitulé **Enquête : Littoral de la Plage [AGAM, 1968]**, fait état de l'intérêt de relier la plage au reste de la ville par les transports en commun. De même celui intitulé **La pollution de la plage [AGAM, 1969]** renvoie à la nécessité de renforcer l'accessibilité de la plage depuis le centre-ville. Outre ces deux études de l'AGAM, les documents se rapportant à la mise en œuvre du Plan Plages proposent de nombreuses mesures relatives à l'accessibilité des plages, appréhendée cette fois à travers la question des personnes à mobilité réduite, avec des objectifs tels que « *Les plages les plus emblématiques de Marseille doivent pouvoir à terme être accessibles à ces personnes, ainsi qu'aux familles avec jeunes enfants et/ou poussettes.[...] Les Catalans, et le Prophète, sont parmi les exemples des plages qu'il est nécessaire d'équiper en ce sens* ». Cependant, les mesures relatives à l'accessibilité des plages à l'échelle de la ville et de la métropole se limitent à la volonté affichée d'encourager le développement des modes doux sur le littoral « *Concernant les modes doux, il est nécessaire de mettre en place une piste cyclable littorale sécurisée depuis le centre-ville vers les plages du Nord et du Sud de la Ville, ainsi que des parkings à vélo sécurisés à proximité des plages* » [**Délibération relative à l'approbation du Plan Plages (2010/2020), Ville de Marseille, 2010**]. Malgré ces ambitions, on ne retrouve aucune réflexion relative aux inégalités Nord-Sud en matière d'accès au littoral. Cette limite se retrouve dans d'autres documents, comme le diagnostic consacré au Parc Balnéaire du Prado [**Le Parc Balnéaire du Prado Sud (Diagnostic), AGAM, 2011**] où la question de l'accessibilité se traduit essentiellement par une réflexion autour de l'incidence de la création du BUS (Boulevard Urbain Sud).

Ainsi, la question de l'accessibilité est souvent limitée aux abords immédiats de la plage et les réflexions relatives à l'accessibilité des plages à l'échelle de la ville manquent. Quant aux documents plus généraux, tel que le PADD du **SCOT [CU MPM, 2012]** leur analyse révèle que cette question n'est pas ignorée par les pouvoirs publics. Cependant, les orientations et les ambitions affichées dans ce PADD sont relativement limitées « *Certaines plages et sites littoraux devront faire l'objet d'aménagement afin de permettre à la population un meilleur accès aux loisirs liés à la mer : Corbière, Prado, Pointe Rouge, [...]. Certains projets [...] d'optimisation comme à l'Estaque- La-Lave, ou d'extension de la capacité seront étudiés dans le respect de la capacité de charge des milieux [...] En outre, le PADD [...] propose d'aménager les accès au littoral en privilégiant la desserte en transports en commun mais également en organisant le stationnement sur le littoral marseillais* » [**SCOT, CU MPM, 2012**].

D'une part, les documents collectés ont révélé qu'à Marseille, la capacité de charge des sites dédiés à la baignade n'était pas calculée. D'autre part, l'accessibilité n'est pensée qu'à travers le réaménagement des sites concernés alors que les impératifs en matière de justice sociale et environnementale (Kim & Nicholls, 2016, 2018 ; Kim *et al.*, 2019) nécessitent une réflexion plus large, menée à l'échelle de la ville. L'analyse des documents révèle une prise de

conscience des problématiques engendrées par la forte fréquentation des plages. Cependant, les actions envisagées pour appréhender cette dimension sociale et garantir une équité d'accès à l'échelle de la ville demeurent limitées.

d) Une marge de progression importante en matière de gestion intégrée

Les **Figures 91** et **92** nous enseignent que les items relatifs à la coordination sont souvent mentionnés et qu'ils bénéficient d'une attention soutenue dans les documents collectés. L'analyse des documents montre que plusieurs d'entre eux font état de mécanismes de coordination, que ce soit au niveau des acteurs en responsabilités ou des autres documents relatifs à la gestion du littoral. Cependant, la coordination des acteurs n'est pas envisagée comme une opportunité de dépasser une approche sectorielle de la gestion des plages et, dans de nombreux cas, les mécanismes de coordination se restreignent à des thématiques spécifiques, comme le montre le **Contrat de Baie [CU MPM, Ville de Marseille, Agence de l'Eau, AGAM, 2015]** à propos de la qualité des eaux de baignade. L'analyse des documents montre également que les démarches visant à recueillir l'avis des usagers sont inexistantes, une lacune déjà largement pointée au sein des politiques publiques de gestion du littoral marseillais (Bergsli, 2008 ; Bertoncetto & Hagel, 2016). L'atelier organisé en 2016 par l'AGAM et l'association Robin des Villes à l'occasion de la Fête du vent [**Quel parc balnéaire du Prado demain ?**, AGAM, Robin des Villes, 2016] constitue d'ailleurs l'un des seuls exemples de mise en œuvre d'une concertation. Aujourd'hui, cette pratique tend à être reconduite, par exemple avec la mise en œuvre de réunions de concertations au sujet du réaménagement de la plage des Catalans (juillet 2022). Cependant, lors de la rédaction de notre manuscrit, aucun document ne fait état des principaux résultats obtenus dans le cadre de ces réunions de concertation.

Enfin, les interactions ville-plage sont globalement peu intégrées. Des études se réfèrent à la configuration de certains sites et à leur ouverture sur la ville « *La conception de cet espace est volontairement dépouillée, appuyée sur la notion de « vide ». Largement ouvert sur la mer Méditerranée, il l'est aussi sur l'espace urbain des quartiers Sud de la ville* » [**Le Parc Balnéaire du Prado Sud (Diagnostic)**, AGAM, 2011] sans proposer une analyse plus approfondie de ces interactions sur les plans biophysique ou social. Dans d'autres cas, il s'agit uniquement d'informations ponctuelles et non d'une véritable vision d'ensemble de ces interactions « *La rade Sud est bordée par la Corniche, balcon sur la mer mais aussi axe routier très fréquenté qui dessert les plages emblématiques des Catalans et des Prophètes. La côte est rocheuse jusqu'au Roucas Blanc.* » [**La Métropole Littorale**, AGAM, 2016].

L'analyse des documents associés aux politiques publiques de gestion du littoral à Marseille montrent qu'à l'exception d'un nombre limité de documents en lien avec le vote de la Politique Mer et Littorale tel que le Plan Plages, les ambitions affichées sont circonscrites à la dimension biophysique de la plage et à l'amélioration de sa qualité environnementale. Ces ambitions visent à la fois à répondre à une quête d'attractivité, la plage étant un outil de promotion territoriale (notamment dans les documents plus généraux) et à satisfaire une demande locale d'accès à la mer, qui reste néanmoins peu appréhendée. Certains documents généraux établis au niveau métropolitain tels que le **Contrat d'agglomération [CU MPM, Agence de l'Eau, 2014]**, le **Contrat de Baie [CU MPM, Ville de Marseille, Agence de l'Eau,**

AGAM, 2015] ou encore le **[Le Livre bleu, AMP, AGAM, AUPA, 2018]** présentent des ambitions fortes et des mesures concrètes sur le littoral mais ces dernières se limitent à la garantie de la qualité environnementale des plages, et plus particulièrement à la qualité des eaux de baignade.

À l'exception du Plan Plages et de certaines études produites par l'AGAM sur le parc balnéaire du Prado ou **la Métropole littorale (2016)**, qui traitent davantage de la fréquentation et des pratiques récréatives sur le bord de mer, la dimension sociale de la plage demeure peu abordée : la Ville et la Métropole sont dépourvues d'outils de comptage ou d'enquêtes sociales, pourtant susceptibles de jouer un rôle décisif en matière de gestion (Lozoya *et al.*, 2014). Par conséquent, l'ensemble du corpus démontre une vision éloignée d'une approche systémique et intégrée de la gestion des plages. La coordination entre les acteurs ne peut pas se limiter à la seule qualité des eaux de baignade. Enfin, les interactions ville-plage sont seulement considérées à travers l'influence que la ville est susceptible d'avoir sur la qualité des eaux de baignade. Par conséquent, la réflexion concernant l'insertion territoriale des plages dans un environnement urbain complexe, en matière de pratiques sociales et d'accessibilité demeure très limitée.

10.3. Barcelone : Une forte volonté politique et des avancées indéniables

En comparaison avec Marseille et Valence, Barcelone se distingue par l'apparition puis une augmentation du nombre de documents relatifs à la gestion des plages plus précoce. Pourtant, à la différence des deux autres villes, les interventions sur les plages sont apparues plus tardivement, à l'occasion des JO de 1992 (Segui Ilinas, 1993 ; Provansal *et al.*, 2007 ; De Clasca *et al.*, 2019). Par ailleurs, les frises chronologiques (Chapitre 6, section 6.2) laissent penser que l'intérêt des différentes administrations compétentes sur les plages pour la gestion intégrée s'est manifesté plus tôt dans cette ville particulièrement dense (Breton *et al.*, 1996) et s'est traduit par la mise en œuvre de grands projets urbains destinés à finaliser la reconnexion de la ville avec la mer, à l'instar de 22@ et du Forum (Provansal *et al.*, 2007 ; Sodupe & Alarcón, 2019). Ces différents éléments interrogent à leur tour les documents associés aux politiques publiques relatives aux plages. Cet intérêt précoce se traduit-il par des avancées en matière de gestion intégrée ? La récupération des plages et la mise en œuvre de grands projets urbains sur le littoral ont-elles donné lieu à des réflexions plus poussées quant à l'insertion des plages dans la ville ? Afin de répondre à ces interrogations, cette seconde section fait état de la fréquence et de l'attention accordées aux différents items considérés, puis présente les enseignements tirés de l'analyse des documents.

a) Une approche plus diversifiée de la gestion

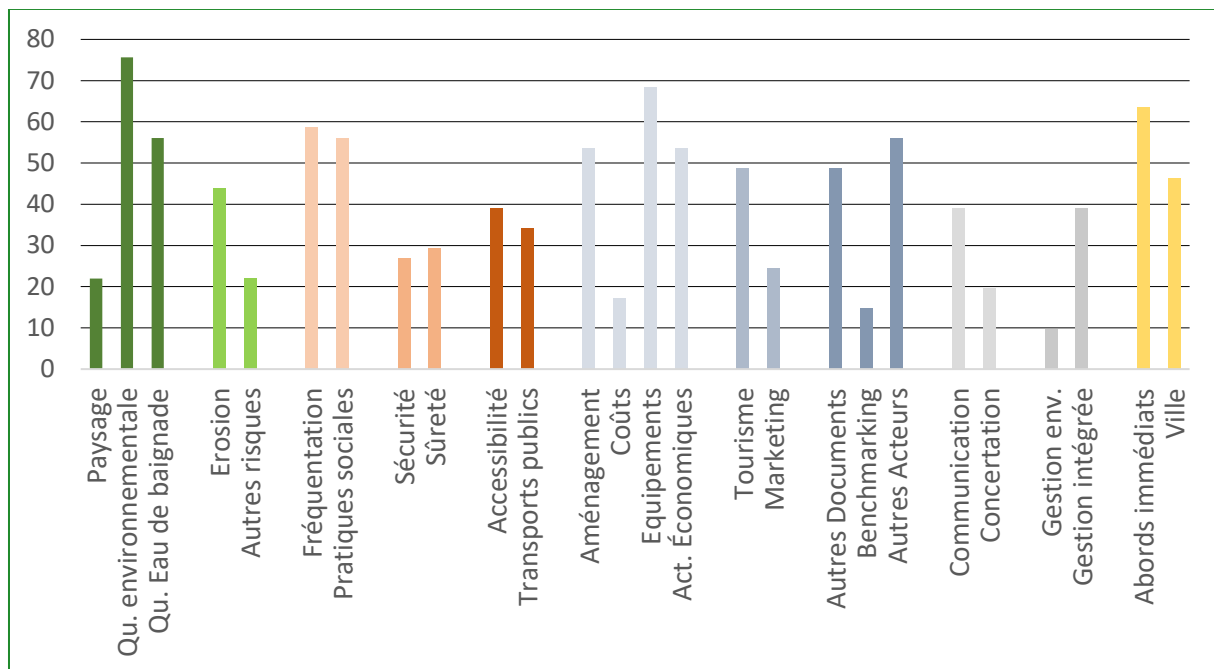


Figure 93: Fréquence d'apparition des thématiques liées à la gestion des plages dans les documents à Barcelone (en % du nombre total des documents collectés, n= 41)

Bien que la **Figure 93** souligne d'importantes différences quant à la fréquence de ces différents items dans les documents, il apparaît qu'un plus grand nombre d'items sont plus fréquemment cités. Comme à Marseille, la **Figure 93** souligne la forte récurrence des thématiques relatives à la qualité environnementale de la plage mais il apparaît également que les « Equipements » de plages sont fréquemment cités dans les documents. À la différence de Marseille, les items relatifs à la « Gestion intégrée », à la « Communication », à la « Concertation » et aux interactions ville-plage (« Abords immédiats », « Ville ») sont en revanche davantage mentionnés. À l'image de Marseille, ce graphe souligne la récurrence des items relatifs à la coordination des politiques que ce soit au niveau des « Autres documents » mis en œuvre sur le littoral ou des « Autres acteurs » en responsabilité. L'analyse plus approfondie des documents doit révéler si cette coordination est restreinte à certaines thématiques, constituant ainsi une prolongation des approches sectorielles à l'instar de Marseille, ou si elle relève davantage d'une approche intégrée.

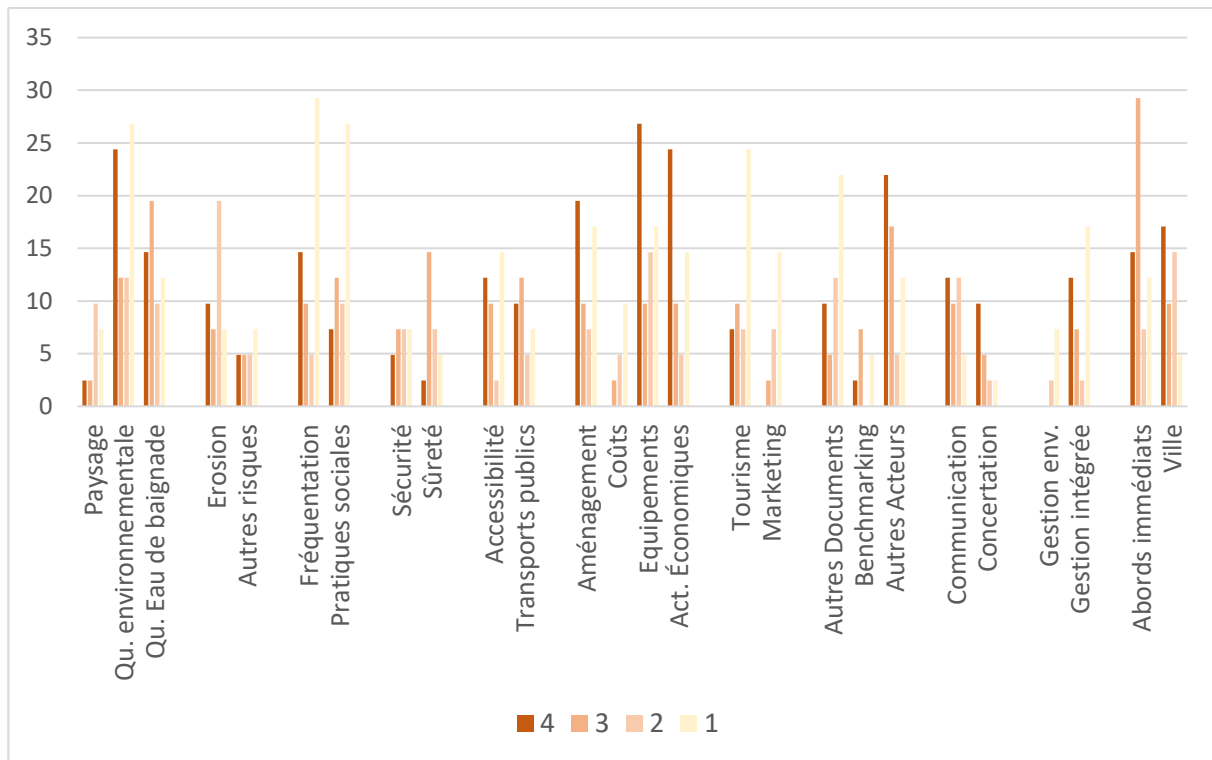


Figure 94: Attention accordée aux différentes dimensions de la gestion (Barcelone) (en % du nombre total des documents collectés, n= 41)

Malgré la fréquence élevée de la « Qualité environnementale », la **Figure 94** révèle une répartition davantage équilibrée de l'attention accordée aux différents items. Ici, quatre d'entre eux se distinguent particulièrement : la « Qualité environnementale », les « Équipements », les « Activités économiques » implantées sur les plages, et la coordination avec les « Autres acteurs » compétents sur les plages. L'intérêt porté aux « Équipements » ou aux « Activités économiques » est à mettre en relation avec les documents qui définissent leur répartition et leur implantation sur les plages à l'occasion de la haute saison [*Barcelona inicia la temporada alta de bany, Ville de Barcelone, 2018*] ; [*Les platges i el litoral de Barcelona, Ville de Barcelone, 2005*] ; [*Puesta a punto de las playas de Barcelona para la temporada de baños, Ville de Barcelone, 2014*] ou qui présentent les modalités de gestion des équipements de plage dans le cadre de la convention qui unit la municipalité à la Métropole [*Platges, gestió i serveis (page web), AMB, 2019*].

Ainsi, certains documents réglementaires à l'instar du [*Pla de distribució d'usos i serveis de temporada de les platges 2012-2016, Generalitat de Catalunya, 2011*] sont entièrement consacrés à l'implantation d'équipements et d'activités économiques sur le DPMT et rappellent la distribution des compétences établie par la Loi Littoral (1988). Quant à l'attention accordée à la qualité environnementale de la plage et à la qualité des eaux de baignade, elle s'explique notamment par les études présentes dans le corpus qui y sont spécifiquement dédiées, tel que l'*Informe de la qualitat sanitària de les platges de barcelona* [*l'Agència de Salut Pública de Barcelona, 2015*] qui spécifie sa mission en ces termes « L'Agence de santé publique de Barcelone (ASPB) élabore annuellement le programme de surveillance de la qualité

sanitaire des eaux de baignade et du sable sur les plages de la ville de Barcelone, conformément à la directive 2006/7/CE et au décret royal 1341/ 2007 ». Enfin, l'intérêt porté à l'aménagement du littoral est notamment lié aux projets envisagés dans certains documents comme le **Pla Litoral [2018]** ou aux travaux projetés en matière d'accessibilité [**Manuel d'accessibilitat, Diputacio de Barcelona, 2003**]. Enfin, de nombreux documents procèdent à une contextualisation où sont rappelées les opérations passées qui ont permis la récupération du front de mer et la création des plages de Barcelone dans le cadre des JO de 1992 [**Pla Estratègic Economic i Social Barcelona 2000, Ville de Barcelone, 1990**].

b) Le résultat d'une ambition politique précoce

L'étude approfondie des documents révèle que la référence au développement durable intervient relativement tôt à Barcelone. Dès 2002, cette notion est mobilisée dans l'étude intitulée **Cap a un desenvolupament conjunt i sostenible del litoral [AMB, 2002]**. Dans le prolongement de celui-ci, le **PEGIZC** (Pla Estratègic per a la Gestió Integrada de les Zones Costaneres de Catalunya) [**Catalogne, 2004**] fait état d'un manque d'intégration des actions de politiques publiques sur le littoral barcelonais « *Bien qu'il existe de multiples initiatives d'un grand nombre d'acteurs différents, il n'y a eu jusqu'à présent aucun effort d'intégration et de coordination [...] Même les diverses administrations compétentes aux niveaux local, régional, étatique et communautaire n'ont pas été en mesure de développer une structure dédiée à la coordination* ». Ces limites sont également pointées au niveau de la Province qui renvoie à la fragmentation des compétences sur la bande côtière : « *La double nature de la plage, à la fois territoire communal et domaine public de l'Etat, [...] qui définit la répartition des compétences pouvant être exercées sur le DPMT, ainsi que la multiplication des acteurs rendent difficile pour les communes concernées la gestion de cette partie importante de leur territoire* » [**Marc legal del litoral de la Provincia de Barcelona, Diputacio de Barcelona, 2005**].

Sur la base de ce constat, le **PEGIZC [Catalogne, 2004]** souligne la nécessaire coordination des acteurs compétents sur le littoral et est conçu à partir de cellules de dialogue, présentées comme le seul moyen d'assurer la légitimité des politiques publiques déployées sur le littoral « *Cette vision reposait sur l'inexistence d'un document de planification lors du démarrage du projet. Il était donc nécessaire d'identifier les conflits territoriaux et les priorités en partant de zéro. Pour cette raison, des forums de débat ont été mis en place pour révéler à la fois les enjeux essentiels et les résultats attendus* ». À la même époque, la municipalité de Barcelone fait état de sa volonté de développer une gestion intégrée des plages et du cycle de l'eau. Ainsi, parmi les objectifs énoncés dans cette nouvelle charte municipale figurent « *L'amélioration de la gestion intégrée du cycle de l'eau, puisqu'il s'agit d'une ressource stratégique limitée et très rare dans notre environnement* » et le développement d' « *une gestion intégrée du littoral, qui comprend : les aspects de qualité (ISO, Pavillons Bleus), l'éducation environnementale, la gestion du patrimoine (récifs, activités commerciales), la sécurité, les loisirs, et la gestion des infrastructures.* » [**Programa de actuación municipal 2004-2007, Ville de Barcelone, 2004**]. Incontestablement, ce premier document élaboré par

la municipalité révèle une orientation en faveur d'une approche globale de la gestion des plages où les différentes dimensions de la plage sont appréhendées ensemble.

Dès 2006, certains documents stratégiques, aujourd'hui caduques, font état d'une volonté de développer une politique de gestion intégrée au niveau métropolitain « *Pour faire face à la complexité croissante des dynamiques côtières, [...] il est nécessaire d'accroître significativement la coordination des institutions publiques [...] dans le sens d'une gestion intégrée du littoral.* » [**Pla Estratègic Litoral de la Regió Metropolitana de Barcelona: el litoral, un territori en comú (t1), RMB, 2006**] Ces premières ambitions sont prolongées par la mise en œuvre du PGIL (Plan de Gestion Intégrée du Littoral, 2007) qui définit les modalités de coordination entre l'Etat, la Généralité et la Municipalité afin d'assurer la gestion des plages de Barcelone : « *Le 15 mai 2007, le Ministère de l'Environnement, la Generalitat de Catalunya et la Mairie de Barcelone ont signé le PGIL, sous la forme d'un accord de collaboration entre les parties signataires* » [**Gestió integral del litoral de Barcelona; Ville de Barcelone, 2012**]. Certains documents plus récents confirment l'importance de ce cadre de gestion et soulignent qu'il permet de « *Traiter le littoral comme une entité dynamique complexe* » [**Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Estratègies per a la gestió litoral, Ville de Barcelone, 2018**].

Cette approche et la mise en place de mécanismes de coordination entre les différentes administrations sont également encouragées par la décentralisation d'une partie des compétences de l'Etat à la Généralité en 2008 (*Décrets 1404/2007 et 1387/2008*). À cette occasion, « *la gestion des concessions de l'État et la gestion et l'octroi des autorisations dans les zones de facilité de transit et d'accès à la mer* » sont transférées à la Généralité, ainsi que des « *compétences exclusives en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et des compétences partagées en matière d'environnement* » [**LLEI 8/2020, del 30 de juliol, de protecció i ordenació del litoral, Generalitat de Catalunya, 2020**].

Ainsi, à la différence de Marseille, où les premiers documents métropolitains apparaissent relativement tard [**Contrat de Baie, 2015 ; Livre Bleu, 2018**] du fait de la création tardive de la CU MPM (*Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, 2012*) (Ronai, 2014) puis de l'AMP (*Aix-Marseille Provence, 2016*), ces premiers documents apparaissent assez tôt à Barcelone et s'inscrivent rapidement dans une perspective de gestion durable et intégrée du littoral [**Cap a un desenvolupament conjunt i sostenible del litoral, AMB, 2002**] ; [**Pla Estratègic Litoral de la Regió Metropolitana de Barcelona: el litoral, un territori en comú (t1), RMB, 2006**]. En outre, la plage n'y est pas uniquement considérée comme un espace vecteur d'attractivité touristique ou un milieu naturel à protéger. Les pratiques récréatives sont mises en relation avec leur influence sur la dimension naturelle des plages [**Les platges i el litoral de Barcelona, Ville de Barcelone, 2005**] et dès le début 2000, certaines interactions entre la ville et la plage sont appréhendées à travers une approche systémique « *La densification rapide des centres urbains a également entraîné une augmentation de la production de déchets et d'eaux usées qui, dans de nombreux cas, malgré les exigences des plans d'assainissement, ont pollué le milieu terrestre et marin.* » [**Cap a un desenvolupament conjunt i sostenible del litoral, RMB, 2002**].

c) Un effort pour appréhender la dimension sociale des plages dans les politiques publiques de gestion

En lien avec les résultats présentés dans la sous-section 10.3.a, nombre de documents témoignent d'une volonté d'améliorer la qualité environnementale des plages et la qualité des eaux de baignade [**Cap a un desenvolupament conjunt i sostenible del litoral, AMB, 2002**] ; [**LEY 13/2002, de 21 de junio, de turismo de Cataluña, Genetalitat de Catalunya, 2002**] ; [**Pla Estratègic per la Gestió Integrada de les Zones Costaneres a Catalunya, Generalitat de Catalunya, 2004**]. Ils renvoient fréquemment à l'influence de la ville sur la dimension naturelle des espaces de plage, soulignant qu'il est difficile de garantir une bonne qualité environnementale sur les plages des grandes villes. Néanmoins, l'analyse du corpus révèle que cette préoccupation n'est pas exclusive et qu'une approche plus large de la gestion des plages est préconisée, prenant davantage en compte leur fonction sociale. Ainsi, un document tel que le **Manual d'Accessibilitat per a les platges del litoral de la província de Barcelona [Diputacio de Barcelona, 2003]** est entièrement consacré à la question de l'accessibilité et vise à « *fournir un outil utile aux municipalités côtières afin qu'elles puissent intervenir sur les plages avec des solutions et des critères qui valorisent et respectent la perspective d'accessibilité* ». Par ailleurs, et à l'inverse du cas marseillais, si certains documents métropolitains tel que le **Pla de millora de la biodiversitata la xarxa de parcs i platges de l'àrea metropolitana de Barcelona [AMB, 2018]** s'intéressent uniquement à l'amélioration à la préservation de la dimension naturelle des plage et font donc perdurer une approche sectorielle de la gestion, ces derniers sont compensés par des documents entièrement consacrés à la dimension sociale des plages [**Impacte socioeconòmic de les platges metropolitanas, AMB, 2021**].

Si à Marseille l'une des principales lacunes identifiée est l'absence de données et de connaissances quant à la fréquentation des plages et des pratiques sociales, à Barcelone, plusieurs documents attestent que d'importantes opérations de comptage et d'enquêtes sont déployées aux niveaux municipal et métropolitain [**Platges de l'Àrea Metropolitana : Del 16 de maig a 18 de setembre de 2016 (Presentació de Resultats), AMB, 2016**]. Les données relatives aux dynamiques de fréquentation sont présentées comme une opportunité d'évaluer l'incidence de la fréquentation sur le milieu naturel « *Les plages se situent parmi les espaces publics métropolitains les plus fréquentés, avec environ 10,5 millions d'utilisateurs par an (étude de l'AMB, 2016) (...) qui se concentrent principalement sur une période d'environ quatre mois. Une utilisation sociale si intensive et si concentrée sur un tiers de l'année a largement modifié les écosystèmes naturels associés aux plages* » [**Pla de millora de la biodiversitata la xarxa de parcs i platges de l'àrea metropolitana de Barcelona, AMB, 2018**]. Ces données permettent également aux pouvoirs publics d'appréhender une évolution du comportement des usagers en matière de gestion des déchets : « *En revanche, on constate qu'en 2016 il y a eu une nette diminution de la quantité de déchets collectés dans le sable, malgré la forte augmentation des usagers. Il faudra analyser comment était le comportement en 2017 et 2018*

pour savoir si cette tendance se poursuit » **[Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Balanç de la gestió de platges (PGIL), Ville de Barcelone, 2018].**

Le recours à des protocoles méthodologiques inspirés de travaux scientifiques et la récurrence de ces opérations de comptages, initiées en 1998 et renforcées en 2008, permettent aussi aux pouvoirs publics de définir des seuils de capacité de charge de la plage et d'identifier des points critiques sur le littoral : « *Si l'on tient compte de ce que préconise la littérature scientifique selon laquelle la surface optimale pour les usagers serait de 8 m² et qu'à partir de 4 m² il y a saturation [...] les données montrent que les plages de Sant Sebastià et de Sant Miquel sont en dessous de ce seuil de saturation et que les plages de la Barceloneta et du Llevant le frôlent.* » **[Barcelona inicia la temporada alta de bany, Ville de Barcelone, 2018].** La mise en œuvre de ces enquêtes tous les deux ans permet également aux acteurs en responsabilité d'observer des évolutions et des tendances en matière de fréquentation : « *L'occupation des plages de Barcelone montre une nette tendance à la hausse. En 2016, elles ont accueilli environ quatre millions sept cent mille d'usagers, dépassant de près de 1 million le nombre d'usagers comptabilisés les années précédentes* » **[Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Balanç de la gestió de platges (PGIL), Ville de Barcelone, 2018].**

Enfin, ce besoin de connaissances justifie l'emploi de technologies plus avancées afin de suivre l'évolution de la fréquentation. Ceci conduit au déploiement d'outils destinés à orienter les usagers des plages afin de mieux les répartir le long des plages : « *La forte occupation des plages a parfois atteint des situations de saturation qui pourraient être atténuées avec des informations préalables quant à l'afflux d'usagers prévisible dans cette zone. Le CSIC [Institut des sciences de la mer] dispose de caméras qui permettent de déterminer un gradient d'occupation. Nous proposons de développer un système d'information prédictif sur le degré d'occupation des plages et de diffuser ces prévisions au quotidien afin que le public puisse connaître à l'avance les espaces balnéaires où il aura le plus de confort* » **[Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Memòria de síntesi, Ville de Barcelone, 2019].**

La prise en compte de la dimension sociale des plages au sein des politiques publiques menées à Barcelone s'est finalement trouvée renforcée avec le *Pla Littoral* de 2018 : « *Pour la préparation du Plan Littoral, un processus participatif large et varié a été développé à travers des réunions en présentiel, mais aussi à travers la plateforme en ligne Decidim Barcelone, qui a permis de recueillir les opinions, les préoccupations et les besoins des personnes qui vivent, travaillent et profitent du littoral ainsi que de produire et d'approuver conjointement le diagnostic et les propositions du plan* » **[Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Memòria de síntesi, Ville de Barcelone, 2019].** Cette ambition est attestée par les publications destinées à faire état des contributions apportées relatives aux différentes thématiques sous forme de synthèses **[Recull d'aportacions de les entrevistes amb els agents del litoral, Pla Littoral, Ville de Barcelone, 2018].** Cette démarche s'inscrit dans un contexte où la municipalité déploie d'importantes campagnes de communication à destination des usagers, que ce soit sur le plan environnemental : « *Une nouvelle signalisation est en cours d'installation sur toutes les plages comprenant des informations sur l'écosystème marin et les bonnes pratiques pour*

réduire de déchets dans la mer », ou en matière de fréquentation à travers le recours aux nouvelles technologies : « *Les utilisateurs des plages de la ville de Barcelone disposent d'un large éventail de supports sur place et de dispositifs technologiques pour connaître instantanément l'état des plages [...]. Tous les appareils fournissent des informations en temps réel sur l'état de la mer, [...] la qualité de l'eau, [...] la température de l'eau et de l'air, la présence de méduses, ou localisent les services municipaux disponibles sur les plages telles que la Guardia Urbana, les WC et les transports collectifs à proximité* » **[Barcelona inicia la temporada alta de bany, Ville de Barcelone, 2018]**. L'intérêt et la nécessité de déployer des démarches participatives avec les usagers et les riverains est donc manifeste à Barcelone. On peut toutefois remarquer qu'ils ont donné lieu à une mise en pratique relativement tardive, puisqu'ils étaient mentionnés dès 2004 dans le **PEGIZC [Generalitat de Catalunya, 2004]** et dans le **[Pla Estratègic Litoral de la Regió Metropolitana de Barcelona : el litoral, un territori en comú (t1), RMB, 2006]**.

d) Des interactions ville-plage progressivement intégrées ?

Comme à Marseille, les documents collectés pour Barcelone évoquent l'influence de la ville sur la dimension naturelle des espaces de plage. Ils font référence à des phénomènes anciens : « *Certaines zones marines proches des grands centres urbains et des grands rejets polluants sont devenues, depuis des années, de véritables déserts biologiques* » **[Pla Estratègic per la Gestió Integrada de les Zones Costaneres a Catalunya, Generalitat de Catalunya, 2004]**, ou plus récents : « *La mauvaise qualité sanitaire de l'eau est principalement due aux rejets en mer des collecteurs dus aux épisodes de pluies torrentielles* » **[Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Balanç de la gestió de platges (PGIL), Ville de Barcelone, 2018]**. Néanmoins, la prise en compte des interactions ville-plage ne se limite pas à la seule qualité environnementale des plages. En effet, cette réflexion se vérifie également à travers une approche systémique des risques côtiers, en relation avec les densités de population en arrière-plage ainsi que la présence d'importantes infrastructures. « *Plus de 25% du linéaire côtier est occupé par des infrastructures de toutes sortes (jetées, digues, brise-lames, etc.), auxquelles il faut ajouter les promenades, les zones urbaines et les infrastructures routières et ferroviaires. Le poids total de l'empreinte laissée par l'intervention humaine sur le littoral est supérieur à 50 % de son linéaire. [...] à l'origine d'une situation actuelle critique non seulement du point de vue géoenvironnemental, mais aussi du point de vue social et économique* » **[Pla Estratègic per la Gestió Integrada de les Zones Costaneres a Catalunya, Generalitat de Catalunya, 2004]**. Cette approche systémique est approfondie dans d'autres documents **[Pla Estratègic Litoral de la Regió Metropolitana de Barcelona : el litoral, un territori en comú (t1), RMB, 2006]**, révélateurs d'une réelle prise de conscience des risques liés aux changements climatiques, dans un contexte où les plages de Barcelone sont particulièrement menacées. À cet endroit, le corpus comprend un plan stratégique entièrement consacré aux effets de ces risques sur les plages, le littoral et l'ensemble de la ville **[Estudi dels impactes del canvi climàtic a Barcelona, Ville de Barcelone, 2017]**. Il développe une vision multiscalaire de la

gestion ainsi qu'une importante réflexion quant aux opportunités de développer une ville davantage résiliente dans les années à venir.

Les interactions ville-plage sont également appréhendées sur le plan social : « *Ces plages font l'objet d'un grand nombre d'utilisations différentes tout au long de l'année* » [***Puesta a punto de las playas de Barcelona para la temporada de baños, Ville de Barcelone, 2018***]. Les documents révèlent l'hétérogénéité des usages sur les plages du fait de leur insertion dans un système territorial complexe. Dès 2004, la plage est perçue comme une prolongation de l'espace public avec des pratiques et des dynamiques spécifiques : « *Les parcs, jardins, jardins urbains et plages de Barcelone, en plus d'être des espaces de loisirs au contact de la nature, sont des espaces de socialisation et de rencontre* » [***Programa de actuación municipal 2004-2007, Ville de Barcelone, 2004***]. Cette idée est ensuite régulièrement reprise dans différents documents qui expliquent que « *Les plages sont toutes de type urbain, puisqu'elles sont intégrées à la Ville et à ses environs. Les plages et l'ensemble du littoral de Barcelone constituent aujourd'hui un espace urbain de premier plan [...] L'utilisation qu'en font les habitants et les visiteurs a fait du littoral barcelonais davantage une extension de l'espace urbain qu'une zone sablonneuse propice à la baignade* » [***Puesta a punto de las playas de Barcelona para la temporada de baños, Ville de Barcelone, 2014***]. Ces représentations de l'insertion des plages dans la ville entraînent le réaménagement de certains espaces : « *Malgré le fait qu'il est actuellement interdit de se rendre sur les brise-lames [...] Les utilisateurs de la plage continuent d'y accéder. Au cours de l'étude, leur utilisation intensive a été vérifiée [...] Cet espace a donc été ouvert en transformant et en élargissant sa structure, et en fournissant des éléments relatifs à la sécurité des usagers* » [***Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Memòria de síntesi, Ville de Barcelone, 2019***]. Les études des autorités montrent que les pratiques sociales observées sur les plages de cette grande ville dépassent le seul modèle touristique « sol y playa », et qu'en conséquence les interventions visent avant tout à satisfaire le souhait de la population de disposer d'espaces ouverts sur la mer.

Notre analyse rend également compte d'une vision multiscalaire de la gestion. Dès 2003, la question de l'accessibilité des plages est appréhendée à la fois à l'échelle du site et à l'échelle de la ville : « *Cependant, au cours de ces années, il est devenu clair que les projets d'accessibilité ne visent pas uniquement à résoudre le problème de certains groupes sociaux, mais sont un outil pour rapprocher la plage de l'ensemble de la population.[...] L'accessibilité doit être considérée comme un concept intégré, et ne pas être analysée de manière ségréguée* » [***Manual d'Accessibilitat per a les platges del litoral de la provincia de Barcelona, Diputació de Barcelona, 2003***]. Cette conception de l'accessibilité, presque absente au sein des documents collectés à Marseille, se vérifie également au sein des documents plus récents produits par la municipalité : « *Le Plan d'action (2018) pour les plages prévoit des actions pour améliorer l'accessibilité des plages et garantir la communication de ces espaces avec le reste de la ville* » [***Barcelona inicia la temporada alta de bany, Ville de Barcelone, 2018***]. Néanmoins, ces objectifs sont relativement peu accompagnés de mesures concrètes et ce constat interroge les politiques envisagées par les pouvoirs publics afin de garantir

l'accessibilité des plages à l'échelle de la ville. Plus récemment, la Métropole s'est attachée à élaborer un document spécifique à la fonction socio-économique des plages où l'interdépendance entre la plage et la ville est largement mise en avant : « *Les plages sont des espaces très valorisés, car elles génèrent un ensemble de fonctions qui profitent à la société. [...] la forte densité urbaine de ce territoire signifie que la demande d'espaces qui garantissent ces fonctions est très élevée.* » **[Impacte socioéconomique de les platges metropolitanas, AMB, 2021].**

En conclusion, il apparaît que le cas de Barcelone se démarque par l'existence d'outils spécifiques en matière de gestion, à l'instar du PGIL et de documents où les interactions ville-plage sont largement considérées **[Pla Litoral, Ville de Barcelone, 2018]**. Par ailleurs, il apparaît clairement que les documents produits par les différentes administrations compétentes sur les plages ne se limitent pas à ambitionner une amélioration de la qualité environnementale des plages. Ils développent une réflexion plus globale sur les modalités de gestion des plages et sur l'articulation des différentes administrations compétentes sur la bande côtière.

10.4. Valence : Un déficit d'intégration malgré des ambitions précoces

Après avoir identifié d'importantes différences entre les cas marseillais et barcelonais, cette quatrième section est consacrée à la restitution des résultats obtenus à Valence. Pour rappel, cette ville est dotée d'importantes plages naturelles, protégées suite à la création du parc naturel de l'Albufera en 1986 (Sanjaume & Pardo, 1991). Le littoral valencien est également caractérisé par la présence d'infrastructures portuaires d'envergure nationale (Prytherch & Boira, 2009 ; Ferrandis-Peña, 2015 ; Cucó i Giner, 2016) dont les extensions successives ont entraîné la disparition d'espaces alors dédiés aux pratiques balnéaires (Ferrandis-Peña, 2015). Par ailleurs, cette ville qui s'est longtemps développée à l'écart de son littoral (Prytherch & Boira Maiques, 2009) a réalisé différents projets urbains destinés à atténuer cette fracture (Lecardane, 2008 ; Kazimierczak & Wrona, 2019). Face à ces fonctions antagoniques, les frises chronologiques présentées dans la Partie 2 (Chapitre 6, section 6.1) traduisent un intérêt relativement précoce pour la gestion intégrée et interrogent les politiques qui ont été ensuite mises en œuvre sur le littoral valencien. À l'instar des deux autres villes, l'analyse de ce corpus passe dans un premier temps par la description de la fréquence et de l'attention accordée aux items considérés, avant de présenter les principales conclusions issues de l'analyse des documents.

a) Des préoccupations inégales quant à la gestion des plages et du littoral

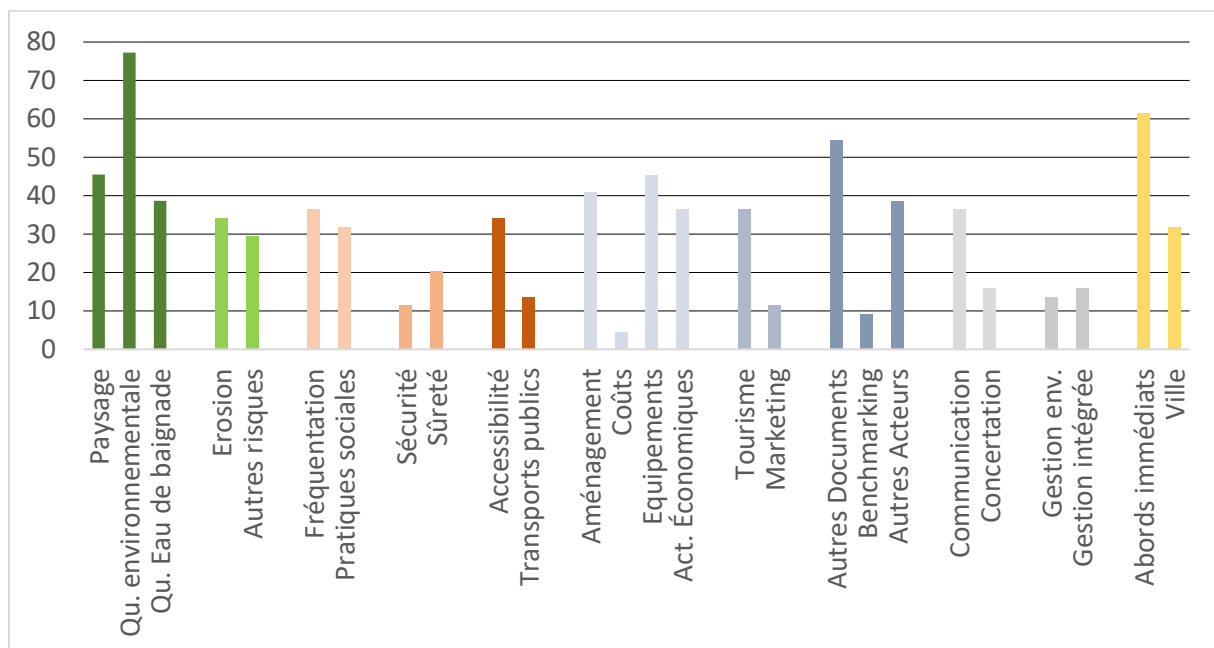


Figure 95: Fréquence d'apparition des thématiques liées à la gestion des plages dans les documents à Valence (en % du nombre total des documents collectés, n= 44)

À nouveau, la **Figure 95** atteste de la forte fréquence de la question de la « Qualité environnementale » et de la « Qualité des eaux de baignade » au sein des documents. Néanmoins, il apparaît ici que la récurrence de l'item « Qualité environnementale » est plus importante que dans les deux autres villes, ce dernier étant mentionné dans presque 80 % des documents. La figure montre également que les « Abords immédiats » des plages constituent

le second item le plus récurrent. Au regard de la fréquence plus limitée de l’item « Ville » relatif aux interactions ville-plage, ce constat interroge les ambitions et les défis identifiés par les pouvoirs publics sur ces espaces à la jonction des plages et du reste du territoire considéré. La **Figure 95** souligne aussi que de nombreux documents font référence aux autres travaux consacrés à la gestion du littoral (cf. item « Autres documents »), ce qui questionne les mécanismes de coordination définis dans les documents collectés. Enfin, il apparaît que les items relatifs à la dimension sociale des plages (cf. items compris entre « Fréquentation » et « Transports publics ») sont moins cités que dans les deux autres villes. Compte tenu de l’importance de considérer cette dimension de la gestion (Lozoya *et al.*, 2014), cette information constitue un premier indice quant à la mise en œuvre d’une approche intégrée de la gestion (James, 2000a, b). Ceci tend d’ailleurs à être confirmé par la relative absence de certains items consubstantiels à la gestion intégrée, à l’image de la concertation, et par le fait que cette notion est elle-même peu mobilisée au sein des documents étudiés.

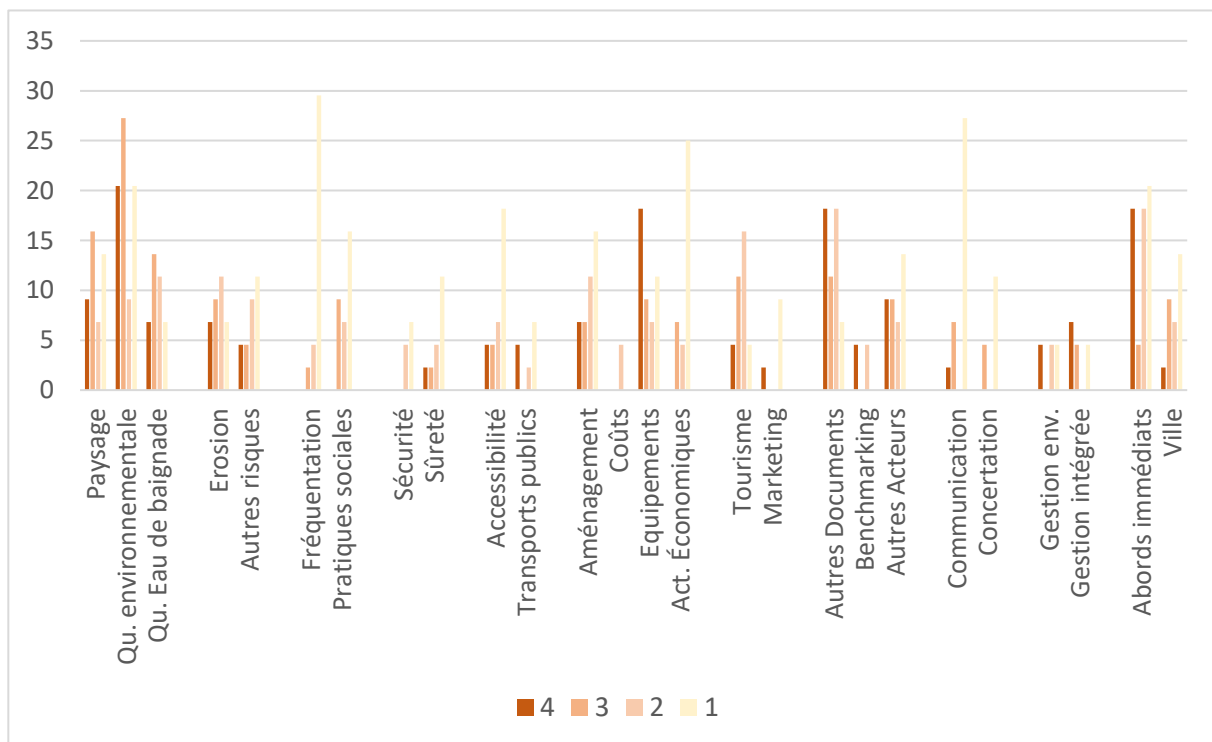


Figure 96: Attention accordée aux différentes dimensions de la gestion (Valence) (en % du nombre total de documents n=44)

La **Figure 96** confirme la forte attention accordée à la dimension biophysique des plages, tout particulièrement la « Qualité environnementale ». A contrario, elle montre de façon flagrante que l’ensemble des items relatifs à la dimension sociale bénéficient d’une attention bien moindre, certains items tels que la « Fréquentation » ou l’« Accessibilité » n’étant que simplement cités dans la majorité des documents étudiés. En écho à la **Figure 95**, ce graphe enseigne que trois autres items bénéficient d’une attention soutenue au sein des documents considérés : les équipements mis à disposition des usagers sur les plages, la coordination entre

les différents documents consacrés à la gestion des plages et du littoral, et les abords immédiats des plages. Bien que la **Figure 95** montre que les items « Gestion intégrée » ou « Gestion environnementale » sont relativement peu cités parmi les documents, ils bénéficient cependant d'un intérêt marqué au sein des documents où ils sont mentionnés. En revanche, il apparaît que les items renvoyant à l'information délivrée aux usagers ou à la concertation sont globalement peu traités dans la majeure partie des documents où ils sont cités.

Pour expliquer l'importance relative des quatre items dominants (Qualité environnementale, Équipements, Autres documents, Abords immédiats), des éléments du contexte géographique peuvent être mobilisés. L'intérêt accordé à la qualité environnementale et aux abords des plages s'explique par exemple par le fait qu'une part importante des plages de la ville se situe dans le Parc Naturel de l'Albufera. Enfin, l'attention accordée à l'aménagement, s'explique par le fait que plusieurs documents procèdent à une recontextualisation des opérations déployées lors de la mise en application du PGOU (*Plan General de Ordenacion Urbana*) de 1988 ou lors de la réhabilitation des plages de l'Albufera (Sanjaume & Pardo, 1991).

b) Un objectif central : maintenir la qualité environnementale des plages

À Valence, notre analyse révèle que l'attention des pouvoirs publics se concentre principalement sur la qualité environnementale des plages, ces dernières étant le plus souvent appréhendées comme un espace naturel. La prédominance de cet objectif s'observe dès les premières réglementations définies au niveau municipal, que ce soit dans ***l'Ordenanza municipal de limpieza urbana (BOP, 2009) [Ville de Valence, 2009]*** ou ***l'Ordenanza municipal de utilización de las playas y zonas adyacentes (BOP, 2010) [Ville de Valence, 2010]*** : « *La bande côtière est définie comme une ressource naturelle particulièrement attractive et utilisée, soumise à une forte pression d'utilisation. [...] il s'agit d'un espace fragile sujet à des déséquilibres résultant de l'action humaine et environnementale* ». Cette vision de la plage comme espace naturel qui doit faire l'objet d'une protection domine également dans les documents produits au niveau régional, où différents objectifs sont établis en ce sens : « *Protéger et promouvoir une utilisation durable des plages en fonction de leur capacité de charge. [...] Protéger les écosystèmes naturels existant sur les plages tels que les systèmes dunaires, les falaises, les grottes et les zones rocheuses* » ***[Decreto 1/2011, de 13 de enero, del Consell, por el que se aprueba la Estrategia Territorial de la Comunitat Valenciana. [2011/235], GV, 2011]***.

Cette volonté de préserver la qualité des plages est particulièrement liée à la garantie de la bonne qualité des eaux de baignade : « *Améliorer la qualité des indicateurs environnementaux des plages, notamment ceux relatifs aux eaux de baignade* » ***[Decreto 1/2011, de 13 de enero, del Consell, por el que se aprueba la Estrategia Territorial de la Comunitat Valenciana. [2011/235], GV, 2011]***. L'importance accordée à cette thématique se vérifie également dans le seul document produit par la Généralité consacré à la métropole valencienne. Bien qu'il traite de l'aire métropolitaine de Valence, il ne contient aucune orientation spécifique aux

plages de Valence et se concentre uniquement sur la protection des paysages dits naturels : « *La conception du système métropolitain d'espaces ouverts comprendra [...] tous les terrains côtiers de valeur stratégique [...] Les zones côtières d'intérêt définies comme telles par le plan d'action territorial pour l'infrastructure verte littorale [PATIVEL] de la région de Valence* » **[Plan de acción territorial metropolitano de valencia (PATEVAL), GV, 2016]**.

Les différents documents traitent abondamment de la nécessité de garantir la propreté du littoral, mais notre analyse révèle que cette ambition est circonscrite à l'échelle du site, ce qui souligne l'absence de réflexion relative aux interactions ville-plage sur le plan environnemental. La qualité environnementale des sites est envisagée comme une garantie qui doit être apportée par les pouvoirs publics afin de garantir la satisfaction des usagers des plages, favorisant ainsi une approche sectorielle de la gestion : « *De même, il incombe aux pouvoirs publics de veiller à l'utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles, afin de [...] défendre et restaurer l'environnement* » **[Ordenanza municipal de utilización de las playas y zonas adyacentes (BOP, 2010), Ville de Valence, 2010]**. Les plans stratégiques conçus au niveau municipal démontrent en effet qu'une approche sectorielle de la gestion est privilégiée et qu'une grande partie des politiques publiques locales de gestion sont orientées en direction de cette ambition : « *Respecter l'environnement sur ces plages et déployer les moyens techniques et économiques nécessaires pour réduire et prévenir tout impact que les activités humaines peuvent causer sur l'environnement* » **[Política del sistema de calidad y gestión medioambiental de las playas del municipio de València, Ville de Valence, 2016, 2018, 2019]**.

La volonté de défendre une image peut être convoquée pour expliquer le poids des approches environnementales sur le littoral valencien. Dans une grande partie des documents, ces orientations s'inscrivent en effet dans une logique de valorisation et un processus de marketing territorial : « *Améliorer continuellement la qualité des plages et des zones de baignade de la municipalité afin qu'elles soient une référence d'excellence et de durabilité des plages d'Espagne* » **[Carta de servicios, playas 2017, Ville de Valence, 2017]**. Ce discours est particulièrement flagrant concernant la qualité des eaux de baignade : « *Quant aux fameux pavillons bleus, malgré le fait que les exigences de qualité pour les obtenir soient de plus en plus élevées, la Communauté de Valence continue d'occuper une place de choix en Espagne et dans toute l'Europe* » **[Estrategia territorial: Planificar y gestionar el litoral de forma integrada (Objetivo 09), GV, 2011]**. Cette valorisation de la qualité des eaux de baignade revient de façon récurrente dans le corpus : « *De même, les plages du littoral se distinguent par leur qualité et leurs eaux de baignade. Le nombre de drapeaux bleus augmente chaque année* » **[Evaluación ambiental y territorial estratégica, GV, 2017]**. Ce constat, qui se vérifie aussi bien au niveau régional que municipal, doit être mis en relation avec le poids de l'activité touristique sur cette portion du littoral méditerranéen et les effets délétères de l'urbanisation du littoral (Díaz, 2010 ; De Andrés et al., 2017).

La qualité environnementale est appréhendée comme un vecteur d'attractivité touristique, mais elle est également présentée comme une réponse à la pression induite par la forte fréquentation des plages : « *Le système côtier se distingue par sa valeur physiographique,*

écologique et paysagère, mais c'est aujourd'hui un environnement fortement anthropisé en raison de l'utilisation du littoral et de son occupation touristique » [Evaluación ambiental y territorial estratégica, GV, 2017]. En ce sens, une grande partie des documents collectés associe la qualité environnementale des plages et l'attractivité touristique du territoire régional. Certains documents, à l'instar du *Plan de acción territorial del litoral de la comunidad valenciana* [GV, 2006] ou la *Estrategia territorial : Planificar y gestionar el litoral de forma integrada (Objetivo 09)* [GV, 2011] soulignent les limites de ce modèle de développement et cherchent à identifier des alternatives, afin de freiner les conséquences néfastes liées à l'urbanisation côtière entraînée par le tourisme balnéaire.

Finalement, l'analyse du corpus révèle que les documents produits au niveau municipal se limitent à mettre en application les normes européennes en matière de qualité environnementale, tandis que ceux produits au niveau régional accordent relativement peu d'importance aux plages urbaines de Valence, alors qu'elle est la 3^{ème} ville d'Espagne et l'un des principaux ports de la Méditerranée (Prytherch & Boira Maiques, 2009). Ils sont révélateurs du fait que les priorités des pouvoirs publics sont relativement limitées, à savoir la protection du littoral afin de garantir son intégrité écologique mais aussi afin de veiller à conserver des paysages côtiers, vecteurs d'attractivité touristique. À de nombreuses reprises, les plages de Valence sont avant tout considérées comme un outil de marketing territorial : « *Il n'existe pas de zones métropolitaines avec une surface de plages urbaines aussi abondante que celle de Valence. Il s'agit d'une ressource qu'il faut mettre en valeur afin de concevoir de nouvelles formules de tourisme de soleil et de plage associées à la grande offre culturelle de Valence. Pour cela, il est indispensable d'atteindre l'excellence en termes de qualité des plages* » [Estrategia territorial : Situar el área urbana de Valencia dentro del conjunto de las grandes metrópolis europeas, GV, 2011].

c) Des pratiques sociales peu considérées dans les politiques publiques de gestion

Concernant la dimension sociale de la plage, plusieurs documents font état d'une forte pression d'usagers [Parc Natural de l'Albufera, Area Sensible, Ville de Valence, 2018] ; [Ordenanza municipal de utilización de las playas y zonas adyacentes, Ville de Valence, 2016]. Cependant, à l'instar de la situation observée à Marseille, la fréquentation des plages n'est jamais évaluée à l'aide d'un protocole méthodologique spécifique. Ainsi, les seuls indicateurs dont dispose la Ville de Valence sont des estimations de la capacité de charge des plages : « *Les plages de Malvarrosa et Cabanyal sont des plages très urbaines avec un taux élevé d'occupation. De façon approximative, la capacité de charge potentielle de la plage de la Malvarrosa s'élève à 12 480 usagers, celle de la plage du Cabanyal s'élève à 28 368 usagers et celle de la plage de Pinedo s'élève à 4 224 usagers* » [Declaración ambiental 1 : Playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2014]. Le recours à ces estimations fait écho aux préconisations de la *Estrategia territorial : Planificar y gestionar el litoral de forma integrada (Objetivo 09)* [GV, 2011] qui renvoie à la nécessité de « *Protéger et promouvoir l'utilisation durable des plages en fonction de leur capacité de charge* ».

L'évaluation de la capacité de charge des plages situées sur le territoire communal représente un premier pas quant à la prise en compte de leur dimension sociale (Da Silva, 2002 ; Simeone *et al.*, 2012). Néanmoins, ces estimations ne sont pas suffisantes (Morgan, 1999). Enfin, aucun élément n'atteste que ces estimations soient pondérées en fonction du contexte territorial de la plage alors qu'il a été montré que ce dernier conditionne la capacité de charge des plages (Huamantínco-Cisneros *et al.*, 2016). Cette limite concernant la connaissance des dynamiques de fréquentation perdure dans les documents plus récents, où les estimations produites en 2014 par la municipalité sont reprises [***Declaración ambiental Playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2019***].

Outre la fréquentation des plages, notre analyse révèle que les pratiques sociales des usagers demeurent peu appréhendées. À l'inverse de Barcelone, où les documents témoignent d'une réflexion des pouvoirs publics quant à l'influence de la ville sur les pratiques récréatives, les documents élaborés au niveau municipal valencien se limitent à la seule présentation des activités permises sur les plages [***Ordenanza municipal de utilización de las playas y zonas adyacentes (BOP, 2010), Ville de Valence, 2010***]. Cependant, concernant la provenance des usagers, il existe des documents stratégiques basés sur des enquêtes de satisfaction mises en œuvre à partir de 2012 [***Declaración ambiental Playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2014, 2019***]. Ces documents soulignent l'engagement de la municipalité pour un suivi des pratiques sociales qui prennent place sur le littoral : « *le Conseil municipal s'engage, dans la mesure de ses possibilités et dans le cadre de ses compétences, à : Assurer le suivi des activités réalisées sur le littoral* » [***Política del sistema de calidad y gestión medioambiental de las playas del municipio de València, Ville de Valence, 2018***]. Cependant, ces études sont limitées comparées aux enquêtes conduites par la Ville de Barcelone et par l'Area Metropolitana de Barcelona, et aucun autre dispositif que les campagnes de prévention et de satisfaction (2012) n'a été mis en œuvre.

Au niveau régional, la prise en compte des pratiques sociales de la plage transparait dans le Catalogue des Plages associé au PATIVEL (*Pla d'Acció Territorial de la Infraestructura Verda del Litoral, 2016*), qui renvoie à la nécessité de « *Promouvoir la fonction sociale des plages, en encourageant leur utilisation durable en fonction de la capacité d'accueil et des caractéristiques spécifiques de chaque tronçon* » [***Catálogo de playas y fichas (PATIVEL), GV, 2018***]. Cependant, la spécificité des plages situées à Valence et leur fonction sociale dans un tel contexte territorial ne sont pas précisées au sein du document. Concernant la question de l'accessibilité, il apparaît que cette thématique est majoritairement traitée à l'échelle du site, faisant ainsi écho à la **Figure 96** qui montre l'intérêt porté aux abords immédiats des plages. Au niveau local, les documents produits par la municipalité se limitent uniquement à l'accessibilité des PMR [***Declaración ambiental Playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2014, 2016***]. Ainsi, seul le document consacré à la réhabilitation du *Cabanyal* souligne la nécessité de considérer l'accessibilité des plages à l'échelle de la ville : « *Les règles émises doivent [...] résoudre la connexion entre la plage et le reste de Valence* » [***Memoria***

justificativa correspondiente al plan especial del Cabanyal-Canyamelar y su entorno urbano (PEC), Ville de Valence, 2016].

d) Des démarches insuffisantes malgré des ambitions précoces

Les points précédents démontrent que les approches sectorielles prédominent à Valence en matière de gestion. Pourtant, les documents collectés les plus anciens montrent que les ambitions de la Généralité en matière de gestion intégrée sont apparues relativement tôt. Ainsi, le **EVGIZC** (*Estrategia Valenciana para a la Gestión Integrada de la Costa*) [GV, 2002] mobilise cette notion avant même que cette dernière n'émerge au sein des documents produits par la Généralité de Catalogne. Il devance également la réponse de l'Etat espagnol (2006) à la recommandation de l'UE de 2002 portant sur la gestion intégrée des zones côtières (Ruiz, 2009). Trois ans plus tard, la Généralité confirme sa stratégie par la **Resolución de 21 de julio de 2005** [GV, 2005]. Ce document propose un modèle de collaboration entre l'Etat et la Généralité Valencienne afin de mener à bien une gestion intégrée du littoral valencien : « *Le but de cet accord est d'établir un cadre stable de coordination et de collaboration entre le ministère de l'Environnement et la Generalité Valencienne, dans le but de réaliser une gestion intégrée des zones côtières de la Communauté de Valence* ». Cependant, ces premières initiatives ne trouvent aucun écho dans les documents produits ensuite par la Généralité et la Municipalité. Le concept de gestion intégrée est une dernière fois mobilisée au sein de la **Estrategia territorial : Planificar y gestionar el litoral de forma integrada (Objetivo 09)** [GV, 2011] : « *la stratégie territoriale propose un ensemble de mesures et d'actions visant à la gestion intégrée et durable du littoral* », avant de progressivement s'estomper.

L'analyse des documents produits ultérieurement révèle une acception erronée de la GIZC, progressivement remplacée par la notion de « gestion environnementale », où la durabilité est avant tout envisagée à travers le maintien de la bonne qualité environnementale des plages et l'implantation de services et d'équipements destinés à garantir la satisfaction des usagers : « *L'objectif principal de la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale [...] sur les plages de Malvarrosa, Cabanyal et Pinedo, est de protéger et de conserver les valeurs naturelles et paysagères de nos plages[...] pour harmoniser l'ensemble des activités qui se concentrent dans cette zone [...] Le système de gestion [...] contribue au développement durable de la municipalité, faisant de Valence une ville exemplaire en matière de gestion de l'environnement* » [**Declaración ambiental Playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2014, 2016**]. Cette acception restreinte de la durabilité revient ensuite de façon cyclique dans l'ensemble des documents stratégiques produits par la Municipalité [**Política del sistema de calidad y gestión medioambiental de las playas del municipio de València, Ville de Valence, 2016, 2019**].

Les **Figures 95** et **96** montrent que les références aux autres documents sont nombreuses au sein du corpus. Néanmoins, ces références ne reflètent pas la mise en œuvre d'une coordination efficace entre les différentes administrations compétentes sur la bande côtière. Il s'agit le plus souvent de renvois au cadre réglementaire établi au niveau national, tel que la

Loi Littoral (1988), ou des liens aux orientations et aux projets contenus dans un autre texte. À titre d'exemple, le **PATEVAL** (*Pla d'Acció Territorial Metropolità de València*) [GV, 2016] renvoie fréquemment au **PATIVEL** [GV, 2018] quant à l'utilisation des sols sur la bande côtière, mais les mécanismes de coordination à mettre en œuvre entre les deux services de la Généralité ne sont jamais clairement explicités.

En matière de coordination, l'étude produite par l'**UCA [2011]** montre que la GIZC au sein de la Généralité pâtit d'un manque de coordination entre les différentes administrations compétentes sur le littoral. Le **PATIVEL** pointe également l'absence de mesures de décentralisation similaires à celles dont a bénéficié la Généralité de Catalogne : « *Contrairement aux autres Communautés Autonomes, le nouveau statut d'autonomie de la Communauté de Valence [...] ne prévoit pas le transfert de certaines compétences sur le DPMT (Dominio Público Marítimo Terrestre), actuellement supervisé par l'administration centrale* » [Memoria informativa (PATIVEL), GV, 2018]. Seuls les documents produits au niveau municipal revendiquent une forte coordination interne : « *De nombreux services, techniciens, personnels et même institutions sont impliqués dans la gestion des plages. Conscients de cela, la mise en place et le maintien d'un système de gestion de qualité environnementale est la meilleure façon de coordonner tous ces acteurs et de les impliquer dans un projet aussi important que la conservation et la gestion du littoral [...] La complexité de la gestion des plages de Valence, [...] a rendu souhaitable la création d'un Organisme de Gestion des Plages, dont la fonction principale est de planifier les services et les activités réalisées sur celles-ci, ainsi que de coordonner et d'impliquer les différents départements qui interviennent dans leur gestion* » [Declaración ambiental 1 : Playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2014]. Ces propos rendent compte d'une volonté de fluidifier les mécanismes de gestion au sein de la municipalité. Néanmoins, bien que les « institutions » impliquées dans la gestion des plages soient mentionnées, ce discours est de portée limitée quant à la coordination avec les niveaux administratifs supérieurs, alors que ces derniers sont dotés d'un grand nombre de compétences sur le littoral.

En matière de « concertation » et d'« informations transmises aux usagers des plages », la **Figure 96** a démontré que ces items bénéficiaient d'une attention relativement limitée au sein des documents. Néanmoins, la **Figure 95** montre aussi que l'item relatif aux informations délivrées aux usagers des plages est fréquemment traité. En effet, notre analyse révèle les efforts entrepris par les pouvoirs publics en matière de communication, confirmant ainsi une partie des conclusions dressées lors de l'étude réalisée par l'**UCA [2011]** : « *Les efforts des administrations régionales dans le domaine de l'éducation environnementale concernant la côte et le milieu marin se sont améliorés ces dernières années* ». Au regard des documents collectés, ces efforts se vérifient tout particulièrement au niveau municipal, que ce soit à travers les campagnes sanitaires développées à partir de 2012, les campagnes de sensibilisation aux « problématiques environnementales » initiées dans le cadre de la [Declaración ambiental 1 : Playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2014] ou la mise à disposition des usagers d'informations relatives aux « différents événements,

conférences, activités qui ont lieu sur nos plages,[...] informations sur les prévisions météorologiques, conseils sanitaires, campagnes menées sur les plages, liens vers les nouvelles publiées sur le site web et liens vers d'autres institutions » [**La gestion integral de las playas de Valencia / Playa Can, Ville de Valence, 2016**]. Plus récemment, la municipalité a renforcé cet engagement à travers la mise en œuvre d'une charte où figure l'ensemble des actions à entreprendre sur les plages [**Carta de servicios, playas 2017, Ville de Valence, 2017**].

Cependant, les initiatives de concertation identifiées dans les documents sont particulièrement limitées. Une enquête publique mise en œuvre lors de l'élaboration de la [**Estrategia territorial : Planificar y gestionar el litoral de forma integrada (Objetivo 09), GV, 2011**] souligne d'ailleurs l'importance de considérer l'avis des usagers au sein des politiques publiques ainsi qu'un certain nombre de lacunes : « À cet égard, il existe un déficit important dans l'incorporation de la participation à la gestion côtière. Cette priorité et ce déficit sont tous deux assumés par le gouvernement régional. ». Ces limites, également identifiées par l'UCA [**2011**], se vérifient aussi au niveau municipal où les [**Campañas sanitarias, de seguridad y medioambientales desarrolladas en la temporada estival, Ville de Valence, 2012**] constituent le seul exemple de prise en compte du regard que portent les usagers sur la gestion des plages par les pouvoirs publics, via un protocole d'enquête spécifique. Cependant, si l'analyse de la grille utilisée lors de ces enquêtes confirme qu'elles constituent une source de renseignements pour les pouvoirs publics, ces enquêtes n'offrent pas un espace de discussion où les usagers peuvent s'exprimer sur les interventions déployées sur le littoral par les pouvoirs publics.

Enfin, il apparaît que la particularité géographique des plages de Valence est globalement peu prise en compte dans les documents collectés. La **Estrategia territorial [GV, 2011]** et la **Evaluación ambiental y territorial estratégica [GV, 2017]** font bien sûr état de la spécificité du cas valencien au sein de la Communauté autonome : « La ville de Valence se distingue surtout par le fait qu'elle possède les plus longues plages urbaines de toutes les zones métropolitaines européennes ». Cependant, l'influence réciproque entre la ville et la plage est peu prise en compte, que ce soit au niveau des pratiques récréatives, de l'accessibilité, ou de la qualité biophysique du milieu. Dans les documents produits par la municipalité, la localisation de la plage n'est rien d'autre qu'une donnée contextuelle et la forte fréquentation liée à la proximité de la ville conduit tout au plus à motiver une dotation plus importante en équipements afin de satisfaire la demande des usagers : « La municipalité de Valence possède une valeur naturelle et économique incalculable : ses plages [...] Dotées de tout type de services et d'infrastructures, afin de répondre aux besoins des usagers qu'elle reçoit en grand nombre du fait de sa proximité avec le centre urbain du district et le centre urbain de Valence » [**Declaración ambiental 1 : Playas de Malvarrosa, Cabanyal y Pinedo, Ville de Valence, 2014**]. Seul le **PEC (Plan Especial del Cabanyal-Canyamelar) [Ville de Valence, 2016]** propose une réflexion plus aboutie concernant l'insertion des plages dans la ville, mais ce document d'urbanisme n'a aucune incidence sur les politiques publiques de gestion mises en œuvre sur les plages. Les documents récemment produits par la Généralité tels que le **PATIVEL [GV,**

2018] ou le **PAT Huerta [GV, 2018]** concentrent principalement leur attention sur les plages naturelles de la communauté autonome, leur protection et la préservation de leurs abords à travers la mise en œuvre de « *corridors écologiques* ». Ce constat renvoie notamment à la **Figure 96** qui fait état de la forte attention accordée aux « abords des plages ». Ces discours et cet intérêt pour la protection des plages au niveau régional ignore les plages situées dans un environnement densément urbanisé et ne développent aucunement une approche systémique de la gestion. Ainsi, l'analyse de l'ensemble des documents tend à montrer que le véritable enjeu pour les pouvoirs publics ne se situe pas au niveau des plages urbaines de Valence. Au contraire, celles situées au sein du Parc Naturel de l'Albufera bénéficient d'une attention plus soutenue.

Ce dernier point clôt une analyse qui nous a permis de démontrer la forte préoccupation des pouvoirs publics valenciens à l'égard de la qualité environnementale des plages que ce soit au niveau régional ou municipal et vient confirmer la prédominance des approches sectorielles en matière de gestion. Par ailleurs, cette analyse montre d'importantes lacunes quant à la prise en compte de la dimension sociale des plages, même si certaines initiatives telles que les campagnes de prévention, les enquêtes de satisfaction ou la charte d'engagement peuvent être soulignées. Enfin, les derniers documents produits par la Généralité montrent que cette dernière s'inscrit avant tout dans une approche environnementaliste et écologiste de la gestion des plages, qui répond à l'ambition de garantir leur attractivité, laissant peu de place aux problématiques spécifiques aux plages insérées dans les grandes villes.

Conclusion du Chapitre 10

À partir de l'étude des documents de politique publique, ce chapitre révèle que la gestion des plages dans les trois villes est dominée par la préoccupation des pouvoirs publics pour le maintien de la bonne qualité environnementale des plages. Bien que Valence et Barcelone devancent la réponse de l'Etat espagnol (2006) à la recommandation de l'Union Européenne concernant l'adoption de stratégies de gestion intégrée (2002) (Ruiz, 2009), la mise en œuvre d'une gestion intégrée des plages demeure incomplète, malgré une légère avance de Barcelone. Cette situation s'observe également à Marseille, en dépit de la réponse de la ville à l'appel à projet lancé par les services de l'État français en 2005 (Guineberteau *et al.*, 2006). Nous montrons également que les cas de Valence et de Marseille illustrent un déséquilibre certain en matière de gestion des plages. À l'image des limites observées par Ariza *et al.* (2008 b) et Roca *et al.* (2009), la fonction sociale de ces espaces demeure mal connue dans ces deux villes. Ce constat révèle que les approches sectorielles tendent à perdurer dans ces deux villes alors que Barcelone se distingue par la mise en œuvre d'approches davantage systémiques et la prise en compte des interactions entre la ville et la plage.

Chapitre 11 : Des représentations de la gestion fragmentées et révélatrices d'un manque d'intégration

L'analyse des documents a permis de révéler des avancées inégales en matière de gestion intégrée. Ces résultats interrogent alors les représentations des acteurs en responsabilité sur les plages en tant que groupe social. Comment pensent-ils et appréhendent-ils la gestion de ces plages ? Comment envisagent-ils les multiples interactions qui lient ces espaces au reste de la ville ? Leurs discours rendent-ils compte de dispositifs propices à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des plages, que ce soit en termes de transversalité, de coordination entre les services et les institutions, ou de démarches participatives ? Afin de mesurer les progrès en matière de gestion intégrée, Ingold & Tosun (2020) ont démontré l'intérêt d'allier une analyse documentaire des politiques publiques à des entretiens auprès des acteurs. Aussi, nous présentons ici les résultats obtenus à partir des 36 entretiens semi-directifs mis en œuvre sur nos trois terrains d'étude entre 2018 et 2021. En accord avec les principes établis par Vallega (1993, 1999), ces entretiens ont été menés auprès de différentes catégories d'acteurs (élus, gestionnaires, associations, agences d'urbanisme) en responsabilité à différents niveaux administratifs (municipalité, métropole, région). Les résultats obtenus sont présentés en deux temps. Dans chaque ville, notre attention se porte tout d'abord sur les informations fournies par l'analyse quantitative réalisée à l'aide du logiciel d'analyse de statistiques textuelles Iramuteq (Loubère & Ratinaud, 2014). Nous exposons ensuite les résultats obtenus à l'aide de notre grille d'analyse qualitative.

11.1. Marseille : Des limites connues mais difficiles à surmonter face au manque de coordination

Le Chapitre 10 a démontré que malgré des initiatives tel que le PGRM (2009) et des projets ambitieux tel que le Plan Plages (2011), les approches sectorielles sont prédominantes dans les politiques publiques mises en œuvre sur le littoral marseillais. Il a également été établi que les mécanismes de coordination identifiés sont limités à certaines thématiques, comme la qualité des eaux de baignade. Enfin, notre analyse a également souligné des lacunes quant à la prise en compte de la dimension sociale de la plage. Ces résultats interrogent les représentations et les priorités des acteurs en responsabilité sur les plages, ainsi que le regard que portent les représentants de la société civile sur la gestion de ces espaces.

a) Une analyse de discours traduisant de multiples défis en matière de gestion des plages

Dans un premier temps, nous proposons de revenir sur la fréquence des formes employées par les enquêtés rencontrés à Marseille. La **Figure 97** met en évidence l'ordre d'apparition de ces formes et rend compte du poids sémantique de certaines thématiques (Robert *et al.*, 2016). Ici, seuls les noms communs et les formes non reconnues ont été comptabilisés. Le fait d'inclure ces formes non reconnues permet d'intégrer certains lieux ainsi que les acronymes de certaines institutions, à l'instar de la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP). De façon logique, cet histogramme montre que les occurrences du mot « plage » dépassent largement toutes les autres formes. Ce premier résultat explique notre choix méthodologique de retirer le mot plage des analyses de similitude mises en œuvre par la suite. Du fait de sa fréquence, cette forme écrasait tous les autres termes utilisés par les enquêtés.

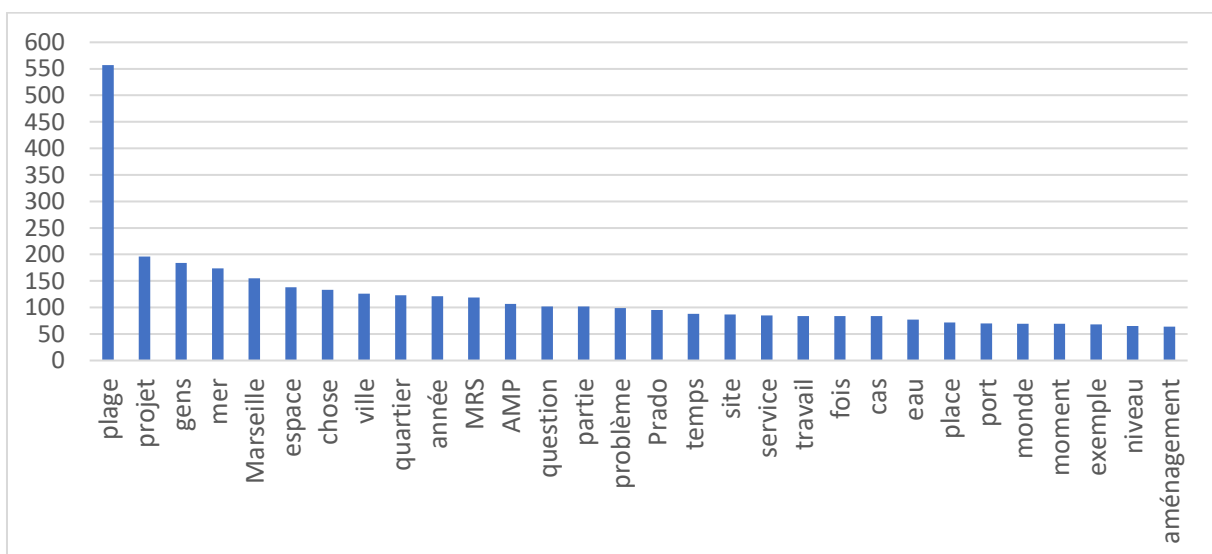


Figure 97: Les 30 formes (noms communs et formes inconnues) les plus récurrentes au sein des entretiens menés à Marseille (n=17)

La **Figure 97** montre que « projet » constitue la seconde forme la plus mentionnée au sein du corpus. Cette information doit être reliée au Plan Plages et aux nombreuses opérations de réaménagement initiées suite à sa mise en application. La récurrence du terme « gens » renvoie au fait que les usagers des plages et les habitants constituent le destinataire final de l'ensemble des actions entreprises sur les plages. À l'inverse des conclusions formulées à partir de l'analyse des documents collectés à Marseille, la fréquence de cette forme semble traduire une attention plus marquée pour la dimension sociale des plages dans les entretiens. Le graphique montre également que certaines formes à l'instar de « ville » ou de « quartier », qui renvoient à l'insertion des plages dans la ville, sont également récurrentes au sein du corpus alors que ces thématiques sont peu appréhendées au sein des documents analysés.

L'histogramme compte également deux termes qui font écho aux acteurs en responsabilité sur les plages : « MRS » qui renvoie à la Ville de Marseille, et « AMP » qui renvoie à l'institution métropolitaine. Il révèle ainsi l'importance de ces deux institutions dans les discours recueillis. Enfin, au regard de l'importance accordée à la qualité environnementale des plages au sein

des documents, la **Figure 97** souligne la faiblesse relative du nombre de formes qui renvoient directement à cette thématique, à l’instar de l’« eau », qui ne figure pas parmi les termes les plus fréquemment employés.

Après avoir considéré la fréquence des 30 formes les plus récurrentes dans les entretiens, nous considérons ici le graphe de relation obtenu suite à la mise en œuvre d’une analyse de similitude dont le seuil a été fixé à 10 (**Figure 98**). Cette figure présente les formes reliées plus de 10 fois entre elles au sein du corpus. Cette représentation graphique fait émerger plusieurs pôles au sein du corpus, des mots centraux et des liens forts entre certaines formes.

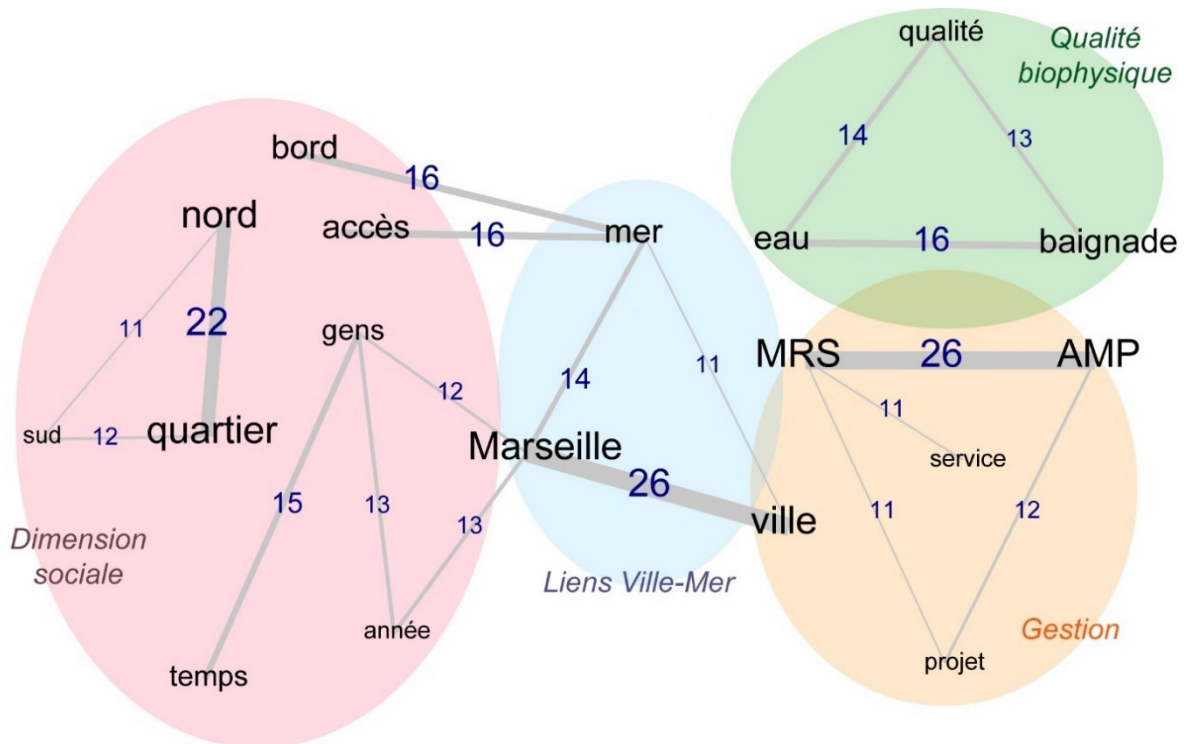


Figure 98: Analyse de similitude (Seuil = 10) réalisée à partir des entretiens conduits à Marseille

Le traitement fait apparaître quatre sous-ensembles. En position centrale sur la figure, plusieurs mots sont reliés et constituent le cœur du discours tenu par l’ensemble des enquêtés sur Marseille, ses plages et son littoral. « Marseille » est d’ailleurs le mot central de cette partie de la figure. Il est relié à droite aux termes « ville » et « mer », qui suggèrent l’identification très forte entre Marseille et la mer, celle-ci étant par ailleurs reliée à « accès » et « bord », ce qui illustre un discours portant sur l’accessibilité au rivage. Sur la gauche, « Marseille » est relié à « gens » et « année », ce qui renvoie aux usages du littoral et à la dimension sociale des plages. À côté de ce noyau central des discours, trois pôles périphériques se distinguent. À l’extrémité gauche de la figure, un premier pôle renvoie à l’opposition historique entre les quartiers situés au nord de la ville et ceux situés au sud, du fait de leurs différences sociales et économiques (Donzel, 1998, 2015 ; Bertoncetto & Hagel, 2016). Plus particulièrement, ce pôle renvoie aux inégalités socio-spatiales internes à la ville et peut suggérer un inégal accès au rivage du fait de l’inégale répartition des sites dédiés aux pratiques balnéaires sur le littoral marseillais. À droite, deux autres pôles se distinguent

clairement : l'un relatif à la qualité des eaux de baignade, et l'autre qui traduit un discours relatif aux échanges et à la coordination entre deux acteurs clés de la gestion du littoral au niveau local : la Ville de Marseille (« MRS ») et la Métropole (« AMP »).

Grâce à l'analyse qualitative des entretiens et au recours au concordancier d'Iramuteq, il a été possible d'appréhender la place et le sens de ces différents termes dans les discours collectés ainsi que les liens qui les unissent. Dans un premier temps, notre analyse montre que ces différents termes renvoient souvent aux difficultés rencontrées par les pouvoirs publics concernant le maintien de l'intégrité biophysique de ces espaces, leur accessibilité ou encore l'encadrement des pratiques.

En écho à l'analyse des documents, de nombreux discours évoquent en effet les difficultés à garantir la qualité environnementale des plages dans le contexte d'une grande ville, soulignant à nouveau la forte préoccupation des élus et des gestionnaires quant aux aspects susceptibles d'affecter les usagers. Les propos de certains acteurs politiques témoignent que la qualité des eaux de baignade représente l'une des principales entrées pour la gestion des plages : « *La deuxième compétence sur laquelle on était obligés d'intervenir, c'est [...] la qualité des eaux de baignade. Donc tout ça se faisait dans un cadre qui était déjà établi depuis bien longtemps, en 2001 [...] Et sur la partie hygiène et santé, évidemment, un engagement de la Municipalité à trouver des solutions pour que la qualité des eaux de baignade soit meilleure* » (**Ancien Adjoint au littoral, Ville de Marseille, 24-04-2018**). Ce discours se retrouve également chez certains gestionnaires qui font état d'une pression politique continue suite à certaines insuffisances : « *c'est que le littoral c'est hyper important [...] une pression énorme, parce qu'il y a eu deux étés qui ont été très difficiles pour eux du point de vue de la qualité des eaux de baignade* » (**Direction de la Mer, Ville de Marseille, 08-04-2020**). Cette crainte de ne pas pouvoir garantir une bonne qualité des eaux de baignade est mise en relation avec l'attention médiatique accordée à cette thématique et à son incidence majeure sur l'image de la ville : « *C'est à dire que la qualité des eaux de baignade, c'est un enjeu puissant, parce qu'il est médiatisé sur tous les écrans de France [...] pas seulement par radio Marseille [...] Les politiques ont bien compris qu'il y avait un danger puissant et qu'il fallait absolument éviter que ça arrive.* » (**Direction de la Mer, Ville de Marseille, 09-04-2020**).

Plusieurs facteurs expliquent l'intérêt porté à cette question. D'une part, l'Union Européenne estimant que la qualité des eaux de baignade constitue une priorité du fait de la hausse du nombre de baigneurs sur les plages urbaines comme l'a souligné May (2003), a engagé une révision de la directive européenne (2006 / 7/ CE) relative à la qualité des eaux de baignade. D'autre part, ce discours est en relation avec la mise en œuvre du Plan Plages (2011) qui répond à un objectif de revalorisation des plages de Marseille, alors que la qualité de l'eau constitue un puissant vecteur d'attractivité comme l'ont montré McKenna *et al.*, (2011).

Pour autant, les discours collectés à Marseille soulignent que les défis auxquels font face les gestionnaires sont nombreux. Sur le plan social, les plages de la ville symbolisent parfois « *les plages de la discorde* » (Bidet & Devienne, 2017) et certains discours illustrent les difficultés

que rencontrent les gestionnaires pour garantir la cohabitation des différentes pratiques récréatives : « [à propos du parc balnéaire du Prado] *c'est vrai que c'est un site complexe à gérer parce que il y a cette multitude d'usages et c'est vrai qu'il faudrait peut-être imaginer, je ne sais pas... un fonctionnement différent en termes de services* » (**Direction de la Mer, Marseille, 02-04-2021**). Plusieurs enquêtés renvoient ainsi aux conflits d'usage que l'on retrouve sur les plages et le littoral. En effet, il a été démontré que ces espaces de relâchement dans les villes (Lageiste, 2008) font l'objet d'une appropriation plurielle (Bidet et Devienne, 2017). Dans le cas des grandes villes où ces dynamiques de fréquentation sont bien plus importantes (Robert *et al.*, 2008), certains élus soulignent les tensions liées à la porosité entre ces espaces et le reste de la ville : « [en réponse aux plaintes des riverains des plages] *Mais on habite aussi au bord de mer, tous les bords de mer sont bruyants. Voilà, vous allez à Cannes, c'est bruyant. Vous allez à Nice, c'est bruyant. Partout là où il y a la mer* » (**Mairie de Secteur des 1-7, Marseille, 13-11-2020**).

L'attractivité incontestée du littoral renvoie également à la question de l'accessibilité des plages. Comme nous l'avons vu dans la Partie 2, l'emprise du port sur le littoral marseillais est très conséquente. Les projets de l'autorité portuaire contredisent parfois la fonction récréative et limitent l'accessibilité du littoral (Bertoncello & Hagel, 2016) : « *Le GPM (Grand Port Maritime de Marseille) continuerait à avoir toutes ces activités, [...] [Nous] on demande que les espaces qui sont en friche, soient vraiment dédiés aux habitants. Alors ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir d'entreprises ou des activités, mais des activités qui ne gênent pas l'accès au bord de mer* » (**CIQ des 15-16, Marseille, 08-02-2021**). Ces différents éléments attestent à nouveau que les plages de Marseille sont confrontées à de multiples défis sur le plan social et environnemental. Cette situation interroge les priorités des acteurs en responsabilité sur les plages et l'ensemble du littoral. Elle questionne également le point de vue des représentants de la société civile et la façon dont ils appréhendent les choix des pouvoirs publics.

b) Des représentations contrastées des priorités en matière de gestion

Pour certains acteurs politiques à l'origine de la *Politique Mer et Littoral* (2010) et du *Plan Plages* (2011), le littoral est un puissant vecteur d'attractivité pour le territoire marseillais : « *il faut aussi savoir montrer de belles images dans la gestion d'une ville et la mer en fait partie* » (**Ancien Adjoint au littoral, Ville de Marseille, 24-04-2018**). Cette vision est confirmée par une partie des acteurs politiques en responsabilité au sein de la nouvelle municipalité qui projettent de « [mettre] *en valeur la ville comme première ville côtière de France* » (**Adjoint au littoral, Ville de Marseille, 19-10-2020**). Néanmoins, les attendus liés à cette mise en valeur de la ville à travers ses plages et son littoral diffèrent. En effet, le Plan Plages répondait notamment à un objectif de valorisation économique au sens de Gravari-Barbas & Ripoll (2010) et faisait des plages un espace clé du marketing territorial (May, 2003). Cette ambition devait alors se matérialiser par l'implantation d'activités lucratives sur le DPM et la construction d'équipements prestigieux le long du littoral : « [...] *Avoir un immeuble type celui de Rudy Ricciotti dans un quartier de Marseille, c'est peut-être un immeuble qui va faire le tour*

du monde entier en termes d'image [...] Vous imaginez une vue sur mer » (Ancienne Mairie des 1-7, Marseille, 15-05-2018).

Malgré une ambition partagée quant à la mise en valeur du littoral marseillais, la présence de ces activités économiques sur les plages est aujourd'hui remise en question : « *Moi je suis prêt (...) à réduire ce pourcentage d'espaces privatisés sur les plages. Donc la question est sur la table. Rendre le sable aux Marseillais, et un peu moins au privé. Vingt pour cent c'était un maximum à ne pas dépasser, ce n'était pas un objectif à atteindre dans la loi.* » **(Adjoint au littoral, Ville de Marseille, 19-10-2020)**. Cet enjeu en matière de valorisation et d'attractivité s'inscrit dans un contexte où Marseille a bénéficié d'une importante revalorisation de son image au cours de la décennie précédente, favorisant ainsi le développement d'une fréquentation touristique : « *Avant à Marseille, il n'y avait pas de touristes, c'était quasiment une ville méconnue. Et puis vous disiez que vous habitez à Marseille, mon dieu ! c'était Naples...* » **(Ensemble Mieux Vivre dans notre Ville, Marseille 7^{ème}, Marseille, 02-04-2018)**. Cette situation questionne alors le rôle des plages dans la ville, longtemps uniquement dévolues à la satisfaction d'une demande locale : « *Les plages de Marseille, pendant très longtemps, elles ont été conçues et réalisées pour les Marseillais. [...] Le tourisme, c'est quelque chose de très neuf, et je pense que c'est un peu une des victoires de notre maire actuel, c'est d'avoir réussi à transformer l'image de la ville auprès des concitoyens français, et autres* » **(Direction de la Mer, Ville de Marseille, 08-04-2020)**.

Le renforcement de l'attractivité du littoral marseillais et la hausse de la fréquentation touristique renvoie également aux lacunes identifiées lors de l'analyse des politiques publiques concernant la prise en compte de la fonction sociale des plages. En effet, l'augmentation du nombre d'usagers sur les plages marseillaises a mis en lumière un certain nombre de déficiences quant aux réponses fournies par les pouvoirs publics. Malgré un discours parfois teinté d'impuissance, les propos collectés auprès de certains responsables politiques révèlent une conscientisation progressive de ces limites et appellent de nouvelles réponses quant à l'encadrement de la fréquentation sur le littoral : « *La question ce n'est pas de dire : « Non, ne venez plus à Marseille, c'est une ville violente etc. », mais là c'était trop fouillis [...] Moi j'ai récupéré des sacs et des portefeuilles éventrés d'étudiantes [...] elles se sont fait voler toutes leurs affaires*» **(Mairie de Secteur des 1-7, Marseille, 13-11-2020)**. En réponse à ce constat, certains gestionnaires plaident en faveur d'une meilleure connaissance des dynamiques de fréquentation et des pratiques récréatives sur le littoral marseillais. : « *On ne connaît pas la fréquentation de nos plages : Qui ? Quelles plages horaires ? C'est une grosse lacune. C'est évident, nous devrions lancer des enquêtes sociales à ce sujet, mais ce n'est pas fait [...] Moi ça me pose un problème en termes d'aménagement. Je pense qu'on tirerait beaucoup d'enseignement à développer une bonne connaissance de la population qui fréquente ces plages* » **(Direction de la Mer, Ville de Marseille, 09-04-2020)**.

Cette hausse de la fréquentation perçue par les pouvoirs publics conduit certains acteurs à interroger l'attractivité du littoral marseillais au regard de l'impact de la fréquentation touristique sur la structure urbaine du front de mer. : « *Après, le Airbnb à Marseille, ça créé*

des problèmes parce que comme dans toutes les villes, il va falloir contingentiser [...] On en a beaucoup aux Goudes, mais il faut que ça reste pour les marseillais. Disons que Marseille est une ville populaire » (Mairie de Secteur des 6-8, Marseille, 15-03-2021). Ainsi, l'ambition en matière d'attractivité se heurte à deux limites majeures. D'une part, les propos de certains élus et de certains gestionnaires confirment que les dispositifs actuels pâtissent d'un manque de connaissance concernant les flux de fréquentation et les pratiques sociales des usagers. D'autre part, il apparaît que cette ambition se heurte à la dimension populaire du littoral marseillais, dans un contexte où la ville est marquée par de fortes inégalités sociales en matière d'accessibilité au littoral.

En écho à la **Figure 98** qui montre de manière flagrante la récurrence de cette thématique, les injustices socio-spatiales en matière d'accès au littoral occupent une place centrale dans le discours de nombreux enquêtés. Ces derniers pointent d'importantes disparités sur le territoire communal, avec les quartiers nord où l'accès au littoral est particulièrement limité (Bertoncello & Hagel, 2016) : *« C'est vrai que sur Corbière par exemple, on sait que c'est une plage très fréquentée l'été et que c'est le seul accès facile pour les quartiers nord à la mer et à la baignade. Il y a toute une problématique là-dessus » (AGAM, Marseille, 05-03-2021).* Dans ces quartiers, certains représentants de la société civile montrent que cette iniquité spatiale contraint la relation qu'entretiennent avec le littoral certaines catégories de populations frappées par d'importants problèmes socio-économiques : *« Lors d'une visite sur les lieux, le Maire de secteur a déclaré : ' Dans notre quartier, les enfants voient la mer de leur fenêtre sans pouvoir l'approcher » (Action Environnement Estaque, Marseille, 17-04-2018).* Ils expliquent également qu'en dépit de cette faible accessibilité, les attentes de la population pour ce type d'espaces publics sont particulièrement fortes : *« Pour certains, et on l'a vu avec le confinement, la plage, c'est vraiment une échappatoire, parce que quand vous êtes dans une cité et que vous êtes à 5 ou 6 dans un appartement qui est étroit, vous avez envie de faire un barbecue, de pique-niquer, pour que les enfants jouent dehors ... » (CIQ des 15-16, Marseille, 08-02-2021).*

À l'inverse, les propos recueillis auprès des élus de secteurs en responsabilité dans les arrondissements situés au sud de la ville soulignent que cette portion du territoire communal bénéficie d'une relation privilégiée avec le littoral, du fait des choix passés en matière d'aménagement : *« Le septième arrondissement [...] C'est vrai que ça reste quand même une zone d'accès à la mer qui est très importante à Marseille » (Mairie de Secteur des 1-7, Marseille, 13-11-2020).* Cette situation contraint ainsi une partie de la population marseillaise à se déplacer vers le sud de la ville afin de bénéficier d'un plus large accès à la mer : *« Alors le rapport des 6^e et 8^e arrondissements à la mer, c'est presque un rapport de Marseille à la mer parce qu'à part les plages de Corbière et quelques petites criques, tous les Marseillais viennent s'y baigner, quel que soit le quartier d'où ils viennent, même du nord, ils traversent. Parce qu'il n'y en a pas beaucoup, et Corbière ce n'est pas très grand, c'est rapidement bondé » (Mairie de Secteur des 6-8, Marseille, 15-03-2021).*

Malgré ce discours qui montre l'importance du littoral sud pour l'ensemble des marseillais, certains acteurs pointent le manque d'accessibilité de ces espaces depuis le nord de la ville, notamment en transports en commun : « *Pour pouvoir descendre sur le littoral, les gens sont encore bloqués [...] l'offre de service de transports en commun est absolument ridicule pour la métropole de Marseille comparé aux autres métropoles* » (**Libres Nageurs, Marseille, 02-04-2021**). En matière de gestion, il apparaît que ces inégalités socio-spatiales représentent également une difficulté supplémentaire pour les gestionnaires des plages : « *Ce qu'on rencontre aujourd'hui dans notre travail, [...] c'est la scission entre la rade Nord et la rade Sud, [...]. La rade sud est beaucoup plus grande et accessible [...]. La rade nord, beaucoup moins. Ce matin, j'étais encore à Corbière. On a trois plages pour tous ces quartiers-là. Il y a un enjeu politique derrière qui accentue peut-être cette différence, et on a, je n'ose pas dire une gestion différenciée, parce que ce n'est pas le cas à notre échelle, mais il y a systématiquement une réflexion qui est : « là on fait ça, on doit faire ça de l'autre ». Il n'y a pas une continuité comme on peut le faire sur les plages de la rade sud. C'est plutôt cette séparation je pense qui rend encore plus complexe la mise en place des projets* » (**Direction de la Mer, Ville de Marseille, 20-05-2020**)

Les discours collectés auprès des différents acteurs font état de priorités antagoniques en matière de gestion des plages. Alors que certains acteurs souhaitent renforcer l'attractivité du littoral marseillais, de nombreux autres, issus de la société civile, estiment que la réduction des inégalités socio-spatiales sur le littoral devrait faire l'objet d'une attention centrale des politiques publiques. L'analyse des discours révèle également un certain nombre d'inconnues quant aux aménagements à mettre en œuvre sur les plages, au regard des nouveaux défis qui s'imposent aux municipalités côtières. Certains enquêtés se réfèrent à l'artificialisation du trait de côte héritée des grandes opérations déployées sur le littoral (Herat, 2010) et utilisent cet argument pour défendre l'idée que dans les grandes villes, il est difficile d'appliquer une approche uniquement environnementaliste de la gestion des plages : « *Quand la corniche a été réalisée, quand les plages artificielles du Prado ont été réalisées, quand on a réalisé les plages artificielles de Corbière, quand on a réalisé un port [...] et aujourd'hui on vient nous parler de renaturaliser le trait de côte de la ville de Marseille...* » (**Direction de la Mer, Ville de Marseille, 09-04-2020**). À l'inverse, certains acteurs défendent l'idée de privilégier des solutions douces et de tirer profit de la structuration du trait de côte : « *Après, on peut aussi accepter que la mer pénètre la ville. Lorsque je parle de l'hippodrome Borely, si la mer vient à monter de 80 centimètres l'hippodrome est sous l'eau ! Donc autant en faire un plan d'eau dès maintenant* » (**Adjoint au littoral, Ville de Marseille, 19-10-2020**).

Outre le fait qu'ils divergent, ces propos révèlent également une certaine impuissance des pouvoirs publics quant aux réponses à privilégier face aux effets du changement climatique sur les plages des villes. Pour certains acteurs, ces différents défis impliquent de renforcer l'attention accordée au littoral dans les politiques publiques locales : « *Ce point de vue est très préjudiciable à la prise en compte de la mer et du littoral et qu'ils mériteraient, si on avait pleine conscience de ce que ça apporte à la ville de Marseille [...] on voit bien dans les*

aménagement, les PLU, et même les différentes attributions de budget [...] que la mer n'a jamais été une valeur forte comme elle peut l'être dans des villes de l'Atlantique » (Direction de la Mer, Marseille, 09-04-2020) Pour certains enquêtés, la faible prise en compte des interactions entre la ville et la plage résulte d'un contexte social et politique particulier qui doit être dépassé afin d'apporter des réponses aux différents défis identifiés : « *Le peuple marseillais vient de la mer, on est une ville assez métissée et pourtant on n'a jamais eu ce rapport-là à la mer, sur toute l'histoire de Marseille et donc encore moins dans la création de la collectivité. Et très honnêtement, ça n'engage que moi, on a aussi un aspect sociologique de pauvreté, qui fait que ces besoins premiers ne comprennent pas la mer » (Direction de la Mer, 20-05-2020).*

c) Le manque de coordination : un frein majeur

Outre la place occupée par le littoral et les plages dans les politiques publiques locales, les entretiens menés auprès des gestionnaires indiquent que le manque de coordination constitue l'une des principales difficultés à laquelle se heurtent les politiques publiques du littoral à Marseille. Tout d'abord, certains entretiens rappellent la multiplicité des acteurs qui interviennent dans la gestion des plages : « *En termes de gestion, au niveau de la Municipalité, on a différents services qui interviennent dessus [Le parc balnéaire du Prado]. On a la Direction de la Mer, la Direction des parcs et des jardins et on a d'autres services qui gèrent plutôt l'Escale Borély » (Direction de la Mer, Ville de Marseille, 26-05-2020).* Cette démultiplication des acteurs est parfois présentée comme une difficulté supplémentaire du fait du manque de dialogue : « *on appelle la mairie centrale et on essaye de trouver le service technique qui a été en charge du projet et, en fonction de l'interlocuteur, c'est plus ou moins fiable ou compris comme démarche, mais c'est l'une de nos grandes faiblesses et il faut qu'on le développe énormément » (Direction de la Mer, Ville de Marseille, 20-05-2020).*

Par rapport aux résultats obtenus à partir de l'analyse documentaire, les entretiens révèlent que l'intégration des interactions ville-plage est mise à mal par les ruptures de compétences : « *Oui, le littoral c'est la bande de terre qui est au bord de la mer. L'aménagement du littoral fait partie de ma délégation. Mais c'est d'abord l'Adjointe à l'urbanisme qui s'en occupe. Pour le transport, c'est l'adjointe aux TC, qui elle-même finalement, interpelle l'AMP. Donc je suis associé sur la question du littoral, aux questions de transports et d'aménagements mais je n'en suis pas le décideur » (Adjoint au littoral, Ville de Marseille, 19-10-2020).* Faisant ce constat, certains acteurs relevant de structures parapubliques estiment que ce morcellement des compétences aboutit à un manque de dialogue préjudiciable aux différents projets : « *On avait eu des réflexions et on avait mis autour de la table la métropole, la Ville, etc. et on se rend compte qu'il y a plein de projets qui coexistent mais qui ne se parlent pas forcément entre eux » (AGAM, Marseille, 05-03-2021).*

Comme le souligne la **Figure 98** avec le lien qui unit la Municipalité (MRS) à la Métropole (AMP), la relation entre ces deux institutions est fréquemment mentionnée au sein des entretiens. Le plus souvent l'association de ces deux termes renvoie aux difficultés engendrées par la stratification des compétences dans un contexte de fortes rivalités politiques : « *Le problème, c'est justement que ce sont des lieux très différents qui ne sont pas gérés par les mêmes instances publiques [...] il y a ce qui est de la compétence de la Ville et ce qui est de la compétence de l'AMP. Et actuellement c'est compliqué, sachant que les deux ne sont pas du même bord politique* » (**Mairie de Secteur des 1-7, Marseille, 13-11-2020**).

Certains acteurs estiment que cette rivalité nuit à l'efficacité des politiques publiques, que ce soit au sujet du maintien de la propreté sur les plages : « *La propreté des plages par exemple, c'est l'AMP qui s'occupe de ça. Marseille délègue à l'AMP le soin de nettoyer les plages. On ne peut pas dire que ce soit satisfaisant, en tout cas, les retours ne sont pas positifs. [...] Il n'y a pas une vraie mobilisation, et de la Ville et de l'AMP, pour travailler ensemble et faire en sorte que la propreté des plages et du littoral en général soit irréprochable* » (**Direction de la Mer, Ville de Marseille, 09-04-2020**), ou concernant la mise en œuvre de mécanismes de coordination destinés à renforcer l'accessibilité des plages : « *C'est très compliqué parce qu'il y a pas le sentiment d'une volonté de collaboration ou autre, et on accepte difficilement de communiquer, ils ont refusé de nous donner certains chiffres [...] Donc non [...] c'est étrange, mais il n'y a pas de collaboration avec la Métropole concernant les transports collectifs* » (**Direction de la Mer, Ville de Marseille, 09-04-2020**).

En réponse à ces blocages institutionnels, les discours des élus de secteurs révèlent une volonté de pacifier les rapports de force qui nuisent à la collaboration entre ces deux institutions : « *Maintenant, là où ça bloque, mais on espère bien y arriver, c'est au niveau de la communication entre la Ville et l'AMP* » (**Mairie de Secteur des 1-7, Marseille, 13-11-2020**). Ces entretiens montrent également que ces acteurs publics sont conscients de la nécessité d'articuler les compétences des différentes institutions en responsabilité sur les plages et le littoral : « *Aujourd'hui, la seule manière pour une mairie de secteur de travailler, c'est de travailler avec la mairie centrale qui dispose de services et avec la Métropole, parce que si on parle de la propreté ce n'est pas Marseille qui est compétente en matière d'entretien* » (**Mairie de Secteur des 6-8, Marseille, 15-03-2021**).

Si cette volonté est affichée, l'absence de coordination alimente une certaine défiance à l'égard des pouvoirs publics, et le discours de certains acteurs associatifs montre que ces difficultés sont apparentées à une forme d'immobilisme : « *On voit que c'est un peu compliqué pour avancer. On voit qu'il y a quand même un immobilisme ou une volonté de ne pas bouger, dans les échanges avec les citoyens* » (**Libres Nageurs, Marseille, 02-04-2021**). Cependant, malgré un constat d'insuffisance en matière de dialogue et de coordination, certains acteurs évoquent des initiatives qui ont permis de réinstaurer une communication entre ces différents acteurs, notamment entre la Ville et la Métropole, à l'instar de la Commission littorale : « *Il s'agit quand même de quelque chose d'officiel qui a été mis en place avec la Ville, [...], avec une réunion de mise en route et ensuite des réunions ponctuelles jusqu'à la saison, au moins*

de juin, et ensuite [...] des réunions toutes les semaines. [...] Dans cette structure, il y avait donc le SML [Service Mer et Littoral, Direction de la Mer], la police municipale, la police nationale, l'AMP, des représentants de la Mairie de secteur, les services de prévention de Marseille, l'ADDAP, qui est en charge des médiateurs, [...]. Les sociétés nautiques étaient invitées, l'ensemble des CIQ concernés, ou du secteur. Il devait aussi y avoir un représentant du préfet de police. Donc vous voyez, c'est quand même une concertation qui est officielle, large, et qui a été, en tout cas sur notre secteur, je ne sais pas au sud, relativement efficace » (CIQ des 15-16, Marseille, 08-02-2021).

À l'exception de cet exemple, les autres mécanismes de coordination mentionnés ne s'observent que sur certains points précis comme la qualité des eaux de baignade, faisant ainsi écho aux résultats obtenus suite à l'analyse des documents associés à la gestion des plages : « *C'est vrai que la qualité des eaux de baignade est un sujet [...] qui revient souvent, et qui n'est pas traité au niveau de la Direction de la Mer, il est traité même plutôt je dirais au niveau métropolitain, parce qu'il y a un Contrat de Baie [...] auquel Marseille est intégrée, avec l'AMP* » (Direction de la Mer, Ville de Marseille, 02-04-2021).

11.2. Barcelone : Un système de gestion relativement intégré soumis à de multiples défis socio-écologiques

L'analyse des documents collectés à Barcelone a permis de souligner l'implication des pouvoirs publics en faveur du développement durable et de confirmer son statut de ville innovante. En effet, la Ville dispose d'une large avance en matière de gestion intégrée, en comparaison des situations observées dans les deux autres terrains d'étude. Ceci conduit à interroger les facteurs avancés par les enquêtés pour expliquer cet intérêt précoce pour la gestion intégrée dans cette ville, ainsi que la façon dont ils se représentent les différents mécanismes de coordination en vigueur. En effet, les documents analysés révèlent que les différentes administrations compétentes sur le littoral s'inscrivent dans une approche volontariste à même de garantir la fluidité des échanges entre elles. À ce titre, les entretiens doivent permettre de saisir comment les enquêtés évoquent cette coordination. Par ailleurs, une partie des documents collectés traduit également une intégration progressive des interactions ville-plage dans les politiques de la plage. Cet intérêt de considérer ces interactions interroge également les discours tenus par les enquêtés quant à l'insertion territoriale des plages. Enfin, face à l'intérêt plus tardif accordé par les pouvoirs publics à la concertation (*Pla Litoral, 2019*), cette section renseigne également la façon dont les représentants de la société civile perçoivent ces différentes initiatives.

a) Un tournant historique, une ambition politique et de nombreux enjeux

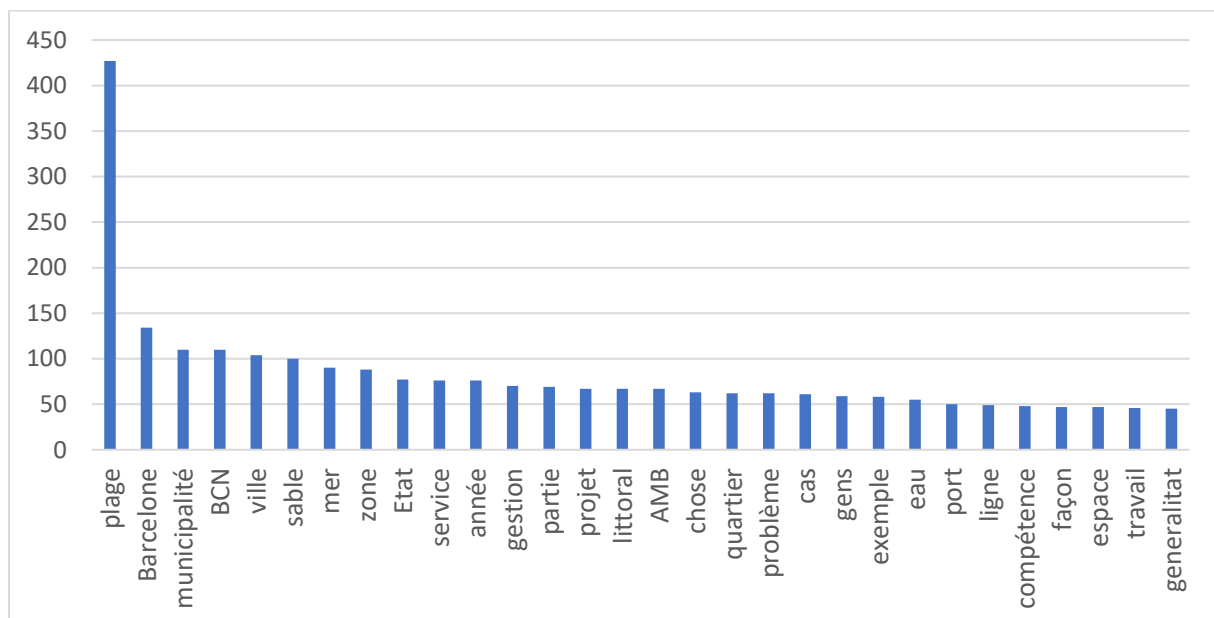


Figure 99: Fréquence des 30 formes (noms communs et formes inconnues) les plus récurrentes au sein des entretiens menés à Barcelone (n=8)

À l'instar de l'analyse conduite à Marseille, nous revenons ici dans un premier temps sur la fréquence des trente formes les plus récurrentes dans les entretiens menés à Barcelone. Sans surprise, la **Figure 99** souligne la forte prédominance de la forme « plage », loin devant la

forme « Barcelone », qui apparaît en seconde position. Ce classement de « Barcelone » témoigne de l'importance accordée à l'espace géographique où s'appliquent les politiques publiques locales. En revanche, et de façon plus surprenante, la forme « municipalité » fait jeu égal avec « BCN » qui renvoie spécifiquement à la Ville de Barcelone.

Ceci s'explique par le fait que les administrations communales sont un rouage essentiel de la gestion des plages dans l'aire métropolitaine, ainsi que par le fait que la coordination entre l'institution métropolitaine (AMB, *Area Metropolitana de Barcelona*) et les différentes municipalités qui composent le territoire métropolitain a largement été mise en avant dans les entretiens. Ce résultat doit aussi être relié à ceux obtenus via l'analyse documentaire, qui a permis de mettre en évidence la démarche proactive de la Ville de Barcelone concernant la gestion de son littoral. En comparaison, les autres acteurs compétents sur le littoral au titre de la loi de 1988 tels que l'« Etat » ou la « Generalitat » sont nettement moins mentionnés au sein des entretiens.

À l'inverse de ce qui a été mesuré dans les entretiens réalisés à Marseille (**Figure 97**), les termes qui renvoient à la dimension biophysique de la plage, tels que « sable » ou « mer », sont plus fréquemment cités. Les formes relatives à la dimension sociale de la plage, telles que « gens » ou « quartiers », sont quant à elles moins citées alors que l'analyse documentaire a démontré que c'est à Barcelone, que cette fonction sociale bénéficie du plus haut niveau d'attention. Enfin, la fréquence relativement élevée de la forme « ville » tend à montrer qu'au sein des discours collectés, les politiques publiques de gestion sont fréquemment mises en relation avec l'insertion territoriale de la plage dans l'espace urbain.

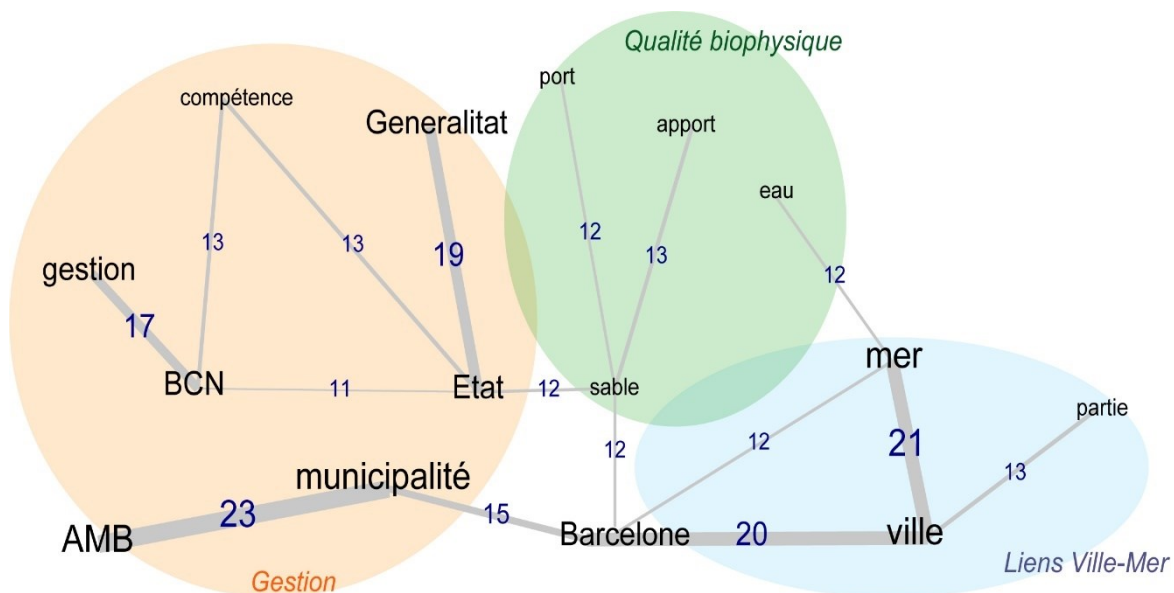


Figure 100: Analyse de similitude (Seuil = 10) réalisée à partir des entretiens conduits à Barcelone

La **Figure 100**, réalisée sur la base d'une analyse de similitude seuillée à 10, met en lumière plusieurs thématiques au sein des discours collectés à Barcelone. À gauche de la figure, il est possible d'identifier un pôle relativement cohérent composé de formes qui renvoient aux mécanismes de coordination entre les différentes institutions compétentes sur le littoral. Ce graphe fait ainsi clairement apparaître les trois institutions, la Ville de Barcelone (« BCN »), la

Généralité (« Generalitat ») et l'État, associées dans le cadre du PGIL (Plan de Gestion Intégré du Littoral, 2007). Un autre lien renvoie également à la coordination des institutions en responsabilité sur les plages. Il s'agit du lien qui unit la forme « AMB » à « Municipalité » et qui renvoie à la coordination de l'institution métropolitaine avec les différentes municipalités du territoire.

La partie centrale de la figure est structurée autour de formes qui évoquent la dimension biophysique de la plage, avec les liens entre « apport », « sable » et « port » qui renvoient à la question de l'érosion. Cette thématique est ici envisagée au niveau métropolitain, puisque la forme « port » fait écho à la rupture de la dynamique sédimentaire provoquée par le Port de Barcelone dont pâtissent les plages du sud de l'aire métropolitaine. Enfin, en bas et à droite de la figure, un dernier pôle réunit les termes « mer », « ville » et « Barcelone ». L'outil concordancier d'Iramuteq permet de comprendre que ce pôle renvoie à la réouverture de la ville sur la mer à l'occasion des Jeux Olympiques. Par exemple, certains acteurs associatifs rappellent que la ville a longtemps été coupée de la mer, soulignant la perte du lien social avec la mer et le littoral provoquée par les multiples activités industrielles et économiques qui étaient implantées sur le rivage : « *Barcelone était une ville avec la mer et non une ville de mer [...] Cela est beaucoup lié pour partie à la géographie, parce que l'industrie sur le littoral s'était beaucoup développée. [...] Ce qui a fait que le littoral n'était pas un espace de loisirs mais bien un espace de travail* » (**Barceloneta Proa a la Mar, 08-02-2021**). Aussi, certains gestionnaires rappellent le tournant provoqué par l'accueil des Jeux-Olympiques : « *Depuis les JO, l'une des grandes transformations de Barcelone a été l'ouverture des plages, et de façon plus générale de la ville à la mer. Barcelone était une ville très fermée à ses propres plages parce qu'elles étaient très polluées. Elles étaient de très mauvaise qualité, tant du point de vue du sable que de l'eau* » (**Service Littoral, Generalitat de Catalunya, 06-04-2020**).

Cette volonté politique a permis à la ville de se doter d'espaces propices aux loisirs balnéaires. Néanmoins, les propos des enquêtés soulignent qu'il est difficile de garantir l'intégrité de ces espaces dans un contexte territorial aussi complexe. Malgré la modernisation du système de traitement des eaux usées (Simon, 2019), ils expliquent que l'absence d'un réseau séparatif induit une importante pollution lors des fortes précipitations : « *Barcelone dispose d'une station d'épuration très puissante située dans le Llobregat avec une déviation. [...] Ce qu'ils sont censés faire lorsque les conditions météorologiques sont plus ou moins normales, c'est d'amener les eaux usées à la station d'épuration et ensuite de là, on peut renvoyer cette eau vers la mer [...] En cas d'urgence uniquement, lorsque les excès de précipitation sont tels que tout le système est saturé, ces émissaires sont utilisés pour rejeter en mer des eaux non-traitées* » (**Service Littoral, Generalitat de Catalunya, 06-04-2020**). Aussi, les gestionnaires en poste à la municipalité de Barcelone renvoient à l'insertion des plages dans un espace urbain densément peuplé où les systèmes de traitement sont sous-dimensionnés : « *Nous avons des mécanismes pour empêcher les rejets en mer, avec des dispositifs souterrains où le surplus d'eau de pluie est envoyé, et quand le système est en mesure de le gérer, ce surplus est relâché petit à petit. Mais ils ne sont pas suffisants, à l'heure actuelle, au vu de comment est la ville. Lorsqu'il y a une surcharge, le système s'ouvre et toutes les eaux usées sont rejetées à la mer [...] nous n'avons pas de système dual* » (**BCASA, 20-04-2020**).

En lien avec le pôle relatif à l'érosion des plages (**Figure 100**), certains discours soulignent qu'il est difficile d'assurer l'équilibre sédimentaire des plages du fait de leur caractère artificiel et de leur proximité avec la ville : « *Cependant nous devons effectuer de petites opérations de rechargement en sable car ce ne sont pas des plages naturelles et les pentes submergées ne sont pas naturelles car elles vont normalement de la ville à la mer* » (**Demarcación de Costas, Barcelone, 21-09-2021**). Parce qu'elles sont artificielles, ces plages sont encore plus vulnérables au changement climatique. À l'image de certains entretiens menés à Marseille, certains enquêtés défendent l'idée que la renaturalisation des fronts de mer dans les grandes villes côtières est en contradiction avec leur dimension artificielle et que la puissance publique se doit de garantir l'intégrité physique de ces espaces publics : « *Pour entretenir un espace artificiel il faut procéder à des actions artificielles. On ne peut pas prétendre à un système naturel sur quelque chose d'entièrement artificialisé (...) Aujourd'hui il faut être au clair sur les choix faits ou non en matière d'entretien. Je dis tout ceci au regard de la politique de « renaturalisation* » (**Demarcación de Costas, Barcelone, 21-09-2021**).

Les entretiens mentionnent également la difficulté d'encadrer la fréquentation des plages et de garantir la sécurité des usagers, du fait de leur localisation au cœur de la ville et de la porosité qui existe entre les plages et les quartiers adjacents. À nouveau, ces discours attestent que l'influence de la ville est appréhendée : « *Il y a des plages, comme celle de la Barceloneta qui sont plus accessibles, et plus incitatrices du fait du tourisme, [...]. Avec ces plages si connues, et si touristiques, il y a aussi beaucoup de vols d'argent et de cartes. Il s'agit donc de savoir, quelle est la dynamique spécifique de la plage, en plus d'être une plage de Barcelone* » (**BCASA, Ville de Barcelone, 20-04-2020**). Certains acteurs considèrent également que les pressions et l'intensité des usages auxquelles sont soumises les plages de Barcelone doivent être mises en regard avec le poids de la fréquentation touristique : « *Parce qu'il faut tenir compte du fait que Barcelone est une ville qui, depuis deux ans je dirais, a presque atteint les 5 millions d'usagers sur les plages. Donc les pressions et les problèmes de conflictualité, que l'on trouve à Barcelone, on ne les trouve dans aucune autre municipalité de la côte, bien qu'il y en ait d'autres qui subissent une forte pression touristique, mais, c'est très saisonnier, l'été, et puis, ces usages disparaissent. À Barcelone, la temporalité est de plus en plus longue et va de Pâques à "Toussaint" ou presque. [...] Ce n'est pas juin, juillet, août et septembre, mais ça commence avant et ça finit après* » (**Service Littoral, Generalitat de Catalunya, 06-04-2020**).

Ces propos ne sont pas isolés au sein de ce corpus en raison de la spectaculaire progression du tourisme à Barcelone depuis les Jeux-Olympiques de 1992. Dans cette ville qui bénéficie d'une forte attractivité, certains auteurs estiment qu'il est nécessaire de ralentir ce modèle de développement touristique et économique du fait de son incidence majeure sur les espaces : « *À Barcelone, on ne peut pas ouvrir davantage. Le tourisme a complètement détruit la ville et ce dans tous les sens du terme* » (**Service Plages, Aire Métropolitaine de Barcelone, 04-12-2019**). En réponse à ce constat, certains acteurs associatifs plaident en faveur d'un changement de modèle : « *Par ailleurs, nous pensons que Barcelone est une ville suffisamment riche et avec suffisamment de potentiel pour développer une autre manière de faire de l'économie* » (**Barceloneta Proa a la Mar, 08-02-2021**).

b) Un système de gestion renforcé par la forte coordination des acteurs compétents sur les plages

Bien que les pressions évoquées soient nombreuses et menacent les plages, l'analyse des entretiens confirme que la ville bénéficie d'un système de gestion bien plus avancé pour y faire face. En effet, certains entretiens mettent en lumière le transfert de compétences dont a bénéficié la ville pour assumer de telles responsabilités : « *Barcelone dispose d'un plan de gestion intégré du littoral, PGIL [...]. C'est un accord à trois parties entre la Demarcación, Barcelone et la Generalitat. Par conséquent, tout ce qui concerne les services liés à la haute-saison en été, toutes les autorisations sur le DPMT, ces compétences en matière de gestion ont été transférées à la Ville à cette occasion. D'abord, pour l'intensité des usages dont les plages de Barcelone font l'objet, mais c'est aussi lié à la capacité de la municipalité d'assumer ces compétences* » (**Service Littoral, Generalitat de Catalunya, 06-04-2020**). Certains enquêtés font écho aux dynamiques déjà identifiées dans l'analyse des documents et confirment que la mise en œuvre du PGIL (**Figure 101**) constitue l'aboutissement d'une forte volonté politique : « *À cette époque, cela a coïncidé avec l'approbation de la charte municipale de Barcelone [...] On parle aussi de la plus grande ville côtière d'Espagne [...] il faut bien reconnaître que le poids de BCN n'est pas comparable au poids des autres municipalités* » (**Demarcación de Costas, Barcelone, 21-09-2021**).

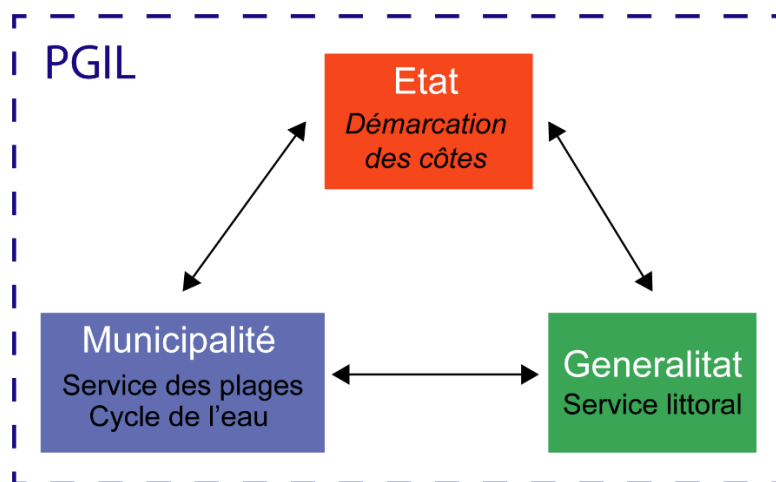


Figure 101: Structure du PGIL

Il faut noter que le PGIL s'inscrit également dans un contexte où la Généralité catalane a bénéficié d'un important transfert de compétences en 2008 (*Real Decreto 1387/2008*) : « *La gestion du DPMT relève de la compétence de la Généralité depuis 2008. Elle s'occupe ainsi des procédures liées aux concessions et aux autorisations au sein sur le DPMT* » (**Service Littoral, Generalitat de Catalunya, 06-04-2020**). Cette extension de compétences est profitable au territoire et le dispositif de coordination entre les trois administrations est d'ailleurs présenté comme une opportunité par les gestionnaires en responsabilité au niveau municipal. Ils estiment que cet outil permet d'accélérer les processus de décision et renforce l'efficacité des politiques publiques de gestion : « *le PGIL [...] est fondamental parce que nous avons réussi à accélérer de nombreux processus [...]. Pour d'autres conseils municipaux, ça leur demande*

beaucoup de temps et d'investissement pour obtenir l'approbation de la Généralité et de l'Etat en ce qui concerne tout ce qu'ils ont à faire sur les plages » (BCASA, Barcelone, 20-04-2020).

Par ailleurs, les mécanismes de coordination auxquels participe la municipalité ne se limitent pas au PGIL. En écho à la **Figure 100** qui montre un lien fort entre « AMB » et « Municipalité », le discours de certains acteurs rend compte du partage des compétences entre la Ville et la Métropole sur les plages de la ville : « À Barcelone, la plupart des services et des opérateurs sont gérés par nous en tant que BCN, mais par exemple, dans le cas des douches, ou du balisage, c'est l'AMB qui le fait [...] Ce que fait Barcelone pour cette partie du mobilier, c'est de passer un accord pour qu'ils s'occupent de ce service. Nous avons donc un fournisseur de services qui est l'AMB » (BCASA, Barcelone, 20-04-2020).

Cependant, à l'inverse des autres communes qui bénéficient parfois d'un soutien technique de l'AMB, Barcelone dispose d'une plus grande autonomie du fait de la décentralisation de certaines compétences : « À Mongat [Municipalité intégrée à l'aire métropolitaine, située au nord de Barcelone], par exemple, la rénovation de la promenade est un projet de l'AMB, et elle joue un rôle de premier plan dans ces sept municipalités côtières, mais il n'y a pas une véritable compétence de gestion comme c'est le cas à Barcelone, qui octroie des autorisations. Dans le cas des autres communes côtières de l'AMB, toutes les concessions et les autorisations requises doivent passer par la Generalitat et l'Etat » (Service Plages, Area Metropolitana de Barcelone, 14-05-2020).

Enfin, les enquêtés en poste au niveau municipal rappellent qu'ils disposent des compétences nécessaires afin d'assurer la gestion des plages. « Dans d'autres municipalités, cela fonctionne différemment parce qu'elles ont également besoin d'un soutien pour parler à l'État, pour parler à la région, et c'est l'une des compétences de la Métropole. Mais Barcelone n'en a pas besoin » (BCASA, Barcelone, 20-04-2020). On observe également des mécanismes de coordination avec les autorités portuaires qui permettent à la municipalité de réduire l'effet du morcellement du foncier : « La plage de Sant-Sebastia est une plage portuaire, mais elle fonctionne comme une plage de la Ville grâce à un accord que nous avons avec eux : les mêmes services, le même suivi, les mêmes critères en termes de gestion car nous avons décidé qu'il était nécessaire qu'il y ait un accord qui nous permette de faire notre gestion, et vraiment, cela fonctionne bien [...] Nous nettoions le sable, nous collectons les déchets, nous gérons les chirringuitos [bars de plage], ils paient au Port une redevance, mais en tant que Municipalité nous ne payons rien » (BCASA, Barcelone, 20-04-2020).

c) Des réponses inégales et parfois contestées par certains acteurs

S'ils mettent en avant l'efficacité du système de gestion, les entretiens font aussi état de dysfonctionnements. D'une part, certains acteurs estiment qu'une partie des opérations d'aménagement réalisées afin de poursuivre la réouverture de la ville sur la mer sont un échec, notamment sur le bord de mer : « *En fait, 22@ prétend poursuivre la structure de l'Ensanche mais en favorisant la mixité fonctionnelle, avec à la fois des zones résidentielles et des zones dédiées aux technologies. C'est ce que le projet prétendait. C'est vraiment ça : tirer la ville de ce côté et lui donner une fin noble avec la mer, la zone de bain et le port. Pour ce qui est de la zone de baignades, je crois que l'on peut dire que cela a été un désastre épouvantable.* » **(Demarcación de Costas, Barcelone, 21-09-2021).**

Ce constat est partagé par certains acteurs associatifs qui se montrent critiques sur la dimension économique de ces projets. À l'inverse des ambitions affichées par les porteurs de l'opération Forum (Provansal *et al.*, 2007), ces associations appréhendent ce projet comme une entrave à l'accessibilité du littoral : « *Cela a surtout facilité la spéculation immobilière, surtout à partir de 2004. Vraiment, pour le quartier où nous sommes, cela a été un désastre général. Ils nous ont retiré [...] notre seul accès à la mer* » **(AVV Diagonal Mar, AVV Besos-Maresme, 09-02_2021).** Ce discours fait écho au travail de Fernández García (2019) qui montre que certains grands projets d'équipements récréatifs ou urbains portés par les pouvoirs publics au début des années 2000 doivent être repensés car ils ne répondent plus à leurs objectifs initiaux ou sont jugés trop coûteux : « *Cela devait être un zoo marin, c'était l'excuse invoquée mais bon la vérité c'est que tout ceci n'a jamais vu le jour. Mais je crois que ce projet n'a pas été mené à terme car Barcelone n'a pas voulu investir* » **(Demarcación de Costas, Barcelone, 21-09-2021).**

Pour finir, les entretiens menés auprès des acteurs municipaux montrent que la réouverture de la ville sur la mer est perçue comme inachevée. Ainsi, l'accessibilité du littoral reste limitée pour une partie de la population, notamment les habitants des quartiers situés sur la partie nord du littoral, et ce, malgré les ambitions du *Pla Litoral* (2019) : « *je crois que certains projets du Pla Litoral tentent de résoudre cette situation mais ce n'est pas facile. Ces « portes de la mer », que nous proposons, c'est d'améliorer cet accès. Sur cette partie du littoral, vous pouvez avoir ce sentiment que la ville n'est pas près de la mer* » **(BCASA, 20-04-2020).** Cependant, les discours émis par les porteurs de ces projets révèlent la difficulté de conduire de telles opérations, dans un contexte où les nouvelles majorités municipales sont confrontées à d'importantes restrictions budgétaires : « *Il y a quelques projets, surtout, dans la partie du Besos. Ils veulent faire une passerelle pour faciliter l'accès à la mer, pour les résidents et pour le campus de l'UPC [Université Polytechnique de Catalogne], qui est proche. Tout est prévu, mais je ne sais pas quand il sera possible de le réaliser car le Pla Litoral a une perspective de dix ans. Au cours du prochain mandat, nous ne ferons rien, mais peut-être que dans le prochain...* » **(BCASA, Barcelone, 20-04-2020).** Ces limites tendent à alimenter le déficit de confiance accordée aux pouvoirs publics. En effet, certains acteurs associatifs mettent en question les projets portés par la municipalité car ces derniers ne répondent pas à leurs

attentes ou demeurent inachevés : « *Il y a des opérations qui semblent très chouettes au départ, mais on se rend compte finalement qu'elles ne servent pas à grand-chose. Mais à Barcelone, ils n'achèvent rien et quand ils font un projet c'est bâclé. Le Forum ? Bâclé. Le zoo ? Encore bâclé. Ils ont mis tout ce tas de béton, mais à quoi cela sert-il ? Cela n'a pas de sens* » **(AVV Diagonal Mar, AVV Besos-Maresme, 09-02_2021)**. Enfin, une partie des acteurs associatifs regrette le manque de concertation quant à la mise en œuvre de certains projets tels que la Plage aux chiens (*Platja de Gossos*) située à Llevant : « *Nous aurions cherché un autre site. Barcelone est quand même une grande ville et son littoral est assez long. Mais non. Que cela nous plaise ou non, ils l'ont mise ici* » **(AVV Diagonal Mar, AVV Besos-Maresme, 09-02_2021)**. Cette absence de concertation induit des difficultés supplémentaires pour les gestionnaires, contraints de défendre ces choix face à des groupes de pression particulièrement actifs : « *Les riverains n'aiment pas la plage aux chiens. Nous avons beaucoup de plaintes des voisins de Diagonal Mar, qui ne veulent pas entendre ou parler de cette plage, et de ce qu'ils disent, ils surveillent eux aussi la qualité du sable et de l'eau, et disent qu'il ne devrait pas y avoir cette plage* » **(BCASA, Barcelone, 20-04-2020)**.

11.3. Valence : Des perceptions contrastées de la place des plages et de leur gestion, dans un contexte institutionnel et social complexe

À Valence, l'analyse des documents associés aux politiques publiques de gestion du littoral a démontré un certain nombre de lacunes en matière de gestion intégrée. Plus particulièrement, il a été établi que la dimension sociale de la plage est relativement peu considérée et que l'influence de la ville sur ces espaces n'est pas prise en compte. Enfin, il est apparu que la Généralité tend à jouer un rôle central sur ce littoral, alors que ses compétences sont relativement limitées. Plusieurs interrogations émanent de ces premières conclusions, auxquelles nous avons souhaité répondre par les entretiens avec les acteurs. Tout d'abord, comment les pouvoirs publics appréhendent-ils les défis sociaux sur les plages et les réponses qu'ils y apportent ? Ensuite, malgré la résolution de 2005 qui prévoyait une collaboration entre l'État et la Généralité pour développer une politique de gestion intégrée sur le littoral valencien, les mécanismes de coordination sont très peu évoqués dans les documents. Comment les acteurs publics évoquent-ils l'articulation de leurs compétences afin d'assurer la gestion des plages ? Aussi, comment les acteurs associatifs appréhendent-ils les politiques publiques mises en œuvre sur le littoral ?

a) Des discours révélateurs des multiples pressions qui s'exercent sur les plages

Comme dans les deux autres villes, une analyse de fréquence des mots les plus employés par les personnes enquêtées a été réalisée (**Figure 102**). Elle révèle qu'ici aussi la forme « plage » dépasse largement les autres formes mobilisées dans les entretiens. Mais cet histogramme met immédiatement en lumière la spécificité du cas valencien en comparaison des deux autres terrains d'étude. En effet, la fréquence des formes « APV » (Autorités Portuaires de Valence), « port » et « ville » montre de façon remarquable que la place du port dans la ville constitue un sujet central. L'influence du port sur la dynamique sédimentaire et sur le cadre de vie des riverains, ainsi que ses importants projets d'extension dans les années à venir expliquent la grande attention qui lui est accordée. De ce fait, on pourrait presque penser que la gestion des plages a constitué une thématique quasi-secondaire lors de ces rencontres. En effet, outre les formes précédemment mentionnées, de nombreux autres termes tels que « quartiers », « problème », « sud » ou « nord », renvoient également aux impacts environnementaux et sociaux générés par le port. Il convient cependant de préciser que la forte mobilisation et la virulence de certains enquêtés réunis au sein d'un consortium d'associations consacrées à cette thématique, la PELPAP (*Plataforma El litoral Per Al Poble*) explique en partie la récurrence de cette thématique au sein de nos analyses.

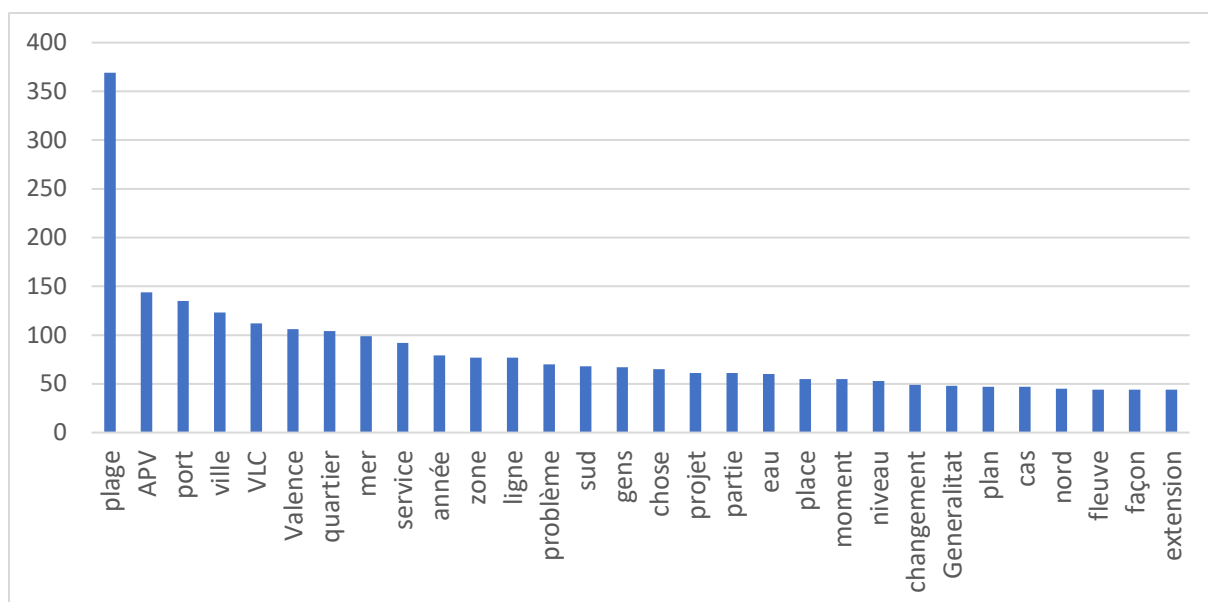


Figure 102: : Fréquence des 30 formes les plus récurrentes au sein des entretiens menés à Valence (n = 11)

Concernant les acteurs de la gestion des plages, la forme « VLC », qui renvoie à la Municipalité, est davantage citée en comparaison avec la « Généralité » ou l'État et ses services, absents de ce graphe. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. D'une part, il n'a pas été possible de rencontrer les services de l'État lors de notre enquête, et ce malgré plusieurs relances. D'autre part, il a déjà été mentionné que la Généralité valencienne n'a pas bénéficié du transfert de compétences dont a profité la Catalogne, et qu'elle accorde une très faible attention aux plages urbaines de Valence du fait de la priorité donnée aux approches environnementales. Par conséquent, bien qu'elle dispose de compétences quant à l'implantation de structures légères sur le DPMT et qu'elle doive encadrer l'urbanisation du littoral, cette institution a été moins citée au cours des entretiens.

En ce qui concerne la question sociale, elle semble relativement secondaire dans les propos recueillis. Dans l'histogramme, seuls les termes « gens » et « quartier » renvoient à cette dimension, sans que l'on ait l'assurance que cela soit en rapport avec les plages. En effet, la forme « quartier » renvoie dans de nombreux cas à l'incidence du port sur la qualité de vie des habitants.

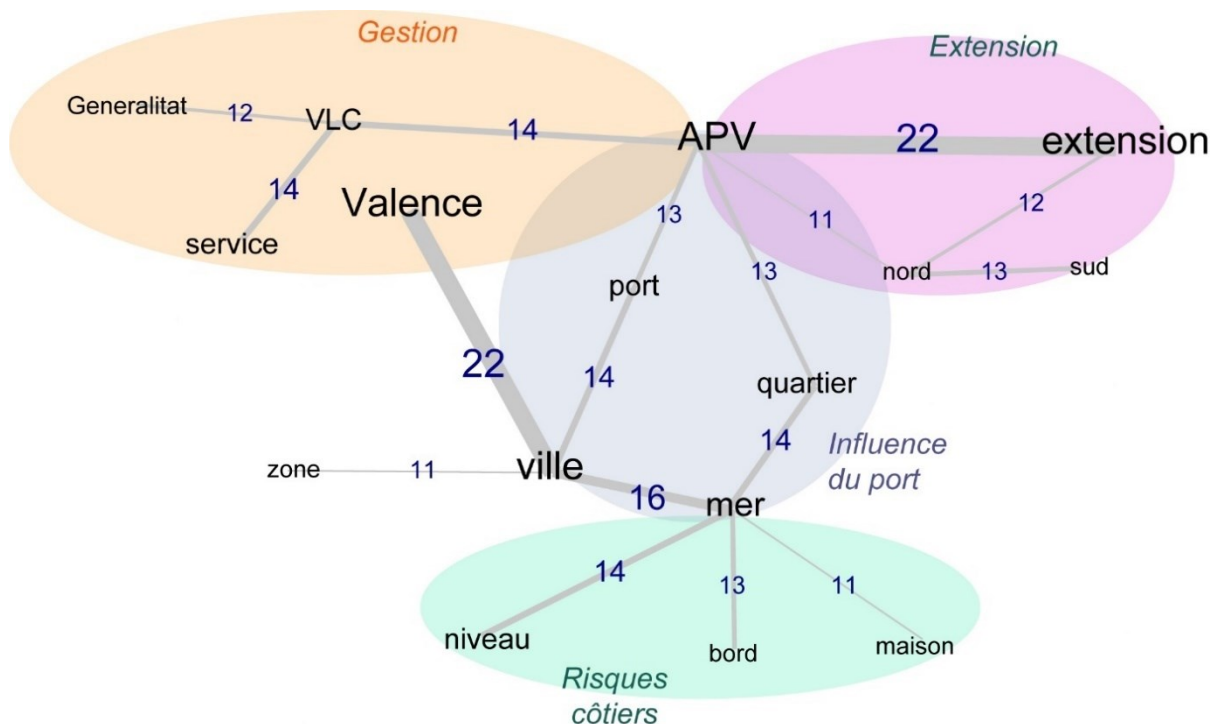


Figure 103: Analyse de similitude (Seuil = 10) réalisée à partir des entretiens conduits à Valence

En cohérence avec la **Figure 102**, la **Figure 103** montre la prédominance des thématiques liées à la place du port dans la ville. En effet, la forme « APV » occupe une position centrale, à l’interface de plusieurs pôles. Tout d’abord, un lien particulièrement fort la relie à « extension », et au-delà à « nord » et à « sud ». En écho aux observations précédemment formulées, cette partie de la figure traduit les fortes préoccupations des acteurs associatifs et de certains gestionnaires quant aux projets d’extension défendus par le port, au regard des incidences particulièrement néfastes des aménagements réalisés tout au long du 20^e siècle (Boira Maiques, 1994 ; Cucó i Giner, 2014, 2016). Ensuite, « APV » est connecté à « Port » et « quartier », c’est-à-dire aux espaces urbains en contact direct avec l’espace géré par l’autorité portuaire, et au-delà à « Ville » et à « Mer » qui sont également sous l’influence du Port.

Dans le prolongement vers le bas de la figure, apparaît la question des risques climatiques à travers le lien qui relie « mer » aux formes « niveau », « bord » et « maison ». Si les menaces liées aux changements climatiques qui pèsent sur les plages de la ville sont parfois évoquées de façon générale par certains gestionnaires, cette thématique est fréquemment mise en relation avec l’incidence du port. Certains acteurs estiment d’ailleurs que le port accentue les risques, tels que la hausse du niveau de la mer, qui menace l’intégrité physique des plages

Enfin, sur la partie gauche de la représentation, « APV » est relié à « VLC », « Services » et « Generalitat », c’est-à-dire un ensemble de formes qui évoquent les acteurs en responsabilité sur le littoral et les plages. Incontestablement, il apparaît que les plages et leur gestion sont incluses dans une problématique plus large où l’infrastructure portuaire et son autorité de gestion occupent une place centrale.

En écho aux nombreuses cooccurrences des formes « APV » et « extension » (**Figure 102**), l'analyse qualitative des entretiens montre que les extensions successives mises en œuvre par les autorités portuaires sont appréhendées comme une pression majeure sur les plages de la ville, caractérisées au nord par une forte accrétion et au sud par d'importants problèmes d'érosion comme l'expliquent Cabezas-Rabadán *et al.* (2019a). Les propos des gestionnaires en poste à la Ville de Valence nous apprennent que cette situation est identifiée et qu'elle constitue une source de tensions entre les deux administrations : « *Il y a vraiment un débat où plutôt une opposition entre le port avec ses projets d'extension et la Ville de Valence. Ils estiment que d'un point de vue environnemental [...] l'Université de Valence a produit des études qui montrent une claire corrélation entre les agissements du Port de Valence et la dégradation et l'érosion des plages* » (**Service Plages, Ville de Valence, 11-11-2021**). De leur côté, les autorités portuaires se défendent d'avoir accentué cette dynamique lors des projets récemment mis en œuvre. Elles imputent cette situation à l'implantation du port décidée au 19^{ème} siècle : « *Nous avons toujours conçu les extensions du port afin de ne pas amplifier l'effet barrière sur les plages du sud [...] Nous nous préoccupons de ne pas davantage porter atteinte aux plages avec les nouvelles extensions, de ne pas leur porter atteinte plus qu'elles ne sont déjà affectées depuis que le port existe* » (**APV, Valence, 08-11-2021**).

Outre la rupture de la dynamique sédimentaire (dérive littorale nord-sud), certains acteurs associatifs estiment que ces extensions aggravent les effets du changement climatique sur les plages et favorisent les épisodes de submersion marine : « *Cette nouvelle extension mise en œuvre par le Port a fait que pendant presque deux ans le niveau de la mer s'est élevé jusqu'à 70 centimètres et cette année, 50 centimètres [...] Il se peut que le changement climatique joue un rôle, mais bizarrement cela coïncide parfaitement avec ce mur d'enceinte lié à l'extension du port* » (**PELPAP, Valence, 23-02-2021**). D'autres acteurs en responsabilité au niveau de la Généralité pointent l'impact environnemental des opérations de transfert sédimentaire mises en œuvre pour contrebalancer les extensions successives du port : « *C'est ce qu'on appelle l'évaluation environnementale. Ce document établit l'obligation que tout ce qui sort du port soit immergé sur les plages [...] Ce qui se passe, c'est que ce transfert nécessite une procédure environnementale, et c'est seulement un statut quo. Il y a aussi pas mal de posidonies [...] Tout ce qui est transfert de sable, vraiment, ça a des effets sur l'environnement* » (**Service Littoral, Generalitat Valenciana, Valence, 10-11-2021**). Ces mêmes acteurs estiment que l'accrétion provoquée par le port entraîne également une dévalorisation des plages situées au nord de la ville : « *Les plages du nord de Valence sont assez grandes. Du fait de l'effet barrière du Port, il y a énormément de sable qui s'accumule [...] Ce sont des plages tellement grandes, elles n'ont aucune valeur pour les activités récréatives des habitants* » (**Service Littoral, Generalitat Valenciana, Valence, 10-11-2021**).

En parallèle à l'incidence du port sur les caractéristiques physiques des plages, les entretiens mettent en lumière des discours contrastés quant à la qualité des eaux de baignade. L'analyse des documents a permis de relever l'importance de cette thématique dans les politiques publiques de gestion mises en œuvre à Valence. À plusieurs reprises, la Municipalité

revendique en effet la bonne qualité des eaux de baignade, attestée par l'obtention de certifications telles que le Pavillon Bleu. Cette sensibilité transparait au sein de certains entretiens qui montrent que cette thématique constitue le fondement du système de gestion mis en œuvre à Valence : « *Nous gérons à cette époque un laboratoire municipal qui réalisait des analyses de la qualité de l'eau de mer par exemple* » **(Service Plage, Ville de Valence, 02-12-2019)**. Cependant, certains acteurs estiment que la qualité des eaux de baignade pâtit du contexte territorial des plages. Dans une certaine mesure, ils avancent l'idée que celles-ci constituent davantage une prolongation de l'espace public qu'un site propice à la pratique du bain de mer : « *Non, ce n'est pas une plage d'une grande qualité. La qualité de l'eau est moyenne. Donc je pense que c'est davantage une plage pour la promenade dominicale que pour la baignade* » **(Service Littoral, Generalitat Valenciana, Valence, 10-11-2021)**.

Enfin, la place occupée par le port dans la ville renvoie également à la question de l'accessibilité du littoral, plus particulièrement abordée par les acteurs associatifs. Ceux-ci estiment que le port entrave l'accessibilité du littoral, dans des quartiers qui ont vu disparaître leurs plages, et ils condamnent le manque de dialogue avec les autorités portuaires : « *Ici, dans cette ville, le Port refuse catégoriquement de créer quelques points d'accès depuis le quartier de Nazaret pour que l'on puisse s'approcher du rivage* » **(PELPAP, Valence, 23-02-2021)**. Les personnes en responsabilité enquêtées au sein de l'APV reconnaissent cette incidence négative, mais leur discours n'ouvre aucune perspective quant à la création de nouveaux points d'accès sur le littoral ou à la prise en compte des attentes des acteurs associatifs : « *Vraiment, le Port se doit de bien considérer et traiter cette partie de la ville parce que c'est celle qui a le plus souffert de l'activité portuaire [...] Lorsque le port a été agrandi, tout cela a disparu, c'est pour cela que nous disons que le port a une dette écologique envers la Ville et en particulier avec cette partie de la Ville. Aujourd'hui, cette dette reste impayée* » **(APV, Valence, 08-11-2021)**. En réponse à ces propos, certains acteurs associatifs dénoncent un renforcement de cette rupture, prolongée à travers des éléments matériels et symboliques : « *Une clôture est en train d'être construite autour du port, une immense clôture qui isole le port de la ville* » **(PELPAP, Valence, 08-11-2021)**.

b) Une coordination difficile des politiques publiques sur les plages

Alors que l'ensemble de ces pressions appelle une articulation des politiques publiques, notre enquête montre que les réponses fournies par les autorités publiques souffrent d'un manque de coordination, notamment entre les différentes administrations compétentes sur le littoral. Ainsi, les gestionnaires en responsabilité à la Ville de Valence soulignent la forte coordination de leurs actions, mais essentiellement en interne. Ils insistent sur la mise en place de mécanismes institutionnels permettant aux différents services de se tenir informés des actions entreprises sur les plages : « *En interne, l'urbanisme relève de la municipalité de Valence, mais un document est associé à n'importe quel projet de planification et tous les services en sont informés* » **(Service Plages, Ville de Valence, 02-12-2019)**. Les enquêtés font également état d'un dispositif nommé *Organo Gestor* [Organe gestionnaire], organe présenté comme une opportunité de lier les différents acteurs qui interviennent dans la gestion des

plages : « *C'est vrai que nous disposons d'un organe de gestion. [...] Dans cet organe, il y a la police, la croix rouge, plusieurs départements de la municipalité pour gérer les plages en commun* » **(Service Plages, Ville de Valence, 11-11-2021)**. L'évocation de ce dispositif permet également à ces mêmes enquêtés de souligner leur rôle central dans la gestion des plages de la ville : « *nous autres coordonnons cet organe gestionnaire, mais il y a des services distincts. J'en ai énuméré certains qui en font partie et chaque année on fait une programmation annuelle* » **(Service Plages, Ville de Valence, 11-11-2021)**. Leur discours indique que cette coordination est d'autant plus nécessaire que la Ville recourt à des prestataires privés afin d'assurer une partie des tâches qui lui incombent, à l'instar de la propreté de l'espace public : « *C'est géré par un service de la Municipalité. Sous le contrôle des techniciens, mais effectivement, c'est une entreprise extérieure. Il y a un concours où toute la ville est divisée en zones distinctes, et ensuite des entreprises sont sélectionnées en fonction des zones* » **(Service Plages, Ville de Valence, Valence, 02-12-2019)**. Toutefois, certains propos laissent apparaître des limites en matière de coordination. Ainsi, les services techniques consacrés à la gestion des plages ne sont pas associés à l'élaboration de certains projets portés par la municipalité : « *Ce projet n'a pas été conduit directement par le Service Plages, il a été mené depuis ce qui s'appelle ici l'Alcaldia, qui est différent des services administratifs de Valence. De ce fait, le détail, tout ce que projet comporte, les procédures, ça, nous, nous connaissons seulement les intentions associées au projet* » **(Service Plages, Ville de Valence, 11-11-2021)**.

Les discours des enquêtés en responsabilité au sein de la Généralité démontrent également que cette coordination entre acteurs publics est encore balbutiante. En effet, il est possible d'observer des tensions et des oppositions, notamment suite à la mise en œuvre du PATIVEL (*Pla d'Acció Territorial de la Infraestructura Verda del Litoral*) établi au niveau régional : « *Par exemple, le catalogue des plages, nous l'avons fait en collaboration. La plupart des choses qui sont dans ce catalogue des plages, ont été convenues avec la Demarcación de Valence, mais pas avec les municipalités. Avec les municipalités, cela a été très compliqué, il y a 60 municipalités côtières, c'est très compliqué. Les municipalités font beaucoup de politique* » **(Service Littoral, Generalitat Valenciana, Valence, 10-11-2021)**. Ainsi, les propos des gestionnaires responsables au niveau municipal montrent que la mise en œuvre du PATIVEL a été perçue comme une intrusion de l'administration régionale, alimentant ainsi une rupture entre ces deux entités administratives : « *La gestion des plages du sud est vraiment plus complexe, du fait des mesures de protection dont elles font l'objet, les différentes restrictions que nous devons intégrer, où on nous a fait savoir que dorénavant ce serait comme ça, alors qu'il y a une forte demande de services que nous ne sommes plus en mesure de proposer sur les plages du sud, mais que nous pouvons toujours implanter sur les plages du nord* » **(Service Plages, Ville de Valence, 11-11-2021)**.

Notre analyse révèle que cette opposition est alimentée par des perceptions divergentes quant à la fonction des plages situées au sud et des activités qu'elles sont susceptibles d'accueillir : « *Valence dispose au nord de plages qui sont urbaines et les plages du sud [...] qui sont naturelles. [...] C'est un autre type de public, je pense. C'est différent. Il s'agit plutôt de se*

promener dans la zone nord, alors que tout ce qui a trait à la baignade relève plutôt des plages du sud » (Service Littoral, Generalitat Valenciana, Valence, 10-11-2021). Cette rupture est d'autant plus marquée que le dialogue entre la Ville et la Région est inexistant : « *En réalité, il n'y a pas tant de dialogue que ça. Avec la mairie de Valence, ce dialogue est difficile, compliqué. Ils ont leurs propres intérêts, et ils subissent une pression très forte de Ciudadanos [Parti politique local]. Donc nous sommes un peu plus distants. Ce dialogue n'existe pas » (Service Littoral, Generalitat Valenciana, Valence, 10-11-2021).*

Les propos collectés auprès du Service Plages de la Municipalité montrent aussi que le dialogue est davantage développé entre la Généralité et les services de l'Etat, du fait de leurs compétences sur le DPMT (*Dominio Publico Maritimo Terrestre*). L'évocation de cette relation Etat-Région met d'ailleurs en lumière un angle mort en matière de coordination. En effet, il apparaît que la Municipalité valencienne est exclue de ce dialogue : « [à propos du PGIL] *Ici aussi cela existe, mais entre la Généralité et l'Etat » (Service Plages, Ville de Valence, 11-11-2021),* et que la relation avec l'Etat est principalement évoquée à travers un rapport de dépendance, dans le sens où la ville attend uniquement de l'Etat une approbation des activités proposées : « *c'est la Demarcación de Costas qui valide chaque année ce que la Municipalité peut faire ou non sur les plages [...] Nous ne sommes pas autonomes pour faire ce que nous voulons » (Service Plages, Ville de Valence, 11-11-2021).*

Cette question de l'articulation des actions des acteurs compétents sur le littoral renvoie également à la relation que la Ville entretient avec les autorités portuaires. Sur cet aspect, les acteurs associatifs soulignent un rapport de force inégal entre les deux institutions, préjudiciable à la préservation des plages et du cadre de vie des habitants : « *Bon, la Municipalité soutient les habitants, mais les décisions prises par l'APV se voient donner bien plus d'importance [...] Ensuite Valence, soit elle ne met pas en œuvre ce qui est demandé ou elle le laisse inachevé. Mais c'est parce que le Port a bien plus de pouvoir » (PELPAP, Valence, 23-02-2021).* Ces propos montrent que si une cellule de dialogue Ville-Port existe à Valence, celle-ci est dominée par les autorités portuaires et régionales. Alors que sur le plan institutionnel Valence est présenté comme l'unique administration qui s'oppose aux projets du port, ses propos se voient accordés peu de poids du fait de la stratification des compétences : « *Valence est impliquée dans une cellule de dialogue, un accord, entre la Ville, la Généralité, l'Etat et le Port. La Généralité accepte Valence, mais c'est davantage elle qui prend la parole. Parce que pour tout ce qui concerne les infrastructures routières ou ferroviaires, c'est la Généralité qui est compétente » (PELPAP, Valence, 23-02-2021).*

c) Un littoral soumis à des grands projets contestés, révélateurs d'un manque de concertation

La littérature scientifique nous enseigne que la Ville de Valence est aujourd'hui victime des excès de l'urbanisme spéculatif (Ripoche, 2016) et qu'une partie des opérations mises en œuvre afin de reconnecter la ville à la mer, à l'instar de la Marina construite en 2007 (Lecardane, 2008), n'ont jamais pu être rentabilisées (Petithomme, 2019). Aussi, le projet de rénovation urbaine du quartier du *Cabanyal* défendu par l'ancienne municipalité est aujourd'hui largement remis en cause (Boira Maiques, 2019). En ce sens, un nouveau projet a été élaboré par les pouvoirs publics, le PEC (*Plan Especial del Cabanyal*), afin de réhabiliter ce quartier dégradé qui a souffert d'une importante paupérisation (Kazimierczak & Wrona, 2019). Le discours de certaines personnalités politiques montre que cette dégradation doit être mise en relation avec le manque de considération dont a longtemps souffert ce quartier : « *Le projet de l'avenue Blasco Ibanez avait pour ambition d'unir Valence à la mer en passant par-dessus le quartier du Cabanyal. Cela constitue également une métaphore assez juste de la façon dont le quartier était perçu [...] Finalement, il n'était pas question d'intégrer ces quartiers à la ville mais bien de leur passer dessus pour unir Valence à la mer* » **(Secrétaire à l'habitat, aux travaux publics et à la stratégie du territoire à la Généralité Valencienne, 23-04-2020)**.

Bien que la mobilisation populaire ait réussi à paralyser la mise en œuvre de l'opération projetée sur le quartier (Torres & Monsell Liern, 2018), de nouveaux groupes d'opposition, à l'instar de *Salvem Cabanyal* ou de *Cuidem-Cabanyal-Canyamelar* estiment que le PEC (2016) n'a pas été suffisamment concerté et qu'il risque à nouveau de porter préjudice à l'identité du quartier. D'une part, leur discours renvoient à la crainte d'une surfréquentation touristique : « *Sur le front de mer, ça va nous remplir le quartier de touristes en plus de tout le Airbnb qu'il y a déjà et de toutes les maisons qui sont louées, et ce parfois de façon illégale, à destination des touristes* » **(Cuidem-Cabanyal-Canyamelar, Valence, 09-07-2020)**. D'autre part, il révèle leur inquiétude de voir l'identité littorale et historique de ce quartier mise à mal : « *Beaucoup de gens disent que c'est une atteinte à l'identité du quartier de mettre des immeubles de 4 ou 5 étages parce que ils savent aussi très bien que la partie du bord de mer offre désormais beaucoup de place du fait de l'accrétion* » **(PELPAP, Valence, 23-02-2021)**, alimentant ainsi un fort sentiment d'injustice à l'encontre des pouvoirs publics : « *Ce n'est pas juste, surtout pour un quartier qui a toujours vécu près de la mer, qui était ancré dans son identité déjà il y a 4 ou 5 générations* » **(Cuidem-Cabanyal-Canyamelar, Valence, 09-07-2020)**.

Enfin, les discours collectés au sujet de ce grand projet urbain soulignent le manque d'attention accordée aux interactions entre la ville et la plage par les pouvoirs publics. Étonnamment, ce projet est relativement peu évoqué par les acteurs en responsabilité sur les plages, alors que ce dernier répond à l'ambition de rapprocher la ville des plages et du littoral. Lorsque ce sujet est abordé avec les gestionnaires en poste à la Municipalité, leurs propos révèlent à nouveau que la stratification des compétences porte préjudice à une approche globale des actions entreprises sur le littoral : « *Dans le cas du Cabanyal, [...] tous les services ont pu présenter des initiatives qui leur semblaient pertinentes [...] En ce qui nous concerne, ils ont retenu l'idée d'une amélioration de la connexion wi-fi au niveau des plages* » **(Service**

Plages, Ville de Valence, 02-12-2019). Si ces propos confirment que les différents services de la municipalité dialoguent, ils révèlent également le faible investissement du service dédié à la gestion des plages au sein d'un projet de grande envergure mis en œuvre sur le littoral.

Concernant les actions entreprises ou envisagées par les autorités portuaires, l'enquête montre de façon flagrante l'absence de concertation. En effet, les autorités portuaires s'opposent de façon ouverte à la mise en œuvre d'un processus participatif : « *Ce type de décision ne peut pas être pris en assemblée avec toute la population. Toi, tu t'imagines une réunion technique où arrivent tous les riverains ? Nous avons eu de très nombreuses réunions avec les habitants et la population dispose des voies légales. [...] Moi, je suis vraiment fatigué de répondre aux allégations et aux requêtes de la population [...] Mais tout le monde ne peut pas venir aux réunions techniques [...] Et en dehors de cela, quelle partie de la population vient ? Quelles associations ? Et au sein du même quartier, il y a des associations qui disent A et des associations qui disent B parce que, malheureusement, même les associations de citoyens sont politisées. Et donc, vous voyez des postures politiques, pas des positions de citoyens, et c'est la dernière chose dont nous avons besoin* » **(APV, 08-11-2021)**. En cohérence avec ces propos, les différents acteurs associatifs rencontrés sur le terrain se déclarent relativement peu écoutés par les autorités portuaires et les pouvoirs publics de façon plus générale. À titre d'exemple, le comblement de la plage de *Nazaret* et les opérations entreprises sur le secteur de *La Punta* afin de créer la ZAL (*Zona de Actividad Logistica*) a engendré une importante défiance à l'égard de l'ensemble des acteurs en responsabilité sur le littoral : « *Nous sommes l'ennemi [...] Pendant la période où le Parti Populaire était au pouvoir, la Municipalité disait « Allez parler au Port » [...] « mais nous sommes allés parler au Port mais c'est vous, la Municipalité, qui devez défendre les habitants devant le port » [...] Mais nous avons toujours eu une position disons de défense du quartier contre le développement de port* » **(PELPAP, Valence, 08-11-2021)**.

Plusieurs acteurs soulignent l'immobilisme des pouvoirs publics et le manque de prise en compte de leurs revendications au sein des politiques publiques locales : « [au sujet de la nouvelle majorité municipale] « *Je les ai vus nous promettre, et de toutes les choses qu'ils ont promis, rien. La seule chose qu'il ont réussi à faire, c'est de maintenir leur position.* » **(PELPAP, Valence, 13-11-2021)**. Ces critiques sont formulées malgré une opposition affichée de la municipalité à certains projets : « *La vision de la Municipalité, de l'Alcaldia et du pouvoir en place, ils ne sont pas favorables à une nouvelle extension du port. En ce sens, il y a vraiment un débat où plutôt une opposition entre le Port avec ses projets d'extension, et dans le cas présent, la Municipalité* » **(Service Plages, Ville de Valence, 11-11-2021)**. Les entretiens menés auprès d'acteurs politiques en responsabilité au niveau régional indiquent d'ailleurs que cette situation est connue. Cependant aucune proposition destinée à favoriser l'instauration d'un processus participatif incluant les autorités portuaires n'est associé à ce constat : « *Aujourd'hui il y a une grande controverse à Valence sur l'extension nord du port [...] Ce nouveau terminal serait construit dans une zone qui, en principe, n'a aucune influence sur la dynamique côtière [...] mais il n'y a pas eu le moindre débat public pour savoir si l'APV doit se*

développer ou non ». (Secrétaire à l'habitat, aux travaux publics et à la stratégie du territoire à la Généralité Valencienne, 23-04-2020).

Conclusion du Chapitre 11

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de ces analyses. Ces différents discours mettent en lumière les différents freins qui entravent la mise en œuvre d'une gestion intégrée des plages. Les propos de plusieurs acteurs en responsabilité révèlent une prise de conscience de ces différentes limites, sans qu'aucune ambition ne soit clairement affichée. L'analyse des entretiens fait apparaître l'importance des infrastructures portuaires et des autorités gestionnaires dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques de la plage. Ils soulignent également la difficile co-construction des politiques publiques de la plage avec des acteurs associatifs qui se sentent globalement peu considérés. Enfin, ces entretiens montrent que les gestionnaires des plages font face à d'importants défis socio-écologiques tels que la montée du niveau de la mer ou l'accessibilité du littoral. Cependant, il apparaît qu'à Marseille et à Valence, ces systèmes de gestion sont insuffisamment développés pour pouvoir y apporter des réponses efficaces.

Chapitre 12 : Une capacité inégale à répondre à la crise sanitaire de la covid-19

Au début de l'année 2020, la covid-19 a touché tous les pays du globe et a éprouvé la capacité des territoires à s'adapter à de nouvelles conditions sociales et environnementales (Salama, 2020). Les confinements successifs ont souligné l'importance des loisirs de plein air et des lieux qui y sont associés (Olszewska-Guizzo *et al.*, 2021 ; Poortinga *et al.*, 2021 ; Ugolini *et al.*, 2021). Dans les villes côtières, la pandémie est ainsi venue questionner la gestion car sur les plages, le virus a d'abord interdit puis contraint et bouleversé les pratiques sociales et le développement des activités économiques (Botero *et al.*, 2020). En un sens, la pandémie est venue rappeler les nombreuses valeurs, à la fois idéelles et économiques qui sont associées aux plages : tourisme, loisirs, détente, supports de l'économie locale. Dans le cadre d'une publication consacrée à la résilience du tourisme balnéaire sud-américain, Botero *et al.* (2020) estiment aussi que la covid-19 a mis en lumière de nombreux dysfonctionnement en matière de gestion des plages, que ce soit sur le plan social ou sur le plan environnemental.

Dans ce contexte, ce chapitre s'intéresse à la gestion de la crise covid-19 à travers le prisme des plages à Marseille, Barcelone et Valence. Il passe en revue les différentes étapes qui ont abouti à la réouverture des plages, ainsi que les mesures apportées par les pouvoirs publics afin d'encadrer la fréquentation et les pratiques récréatives des usagers une fois les plages de nouveau ouvertes au public. Ce chapitre propose également de rendre compte de la façon dont les usagers des plages ont perçu ces mesures, à partir des résultats obtenus à l'aide de questionnaires administrés sur nos terrains d'étude en juillet 2020.

12.1. Un traitement différencié du retour à la plage dans les trois villes

La covid-19 a entraîné des répercussions majeures sur les pratiques balnéaires des usagers, suite à la fermeture des plages pendant plusieurs semaines au printemps 2020. Cette situation inédite nous a conduit à interroger les dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics afin de garantir la sécurité des usagers dans un tel contexte. Ce travail d'enquête et d'observation a pris place alors que les données scientifiques concernant l'impact de la pandémie sur les plages étaient relativement restreintes (Botero *et al.*, 2020). Il s'est appuyé sur plusieurs protocoles méthodologiques, déployés afin d'appréhender le retour à la plage dans les trois villes après le confinement du printemps 2020. Pour contextualiser, nous revenons tout d'abord sur le déroulement des confinements décidés par les autorités publiques et leur incidence en matière d'accès aux plages. Ensuite, nous présentons les principaux résultats obtenus à partir d'une analyse des articles de presse consacrés au retour à la plage dans le contexte de la covid-19. Enfin, les données sanitaires et l'analyse de la presse sont mises en regard avec les observations de terrain et la perception des usagers quant aux dispositifs mis en œuvre, grâce aux questionnaires et au temps passé sur les plages.

a) Appréhender la progressive réouverture des plages

Afin d'apprécier l'analyse du corpus de presse et la supervision du retour à la plage, nous proposons ici un bref rappel des principales mesures relatives à la lutte contre la diffusion de la covid-19 mises en œuvre en France et en Espagne et leurs répercussions en matière d'accès aux plages. En Espagne, le confinement de la population a été décrété le 15 mars 2020 (*Real Decreto, 463/2020*) ; en France, ce fut le 19 mars (*Discours de E. Macron, 16/13/2020*). Après une période de fortes restrictions engendrées par cet état d'urgence sanitaire, le gouvernement espagnol a déployé à partir du 12 avril 2020 une « phase de désescalade » (*Real Decreto 487/2020*) comprenant un certain nombre d'assouplissements. Ce déconfinement progressif a été organisé en trois phases (*Fase 1, 2, 3*) définies en fonction des conditions sanitaires propres à chacune des communautés autonomes :

- En phase 1, les activités individuelles de plein air sans contact physique étaient possibles suivant des horaires autorisés, et les plages étaient accessibles en mode dynamique ;
- En phase 2, les restrictions horaires étaient supprimées, et il était permis d'aller à la plage (mode statique) ;
- En phase 3, les règles étaient à nouveau assouplies sans avoir d'incidences très fortes sur les plages.

En France, le déconfinement a été décrété le 11 mai 2020¹⁴. Sur les plages, les restrictions n'ont pas été levées au même moment. Dans certaines villes, à l'image de Nice¹⁵, la réouverture de ces espaces récréatifs du bord de mer a suivi de près l'annonce du gouvernement. À Marseille, les plages ont de nouveau été accessibles au public plus tardivement, le 2 juin 2020¹⁶. Ce décalage est lié aux décisions prises au niveau local par les pouvoirs publics. En effet, certaines municipalités ont sollicité les préfets en amont afin que les plages soient ouvertes dès la fin du confinement. Dans d'autres communes, les autorités locales se sont contentées de suivre le calendrier défini par le gouvernement national. Avant le retour à une « nouvelle normalité », la fréquentation de ces espaces était restreinte à un « mode dynamique » où seules les activités sportives individuelles étaient permises. À nouveau, cette transition ne s'est pas faite de façon homogène sur le territoire national. Alors que le « mode dynamique » a été prolongé jusqu'au 15 juin 2020 sur les plages marseillaises¹⁷, celui-ci était aboli dès le 1^{er} juin dans d'autres municipalités de la Côte-d'azur¹⁸ particulièrement dépendantes de l'activité touristique.

En Espagne, le retour à une « nouvelle normalité » signifiant la fin de l'urgence sanitaire dans l'ensemble des communautés autonomes a été décrétée le 21 juin 2020. Cependant, le pays a connu un déconfinement asymétrique en fonction des communautés autonomes, elles-mêmes divisées en « région » ou en « département » sanitaires selon les cas de figure. Face à

¹⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000041866783>

¹⁵ Le préfet des Alpes-Maritimes autorise l'ouverture des plages dans 13 communes de la Côte d'Azur, Nice Matin, 15-05-2020.

¹⁶ Déconfinement : les plages de Marseille rouvrent mardi en mode "dynamique", France 3 PACA, 30/05/2020.

¹⁷ Marseille : fin des restrictions sur les plages avec la saison balnéaire, La Provence, 16/06/2020

¹⁸ Déconfinement : réouverture des plages, les élus azuréens appellent au civisme, France Bleu, 01/06/2020

la complexité de ce processus au regard de la situation observée en France, nous proposons d'éclairer la progression de la Catalogne et de la Communauté Valencienne vers cette nouvelle normalité à travers un tableau récapitulatif (**Tableau 22**). Ce dernier présente les différentes étapes qui ont permis d'aboutir à la levée progressive des restrictions définies par l'Etat en France et en Espagne. En lien avec notre objet d'étude, ce tableau comprend également des informations relatives à la réouverture progressive des plages dans les deux pays.

Dates	Marseille	Barcelone	Valence
15/03/2020		Confinement : les plages sont fermées	
19/03/2020	Confinement : les plages sont fermées	/	
12/04/2020	/	Premiers assouplissements	
26/04/2020	/	/	Seules les activités sportives sont autorisées sur les plages
28/04/2020	/	Début de la "Désescalade"	
08/05/2020	/	Seules les activités sportives sont autorisées sur les plages	/
11/05/2020	/	3 des 9 régions sanitaires de la Catalogne passent en "Fase 1"	10 des 24 départements sanitaires de la Communauté Valencienne passent à la "Fase 1"
18/05/2020	/	6 régions sanitaires en "Fase 1" / Barcelone et son aire métropolitaine en "Fase 0,5"	14 départements sanitaires en "Fase 1"
01/06/2020	/	4 des 9 régions sanitaires de la Catalogne passent en "Fase 2"	L'ensemble de la Communauté Valencienne passe en "Fase 2" : "Nouvelle normalité sur les plages"
02/06/2020	Réouverture des plages en mode dynamique	/	
08/06/2020	/	L'ensemble de la Catalogne passent en "Fase 2" : "Nouvelle normalité sur les plages"	/
15/06/2020	Réouverture définitive des plages	2 des 9 régions sanitaires de la Catalogne passent en "Fase 3"	L'ensemble de la Communauté Valencienne passe en "Fase 3"
18/06/2020	/	L'ensemble de la Catalogne passent en "Fase 3"	/
21/06/2020	/	Nouvelle normalité	

Tableau 22 : Récapitulatif des différentes étapes qui ont précédé le retour à la normale en France et en Espagne

b) Une couverture médiatique différenciée

Notre analyse des articles de presse consacrés à la covid-19 répondait à deux questions de recherche. Comment la presse nationale et locale a-t-elle couvert la saison balnéaire en 2020 ? A-t-elle pu influencer la perception et les pratiques des usagers ? Afin d'y apporter une première réponse, nous revenons ici sur l'analyse effectuée à partir des articles de presse collectés sur Google Actualités entre le 15/04/2020 et le 31/07/2020 en France et en Espagne (n=249).

L'analyse du corpus de presse prodigue un certain nombre d'enseignements. La **Figure 104**, qui permet d'apprécier la dynamique de publication des articles sur la période, montre qu'entre le 15 avril et le 31 juillet 2020, les médias espagnols ont publié un nombre plus élevé d'articles (87 contre 59 en France). L'incidence de la covid-19 sur les plages a donc fait l'objet d'une attention plus soutenue en Espagne. En d'autres termes, ce thème a davantage occupé l'espace médiatique sur l'ensemble de la période alors qu'en France il s'est progressivement estompé au cours du mois de juin, avant un regain d'intérêt au cours de la seconde moitié du mois de juillet.

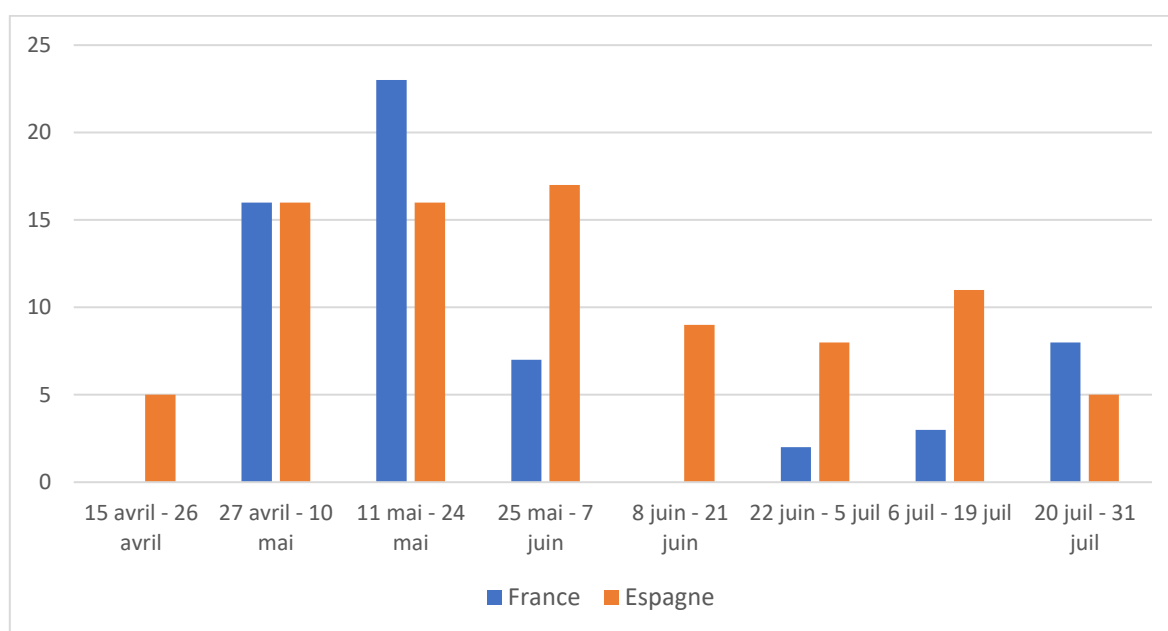


Figure 104: Répartition dans le temps des articles consacrés à la Covid-19 et aux plages en France et en Espagne entre le 15/04 et le 31/07/2020

À l'image de ce qui a pu être observé au niveau national (**Figure 104**), le nombre d'articles a connu des variations relativement marquées au cours de la période considérée au niveau local. Ainsi, la question de la covid-19 a été davantage traitée lors des premières semaines, avant de ne plus bénéficier que d'une attention limitée après le 8 juin. Quant à la distribution des articles en fonction des villes, la **Figure 105** montre qu'un nombre plus important d'articles a été publié à Barcelone (n=33), 50% de plus qu'à Valence (n=21) et Marseille (n=21). À Barcelone, la **Figure 105** fait état d'un pic de publications entre le 11 et le 24 mai 2020 (n=9) suivi de deux pics secondaires entre le 8 et le 21 juin, puis entre le 6 et le 19 juillet. À Valence,

il est possible de noter que les articles consacrés aux plages et à la covid-19 se concentrent entre le 27 avril et le 5 juillet avec un pic (n=7) qui survient entre le 25 mai et le 7 juin. Marseille présente un profil relativement proche avec un pic (n=8) qui survient à la même période. Néanmoins, il est possible d’observer une variation plus marquée sur la période (pic secondaire fin avril-début-mai et décade très rapide en juin).

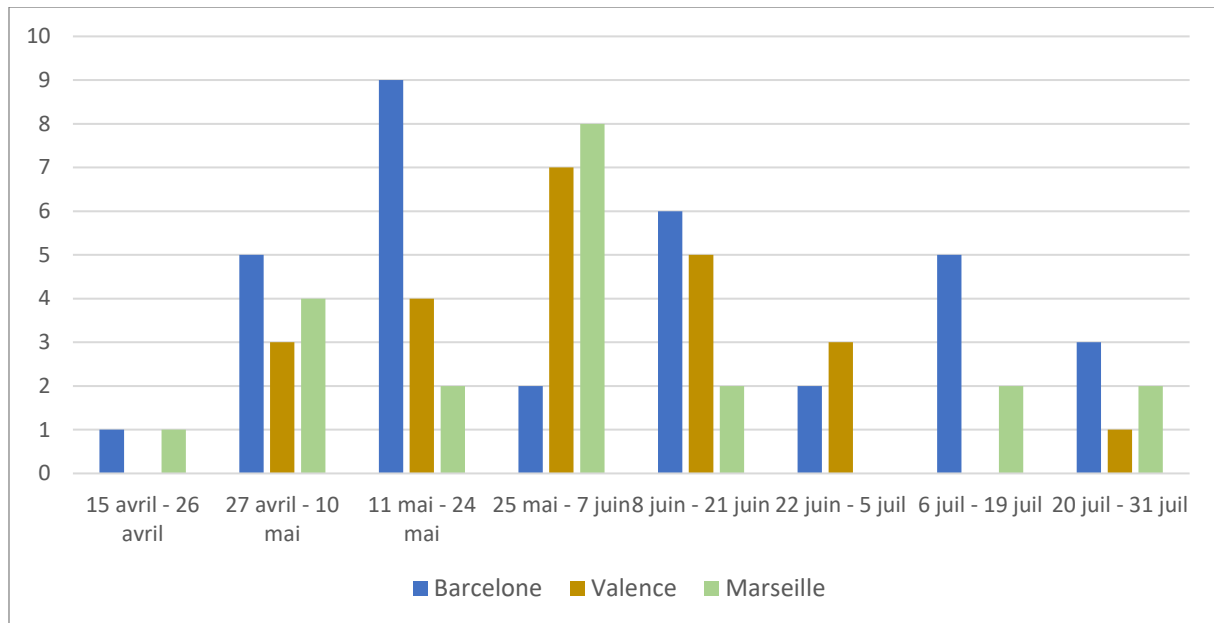


Figure 105: Répartition dans le temps des articles consacrés à la Covid-19 et aux plages à Barcelone, Valence et Marseille entre le 15/04 et le 31/07/2020

Que ce soit aux niveaux local ou national, la question de la réouverture des plages dans le contexte de la covid-19 a donc été davantage traitée dans les médias espagnols. Plusieurs facteurs peuvent être mobilisés afin d’expliquer ce résultat. D’une part, les données sanitaires nous enseignent que le nombre de cas confirmés en Espagne (439 286 cas le 28-08-2020, *Ministerio de Sanidad*) a été plus important qu’en France (277 943 cas le 28-08-2020, *Santé Publique France*). Rapporté au nombre d’habitants (67 millions en France, (*INSEE, 2019*) contre 47 millions en Espagne (*INE, 2019*)), le nombre de morts a également été plus important en Espagne (29 011, le 28-08-2020) qu’en France (30 606, le 28-08-2020). Ces chiffres peuvent expliquer que la réouverture d’importants espaces de sociabilité tels que les plages aient fait l’objet d’un suivi plus attentif des médias espagnols. D’autre part, le **Tableau 22** souligne que la réouverture des plages en Espagne a suivi un schéma plus complexe, du fait d’importantes disparités entre les communautés autonomes. Par conséquent, la couverture de ces différents points d’étape qui ont abouti au « retour à la normal » a pu générer un nombre d’articles plus élevé.

c) Des préoccupations distinctes en fonction des villes et des périodes

La répartition des articles dans le temps et en fonction des terrains d'étude permet d'observer la place occupée par la réouverture des plages au printemps 2020 au sein des médias locaux et nationaux. Afin d'appréhender plus finement la façon dont cette thématique a été traitée dans la presse, les titres des articles collectés ont également fait l'objet d'une analyse de contenu. Cette dernière a permis d'identifier les sujets les plus récurrents au sein des médias.

Les **Figures 106** et **107** permettent de comparer l'évolution des sujets mis en avant dans les titres des articles de presse consacrés à la plage et à la covid-19 dans les trois terrains d'étude. On observe sur les deux graphiques une première et courte période où l'accès aux plages constitue une thématique privilégiée des articles (thème « ouverture »). La prédominance de ce sujet s'explique par la fermeture des plages au cours de cette période malgré un premier allègement en Catalogne et dans la Communauté Valencienne (**Tableau 22**). Cette récurrence peut également être interprétée comme une illustration de l'importance des plages dans ces grandes villes. En effet, les plages sont des espaces de respiration au contact de la mer, un élément de nature particulièrement plébiscité du fait des fortes densités de population. Ainsi, ce sentiment de manque a pu être exacerbé et retranscrit dans la presse lorsque la population était confinée. Dans un second temps, les graphes montrent que les dispositifs de contrôle représentent la thématique prédominante au sein des deux corpus (thème « contrôle/dispositifs »).

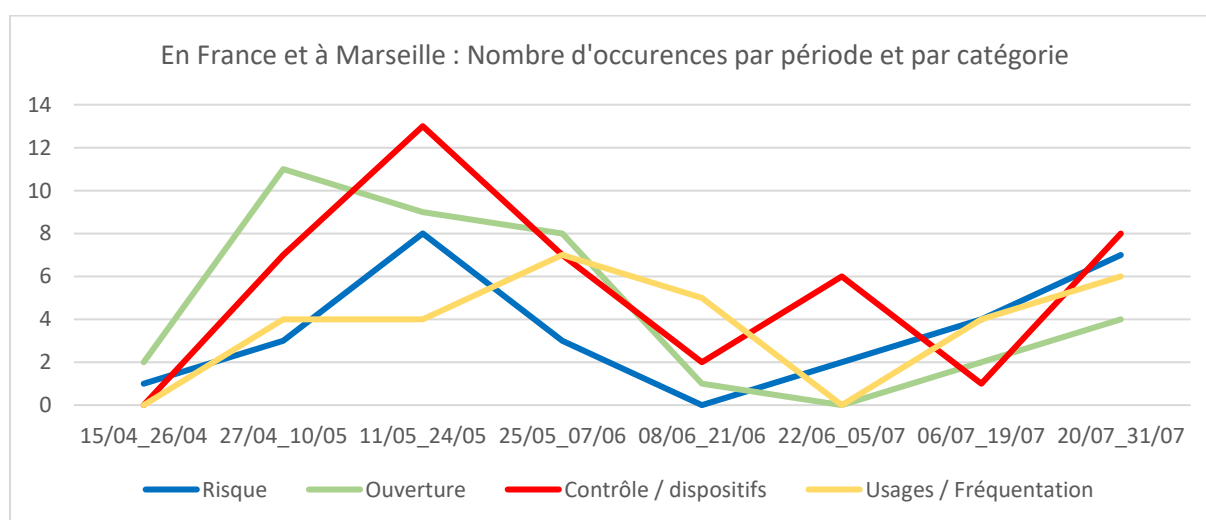


Figure 106: Evolution des thèmes mis en avant dans les titres des articles collectés en France et à Marseille

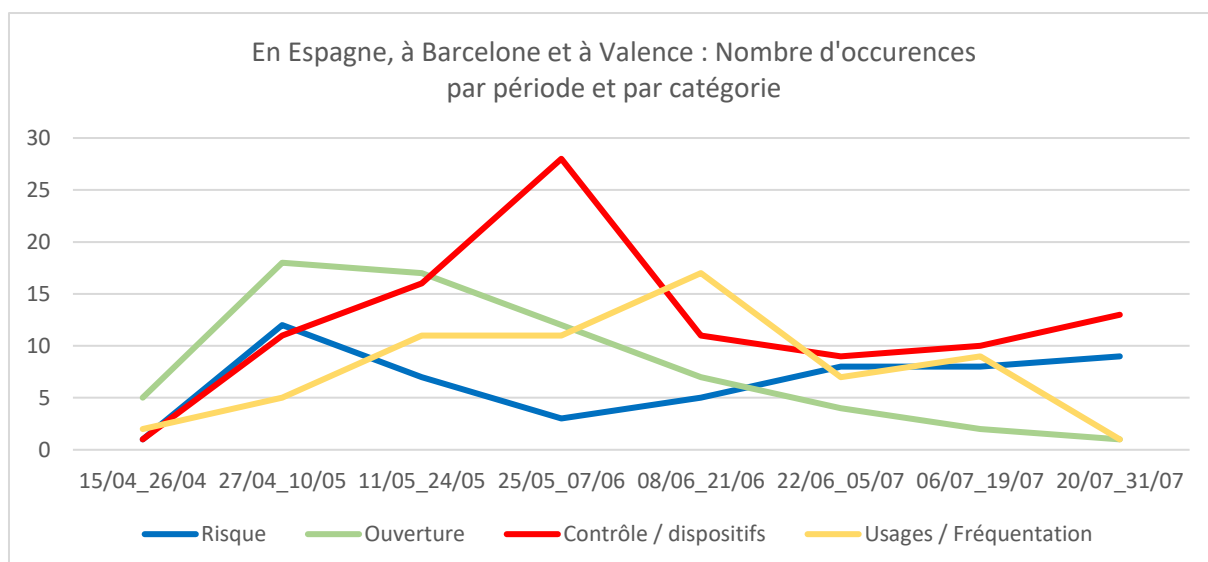


Figure 107: Evolution des thèmes mis en avant dans les titres articles collectés en Espagne, à Barcelone et à Valence

En France et à Marseille, un pic de publication sur le thème « contrôle » survient entre le 11/05 et le 24/05, alors que celui-ci apparaît plus tardivement en Espagne, à Barcelone et à Valence, entre le 25/05 et 07/06. Deux paramètres peuvent expliquer l'importance accordée à cette thématique au cours de cette période. D'une part, de nombreux articles font écho aux dispositifs déployés afin de prévenir la fréquentation des plages. D'autre part, alors que les restrictions liées au contexte sanitaire sont peu à peu assouplies, différents articles relatent les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics afin de garantir la sécurité des usagers. En lien avec la réouverture progressive des plages, il est possible de distinguer une troisième période qui s'étale du 25/05 au 21/06 au cours de laquelle les articles consacrés à la fréquentation des plages (thème « usages/fréquentation ») sont plus nombreux que ceux consacrés aux dispositifs de contrôle et à la réouverture de ces espaces. Ils soulignent ainsi l'arrivée de flux massifs d'usagers sur les plages, où les protocoles sanitaires ne sont plus toujours respectés.

En lien avec ce constat, il est possible de distinguer une quatrième période qui débute dès le 22/06 où les dispositifs de contrôle et le risque lié à la diffusion de la covid-19 redeviennent des thématiques centrales dans les deux corpus de presse. Les articles soulignent les insuffisances des dispositifs mis en œuvre ainsi que les nombreux manquements des usagers. En Espagne, cette tendance doit également être mise en relation avec une dégradation de la situation sanitaire, en particulier en Catalogne où Barcelone et douze communes de son aire métropolitaine ont été placées de nouveau en pré-confinement à partir du 17 juillet 2020.

12.2. Des dispositifs inégaux, influencés par la morphologie du littoral

L'analyse de la presse a permis de montrer que le retour à la plage a suscité l'attention des médias, notamment afin de relater les restrictions ou les protocoles sanitaires mis en œuvre par les autorités publiques. La presse a également pointé certaines déficiences de ces dispositifs et la façon dont ils ont été appréhendés par la population, faisant état de situations de saturation ou de non-respect de certaines consignes. Par conséquent, cette analyse a permis de dresser un premier panorama du retour à la plage dans le contexte de la covid-19. Néanmoins, la presse ne représente que partiellement une situation donnée et les médias sont parfois guidés par l'urgence de l'actualité (Charaudeau, 1997 ; Lorda, 2001). Par conséquent, l'analyse de la presse a été complétée par des observations de terrain à différentes périodes. Ces missions ont permis d'éprouver les dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics et d'observer leur prise en main par les usagers. La mise en relation des résultats obtenus à partir de ces moments d'observation, avec des entretiens menés auprès des acteurs en responsabilité et des questionnaires administrés sur les plages donne un aperçu global de cette période, à défaut de la retranscrire dans son exhaustivité.

a) Marseille : Un dispositif d'encadrement soumis à une forte pression sociale

Sur le littoral marseillais, les effets de la covid-19 ont pu être observés dès la mise en application du confinement (**Tableau 22**). À la suite de l'annonce du gouvernement, les plages ont été interdites à la fréquentation. Pour informer de la fermeture de ces espaces, les pouvoirs publics ont procédé à l'installation de panneaux informatifs sur l'ensemble des points d'accès au littoral (**Figure 108**). Face à la pression sociale engendrée par cette situation, certains sites ont fait l'objet d'un gardiennage continu (**Figure 108**). Ce dernier point traduit une certaine impuissance des pouvoirs publics, contraints d'opter pour des solutions relativement précaires face à l'urgence de la situation. Certains propos collectés au printemps 2020 à la Direction de la Mer soulignent les nombreuses incertitudes qui questionnent alors les gestionnaires face à cette situation extraordinaire : « *Si je savais vous dire, comment ça va se faire... Nous, on distingue deux grandes phases : il y a l'accès au littoral et la mise en place de ce qu'on appelle la saison. Ce qui sont deux choses généralement concomitantes mais pas tout le temps. [...]. Donc là on espère, je parle avec beaucoup de réserves, que l'interdiction soit levée pour qu'il y ait un accès au littoral le 2 juin. Il n'y aura pas de demande de dérogation avant. Il en a été question mais c'est plus d'actualité. On va sûrement partir sur des plages dynamiques, comme ça se fait à de nombreux endroits* » (**Direction de la Mer, Ville de Marseille, 20-05-2020**).

Ainsi, à l'inverse d'autres communes littorales où les pouvoirs publics ont rapidement sollicité les préfets afin de précipiter la réouverture des plages en mode dynamique, les plages marseillaises sont demeurées interdites à la fréquentation jusqu'au 2 juin. Dans une ville confrontée à de nombreuses difficultés socio-économiques, où il a été démontré que ces espaces constituent un point de contact avec la nature et une échappatoire pour de nombreux habitants, ce manque d'anticipation pose question.



1



2



3



4

-
- 1 - Plage des Catalans, 15-05-2020
 - 2 - Plage de la Lave, 23-05-2020
 - 3 - Plage de la Pointe-Rouge, 31-05-2020
 - 4 - Plage du Prophète, 15-05-2020
 - 5, 6 - Plages du Prado, 24-05-2020
 - 7 - Plage des Catalans, 02-09-2020
 - 8 - Plages de Corbière, 24-08-2020
-



5



6



7



8

Figure 108: Les plages marseillaises au temps de la covid-19

En un sens, il renvoie à un certain immobilisme des pouvoirs publics alors que cette pression sociale était déjà perceptible sur certains sites tels que le parc balnéaire du Prado. Bien qu'il était strictement interdit de se baigner ou de fouler le sable, les espaces verts accolés aux plages étaient, eux, ouverts au public. Lors des phases d'observation passées sur place, il a été possible de relever d'importants afflux d'usagers. Pour y faire face, les forces de l'ordre étaient présentes en continu et avaient pour principales missions de garantir la sécurité des usagers et d'empêcher les nombreux promeneurs de pénétrer sur le sable, illustrant ainsi les moyens humains et matériels déployés afin d'empêcher les usagers de se rendre sur les plages au cours de cette période. Une fois les plages redevenues accessibles, il a été rapidement difficile d'assurer le fonctionnement en mode « plages dynamiques », précipitant ainsi le retour à la normal sur les plages.

Passé le 22 juin (**Tableau 22**), les initiatives des pouvoirs publics pour limiter les risques liés à l'épidémie sont demeurées relativement limitées. Sur certains sites, des panneaux indiquant une entrée et une sortie distinctes ont été installés (**Figure 108**), sans que le respect de ces indications ne soit surveillé. De fait, les observations de terrain réalisées par la suite ont révélé que ce dispositif est rapidement devenu caduque aux yeux de nombreux usagers et que les installations ont été relativement peu respectées. En lien avec les titres de presse qui faisaient état des risques liés au non-respect des mesures de distanciation sociale, nos observations semblent démontrer qu'à Marseille la covid-19 a rapidement été oubliée après la réouverture des plages, à l'inverse des situations observées à Barcelone et à Valence, comme nous le verrons par la suite.

Au-delà des questions liées au respect des règles devant assurer une moindre propagation du virus, certains entretiens révèlent que cette relative confusion a parfois été accentuée par la hausse de la fréquentation identifiée par les pouvoirs publics : « *Aujourd'hui, la crise de la covid, enfin c'est mon sentiment, va bousculer durablement les habitudes, non seulement des Marseillais, mais aussi des Français. Cet été, on avait 30 % de plus de visiteurs, sur tout ce morceau de littoral. Pourquoi à Marseille ? Et bien parce que les gens ont moins voyagé, ils se sont plus déplacés en France* » (**Mairie de Secteur des 6-8, Marseille, 15-03-2021**).

Pour certains acteurs, cette situation inédite a induit une hausse des conflits d'usages, dans un contexte où le confinement a créé un véritable appel d'air en direction du littoral : « *En plus, il y a eu le déconfinement qui a changé... vous savez qu'au Vallon des Auffes, ils ont dégusté. Au premier déconfinement, ils avaient des grappes humaines, sur les quais, qui leur laissaient les détritiques et qui partaient à 3-4 h du matin. Quand vous avez ça sous vos fenêtres, c'est un peu compliqué* » (**Mairie de Secteur des 1-7, Marseille, 13-11-2020**). Ces deux verbatims illustrent que les dispositifs de gestion habituellement mis en œuvre sur le littoral marseillais ont été soumis à rude épreuve après la réouverture des plages. Ils révèlent également que les pouvoirs publics sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis sur le plan social suite à une hausse supposée de la fréquentation.

b) Barcelone : Un recours aux innovations technologiques mais des dispositifs peu respectés

Notre suivi du retour à la plage à Barcelone s'est étalé du 13 au 16 juillet 2020, principalement sur les plages de *Bogatell* et de *Mar Bella*, ainsi que sur le secteur de la *Barceloneta*. En matière de fréquentation, nous avons pu observer une affluence beaucoup plus importante que sur les plages de Valence. Cette impression de « foule » ressentie sur certaines plages est liée à plusieurs facteurs : un nombre plus important d'usagers, la plus faible largeur des plages, et une limite moins marquée entre les plages et le paseo, également très fréquenté. En conséquence, les usagers ne semblaient pas respecter la distance de 2 mètres entre individus et ne maintenaient pas non plus une distance de 6 mètres avec le rivage.

Bien que la fréquentation soit plus marquée tout au long de la journée, on a pu distinguer un phénomène similaire à celui observé à Valence, avec un pic de fréquentation particulièrement marqué débutant autour de 18 heures et se prolongeant jusqu'à 22 heures. À cette occasion, nous avons pu observer que la plage a continué de remplir une fonction d'espace de sociabilité, avec de nombreux regroupements festifs, sportifs (**Figure 109**) et familiaux où la distanciation sociale n'était plus du tout respectée, alors que les usagers ne portaient plus le masque sur le *paseo*.

Concernant l'encadrement des usagers, ces temps d'observation ont permis de noter que la police était encore plus présente que sur les plages valenciennes. La *Guardia Urbana*, équivalent local de la police municipale, patrouillait constamment sur les abords des plages. Cette situation était exacerbée dans le secteur de la *Barceloneta*, où la police était présente en permanence. S'agissant de la plage la plus proche du centre historique, les autorités savaient pertinemment qu'elle serait la plus fréquentée par les touristes et qu'elle constituerait un espace propice aux rassemblements festifs, notamment grâce aux enquêtes réalisées par la Ville et l'Aire Métropolitaine par le passé.

Nos missions de terrain nous ont également permis d'observer les dispositifs déployés par les pouvoirs publics. Tout d'abord, certains espaces, tels que les terrains de volley-ball, ont été cloisonnés afin d'éviter les rassemblements d'usagers que peuvent susciter ces activités. Il est intéressant de noter que ce dispositif était toujours en place lors d'une troisième mission de terrain en octobre 2021 (**Photo 5, Figure 109**), symbolisant ainsi la cicatrice laissée par la pandémie dans un contexte où le risque épidémique était toujours d'actualité. Ensuite, des mégaphones implantés sur les plages (**Photo 4, Figure 109**) diffusaient de façon récurrente des messages de prévention, rappelant ainsi aux usagers la nécessité de respecter la distanciation sociale et de ne pas former d'attroupements. En parallèle à la diffusion de messages informatifs, la ville proposait également un suivi en temps réel de la fréquentation, alimenté par les observations de la police et des sauveteurs (**Figure 110**).



-
- 1 - Plage de la Barceloneta, 15-07-2020
 - 2 - Plage de Sant Miquel, 13-07-2020
 - 3 - Plaça del Mar, 13-07-2020
 - 4 - Plage de la Barceloneta, 15-05-2020
 - 5 - Plage de Sant Miquel, 19-09-2021
 - 6 - Plage de Bogatell, 13-07-2020
-



Figure 109: Les plages barcelonaises au temps de la covid-19

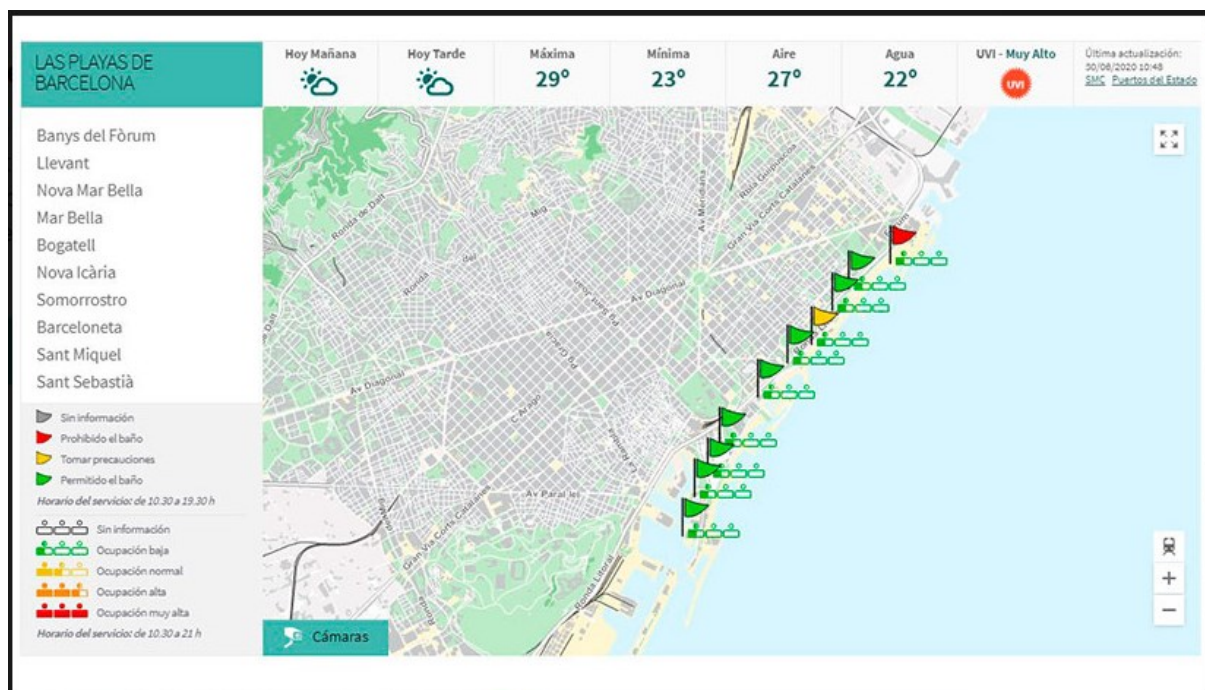


Figure 110: Suivi en temps réel de la fréquentation (Application développée par la Ville de Barcelone) (31-08-2020)

Grâce à ce système de suivi, la Ville a ponctuellement fermé certaines plages avec des barrières (**Figure 109**) lorsque le taux d'occupation était supérieur au seuil défini par l'AMB. Néanmoins, sur le terrain, nous avons pu remarquer que ce dispositif n'était pas toujours respecté malgré la présence continue des forces de l'ordre. Les barrières étaient déplacées et les usagers continuaient d'entrer sur la plage. Ces différents éléments relevaient principalement de la Municipalité, du fait des compétences supplémentaires dont elle bénéficie. Ainsi, cet épisode souligne l'influence de la Ville en matière de gestion : « *Ensuite, la Ville est responsable de la gestion quotidienne, pour tout ce qui concerne la propreté et l'organisation. Par exemple, en ce moment, tout ce qui tourne autour du covid-19, c'est la Ville qui décide de fermer ou de laisser ouverte certaines plages* » (BCASA, 20-04-2020).

c) Valence : Un retour à la plage largement encadré

À Valence, les missions de terrain ont permis d'observer le retour des usagers sur les plages de la *Malvarrosa*, du *Cabanyal* au nord et de *Pinedo* au sud, entre le 5 et le 12 juillet 2020. En matière de pratiques et de fréquentation, plusieurs faits notables ont pu être consignés lors de l'administration des questionnaires. Tout d'abord, de nombreux usagers portaient le masque jusqu'à leur entrée sur le sable, une pratique révélatrice d'un climat plus anxiogène qu'en France. En matière de fréquentation, les usagers ont semblé peu nombreux à la fois sur le sable et le *paseo*. L'extension spatiale des plages situées au nord a également pu renforcer cette impression. Seule la promenade vespérale est venue légèrement contredire cette tendance avec un afflux d'usagers plus important entre 19h et 21h30. Les résidents rencontrés sur place ont globalement confirmé une baisse de la fréquentation, notamment liée à la quasi-absence des touristes étrangers.



1, 2, 3, 4, 5 - Plage du Cabanyal, 07-07-2020
 6 - Plage de la Malvarrosa, 09-07-2020

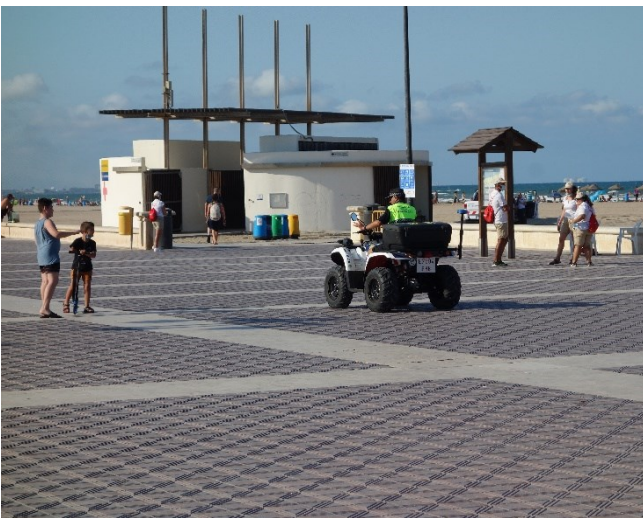


Figure 111: Les plages valenciennes au temps de la covid-19

Cette présence sur site a également permis d'observer l'implantation d'un dispositif de gestion et d'encadrement des usagers (**Figure 111**). Tout d'abord, la ville a installé un grand nombre de panneaux informatifs, des cheminements et des barrières afin d'instaurer une entrée et une sortie distincte. Au sol, un fléchage indiquait le chemin à suivre. La Croix-Rouge, qui assure en temps normal la surveillance de la baignade et la sécurité des usagers, était installée à proximité de ces entrées et sorties afin de s'assurer que le parcours était bien respecté par les usagers. Ces mesures étaient également rappelées sur les sites internet de la Ville et de la Généralité, où les usagers bénéficiaient également d'un suivi de la fréquentation en temps réel, sans que les modalités de calcul des chiffres avancés ne soient clairement explicitées (**Figure 112**).

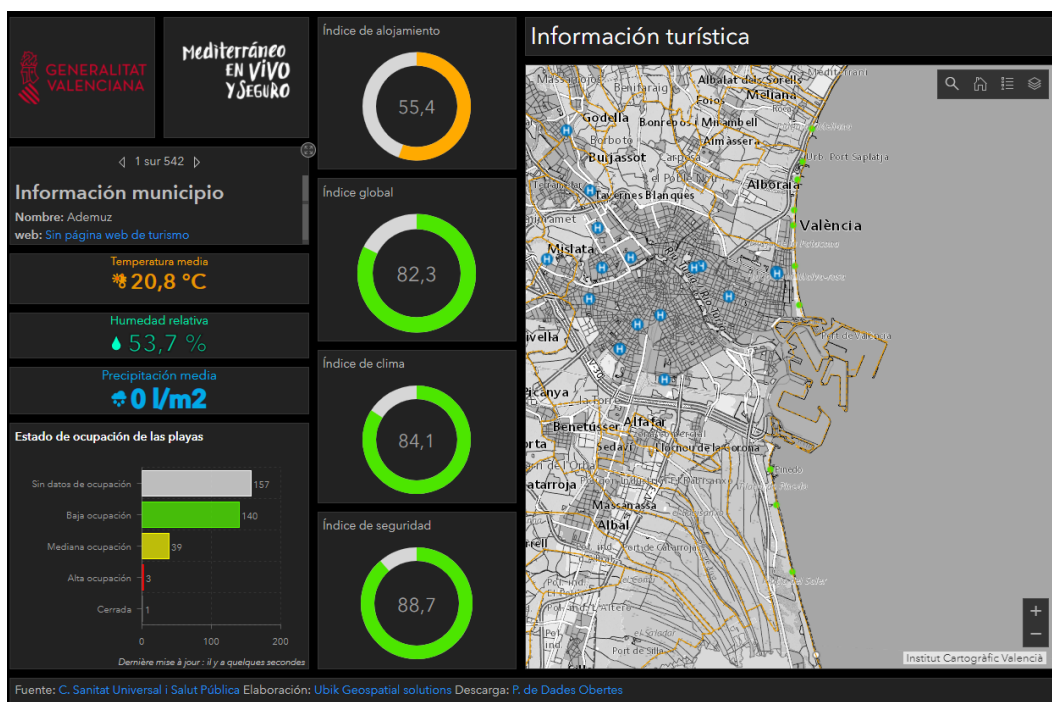


Figure 112: Suivi en temps réel de la fréquentation (Application développée par la Généralité Valencienne) (31-08-2020)

Ce retour à la plage a également été marqué par la forte présence de la police locale et nationale (**Figure 111**), qui patrouillaient aux abords des plages à l'aide de voitures, quads, motos et à cheval. À cette occasion, ils vérifiaient que les usagers portaient le masque sur le paseo et qu'il n'y avait pas de rassemblements ou d'attroupements d'usagers trop importants. Sur le sable, la Police locale patrouillait également à l'aide de quads. Les agents vérifiaient notamment que la distance de 2 mètres entre les usagers qui ne formaient pas une même « unité », familiale ou sociale, était respectée et que ces derniers maintenaient également une distance de 6 mètres depuis la ligne de côte. De façon générale, il nous est apparu que le retour à la plage a été bien plus encadré à Valence, en comparaison des situations observées sur le littoral marseillais et barcelonais.

Les entretiens menés auprès des acteurs en responsabilité lors d'une troisième mission de terrain en novembre 2021 ont permis de revenir sur les dispositifs mis en œuvre lors de cette période de crise. Ces derniers nous ont alors rappelé que la morphologie des plages et du paseo a favorisé la mise en œuvre d'un tel dispositif. En effet, l'accrétion des plages de la *Malvarossa* et du *Cabanyal* a permis une meilleure répartition des usagers et le design du paseo a permis d'instaurer un système d'entrées et de sorties distinctes : « *Elles sont très grandes [...] avec tout ce qui s'est passé autour de la covid-19, cela nous a vraiment été bénéfique, d'une certaine manière. Cela a été bien plus compliqué sur les plages du sud, pour tout ce qui concerne les accès. C'était une situation extrême, inhabituelle [...] Donc si on s'en tient au strict point de vue de la gestion, c'est bien plus facile pour nous* » **(Service Plages, Ville de Valence, Valence, 11-11-2021).**

Ces mêmes acteurs pointent également le rôle central joué par l'Etat et estiment que les dispositifs déployés au niveau local sont également une réponse à un traumatisme national : « *Mais c'est aussi que tout cela s'est joué au niveau national. Ici, les pertes liées à la covid ont été très importantes. Ils ont dû instaurer un certain nombre de lois, pour tout ce qui concerne les entrées et les sorties, les informateurs, la désinfection, les passerelles d'entrée et de sortie, toute l'information, l'information a vraiment joué un rôle fondamental* » **(Service Plages, Ville de Valence, Valence, 11-11-2021).** En écho à ce dernier point, leurs propos montrent que l'organe gestionnaire, le Service Plage de la ville évoqué au cours des entretiens, a également permis de renforcer les dispositifs déployés sur les plages. En réponse à la crise sanitaire, la fréquence de ces réunions a également été plus importante, permettant ainsi une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs compétents sur les plages au niveau municipal : « *Nous disposons d'un organe de gestion [...] Nous nous réunissons au minimum deux fois par an. Au début de la saison et à la fin. [...] Du fait de la covid-19, cela a été plus régulier [...] C'est vrai que pendant la crise sanitaire, cet organe a pris la forme d'un comité de gestion du risque qui est toujours d'actualité.* » **(Service Plages, Ville de Valence, Valence, 11-11-2021).**

Néanmoins, la mise en œuvre de ce dispositif a également impliqué différents services de la Généralité. Les propos du Service littoral sont révélateurs d'une volonté de sauver à tout prix la saison estivale dans une région où le tourisme balnéaire joue un rôle central dans l'équilibre économique : « *La direction générale du tourisme [...] a vraiment fourni un gros travail pour traiter tout cela et garantir le fonctionnement du système, afin de protéger le secteur du tourisme et de permettre la fréquentation des plages, face au risque lié à la covid-19* » **(Service Littoral, Generalitat Valenciana, Valence, 10-11-2021).** En écho, certains acteurs associatifs dénoncent la faiblesse du modèle économique valencien, entièrement tourné vers le secteur du tourisme balnéaire et de la construction immobilière : « *Ils devraient faire en sorte [...] de soutenir d'autres secteurs, pour que l'économie s'équilibre davantage et qu'elle ne soit plus aussi dépendante de ces secteurs, qui sont très fragiles finalement. C'est ce qu'il s'est passé en 2008 et c'est ce qui se passe maintenant avec le tourisme et la covid-19. En ayant des expériences aussi récentes de la faiblesse de notre économie, c'est comme s'ils ne le prenaient pas en considération* » **(Cuidem-Cabanyal-Canyamelar, Valence, 09-07-2020)**

d) Une perception contrastée des réponses apportées par les pouvoirs publics

Les observations réalisées dans les trois villes ont révélé des dispositifs hétérogènes et un engagement inégal des pouvoirs publics. Nos missions de terrain ont également permis de remarquer que les mesures destinées à garantir la sécurité des usagers étaient parfois peu respectées et que le suivi de leur mise en application n'était pas toujours garanti. Ce constat interroge la façon dont cette situation a été perçue par les usagers et le crédit qu'ils accordent aux institutions publiques afin de gérer efficacement cette situation inédite (Botero *et al.*, 2020). Les questionnaires administrés sur les plages de Marseille, Barcelone et Valence dans le cadre d'un projet de recherche consacré au retour à la plage dans le contexte de la covid-19 (Robert *et al.*, 2022) ont ainsi permis d'appréhender cette question auprès des usagers.

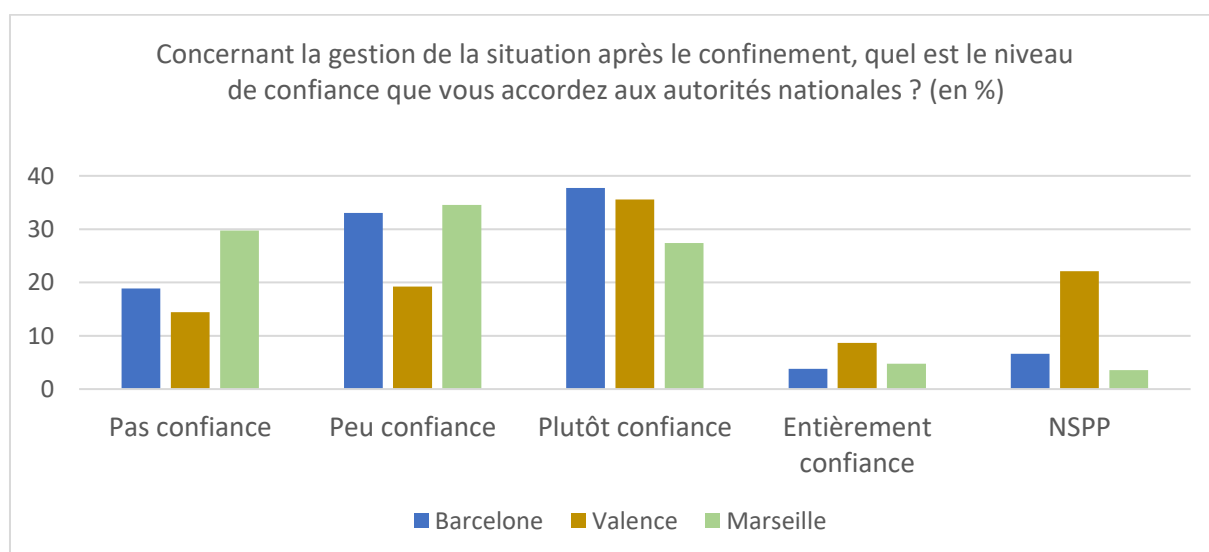


Figure 113: Confiance accordée aux autorités nationales à Barcelone, Valence et Marseille

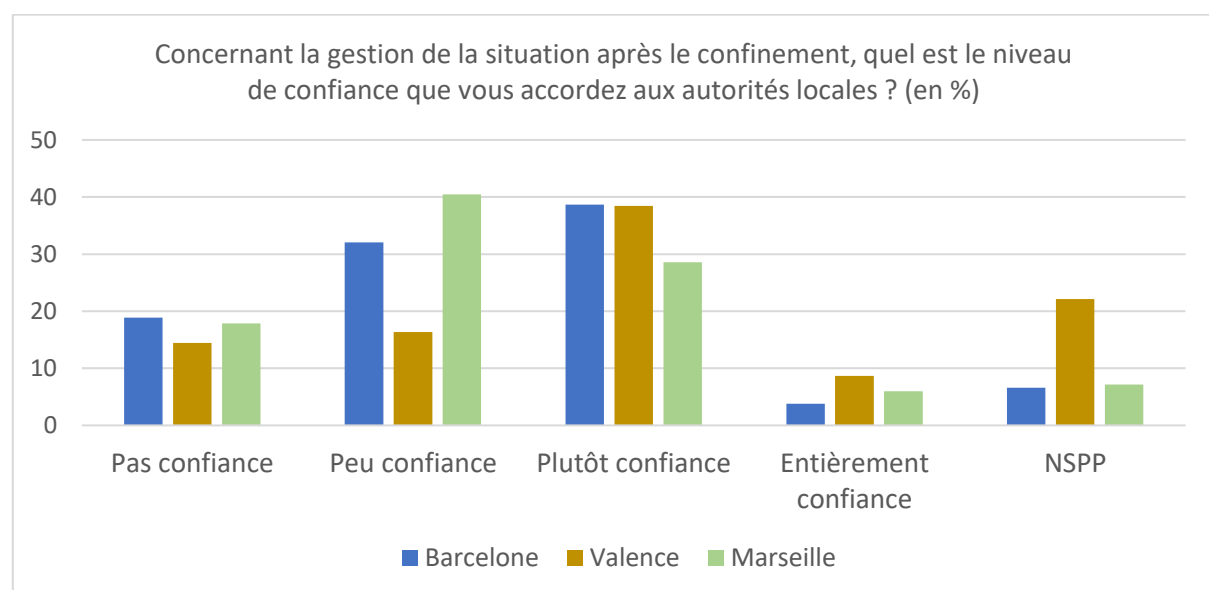


Figure 114: Confiance accordée aux autorités locales à Barcelone, Valence et Marseille

Dans nos trois terrains d'étude, deux questions relatives à la confiance dans les institutions ont été posées (**Figure 113** et **114**) : *Concernant la gestion de la situation après le confinement, quel est le niveau de confiance que vous accordez aux autorités nationales ? Concernant la gestion de la situation après le confinement, quel est le niveau de confiance que vous accordez aux autorités locales ?* Les réponses obtenues à ces deux questions semblent traduire une confiance limitée des enquêtés envers les pouvoirs publics et les mesures mises en œuvre sur les plages. Ainsi, un plus grand nombre d'enquêtés accordent peu de crédit aux autorités nationales et locales, au regard du nombre de personnes ayant déclaré avoir « entièrement confiance » dans les pouvoirs publics.

Cependant cette première lecture des deux graphiques doit être relativisée au regard du nombre d'enquêtés ayant répondu avoir « plutôt confiance » dans les autorités nationales et locales. Ces figures font également apparaître des distinctions entre les trois villes. Tout d'abord, le déficit de confiance accordée aux pouvoirs publics apparaît de façon plus flagrante à Marseille, avec un plus grand nombre d'enquêtés ayant déclaré avoir peu ou pas confiance dans les institutions, que ce soit aux niveaux national ou local. En Espagne, les enquêtés semblent davantage se fier aux actions entreprises par les pouvoirs publics même si cette tendance est davantage prononcée à Valence. Sans qu'une différence marquée n'apparaisse entre ces deux graphes, ils semblent montrer que les personnes rencontrées sur les plages se fient davantage aux autorités locales qu'aux autorités nationales.

En réponse aux résultats présentés dans les chapitres 10 et 11, plusieurs enseignements peuvent être tirés de notre analyse consacrée à la gestion du retour à la plage des usagers dans le contexte de la covid-19. Tout d'abord, il apparaît que les systèmes de gestion de ces trois villes ont été durement éprouvés, au point de présenter parfois un certain nombre de limites. En effet, ils n'ont pas toujours permis d'encadrer de façon efficiente les habitants et les visiteurs extérieurs qui se sont massivement rendus sur les plages après avoir été confinés plusieurs semaines. Ce constat confirme que les plages des grandes villes constituent des espaces qui doivent bénéficier de la plus grande attention des pouvoirs publics en lien avec cette forte pression sociale.

Ainsi, la pandémie est venue rappeler la nécessité de disposer de données relatives aux dynamiques de fréquentation et aux pratiques récréatives, afin de proposer des mesures adéquates pour la gestion du quotidien comme pour la gestion de crise. Par ailleurs, cette situation d'urgence a également démontré l'intérêt de coordonner les mesures établies par les différentes administrations compétentes sur le littoral. À titre d'exemple, nous avons pu mettre en évidence qu'à Valence les dispositifs mis en œuvre sur les plages avaient bénéficié de la mobilisation et du dialogue institué entre l'ensemble des services impliqués dans la gestion de ces espaces. Enfin, notre analyse a également pointé le rôle primordial des informations communiquées aux usagers des plages.

Dans un contexte où la transmission de l'information s'accélère en permanence, les pouvoirs publics doivent garantir l'accès à une information fiable et actualisée. Ce besoin a été exacerbé

face à cette situation anxiogène et en évolution constante, au risque d'accentuer la défiance des usagers à l'égard des pouvoirs publics. En écho à ce dernier point, la covid-19 est donc aussi venue renforcer le recours aux nouvelles technologies de l'information et à certains dispositifs, tels que le suivi en temps réel de la fréquentation. Ces dispositifs pourraient être consolidés dans les années à venir.

Conclusion du Chapitre 12

De façon générale, les différents protocoles méthodologiques mis en œuvre ont montré que la covid-19 a eu une incidence majeure sur la gestion des plages dans nos trois terrains d'étude. Le suivi de la réouverture des plages et l'analyse de la presse ont révélé l'asymétrie des protocoles déployés, et ont souligné la complexité induite par la décentralisation des politiques sanitaires en Espagne. Les observations menées sur les plages lors de l'administration des questionnaires ont dévoilé des dispositifs hétérogènes, à la fois influencés par la morphologie des plages, l'investissement des pouvoirs publics et la perception du risque à cette période. En un sens, les propos de certains enquêtés montrent que la crise sanitaire a mis en lumière l'importance de la coordination. En effet, cette situation d'urgence a rappelé aux gestionnaires que le dialogue entre les différentes administrations compétentes sur les plages permet de mieux encadrer les usagers. Enfin, la pandémie a également mis en évidence le rôle essentiel de la communication, et certains acteurs ont par conséquent initié des outils numériques susceptibles de devenir des outils pérennes.

Chapitre 13 : Quelles avancées vers une gestion davantage intégrée des plages dans les grandes villes ?

Dans le prolongement du tournant instauré par le Sommet de la Terre (1992), lors duquel il a été établi que les approches intégrées sont inhérentes au développement durable (Drobenko, 2012), la GIZC a bénéficié d'un fort engouement au début des années 2000. En Europe occidentale, cette tendance s'est renforcée suite à la recommandation relative à la GIZC émise par l'Union Européenne en 2002. Cette dernière a encouragé l'adoption de stratégies de gestion intégrée (Deboubt *et al.*, 2008) et a donné lieu à différents programmes pilotes dans nos trois terrains d'étude (EVGIZC (*Generalitat Valenciana*, 2002) ; PEGIZC (*Generalitat de Catalunya*, 2004) ; PGRM (*Ville de Marseille*, 2009)). Pourtant, l'implémentation des principes de la gestion intégrée dans les politiques publiques nationales et locales demeure balbutiante en France et en Espagne (Meur-Ferec *et al.*, 2007 ; Ruiz, 2009 ; Lozachmeur, 2009 ; Alfosea, 2010). Dans ce contexte, cette thèse révèle que nos trois terrains d'étude se sont dotés de politiques publiques de gestion spécifiques aux plages et ont procédé à des investissements importants pour créer et maintenir une offre récréative sur le littoral. Est-ce pour autant suffisant ou conforme à l'esprit de l'approche intégrée ?

À l'exception du cas barcelonais, notre recherche tend à montrer que les initiatives identifiées et analysées demeurent insuffisantes pour garantir une approche systémique de la gestion des plages au sens de James (2000a, b) ou encore de Sardá *et al.* (2015). Bien que les discours collectés et les documents étudiés traduisent une conscientisation de la nécessité de considérer les interactions qui unissent la plage à son contexte territorial, ces dernières demeurent peu intégrées aux politiques publiques du littoral. Ainsi, malgré une relative unanimité autour des bénéfices de la gestion intégrée, cette dernière demeure peu mise en application. À l'issue des analyses précédemment restituées, plusieurs freins ont pu être identifiés tels que la séparation des compétences, la sectorisation des interventions et le manque de dialogue entre les acteurs en responsabilité sur la bande côtière. Outre le fait que ces limites soulignent l'inertie qui contraint la planification du littoral (May, 2003), elles questionnent également les choix et les orientations à mettre en œuvre afin d'aboutir à une gestion davantage intégrée de ces espaces.

À la lumière des recommandations émises par la littérature scientifique, nous revenons tout d'abord dans ce dernier chapitre sur les principales limites identifiées tout au long de cette recherche. Dans un second temps, différentes pistes sont évoquées afin de lever ces freins et ainsi permettre aux grandes villes côtières de répondre aux grands défis sociaux et environnementaux qui se matérialisent aujourd'hui sur les plages et qui sont susceptibles de se renforcer dans les années à venir.

13.1. Développer une approche plus systémique de la gestion

La GIZC est un processus particulièrement lourd à mettre en œuvre car il implique une refonte de la structure des systèmes de gestion (Post & Lundin, 1996). Certaines initiatives telles que le PGIL de Barcelone (2007) représentent un premier pas en direction de cette restructuration et plusieurs entretiens montrent que les acteurs en responsabilité aspirent à une telle consolidation des systèmes de gestion. Cependant, certains discours montrent que ces ambitions demeurent subordonnées à la volonté politique des décideurs publics. En un sens, les propos soutiennent l'idée que les plages constituent des espaces où s'illustrent de façon exacerbée un certain nombre d'oppositions politiques qui entravent l'amélioration des systèmes de gestion. Par conséquent, cette section fait état des moyens dont disposent les pouvoirs pour dépasser les limites précédemment identifiées et ainsi relever le défi de concevoir des plans stratégiques et des politiques publiques plus globales et plus intégrées (Nave & Boavida, 2009), à même de favoriser une approche systémique de la gestion (James, 2000a, b ; Ariza *et al.*, 2008a, b).

a) Dépasser la prédominance des approches sectorielles

Malgré l'existence d'approches intégratives, Ariza *et al.* (2008a, b) montrent que la plage demeure considérée dans de nombreux pays comme un espace naturel dont la principale fonction est d'être dédié aux loisirs. L'analyse des documents et des enquêtes menées à Marseille et à Valence révèle que cette approche tend à perdurer, et que seuls les aspects susceptibles d'affecter le bien-être des usagers sont parfois considérés (McKenna *et al.*, 2008).

Pourtant, il a été démontré que ces approches sectorielles sont inappropriées pour assurer la gestion des différents enjeux qui caractérisent le littoral. En effet, ces derniers sont souvent de nature intersectorielle car les différentes composantes du « système plage » (James, 2000a, b) s'affectent mutuellement (Chua, 1993 ; Sardá *et al.*, 2015 ; Botero *et al.*, 2020). En réponse à ce dernier point, certains chercheurs (Micaleff & Williams, 2002) préconisent le recours à une approche écosystémique, ici entendue comme « *une stratégie de gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable de manière équitable. L'application de l'approche écosystémique contribuera à atteindre un équilibre entre les trois objectifs de la convention : la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques* » (Convention de la diversité biologique, 2000). Face à la complexité du système littoral (Corlay, 1995), la gestion intégrée requiert une approche holistique, où les plages sont appréhendées dans leur globalité plutôt que de façon sectorisée.

Dans la perspective de fournir un appui aux gestionnaires des plages (Bosch *et al.*, 2007 ; Atkins *et al.*, 2011), nous défendons l'idée que les plages doivent être considérées comme des systèmes, ici entendus comme « *un ensemble d'éléments mutuellement liés de telle sorte que l'ensemble constitue un tout doté de propriétés en tant qu'entité* » (Checkland, Scholes, 1990), dont le fonctionnement est indissociable de leur insertion territoriale. En effet, les discours

recueillis via notre enquête montrent que les enjeux qui se cristallisent sur les plages dans les grandes villes en général, à Barcelone, Marseille ou Valence en particulier, dépassent les seules plages, à l'instar de l'opposition nord-sud à Marseille ou de l'incidence du port sur les plages à Valence. Dans un contexte où les capacités d'action des villes méditerranéennes sont limitées (Donzel, 2015), ce constat implique la mise en œuvre d'une forte coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de ces espaces.

b) Favoriser la coordination des acteurs en responsabilité sur le littoral

Outre la prédominance des approches sectorielles, nos analyses soulignent le poids de la stratification des responsabilités et des compétences sur les plages, héritées des lois littoral prévalant dans les deux pays (Merckelbagh, 2009 ; Díaz, 2010). Il s'agit de l'un des principaux freins à l'efficacité des politiques publiques de gestion (Kenchington & Crawford, 1993 ; Klinger, 2004). Pourtant, les entretiens montrent que les gestionnaires et les décideurs politiques continuent de se référer à ces limites afin de justifier le manque d'intégration des documents et des projets relatifs au littoral et aux plages (Post & Lundin, 1996). La coordination représente alors le plus gros défi de la gestion intégrée puisque cette dernière implique un large renforcement des capacités institutionnelles (Ingold & Tosun, 2020) face à l'éclatement des compétences entre les acteurs et entre les niveaux administratifs (Ariza *et al.*, 2008a ; Lenôtre, 2009).

Au regard des compétences dont ils disposent, les niveaux administratifs supérieurs (métropoles, région, État) ne peuvent pas être évincés du processus décisionnel concernant les plages et les entretiens confirment de façon flagrante que le défi de la GIZC ne peut pas être relevé au seul niveau de la municipalité (Guinerberteau, 2006 ; Merckelbagh, 2009). En écho aux recommandations émises par la littérature scientifique (Chua, 1993 ; McKenna *et al.*, 2008 ; Lozachmeur, 2009 ; Tomlinson *et al.*, 2011 ; Drobenko, 2012), nous défendons l'idée qu'une gestion intégrée des plages dans les grandes villes dépend de la mise en œuvre d'un dispositif de coordination, où les différentes administrations compétentes sont réunies autour d'un objectif commun (Kenchington & Crawford, 1993).

Dans les grandes villes telles que celles que nous avons étudiées, la nécessité de développer ce type d'outil est exacerbée par la complexité de la gouvernance du littoral et des plages (Sardá *et al.*, 2015 ; Bombana *et al.*, 2016 ; Palazón *et al.*, 2016 ; Sauer *et al.*, 2021), dans un contexte où le recours à des prestataires privés tend à s'accroître (Bergsli, 2008). Bien que l'intérêt de développer un dispositif de coordination soit reconnu, les propos des gestionnaires soulignent les freins générés par l'éclatement des compétences et renvoient à l'absence d'un outil législatif qui instaure des mécanismes de coordination entre les différentes parties prenantes de la gestion des plages et du littoral (Braud, 2013). Les oppositions entre institutions politiques qui se manifestent dans les villes étudiées, que ce soit entre la Généralité Valencienne et la Municipalité de Valence ou entre l'AMP (Aix-Marseille Provence) et la Ville de Marseille aggravent les blocages institutionnels. Or, Koutrakis *et al.*

(2010) et Marzetti *et al.* (2016) démontrent que le manque d'échanges entre les différentes entités compétentes sur la bande côtière freine la mise en œuvre de la GIZC.

Par conséquent, la création de commissions où se réunissent régulièrement les acteurs impliqués dans la gestion des plages doit être encouragée. Notre recherche montre que ces dernières existent dans nos trois terrains d'étude mais présentent des formats et des ambitions différents. Ainsi le PGIL (Plan de Gestion Intégrée du Littoral) est un outil programmatique développé qui permet aux différentes administrations de se réunir régulièrement à Barcelone, alors que l'*Organo Gestor* (Organe gestionnaire) valencien se limite au seul niveau municipal et que la Commission Littorale mise en œuvre à Marseille est circonscrite à la haute-saison. Ces différentes initiatives sont un premier pas en direction d'une gestion davantage intégrée et devraient être renforcées afin de fluidifier le dialogue entre les acteurs et ainsi atténuer les effets néfastes liés à la stratification des compétences.

c) Assurer la continuité des politiques publiques mises en œuvre sur le littoral

La GIZC est un processus continu et il est admis que certaines de ses lignes directrices sont plus complexes et donc plus lentes à mettre en œuvre (Post & Lundin, 1996). Face à des procédures d'approbation longues, coûteuses et qui impliquent un grand nombre d'acteurs à différents niveaux territoriaux (Kenchington & Crawford, 1993), la gestion intégrée requiert une continuité des politiques publiques. En écho à ce dernier point, les récents changements de majorités municipales observés dans nos trois terrains d'étude (Petithomme, 2019 ; Tomàs, 2019) confirment que l'approche institutionnelle se heurte parfois à la dimension humaine de la gestion intégrée (Merckelbagh, 2009). Ce frein doit être dépassé et requiert de poursuivre les efforts entrepris malgré les changements de majorité et la mobilité professionnelle des acteurs en responsabilité.

À titre d'exemple, certaines initiatives telles que la réponse de la Ville de Marseille à l'appel à projet lancé par l'État (2005) mériteraient d'être prolongées, car les projets ponctuels ne permettent pas à eux seuls d'insuffler une dynamique de gestion intégrée. Par conséquent, l'intégration ne suppose pas de renoncer aux différents projets identifiés lors de l'analyse documentaire, car ces derniers ne sont pas infondés, mais de renforcer leur coordination sur le temps long (Guinerberteau, 2006 ; Deboubt *et al.*, 2008). Ceci conduit ainsi certains auteurs à défendre les approches adaptatives, plus résilientes aux changements politiques et à l'évolution du territoire où elles sont appliquées (Sauer *et al.*, 2019). Ceci semble d'autant plus pertinent que, en matière de gestion intégrée, les ruptures sont néfastes en ce qu'elles peuvent alimenter la défiance de la société civile à l'égard des pouvoirs publics, une situation que les propos des acteurs associatifs illustrent dans nos trois terrains d'étude.

13.2. Comment répondre aux nouveaux défis socio-écologiques qui s'imposent aux plages ?

Nous avons montré que les pressions qui s'exercent sur les plages des grandes villes sont particulièrement importantes, que ce soit sur le plan social ou sur le plan biophysique. Bien que les systèmes socio-écologiques soient par définition soumis aux actions anthropiques (*Millenium Ecosystem Assessment, 2005*), différentes menaces tendent aujourd'hui à s'accroître et les plages font face à une multiplication des défis socio-environnementaux (*Pilkey & Cooper, 2014*). Ces espaces doivent par exemple recevoir des apports sédimentaires récurrents et coûteux, car ils sont en première ligne face aux effets du changement climatique et qu'ils constituent des zones tampons qui doivent assurer une fonction protectrice. Ils sont également soumis toute l'année à d'importants flux d'usagers avec des pratiques sociales et récréatives spécifiques. Par conséquent, une lourde responsabilité pèse sur les pouvoirs publics puisque le futur de ces plages dépend des politiques qui seront conduites dans les années à venir (*May, 2003*). En réponse aux pressions précédemment évoquées, nous défendons dans cette dernière section l'idée que les approches systémiques et la coordination permettent d'anticiper les réponses à apporter à ces nombreux défis (*Bosch et al., 2007*).

a) Favoriser une meilleure prise en compte des interactions ville-plage dans les politiques publiques de gestion

Dans les grandes villes, la coordination des politiques publiques du littoral est particulièrement complexe du fait de la multiplicité des acteurs qui interviennent à la fois sur la bande côtière et sur le reste du territoire communal et métropolitain (*Liu et al., 2007 ; Bombana et al., 2016 ; Sauer et al., 2021*). En effet, les plages des grandes villes constituent l'un des sous-systèmes (*Le Berre, 1992*) d'un système territorial vaste et complexe (*Lévy, 2010*) au sein duquel le tissu urbain et le littoral sont interreliés par de multiples interactions socio-écologiques (*Pittman & Armitage, 2016*). À nouveau, ce constat appelle une meilleure coordination des acteurs en responsabilité afin de dépasser ce morcellement des compétences.

Différents travaux soulignent que l'intégration des interactions sociales et écologiques entre la ville et la plage ne saurait se limiter à la seule prise en compte de l'influence de la ville sur la qualité des eaux de baignade (*Amorim et al., 2014 ; Aguirre et al., 2019*), et qu'elle doit s'inscrire dans une approche beaucoup plus globale de la planification territoriale. Pourtant, nos analyses montrent que cette manière de penser est absente et qu'il y a même parfois un manque d'ambition politique en ce sens. La prise en compte des interactions ville-plage implique de relier la gestion des plages à la « gestion urbaine » (*Roncayolo, 1990*). Pour ce faire, il est impératif que les pouvoirs publics développent une réflexion plus aboutie sur l'accessibilité des plages à l'échelle de la ville, sur les conflits sociaux qui s'y cristallisent et sur le rôle de ces espaces face aux menaces environnementales qui pèsent sur ces grandes aires urbaines. Du fait de la forte porosité entre la plage et le front de mer, la prise en compte de

ces interactions implique dans un premier temps de considérer la pression immobilière qui s'exerce sur le bord de mer (Magarotto *et al.*, 2019) et l'aménagement des espaces publics adjacents (Cartlidge, 2011). Cependant, la mise en œuvre de cette approche multiscale de la gestion des plages implique de dépasser des approches « soft » (McKenna *et al.*, 2008) où la structure des institutions et de la réglementation n'est jamais remise en cause. Sans cet effort supplémentaire, la portée de la GIZC demeurera limitée et superficielle, tout particulièrement dans les grandes villes. Aussi, nous défendons ici l'idée que le fait d'intégrer la gestion des plages dans une réflexion multiscale sur la ville et son rapport à la mer offre une opportunité d'apporter des réponses aux grands défis sociaux et environnementaux qui incombent aux pouvoirs publics en responsabilité sur le littoral (Sauer *et al.*, 2019).

b) Garantir l'intégrité du littoral face au changement climatique

Les difficultés inhérentes au maintien d'une bonne qualité des eaux de baignade sur les plages des grandes aires urbaines ont été largement démontrées (Grace, 2005 ; Costa-Dias *et al.*, 2018). Les entretiens et l'analyse des documents ont souligné la forte sensibilité de nombreux acteurs à cette thématique, en lien avec l'évolution de la réglementation européenne et son incidence sur l'attractivité territoriale. Nous avons aussi montré à ce sujet que les pouvoirs publics cherchent à garantir la qualité environnementale des plages au prix d'un entretien continu, dans un contexte où les épisodes de pollution tendent à devenir plus fréquents (Axelsson & Van Sebille, 2017). Ce dernier point renvoie aux autres pressions qui s'exercent dans les villes côtières du fait du changement climatique, avec une érosion accrue et une hausse des épisodes de submersion (Cooper & Lemckert, 2012). Ainsi, il a été démontré que, les villes côtières sont les premières concernées par le changement climatique (Wakefield, 2019 ; Adeli *et al.*, 2020) et qu'il risque d'entraîner des coûts particulièrement élevés.

Pourtant, nos travaux ont montré que la valorisation des plages afin de garantir l'attractivité des territoires où elles sont situées demeure une priorité pour une partie des élus et des gestionnaires. Ceci est en correspondance avec des recherches menées ailleurs. Ainsi à Miami, Wakefield (2019) montre que des projets de valorisation risquent de se heurter dans un futur proche à la réalité du changement climatique. Ce constat renvoie à la nécessité de réfléchir en profondeur à de nouveaux modèles de résilience (Isla, 2013) et à l'intérêt d'accorder une plus grande attention aux interactions entre les plages et le reste de la ville. Cependant, dans les territoires urbains, d'autant plus complexes que la ville est grande et ancienne, les densités de population et les valeurs foncières des propriétés situées en bord de mer (Hamilton & Morgan, 2010) rendent la mise en œuvre du retrait stratégique plus difficile à envisager. Par conséquent, les réponses des pouvoirs publics se limitent à des actions ponctuelles de rechargement sédimentaire, et certains auteurs dénotent un manque de réflexion quant aux stratégies à mettre en œuvre (Daniel, 2001).

En écho à ce constat, ils défendent l'emploi des « *Nature based solutions* » dans les grandes aires urbaines avec notamment le recours à la végétalisation des arrière-plages ou la mise en

application de mesures innovantes de rechargement sédimentaire (Sauer *et al.*, 2021). Ce type de solutions implique de dépasser les approches sectorielles de la gestion et requiert la mise en application d'une coordination active entre les acteurs en responsabilité sur les plages et les espaces urbains adjacents afin de pallier le morcellement des compétences. Ces solutions innovantes impliquent de se décentrer de la seule gestion du DPM, mais elles ne sont pas suffisantes face à l'envergure des défis climatiques qui s'imposent aux plages des grandes villes. Le cas valencien illustre la nécessité de recourir à une approche multiscalaire. La Ville ambitionne en effet une renaturalisation de son paseo en invoquant l'élévation du niveau de la mer (*El Diario*, 16-05-2020). Or nous avons montré que les oppositions politiques, le manque de coordination et l'inégalité du rapport de force entre les différents acteurs empêchent d'apporter des réponses aux effets délétères provoqués par les extensions successives du port sur les plages.

c) Assurer une plus grande prise en compte de la dimension sociale de la plage

Les réponses qui doivent être apportées à l'incidence du changement climatique sur les plages rappellent qu'il est difficile de faire abstraction des facteurs physiques. Cependant, le littoral est aussi le « miroir de la société » (Corlay, 1995) et la prise en compte des interactions ville-plage requiert également de considérer la fonction sociale de ces espaces. Bien que les enjeux associés à cette question aient bénéficié relativement tôt de l'attention des sociologues (Edgerton, 1979), les travaux de James (2000a, b) montrent que la dimension sociale de la plage demeure le parent pauvre des systèmes de gestion. Un constat partagé par Merckelbagh (2009) qui souligne une survalorisation de la dimension environnementale de la GIZC. Sur les plages des grandes villes, Lent *et al.* (2003) pointent le manque d'études consacrées aux bénéfices sociaux liés à la proximité de ces espaces.

Pourtant, plusieurs travaux ont déjà souligné les nombreux défis relatifs à l'encadrement des pratiques récréatives qui ont lieu sur les plages situées dans un contexte urbain. Ces dernières font l'objet d'une importante fréquentation locale (Breton *et al.*, 1996 ; Robert *et al.*, 2008 ; Robert & Trémélo, 2018) et populaire (Lozoya *et al.*, 2014), et connaissent fréquemment des épisodes de saturation (Roca *et al.*, 2009). Ces différents points appellent à une meilleure intégration de cette dimension dans les politiques publiques de gestion, d'autant plus que la forte fréquentation des plages des grandes villes implique des mesures spécifiques en matière de prévention (Silva-Cavalcanti *et al.*, 2018). En effet, les gestionnaires des plages sont régulièrement confrontés à des agissements délictueux (Staines *et al.*, 2005 ; Nelken, 2006), tout particulièrement sur les plages situées en contexte urbain où se déploient des pratiques spécifiques (Urbain, 1994 ; Rieucou, 2008, 2010 ; Devienne, 2016, 2017) qui vont à l'encontre des normes qui régissent l'espace public (Rieucou, 2008). Du fait des logiques territoriales qui animent certains groupes sociaux (Breton *et al.*, 2016), bon nombre de ces pratiques se font parfois au détriment de la sérénité des autres usagers (Lozoya *et al.*, 2014). Ces différents points plaident en faveur d'une meilleure connaissance de la dimension sociale de ces espaces

et tendent à montrer que dans les grandes villes, les plages doivent être considérées comme des espaces publics urbains pleinement intégrés au reste de la ville en termes de fréquentation, de pratiques et donc de planification.

Aussi, la gestion intégrée des plages dans un tel contexte nécessite de se décentrer de la plage elle-même et de développer une meilleure connaissance de la dimension sociale des interactions ville-plage. Cet enjeu se manifeste de façon flagrante concernant les questions d'accessibilité. Plusieurs travaux consacrés à la justice socio-environnementale dans les grandes villes viennent étayer nos résultats. Ils révèlent d'importantes disparités en matière d'accès aux plages en fonction des caractéristiques sociodémographiques de la population et des quartiers (Montgomery *et al.*, 2015 ; Kim & Nicholls, 2016, 2018 ; Kim *et al.*, 2019). Alors que les attentes sociales en matière de qualité de vie et d'accès aux espaces publics se renforcent (Banister, 1998 ; Antuña-Rozado *et al.*, 2019), plusieurs travaux basés sur des questionnaires montrent que l'accessibilité des plages figure parmi les priorités des usagers (Roca & Villares, 2008 ; Roca *et al.*, 2009 ; Lozoya *et al.*, 2014). Au regard des lacunes précédemment identifiées, ces travaux confirment la nécessité pour les pouvoirs publics de connaître la provenance des usagers et ainsi prendre des décisions adéquates en matière d'accessibilité. En effet, certains travaux mettent en évidence un recrutement local, avec des usagers le plus souvent originaires des quartiers limitrophes (Robert & Trémélo 2018). Dans le même temps, certains auteurs montrent que les aménités paysagères et environnementales du bord de mer induisent une forte pression immobilière dans les quartiers adjacents au littoral (Lent *et al.*, 2003 ; Hamilton & Morgan, 2010), un phénomène accentué par la multiplication des logements touristiques (Rodríguez-Pérez de Arenaza *et al.*, 2019 ; Chica-Olmo, 2020).

Ces différents éléments nous conduisent à défendre l'idée qu'il est nécessaire pour garantir l'équité d'accès aux plages d'étudier les groupes sociaux qui bénéficient de la proximité du bord de mer. Ces travaux soulignent également que ce sujet requiert de se décentrer du DPM afin d'évaluer l'incidence des projets urbains mis en œuvre sur le littoral à l'image du PEC (2016) dans le quartier du *Cabanyal*. Cette approche est d'autant plus justifiée que le libre accès au littoral est perçu comme un droit fondamental par les habitants des villes littorales (Oh *et al.*, 2008 ; Dixon *et al.*, 2012) et constitue l'un des piliers de la durabilité. Dans le point suivant, nous défendons l'idée que l'intégration de la dimension sociale des interactions ville-plages implique également de considérer les représentations et les positions des habitants de ces grandes aires urbaines.

d) Encourager la participation des habitants et des usagers des plages

L'analyse des politiques publiques menées sur les plages étudiées montre que de nombreux projets sont mis en œuvre sur les plages, mais qu'ils ne sont pas accompagnés par un travail de communication suffisant alors que la diffusion de l'information constitue le fondement de la communication publique (Merah & Meyer, 2015). Elle participe en effet au débat

démocratique et permet de favoriser l'adhésion locale aux projets portés par l'action publique (Fol & Sabot, 2003 ; Aït Heda & Meyer, 2016) dans un contexte où notre travail a révélé la conscientisation de bon nombre d'acteurs associatifs impliqués sur le littoral. Les travaux théoriques consacrés à la GIZC confirment que sa mise en œuvre est subordonnée à la sensibilisation de la société civile (Vallega, 1999). Dans nos trois terrains d'étude, plusieurs initiatives telles que l'installation de panneaux informatifs numériques, la création de chartes d'engagement ou le développement d'application favorisant le suivi de la fréquentation en temps réel ont pu être identifiées.

Cependant, plusieurs auteurs estiment que la sensibilisation de la population n'est généralement pas suffisante. Ils insistent sur le fait que la gestion intégrée doit impliquer la participation de la société civile aux processus de gestion (Kenchington & Crawford, 1993 ; Post & Lundin, 1996). Or nos analyses démontrent que la perception sociale des usagers demeure peu prise en compte dans les projets déployés sur le littoral et les systèmes de gestion. Ceci est une lacune, car plusieurs auteurs défendent l'idée que la perception des usagers constitue un outil d'aide à la gestion (Villares, 2006 ; Marin *et al.*, 2009 ; Magaš *et al.*, 2018). Ils montrent que la prise en compte de l'avis des usagers par les autorités compétentes sur les plages peut aboutir à une transformation des systèmes de gestion via l'identification de nouvelles priorités. Par conséquent, la participation citoyenne est indispensable à la réussite d'une politique de gestion intégrée (Lozoya *et al.*, 2014), d'autant que, même s'il est difficile d'intégrer la société civile (Guineberteau *et al.*, 2006), les habitants des villes réclament de plus en plus de justice environnementale (Petithomme, 2019 ; Amaral *et al.*, 2021).

Le chemin est donc encore long pour parvenir à une meilleure prise en compte des attentes citoyennes dans l'élaboration des politiques publiques. Pour rappel, les entretiens conduits dans nos trois terrains d'étude montrent que l'absence de dialogue avec les autorités locales entretient une défiance à l'égard des institutions compétentes sur le littoral. En outre, les pratiques de gestion en vigueur restent encore maladroites. L'ouverture récente de la plage des Catalans à Marseille le soir en fournit une illustration. Après avoir été interdite d'accès la nuit pendant plusieurs années (accès fermé par une porte à 20h), la nouvelle majorité municipale a décidé de maintenir cet espace public ouvert le soir¹⁹. Décidée sans concertation, cette décision a entraîné de nombreuses oppositions de certains riverains et du CIQ alimentées par des craintes et une incompréhension des politiques publiques du littoral. Les effets délétères provoqués par le manque de concertation ont par la suite conduit les pouvoirs publics à davantage développer les processus participatifs, à l'instar des réunions orchestrées dans le cadre du projet de réaménagement de la plage des Catalans²⁰. Cette dynamique se vérifie également à Barcelone où l'élaboration du *Pla Litoral* (2019) s'est traduite par l'organisation de réunions d'information et d'échange ouvertes au public et aux

¹⁹ Marseille : la plage des Catalans va rester ouverte la nuit, La Provence, 20-07-2022.

²⁰ La Ville lance un appel à contributions en vue de la rénovation de la plage des Catalans, Marsactu, 14-06-2022.

représentants de la société civile. Ces initiatives sont encourageantes car elles contribuent à l'intégration de la dimension sociale des interactions villes-plages dans les politiques de gestion. Par conséquent, de tels processus méritent d'être confortés afin de favoriser la participation aux politiques publiques des plages et du littoral.

Conclusion du Chapitre 13

Dans ce dernier chapitre, les résultats obtenus sur la base de nos différents travaux de recherche ont été mis en perspective à l'aide de la littérature scientifique. Les limites identifiées grâce à nos analyses font écho aux principales difficultés énoncées par les chercheurs ayant travaillé sur la gestion intégrée. Ils confirment que le manque de coordination et le morcellement des compétences représentent des entraves majeures à la mise en œuvre d'une GIZC sur les plages. En prenant appui sur le cas de trois grandes villes côtières méditerranéennes et sur ces différentes références bibliographiques, il apparaît que dans les grandes villes, les autorités publiques sont confrontées à un double défi : développer une approche systémique de la plage et intégrer les interactions entre ces espaces et le reste du territoire urbain. L'adoption de politiques publiques davantage intégrées y est plus difficile car les pouvoirs publics font face à une stratification des compétences qui s'observe à la fois sur les plages et entre le littoral et le reste de la ville. Malgré cette entrave, nous défendons dans ce dernier chapitre l'idée que cette coordination est nécessaire et requiert une forte ambition politique afin de répondre aux défis socio-écologiques auxquels les grandes villes font face et qui se cristallisent sur les plages.

Conclusion de la Partie 4

Cette quatrième et dernière partie nous a permis de montrer comment dans trois grandes villes méditerranéennes, les pouvoirs publics compétents organisent leur gestion des plages et se saisissent de la gestion intégrée. En raison des avancées inégales précédemment soulignées, il apparaît que le recours à des approches holistiques où les plages sont appréhendées comme des systèmes socio-écologiques en interaction avec le reste du territoire est loin de constituer un acquis. En prenant appui sur la littérature scientifique, ces analyses nous ont permis d'identifier des lacunes, telles que l'intégration de la fonction sociale de ces plages dans les politiques publiques. Ces résultats plaident ainsi en faveur d'une inflexion des modèles de gestion, notamment afin de répondre aux grands défis socio-écologiques qui caractérisent les plages et qui risquent de se renforcer dans les années à venir.

Conclusion générale

La gestion intégrée des plages dans les grandes villes, quels enseignements ?

Cette thèse a permis d'étudier la gestion des plages dans les grandes villes en général, et s'est intéressée aux politiques mises en œuvre dans trois cas emblématiques de la Méditerranée nord-occidentale : Marseille, Barcelone et Valence, en particulier. Plusieurs enseignements peuvent en être tirés.

Parmi les toutes premières conclusions qui peuvent être retenues, figure la nécessité de prolonger les recherches conduites sur la gestion des plages des grandes villes. En effet, notre revue de la littérature a démontré que ces plages demeurent peu étudiées alors que s'y concentrent un grand nombre d'enjeux écologiques et sociaux. Dans les grandes aires urbaines densément peuplées, nous avons montré en effet que les plages occupent une place spécifique. Parfois construites de toutes pièces, elles sont à la fois une prolongation de l'espace public mais elles offrent également un point de contact majeur avec la nature par la présence de l'élément marin. Par conséquent, nous avons mis en évidence que leur gestion est particulièrement complexe et que, par conséquent, la mission des pouvoirs publics est double. D'une part, ils doivent garantir l'intégrité du milieu biophysique et préserver la qualité environnementale des plages en réponse aux normes établies au niveau européen, transcrites dans la législation en vigueur dans les deux pays. D'autre part, ils sont également chargés d'encadrer les usagers qui fréquentent ces espaces en grand nombre et qui y développent des pratiques récréatives et sociales spécifiques.

La comparaison entre les trois villes étudiées a ensuite révélé de grandes disparités quant à la mise en œuvre des principes de la gestion intégrée et nos analyses ont permis d'identifier les principaux obstacles qui freinent la mise en œuvre d'une approche systémique. À Barcelone, les préoccupations précoces des autorités publiques en direction de ce modèle de gestion ont favorisé la conception d'outils favorables à une plus grande coordination des acteurs en responsabilité sur les plages. Les documents et les entretiens ont également révélé que dans cette ville, les plages tendent davantage à être considérées comme un prolongement de l'espace public où se déploient des pratiques récréatives très éloignées des représentations habituellement associées à ces espaces. À Marseille et à Valence, nous avons pu observer que la mise en œuvre d'une gestion intégrée des plages est en revanche loin d'être atteinte. Dans bien des cas, nos analyses ont montré que les acteurs publics en responsabilité dans ces deux villes ont privilégié jusqu'ici des réponses et des approches sectorielles où chaque enjeu est traité de façon isolée. En écho à ce dernier point, nos travaux ont permis de mettre en relation ces différentes approches sectorielles et ils ont confirmé la nécessité de les mettre en relation afin d'aboutir à une gestion davantage intégrée. Nous rejoignons en cela plusieurs auteurs ayant travaillé sur cette question, qui ont souligné que la mise en œuvre d'une gestion intégrée n'implique pas de révoquer l'ensemble des politiques sectorielles déployées sur le littoral. À l'inverse, la transposition de la gestion intégrée dans les politiques publiques locales suppose de mettre en relation ces différentes initiatives afin d'identifier dans un second temps leurs principales limites et les dépasser.

Cet effort supplémentaire, nécessaire afin de fluidifier la prise de décision et la mise en œuvre d'opérations d'aménagement ambitieuses sur les plages, suppose en premier lieu une meilleure coordination des différents acteurs en responsabilité sur la bande côtière. À cet égard, nos analyses ont pointé à plusieurs reprises les déficiences des politiques publiques provoquées par la fragmentation des compétences entre les différentes administrations compétentes sur le littoral. Notre travail confirme la nécessité de renforcer le dialogue entre ces différentes institutions et met en lumière le fait que des outils tels que le PGIL à Barcelone constituent une première réponse à ce morcellement. L'organo *gestor* de Valence ou la Commission littorale à Marseille symbolisent une première avancée en direction de cellules de dialogue davantage pérennes. Cependant, le renforcement de ces mécanismes de coordination suppose une forte ambition politique. Cette thèse souligne ainsi la responsabilité des décideurs publics qui sont les seuls acteurs à pouvoir décider d'une transformation des modèles de gestion à l'œuvre. Les gestionnaires et les techniciens qui ont la responsabilité d'assurer la gestion quotidienne peuvent émettre des propositions ou lancer des initiatives en faveur d'une amélioration des systèmes de gestion. Cependant, ces dernières doivent être impérativement soutenues par les responsables politiques afin d'être concrétisées sur le long terme.

Alors que dans les grandes villes les plages constituent des espaces publics de premier plan, nos recherches ont mis en lumière le manque d'attention accordée à leur fonction sociale. Cette situation s'observe tout particulièrement à Marseille et à Valence où les flux de fréquentation et les pratiques récréatives des usagers ne font pas l'objet d'un suivi régulier. Par ailleurs, l'analyse des documents et des entretiens a révélé que cette dimension sociale est principalement envisagée à l'échelle du site et que l'influence de la ville demeure peu appréhendée. En réponse à ces deux constats, des initiatives telles que celle de l'Aire métropolitaine de Barcelone, qui a consacré un document à l'impact socio-économique de la ville, constituent une initiative relativement novatrice qui pourrait être dupliquée dans nos deux autres terrains d'étude. En outre, la prise en compte de cette fonction sociale implique de se décentrer de la seule plage et d'appréhender davantage leur insertion territoriale dans la ville. La question de l'accessibilité rappelle de façon criante cette nécessité, à l'heure où se renforcent les attentes sociales des citoyens qui aspirent à accéder à des espaces publics de qualité. Pourtant, l'analyse des documents montre que les injustices socio-environnementales et les iniquités spatiales demeurent peu appréhendées et, à l'exception de Barcelone, le dialogue entre les gestionnaires des plages et les régies de transports en commun est balbutiant. Ce dernier est le plus souvent restreint à la seule organisation de la desserte des plages, notamment en haute saison. Nos travaux soulignent que ce défi est d'autant plus grand que ce sont les quartiers marqués par d'importantes difficultés socio-économiques qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder aux espaces récréatifs du bord de mer.

Ces différents enseignements renvoient de façon plus générale à la place de la plage dans la ville et à la question de son insertion territoriale. La plage est en effet l'une des composantes d'un territoire bien plus vaste et complexe dont elle ne peut être isolée (Le Berre, 1992 ; Moine, 2006). Que ce soit l'incidence du Port de Valence sur la dynamique sédimentaire ou les projets immobiliers érigés sur le front de mer dans le secteur de *Diagonal Mar* à Barcelone, les différents cas de figure observés lors de notre recherche démontrent l'influence

réciroque qui s'exerce entre la plage et le reste de la ville. L'attractivité de ces espaces est telle que s'y cristallisent des tensions sociales liées à la structure de la ville, à l'instar de l'opposition urbaine entre le nord et le sud de la ville à Marseille. Cependant, nos analyses ont démontré que cette approche multiscalaire de la gestion est loin de constituer une évidence. Plusieurs facteurs peuvent être évoqués afin d'expliquer ces freins. D'une part, certains protagonistes de la gestion des plages accordent davantage d'attention à leur dimension naturelle alors qu'elles s'insèrent dans un environnement urbain complexe. D'autre part, plusieurs entretiens nous ont montré que la prise en compte de l'insertion territoriale des plages dans les politiques publiques souffre du morcellement des compétences, parfois aggravé par le manque de dialogue entre les administrations en responsabilité. Par conséquent, l'intégration des interactions entre la ville et la plage suppose un renforcement de la coordination entre les gestionnaires des plages et les acteurs responsables de la planification urbaine, des transports en commun ou de la gestion des espaces publics, que ce soit au niveau communal ou métropolitain.

Retour sur les protocoles méthodologiques mis en application

Pour réaliser notre travail, plusieurs protocoles méthodologiques ont été mobilisés afin de cerner la façon dont sont conduites les politiques publiques de gestion des plages dans les trois villes étudiées. À cet endroit, nos travaux ont confirmé l'intérêt de mettre en commun plusieurs méthodologies afin de définir les grandes orientations portées par les pouvoirs publics et la façon dont ils se représentent ces espaces et leur insertion dans la ville. Ainsi, les limites identifiées dans certains documents transparaissent également dans les discours collectés auprès des acteurs en responsabilité sur les plages

Parmi les ambitions affichées dans cette thèse, figurait la volonté de procéder à une analyse de l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le littoral. Pour ce faire, une méthodologie inspirée par les travaux de Ehler (2003) ; Pickaver *et al.* (2004) et Ariza *et al.* (2010) a été élaborée sur la base d'indicateurs censés représenter les principaux fondements de la gestion intégrée. La mise en application de ce protocole a permis de dresser un premier état des lieux mais nous avons été confrontés à certaines limites. Certes, la lecture des documents permet d'identifier de façon objective les thématiques traitées et celles qui ne le sont pas. Cependant, l'attribution d'une valeur censée représenter l'attention accordée à ces thématiques demeure un exercice empreint de subjectivité. À cet égard, la réalisation de ce travail a souligné l'importance de consigner et de reporter l'ensemble des discours et des informations mentionnés dans les documents afin de pouvoir justifier l'attribution de ces valeurs. Ce constat renvoie aux limites identifiées par Bell & Morse (1999) qui soulignent la difficulté de mesurer la progression des territoires en direction d'une gestion davantage intégrée.

Malgré cette limite, ce protocole méthodologique peut être appliqué à d'autres terrains d'étude. À titre d'exemple, celui-ci a été de nouveau éprouvé dans le cadre du projet de recherche intitulé *Re-Sea-ourcing Cities*, financé par le Programme Galilée du Partenariat Hubert Curien (PHC), entre le Département d'architecture de l'Université Federico II de Naples et le laboratoire ESPACE d'Aix-Marseille Université. À l'occasion de ce projet consacré aux espaces récréatifs du bord de mer à Naples et à Marseille, notre grille d'analyse a été

appliquée au cas napolitain et a révélé l'absence d'attention accordée aux plages dans cette grande ville où la quasi-totalité du littoral relève de la compétence des autorités portuaires.

Concernant la collecte de matériau lors des entretiens menés auprès des acteurs en responsabilité sur les plages et des acteurs associatifs, plusieurs points méritent d'être soulevés sur le plan méthodologique. En appliquant les recommandations de Kauffman (1996) ou celles de Barbot (2012), nous avons opté pour une mise en application relativement souple du guide d'entretien présenté en Partie 3. Ce choix a permis de garantir la fluidité des échanges lors des rencontres et de faciliter la réalisation de cet exercice auprès des enquêtés. Lors de la transcription des entretiens, il s'est avéré que ce mode opératoire présentait un certain nombre de limites et d'atouts. Certains thèmes figurant dans notre guide ont été parfois rapidement évoqués, au prix d'une perte potentielle d'informations relatives à certaines thématiques clés. Cependant, cette décision nous a permis de découvrir des informations centrales quant à la relation que nos terrains d'étude entretiennent avec le littoral. À titre d'exemple, l'incidence du port de Valence sur la dynamique sédimentaire et la qualité de vie des résidents des quartiers maritimes ou l'existence d'une Commission littorale à Marseille ont pu être appréhendées grâce aux écarts de certains enquêtés lors de nos rencontres.

La gestion intégrée, une notion qui ouvre de nouvelles perspectives de recherche

Notre recherche s'est construite en mobilisant deux référentiels théoriques : le territoire et la gestion intégrée, longtemps présentée à travers l'acronyme GIZC en écho au Chapitre 17 de l'Agenda 21 issu du Sommet de la terre (1992). Passé l'engouement survenu en Europe occidentale au début des années 2000 suite à la recommandation européenne de 2002, l'analyse des documents montre que ce concept est progressivement tombé en désuétude auprès des responsables politiques. Pourtant, les déficiences des politiques littorales et les enjeux socio-écologiques à l'origine de l'avènement de cette notion n'ont pas encore été dépassés, comme l'attestent les objectifs du développement durable (ODD) promus par les Nations Unies en 2017. En ce sens, la notion de gestion intégrée et les lignes directrices qui y sont associées sont régulièrement mobilisées dans de nombreux articles scientifiques consacrés à la gestion des plages. Ils montrent ainsi que ces principes restent d'actualité pour garantir une plus grande efficacité des politiques publiques mises en œuvre sur les plages.

À l'issue de cette thèse, nous considérons que la mise en œuvre de politiques publiques de gestion intégrée demeure un objectif à atteindre dans les politiques publiques de gestion des plages. Ces principes de gestion offrent des réponses pertinentes face aux nombreux défis socio-écologiques qui s'imposent encore aujourd'hui aux gestionnaires. Sur le plan scientifique, des perspectives en lien avec ce concept ont été amorcées lors de nos recherches. En effet, cette thèse s'est d'abord intéressée aux porteurs des politiques publiques dans les trois villes étudiées, que ce soit concernant leurs ambitions ou la façon dont ils se représentent la place des plages dans la ville et leur gestion. Pourtant, les différents défis précédemment mentionnés interrogent également la perception des usagers des plages. Comment perçoivent-ils les plages dans la ville ? Comment appréhendent-ils les politiques publiques déployées sur le littoral ? Considèrent-ils que les dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs

publics sont suffisants pour garantir la participation de la société civile ? Souhaiteraient-ils s'investir davantage ?

Ces questions montrent que ce sujet de thèse ouvre de nouvelles pistes de recherche concernant la fonction sociale des plages et la participation de la société civile au sein des politiques publiques. La prolongation de ce travail pourrait également se traduire par des travaux plus poussés concernant l'accessibilité du bord de mer. La présentation de nos trois terrains d'étude et les entretiens ont souligné que cette thématique est vécue comme un enjeu central par de nombreux acteurs. Les apports de la gestion intégrée et des approches multiscalaires en faveur d'une réduction des inégalités socio-environnementales soulèvent également de nouvelles pistes de recherche, qui mériteraient un travail plus conséquent.

Bibliographie

A

Abadie, L.M., de Murieta, E.S, Galarraga, I., 2020. The Costs of Sea-Level Rise: Coastal Adaptation Investments vs. Inaction in Iberian Coastal Cities. *Water* 12 (4): 1220. pp. 17. <https://doi.org/10.3390/w12041220>

Acierno, A., Pagliano, A., Robert, S., Pistone, I., 2021. Exploring the Potential of Urban Coastal Interfaces for Socio-Environmental Connections: The Cases of Marseille and Naples. *Portus Plus* 12.

Acuna, E.O., Jaramillo, E., 2015. Sandy beach macroinfauna from the coast of northern Chile affected by different anthropic pressures. *Revista de Biología Marina Y Oceanografía* 50 (2). 299-313. <http://dx.doi.org/10.4067/S0718-19572015000300008>

Adeli, A., Hasankiadeh, S.A., Neshaei, M.A.L., 2020. The Use of Geotextile Tube to Control Shoreline Changes Under the Effect of Sea Level Rising. *Iranian Journal of Science and Technology, Transactions of Civil Engineering* 44. 745–754. <https://doi.org/10.1007/s40996-020-00358-0>

Aguirre, B. P., Masachessi, G., Ferreyra, L. J., Biganzoli, P., Grumelli, Y., Panero, M. D., Wassaf, M. M., Pisano, M. B., Welter, A., Mangeaud, A., Ré, V., Nates, S. V., & Pavan, J. V., 2019. Searching variables to assess recreational water quality: the presence of infectious human enterovirus and its correlation with the main variables of water pollution by multivariate statistical approach in Córdoba, Argentina. *Environmental science and pollution research international*, 26(7), 6586–6601. <https://doi.org/10.1007/s11356-019-04124-2>

Aït Heda, A., Meyer, V., 2016. Valorisation, stratégies et communication des territoires à l'épreuve de l'authenticité. *Communiquer* 16. 1-8. <https://doi.org/10.4000/communiquer.1848>

Alberola, M., 2006. El puerto de Valencia crecerá más en superficie que el de Hong Kong. *El País*.

Alexandrakis, G., Manasakis, C., Kampanis, N.A., 2015. Valuating the effects of beach erosion to tourism revenue. A management perspective. *Ocean & Coastal Management* 111, 1–11. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.04.001>

Alfosea, F.J.T., 2010. Vingt ans d'application de la loi Littoral en Espagne. Un bilan mitigé. *Méditerranée* 9–19. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.4956>

Alvarez-Ellacuria, A., Orfila, A., Olabarrieta, M., Gómez-pujol, L., Medina, R., Tintoré, J., 2009. An Alert System for Beach Hazard Management in the Balearic Islands. *Coastal Management* 37, 569–584. <https://doi.org/10.1080/08920750903150662>

Alves, B., Benavente, J., Ferreira, Ó., 2014. Beach users' profile, perceptions and willingness to pay for beach management in Cadiz (SW Spain). *Journal of Coastal Research* 70, 521–526. <https://doi.org/10.2112/SI70-088.1>

Alves, F.L., Sousa, L.P., Almodovar, M., Phillips, M.R., 2013. Integrated Coastal Zone Management (ICZM): a review of progress in Portuguese implementation. *Reg Environ Change* 13, 1031–1042. <https://doi.org/10.1007/s10113-012-0398-y>

Amaral, M.H., Benites-Lazaro, L.L., Antonio de Almeida Sinisgalli, P., Prates da Fonseca Alves, H., Giatti, L.L., 2021. Environmental injustices on green and blue infrastructure: Urban nexus in a

- macrometropolitan territory. *Journal of Cleaner Production* 289, 125829. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2021.125829>
- Amorim, E., Ramos, S., Bordalo, A.A., 2014. Relevance of temporal and spatial variability for monitoring the microbiological water quality in an urban bathing area. *Ocean & Coastal Management* 91, 41-49. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2014.02.001>
- de Andrés, M., Barragán, J.M., García Sanabria, J., 2017. Relationships between coastal urbanization and ecosystems in Spain. *Cities* 68, 8–17. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2017.05.004>
- Anfuso, G., Williams, A.T., Cabrera Hernández, J.A., Pranzini, E., 2014. Coastal scenic assessment and tourism management in western Cuba. *Tourism Management* 42, 307–320. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2013.12.001>
- Antuña-Rozado, C., Herzog, C.P., Freitas, T., Cagnin, C., Wiedman, G., 2019. Nature Based Solutions (NBS) for sustainable and resilient cities: experiences from Europe and Brazil. *IOP Conf. Ser.: Earth Environ. Sci.* 297, 012001. <https://doi.org/10.1088/1755-1315/297/1/012001>
- Aragonés, L., López, I., Palazón, A., López-Úbeda, R., García, C., 2016a. Evaluation of the quality of coastal bathing waters in Spain through fecal bacteria *Escherichia coli* and *Enterococcus*. *Science of The Total Environment* 566–567, 288–297. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2016.05.106>
- Aragonés, L., Serra, J.C., Villacampa, Y., Saval, J.M., Tinoco, H., 2016b. New methodology for describing the equilibrium beach profile applied to the Valencia's beaches. *Geomorphology* 259, 1–11. <https://doi.org/10.1016/j.geomorph.2015.06.049>
- Ardehshiri, A., Swait, J., Heagney, E.C., Kovac, M., 2019. Willingness-to-pay for coastline protection in New South Wales: Beach preservation management and decision making. *Ocean & Coastal Management* 178, 104805. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2019.05.007>
- Aretano, R., Parlagreco, L., Semeraro, T., Zurlini, G., Petrosillo, I., 2017. Coastal dynamics vs beach users attitudes and perceptions to enhance environmental conservation and management effectiveness. *Marine Pollution Bulletin* 123, 142–155. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2017.09.003>
- Ariffin, E.H., Sedrati, M., Akhir, M.F., Daud, N.R., Yaacob, R., Husain, M.L., 2018. Beach morphodynamics and evolution of monsoon-dominated coasts in Kuala Terengganu, Malaysia: Perspectives for integrated management. *Ocean & Coastal Management* 163, 498–514. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2018.07.013>
- Ariza, E., Jimenez, J.A., Sarda, R., 2008a. A critical assessment of beach management on the Catalan coast. *Ocean & Coastal Management* 51, 141-160. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2007.02.009>
- Ariza, E., Sarda, R., Jimenez, J.A., Mora, J., Avila, C., 2008b. Beyond Performance Assessment Measurements for Beach Management: Application to Spanish Mediterranean Beaches, *Coastal Management* 37, 47-66. <https://doi.org/10.1080/08920750701682023>
- Ariza, E., Jimenez, J.A., Sarda, R., Villares, M., Pinto J., Fraguell, R., Roca, E., Marti, C., Valdemoro, H., Ballester, R., Fluvia, M., 2010. Proposal for an integral quality index for urban and urbanized beaches. *Environmental Management* 45, 998-1013. <https://doi.org/10.1007/s00267-010-9472-8>
- Ariza, E., 2011. An analysis of beach management framework in Spain. Study case: the Catalan coast. *J Coast Conserv* 15, 445–455. <https://doi.org/10.1007/s11852-010-0135-y4>

Ariza, E., Jiménez, J.A., Sardá, R., 2012. An Interdisciplinary Analysis of Beach Management in the Catalan Coast (North-Western Mediterranean). *Coastal Management* 40, 442–459. <https://doi.org/10.1080/08920753.2012.692308>

Ariza, E., Jimenez, J.A., Sarda, R., Villares, M., Pinto, J., Fraguell, R., Roca, E., Marti, C., Valdemoro, H., Ballester, R., Fluvia, M., 2010. Proposal for an Integral Quality Index for Urban and Urbanized Beaches. *Environmental Management* 45, 998–1013. <https://doi.org/10.1007/s00267-010-9472-8>

Ariza, E., Lindeman, K.C., Mozumder, P., Suman, D.O., 2014. Beach management in Florida: Assessing stakeholder perceptions on governance. *Ocean & Coastal Management* 96, 82–93. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2014.04.033>

Arrighi, J.J., Domens, J., Joseph, C., Rivière S., 2019. À Marseille, le regain démographique modifie peu les disparités spatiales. *Insee Analyses*.

Ashbolt, N.J., Schoen, M.E., Soller, J.A., Roser, D.J., 2010. Predicting pathogen risks to aid beach management: The real value of quantitative microbial risk assessment (QMRA). *Water Research* 44, 4692–4703. <https://doi.org/10.1016/j.watres.2010.06.048>

Atkins, J.P., Burdon, D., Elliott, M., Gregory, A.J., 2011. Management of the marine environment: Integrating ecosystem services and societal benefits with the DPSIR framework in a systems approach. *Marine Pollution Bulletin* 62, 215–226. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2010.12.012>

Augustin, J.-P., 2007. L'attractivité plurielle d'une station océane: Lacanau-Océan dans le sud-ouest de la France. *Téoros* 26, 39. <https://doi.org/10.7202/1070945ar>

Augustin, J.-P., 2010. Lacanau-Océan : vers une station touristique de troisième génération. *soe* 43–52. <https://doi.org/10.4000/soe.1344>

Axelsson, C., Van Sebille, E., 2017. Prevention through policy: Urban macroplastic leakages to the marine environment during extreme rainfall events. *Marine Pollution Bulletin* 124, 211–227. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2017.07.024>

Aytan, U., Esensoy Sahin, F.B., Karacan, F., 2020. Beach Litter on Sarayköy Beach (SE Black Sea): Density, Composition, Possible Sources and Associated Organisms. *Turk. J. Fish. Aquat. Sci.* 20. https://doi.org/10.4194/1303-2712-v20_2_06

B

Bagheri, M., Ibrahim, Z.Z., Bin Mansor, S., Abd Manaf, L., Badarulzaman, N., Vaghefi, N., 2019. Shoreline change analysis and erosion prediction using historical data of Kuala Terengganu, Malaysia. *Journal of Environmental Science & Technology* 5. 364-372. <https://doi.org/10.1007/s12665-019-8459-x>

Ballesta, O., 1998. Les contrats de valorisation des stations littorales anciennes en Aquitaine. *Sud-Ouest européen*, tome 1. Tourisme et littoral aquitain. pp. 69-80.

Ballester, P., 2011. Les nouvelles logiques spatiales du port de Barcelone : tourisme de croisière, aménagement et paysage. *Études caribéennes*, 18. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.5154>

Ballester, P., 2012. Barcelone, le district de l'innovation 22@ : entre vulnérabilité et équité sociale. *Vulnérabilité, équité et créativité en Méditerranée*, 4. Pôle Développement Durable et Territoires Méditerranéens (Chapitre 11), PUAM, pp.175-182.

- Ballester, P., 2017. Tourisme et nouvelles urbanités portuaires en Méditerranée. Les nouveaux paysages du port de Barcelone et d'Adriano à Majorque. Plaisance et urbanité : L'intégration des ports dans les villes contemporaines, Presses universitaires du Septentrion, pp.179 – 194
- Balouin, Y., Rey-Valette, H., 2015. Evaluation automatique et analyse de la fréquentation des plages par suivi vidéo sur le Lido de Sète, France.
- Banchini, S., Chelleri, L., Trujillo-Martínez, A.J., Breton-Renard, F., 2009. New Directions in Beach management in the Barcelona Metropolitan Area Coastal Systems (Catalonia, Spain), in: Williams, A.T., Micallef, A., (eds.), Beach management. Principles & practice. Earthscan, London. 349–357
- Banister D., 1998. Barriers to the implementation of urban sustainability. *International Journal of Environment and Pollution* 10 (1). 65-83. <https://doi.org/10.1504/IJEP.1998.002231>
- Bank, L., 2015. Frontiers of freedom: race, landscape and nationalism in the coastal cultures of South Africa. *Anthropology Southern Africa* 38 (3). 248-268. <http://doi.org/10.1080/23323256.2015.1088790>
- Bao, Z., Sha, J., Li, X., Hanchiso, T., Shifaw, E., 2018. Monitoring of beach litter by automatic interpretation of unmanned aerial vehicle images using the segmentation threshold method. *Marine Pollution Bulletin* 137, 388–398. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2018.08.009>
- Barbot, J., 2012. 6 – Mener un entretien de face à face, in: *L'enquête sociologique*, Quadrige. Presses Universitaires de France, Paris cedex 14, pp. 115–141. <https://doi.org/10.3917/puf.paug.2012.01.0115>
- Bardin, L., 1998. *L'analyse de contenu*. PUF. Paris.
- Baron, N., Loyer, B., 2015. *L'Espagne en crise : une géopolitique au XXIe siècle*. Armand Colin, Paris.
- Barraza, A.D., Komoroske, L.M., Allen, C., Eguchi, T., Gossett, R., Holland, E., Lawson, D.D., LeRoux, R.A., Long, A., Seminoff, J.A., Lowe, C.G., 2019. Trace metals in green sea turtles (*Chelonia mydas*) inhabiting two southern California coastal estuaries. *Chemosphere* 223, 342–350. <https://doi.org/10.1016/j.chemosphere.2019.01.107>
- Barreras, H., Kelly, E.A., Kumar, N., Solo-Gabriele, H.M., 2019. Assessment of local and regional strategies to control bacteria levels at beaches with consideration of impacts from climate change. *Marine Pollution Bulletin* 138, 249–259. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2018.10.046>
- Barthe-Deloizy, F., 2003. Le naturisme. *Communications* 74, 49–64. <https://doi.org/10.3406/comm.2003.2128>
- Basterretxea-Iribar, I., Sotés, I., Maruri, M. de L.M., 2019. Managing bathers' capacity at overcrowded beaches: A case on the Spanish North Atlantic coast. *Tourism Management* 71, 453–465. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2018.10.016>
- Beatly, T., Brower, D.J., Schwab, A.K., 2002. *An Introduction to Coastal Zone Management*. Island Press.
- Beaud, S., Weber, F., 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. La Découverte, Paris.
- Bedri, Z., Corkery, A., O'Sullivan, J.J., Deering, L.A., Demeter, K., Meijer, W.G., O'Hare, G., Masterson, B., 2016. Evaluating a microbial water quality prediction model for beach management under the revised EU Bathing Water Directive. *Journal of Environmental Management* 167, 49–58. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2015.10.046>
- Bell, S., & Morse, S., 1999. *Sustainability Indicators: Measuring the Immeasurable?* Earthscan, London.

- Belo, A.Z.V.A., Mendes, M.I.B. de S., 2017. Être à la plage dans un fauteuil : Un nouveau corps propre. *Recherches éducatives*. 153–167. <https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.2867>
- Bély, L., 1996. *Dictionnaire de l’Ancien Régime*. PUF, Paris.
- Bergsli, H., 2008. Marseille et Oslo : des stratégies entrepreneuriales pour transformer le front de mer. *Méditerranée* 77–83. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.2772>
- Berry, M., Booth D.T., Limpus, C.J., 2013. Artificial lighting and disrupted sea-finding behaviour in hatchling loggerhead turtles (*Caretta caretta*) on the Woongarra coast, south-east Queensland, Australia. *Australian Journal of Zoology* 61. 137–145. <https://doi.org/10.1071/ZO13028>
- Bersani, C., 2000. *Rapport sur les conditions d'application de la loi littoral*. Conseil général des ponts et chaussées. Paris
- Bertoncello, B., Hagel, Z., 2016. Marseille : une relecture de l’interface ville-port au prisme de l’habiter. *Vertigo*. Volume 16 numéro 3. <https://doi.org/10.4000/vertigo.18162>
- Bertrand, R., 2012. *Marseille, histoire d’une ville*. Sceren-Crdp d’Aix-Marseille-Ville de Marseille.
- Besley, C., Birch, G., 2019a. Deepwater ocean outfalls: A sustainable solution for sewage discharge for mega-coastal cities (Sydney, Australia): A synthesis. *Marine Pollution Bulletin* 145. 675-677. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2019.06.010>
- Besley, C., Birch, G., 2019b. Deepwater ocean outfalls: A sustainable solution for sewage discharge for mega-coastal cities (Sydney, Australia): Influence of deepwater ocean outfalls on shelf sediment chemistry, *Marine Pollution Bulletin* 145. 707-723. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2019.06.016>
- Bessa, F., Gonçalves, S.C., Franco, J.N., André, J.N., Cunha, P.P., Marques, J.C., 2014. Temporal changes in macrofauna as response indicator to potential human pressures on sandy beaches. *Ecological Indicators* 41, 49–57. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2014.01.023>
- Beunard, B., 1993. *Marseille plage ; Les bains de mer à Marseille au XIXè siècle*. AGAM, Marseille.
- Beunard, B., 1999. La Corniche marseillaise. Entre regards distingués et loisirs populaires. *Les Annales de la recherche urbaine* 85, 78–88. <https://doi.org/10.3406/aru.1999.2284>
- Bidet, J., 2017. « Blédards » et « immigrés » sur les plages algériennes: Lutttes de classement dans un espace social transnational. *Actes de la recherche en sciences sociales* 218, 64. <https://doi.org/10.3917/arss.218.0064>
- Bidet, J., Devienne, E., 2017. *Plages : territoires contestés*. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, Editions du Seuil
- Bird, E.C.F., 1996. *Beach Management*. Wiley-Blackwell.
- Bird, E.C.F., 1985. *Coastline changes: A global review*. Wiley. <https://doi.org/10.1002/gj.3350210215>
- Bird, E.C.F., 2000. *Coastal Geomorphology. An introduction*. Wiley, Chichester. <https://doi.org/10.7202/008608ar>
- Birdir, S., Ünal, Ö., Birdir, K., Williams, A.T., 2013. Willingness to pay as an economic instrument for coastal tourism management: Cases from Mersin, Turkey. *Tourism Management* 36, 279–283. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2012.10.020>
- Blanchet, A., Gotman, A., 2007. *L’entretien, L’enquête et ses méthodes*. Armand Colin.127–131.

- Blanchon, D., Gardin, J., Moreau, S., 2012. Justice et injustices environnementales. Presses Universitaires de Paris Nanterre, Nanterre. <https://doi.org/10.4000/books.pupo.3402>
- Blondy, C., 2015. Pratiques de la plage en Polynésie française, *Mappemonde* 111, 1-17
- Bly, P.A., 2018. A Tale or Two of One City: San Sebastián (1884–1885) by Benito Pérez Galdós. *Bulletin of Spanish Studies* 95, 75–86. <https://doi.org/10.1080/14753820.2018.1539441>
- Boira, J.V., 2019. Los límites del cambio en la política urbana: ciclo electoral y herencia recibida en el barrio del cabanyal-canyamelar (València).
- Boira, J.V., 1994. El Grau de València. La construcció d'un espai urbà. Ediciones Alfonso el Magnánimo, València.
- Bombana A., Conde D., Polette M., 2016. Urban Beach Management: A Comparative Analysis of Governance Processes in Pocitos (Montevideo, Uruguay) and Central (Balneário Camboriú - SC, Brazil) Beaches. *Desenvolvimento e Meio Ambiente* 36. 291 – 313. <https://doi.org/10.5380/dma.v36i0.43858>
- Bordehore, C., Alonso, C., Sánchez-Fernández, L., Canepa, A., Acevedo, M., Nogué, S., Fuentes, V.L., 2016. Lifeguard assistance at Spanish Mediterranean beaches: Jellyfish prevail and proposals for improving risk management. *Ocean & Coastal Management* 131, 45–52. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2016.08.008>
- Borghini, R., 2016. Le bronzage de tes fesses dessine un cœur - Réflexions sur les expériences lesbiennes des plages. *L'Espace Politique*, 2016, 28. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3757>
- Bosch, O.J.H., King, C.A., Herbohn, J.L., Russell, I.W., Smith, C.S., 2007. Getting the big picture in natural resource management-systems thinking as 'method' for scientists, policy makers and other stakeholders. *Syst. Res.* 24, 217–232. <https://doi.org/10.1002/sres.818>
- Botero, C., Anfuso, G., Williams, A.T., Palacios, A., 2013a. Perception of coastal scenery along the Caribbean littoral of Colombia In: Conley, D.C., Masselink, G., Russell, P.E. and O'Hare, T.J. (eds.), *Proceedings 12th International Coastal Symposium (Plymouth, England)*. *Journal of Coastal Research, Special Issue*, 65. 1733-1738. <https://doi.org/10.2112/SI65-293>
- Botero, C., Anfuso, G., Williams, A.T., Zielinski, S., da Silva, C.P., Cervantes, O., Silva, L., Cabrera, J.A., 2013b. Reasons for beach choice: European and Caribbean perspective In: Conley, D.C., Masselink, G., Russell, P.E. and O'Hare, T.J. (eds.), *Proceedings 12th International Coastal Symposium (Plymouth, England)*. *Journal of Coastal Research, Special Issue*, 65. 880-885. <https://doi.org/10.2112/SI65-149.1>
- Botero, C.M., 2020. Los impactos del COVID-19 en la gestión ambiental de las playas turísticas, in : Botero, C.M., Mercadé, S., Cabrera, J.A., Bombana, B. (Eds.), *El turismo de sol y playa en el contexto de la covid-19. escenarios y recomendaciones*. *Red Proplayas*. pp. 53-54.
- Bouriche, B., 2005. L'analyse de similitude, in: Jean-Claude Abric (ed.), *Méthodes d'étude des représentations sociales*. 221-252. <https://doi.org/10.3917/eres.abric.2003.01.0221> SMASH
- Boyer, A., 2014. La protection de la plage par le droit de l'environnement. *Revue Juridique de l'Environnement* 39, 435–446. <https://doi.org/10.3406/rjenv.2014.6316>
- Bozio, A., 2018. Les méthodes d'évaluation des politiques publiques : Idées économiques et sociales N° 193, 28–33. <https://doi.org/10.3917/idee.193.0028>

- Brambilla, W., van Rooijen, A., Simeone, S., Ibba, A., DeMuro, S., 2016. Field Observations, Video Monitoring and Numerical Modeling at Poetto Beach, Italy. *Journal of Coastal Research* 75, 825–829. <https://doi.org/10.2112/SI75-166.1>
- Brasó, J.; Torreadella-Flix, X., 2020. Pedagogías comparadas. De la Escuela del Mar (1922) y Pere Vergés a la Escuela 26 de enero (1943) y Enric Gibert. *Revista española de educación comparada* 36, 146-179. <https://doi.org/10.5944/reec.36.2020.26995>
- Braud, X., 2013. La gestion intégrée des zones côtières et le droit de l'urbanisme littoral en France. *Vertigo*. Hors-série 18 <https://doi.org/10.4000/vertigo.14259>
- Breton, F., Clapés, J., Marquès, A., Priestley, G.K., 1996. The recreational use of beaches and consequences for the development of new trends in management: the case of the beaches of the Metropolitan Region of Barcelona (Catalonia, Spain). *Ocean & Coastal Management* 32 (3). 153-180. [https://doi.org/10.1016/S0964-5691\(96\)00032-4](https://doi.org/10.1016/S0964-5691(96)00032-4)
- Brignone, M., Schiaffino, C.F., Isla, F.I., Ferrari, M., 2012. A system for beach video-monitoring: Beachkeeper plus. *Computers & Geosciences* 49. 53-61. <https://doi.org/10.1016/j.cageo.2012.06.008>
- Brisson, C., 2016. Observer sur les plages de Rio de Janeiro : à la recherche du corps perdu : Espaces et sociétés n° 164-165, 111–125. <https://doi.org/10.3917/esp.164.0111>
- Brown, A.C., Mclachlan, A., 2002. Sandy shore ecosystems and the threats facing them: some predictions for the year 2025. *Environmental Conservation*, 29, 62 - 77. <https://www.doi.org/10.1017/S037689290200005X>
- Brown, J.M., Phelps, J.J.C., Barkwith, A., Hurst, M.D., Ellis, M.A., Plater, A.J., 2016. The effectiveness of beach mega-nourishment, assessed over three management epochs. *Journal of Environmental Management* 184, 400–408. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2016.09.090>
- Brunel, C., Sabatier, F., 2007. Provence pocket beach erosion. *Méditerranée* 108. 77-82. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.175>
- Brunet, R., Ferras, R. et Théry, H., 1992. Les mots de la géographie, dictionnaire critique. La Documentation Française, Montpellier, Paris.
- Bruno, I., 2018. Désir de frontières, retour des rivages. Sur les figures contemporaines de la plage inhospitalière. *Politiques des frontières. La Découverte* 12. pp. 245–262. <https://doi.org/10.3917/dec.dubet.2018.01.0245>
- Bruno, I., Salle, G., 2017. « État ne touche pas à mon matelas ! »: Conflits d'usage et luttes d'appropriation sur la plage de Pampelonne. *Actes de la recherche en sciences sociales* 218, 26. <https://doi.org/10.3917/arss.218.0026>
- Bruno, P., 2002. Présentation la culture de l'enfance à l'heure de la mondialisation. In Press, Paris.
- Bullard, A., 1999. Le théâtre des plages en Nouvelle-Calédonie : présentation du corps et art kanak féministe. *Journal de la Société des océanistes* 108, 133–143. <https://doi.org/10.3406/jso.1999.2084>
- Burbridge, P.R., 1997. A generic framework for measuring success in integrated coastal management. *Ocean & Coastal Management* 37, 175–189. [https://doi.org/10.1016/S0964-5691\(97\)00051-3](https://doi.org/10.1016/S0964-5691(97)00051-3)
- Burger, J., O'Neill, K.M., Handel, S.N., Hensold, B., Ford, G., 2017. The shore is wider than the beach: Ecological planning solutions to sea level rise for the Jersey Shore, USA. *Landscape and Urban Planning* 157, 512–522. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2016.08.017>

Busquets, J., Genescà-Dueñas, G., 2004. Barcelona. La construcció urbanística d'una capital compacta. UPC, Barcelone.

C

Caballé, F., 2010. Desaparece el barrio de Icària, nace la Vila Olímpica. *Biblio3W Revista Bibliográfica de Geografía y Ciencias Sociales* Vol. Extra 15 (2). <https://doi.org/10.1344/b3w.0.2010.26523>

Cabezas-Rabadán, C., Pardo-Pascual, J.E., Palomar-Vázquez, J., Fernández-Sarría, A., 2019a. Characterizing beach changes using high-frequency Sentinel-2 derived shorelines on the Valencian coast (Spanish Mediterranean). *Science of The Total Environment* 691, 216–231. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.07.084>

Cabezas-Rabadán, C., Rodilla, M., Pardo-Pascual, J.E., Herrera-Racionero, P., 2019b. Assessing users' expectations and perceptions on different beach types and the need for diverse management frameworks along the Western Mediterranean. *Land Use Policy* 81, 219–231. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2018.10.027>

Cabioch, B., Robert, S., 2022. Integrated beach management in large coastal cities. A review. *Ocean and Coastal Management* 217, 106019. <https://www/doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2021.106019>

Cabrejas, M., Garcia, E., 1997. València, L'Albufera, L'Horta: Medi Ambient i Conflictes Socials. Universitat de València.

Caillé, S., 2000. Saint-Brevin-les-Pins, un siècle de lutte contre l'érosion marine. *L'information géographique* 64, 322–328. <https://doi.org/10.3406/ingeo.2000.2718>

Camacho, M., Herrera, A., Gómez, M., Acosta-Dacal, A., Martínez, I., Henríquez-Hernández, L.A., Luzardo, O.P., 2019. Organic pollutants in marine plastic debris from Canary Islands beaches. *Science of The Total Environment* 662, 22–31. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2018.12.422>

Campbell, T.J., Benedet, L., 2006. Beach Nourishment Magnitudes and Trends in the U.S. *Journal of Coastal Research*. : citation

Canul, R., Mendoza, E., Silva, R., 2019. Beach Erosion Diagnosis and Green Intervention Alternatives in Chenkán Beach, Campeche, Mexico. *Journal of Coastal Research* 92, 75. <https://doi.org/10.2112/SI92-009.1>

Capel, H., 2008. Le modèle Barcelone. *Economica, Villes*.

Capel, H., 2010. Los Juegos Olímpicos, entre el urbanismo, el márketing y los consensos sociales. *Biblio 3W: Revista Bibliográfica de Geografía y Ciencias Sociales* Vol. Extra 15, 2.

Carney, R.L., Labbate, M., Siboni, N., Tagg, K.A., Mitrovic, S.M., Seymour, J.R., 2019. Urban beaches are environmental hotspots for antibiotic resistance following rainfall. *Water Research* 167, 115081. <https://doi.org/10.1016/j.watres.2019.115081>

Carreras i Verdguer, C., 1993. Barcelona 92, una política urbana tradicional. *Estud. geogr.* 54, 467–481. <https://doi.org/10.3989/egeogr.1993.i212.467>

Cartlidge N., 2011. Typologies of Urban Beach Precincts of the Gold Coast, Australia. *Spaces and Flows: An International Journal of Urban and Extra Urban Studies* 1 (1). 185-202. <https://doi.org/10.18848/2154-8676/CGP/v01i01/53754>

- Cattedra, R., 2011. Projet urbain et interface ville-port en Méditerranée : Perspectives pour une recherche comparative. *Rives méditerranéennes*, 39. 81–102. <https://doi.org/10.4000/rives.4043>
- Cazes-Duvat, V., 2001. Évaluation de la vulnérabilité des plages à l'érosion : application à l'archipel des Seychelles / A beach vulnerability index and its implementation in the islands of Seychelles. *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, 7, 31–40. <https://doi.org/10.3406/morfo.2001.1084>
- Cervantes, O., Espejel, I., Arellano, E., Delhumeau, S., 2008. Users' perception as a tool to improve urban beach planning and management. *Environmental Management* 42. 249-264. <https://doi.org/10.1007/s00267-008-9104-8>
- Cervantes, O., Verduzco-Zapata, G., Botero, C., Olivos-Ortiz, A., Chávez-Comparan, J.C., Galicia-Pérez, M., 2015. Determination of risk to users by the spatial and temporal variation of rip currents on the beach of Santiago Bay, Manzanillo, Mexico: Beach hazards and safety strategy as tool for coastal zone management. *Ocean & Coastal Management* 118, 205–214. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.07.009>
- Chabrera, V.O., & Kent, R.B., 2009. Residential Toponyms and Urban Change (1890–2000) in a Seaside Resort Town, Benicàssim, Spain. *Names* 57, 119 - 92.
- Chaline, C., 1994. Ces ports qui créèrent des villes. L'Harmattan, Maritimes.
- Chapman, D., Ward, P., Ellis, D., 1989. The Effective Depth Of A Pekeris Ocean Waveguide, Including Shear Wave Effects. *Journal of The Acoustical Society of America* 85. 648-653. <https://doi.org/10.1121/1.397590>.
- Charaudeau, P., 1997. Le Discours d'information médiatique : la construction du miroir social. Nathan-Ina, Paris.
- Checkland, P.B., Scholes, J., 1990. *Soft Systems Methodology in Action*. John Wiley & Sons, Inc., New York.
- Chen, C.-L., Teng, N., 2016. Management priorities and carrying capacity at a high-use beach from tourists' perspectives: A way towards sustainable beach tourism. *Marine Policy* 74, 213–219. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2016.09.030>
- Chenorkian, R., 2020. Conception et mise en œuvre de l'interdisciplinarité dans les Observatoires hommes-milieux (OHM, CNRS). *Natures Sciences Sociétés*, 28, 278-291. <https://doi.org/10.1051/nss/2021002>
- Chevalier, D., 2008. Un territoire de cospatialités en recomposition : la plage de Maguelone. *Géographie et cultures*, 68 21–42. <https://doi.org/10.4000/gc.788>
- Chica-Olmo, J., González-Morales, J.G., Zafra-Gómez, J.L., 2020. Effects of location on Airbnb apartment pricing in Málaga. *Tourism Management* 77. pp. 13. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2019.103981>
- Chitaka, T.Y., von Blottnitz, H., 2019. Accumulation and characteristics of plastic debris along five beaches in Cape Town. *Marine Pollution Bulletin* 138, 451–457. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2018.11.065>

- Choudri, B.S., Baawain, M., Al-Sidairi, A., Al-Nadabi, H., Al-Zeidi, K., 2016. A study of beach use and perceptions of people towards better Management in Oman Indian Journal of Geo-Marine Sciences 45, 1327-1333
- Chua, T-E., 1993. Essential Elements of Integrated Coastal Zone Management. *Ocean & Coastal Management* 21. 81-108. [https://doi.org/10.1016/0964-5691\(93\)90021-P](https://doi.org/10.1016/0964-5691(93)90021-P)
- Cicin-Sain, B., 1993. Sustainable development and integrated coastal management. *Ocean & Coastal Management* 21, 11–43. [https://doi.org/10.1016/0964-5691\(93\)90019-U](https://doi.org/10.1016/0964-5691(93)90019-U)
- Cicin-Sain, B., Knecht, R.W., 1998. *Integrated Coastal and Ocean Management: Concepts and Practices*. Island Press, Washington DC.
- Claeys, C., 2014. Créer un parc national des Calanques : préserver, partager ou confisquer un patrimoine socio-naturel ? *Annales de géographie* 698. 995-1015. <https://doi.org/10.3917/ag.698.0995>
- Claeys, C., Hérat, A., Barthélémy, C., Deldrève, V., 2016. Quand les Calanques deviennent Parc National : disputes autour de la définition et de la répartition des efforts environnementaux et urbains induits. *Norois* 238-239, 71-84. <https://doi.org/10.4000/norois.5871>
- Claeys C. 2017. Des pratiques récréatives révélatrices de conflits ethno-raciaux: la couleur controversée des plages de Guadeloupe, *Nature et Récréation*, 2
- Clairay, P., Vincent, J., 2008. Le développement balnéaire breton : une histoire originale. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 115-4. 201-233. <https://doi.org/10.4000/abpo.230>
- De Clasca, J.R., Fenollosa, J., Tersol M., 2019. Barcelona abierta al mar. *Revista de obras públicas* 3606, 22-30.
- Clos, O., Sagarra R., 2019. 22@ Barcelona. *Revista de obras públicas* 3606. 80-88.
- Coëffé, V., 2010. La plage, fabrique d'une touriste(cité) idéale : *L'Information géographique* Vol. 74, 51–68. <https://doi.org/10.3917/lig.743.0051>
- Coëffé, V., 2005. Touristicité idéale. Hawaï, un parcours utopique. *L'information géographique*, volume 69, n°4. 100-104
- Cohen, J.B., Wunker, E.H., Fraser, J.D., 2008. Substrate and vegetation selection by nesting Piping Plovers. *The Wilson Journal of Ornithology* 120 (2). 404-407. <https://doi.org/10.1676/06-169.1>
- Cohen, O., Anthony, E.J., 2007. Gravel beach erosion and nourishment in Nice, French Riviera. *Méditerranée* 108. 99–103. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.182>
- Comas-Rubí, F., González-Gómez, S., 2020. Natura et urbis in the socio-educational renovation of Barcelona City Council (1909–1933), *History of Education* 49:4. 476-497. <https://doi.org/10.1080/0046760X.2019.1695290>
- Cooper, J.A.G., Lemckert, C., 2012. Extreme sea-level rise and adaptation options for coastal resort cities: A qualitative assessment from the Gold Coast, Australia. *Ocean & Coastal Management* 64. 1-14. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2012.04.001>
- Corbin, A., 1988. *Le Territoire du vide : L'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*. Aubier, Paris.

Corlay, J.-P., 1995. Géographie sociale, géographie du littoral. *Noroi* 165, 247–265. <https://doi.org/10.3406/noroi.1995.6623>

Corradi, N., Fierro, G., Gamboni, S., Ivaldi, R., Piccioni, D., 2004. Artificial nourishment of the vesima beach (genoa): sedimentological and morphological results. *Chemistry and Ecology* 20 (sup1). 167-176. <https://doi.org/10.1080/02757540310001645235>

Costa, MF., do Sul, J.A.I., Silva-Cavalcanti, J.S., Araujo, M.C.B., Spengler, A., Tourinho, P.S., 2010. On the importance of size of plastic fragments and pellets on the strandline: a snapshot of a Brazilian beach. *Environmental Monitoring & Assessment* (online). pp. 6. <https://doi.org/10.1007/s10661-009-1113-4>

Costa, R.A., Saad, A.R., Ferreira, A.T. da S., Ribeiro, M.C.H., Arruda, R.D.O.M., 2018. Urban Sanitary Conditions and Bathing Water Quality of the Enseada and São Lourenço Beaches, Municipality of Bertoga, São Paulo (SE, Brazil) *J. Sed. Env.* 3, 187–196. <https://doi.org/10.12957/jse.2018.38136>

Costa, S., 1999. Sédimentologie des plages de galets des côtes françaises de la Manche : application à la défense contre la mer / The sedimentology of shingle beaches on the French Channel coasts : its application to sea defence. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 74, 35–43. <https://doi.org/10.3406/geoca.1999.4927>

Costa-Dias, S., Machado, A., Teixeira, C., Bordalo, A., 2018. Urban Estuarine Beaches and Urban Water Cycle Seepage: The Influence of Temporal Scales. *Water* 10, 173. <https://doi.org/10.3390/w10020173>

Courtot, R., 1996. Valence et le détournement du Turia une réussite incomplète. *Revue d'Analyse Spatiale Quantitative et Appliquée*, 1996, Géomorphologie, risques naturels et aménagement, 38 & 39, pp.217-223.

Crespi-Vallbona, M., & Mascarilla-Miró, O., 2018. La transformación y gentrificación turística del espacio urbano. El caso de la Barceloneta (Barcelona). *Revista EURE - Revista de Estudios Urbano Regionales*, 44(133).

Cristiano, S. da C., Rockett, G.C., Portz, L.C., Souza Filho, J.R. de, 2020. Beach landscape management as a sustainable tourism resource in Fernando de Noronha Island (Brazil). *Marine Pollution Bulletin* 150, 110621. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2019.110621>

Cucó i Giner, J., 2014. En aras de la globalización neoliberal: los barrios del water front de Valencia. *Sociologia urbana e rurale* 104, 12-28.

Cucó i Giner, J., 2016. Un barrio marginado no es un barrio marginal. A propósito de Nazaret (Valencia). *Rev. Dialectol. Trad. Popul.* 71, 151–171. <https://doi.org/10.3989/rdtp.2016.01.005>

Cumberbatch, J., Moses, J., 2011. Social Carrying Capacity in Beach Management in Barbados. *Journal of Coastal Research* 61, 14–23. <https://doi.org/10.2112/SI61-001.7>

D

Daniel, H., 2001. Replenishment versus retreat: the cost of maintaining Delaware's beaches. *Ocean & Coastal Management* 44, 87–104. [https://doi.org/10.1016/S0964-5691\(00\)00080-6](https://doi.org/10.1016/S0964-5691(00)00080-6)

Davis, R.A., 2000. Comparison of the Performance of Three Adjacent and Differently Constructed Beach Nourishment Projects on the Gulf Peninsula of Florida. *Journal of Coastal Research* 16. 396-407

Deacon, R.T., Kolstad, C.D., 2000. Valuing Beach Recreation Lost in Environmental Accidents. *J. Water Resour. Plann. Manage.* 126, 374–381. [https://doi.org/10.1061/\(ASCE\)0733-9496\(2000\)126:6\(374\)](https://doi.org/10.1061/(ASCE)0733-9496(2000)126:6(374))

- Debié, F., 1993. Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales. *Mappemonde* 1. 32-37.
- Deboudt, P., Dauvin, J.-C., Lozachmeur, O., 2008. Recent developments in coastal zone management in France : The transition towards integrated coastal zone management (1973–2007). *Ocean & Coastal Management* 51, 212–228. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2007.09.005>
- Debrie, J., Lavaud-Letilleul, V., 2010. La décentralisation portuaire : réformes, acteurs, territoires. L'Harmattan, Paris.
- Degenne, A., Vergès, P., 1973. Introduction à l'analyse de similitude. *Revue Française de Sociologie* 14, 471. <https://doi.org/10.2307/3320247>
- Degoffe, M., 2017. Chronique de droit administratif. *Société, droit et religion*, 7, 173-189. <https://doi.org/10.3917/sdr.007.0173>
- Deschezelles, S., Olive, M., 2016. Introduction. Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques des mobilisations localisées. *Norois* 238–239, 7–21. <https://doi.org/10.4000/norois.5843>
- Desse, M., 2005. Perceptions et pratiques territoriales des littoraux de la Caraïbe. *Études Caribéennes* 3, 25-43. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.583>
- Desse, M., 2006. La plage : reflet des fractures sociales et ethniques aux Antilles. *Études Caribéennes* 4, <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.693>
- Devienne, E., 2017. « Il y a des lois sur la plage ! » : Régulation et surveillance des comportements sur les plages de Los Angeles, années 1910-1970. *Actes de la recherche en sciences sociales* 218, 10. <https://doi.org/10.3917/arss.218.0010>
- Devienne, E., 2016. Les frontières invisibles de la plage : l'interdiction du port du maillot de bain dans le Los Angeles du début du siècle. *Métropolitiques*
- Dewitte, P., 2003. Sous le béton la plage. *Hommes et Migrations*, n°1243. Le temps des vacances. p. 1.
- Díaz, J.L.B., 2010. La distribución competencial en materia de costas. *Revista d'estudis autonòmics i federals* 10. 245-285
- Dixon A.W., Oh C-O., Draper J., 2012. Access to the Beach: Comparing the Economic Values of Coastal Residents and Tourists. *Journal of Travel Research* 51(6). 742–753. <https://doi.org/10.1177/0047287512451136>
- Dolle, C., Rocher, A., Schneider, M., Dormois, R., 2000. Fréquentation touristique des plages. Étude de clientèles. AFIT, Paris.
- Dominguez-Tejo, E., Metternicht, G., Johnston, E.L., Hedge, L., 2018. Exploring the social dimension of sandy beaches through predictive modelling. *Journal of Environmental Management* 214. 379-407. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2018.03.006>
- Donzel, A., 2015. Transition écologique et modes de développement urbain en Méditerranée : une perspective comparative. Presses universitaires du Septentrion
- Donzel, A., 1998. L'expérience de la cité. *Economica, Villes*.
- Donzel, A., 2014. Le nouvel esprit de Marseille. L'Harmattan. Paris.

Douay, N., 2013. Aix–Marseille–Provence : accouchement d’une métropole dans la douleur. *Metropolitiques*, <http://www.metropolitiques.eu/Aix-MarseilleProvence.html>

Douillet, A.-C., 2015. Chapitre 13 / Trois regards sur les politiques publiques vues du local, in : Une French touch dans l’analyse des politiques publiques ? Presses de Sciences Po, pp. 319–348. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2015.01.0319>

Dribek, A., Voltaire, L., 2017. Contingent valuation analysis of willingness to pay for beach erosion control through the stabiplage technique: A study in Djerba (Tunisia). *Marine Policy* 86, 17–23. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2017.09.003>

Drobenko, B., 2012. De la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) à la Politique Maritime Intégrée (PMI) : un nouveau droit pour le littoral ? *Revue Juridique de l’Environnement*, 37. 225–246. <https://doi.org/10.3406/rjenv.2012.5775>

Duhamel, P., Knafou, R., 2003. Tourisme et littoral : intérêts et limites d’une mise en relation / Tourism and coastline : interests and limits about a relationship. *Annales de Géographie*, 112. 47–67. <https://doi.org/10.3406/geo.2003.891>

Duhamel, P., Violier, P., 2009. *Tourisme et littoral : un enjeu du monde*. Belin, Paris.

Dupont, C., Gourmelon, F., Meur-Ferec, C., Herpers, F., Le Visage, C., 2020. Exploring uses of maritime surveillance data for marine spatial planning: A review of scientific literature. *Marine Policy* 117. pp. 12. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2020.103930>

Dupuy, C., Pollard, J., 2012. La comparaison de politiques publiques infranationales : méthodes et pratiques. *Revue internationale de politique comparée* 19, 7-14. <https://doi.org/10.3917/ripc.192.0007>

Duran, P., Erhel, C. & Gautié, J. 2018. L’évaluation des politiques publiques : Les sciences sociales à l’épreuve. *Idées économiques et sociales*, 193, 4-5. <https://doi.org/10.3917/idee.193.0004>

Durand, M., Jaglin, S., 2013. Inégalités environnementales et écologiques : quelles applications dans les territoires et les services urbains ? *Flux* N° 89-90, 4–14. <https://doi.org/10.3917/flux.089.0004>

Dwight, R.H., Brinks, M.V., SharavanaKumar, G., Semenza, J.C., 2007. Beach attendance and bathing rates for Southern California beaches. *Ocean & Coastal Management* 50, 847–858. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2007.04.002>

E

Edgerton, R.B, 1979. *Alone together, social order on urban beach*. University of California, Berkeley.

Egbert, H., Todorov, A.B., 2018. Vamos a la Playa vs. Standing at the Gates: Beaches in Bulgaria. *Tourism Planning & Development* 15, 419–435. <https://doi.org/10.1080/21568316.2017.1338201>

Ehler, C.N., 2003. Indicators to measure governance performance in integrated coastal management. *Ocean & Coastal Management* 46. 335-345. [https://doi.org/10.1016/S0964-5691\(03\)00020-6](https://doi.org/10.1016/S0964-5691(03)00020-6)

Elias, S.P., Fraser, J.D., Buckley, P.A., 2000. Piping plover brood foraging ecology on New York barrier islands”, *Journal of Wildlife Management*, 64, 346-354. <https://doi.org/10.2307/3803232>

El Mrini, A., Anthony, E.J., Maanan, M., Taaouati, M., Nachite, D., 2012. Beach-dune degradation in a Mediterranean context of strong development pressures, and the missing integrated management

perspective. *Ocean & Coastal Management* 69, 299–306. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2012.08.004>

Englander, E., Feldmann, J., Hershman, M., 1977. Coastal zone problems: A basis for evaluation. *Coastal Zone Management Journal* 3, 217–236. <https://doi.org/10.1080/08920757709361746>

Enns, A.A., Vogel, L.J., Abdelzaher, A.M., Solo-Gabriele, H.M., Plano, L.R.W., Gidley, M.L., Phillips, M.C., Klaus, J.S., Piggot, A.M., Feng, Z.X., Reniers, A.J.H.M., Haus, B.K., Elmir, S.M., Zhang, Y.F., Jimenez, N.H., Abdel-Mottaleb, N., Schoor, M.E., Brown, A., Khan, S.Q., Dameron, A.S., Salazar, N.C., Fleming, L.E., 2012. Spatial and temporal variation in indicator microbe sampling is influential in beach management decisions. *Water Resources* 46. 2237-2246. <https://doi.org/10.1016/j.watres.2012.01.040>

Esteves, L.S., da Silva, A.R.P., Arejano, T.B., Pivel, M.A.G., Vranjac, MP., 2003. Coastal Development and Human Impacts Along the Rio Grande do Sul Beaches, Brazil. *Journal of Coastal Research, Special Issue* 35. Proceedings of the brazilian symposium on sandy beaches: morphodynamics, ecology, uses, hazards and management, 548-556.

Ewing, L.C., 2015. Resilience from coastal protection. *Philosophical Transactions A* 373. pp. 16. <https://doi.org/10.1098/rsta.2014.0383>

F

Fageir, M., Porter, N., Borsi, K., 2020. Contested grounds, the regeneration of Liverpool waterfront. *Planning Perspectives* 36 (3). 535-557. <https://doi.org/10.1080/02665433.2020.1804989>

Faget, D., 2011. Marseille et la mer, Hommes et environnement marin (XVIII^e-XX^e siècle). Presses Universitaire de Rennes, Rennes.

Fagnoni, E., 2009. Plages éphémères et ville durable : l'exemple de Paris (Short-lived beach and long-lasting city : the Paris case). *Bulletin De l'Association De Géographes Français* 86. 291–302. <https://doi.org/10.3406/bagf.2009.2674>

De Falco, G., Simeone, S., Baroli, M., 2008. Management of Beach-Cast *Posidonia oceanica* Seagrass on the Island of Sardinia (Italy, Western Mediterranean). *Journal of Coastal Research* 4, 69–75. <https://doi.org/10.2112/06-0800.1>

Fanini, L., Cantarino, C.M., Scapini, F., 2005. Relationships between the dynamics of two *Talitrus saltator* populations and the impacts of activities linked to tourism. *Oceanologia* 47

Fattal, P., Robin, M., Paillart, M., Maanan, M., Mercier, D., Lamberts, C., Costa, S., 2010. Effets des tempêtes sur une plage aménagée et à forte protection côtière : la plage des Éloux (côte de Noirmoutier, Vendée, France). *Norois* 101–114. <https://doi.org/10.4000/norois.3289>

Faure, A.C., Douillet, A., 2005. L'action publique et la question territoriale. PUG, Grenoble.

Fernández García, A., 2019. De l'urbanisme spéculatif à la décroissance ? Les enjeux de la reconversion des mégaprojets urbains à Madrid, Barcelone et Valence : Pôle Sud n° 51, 99–118. <https://doi.org/10.3917/psud.051.0099>

Ferrandis Peña, B., 2015. ¿Consecuencias indeseadas o planificación intencionada? la marginación urbanística del poblado marítimo de Nazaret, Valencia. 1946-2010, in: VII Seminario Internacional de Investigación en Urbanismo, Barcelona-Montevideo, junio 2015. Presented at the Seminario Internacional de Investigación en Urbanismo, Facultad de Arquitectura. Universidad de la República. <https://doi.org/10.5821/siiu.6116>

Ferrari, F., 2008. Genova, città a due volti. *Méditerranée* 115–120. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.2840>

Ferras, R., Volle, J.P., 2009. Barcelone. Universalis.

Fichaut, B., Suanez, S., 2008. Le rechargement de la plage de Sainte-Anne-du-Portzic (Brest-Finistère) : quand la recherche fondamentale se met au service d'une gestion cohérente du littoral. *Norois* 29–44. <https://doi.org/10.4000/norois.2175>

Floyd, M.F., Johnson, C.Y., 2002. Coming to Terms with Environmental Justice in Outdoor Recreation: A Conceptual Discussion with Research Implications. *Leisure Sciences* 24, 59–77. <https://doi.org/10.1080/01490400252772836>

Fol, S., Sabot, E., 2003. La revalorisation des espaces industriels : Issy-Les-Moulineaux en Île-de-France et North Lanarkshire en Écosse. *Les Annales de la recherche urbaine* 93, 22-32. <https://doi.org/10.3406/aru.2003.2478>

Folke, C., 2007. Social–ecological systems and adaptive governance of the commons. *Ecol Res* 22, 14–15. <https://doi.org/10.1007/s11284-006-0074-0>

Folke, C., Hahn, T., Olsson, P., Norberg, J., 2005. Adaptive Governance of Social-Ecological Systems. *Annu. Rev. Environ. Resour.* 30, 441–473. <https://doi.org/10.1146/annurev.energy.30.050504.144511>

Freytag, T., Bauder, M., 2018. Bottom-up touristification and urban transformations in Paris. *Tourism Geographies* 20, 443–460. <https://doi.org/10.1080/14616688.2018.1454504>

G

Gaja I Diaz, F., 1996. La transformació de Valencia (I): Grandes proyectos urbanísticos. *Urbanismo: revista oficial del Colegio de Arquitectos de Madrid* 28, 78-85.

Gaja i Díaz, F., 2016. Planning and urban growth. What to do with urbanized vacant areas in the land of Valencia? *International Journal of Sustainable Development and Planning* 11, 930–938. <https://doi.org/10.2495/SDP-V11-N6-930-938>

Garcia, C., Servera, J., 2003. Impacts of tourism development on water demand and beach degradation on the island of mallorca (spain). *Geografiska Annaler: Series A, Physical Geography* 85, 287–300. <https://doi.org/10.1111/j.0435-3676.2003.00206.x>

García, A., Ceballos, G., Adaya, R., 2003. Intensive beach management as an improved sea turtle conservation strategy in Mexico. *Biological Conservation* 111, 253–261. [https://doi.org/10.1016/S0006-3207\(02\)00300-2](https://doi.org/10.1016/S0006-3207(02)00300-2)

Garcia-Bragado, R., 2019. Reconstrucción de la ciudad: del urbanismo democrático a los JJOO. *Revista de obras públicas* 3606, 14-22.

Gardiner, V., 1996. La pollution des plages à Malte. *Méditerranée* 84, 53–56. <https://doi.org/10.3406/medit.1996.2933>

Genovese, E., Green, C., 2015. Assessment of storm surge damage to coastal settlements in Southeast Florida. *Journal of Risk Research* 18, 407–427. <https://doi.org/10.1080/13669877.2014.896400>

- Germaine, M.-A., 2011. Apport de l'analyse de discours pour renseigner les représentations paysagères et les demandes d'environnement. Exemple des vallées du nord-ouest de la France : *Annales de géographie* n° 682, 629–650. <https://doi.org/10.3917/ag.682.0629>
- Gibbs, L., Warren, A., 2015. Transforming shark hazard policy: Learning from ocean-users and shark encounter in Western Australia. *Marine Policy* 58, 116–124. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2015.04.014>
- Girard, B., 2010. Histoire des théories du management en France du début de la révolution industrielle au lendemain de la Première Guerre mondiale. L'Harmattan, Paris.
- Girard, D., 2007. Concession de plage naturelle. / Conclusion d'un avenant autorisant des activités nouvelles (restauration légère impliquant l'installation d'abris démontables). / Caractère remarquable du site : article L. 146-6 du Code de l'urbanisme. / Violation de la Loi littoral. Régime de l'enquête publique. / Dossier incomplet (omission de deux lots dans les documents graphiques). / Vice substantiel. Procédure irrégulière. Cour administrative d'appel de Marseille, 8 novembre 2005, Commune de La Croix-Valmer et autres, nos 01 MA1755 et 01 MA1971. Avec note. *Revue Juridique de l'environnement* 2, 239–244. <https://doi.org/10.3406/rjenv.2007.4642>
- Givord, P., 2014. Méthodes économétriques pour l'évaluation de politiques publiques. *Économie & prévision*, n°204-205, 2014. Méthodes d'évaluation des politiques publiques. pp. 1-28.
- Goeury, D., 2014. La pollution marine in : Woessner Raymond (ed.), *Mers et océans*, Paris : Atlante, Clefs concours.
- Gontier, C., 1991. Le cabanon marseillais. *Images et Pratiques*. Cerfise, Marseille.
- González-Reverté, F., 2022. The Perception of Overtourism in Urban Destinations. Empirical Evidence based on Residents' Emotional Response. *Tourism Planning & Development* 19, 451–477. <https://doi.org/10.1080/21568316.2021.1980094>
- Gopalakrishnan, S., McNamara, D., Smith, M.D., Murray, A.B., 2017. Decentralized Management Hinders Coastal Climate Adaptation: The Spatial-dynamics of Beach Nourishment. *Environ Resource Econ* 67, 761–787. <https://doi.org/10.1007/s10640-016-0004-8>
- Grace, R.A., 2005. Marine Outfall Performance. I: Introduction and Flow Restoration. *Journal of Performance of Constructed Facilities* 19 (4). [https://doi.org/10.1061/\(ASCE\)0887-3828\(2005\)19:4\(347\)](https://doi.org/10.1061/(ASCE)0887-3828(2005)19:4(347))
- Granger, C., 2014. Le désordre des plages ou la difficile émergence d'un territoire à part, 1920-1940. *Mondes du Tourisme*, 9. 68–79. <https://doi.org/10.4000/tourisme.146>
- Gravari-Barbas, M., 1998a. Belle, propre, festive et sécurisante : l'esthétique de la ville touristique. *Noroi* 178, 175–193. <https://doi.org/10.3406/noroi.1998.6863>
- Gravari-Barbas, M., 1998b La « festival market place » ou le tourisme sur le front d'eau. Un modèle urbain américain à exporter. *Noroi* 178, 261-278. <https://doi.org/10.3406/noroi.1998.6868>
- Gravari-Barbas, M., Ripoll, F., 2010. Introduction : De l'appropriation à la valorisation, et retour. *Noroi* 7–12. <https://doi.org/10.4000/noroi.3435>
- Grawitz, M., Leca, J., 1985. Les Politiques publiques, in : Grawitz, M., Leca, J., (eds.), *Traité de science politique*. PUF, Paris.

Gregoir, S. (2014). L'évaluation des politiques publiques : qui et comment ? *Économie & prévision*, 204-205, 211-224. <https://doi.org/10.3917/ecop.204.0211>

Gu K., 2013. Waterfront Regeneration: Experiences in City-building. *Urban Policy and Research* 31:3. 386-388. <https://doi.org/10.1080/08111146.2013.807006>

Guàrdia, M., 2020. La eclosión de los campings en la España franquista: el caso de la "Playa de Barcelona." *Revista Bibliográfica de Geografía y Ciencias Sociales Universitat de Barcelona*

Guilcher, A., 1954. *Morphologie littorale et sous-marine*. PUF, Paris.

Guilcher, A., 1984. Le grès de plage (beach-rock, versteinert strand) a-t-il une ou des significations morphogénétiques ? Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 1984. pp. 67-76

Guineberteau, T., Meur-Férec, C., Trouillet, B., 2006. La gestion intégrée des zones côtières en France : mirage ou mutation stratégique fondamentale ? *Vertigo*. Volume 7 Numéro 3 <https://doi.org/10.4000/vertigo.2569>

Gunderson, L., Holling, C., 2003. *Panarchy: Understanding Transformations in Human And Natural Systems*. Bibliovault OAI Repository, the University of Chicago Press 114. [https://doi.org/10.1016/S0006-3207\(03\)00041-7](https://doi.org/10.1016/S0006-3207(03)00041-7)

Gurría-Gascón, J.L., Reques-Velasco, P., Rodriguez-Rodriguez, V., Neffar-López, M., 2008. Le vieillissement de la population espagnole et les défis sociaux futurs. *Sud-Ouest européen* 26, 57-69.

Guyonnard, V., Vacher, L., 2018. Penser et mesurer les distances de l'interaction sociale dans l'espace de la plage. *L'Espace géographique* Tome 47, 159–181. <https://doi.org/10.3917/eg.472.0159>

Guyonnard, V., Vacher, L., 2016. Beach filling model to improve beach management: a case on the French Atlantic coast (Pertuis Charentais beaches). Presented at the SUSTAINABLE TOURISM 2016, Alicante, Spain, pp. 67–78. <https://doi.org/10.2495/ST160061>

H

Hallegatte S., Green C., Nicholls R.J. and Corfee-Morlot J., 2013. Future flood losses in major coastal cities, *Nature Climate Change*. 1-5. <https://doi.org/10.1038/nclimate1979>

Hamilton S.E., Morgan A., 2010. Integrating lidar, GIS and hedonic price modeling to measure amenity values in urban beach residential property markets. *Computers, Environment and Urban Systems* 34. 133-141. <https://doi:10.1016/j.compenvurbsys.2009.10.007>

Harris, L., Campbell, E.E., Nel, R., Schoeman, D., 2014. Rich diversity, strong endemism, but poor protection: addressing the neglect of sandy beach ecosystems in coastal conservation planning. *Diversity Distrib.* 20, 1120–1135. <https://doi.org/10.1111/ddi.12226>

He, Y.K., He, Y.D., Sen, B., Li, H., Li, J.Q., Zhang, Y.F., Zhang, J.L., Jiang, S.C., Wang, G.Y., 2019. Storm runoff differentially influences the nutrient concentrations and microbial contamination at two distinct beaches in northern China. *Science of Total Environment* 663. 400-407. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.01.369>

Henocque, Y., 2003. Development of process indicators for coastal zone management assessment in France. *Ocean & Coastal Management* 46, 363–379. [https://doi.org/10.1016/S0964-5691\(03\)00013-9](https://doi.org/10.1016/S0964-5691(03)00013-9)

Hérat, A., 2010. La construction d'un bien commun, In Deboudt, P. (ed), *Inégalités écologiques, territoires littoraux & développement durable*. Presses Universitaires du Septentrion.

Herold, E., Garcia, R., DeMoya, T., 2001. Female tourists and beach boys. *Annals of Tourism Research* 28, 978–997. [https://doi.org/10.1016/S0160-7383\(01\)00003-2](https://doi.org/10.1016/S0160-7383(01)00003-2)

Holling, C. S., & Meffe, G. K., 1996. Command and Control and the Pathology of Natural Resource Management. *Conservation Biology*, 10(2), 328–337.

Huamantínco Cisneros, M.A., Revollo Sarmiento, N.V., Delrieux, C.A., Piccolo, M.C., Perillo, G.M.E., 2016. Beach carrying capacity assessment through image processing tools for coastal management. *Ocean & Coastal Management* 130, 138–147. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2016.06.010>

Huang, J.-C., Poor, P.J., Zhao, M.Q., 2007. Economic Valuation of Beach Erosion Control. *Marine Resource Economics* 22, 221–238. <https://doi.org/10.1086/mre.22.3.42629556>

Hubbard, D.M., Dugan, J.E., Schooler, N.K., Viola, S.M., 2014. Local extirpations and regional declines of endemic upper beach invertebrates in southern California. *Estuarine Coastal and Shelf Science* 150. 67-75. <https://doi.org/10.1016/j.ecss.2013.06.017>

Hubbard, P., 2020. Legal pluralism at the beach: Public access, land use, and the struggle for the “coastal commons.” *Area* 52, 420–428. <https://doi.org/10.1111/area.12594>

Hynes, S., Tinch, D., Hanley, N., 2013. Valuing improvements to coastal waters using choice experiments: An application to revisions of the EU Bathing Waters Directive. *Marine Policy* 40, 137–144. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2012.12.035>

I

Ibarra Marinas, D., Inkeri Pöllänen, T., Ruiz Álvarez, M., Belmonte Serrato, F., 2017. Estimación de futuros escenarios de nivel del mar en Valencia a través de datos de mareógrafos? In: *Naturaleza, territorio y ciudad en un mundo global*, XXV Congreso de la AGE, Madrid.

Ibor, C.S., Jégou, A., Pech, P., 2007. L’Albufera de Valencia: Une lagune de médiance en médiance. *Géographie et cultures* n°. 63. 5–22. <https://doi.org/10.4000/gc.1593>

Ingold, K., Tosun, J., 2020. Special Issue “Public Policy Analysis of Integrated Water Resource Management.” *Water* 12, 2321. <https://doi.org/10.3390/w12092321>

Isla, F.I., 2013. From touristic villages to coastal cities: The costs of the big step in Buenos Aires. *Ocean & Coastal Management* 77. 59-65. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2012.02.005>

J

James, R.J., 2000a. From beaches to beach environments: linking the ecology, human-use and management of beaches in Australia, *Ocean & Coastal Management* 14. 495-514. [https://doi.org/10.1016/S0964-5691\(00\)00040-5](https://doi.org/10.1016/S0964-5691(00)00040-5)

James, R.J., 2000b. The First Step for the Environmental Management of Australian Beaches: Establishing an Effective Policy Framework. *Coastal Management* 28. 149–160. <https://doi.org/10.1080/089207500263567>

Jang, S.Y., Kim, H.J., Cho, W.C., 2019. Application of a Geo-tube in Reducing Estuary Accretion and Beach Erosion at Jinha Beach in Ulju-gun, South Korea. *Journal of Coastal Research* 91, 6. <https://doi.org/10.2112/SI91-002.1>

Jaurand, E., 2008. Les plages nudistes, une exception occidentale ? *Géographie et cultures* 67. 47–64. <https://doi.org/10.4000/gc.1023>

Jaurand, E., 2007. Les espaces du naturisme : modèle allemand et exception française ? *Revue Géographique de l'Est* 47. <https://doi.org/10.4000/rge.818>

Jaurand, E., 2006. Le tourisme naturiste en Méditerranée : entre interface et choc des civilisations (Naturist touristic practices in Mediterranean area : between interface and clash of civilisations). *Bulletin de l'Association de Géographes Français* 83, 331–340. <https://doi.org/10.3406/bagf.2006.2518>

Jiménez, J.A., Osorio, A., Marino-Tapia, I., Davidson, M., Medina, R., Kroon, A., Archetti, R., Ciavola, P., Aarnikhof, S.G.J., 2007. Beach recreation planning using video-derived coastal state indicators. *Coastal Engineering* 54, 507–521. <https://doi.org/10.1016/j.coastaleng.2007.01.012>

Jiménez, J.A., Gracia, V., Valdemoro, H.I., Mendoza, E.T., Sánchez-Arcilla, A., 2011. Managing erosion-induced problems in NW Mediterranean urban beaches. *Ocean & Coastal Management* 54. 907-918. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2011.05.003>

K

Kacar, A., Omuzbuken, B., 2017. Assessing the seawater quality of a coastal city using fecal indicators and environmental variables (eastern Aegean Sea). *Marine Pollution Bulletin* 123. 400-403. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2017.08.052>

Kako, S., Isobe, A., & Magome, S., 2010. Sequential monitoring of beach litter using webcams. *Marine pollution bulletin*, 60(5), 775–779. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2010.03.009>

Karaca, M., Nicholls, R.J., 2008. Potential Implications of Accelerated Sea-Level Rise for Turkey. *Journal of Coastal Research* 242, 288–298. <https://doi.org/10.2112/07A-0003.1>

Kauffman, J.C., 1995. *Corps de femmes, regards d'hommes*. Sociologie des seins nus. Nathan, Paris.

Kauffman, J.C., 1996. *L'entretien compréhensif*. Nathan, Paris.

Kazimierczak, J., Wrona, K., 2019. Regeneration and demolition vis-à-vis disintegration of urban space: The case of el Cabanyal-Canyamelar in Valencia. *Geogr. Pol.* 92, 121–139. <https://doi.org/10.7163/GPol.0140>

Kenchington, R., Crawford D., 1993. On the Meaning of Integration in Coastal Zone Management. *Ocean & Coastal Management* 21. 109-127. [https://doi.org/10.1016/0964-5691\(93\)90022-Q](https://doi.org/10.1016/0964-5691(93)90022-Q)

Kennedy, D.M., Sherker, S., Brighton, B., Weir, A., Woodroffe, C.D., 2013. Rocky coast hazards and public safety: Moving beyond the beach in coastal risk management. *Ocean & Coastal Management* 82, 85–94. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2013.06.001>

Kim, K.H., Shin, S., Widayati, A.Y.W., 2013. Mitigation Measures for Beach Erosion and Rip Current In: Conley, D.C., Masselink, G., Russell, P.E. and O'Hare, T.J. (eds.), *Proceedings 12th International Coastal Symposium (Plymouth, England)*. *Journal of Coastal Research, Special Issue*, 65. 290-295. <https://doi.org/10.2112/SI65-050.1>

Kim, J., Nicholls, S., 2016. Using Geographically Weighted Regression to Explore the Equity of Public Open Space Distributions. *Journal of Leisure Research* 48 (2). 105–133. <https://doi.org/10.18666/jlr-2016-v48-i2-6539>

Kim, J., Nicholls, S., 2018. Access for all? Beach access and equity in the Detroit metropolitan area. *Journal of Environmental Planning and Management* 61, 1137–1161. <https://doi.org/10.1080/09640568.2017.1335187>

Kim, C.W., Shim, W.J., Yim, J., 2019. Multi-decadal Shoreline Change Interpreted from Aerial Photographs in Ilgwang Beach, South Korea. *Coastal Education & Research Foundation* 91. 316-320. <https://doi.org/10.2112/SI91-064.1>

Kim, J., Ok, L.S., Song, H., 2019. Environmental Justice and Public Beach Access. *City & Community* 18 (1). 49-70. <https://doi.org/10.1111/cico.12372>

Kirby, A., 2004. Homage to Barcelona. *Cities* 21, 183–186. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2004.03.005>

Klein, L., Dodds, R., 2018. Blue Flag beach certification: an environmental management tool or tourism promotional tool? *Tourism Recreation Research* 43, 39–51. <https://doi.org/10.1080/02508281.2017.1356984>

Klinger, T., 2004. International ICZM: in search of successful outcome. *Ocean & Coastal Management* 47. 195-196. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2004.04.003>

Knafou, R., 2000. Scènes de plage dans la peinture hollandaise du XVIIe siècle : l'entrée de la plage dans l'espace des citoyens. *Mappemonde* 58, 1–5. <https://doi.org/10.3406/mappe.2000.1564>

Knafou, R., 2012. Les Lieux du voyage. *Le Cavalier Bleu*. <https://doi.org/10.3917/lcb.knafo.2012.01>

Koroglu, A., Ranasinghe, R., Jiménez, J.A., Dastgheib, A., 2019. Comparison of Coastal Vulnerability Index applications for Barcelona Province. *Ocean & Coastal Management* 178, 104799. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2019.05.001>

Koutrakis, E.T., Sapounidis, A., Marzetti, S., Giuliani, V., Martino, S., Fabiano, M., Marin, V., Paoli, C., Roccatagliata, E., Salmona, P., Rey-Valette, H., Roussel, S., Povh, D., Malvárez, C.G., 2010. Public Stakeholders' Perception of ICZM and Coastal Erosion in the Mediterranean. *Coastal Management* 38, 354–377. <https://doi.org/10.1080/08920753.2010.487148>

Kweon, H.M., Kim, I.H., Lee, J.L., 2011. Rip Current Control behind Steel-type Multiple Breakwaters. *Journal of Coastal Research*. SI 64 (Proceedings of the 11th International Coastal Symposium). 1779-1783.

L

Labille, J., Catalano, R., Slomberg, D., Motellier, S., Pinsino, A., Hennebert, P., Santaella, C., Bartolomei, V., 2020. Assessing Sunscreen Lifecycle to Minimize Environmental Risk Posed by Nanoparticulate UV-Filters – A Review for Safer-by-Design Products. *Frontiers in Environmental Science* 8. <https://doi.org/10.3389/fenvs.2020.00101>

Lacrouts, J., 2007. Commentaire du décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage. *Revue Juridique de l'Environnement* 32. 325–333. <https://doi.org/10.3406/rjenv.2007.4654>

Laffargue, C., Le Berre, I., Vergé-Dépré, C.R., Terral, R., 2019. The Pointe Jarry terminal: A Port Trajectory. *International Symposium of Labex DRIIHM - 2019 Inter-Disciplinary Research Facility on Human-Environment Interactions*.

- Lafont, L., Suanez, S.S., 2005. Le SIG comme outil d'aide à la comparaison des plages artificielles méditerranéennes, in : Gourmelon F., Robin M. (eds.), SIG et littoral, Traité IGAT (Information Géographique et Aménagement du Territoire), 145-164.
- Lagadeuc, Y., Chenorkian, R., 2009. Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle. *Natures Sciences Sociétés* 17, 194–196. <https://doi.org/10.1051/nss/2009032>
- Lageiste, J., 2008. La plage, un objet géographique de désir. *Géographie et Cultures* 67. 7–26. <https://doi.org/10.4000/gc.1002>
- Lajarge, R., 2003. Les indicateurs géographiques. Actes d'Avignon, Avignon.
- Lallement, E., 2008. Paris-Plage : une fausse plage pour une vraie ville ? Essai sur le détournement balnéaire urbain *Géographie et Cultures* 67. 65–78. <https://doi.org/10.4000/gc.1032>
- Lambert, A., Rey, V., Provansal, M., Samat, O., Sabatier, F., 2007. Lutte contre l'érosion littorale : efficacité des méthodes de stabilisation par drainage de plage, le cas de la baie d'Agay, Var. *Méditerranée* 105–117. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.184>
- Lamberti, A., Zanuttigh, B., 2005. An integrated approach to beach management in Lido di Dante, Italy. *Estuarine, Coastal and Shelf Science* 62, 441–451. <https://doi.org/10.1016/j.ecss.2004.09.022>
- Lavaud-Letilleul, V., 2012. L'aménagement portuaire en débat. Points de vue d'acteurs sur les grands projets d'équipement portuaire du littoral français. *Noréis* 11–28. <https://doi.org/10.4000/norois.4320>
- Le Berre, M., 1992. Territoires. *Encyclopédie de Géographie*. Economica, Paris, 601-622.
- Lecardane, R., 2008. Le front de mer de Valencia et l'héritage de l'America's Cup 2007. *Méditerranée* 111. 109–114. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.2827>
- Lees, C., 1990. Les disparités de la formation dans Marseille. *Espace, populations, sociétés*. 135-145. <https://doi.org/10.3406/espos.1990.1384>
- Lefevre, N.M., Lewis, G.D., 2003. The role of resuspension in enterococci distribution in water at an urban beach. *Water Science and Technology* 47 (3). 205–210.
- Le Galès, P., 2003. Le retour des villes européennes. *Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*. Presses de sciences po, Paris.
- Lenôtre, N., 2009. Pour une gestion dynamique du littoral : *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* N° 56, 80–88. <https://doi.org/10.3917/re.056.0080>
- Lent, L.K., Holleyman, C. and Ajayi, O., 2003. The Economics of Urban Beaches. *American Society of Civil Engineers, Fourth Annual Northeast Shore and Beach Preservation Association Conference (NSBPA)*. 75-81. [https://doi.org/10.1061/40682\(2003\)8](https://doi.org/10.1061/40682(2003)8)
- Levin, S.A., 1998. Ecosystems and the Biosphere as Complex Adaptive Systems. *Ecosystems* 1, 431–436. <https://doi.org/10.1007/s100219900037>
- Levin, S.A., 1999. *Fragile Dominion: Complexity and the Commons* Paperback. Basic Books.
- Lévy, J.P., 2010. Ville et environnement : pour un changement de paradigme, in : Coutard, O., Levy, J.-P.(eds.), *Ecologies Urbaines*, Economica, Anthropos, Paris, 3-14.

- Lévy, J., Lussault, M., 2013. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, 2 e éd. Belin, Paris.
- Li, Z.Q., Zhu, S.B., 2018. Why There Are So Many Drowning Accidents Happened at Dadonghai Beach, Hainan, China: Morphodynamic Analysis. *Journal of Coastal Research, Special Issue*, 85: Proceedings of the 15th International Coastal Symposium, Haeundae, Busan, 13-18 May 2018 (2018). 741-745. <https://doi.org/10.2112/SI85-149.1>
- Liu, J., Dietz, T., Carpenter, S.R., Alberti, M., Folke, C., Moran, E., Pell, A.N., Deadman, P., Kratz, T., Lubchenco, J., Ostrom, E., Ouyang, Z., Provencher, W., Redman, C.L., Schneider, S.H., Taylor, W.W., 2007. Complexity of Coupled Human and Natural Systems. *Science* 317, 1513–1516. <https://doi.org/10.1126/science.1144004>
- Liu, T.-K., Wang, M.-W., Chen, P., 2013. Influence of waste management policy on the characteristics of beach litter in Kaohsiung, Taiwan. *Marine Pollution Bulletin* 72, 99–106. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2013.04.015>
- López, I., Álvarez, C., Gil, J.L., García, A., Bárcena, J.F., Revilla, J.A., 2013. A method for the source apportionment in bathing waters through the modelling of wastewater discharges: Development of an indicator and application to an urban beach in Santander (Northern Spain). *Ecological Indicators* 24, 334–343. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2012.07.003>
- López-Dóriga, U., Jiménez, J.A., Valdemoro, H.I., Nicholls, R.J., 2019. Impact of sea-level rise on the tourist-carrying capacity of Catalan beaches. *Ocean & Coastal Management* 170, 40–50. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2018.12.028>
- López-Gay, A., 2016. Barcelona's got talent: migration, residential change and socioeconomic polarisation. *Perspect. demogr.* 1–4. <https://doi.org/10.46710/ced.pd.eng.3>
- Lorda, C.U., 2001. Les articles dits d'information : la relation de déclarations politiques. *Semen* 13 <https://doi.org/10.4000/semen.2625>
- Loubère, L., Ratinaud, P., 2014. Documentation IRaMuTeQ 0.6 alpha 3 version 0.1.
- Lozachmeur, O., 2009. Rappel des principes de la « gestion intégrée des zones côtières » et des axes de la Recommandation du 30 Mai 2002. *Vertigo Hors-série* 5. <https://doi.org/10.4000/vertigo.8222>
- Lozoya, J.P., Sardá, R., Jiménez, J.A., 2014. Users expectations and the need for differential beach management frameworks along the Costa Brava: Urban vs. natural protected beaches. *Land Use Policy* 38. 397-414. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2013.12.001>
- Lucrezi, S., Merwe, P., 2014. Beachgoers' Awareness and Evaluation of the Blue Flag Award in South Africa. *Journal of Coastal Research* 315. <https://doi.org/10.2112/JCOASTRES-D-13-00159.1>
- Lucrezi, S., Saymaan, M., Van der Merwe, P., 2015. Managing beaches and beachgoers: Lessons from and for the Blue Flag award. *Tourism Management* 48. 211-230. <http://dx.doi.org/10.1016/j.tourman.2014.11.010>
- Lucrezi, S., Saymaan, M., Van der Merwe, P., 2016. An assessment tool for sandy beaches: A case study for integrating beach description, human dimension, and economic factors to identify priority management issues. *Ocean & Coastal Management* 121. 1-22. <http://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.12.003>

M

Macdonald, C.D., Clark, A., & Shannon, S., 1991. The Hawaii Ocean Resources Management Program: Policy Planning and Inter-agency Coordination.

Michael MacLeod, Andrew Cooper, 2000. The Potential of a Legislative Approach to Managing Beach Use: The Case of Beach Bylaws in the Republic of Ireland. *Coastal Management* 28, 303–322. <https://doi.org/10.1080/08920750050133566>

Magaš, D., Debelić, B., Vilke, S., 2018. Users' Perception as a Tool for an Integrated Coastal Management and Beach Quality Assessment. *Pomorstvo (Online)* 32, 290–296. <https://doi.org/10.31217/p.31.2.14>

Magarotto, M., Tenedório, J., Costa, M., Calor, I., Silva, C., 2019. Analysis of urban growth in coastal areas supported by 2D/2.5D GIS data. A comparative study of Boa Viagem Beach (Brazil) and Rocha Beach (Portugal). *Journal of Coastal Conservation* 23. <https://doi.org/10.1007/s11852-019-00715-w>

Magarotto, M.G., da Costa, M.F., Tenedório, J.A., Silva, C.P., 2016. Vertical growth in a coastal city: an analysis of Boa Viagem (Recife, Brazil). *Journal of Coastal Conservation* 20, 31–42. <https://doi.org/10.1007/s11852-015-0415-7>

Mallmann, D.L.B., Pereira, P.S., 2014. Coastal Erosion at Maria Farinha Beach, Pernambuco, Brazil: Possible Causes and Alternatives for Shoreline Protection in: Silva, R., and Strusińska-Correia, A. (eds.), *Coastal Erosion and Management along Developing Coasts: Selected Cases*. *Journal of Coastal Research*, Special Issue, 71. 24– 29. <https://doi.org/10.2112/SI71-003.1>

Malm, T., Råberg, S., Fell, S., Carlsson, P., 2004. Effects of beach cast cleaning on beach quality, microbial food web, and littoral macrofaunal biodiversity. *Estuarine, Coastal and Shelf Science* 60, 339–347. <https://doi.org/10.1016/j.ecss.2004.01.008>

Mangone, G.J., 2010. American beach law and policies. *Ocean & Coastal Management* 53, 454–467. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2010.06.001>

Manning, S.S., Dixon, J.P., Birch, G.F., Besley, C.H., 2019. Deepwater ocean outfalls: A sustainable solution for sewage discharge for mega-coastal cities (Sydney, Australia): Influences on beach water quality. *Marine Pollution Bulletin* 145, 691–706. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2019.05.010>

Marchand P., 1998. *L'analyse du discours assistée par ordinateur : Concepts, méthodes, outils*. Armand Colin.

Marin, V., Palmisani, F., Ivaldi, R., Dursi, R., Fabiano, M., 2009. Users' perception analysis for sustainable beach management in Italy. *Ocean & Coastal Management* 52, 268–277. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2009.02.001>

Marsh, G.P., 1864. *Man and Nature, Or Physical Geography as Modified by Human Action*. S. Low, Son and Marston, London

Marshall, F.E., Banks, K., Cook, G.S., 2014. Ecosystem indicators for Southeast Florida beaches, *Ecological Indicators* 44. 81-91. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2013.12.021>

Martins, K.A., Pereira, P. de S., Esteves, L.S., Williams, J., 2019. The Role of Coral Reefs in Coastal Protection: Analysis of Beach Morphology. *Journal of Coastal Research* 92, 157. <https://doi.org/10.2112/SI92-018.1>

- Marzetti, S., Disegna, M., Koutrakis, E., Sapounidis, A., Marin, V., Martino, S., Roussel, S., Rey-Valette, H., Paoli, C., 2016. Visitors' awareness of ICZM and WTP for beach preservation in four European Mediterranean regions. *Marine Policy* 63, 100–108. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2015.10.005>
- Masselink, G., Short, A.D., 1993. The Effect of Tide Range on Beach Morphodynamics and Morphology: A Conceptual Beach Model. *Journal of Coastal Research* 9, 785–800.
- Mavromatidi, A., Briche, E., Claeys, C., 2018. Mapping and analyzing socio-environmental vulnerability to coastal hazards induced by climate change: An application to coastal Mediterranean cities in France. *Cities* 72, 189–200. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2017.08.007>
- May, V., 2003. Urban Beaches: A European Perspective on the Uses, Values and Futures of Urban Beaches, in: *Urban Beaches*. Presented at the Fourth Annual Northeast Shore and Beach Preservation Association Conference (NSBPA), American Society of Civil Engineers, Stevens Institute of Technology, Hoboken, New Jersey, United States, pp. 39–51. [https://doi.org/10.1061/40682\(2003\)5](https://doi.org/10.1061/40682(2003)5)
- Mazor, T., Levin, N., Possingham, H.P., Levy, Y., Rocchini, D., Richardson, A.J., Kark, S., 2013. Can satellite-based night lights be used for conservation? The case of nesting sea turtles in the Mediterranean. *Biological Conservation* 159, 63–72. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2012.11.004>
- McKay, C., Brander, R.W., Goff, J., 2014. Putting tourists in harms way – Coastal tourist parks and hazardous unpatrolled surf beaches in New South Wales, Australia. *Tourism Management* 45, 71–84. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2014.03.007>
- McKenna, J., Cooper, A., O'Hagan, A.M., 2008. Managing by principle: A critical analysis of the European principles of Integrated Coastal Zone Management (ICZM). *Marine Policy* 32, 941–955. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2008.02.005>
- McKenna, J., Williams, A.T., Cooper, J.A.G., 2011. Blue Flag or Red Herring: Do beach awards encourage the public to visit beaches? *Tourism Management* 32, 576–588. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2010.05.005>
- McLachlan, A., Defeo, O., Jaramillo, E., Short, A.D., 2013. Sandy beach conservation and recreation: Guidelines for optimising management strategies for multi-purpose use. *Ocean & Coastal Management* 71, 256–268. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2012.10.005>
- Menezes, J. T., Klein, A. H. F., 2006. Coastal vulnerability analysis methodology. *Journal of Coastal Research*, SI 39 (Proccendigs of the 8th International Coastal Symposium), 1811 - 1813.
- Merah, A., Meyer V., 2015. La communication publique et territoriale au Maghreb. Enjeux d'une valorisation et défis pour les acteurs », *Communication* 34/1. <https://doi.org/10.4000/communication.6952>
- Merckelbagh, A., 2009. Et si le littoral allait jusqu'à la mer ! La politique du littoral sous la Ve république, Hors collection. Éditions Quæ, Versailles.
- Metze, T., 2020. Visualization in environmental policy and planning: a systematic review and research agenda, *Journal of Environmental Policy & Planning*, pp. 16. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2020.1798751>
- Meur-Férec, C., Hoedt, M., Danes, L., 2001. Fréquentation des sites naturels littoraux, vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'Est du Dunkerque. *htn* 2, 81–89. https://doi.org/10.3406/htn.2001.2765*

- Meur-Ferec, C., 2007. La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française. *Développement durable et territoires*, Varia (2004-2010). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.4471>
- Micallef, A. & Williams, A.T., 2002. Theoretical strategy considerations for beach management, *Ocean & Coastal Management* 45, 261–275. [https://doi.org/10.1016/S0964-5691\(02\)00058-3](https://doi.org/10.1016/S0964-5691(02)00058-3)
- Micallef, A., Williams, A.T., 2004. Application of a novel approach to beach classification in the Maltese Islands. *Ocean & Coastal Management* 47, 225–242. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2004.04.004>
- Miossec, A., 1990. Restauration et protection des massifs dunaires : une approche méthodologique (Protection and rehabilitation of dunes along french coasts : a methodological approach). *Bulletin de l'Association de Géographes Français* 67, 307–319. <https://doi.org/10.3406/bagf.1990.1543>
- Miossec, A., 1998. *Les littoraux entre nature et aménagement*. Sedes, Paris.
- Miossec, A., 2012. *Dictionnaire de la Mer et des Côtes*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Miossec, J.-M., Paskoff, R., 1979. Evolution des plages et aménagements touristiques à Jerba (Tunisie): Le cas du littoral nord-est de l'île. *Méditerranée* 35, 99–106.
- Mir-Gual, M., Pons, G.X., Martín-Prieto, J.A., Rodríguez-Perea, A., 2015. A critical view of the Blue Flag beaches in Spain using environmental variables. *Ocean & Coastal Management* 105, 106–115. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.01.003>
- Mitchell, B., Hollick, M., 1993. Integrated catchment management in Western Australia: Transition from concept to implementation. *Environmental Management* 17, 735–743. <https://doi.org/10.1007/BF02393894>
- Moine, A., 2006. Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *Espace géographique* 35, 115. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>
- Montaner, J., 2006. Le modèle Barcelone. *La pensée de midi* 18, 16-20. <https://doi.org/10.3917/lpm.018.0016>
- Monterrubio, J.C., Jaurand, E., 2014. Les sociétés locales face au tourisme nudiste : Résultats d'une enquête qualitative sur la côte pacifique du Mexique. *Téoros* 28, 83–92. <https://doi.org/10.7202/1024811ar>
- Montes, J., Simarro, G., Benavente, J., Plomaritis, T., del Río, L., 2018. Morphodynamics Assessment by Means of Mesoforms and Video-Monitoring in a Dissipative Beach. *Geosciences* 8, 448. <https://doi.org/10.3390/geosciences8120448>
- Montgomery, M.C., Chakraborty, J., Grineski, S.E., Collins, T.W., 2015. An environmental justice assessment of public beach access in Miami, Florida. *Applied Geography* 62, 147–156. <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2015.04.016>
- Morales, G.G., Arreola-Lizárraga, J.A., Grano, P.R., 2018. Integrated Assessment of Recreational Quality and Carrying Capacity of an Urban Beach. *Coastal Management* 46, 316–333. <https://doi.org/10.1080/08920753.2018.1474070>
- Morgan, D., 2018. Counting Beach Visitors: Tools, Methods and Management Applications, in: Botero, C.M., Cervantes, O., Finkl, C.W. (Eds.), *Beach Management Tools - Concepts, Methodologies and Case*

Studies, Coastal Research Library. Springer International Publishing, Cham, pp. 561–577. https://doi.org/10.1007/978-3-319-58304-4_27

Morgan, R., 1999. Preferences and Priorities of Recreational Beach Users in Wales, UK, *Journal of Coastal Research* 15 (3). 653-667. <https://doi.org/10.2307/4298982>

Moscovici, S., 1961. *La psychanalyse, son image et son public*, Bibliothèque de psychanalyse. Presses Universitaires de France, Paris.

Muñoz Corbalán, J.M., 2015. El puerto de Barcelona en la primera mitad del siglo XVIII. Urgencias estructurales e infraestructurales a toda costa durante el reinado de Felipe V, in: Editorial Universitat Politècnica de València (Ed.), *Modern Age Fortifications of the Mediterranean Coast - Defensive Architecture of the Mediterranean (FORTMED2015)*. Presented at the FORTMED2015 - International Conference on Modern Age Fortifications of the Western Mediterranean coast, Editorial Universitat Politècnica de València. <https://doi.org/10.4995/FORTMED2015.2015.1706>

N

Navarro Elsava, L., 2016. Urban regeneration and the transformative potential of dissensus: The case of 'el Cabanyal' in Valencia. Conference paper at International Conference: From Contested Cities to Global Urban Justice. Stream 1: Article no. 1-014, *Critical Dialogues in Madrid* 4 July 2016-7 July 2016.

Nave, A., Boavida-Portugalf, I., 2009. Methods for elaboration of a Beach Plan — case study Rainha Beach. *Journal of Coastal Research* 56. p. 1257-1261

Nelken, D., 2006. Immigrant beach selling along the Italian Adriatic coast: De-constructing a social problem. *Crime Law Soc Change* 45, 297–313. <https://doi.org/10.1007/s10611-006-9037-1>

Nicholls R.J., 1995. Coastal Megacities and Climate Change, *Geojournal* 37 (3). 369-379. <https://doi.org/10.1007/BF00814018>

Nicholls, R.J., Klein, R.J.T., 2005. Climate change and coastal management on Europe's coast, in: Vermaat, J., Salomons, W., Bouwer, L., Turner, K. (Eds.), *Managing European Coasts*, Environmental Science. Springer-Verlag, Berlin/Heidelberg, pp. 199–226. https://doi.org/10.1007/3-540-27150-3_11

Nicholls, R.J., Lincke, D., Hinkel, J., Brown, S., Vafeidis, A., Meyssignac, B., Hanson, S., Merkens, J.L., Fang, J., 2021. A global analysis of subsidence, relative sea-level change and coastal flood exposure, *Nature Climate Change* 11 (4). 338-342. <https://doi.org/10.1038/s41558-021-00993-z>

Nicholls, S., 2001. Measuring the accessibility and equity of public parks: a case study using GIS, *Managing Leisure* 9. 201-219. <https://doi.org/10.1080/13606710110084651>

Noble, R.T., Blackwood, A.D., Griffith, J.F., McGee, C.D., Weisberg, S.B., 2010. Comparison of Rapid Quantitative PCR-Based and Conventional Culture-Based Methods for Enumeration of *Enterococcus* spp. and *Escherichia coli*. *Recreational Waters, Applied and environmental microbiology* 76 (22). 7437–7443. <https://doi.org/10.1128/AEM.00651-10>

Nolasco-Cirugeda, A., Martí, P., Ponce, G., 2020. Keeping mass tourism destinations sustainable via urban design: The case of Benidorm. *Sustainable Development* 28, 1289–1303. <https://doi.org/10.1002/sd.2084>

Nyeck, C., 2014. Politique publique in Nicolas Kada (ed.), *Dictionnaire d'administration publique*, 384-385.

O

Ogáyar, J.J.V., 2016. La región urbana de valencia, más que un área metropolitana. *Iguals y Diferentes, Hypotheses*

Oh, C.-O., Dixon, A.W., Mjelde, J.W., Draper, J., 2008. Valuing visitors' economic benefits of public beach access points. *Ocean & Coastal Management* 51, 847-853. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2008.09.003>

Oh, C.-O., Draper, J., Dixon, A.W., 2009. Assessing Tourists' Multi-Attribute Preferences for Public Beach Access. *Coastal Management* 37, 119–135. <https://doi.org/10.1080/08920750802701128>

de Oliveira S.M.O., Pereira L.C.C., Vila-Concejo, Gorayeb, A., de Sousa, R. C., Souza-Filho, P. W. M., da Costa, R. M., 2011. Natural and anthropogenic impacts on a macrotidal sandy beach of the Brazilian Amazon (Ajuruteua, Pará): guidelines for coastal management. *Journal of Coastal Research, Special Issue 64: PROCEEDINGS OF THE 11th INTERNATIONAL COASTAL SYMPOSIUM ICS2011*, 1385-1389.

Olszewska-Guizzo, A., Fogel, A., Escoffier, N., Ho, R., 2021. Effects of COVID-19-related Stay-at-Home Order on Neuropsychophysiological. Response to Urban Spaces: Beneficial Role of Exposure to Nature ? *Journal of Environmental Psychology*, 75, 101590. <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2021.101590>

O'Mahony, C., O'Hagan, A.M., Meaney, E., 2012. A Review of Beach Bye-Law Usage in Supporting Coastal Management in Ireland. *Coastal Management* 40, 461–483. <https://doi.org/10.1080/08920753.2012.709462>

P

Pagán, J.I., Aragonés, L., Tenza-Abril, A.J., Pallarés, P., 2016. The influence of anthropic actions on the evolution of an urban beach: Case study of Marineta Cassiana beach, Spain. *Science of The Total Environment* 559, 242–255. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2016.03.134>

Pagán, J.I., Bañón, L., López, I., Bañón, C., Aragonés, L., 2019. Monitoring the dune-beach system of Guardamar del Segura (Spain) using UAV, SfM and GIS techniques. *Science of The Total Environment* 687, 1034–1045. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.06.186>

Palazón, A., Aragonés, L., López, I., 2016. Evaluation of coastal management: Study case in the province of Alicante, Spain. *Science of The Total Environment* 572, 1184–1194. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2016.08.032>

Palazón, A., López, I., Gilart, V., Aragonés, L., Marcos-Jorquera, D., Foti, D., 2019. New ICT-based index for beach quality management. *Science of The Total Environment* 684, 221–228. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2019.05.346>

Palazón, A., López, I., Gilart, V., Bañón, L., Aragonés, L., 2018. Concessions within the maritime-terrestrial public domain on the beaches of southeastern Spain. *Ocean & Coastal Management* 161, 156–164. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2018.05.011>

Paoli, J.-C., Fiori, A., Melot, R., 2008. L'aménagement du littoral à l'épreuve de la décentralisation. Conflits et concertation en Corse et Sardaigne. *Pôle Sud* 28, 143–165. <https://doi.org/10.3917/psud.028.0143>

Pardini, J.-J., 2014. La plage « saisie » par les règles de la domanialité publique : protection ou surprotection ? *Revue Juridique de l'Environnement* 3, 419-434.

- Parente Ribeiro, L., Góis, M., Sotratti, M., 2019. A balnearização da baixada de Araruama e a emergência da “Costa do Sol”, Rio de Janeiro (1940-1960). <https://doi.org/10.4000/confins.18133>
- Parsons, G.R., Noailly, J., 2004. A value capture property tax for financing beach nourishment projects: an application to Delaware’s ocean beaches. *Ocean & Coastal Management* 47, 49–61. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2004.03.003>
- Paskoff, R., 1998. *Les Littoraux : Impact des aménagements sur leur évolution*. Armand Colin, Paris.
- Paskoff, R., 2001. *L’élévation du niveau de la mer et les espaces côtiers : le mythe et la réalité*. Institut Océanographique, Paris, Monaco.
- Paskoff, R., 2004. Les littoraux sableux et dunaires : de l’abondance à la pénurie en sédiments (Sandy shorelines and coastal dunes : from plenty to scarcity of sediments). *Bulletin de l’Association de Géographes Français* 81, 373–382. <https://doi.org/10.3406/bagf.2004.2401>
- Paskoff, R., Clus-Auby, C., 2007. *L’érosion des plages : les causes, les remèdes*. Institut Océanographique, Paris, Monaco.
- Pasteur, C., 1993. The emergence of Trouville as a popular seaside resort. *Historia* 561, 102–104.
- Patterson, D.C., 2007. Sand Transport and Shoreline Evolution, Northern Gold Coast, Australia, *Journal of Coastal Research Special Issue* 50. 147-151.
- Peng, C., Yamashita, K., 2016. Effects of the Coastal Environment on Well-being. *Journal of Coastal Zone Management* 19. <https://doi.org/10.4172/2473-3350.1000421>
- Pepin-Neff, C.L., Wynter, T., 2018. Reducing fear to influence policy preferences: An experiment with sharks and beach safety policy options. *Marine Policy* 88, 222–229. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2017.11.023>
- Peraldi, M., Samson, M., 2006. *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Poche / Sciences humaines et sociales. La Découverte, Paris.
- Peretó, J., & García, E.R. (1999). *Els valors de La Punta: 18 arguments en defensa de l'horta*.
- Péron, F., Brocard, M., 2001. La ville et la mer. *Géographes associés* 25, 29-38. <https://doi.org/10.3406/geoas.2001.2179>
- Petithomme, M., 2019. Penser global, Agir local : Les politiques symboliques du nouveau municipalisme à Barcelone, Cadix et Valence. *Pôle Sud* n° 51, 79–98. <https://doi.org/10.3917/psud.051.0079>
- Phillips, M.C., Solo-Gabriele, H.M., Piggot, A.M., Klaus, J.S., Zhang, Y.F., 2011b. Relationships between sand and water quality at recreational beaches. *Water Research* 45. 6763-6769. <https://doi.org/10.1016/j.watres.2011.10.028>
- Phillips, M.R., House, C., 2009. An evaluation of priorities for beach tourism: Case studies from South Wales, UK. *Tourism Management* 30, 176–183. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2008.05.012>
- Phillips, M.R., Jones, A.L., 2006. Erosion and tourism infrastructure in the coastal zone: Problems, consequences and management. *Tourism Management* 27, 517–524. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2005.10.019>
- Phillips, M.R., Rosser, G., Jenkins, R.E., Cullis, M.J., 2011a. Beach Management Strategies. *Journal of Coastal Research* 64. 1396-1400

- Pickaver, A.H., Gilbert, C., Breton, F., 2004. An indicator set to measure the progress in the implementation of integrated coastal zone management in Europe. *Ocean & Coastal Management* 47. 449-462. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2004.06.001>
- Pikelj, K., Ružić, I., Ilić, S., James, M.R., Kordić, B., 2018. Implementing an efficient beach erosion monitoring system for coastal management in Croatia. *Ocean & Coastal Management* 156, 223–238. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2017.11.019>
- Pilkey, O.H., Cooper, J.A.G., 2014. *The last beach*. Duke University Press, Durham.
- Pilkey, O. H., Neal, W. J., Kelley, J. T., & Cooper, J. A. G., 2011. *The World's Beaches: A Global Guide to the Science of the Shoreline* (1st ed.). University of California Press.
- Pirez, M., Gonzalez-Sapienza, G., Sienna, D., Ferrari, G., Last, M., Last, J.A., Brena, B.M., 2013. Limited analytical capacity for cyanotoxins in developing countries may hide serious environmental health problems: Simple and affordable methods may be the answer. *Journal of Environmental Management* 114. 63-71. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2012.10.052>
- Pittman, J., Armitage, D., 2016. Governance across the land-sea interface: A systematic review. *Environmental Science & Policy* 64, 9–17. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2016.05.022>
- Pointelin, R., 2011. La vila olímpica de Barcelone, nouvelle « Icara » ou gentrification d'un espace ? in : Holz, J. (Ed.), *Les jeux olympiques et leurs territoires*. Presses universitaires de Perpignan. <https://doi.org/10.4000/books.pupvd.574>
- Pontier, J.-M., 2014. La plage et l'ordre public. *Revue Juridique de l'environnement* 3, 465–476. <https://doi.org/10.3406/rjenv.2014.6318>
- Poortinga, W., Bird, N., Hallingberg, B., Philips, R., Williams, D., 2021. The role of perceived public and private green space in subjective health and wellbeing during and after the first peak of the COVID-19 outbreak. *Landscape and Urban Planning*, 211. 104092. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2021.104092>
- Porta, M., Buosi, C., Trogu, D., Ibba, A., De Muro, S., 2021. An integrated sea-land approach for analyzing forms, processes, deposits and the evolution of the urban coastal belt of Cagliari. *Journal of Maps* 17, 65–74. <https://doi.org/10.1080/17445647.2020.1719441>
- Post, J.C., Lundin, C.G., 1996. *Guidelines for integrated coastal zone management*. The world bank, Washington D.C.
- Pradel, B., Simon, G., 2014. Les corporéités de Paris Plages : de la surveillance institutionnelle à l'autodiscipline collective. *Mondes du Tourisme* 9. 58–67. <https://doi.org/10.4000/tourisme.143>
- Prati, G., Albanesi, C., Pietrantoni, L., Aioldi, L., 2016. Public perceptions of beach nourishment and conflict management strategies: A case study of Portonovo Bay in the Adriatic Italian Coast. *Land Use Policy* 50, 422–428. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.06.033>
- Prelorenzo, C., 2010. Le retour de la ville portuaire, *Cahiers de la Méditerranée* 80. <https://doi.org/10.4000/cdlm.5239>
- Prelorenzo, C., 2011. La ville portuaire, un nouveau regard : Évolutions et mutations. *Rives méditerranéennes* 39. 13–22. <https://doi.org/10.4000/rives.4036>
- Prieur, L., 2012. L'accès au rivage. *Revue juridique de l'Environnement* 37. 93–103. <https://doi.org/10.3406/rjenv.2012.5763>

Provansal, D., Monnet, N., Miquel, C., Tabakman, E., 2007. 4 : Barcelone : de sa projection internationale à l'affirmation de ses repérages identitaires : in: Villes internationales. La Découverte, pp. 103–121. <https://doi.org/10.3917/dec.berry.2007.01.0103>

Prytherch, D.L., 2003. Urban planning and a Europe transformed: The landscape politics of scale in Valencia. *Cities* 20, 421–428. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2003.08.008>

Prytherch, D.L., Boira-Maiques, J.V., 2009. City profile: Valencia. *Cities* 26. 103-115. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2008.11.004>

Psuty, N.P., Spahn, A., Silveira, T.M., Schmelz, W., 2014. Sediment budget as a driver for sediment management at plumb beach, New York, USA: vectors of change and impacts. *J Coast Conserv* 18, 515–528. <https://doi.org/10.1007/s11852-013-0293-9>

R

Rangel-Buitrago, N., Castro-Barros, J.D., Adriana Gracia, C., Villadiego, J.D.V., Williams, A.T., 2018a. Litter impacts on beach/dune systems along the Atlantico Department, the Caribbean Coastline of Colombia. *Marine Pollution Bulletin* 137, 35–44. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2018.10.009>

Rangel-Buitrago, N., Gracia C., A., Vélez-Mendoza, A., Mantilla-Barbosa, E., Arana, V.A., Trilleras, J., Arroyo-Olarte, H., 2018b. Abundance and distribution of beach litter along the Atlantico Department, Caribbean coast of Colombia. *Marine Pollution Bulletin* 136, 435–447. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2018.09.040>

Rangel-Buitrago, N., Vergara-Cortés, H., Barría-Herrera, J., Contreras-López, M., Agredano, R., 2019. Marine debris occurrence along Las Salinas beach, Viña Del Mar (Chile): Magnitudes, impacts and management. *Ocean & Coastal Management* 178, 104842. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2019.104842>

Rangel-Buitrago, N., Williams, A., Anfuso, G., Arias, M., Gracia C., A., 2017. Magnitudes, sources, and management of beach litter along the Atlantico department coastline, Caribbean coast of Colombia. *Ocean & Coastal Management* 138, 142–157. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2017.01.021>

Ratinaud, P., Marchand, P., 2012. Recherche improbable d'une homogène diversité : le débat sur l'identité nationale. *Langages* 187, 93–107. <https://doi.org/10.3917/lang.187.0093>

Rey-Valette, H., Carbonnel, P., Roussel, S., Richard, A., 2006. L'apport de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) à la gestion de l'érosion côtière : intérêt et exemple en Méditerranée française. *Vertigo* 7, numéro 3 <https://doi.org/10.4000/vertigo.2529>

Rey-Valette, H., Fraysse, N., Richard, A., Carbonnel, P., 2013. Perception des plages et des politiques de rechargement : réflexions à partir du cas du golfe d'Aigues Mortes (Hérault/Gard). *Espace populations sociétés* 177–192. <https://doi.org/10.4000/eps.5451>

Rey-Valette, H., Rulleau, B., Balouin, Y., Hérivaux, C., 2016. Enjeux, valeurs des plages et adaptation des territoires littoraux à la submersion marine. *Économie rurale* 351. 49–65. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4812>

Rey-Valette, H., Rulleau, B., Meur-Férec, C., Flanquart, H., Hellequin, A.-P., Sourisseau, E., 2012. Les plages du littoral languedocien face au risque de submersion : définir des politiques de gestion tenant compte de la perception des usagers. *Géographie, économie, société* 14, 369–391. <https://doi.org/10.3166/ges.14.369-391>

- Reynaud, A., 1981. *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale, Espace et liberté*. Presses Universitaires de France, Paris.
- Ricci, R., 2014. Règlements/réglementation in : Nicolas Kada (Ed.), *Dictionnaire d'administration publique*. 425-427.
- Rico-Amoros, A.M., Sauri, D., Olcina-Cantos, J., Vera-Rebollo, J.F., 2013. Beyond Megaprojects?. *Water Alternatives for Mass Tourism in Coastal Mediterranean Spain*. *Water Resour Manage* 27, 553–565. <https://doi.org/10.1007/s11269-012-0201-3>
- Rieucou, J., 2000. La Grande-Motte, Ville permanente, ville saisonnière. *Annales de Géographie* 109, 631–654. <https://doi.org/10.3406/geo.2000.1820>
- Rieucou, J., 2010. Nature urbaine et urbanité dans la station touristique de Salou (Espagne), au travers de l'étude : d'un parc-promenade, d'un paseo, d'un parc urbain. *EchoGéo* <https://doi.org/10.4000/echogeo.12191>
- Rieucou, J., 2008. Vers des plages urbaines postbaignaires au début du XXI^e siècle. Entre domestication estivale et neutralité hivernale. *Géographie et Cultures* 67. 27–46. <https://doi.org/10.4000/gc.1013>
- Rieucou, J., Lageiste, J., 2008. La plage, un territoire singulier : entre hétérotopie et antimonde. *Géographie et Culture* 67. 3–6. <https://doi.org/10.4000/gc.995>
- Rigall-I-Torrent, R., Fluvià, M., Ballester, R., Saló, A., Ariza, E., Espinet, J-M., 2011. The effects of beach characteristics and location with respect to hotel prices. *Tourism Management* 32, pp. 1150-1158. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2010.10.005>
- Ripoche, T., 2016. Valencia : la ville qui a crû. *Architecture, aménagement de l'espace*.
- Ritphring, S., Somphong, C., Udo, K., Kazama, S., 2018. Projections of Future Beach Loss due to Sea Level Rise for Sandy Beaches along Thailand's Coastlines. *Journal of Coastal Research* 85, 541–545. <https://doi.org/10.2112/SI85-109.1>
- Robert, S., 2019. L'urbanisation du littoral : espaces, paysages et représentations. *Des territoires à l'interface ville-mer*. Université de Bretagne Occidentale (UBO).
- Robert, S., Cabioch, B., Trémélo, M.L., Pares, N., Carroll, E., Schleyer-lindenmann, A., 2022. COVID-19. Le retour à la plage dans quatre grandes villes méditerranéennes après le confinement du printemps 2020 : Marseille et Nice (France), Barcelone et Valence (Espagne). *Développement durable et territoires* 13, 2. DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.21189>
- Robert, S., Carroll, E., Trémélo, M-L., Cabioch, B., 2021. Vers une détermination automatique du nombre d'usagers sur une plage urbaine. De l'observation au modèle à base d'intelligence artificielle pour la plage du Prophète à Marseille. SAGEO, 16th Spatial Analysis and Geomatics Conference, May 2021, La Rochelle, France.
- Robert, S., Cicille, P., Schleyer-Lindenmann, A., 2016. Appréhender les modes d'habiter le littoral par les représentations sociales du paysage. *Presses Universitaires d'Aix-Marseille*. 79-93
- Robert, S., Sillère, G., Liziard, S., 2008. Évaluer et représenter le nombre d'usagers sur une plage urbaine (Les Ponchettes, Nice). *MappeMonde* 91.
- Robert, S., Trémélo, M.-L., 2018. Analyse spatiale des pratiques des usagers de trois plages urbaines de Marseille. *MerlGéo*. De la côte à l'océan, l'information géographique en mouvement

- Roca, E., Riera, C., Villares, M., Fragell, R., Junyent, R., 2008. A combined assessment of beach occupancy and public perceptions of beach quality: A case study in the Costa Brava, Spain. *Ocean & Coastal Management* 51, 839–846. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2008.08.005>
- Roca, E., Villares, M., 2008. Public perceptions for evaluating beach quality in urban and semi-natural environments. *Ocean & Coastal Management* 51. 314-329. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2007.09.001>
- Roca, E., Villares, M., Ortego, M.I., 2009. Assessing public perceptions on beach quality according to beach users' profile: A case study in the Costa Brava (Spain). *Tourism Management* 30. 598–607. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2008.10.015>
- Rodella, I., Corbau, C., 2020. Linking scenery and users' perception analysis of Italian beaches (case studies in Veneto, Emilia-Romagna and Basilicata regions). *Ocean & Coastal Management* 183, 104992. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2019.104992>
- Rodella, I., Corbau, C., Simeoni, U., Utizi, K., 2017. Assessment of the relationship between geomorphological evolution, carrying capacity and users' perception: Case studies in Emilia-Romagna (Italy). *Tourism Management* 59, 7–22. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2016.07.009>
- Rodella, I., Madau, F., Mazzanti, M., Corbau, C., Carboni, D., Utizi, K., Simeoni, U., 2019. Willingness to pay for management and preservation of natural, semi-urban and urban beaches in Italy. *Ocean & Coastal Management* 172, 93–104. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2019.01.022>
- Rodrigues Barreto, N., Shimada Brotto, D.V., Guterres Giordano, R., Andrade Bertoncini, A., dos Santos, L.N., 2017. The rocky reef fishes of Vermelha Beach, a marine estuarine transitional zone at Guanabara Bay, Brazil. *Latin American Journal of Aquatic Research* 45. 33–40. <https://doi.org/10.3856/vol45-issue1-fulltext-4>
- Rodrigues-Malta, R., 2004. Une vitrine métropolitaine sur les quais. Villes portuaires au sud de l'Europe. *Les Annales de la Recherche Urbaine* 97. 92–101. <https://doi.org/10.3406/aru.2004.2582>
- Rodrigues-Malta, R., 2001. Régénération urbaine : variations sud-européennes. *L'Information Géographique* 65, 321–339. <https://doi.org/10.3406/ingeo.2001.2774>
- Rodríguez-Pérez de Arenaza, D., Hierro, L.Á., Patiño, D., 2022. Airbnb, sun-and-beach tourism and residential rental prices. The case of the coast of Andalusia (Spain). *Current Issues in Tourism* 25, 3261–3278. <https://doi.org/10.1080/13683500.2019.1705768>
- Rogers, J., Hamer, B., Brampton, A., Challinor, S., Glennester, M., Brenton, P., Bradbury, A., 2010. *Beach management manual (second edition)*. CIRIA C685, London.
- Roig, F. X., Rodríguez-Perea, A., Martín-Prieto, J. A., & Pons, G. X., 2009. Soft Management of Beach-Dune Systems as a Tool for their Sustainability. *Journal of Coastal Research*, 1284–1288.
- Rollnic, M., Medeiros, C., 2013. Application of a Probabilistic Sediment Transport Model to Guide Beach Nourishment Efforts In: Conley, D.C., Masselink, G., Russell, P.E. and O'Hare, T.J. (eds.), *Proceedings 12th International Coastal Symposium (Plymouth, England)*, *Journal of Coastal Research*, Special Issue 65. 1856- 1861 <https://doi.org/10.2112/SI65-314.1>
- Ronai, S., 2014. La création de la métropole marseillaise : un combat géopolitique entre l'État et les collectivités locales. *Hérodote* 154, 177. <https://doi.org/10.3917/her.154.0177>

Roncayolo, M., 1990. *La Ville Et Ses Territoire*. Gallimard Education.

Rubino, G., 2011. Napoli città-futura: Note critiche sul ridisegno di Piazza Municipio e del waterfront. *Rives méditerranéennes* 45–63. <https://doi.org/10.4000/rives.4039>

Ruiz, J.J., 2009. Vers la gestion intégrée des zones côtières en Espagne : état des lieux. *Vertigo Hors-série* 5 <https://doi.org/10.4000/vertigo.8374>

S

Salama, A., 2020. Coronavirus questions that will not go away: interrogating urban and socio-spatial implications of COVID-19 measures. *Emerald Open Res.*, 2:14 doi: <https://doi.org/10.35241/emeraldopenres.13561.1>

Salomon, J.-N., 1999. Quels dangers pour les plages aquitaines ? Essai de classification. *Travaux du Laboratoire de Géographie Physique Appliquée* 18, 99–117. <https://doi.org/10.3406/tlgpa.1999.968>

Samarasekara, R.S.M., Sasaki, J., Jayaratne, R., Suzuki, T., Ranawaka, R.A.S., Pathmasiri, S.D., 2018. Historical changes in the shoreline and management of Marawila Beach, Sri Lanka, from 1980 to 2017. *Ocean & Coastal Management* 165, 370–384. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2018.09.012>

Sanchis-Pallarés, A., 2011. *Historia de la Malvarrosa: Nacida del Agua*. Germania.

Sanjaume, E., Pardo, J., 1991. The possible influence of sea level rise on the precarious dunes of Devesa del Saler Beach, Valencia, Spain. *Landscape Ecol* 6, 57–64. <https://doi.org/10.1007/BF00157745>

Santana-Santana, S.B., Peña-Alonso, C., Pérez-Chacón Espino, E., 2020. Assessing physical accessibility conditions to tourist attractions. The case of Maspalomas Costa Canaria urban area (Gran Canaria, Spain). *Applied Geography* 125, 102327. <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2020.102327>

Santana-Santana, S.B., Peña-Alonso, C., Pérez-Chacón Espino, E., 2021. Assessing universal accessibility in Spanish beaches. *Ocean & Coastal Management* 201, 105486. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2020.105486>

Santos, M., Río, L. del, Benavente, J., 2013. GIS-based approach to the assessment of coastal vulnerability to storms. Case study in the Bay of Cádiz (Andalusia, Spain). *Journal of Coastal Research* 65, 826–831. <https://doi.org/10.2112/SI65-140.1>

Sarafraz, J., Rajabizadeh, M., Kamrani, E., 2016. The preliminary assessment of abundance and composition of marine beach debris in the northern Persian Gulf, Bandar Abbas City, Iran. *Journal of the Marine Biological Association of the United Kingdom* 96 (1). 131–135. <https://doi.org/10.1017/S0025315415002076>

Sardá, R., 2013. *Ecosystem services in the Mediterranean Sea: the need for an economic and business-oriented approach* in: Terrence B.H. (ed.), *Mediterranean Sea*. Nova Science Publishers.

Sardá, R., Valls, J.F., Pinto, J., Ariza, E., Lozoya, J.P., Fraguell, R. M., Martí, C., Rucabado, J., Ramis, J., Jimenez, J.A., 2015. Towards a new Integrated Beach Management System: The Ecosystem-Based Management System for Beaches. *Ocean & Coastal Management* 118. 167–177. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.07.020>

Sardá, R., Lozoya, J.P., 2018. A DEcision MAKing (DEMA) Tool to Be Used in Ecosystem-Based Management System (EBMS) Applications, in Botero C.M., Cervantes O., Finkle C.W. (Eds.), *Beach*

- Management Tools - Concepts, Methodologies and Case Studies. Springer, Coastal Research Library, Cham, pp. 21-40. https://doi.org/10.1007/978-3-319-58304-4_2
- Sauer, I., Roca, E., Villares, M., 2019. Beach Users' Perceptions of Coastal Regeneration Projects as An Adaptation Strategy in The Western Mediterranean. *Journal of Hospitality & Tourism Research* 46, 418–441. <https://doi.org/10.1177/1096348019889112>
- Sauer; I.J., Roca, E., Villares, M., 2021. Integrating climate change adaptation in coastal governance of the Barcelona metropolitan area. *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change* 26. <https://doi.org/10.1007/s11027-021-09953-6>
- Schooler, N.K., Dugan, J.E., Hubbard, D.M., 2019. No lines in the sand: Impacts of intense mechanized maintenance regimes on sandy beach ecosystems span the intertidal zone on urban coasts. *Ecological Indicators* 106, 105457. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2019.105457>
- Scovazzi, T., 2009. La gestion de la zone côtière d'après le droit italien. *Vertigo* HS 5/ <https://doi.org/10.4000/vertigo.8236> SMASH
- Searcy, R.T., Taggart, M., Gold, M., Boehm, A.B., 2018. Implementation of an automated beach water quality nowcast system at ten California oceanic beaches. *Journal of Environmental Management*, 223. 633-643. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2018.06.058>
- Seguí Ilinas, M., 1993. Barcelone ou le poids des grands événements et des Jeux Olympiques de 1992 dans la modernisation d'une métropole. *Hommes et Terres du Nord* 2, 104–109. <https://doi.org/10.3406/htn.1993.2423>
- Semeoshenkova, V., Newton, A., 2015. Overview of erosion and beach quality issues in three Southern European countries: Portugal, Spain and Italy. *Ocean & Coastal Management* 118, 12–21. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.08.013>
- Semfeoshenkova, V., Newton, A., Contin A., Greggio N., 2017b. Development and application of an Integrated Beach Quality Index (BQI). *Ocean & Coastal Management* 143. 74-86. <http://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2016.08.013>
- Semeoshenkova, V., Newton, A., Rojas, M., Piccolo, M.C., Bustos, M.L., Huamantínco Cisneros, M.A., Berninsone, L.G., 2017a. A combined DPSIR and SAF approach for the adaptive management of beach erosion in Monte Hermoso and Pehuén Co (Argentina). *Ocean & Coastal Management* 143, 63–73. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2016.04.015>
- Seymour, R., Guza, R.T., O'Reilly, W., Elgar, S., 2005. Rapid erosion of a small southern California beach fill. *Coastal Engineering* 52, 151–158. <https://doi.org/10.1016/j.coastaleng.2004.10.003>
- Shi, L., Cole, S., Chancellor, H., 2012. Understanding leisure travel motivations of travelers with acquired mobility impairments. *Tourism Management* 33, 228–231. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2011.02.007>
- Shipman, B., Stojanovic, T., 2007. Facts, Fictions, and Failures of Integrated Coastal Zone Management in Europe. *Coastal Management* 35, 375–398. <https://doi.org/10.1080/08920750601169659>
- Sierra-Correa, P-C., Cantera, K. Jaime, R., 2015. Ecosystem-based adaptation for improving coastal planning for sea-level rise: A systematic review for mangrove coasts. *Marine Policy* 51. 385-393. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2014.09.013>

- da Silva, C.P., 2002. Beach Carrying Capacity Assessment: How important is it? *Journal of Coastal Research* 36, 190–197. <https://doi.org/10.2112/1551-5036-36.sp1.190>
- da Silva, C.P., Alves, F.L., Rocha, R., 2007. The Management of Beach Carrying Capacity. *Journal of Coastal Research* 50. 135-139
- Silva-Cavalcanti, J.S., de Araujo, M.C.B., da Costa, M.F., 2009. Plastic litter on an urban beach - a case study in Brazil. *Waste Management & Research* 27. 93–97. <https://doi.org/10.1177/0734242X08088705>
- Silva-Cavalcanti, J.S., Costa, M.F., Pereira, P.S., 2018. Rip currents signaling and users behaviour at an overcrowded urban beach. *Ocean and Coastal Management* 155. 90-97. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2018.01.031>
- Simeone, S., Palombo, A.G.L., Guala, I., 2012. Impact of frequentation on a Mediterranean embayed beach: Implication on carrying capacity. *Ocean & Coastal Management* 62, 9–14. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2012.02.011>
- Simon, A., 2019. El Ciclo del Agua. *Revista de obras públicas* 3606, 60-68.
- Smith, R.A., 1992. Beach resort evolution: Implications for planning. *Annals of Tourism Research* 19, 304–322. [https://doi.org/10.1016/0160-7383\(92\)90083-2](https://doi.org/10.1016/0160-7383(92)90083-2)
- Sodupe, M., Alarcón, A., 2019. Proyecto del fórum 2004 y restauración del río Besòs. *Revista de obras públicas* 3606, 52-60.
- Sorensen, J., McCreary, S.T., 1990. Institutional Arrangements for Management of Coastal Resources, US National Park Service, Office of International Affairs and U.S. Agency for International Development, Washington, DC, USA.
- Sorribes, J., 1998. La ciutat desitjada, valencia entre el passat i el futur. *Tandem*, València.
- Sousa, R.C. de, Pereira, L.C.C., Costa, R.M. da, Jiménez, J.A., 2017. Management of estuarine beaches on the Amazon coast though the application of recreational carrying capacity indices. *Tourism Management* 59, 216–225. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2016.07.006>
- Staines, C., Morgan, D., Ozanne-Smith, J., 2005. Threats to tourists and visitor safety at beaches in Victoria, Australia. *Tourism in Marine Environments* 1, 97–105. <https://doi.org/10.3727/154427305774865804>
- Street, C.T., Ward, K.W., 2012. Improving validity and reliability in longitudinal case study timelines. *European Journal of Information Systems* 21, 160–175. <https://doi.org/10.1057/ejis.2011.53>
- Suzuki, Y., Yamahira, K., Kajihara, N., Takada, Y., 2013. Spatial variation in population dynamics of the sand-burrowing amphipod *Haustorioides japonicus*. *The society of Population Ecology* 55. 107–119. <https://doi.org/10.1007/s10144-012-0358-x>

T

- Talpur, M.A., Koetse, M.J., Brouwer, R., 2018. Accounting for implicit and explicit payment vehicles in a discrete choice experiment. *Journal of Environmental Economics and Policy* 7 (4). 363-385. <https://doi.org/10.1080/21606544.2018.1450789>

- Tamisier, C., 2011. L'eau et les jardins à Marseille. Figures et enjeux de l'eau dans la production durable du cadre de vie urbain en région provençale, in *Peurs et Plaisirs de l'eau*, Colloque de Cerisy. Hermann, Paris, pp. 157–187. <https://doi.org/10.3917/herm.barra.2011.01.0157>
- Tanner, J.E., Irving, A.D., Fernandes, M., Fotheringham, D., McArdle, A., Murray-Jones, S., 2014. Seagrass rehabilitation off metropolitan Adelaide: a case study of loss, action, failure and success, *Ecological management & restoration* 15 (3). 168-180. <https://doi.org/10.1111/emr.12133>
- Tatjer, M., 1995. La construcción del espacio costero, siglos XIX-XX: del mundo portuario al mundo del ocio. El caso del puerto de Barcelona, 1856-1936. *Scripta Vetera*.
- Tatjer, M., Larrea, C., 2008. Barracas, La Barcelona informal del siglo XX. MUHBA, Ajuntament de Barceona.
- Taunay, B., Vacher, L., 2018. Pratiques et organisation spatiale de la plage de Dadonghai à Sanya (île de Hainan, Chine) *MappeMonde* 123. <https://doi.org/10.4000/mappemonde.389>
- Terrasa, J., 2017. Un bidonville sur la plage : regards sur le Somorrostro dans la Barcelone des années 1960. *Revue d'Études Romanes* 7, 388-407.
- Thoe, W., Choi, K.W., Lee, J.H., 2016. Predicting 'very poor' beach water quality gradings using classification tree. *Journal of Water and Health* 14, 97–108. <https://doi.org/10.2166/wh.2015.094>
- Thoenig, J.-C., 2019. Politique publique, in: *Dictionnaire des politiques publiques, Références*. Presses de Sciences Po, Paris. 462–468. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0462>
- Timur, U.P., 2013. Urban Waterfront Regenerations, in: M. Özyavuz (ed.), *Advances in Landscape Architecture*, IntechOpen, London. <https://doi.org/10.5772/55759>.
- Todd, D.J., Bowa, K., 2016. Development of Beach Health Index for the Gold Coast, Australia, In: Vila-Concejo, A.; Bruce, E.; Kennedy, D.M., and McCarroll, R.J. (eds.), *Proceedings of the 14th International Coastal Symposium (Sydney, Australia)*. *Journal of Coastal Research, Special Issue* 75. 710-714. <https://doi.org/10.2112/SI75-142.1>
- Tomlinson, B., Sastre, S., Blasco, D., Guillen, J., 2011. The Systems Approach Framework as a Complementary Methodology of Adaptive Management: a Case Study in the Urban Beaches of Barcelona, *Ecology and Society* 16 (4):28. pp. 13. <https://doi.org/10.5751/ES-04484-160428>
- Tomàs, M., 2019. Le gouvernement du changement ? L'approche de Barcelona en Comú de la gouvernance métropolitaine : Pôle Sud n° 51, 43–60. <https://doi.org/10.3917/psud.051.0043>
- Torres, C.M., Riera, A., García, D., 2009. Are Preferences for Water Quality Different for Second-Home Residents? *Tourism Economics* 15, 629–651. <https://doi.org/10.5367/000000009789036620>
- Torres, F., Monsell-Liern, M., 2018. Lieux, logements et accès à la ville des Roms à Valence (Espagne). *Espaces et sociétés* 172–173, 109–125. <https://doi.org/10.3917/esp.172.0109>
- Toubiana, M., Salles, C., Tournoud, M.-G., Licznar-Fajardo, P., Zorogniotti, I., Trémélo, M.-L., Jumas-Bilak, E., Robert, S., Monfort, P., 2021. Monitoring Urban Beach Quality on a Summer Day: Determination of the Origin of Fecal Indicator Bacteria and Antimicrobial Resistance at Prophète Beach, Marseille (France). *Front. Microbiol.* 12, 710346. <https://doi.org/10.3389/fmicb.2021.710346>
- Tsekouras, G.E., Trygonis, V., Maniatopoulos, A., Rigos, A., Chatzipavlis, A., Tsimikas, J., Mitianoudis, N., Velegrakis, A.F., 2018. A Hermite neural network incorporating artificial bee colony optimization to

model shoreline realignment at a reef-fronted beach. *Neurocomputing* 280, 32–45. <https://doi.org/10.1016/j.neucom.2017.07.070>

Tudor, D.T., Williams, A.T., 2008. Important Aspects of Beach Pollution to Managers: Wales and the Bristol Channel, UK. *Journal of Coastal Research* 243, 735–745. <https://doi.org/10.2112/06-0727.1>

Turgeon, J., Savard, J.F., 2012. Politique publique in: Côté, L., Savard, J.F. (eds.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*.

Turner, I.L., Anderson, D.J., 2007. Web-based and 'real-time' beach management system. *Coastal Engineering* 54. 555–565. <https://doi.org/10.1016/j.coastaleng.2007.01.002>

U

Urbain, J.D., 1994. *Sur la plage, mœurs et coutumes balnéaires*. Payot Rivages.

Uchiyama, Y., Nadaoka, K., Rölke, P., Adachi, K., Yagi, H., 2000. Submarine groundwater discharge into the sea and associated nutrient transport in a Sandy Beach. *Water Resour. Res.* 36, 1467–1479. <https://doi.org/10.1029/2000WR900029>

Ugolini, F., Massetti, L., Pearlmutter, D., Sanesi, G., 2021. Usage of green space and related feelings of deprivation during the COVID-19 lockdown: Lessons learned from an Italian case study. *Land Use Policy*, 105. 105437. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2021.105437>

Usher, L.E., Gomez, E., 2017. Managing Stoke: Crowding, Conflicts, and Coping Among Virginia Beach Surfers. *Journal of Park and Recreation Administration* 35 (2). 9–24. <https://doi.org/10.18666/JPRA->

Utrillas, M.P., Martínez-Lozano, J.A., Nuñez, M., 2010. Ultraviolet Radiation Protection by a Beach Umbrella. *Photochemistry and Photobiology* 86, 449–456. <https://doi.org/10.1111/j.1751-1097.2009.00677.x>

V

Valdemoro, H.I., Jiménez, J.A., 2006. The Influence of Shoreline Dynamics on the Use and Exploitation of Mediterranean Tourist Beaches. *Coastal Management* 34, 405–423. <https://doi.org/10.1080/08920750600860324>

Vallega, A., 1993. A conceptual approach to integrated coastal management. *Ocean & Coastal Management* 21, 149–162. [https://doi.org/10.1016/0964-5691\(93\)90024-S](https://doi.org/10.1016/0964-5691(93)90024-S)

Vallega, A., 1999. *Fundamentals of Integrated Coastal Management*. The GeoJournal Library, 49. Pp. 267.

Vaz, B., Williams, A.T., 2009. The importance of user's perception for beach management. *Journal of Coastal Research* 56. 1164-1168

Vaz, B., Williams, A.T., da Silva, C.P., Aysen, E., 2017. A new typology for Portuguese beaches: An exploratory study. *Journal of Coastal Conservation* 20 (6). 95-103. <https://doi.org/10.1007/s11852-016-0474-4>

Verdú, A.B., Pérez, P.A., 2020. Análisis del precio de los alojamientos airbnb de valencia aplicando métodos de regresión espacial.

Victoria, M., Fumian, T.M., Rocha, M.S., Dalmao, F., Leite, J.P.G., Girones, R., Miagostovich, M.P., 2014. Gastroenteric virus dissemination and influence of rainfall events in urban beaches in Brazil, *Journal of Applied Microbiology* 117. 1210-1218. <https://doi.org/10.1111/jam.12592>

Villares, M., Roca, E., Serra, J., & Montori, C., 2006. Social Perception as a Tool for Beach Planning: a Case Study on the Catalan Coast. *Journal of Coastal Research*, 118–123.

Vincent, J., 2008. L'intrusion balnéaire Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945). PUR, Rennes.

Virilio, P., 2010. Le littoral, la dernière frontière. *Esprit* Décembre 2020-12, 17–24. <https://doi.org/10.3917/espri.1012.0017>

Vorms, C., 2009. Espagne. Retour sur la crise urbaine. Grande Europe. La documentation française.

W

Wakefield, S., 2019. Miami Beach forever? Urbanism in the back loop. *Geoforum* 107, 34–44. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2019.10.016>

Walker, J., van Duivenboden, R., Neale, M., 2015. A tiered approach for the identification of faecal pollution sources on an Auckland urban beach. *New Zealand Journal of Marine and Freshwater Research* 49, 333–345. <https://doi.org/10.1080/00288330.2015.1014376>

Walton, J.K., 2011. Seaside tourism in Europe: Business, urban and comparative history. *Business History* 53, 900–916. <https://doi.org/10.1080/00076791.2011.590936>

Wasmer, É., 2015. Évaluation des politiques publiques : faut-il de l'interdisciplinarité ? *Économie & prévision* n° 204-205, 193–209. <https://doi.org/10.3917/ecop.204.0193>

White, M.P., Alcock, I., Wheeler, B.W., Depledge, M.H., 2013. Coastal proximity, health and well-being: Results from a longitudinal panel survey. *Health & Place* 23, 97–103. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2013.05.006>

Whitfield, J., 2003. How to clean a beach. *Nature* 422, 464–466. <https://doi.org/10.1038/422464a>

Widmer, W.M., Hennemann, M.C., 2010. Marine Debris in the Island of Santa Catarina, South Brazil: Spatial Patterns, Composition, and Biological Aspects. *Journal of Coastal Research* 26 (6). 993-1000. <https://doi.org/10.2112/JCOASTRES-D-09-00072.1>

William, L.T., 1956. *Man's Role in Changing the Face of the Earth*. University of Chicago.

Windisch, U., 1982. Pensée sociale, affectivité, symbolisme et efficacité des discours politiques. *Anthropologie et Société* 1-6, 43-68. <https://doi.org/10.7202/006063ar>

Windle, J., Rolfe, J., 2014. Estimating the nonmarket economic benefits of beach resource management in southeast Queensland, Australia, *The Value of Disappearing Beaches in North Carolina*. *Australasian Journal of Environmental Management* 21 (1). 65-82. <https://doi.org/10.1080/14486563.2013.875953>

Wu, X.W., Zou, X.Q., Zhong, C.Q., Yu, W.W., Li, Y.L., Wang, T., 2020. Assessing the response of sandy-beach macrobenthos to recreation and the ecological status of the beach ecosystem at Liandao, China, *Marine Ecology* 41. pp. 16. <https://doi.org/10.1111/maec.12580>

Y

Yang, B., Lee, J., Hwang, J.S., Kweon, H.M., Lee, J.L., 2014. Quantitative Risk Assessment for Beach Drowning Management. *Journal of Coastal Research* 72, 117–121. <https://doi.org/10.2112/SI72-022.1>

Yepes, V., Cardona, A., 2000. Mantenimiento y explotación de las playas como soporte de la actividad turística. El Plan de Turismo Litoral 1991-99 de la Comunidad Valenciana. V Jornadas Españolas de Ingeniería de Costas y Puertos. Ed. Universidad Politécnica de Valencia. (Vol II): 857-876.

Yepes, V., 2002. Ordenación y gestión del territorio turístico. Las playas, in: Blanquer, D. (ed.): Ordenación y gestión del territorio turístico. Tirant lo Blanch. Valencia. 549-579.

Yepes, V., 2003. Aplicación de las normas ISO 9000 e ISO 14000 a la gestión de las playas. Actas De Las VII Jornadas Españolas De Costas.

Yu, F., Cai, F., Ren, J.Y., Liu, J.H., 2016. Island beach management strategy in China with different urbanization level - Take examples of Xiamen Island and Pingtan Island. *Ocean & Coastal Management* 130. 328-329. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2016.07.007>

Z

Zacarias, D.A., Williams, A.T., Newton, A., 2011. Recreation carrying capacity estimations to support beach management at Praia de Faro, Portugal. *Applied Geography* 31, 1075–1081. <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2011.01.020>

Zhang, F., Wang, X.H., Nunes, P.A.L.D., Ma, C.B., 2015. The recreational value of gold coast beaches, Australia: An application of the travel cost method. *Ecosystem Services* 11. 106-114. <http://dx.doi.org/10.1016/j.ecoser.2014.09.001>

Zhang, R., Chen, L., Liu, S., Zhang, H., Gong, W., Lin, G., 2019. Shoreline evolution in an embayed beach adjacent to tidal inlet: The impact of anthropogenic activities. *Geomorphology* 346, 106856. <https://doi.org/10.1016/j.geomorph.2019.106856>

Zhang, R., Zhang, C.-Q., Cheng, W., Lai, P.C., Schüz, B., 2021. The neighborhood socioeconomic inequalities in urban parks in a High-density City: An environmental justice perspective. *Landscape and Urban Planning* 211, 104099. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2021.104099>

Zielinski, S., Botero, C.M., Yanes, A., 2019. To clean or not to clean? A critical review of beach cleaning methods and impacts. *Marine Pollution Bulletin* 139, 390–401. <https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2018.12.027>

Annexes

Liste des annexes :

Annexe 1 : Liste des sigles et des acronymes

Annexe 2 : Liste des documents analysés

Annexe 3 : Liste des acteurs identifiés

Annexe 4 : Liste des modifications apportées aux corpus intégrés au logiciel Iramuteq

Annexe 5 : Questionnaire administré sur les pages

Annexe 1 : Liste des sigles

22@ : Projet de réhabilitation urbaine déployé entre la *Plaça de les Glòries Catalanes* et le front de mer du *Fòrum*.

ADDAP : Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des Bouches-du-Rhône

AGAM : Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

AMB : Àrea Metropolitana de Barcelona (Aire métropolitaine de Barcelone)

AMP : Aix-Marseille Provence (2016)

AMV : Àrea Metropolitana de Valencia (Aire Métropolitaine de Valence)

APV : Autoridad Portuaria de València

ARS : Agence Régionale de Santé

AUPA : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix

AVV : Asociaciones de Vecinos y Vecinas, Association de quartier

BCASA : Barcelona Cicle de l'Aigua, S.A.

CIQ : Comité d'Intérêt de Quartiers

CU MPM : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (2012), intégrée depuis 2016 à l'AMP

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DPM : Domaine Public Maritime

DPMT : Dominio Público Marítimo Terrestre (Equivalent français du DPM)

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EMT : Empresa Municipal de Transportes de Valencia (Transports Publics valenciens)

GPMM : Grand Port Maritime de Marseille (2008)

GV : Generalitat Valenciana

PACA : Région Provence Alpes Côte d'Azur

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Document intégré aux PLU, aux PLUI et aux SCOT)

PATEVAL : Pla d'Acció Territorial Metropolità de València, Plan d'Action Territorial Métropolitain de Valence (2016)

PATIVEL : Pla d'Acció Territorial de la Infraestructura Verda del Litoral, Plan d'Action Territoriale de l'Infrastructure Verte du Littoral, 2016)

PEC : Plan Especial del Cabanyal-Canyamelar y su entorno urbano, Nouveau plan de réhabilitation mis en œuvre sur le quartier du Cabanyal à Valence.

PELPAP : Plataforma El litoral Per Al Poble, Consortium d'associations de riverains issus des quartiers littoraux de Valence

PGIL : Pla de gestió integrada del litoral, Plan de gestion intégré du littoral

PGOU : Plan General de Ordenación Urbana (Equivalent espagnol du PLU)

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RTM : Régie des Transports Marseillais

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SML : Service Mer et Littoral, Direction de la Mer, Ville de Marseille

TMB : Transports Metropolitans de Barcelona (Transports Publics barcelonais)

USPL : Unité de Sécurité et de Prévention du Littoral

ZAL : Zona de Actividad Logistica, Importante réserve foncière située entre les quartiers de Nazaret et de La Punta, sous la compétence des autorités portuaires.

Annexe 2 : Liste des documents analysés

Marseille (n=38)

AGAM

- « *Charte pour la biodiversité urbaine le territoire de Marseille* », AGAM - Ville de Marseille, 2014
- « *Contrat de Baie de la Métropole marseillaise (tome 1 : diagnostic)* », AGAM, CU MPM, Ville de Marseille, 2015
- « *Contrat de Baie de la Métropole marseillaise (tome 2 : programme d'actions)* », AGAM, CU MPM, Ville de Marseille, 2015
- « *Enquête : Littoral de la Plage* », AGAM, 1968
- « *La Métropole littorale* », AGAM, 2016
- « *La Métropole littorale (Panneaux)* », AGAM, 2016
- « *La pollution de la plage* », AGAM, 1969
- « *L'anse des Catalans (réflexions d'urbanisme)* », AGAM, 1991
- « *L'atlas de l'environnement (Marseille Provence Métropole)* », AGAM-MPM, 2015
- « *Le Livre bleu de la Métropole Aix-Marseille Provence (Synthèse)* », AGAM, AMP, AUPA, 2018
- « *Le Livre bleu de la Métropole Aix-Marseille Provence (tome 1 : diagnostic)* », AGAM, AMP, AUPA, 2018
- « *Le Livre bleu de la Métropole Aix-Marseille Provence (tome 2 : programme d'actions)* », AGAM, AMP, AUPA, 2018
- « *Le Parc Balnéaire du Prado Sud (Diagnostic)* », AGAM, 2011
- « *Le Parc Balnéaire du Prado Sud (Propositions 1) (synthèse)* », AGAM, 2011
- « *Le Parc Balnéaire du Prado Sud (Propositions 2)* », AGAM, 2011
- « *Marseille les plages du Prado, Un grand équipement urbain « de la demande maîtrisée aux modes d'appropriation, éloge de la spontanéité* », AGAM, 2001
- « *Marseille Provence 2013, un effet de levier pour le tourisme (Regards)* », AGAM, 2014
- « *Port de la Pointe Rouge : Propositions de requalification* », AGAM, 2002
- « *Quel parc balnéaire du Prado demain ? (Compte-rendu)* », AGAM - Robin des Villes, 2016
- « *Quelques éléments concernant le site de Corbière* », AGAM, 1989
- « *Un plan de paysage pour les Calanques (Regards)* », AGAM, 2016

AMP

- « *Approbation du programme d'actions pluriannuel GEMAPI 2021-2024* », AMP, 2020
- « *PADD* », AMP, 2019

CU MPM

- « *Contrat d'agglomération* », CU MPM, Agence de l'eau, 2014
- « *DOG / SCOT* », CU MPM, 2012

GPMM

« *La Charte Ville-Port* », GPMM, MPM, PACA, CCI, Mars, 2013

PACA

« *Plan mer et littoral : Une ambition maritime pour 2030 / De premières avancées pour 2020* », Région Sud (PACA), 2019

« *Stratégie régionale de la mer et du littoral* », Région Sud (PACA), 2012

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

« *Contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune* », Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune, 2013

USPL

« *Bilan USPL* », USPL, 2014

« *Unité de sécurité et prévention du littoral (2014)* », USPL, 2014

Ville de Marseille

« *Délibération relative à l'approbation de l'affectation des crédits pour le Plan Plages (2010/2020) (4 avril 2011)* », Ville de Marseille, 2011

« *Délibération relative à l'approbation du Plan Plages (2010/2020) (6 décembre 2010)* », Ville de Marseille, 2010

« *Délibération relative au vote de la Politique de la Mer et du Littoral au Conseil municipal (6 décembre 2010)* », Ville de Marseille, 2010

« *Inauguration du Hublot, "une fenêtre ouverte sur la mer et le littoral marseillais"* », Ville de Marseille, 2019

« *Le plan de gestion de la rade de Marseille : Une dynamique locale de gouvernance territoriale* », Ville de Marseille, 2006

« *Opération Recifs Prado* », Ville de Marseille, 2014

Barcelone (n=41)

Agència de Salut Pública de Barcelona

« *Informe de la qualitat sanitària de l'aigua de bany de les platges de Barcelona* », Agència de Salut Pública de Barcelona, 2017

« *Informe de la qualitat sanitària de les platges de Barcelona* », Agència de Salut Pública de Barcelona, 2015

AMB

« *Barcelona Visio 2020 (Una proposta estratègica)* », AMB, 2010

« *Cap a un desenvolupament conjunt i sostenible del litoral* », AMB, 2002

« *Duna híbrides en las playas metropolitanas de Barcelona* », AMB, 2017

« *Enquesta d'Usuaris de les Platges de l'Àrea Metropolitana: Del 16 de maig al 15 de setembre de 2018 (Presentació de Resultats)* », AMB, 2018

"II Pla Estratègic Econòmic i Social Barcelona 2000", AMB, 1994

"III Pla Estratègic Econòmic i Social Barcelona (1999-2005)", AMB, 1999

« Impacte socioeconòmic de les platges metropolitanes », AMB, 2021

"Memoria: Avanç del pla director urbanístic de metropolità (PDU)", AMB, 2019

"Pla de millora de la biodiversitat a la xarxa de parcs i platges de l'àrea metropolitana de Barcelona", AMB, 2018

"Pla estratègic metropolità de Barcelona (1r)", AMB, 2003

"Platges, gestió i serveis (page web)", AMB, 2019

"Platges de l'Àrea Metropolitana: Del 16 de maig a 18 de setembre de 2016 (Presentació de Resultats)", AMB, 2016

Diputació de Barcelona

"Diputació de Barcelona (2003) Manual d'Accessibilitat per a les platges del litoral de la província de Barcelona", Diputació de Barcelona, 2003

"Marc legal del litoral de la Província de Barcelona", Diputació de Barcelona, 2005

Généralité catalane

"Ley 13/2002, de 21 de junio, de turismo de Cataluña", Generalitat de Catalunya, 2002

"Llei 8/2020, del 30 de juliol, de protecció i ordenació del litoral", Generalitat de Catalunya, 2020

"Pla de distribució d'usos i serveis de temporada de les platges 2012-2016", Generalitat de Catalunya, 2011

"Pla director urbanístic del sistema costaner (PDUSC-1, PDUSC-2)", Generalitat de Catalunya, 2014

"Pla director urbanístic del sistema costaner (Volum 1)", Generalitat de Catalunya, 2005

"Pla Estratègic per la Gestió Integrada de les Zones Costaneres a Catalunya", Generalitat de Catalunya, 2004

"Programa de sanejament d'aigües residuals urbanes", Generalitat de Catalunya, 2005

RMB (Région métropolitaine de Barcelone, désormais caduque)

"Pla Estratègic Litoral de la Regió Metropolitana de Barcelona (t2)", RMB (?), 2006

"Pla Estratègic Litoral de la Regió Metropolitana de Barcelona: el litoral, un territori en comú (t1)", RMB (?), 2006

Ville de Barcelone

"Autorización de la ampliación del espacio de las terrazas de los chiringuitos-bar existentes en las playas de Barcelona [2020]", Ville de Barcelone, 2020

"Barcelona inicia la temporada alta de bany", Ville de Barcelone, 2018

"Estudi dels impactes del canvi climàtic a Barcelona", Ville de Barcelone, 2017

"Gestion del littoral (page web)", Ville de Barcelone, 2019

"Gestión integral del litoral de Barcelona", Ville de Barcelone, 2012

"Les platges i el litoral de Barcelona", Ville de Barcelone, 2005

"Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Balanç de la gestió de platges (PGIL)", Ville de Barcelone, 2018

"Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Estratègies per a la gestió litoral", Ville de Barcelone, 2018

"Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat, Evolució de les platges de Barcelona i balanç sedimentari", Ville de Barcelone, 2018

"Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat", Memòria de síntesi, Ville de Barcelone, 2019

"Pla estratègic dels espais litorals de la ciutat: Plantejament general, objectius i línies de treball", Ville de Barcelone, 2018

"Pla Estratègic Econòmic i Social Barcelona 2000", Ville de Barcelone, 1990

"Playas (page web)", Ville de Barcelone, 2019

"Programa de actuación municipal 2004-2007", Ville de Barcelone, 2004

"Puesta a punto de las playas de Barcelona para la temporada de baños", Ville de Barcelone, 2014

"Recull d'aportacions de les entrevistes amb els agents del litoral", Ville de Barcelone, 2018

Valence (n=44) (+1)

Démarcation des côtes de la province de Valence

"Proyecto de regeneración de las playas del Saler Y Garrofera (Valencia)", Ministère de la transition écologique, Démarcation des Côtes de Valence, 2018

Généralité valencienne

"Catálogo de playas y fichas (PATIVEL)", Generalitat Valenciana, 2018

"Decreto 1/2011, de 13 de enero, del Consell, por el que se aprueba la Estrategia Territorial de la Comunitat Valenciana. [2011/235]", Conselleria de Medio Ambiente, Agua, Urbanismo y Vivienda (GV), 2011

"Decreto 219/2018, por el que se aprueba el PAT Huerta de València", Generalitat Valenciana, 2018

"Decreto 58/2018, de 4 de mayo, del Consell, por el que se aprueba el Plan de Acción Territorial de la Infraestructura Verde del Litoral de la Comunitat Valenciana y el Catálogo de Playas de la Comunitat Valenciana", Generalitat Valenciana, 2018

Elaboración de una clasificación de costas (R. D.876/2014)", UV

"Estrategia territorial: Planificar y gestionar el litoral de forma integrada (Objetivo 09)", GV /UPV, 2011

"Estrategia territorial: Situar el área urbana de Valencia dentro del conjunto de las grandes metrópolis europeas", GV / UPV, 2011

"Estrategia territorial: Valencia (Área Funcional de Valencia) (texto)", GV /UPV, 2011

"Estrategia territorial: Valencia (folleto)", GV /UPV, 2011

"Estrategia Valenciana para a la Gestión Integrada de la Costa (EVGIZC) (indisponible)", Generalitat Valenciana, 2002

"Evaluación ambiental y territorial estratégica (2017)", Generalitat Valenciana, 2018

"Informació pública del pla especial de Cabnyal Banyamelar (31 janvier 2019)", Generalitat Valenciana, 2019

"La gestión del litoral en la comunidad valenciana", UCA-GV, 2011

"Ley 5/2014, de 25 de julio, de Ordenación del Territorio, Urbanismo y Paisaje, de la Comunitat Valenciana (LOTUP)", GV, 2014

"Ley 5/2018, de 6 de marzo, de la Generalitat, de la Huerta de València", Generalitat Valenciana, 2018

"Memoria informativa (PATIVEL) (dossier)", Generalitat Valenciana, 2018

"Objetivos, estrategias y acciones dinamizadoras (PAT huerta)", Generalitat Valenciana, 2018

"Plan de acción territorial de ordenación y dinamización de la huerta de valencia (PAT) (memoria 1)", Generalitat Valenciana, 2018

"Plan de acción territorial de ordenación y dinamización de la huerta de valencia (PAT) (memoria 2)", Generalitat Valenciana, 2018

"Plan de acción territorial del litoral de la comunidad valenciana", Generalitat Valenciana, 2006

"Plan de acción territorial metropolitano de valencia (PATEVAL)", Generalitat Valenciana, 2016

"Provincia de Valencia (PATIVEL)", Generalitat Valenciana, 2018

"Resolución de 1 de julio de 2016, por la que se inicia el PATEVAL", Generalitat Valenciana, 2016

"Resolución de 21 de julio de 2005", Generalitat Valenciana, 2005

"Valoración del interés geomorfológico, medioambiental y patrimonial de la costa valenciana", Generalitat Valenciana, 2020

Ville de Valence

"Campañas sanitarias, de seguridad y medioambientales desarrolladas en la temporada estival", Ville de Valence, 2012

"Carta de servicios playas 2017", Ville de Valence, 2017

"Carta de servicis platges de Valencia", Ville de Valence, (?)

"Declaración ambiental 1 : playas de Malvarrosa, Cabanyal Y Pinedo", Ville de Valence, 2014

"Declaración ambiental playas de Malvarrosa, Cabanyal Y Pinedo", Ville de Valence, 2019

"Estat del mar i les platges: últims dades", Ville de Valence, 2020

"La gestión integral de las playas de Valencia / Playa Can", Ville de Valence, 2016

"Memoria justificativa correspondiente al plan especial del Cabanyal-Canyamelar y su entorno urbano (PEC)", Ville de Valence, 2016

"Mirando hacia el mar" (page web), 2020

"Ordenanza municipal de limpieza urbana (BOP, 2009)", Ville de Valence, 2009

"Ordenanza municipal de utilización de las playas y zonas adyacentes (BOP, 2010)", Ville de Valence, 2010

"Ordenanza municipal de utilización de las playas y zonas adyacentes (modification, 2016)", Ville de Valence, 2016

« *Parc Natural de l'Albufera, Area Sensible* », Ville de Valence, 2018

“*Política del sistema de calidad y gestión medioambiental de las playas del municipio de Valencia*”, Ville de Valence, 2016

“*Política del sistema de calidad y gestión medioambiental de las playas del municipio de Valencia*”, Ville de Valence, 2018

« *Qualitat de l'aigua i de la arena : últimes dades (2020)* », Ville de Valence, 2020

“*Revisión de la ordenación pormenorizada de València: Plan especial de la Malvarrosa*”, Ville de Valence, 2016

“*Transformación de Valencia (II): Plan General de 1988*”, Revista de Urbanismo / Ville de Valence, 1988

“*Zona de juego, ocio y ejercicio físico para personas de todas las edades en nuestras playas*”, Ville de Valence, 2018

Annexe 3 : Liste des acteurs identifiés

Marseille (n = 25)

<i>Acteurs sollicités</i>	<i>Structure</i>	<i>date/rencontre</i>
Ancien adjoint au Maire délégué à la mer, au littoral, au nautisme et au plage / Vice-président AMP	Conseil municipal	24/04/2018
Ancienne Maire des 1 ^{er} et 7 ^e arrondissement	Conseil municipal	15/05/2018
Ancien Maire des 6 ^e et 8 ^e arrondissement	Conseil municipal	Pas de réponse
Adjoint en charge de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et des plage	Conseil municipal	19/10/2020
Adjoint en charge de la direction de l'espace public	Conseil municipal	Pas de réponse
Adjointe à la Maire de Marseille en charge de la politique de la ville et des mobilités	Conseil municipal	Pas de réponse
Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville	Conseil municipal	Pas de réponse
Délégation Mer & littoral / Mairie des 1 ^{er} et 7 ^e arrondissement	Conseil municipal	13/11/2020
Maire des 6 ^e et 8 ^e arrondissement	Conseil municipal	15/03/2021
Maire des 15 ^e et 16 ^e arrondissement	Conseil municipal	Refus
Responsable de la divison "Aménagement du littoral" au Service Mer et Littoral	Direction de la mer - Municipalité	09/04/2020
Chef de projet au sein du Service Mer et Littoral	Direction de la mer - Municipalité	08/04/2020
Responsable du service Mer et littoral	Direction de la mer - Municipalité	20/05/2020
Chargée d'opérations au sein du Service Mer et Littoral	Direction de la mer - Municipalité	26/05/2020
Cheffe de projet au sein du Service Mer et Littoral	Direction de la mer - Municipalité	02/04/2021
/	DREAL / DDTM	Pas de réponse
RTM	Aix-Marseille Provence	Pas de réponse
Chargée d'études	AGAM	05/03/2021
Architecte-Urbaniste	Aix-Marseille Provence	09/04/2020
Défense de la qualité de vie du quartier (avions, paquebots)	Association	17/04/2018
Association d'éducation populaire / Travail concertation Prado	Association	Pas de réponse
Impliquée dans actions // accessibilité du littoral dans les 15-16	Association	08/02/2021
Association qualité de vie dans le 8 ^e arr. (1982)	Association	05/03/2021
Accessibilité du littoral pour tous	Association	02/04/2021
regroupe "Laisse Béton" et "Ensemble mieux vivre dans notre ville Marseille 7 ^{em}	Association	02/04/2018

Barcelone (n=15)

<i>Acteurs sollicités</i>	<i>Structures</i>	<i>Date de la rencontre</i>
Chef du Service des plages	Aire Métropolitaine de Barcelone	04/12/2019, 14/05/2020, 20/09/2021
Responsable du Cycle de l'eau	BCASA / Municipalité	Refus
Chef du Service littoral	Generalité Catalane	06/04/2020
Oficina del Ambit del Pla Litoral	BCASA / Municipalité	24/04/2020
Responsable de la Demarcacion de Costas de la Province de Barcelone	Services de l'Etat	22/09/2021
"Centro de la platja"	Municipalité	Fermé
Responsable du zoo de Barcelone / Ancien Responsable du consortium du Besos	Municipalité	Pas de retour
Responsable du Service Plages	BCASA / Municipalité	24/04/2020
Responsable du Service de planification et des études	Aire Métropolitaine de Barcelone / TMB	11/12/2020
Barcelona Regional	Municipalité	Refus
BPM (Barceloneta Proa a la Mar)	Association	08/02/2021
MDM (Movimiento Diagonal Mar)	Association	09/02/2021
AVVO (Associació de Veïns Vila Olímpica)	Association	Pas de retour
AVBB (Associació de veïns Barri Besòs)	Association	Refus
AVM (Associació de veïns del Maresme)	Association	09/02/2021, 22/09/2021

Valence (n= 12)

<i>Acteurs sollicités</i>	<i>Structures</i>	<i>Date de la rencontre</i>
Conseiller Municipal délégué aux plages, à la qualité de l'air et à la qualité acoustique	Conseil Municipal	Renvoi automatique vers le Service Plage
Secrétaire à l'habitat, aux travaux publics et à la stratégie du territoire à la Généralité Valencienne	Généralité Valencienne	23/04/2020
Responsable du Service Plage	Municipalité	02/12/2019; 11/11/2021
Responsable du service Littoral au sein de la Direction générale des Ports, des Aéroports et du Littoral Costas	Généralité Valencienne	10/11/2021
Démarcation des Côtes	Services de l'Etat	Pas de retour
EMT (Empresa Municipal de Transportes - Valencia)	Municipalité	11/10/2020
MetroValencia	Métropole	Refus
Sous-directeur adjoint de l'Autorité Portuaire de Valence	Port de Valence	08/11/2021
Cuidem Cabanyal-Canyamelar	Association	09/07/2020
Salvem el Cabanyal	Association	l'association n'existe plus (cf.PELPAP)
Amics Malva	Association	Pas de retour
PELPAP	Association	23/02/2021, 08/11/2021, 11/11/2021, 13/11/2021

Annexe 4 : Liste des modifications apportées aux corpus intégrés au logiciel Iramuteq

Marseille

Formes et signes de ponctuation supprimés :

Chose(s)
Espace entre les décimales = suppr.
Exemple(s)
[Interjections]
Plage(s)
()
[]
...

Formes ayant fait l'objet d'une modification :

8^e arr = 8arr
15^e-16^e = les1516
Aix-Marseille Provence, Métropole = AMP
Autobus = bus
Bureau d'étude = BE
Calanques (entité) = PNC
Centre-ville = CV
Comité de pilotage = Copil
Commission littorale = Clitt
Contrat de baie = CdBaie
Délégation de service public = DSP
Direction de la Mer = Dirmer
Domaine public (maritime) = DPM
€ = euros
Escale Borély = Escbor
Espace Mistral = Espmist
État = Etat
Fête du Vent = FDV
Jeux-Olympiques, J-O = JO
Handicapés = PMR
Hippodrome Borély = Hippoborély
Ile Maurice = îlemaurice
Legré Mante = Legremante
Loi littoral = LL86
m² = mètres carré
Mairie centrale = Mairiecentrale
Mairie de secteur = Mairiesect
Maîtrise d'œuvre = MOE
Mer et Collines = MetC
Môle voile = mvoile
Noms des personnes = initiales
Parc (balnéaire) / du Prado = Prado
Plan Plages = PP
Pointe-Rouge = PR
Port (entité), GPM = GMMM
Poste de secours = PDS

Service Mer et Littoral = SML
Trait de côte = TDC
Transport en commun, transports pub = TC
Vallon des Auffes = VallondesAuffes
Vieux-Port = VP
Ville (entité, municipalité), municipalité, mairie, Marseille (entité) = MRS

Barcelone

Formes et signes de ponctuation supprimés :

Chose(s)
Espace entre les décimales = suppr.
Exemple(s)
[Interjections]
Plage(s)
()
[]
...

Formes ayant fait l'objet d'une modification :

Autobus = bus
Barcelona en Comu = BEC
Barceloneta Proa a la Mar = BPAM
Bar(s) de plage(s) = Chirringuitos
Catalogne, Cataluna = Catalunya
Covid-19, covid 19 = covid19
Déclaration impact environnemental = DIE
Démarcation, Démarcation des côtes = Demarcacion
DPM, domaine public (maritime) = DPMT
€ = euros
El Prat = Prat
État = Etat
Front de mer = FDMer
Généralité, Communauté autonome (entité), région (entité), Generalitat de Catalogne = Generalitat
Handicapés = PMR
Haute-saison, haute saison = HSais
Jeux-Olympiques, J-O = JO
Loi littoral, loi [...] littoral, loi de 1988 = LL88
Mètre(s) cube(s) = MCube
Ministère (Gouv central) = Etat
Municipalité, Barcelone (entité), Ville (entité), Mairie (entité) = BCN
Noms personnes = initiales
Opérateur public = opepub
Plage aux chiens = Platjagossos
Plan de gestion intégré du littoral = PGIL
Plan littoral (2019) = Plalito
Port (entité) = APB
Quartier de la Barceloneta = Barceloneta
Servitude de protection = servprot
Station(s) d'épuration = EDARS
Tempête Gloria, tempête (contexte) = Gloria
Transport(s) public(s), Transport(s) en commun = TC
Ville-Port = VPort

Zone du Forum = Forum
Zoo marin = zoo

Valence

Formes et signes de ponctuation supprimés :

Chose(s)
Espace entre les décimales = suppr.
Exemple(s)
[Interjections]
Plage(s)
()
[]
...

Formes ayant fait l'objet d'une modification :

America's cup = Amcup
Autobus = bus
Cabanyal (quartier), Canyameler = CC
Chemin(s) de fer, voie ferrée = ChFer
Commission Ville-Port, Comité Ville-Port, Comité assesseur = CPC
Communauté Valencienne = CVal
Covid-19, covid 19, covid = covid19
Domaine public (maritime), DPM = DPMT
€ = euros
El Pinedo = Pinedo
Etude impact = EI
Formule 1 = F1
Handicapés, fauteuil = PMR
Jardin [...] Turia = JTuria
Ligne 25 = ligne25
Municipalité, Ville (entité), Valence (entité), Mairie (entité) = VLC
Nazareth = Nazaret
Noms personnes = initiales
Parti populaire = PPop
PGOU [...] 1988 = PGOU88
Plan (d'action territorial) de la Huerta = PATHuerta
Plan (d'action territorial) du littoral = PATIVEL
Plan général = PGOU
Plan spécial du Cabanyal = PEC
Port (entité) = APV
Premier plan du Cabanyal = PEPRI
Région (entité), C. Autonome (entité), Généralité = Generalitat
Service plage (de la Ville) = Serplayas
Station(s) d'épuration = EDARS
Système de qualité (environnemental) = Sistcali
Université polytechnique = UPV
Zone d'activités logistiques = ZAL

Liste des figures

Figure 1: Nuku Hiva, Polynésie française © Tahititourisme.....	29
Figure 2: Surfréquentation à Maybay, Thaïlande, 2019 ©Consofutur	30
Figure 3: San Sebastian, 1915 © G. Gonzales-Galarza	31
Figure 4: La Croisette, Cannes, 1920 © Ville de Cannes	31
Figure 5: La Grande Motte, 1969 © Bob Ter Schiphorst/ OT.....	32
Figure 6: Benidorm, 2017 © Courrier International, José A	32
Figure 7: Cesnatico, Emilie-Romagne © Marinas.....	34
Figure 8: Xiamen, Fujian © Betcityscape	34
Figure 9: Promenade des Anglais, Nice, 1900 © RuedesArchives	36
Figure 10: Construction des plages du Mourillon, Toulon, 1977 © DR	36
Figure 11: Bicarosse, Landes, 2020 © AVM	40
Figure 12: Définition schématique du développement durable issue du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992)	55
Figure 13: Représentation du « système plage » développé par James (2000).....	62
Figure 14: Distribution spatiale et temporelle des articles inclus dans le Data Set 2	70
Figure 15: Répartition des articles entre les trente-deux revues.....	71
Figure 16: Modèle idéal de gestion intégrée dans les grandes ville (d'après James, 2000a et Tomlinson et al., 2011).....	78
Figure 17: Localisation des trois terrains d'étude (fond de carte : Géoportail)	81
Figure 18: Structure du littoral marseillais et localisation des plages.....	84
Figure 19: Bassin du Mucem, 26-06-2022, BC.....	85
Figure 20: Calanque de Sugiton, 21-01-2021, BC.....	86
Figure 21: Plages de l'Estaque, 23-08-2020, BC	86
Figure 22: Plage des Catalans, 15-05-2020, BC	87
Figure 23: Plage du Prophète, 18-10-2020, BC	87
Figure 24: Anse de Malmousque, 27-06-2022, BC.....	88
Figure 25: Parc balnéaire du Prado, 28-03-2021, BC.....	88
Figure 26: Plage de la Pointe-Rouge, 19-12-2020, BC.....	89
Figure 27: Plage des Sablettes, 31-05-2020, BC	89
Figure 28: Structure du littoral barcelonais et localisation des plages	91
Figure 29: Port Vell, 13-07-2020, BC	92
Figure 30: Zone de bains du Fórum, 06-12-2019, BC	92
Figure 31: Diagonal Mar, 22-09-2021, BC	93
Figure 32: Port Olympique, 21-09-2021, BC.....	93
Figure 33: Plage de la Barceloneta, 26-09-2021, BC	94
Figure 34: Vue des plages depuis la Torre Mapfre, 21-09-2021, BC.....	94
Figure 35: Structure du littoral valencien et localisation des plages	96
Figure 36: Plage del Pinedo, 10-07-2020, BC	97
Figure 37: Nazaret, 13-11-2021, BC.....	97
Figure 38: Embouchure du Turia, 08-11-2021, BC	97
Figure 39 : Plage del Saler, 07-12-2019	98
Figure 40: Dunes del Saler, 07-12-2019, BC.....	98
Figure 41: PN de l'Albufera, 07-12-2019, BC.....	98
Figure 42: Paseo del Cabanyal, 07-07-2020, BC	99
Figure 43: Plage de la Malvarrosa, 09-11-2021, BC.....	99
Figure 44: Quartier du Cabanyal, 07-11-2021, BC.....	100

Figure 45: Plage du Cabanyal, 08-11-2021, BC.....	100
Figure 46: Personnes sans aucun niveau de formation à Marseille en fonction des IRIS (en %).....	102
Figure 47: Personnes sans aucun niveau de formation à Barcelone en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	103
Figure 48: Personnes sans aucun niveau de formation à Valence en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	103
Figure 49: Répartition des résidences occupées par des propriétaires à Marseille en fonction des IRIS (en %) (INSEE, 2016).....	104
Figure 50: Répartition des résidences occupées par des propriétaires à Barcelone en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	105
Figure 51: Répartition des résidences occupées par des propriétaires à Valence en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	105
Figure 52: Répartition de la population étrangère à Marseille en fonction des IRIS (en %) (INSEE, 2016).....	106
Figure 53: Répartition de la population étrangère à Barcelone en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	107
Figure 54 : Répartition de la population étrangère à Barcelone en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	107
Figure 55: Répartition des personnes de moins de 17 ans à Marseille en fonction des IRIS (en %) (INSEE, 2016).....	108
Figure 56: Répartition des personnes de moins de 16 à Valence en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	109
Figure 57: Répartition des personnes de moins de 16 à Valence en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	109
Figure 58: Répartition des résidences secondaires à Marseille en fonction des IRIS (en %) (INSEE, 2016).....	110
Figure 59: Répartition des résidences secondaires à Barcelone en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	111
Figure 60: Répartition des résidences secondaires à Valence en fonction des secciones censales (en %) (INE, 2011).....	111
Figure 61: Pierres Plates, Arcenc, 1905 © Marseille Tourisme	114
Figure 62: Localisation et évolution des sites balnéaires à Marseille (1850-1950) (CLC, 2018)	115
Figure 63: Quai de la Joliette, début 20e © Geneanet	115
Figure 64: Plage du Prophète, 1910 © R. Viollet.....	116
Figure 65: Finalisation de la première tranche du parc balnéaire du Prado, 1978 © AGAM	118
Figure 66: Escola del Mar, 1938, Barceloneta © A. Martorell	121
Figure 67: Localisation et évolution des sites balnéaires à Barcelone (1850-1992) (CLC, 2018)	121
Figure 68: Somorrostro, années 50, © M. Chaperro	122
Figure 69: Ultimas barracas, Années 60, © S.Paolo.....	122
Figure 70: Plages de Barcelone, 1987 © AFB	124
Figure 71: Construction du Forum, Années 2000 ©Revista de Obras Publicas	125
Figure 72: Playa de Nazaret, 1954 © Valencia en ByN.....	127
Figure 73: Las Arenas, 1925, © Las Provincias.....	127
Figure 74: Localisation et évolution des sites balnéaires à Valence (1850-1992) (CLC, 2018)	128
Figure 75: Playa de Nazaret, Années 70 © Asociación de Vecinos de Nazaret	128
Figure 76: Playas del Cabanyal y de la Malvarrosa, 1986 © Pinterest.....	129
Figure 77: Playa del Saler, 1974 © AVV Dehesa-Saler	130
Figure 78: Embouchure du Turia, années 1980 © Pinterest.....	131

Figure 79: America's cup, 2007 © Navigamus	131
Figure 80: Comblement de la plage de Nazaret, 1987 © Benimar	132
Figure 81: Cabanyal, 06-07-2020, BC	133
Figure 82: Réseau d'acteurs intervenant dans la gestion des plages de Marseille.....	139
Figure 83: Réseau d'acteurs intervenant dans la gestion des plages de Barcelone.....	143
Figure 84: Réseau d'acteurs intervenant dans la gestion des plages de Valence	146
Figure 85: Projets, aménagements et politiques publiques des plages à Marseille, Barcelone et Valence	149
Figure 86: Chronologie des politiques publiques des plages et du littoral à Marseille	151
Figure 87: Chronologie des politiques publiques des plages et du littoral à Barcelone	153
Figure 88: Chronologie des politiques publiques des plages et du littoral à Valence.....	156
Figure 89: Concordancier sur Iramuteq (Ici, une illustration avec le terme "problème")	192
Figure 90: Distribution chronologique des documents collectés.....	207
Figure 91: Fréquence d'apparition des thématiques liées à la gestion des plages dans les documents à Marseille (en % du nombre total des documents collectés, n= 38).....	210
Figure 92: Attention accordée aux différentes dimensions de la gestion (Marseille) (en % du nombre total de documents n=38).....	211
Figure 93: Fréquence d'apparition des thématiques liées à la gestion des plages dans les documents à Barcelone (en % du nombre total des documents collectés, n= 41).....	218
Figure 94: Attention accordée aux différentes dimensions de la gestion (Barcelone) (en % du nombre total des documents collectés, n= 41).....	219
Figure 95: Fréquence d'apparition des thématiques liées à la gestion des plages dans les documents à Valence (en % du nombre total des documents collectés, n= 44)	227
Figure 96: Attention accordée aux différentes dimensions de la gestion (Valence) (en % du nombre total de documents n=44)	228
Figure 97: Les 30 formes (noms communs et formes inconnues) les plus récurrentes au sein des entretiens menés à Marseille (n =17)	238
Figure 98: Analyse de similitude (Seuil = 10) réalisée à partir des entretiens conduits à Marseille...	239
Figure 99: Fréquence des 30 formes (noms communs et formes inconnues) les plus récurrentes au sein des entretiens menés à Barcelone (n=8)	248
Figure 100: Analyse de similitude (Seuil = 10) réalisée à partir des entretiens conduits à Barcelone	249
Figure 101: Structure du PGIL	252
Figure 102: : Fréquence des 30 formes les plus récurrentes au sein des entretiens menés à Valence (n = 11).....	257
Figure 103: Analyse de similitude (Seuil = 10) réalisée à partir des entretiens conduits à Valence ...	258
Figure 104: Répartition dans le temps des articles consacrés à la Covid-19 et aux plages en France et en Espagne entre le 15/04 et le 31/07/2020	270
Figure 105: Répartition dans le temps des articles consacrés à la Covid-19 et aux plages à Barcelone, Valence et Marseille entre le 15/04 et le 31/07/2020.....	271
Figure 106: Evolution des thèmes mis en avant dans les titres des articles collectés en France et à Marseille.....	272
Figure 107: Evolution des thèmes mis en avant dans les titres articles collectés en Espagne, à Barcelone et à Valence.....	273
Figure 108: Les plages marseillaises au temps de la covid-19	275
Figure 109: Les plages barcelonaises au temps de la covid-19.....	278
Figure 110: Suivi en temps réel de la fréquentation (Application développée par la Ville de Barcelone) (31-08-2020).....	279
Figure 111: Les plages valenciennes au temps de la covid-19.....	280

Figure 112: Suivi en temps réel de la fréquentation (Application développée par la Généralité Valencienne) (31-08-2020).....	281
Figure 113: Confiance accordée aux autorités nationales à Barcelone, Valence et Marseille	283
Figure 114: Confiance accordée aux autorités locales à Barcelone, Valence et Marseille	283

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques générales du territoire marseillais.....	83
Tableau 2 : Caractéristiques générales du territoire barcelonais	90
Tableau 3 : Caractéristiques générales du territoire valencien	95
Tableau 4 : Répartition des compétences sur les plages marseillaises.....	138
Tableau 5 : Répartition des compétences sur les plages barcelonaises	142
Tableau 6 : Répartition des compétences sur les plages valenciennes	145
Tableau 7 : Présentation des items considérés afin d’analyser le contenu des documents collectés	168
Tableau 8 : Extrait non-exhaustif du tableau Excel utilisé pour analyser les documents collectés sur Marseille	170
Tableau 9 : Poids relatif de chacun des items dans les documents collectés (Ici, à Marseille)	170
Tableau 10 : Questions de recherche liées à la démarche d’enquête par entretiens semi-directifs .	175
Tableau 11 : Guide d’entretien mis en application auprès des enquêtés.....	180
Tableau 12 : Récapitulatif des entretiens menés auprès des acteurs du territoire marseillais.....	183
Tableau 13 : Récapitulatif des entretiens menés auprès des acteurs associés au territoire barcelonais	184
Tableau 14 : Récapitulatif des entretiens menés auprès des acteurs associés au territoire valencien	185
Tableau 15 : Extrait d’une grille utilisée lors de l’analyse qualitative des entretiens	187
Tableau 16 : Les différents corpus constitués à partir des transcriptions et effectif d’entretiens	188
Tableau 17 : Nombre d’articles collectés par sous-corpus sur la base des requêtes renseignées dans Google Actualités.....	197
Tableau 18 : Présentation des questions associées à chacune des cinq rubriques du questionnaire	199
Tableau 19 : Récapitulatif des questionnaires distribués à Valence, Barcelone et Marseille.....	200
Tableau 20 : Répartition des documents collectés en fonction de leur nature	206
Tableau 21 : Répartition des documents collectés en fonction du niveau administratif	207
Tableau 22 : Récapitulatif des différentes étapes qui ont précédé le retour à la normale en France et en Espagne	269

Table des matières

AFFIDAVIT	3
LISTE DES PUBLICATIONS ET PARTICIPATIONS AUX CONFERENCES	5
SOMMAIRE	7
REMERCIEMENTS	9
AVANT-PROPOS	11
INTRODUCTION GENERALE	13
PARTIE 1 : APPREHENDER LA GESTION DES PLAGES DANS UN TERRITOIRE COMPLEXE, LA VILLE ...	19
CHAPITRE 1 : DEFINIR LA PLAGE A TRAVERS UNE APPROCHE TERRITORIALE	21
1.1. <i>Un territoire aux définitions multiples</i>	21
a) Un milieu dynamique et fragile.....	22
b) Un espace social.....	23
c) Un espace administré.....	26
1.2. <i>Des plages et des territoires</i>	29
a) Des plages naturelles idéalisées.....	29
b) Les stations balnéaires, un modèle qui promeut la plage en espace clé des territoires littoraux.....	30
c) La plage urbaine, une notion ambiguë.....	33
<i>Conclusion du Chapitre 1</i>	37
CHAPITRE 2 : LES PLAGES, UN ENJEU DE GESTION	39
2.1. <i>Des défis multiples et des réponses sectorielles</i>	39
a) Maintenir l'intégrité physique et biologique de milieux fragiles et menacés.....	39
b) Quelle prise en compte de la dimension sociale dans la gestion des plages ?.....	45
c) Des plages soumises à l'influence de leur cadre géographique.....	49
2.2. <i>Dépasser les approches sectorielles par la gestion intégrée</i>	53
a) La GIZC, une prolongation du développement durable	53
b) Des plages appréhendées comme des socio-écosystèmes en interaction avec leur environnement	60
c) Une approche reprise dans de nombreux travaux.....	63
<i>Conclusion du Chapitre 2</i>	66
CHAPITRE 3 : APPREHENDER LA GESTION DES PLAGES DANS LES GRANDES VILLES	67
3.1. <i>Le traitement de la spécificité de la gestion des plages des grandes villes par la littérature scientifique</i>	67
a) Des pressions exacerbées qui appellent un modèle de gestion spécifique	68
b) Un objet pourtant peu considéré dans la littérature.....	69
c) Des plages peu appréhendées à travers des approches systémiques	72
d) Une faible prise en compte du contexte géographique de la plage	73
e) Favoriser la concertation entre acteurs et avec la société civile	74
3.2. <i>Quelle gestion intégrée pour les plages des grandes villes ?</i>	75
a) Vers une adaptation des modèles de gestion intégrée issus de la littérature scientifique ?	75
b) Une adaptation qui requiert une évaluation et une compréhension globale des politiques publiques de la plage.....	77
<i>Conclusion du Chapitre 3</i> :.....	79
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	79
PARTIE 2 : INSERTION GEOGRAPHIQUE ET MODALITES DE GESTION DES PLAGES A MARSEILLE, BARCELONE ET VALENCE	81
CHAPITRE 4 : ORGANISATION ET STRUCTURE DU LITTORAL DANS TROIS GRANDES VILLES COTIERES.....	83

4.1. <i>Marseille : Un littoral composite</i>	83
a) Présentation générale du territoire et du littoral marseillais	84
b) Localisation et caractéristiques des plages.....	86
4.2. <i>Barcelone : Un littoral reconquis</i>	90
a) Présentation générale du littoral barcelonais.....	90
b) Localisation et caractéristiques des plages.....	93
4.3. <i>Valence : Raccrocher la ville au littoral</i>	95
a) Présentation générale du littoral valencien	95
b) Localisation et caractéristiques des plages.....	98
4.4. <i>Insertion des plages dans les trois villes étudiées.....</i>	101
a) Localisation des plages par rapport au niveau de formation des habitants	102
b) Localisation des plages par rapport au type de logement.....	104
c) Localisation des plages par rapport aux habitants de nationalité étrangère	106
d) Localisation des plages par rapport à l'âge de la population	108
e) Localisation des plages par rapport aux résidences secondaires	110
<i>Conclusion du Chapitre 4</i>	112
CHAPITRE 5 : RELATION HISTORIQUE DES TROIS VILLES AVEC LEUR LITTORAL.....	113
5.1. <i>Marseille : De l'essor des activités portuaires à la création des plages</i>	113
a) Genèse des pratiques balnéaires	113
b) Un développement des pratiques balnéaires contraint par l'expansion des activités portuaires	115
c) Offrir aux Marseillais des espaces d'envergure consacrés aux loisirs balnéaires	117
5.2. <i>Barcelone : De la prédominance des activités industrielles aux Jeux-Olympiques</i>	120
a) Genèse des pratiques balnéaires	120
b) Un littoral progressivement accaparé par les activités industrialo-portuaires	122
c) Rouvrir la ville sur la mer.....	123
5.3. <i>Valence : Une ville longtemps restée le dos tourné à la mer ?</i>	126
a) Des loisirs balnéaires qui émergent dans une ville tournée vers sa huerta.....	126
b) Des pratiques récréatives freinées par le développement des infrastructures industrialo-portuaires	128
c) Une ambition : raccrocher la ville à son littoral	129
<i>Conclusion du Chapitre 5</i>	134
CHAPITRE 6 : PRINCIPALES MODALITES DE GESTION DES PLAGES ET DU LITTORAL.....	135
6.1. <i>Acteurs et modalités de gestion des espaces de plages</i>	135
a) En France et à Marseille.....	136
b) En Espagne, à Barcelone et à Valence	140
6.2. <i>Chronologie des politiques publiques de gestion des plages</i>	147
a) Comparaison de l'évolution des politiques publiques dans les trois villes étudiées	147
b) Marseille : Un tournant au milieu des années 2000 impulsé par l'Etat.....	150
c) Barcelone : Une approche proactive de la gestion intégrée ?	152
d) Valence : Un sursaut tardif en matière de gestion des plages.....	155
<i>Conclusion du Chapitre 6</i>	158
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	158
PARTIE 3 : CARACTERISER LES SYSTEMES DE GESTION DES PLAGES DANS LES TROIS VILLES ETUDIEES	159
CHAPITRE 7 : ANALYSER LE CONTENU DES DOCUMENTS LIES AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PLAGES	161
7.1. <i>Evaluer la progression des systèmes de gestion vers des approches davantage intégrées</i> .	161
a) Évaluer les systèmes de gestion, un prérequis indispensable au développement d'une gestion intégrée.....	162
b) Une évaluation des politiques publiques basée sur quatre objectifs de connaissance.....	163
7.2. <i>Une analyse menée à l'aide d'indicateurs intégrés</i>	165

a) Présentation des documents collectés et identification des niveaux administratifs considérés.....	165
b) Des documents étudiés à l'aide d'une grille d'analyse basée sur des indicateurs	167
<i>Conclusion du Chapitre 7</i>	171
CHAPITRE 8 : APPREHENDER LES DISCOURS ET LES REPRESENTATIONS ASSOCIES A LA GESTION DES PLAGES	173
8.1. <i>Intégrer les différents acteurs associés aux plages et à leur gestion</i>	173
a) Une démarche méthodologique relativement peu éprouvée	174
b) Questionner la gestion des plages et leur insertion dans une grande ville	175
8.2 <i>Recueillir la parole des acteurs à l'aide d'entretiens semi-directifs</i>	179
a) Un guide d'entretien conçu sur la base d'une approche systémique.....	179
b) Cadre méthodologique mis en application lors de la collecte de données	180
c) Récapitulatif des entretiens réalisés et structure du corpus final	182
d) Principales limites identifiées	185
8.3. <i>Associer l'analyse qualitative et structurale des transcriptions</i>	187
a) Présentation de la structure de la grille d'analyse qualitative.....	187
b) Le recours à l'analyse statistique textuelle afin d'identifier la structure des discours collectés	188
c) Description des analyses mises en œuvre à l'aide d'Iramuteq	191
<i>Conclusion du Chapitre 8</i>	193
CHAPITRE 9 : IDENTIFIER LES REPONSES APORTEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19	195
9.1. <i>Suivre la réouverture des plages à distance</i>	195
a) Appréhender l'incidence du confinement et de la réouverture des plages par l'étude de la presse locale et nationale.....	196
b) Collecte et analyse des articles de presse consacrés aux plages et à la covid en France et en Espagne	196
9.2. <i>Le retour à la plage à l'épreuve du terrain</i>	198
a) Adaptation d'un questionnaire déjà éprouvé	198
b) Collecte et analyse des données collectées sur les plages	199
<i>Conclusion du Chapitre 9</i>	200
CONCLUSION DE LA PARTIE 3	201
PARTIE 4 : LA DIFFICILE MISE EN APPLICATION D'UNE GESTION INTEGREE DES PLAGES A MARSEILLE, BARCELONE ET VALENCE	203
CHAPITRE 10 : DES SYSTEMES DE GESTION INEGALEMENT DEVELOPPES	205
10.1. <i>Un corpus révélateur d'importantes disparités entre les trois villes en matière de de gestion intégrée</i>	205
a) Un corpus hétérogène	205
b) Des documents inégalement répartis dans le temps	207
10.2. <i>Marseille : Un manque de coordination malgré de nombreuses initiatives</i>	209
a) Une absence d'approche globale.....	210
b) Une attention majeure pour la qualité environnementale des plages.....	212
c) La dimension sociale des plages : un impensé ?	213
d) Une marge de progression importante en matière de gestion intégrée	216
10.3. <i>Barcelone : Une forte volonté politique et des avancées indéniables</i>	217
a) Une approche plus diversifiée de la gestion	218
b) Le résultat d'une ambition politique précoce.....	220
c) Un effort pour appréhender la dimension sociale des plages dans les politiques publiques de gestion	222
d) Des interactions ville-plage progressivement intégrées ?	224
10.4. <i>Valence : Un déficit d'intégration malgré des ambitions précoces</i>	227
a) Des préoccupations inégales quant à la gestion des plages et du littoral	227
b) Un objectif central : maintenir la qualité environnementale des plages.....	229

c) Des pratiques sociales peu considérées dans les politiques publiques de gestion	231
d) Des démarches insuffisantes malgré des ambitions précoces	233
<i>Conclusion du Chapitre 10</i>	236
CHAPITRE 11 : DES REPRESENTATIONS DE LA GESTION FRAGMENTEES ET REVELATRICES D'UN MANQUE	
D'INTEGRATION	237
11.1. <i>Marseille : Des limites connues mais difficiles à surmonter face au manque de coordination</i>	237
a) Une analyse de discours traduisant de multiples défis en matière de gestion des plages	238
b) Des représentations contrastées des priorités en matière de gestion	241
c) Le manque de coordination : un frein majeur	245
11.2. <i>Barcelone : Un système de gestion relativement intégré soumis à de multiples défis socio-écologiques</i>	248
a) Un tournant historique, une ambition politique et de nombreux enjeux	248
b) Un système de gestion renforcé par la forte coordination des acteurs compétents sur les plages..	252
c) Des réponses inégales et parfois contestées par certains acteurs	254
11.3. <i>Valence : Des perceptions contrastées de la place des plages et de leur gestion, dans un contexte institutionnel et social complexe</i>	256
a) Des discours révélateurs des multiples pressions qui s'exercent sur les plages.....	256
b) Une coordination difficile des politiques publiques sur les plages	260
c) Un littoral soumis à des grands projets contestés, révélateurs d'un manque de concertation	263
<i>Conclusion du Chapitre 11</i>	265
CHAPITRE 12 : UNE CAPACITE INEGALE A REpondre A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19	267
12.1. <i>Un traitement différencié du retour à la plage dans les trois villes</i>	267
a) Appréhender la progressive réouverture des plages.....	268
b) Une couverture médiatique différenciée	270
c) Des préoccupations distinctes en fonction des villes et des périodes	272
12.2. <i>Des dispositifs inégaux, influencés par la morphologie du littoral</i>	274
a) Marseille : Un dispositif d'encadrement soumis à une forte pression sociale	274
b) Barcelone : Un recours aux innovations technologiques mais des dispositifs peu respectés	277
c) Valence : Un retour à la plage largement encadré.....	279
d) Une perception contrastée des réponses apportées par les pouvoirs publics	283
<i>Conclusion du Chapitre 12</i>	285
CHAPITRE 13 : QUELLES AVANCEES VERS UNE GESTION DAVANTAGE INTEGREE DES PLAGES DANS LES GRANDES VILLES ?.....	287
13.1. <i>Développer une approche plus systémique de la gestion</i>	288
a) Dépasser la prédominance des approches sectorielles	288
b) Favoriser la coordination des acteurs en responsabilité sur le littoral.....	289
c) Assurer la continuité des politiques publiques mises en œuvre sur le littoral	290
13.2. <i>Comment répondre aux nouveaux défis socio-écologiques qui s'imposent aux plages ?</i> ..	291
a) Favoriser une meilleure prise en compte des interactions ville-plage dans les politiques publiques de gestion.....	291
b) Garantir l'intégrité du littoral face au changement climatique	292
c) Assurer une plus grande prise en compte de la dimension sociale de la plage	293
d) Encourager la participation des habitants et des usagers des plages	294
<i>Conclusion du Chapitre 13</i>	296
CONCLUSION DE LA PARTIE 4	296
CONCLUSION GENERALE	297
BIBLIOGRAPHIE	303
ANNEXES.....	343

ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES	345
ANNEXE 2 : LISTE DES DOCUMENTS ANALYSES.....	347
ANNEXE 3 : LISTE DES ACTEURS IDENTIFIES	353
ANNEXE 4 : LISTE DES MODIFICATIONS APORTEES AUX CORPUS INTEGRES AU LOGICIEL IRAMUTEQ	355
LISTE DES FIGURES.....	359
LISTE DES TABLEAUX	363
TABLE DES MATIERES	365

Résumé

Situées à l'interface d'aires urbaines densément peuplées et complexes, les plages des grandes villes côtières, sont aujourd'hui soumises à de multiples pressions. Dans ces villes, ici entendues comme des municipalités de plus de 500 000 habitants, les plages constituent le premier point de contact avec la mer. De ce fait, elles sont particulièrement vulnérables face aux risques associés aux changements climatiques tels que l'érosion ou la submersion marine. Du fait de leur insertion dans un environnement urbain dense, complexe et parfois très ancien, ces plages sont fréquemment confrontées à une dégradation de leur qualité environnementale, que ce soit au niveau de la qualité des eaux de baignade ou celle du sable. Pourtant, les plages jouent un rôle social de premier plan dans ces villes où le nombre d'espaces verts et publics est parfois limité. Elles sont ainsi confrontées à des afflux d'usagers particulièrement importants, qui fréquentent ces plages à l'année et qui y développent des pratiques récréatives et sociales spécifiques. Dans les grandes villes, ces plages remplissent une double fonction : elles sont à la fois un point de contact avec la nature particulièrement prisé et elles constituent une prolongation de l'espace public urbain.

La tâche qui incombe aux pouvoirs publics responsables du maintien de ces espaces est donc particulièrement lourde et difficile à assumer. Dans ce contexte, cette thèse propose une analyse des politiques publiques de gestion des plages dans trois grandes villes de la méditerranée nord-occidentale : Marseille, Barcelone et Valence. Face aux grands défis sociaux et environnementaux qui se cristallisent sur les plages et les littoraux des grandes villes côtières, les politiques publiques de gestion déployées dans ces trois villes sont ici comparées et analysées en prenant la gestion intégrée du littoral pour référentiel théorique. Pour ce faire, cette thèse rend compte des opérations de recherche mises en œuvre dans ces trois terrains d'étude. Ces dernières comprennent une analyse des documents associés aux politiques publiques de la plage ; des entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs en responsabilité et d'acteurs associatifs ; et une étude des réponses apportées par les pouvoirs publics à l'incidence de la covid-19 sur les plages. Sur la base des résultats obtenus à partir de ces trois protocoles méthodologiques, cette thèse fait état d'avancées inégales en matière de gestion intégrée des plages. Ce travail souligne ainsi l'importance de recourir à une approche systémique de la gestion et de renforcer les mécanismes de coordination et de dialogue entre les différentes institutions compétentes sur les plages. Espaces à la fois prisés, aménagés et menacés, nos analyses soulignent également que les plages constituent un enjeu central dans les grandes villes qui doit bénéficier de toute l'attention des pouvoirs publics.

Mots-clés : Plage, Grandes villes, politiques publiques, gestion, territoire, socio-écosystèmes

Abstract

Located at the interface of densely populated and complex urban areas, the beaches of large coastal cities are today subject to many pressures. In these cities, defined here as municipalities with more than 500,000 inhabitants, beaches are the first area of contact with the sea. As a result, they are particularly exposed to the risks associated with climate change, such as erosion or marine submersion. Due to their insertion in a dense, complex and sometimes very old urban environment, these beaches are frequently confronted with a degradation of their environmental quality, whether it is the quality of the bathing water or the sand. However, beaches play a key social role in these cities where the number of green and public spaces is sometimes limited. They are thus confronted with particularly large influxes of users, who frequent these beaches all year round and develop specific recreational and social practices. In large cities, these beaches have a dual function: they are both a popular point of contact with nature and an extension of the urban public space.

The task of the public authorities responsible for the preservation of these spaces is therefore particularly heavy and difficult. Then, this thesis proposes an analysis of public policies for the management of beaches in three large cities in the north-western Mediterranean: Marseille, Barcelona and Valencia. Faced with the major social and environmental challenges arising on the beaches and coastlines of large coastal cities, the public management policies implemented in these three cities are compared and analysed using integrated coastal management as a conceptual reference. To this end, this thesis reports on the research activities carried out in these three study areas. These include an analysis of documents related to public beach policies; semi-structured interviews with stakeholders and associations; and a study of the answers given by public authorities to the impact of covid-19 on beaches. On the basis of the results obtained from these three methodological protocols, this thesis shows unequal progress in the field of integrated beach management. This work thus highlights the importance of using a systemic approach to beach management and of strengthening the cooperation and dialogue mechanisms between the numerous institutions responsible for beaches. As a valued, developed and endangered area, our analyses also highlight that beaches are a central issue in large cities that should receive the full attention of public authorities.

Keywords: Beach, large cities, public policies, management, territory, socio-ecosystems